U d'/of OTTAWA
39003004199518

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/lindustriesidr00bour

COLLECTION

DE

DOCUMENTS INÉDITS

SUR L'HISTOIRE ÉCONOMIQUE

DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

PUBLIÉS PAR LES SOINS

DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Par arrêté du 15 décembre 1911, le Ministre de l'Instruction publique, sur la proposition de la Commission chargée de rechercher et de publier les documents d'archives relatifs à la vie économique de la Révolution, a chargé MM. H. et G. Bourgin de publier *L'industrie sidérurgique en France au début de la Révolution.*

M. A. Aulard a suivi l'impression de cette publication en qualité de commissaire responsable.

SE TROUVE À PARIS,

À LA LIBRAIRIE ERNEST LEROUX,

RUE BONAPARTE, 28

MAR 22 197

COLLECTION DE DOCUMENTS INÉDITS

SUR

L'HISTOIRE ÉCONOMIQUE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

PUBLIÉS PAR LE MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

L'INDUSTRIE SIDÉRURGIQUE

EN FRANCE

AU DÉBUT DE LA RÉVOLUTION

PAR

HUBERT BOURGIN
AGRÉGÉ DE L'UNIVERSITÉ
DOCTEUR ÈS LETTRES

GEORGES BOURGIN
ARCHIVISTE
AUX ARCHIVES NATIONALES

PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

MDCCCCXX

Universitas
BIBLIOTHECA

401827

HC
271
.A4B6
1920

INTRODUCTION.

I

La base de notre publication est l'enquête organisée en 1788 par le Bureau du commerce sur les usines et manufactures à feu[1] et à laquelle les fonctionnaires du service procédèrent en 1788 et 1789 par subdélégations et généralités.

Les résultats de cette enquête sont renfermés dans le carton F^{12} 680 des Archives nationales. Ils concernent, pour la plus large part, la sidérurgie et le travail du fer et de l'acier. Plus exactement, l'enquête s'étend aux établissements de fabrication, fonte, fer et acier, et aux établissements de dénaturation les plus importants, établissements d'ébauchage, fenderies, platineries, martinets, fabriques de quincaillerie, de clouterie, de coutellerie, d'armurerie, fonderies. Dans certaines régions, l'enquête atteint même les petits établissements de maréchalerie; mais, de ce côté, elle est tout à fait partielle et sommaire. Pour le reste, bien qu'elle soit inégale et imparfaitement établie, bien qu'elle ne constitue pas un recensement rigoureux, complet, nettement défini, elle a une importance capitale : elle apporte les données fondamentales sur les établissements sidérurgiques, leur consistance, leur fonctionnement, leur production, leur régime. Malheureusement, plusieurs parties de l'enquête sont perdues. Les généralités représentées sont les suivantes : Aix, Amiens, Angoulême, Auch et Pau, Bordeaux, Caen, Clermont, Dijon, les Flandres, Franche-Comté, Grenoble, Hainaut, Lyon, Metz, Montauban, Montpellier, Orléans, Perpignan, Poitiers, Rennes, La Rochelle, Soissons et Tours.

[1] Forges, verreries, tuileries, teintureries, fonderies, savonneries, etc.

Aux résultats de l'enquête de 1788-1789 nous avons joint deux séries de documents.

Les uns sont ceux de la grande enquête de 1811, contenus dans les cartons F[12] 1603 à 1610[1]. Cette enquête, organisée par la circulaire du 3 août 1811, est relative à « l'état des forges, hauts fourneaux, etc., depuis 1789 jusqu'en 1811 ». Qu'ils émanent des industriels ou de l'administration, les documents qu'elle nous fournit sont d'ordre rétrospectif; mais, dans les deux cas, ils apportent sur un grand nombre d'établissements existant en 1789 des renseignements diversement abondants et précis, mais très variés, que nous avons pu utiliser avec les précautions d'usage.

D'autre part, nous avons dépouillé les cartons F[14] 105.026 à 105.258, qui contiennent les dossiers de tous les établissements soumis à l'autorisation à partir de 1789, par application des lois antérieures, reprises et complétées par la loi de 1810 sur les mines et usines. Ces dossiers, souvent très volumineux, renferment des documents contemporains de ceux qui forment la base de notre publication; mais ils renferment surtout des documents antérieurs et des documents postérieurs. Les premiers, surtout d'ordre judiciaire, font connaître l'histoire des établissements; les seconds, constitués surtout par les Agences et Conseils des mines siégeant à Paris et par les fonctionnaires des administrations des mines et des ponts et chaussées, contribuent à cette histoire et rassemblent des renseignements précieux sur les divers points qui nous intéressent. L'ensemble de ces documents provient d'un versement fait aux Archives nationales le 13 mai 1898 et portant à la fois sur les « moulins et usines hydrauliques » et sur les « usines métallurgiques ». La série des « usines métallurgiques » comprend le groupe des « établissements d'usines métallurgiques » et le groupe des « établissements à bocards, lavoirs et

[1] Voici l'inventaire des cartons utilisés :

F[12] 1603. Aisne-Aude.
F[12] 1604. Bouches-de-l'Yssel-Doire.
F[12] 1605. Dordogne-Gard.
F[12] 1606. Garonne (Haute-)-Landes.
F[12] 1607. Léman-Nièvre.
F[12] 1608. Nord-Rhin (Bas-).
F[12] 1609. Rhin (Haut-)-Tarn.
F[12] 1610. Sarthe-Yonne.

patouillets » : nous avons pu négliger les 54 articles correspondant à ce second groupe, comme ne contenant que des renseignements postérieurs à notre période, et notre dépouillement a porté sur les 233 liasses du premier. Ces liasses, classées dans l'ordre alphabétique des départements, ne se trouvent actuellement inventoriées que dans le tome V (*manuscrit*) des « Nouveaux versements »[1].

Nous avons complété les données issues de ces trois catégories

[1] En voici l'état sommaire :

F[14] 105.026. Ain.
F[14] 105.027-105.030. Aisne.
F[14] 105.031-105.033. Allier.
F[14] 105.034. Alpes (Basses-, Hautes- et Maritimes).
F[14] 105.035. Ardèche.
F[14] 105.036-105.051. Ardennes.
F[14] 105.052-105.058. Ariège.
F[14] 105.059-105.060. Aube.
F[14] 105.061-105.062. Aude.
F[14] 105.063-105.064. Aveyron.
F[14] 105.065. Bouches-du-Rhône.
F[14] 105.066. Calvados.
F[14] 105.067-105.068. Charente.
F[14] 105.069-105.071. Cher.
F[14] 105.072-105.074. Corrèze.
F[14] 105.075. Corse.
F[14] 105.076-105.084. Côte-d'Or.
F[14] 105.085. Côtes-du-Nord, Creuse.
F[14] 105.086-105.092. Dordogne.
F[14] 105.093-105.098. Doubs.
F[14] 105.099. Drôme.
F[14] 105.100-105.103. Eure.
F[14] 105.104. Eure-et-Loir.
F[14] 105.105-105.106. Gard.
F[14] 105.107-105.108. Garonne (Haute-).
F[14] 105.109-105.111. Gironde.
F[14] 105.112. Ille-et-Vilaine.
F[14] 105.113-105.115. Indre.
F[14] 105.116. Indre-et-Loire.
F[14] 105.117-105.124. Isère.
F[14] 105.125-105.129. Jura.
F[14] 105.130-105.132. Landes.
F[14] 105.133-105.136. Loire.
F[14] 105.137. Loire-Inférieure, Loir-et-Cher.
F[14] 105.138. Lot.
F[14] 105.139-105.140. Lot-et-Garonne.
F[14] 105.141. Lozère, Manche.
F[14] 105.142. Marne.
F[14] 105.143-105.158. Marne (Haute-).
F[14] 105-159. Mayenne.
F[14] 105.160-105.163. Meurthe.
F[14] 105.164-105.174. Meuse.
F[14] 105.175. Morbihan.
F[14] 105.176-105.187. Moselle.
F[14] 105.188-105.197. Nièvre.
F[14] 105.198-105.203. Nord.
F[14] 105.204-105.205. Oise.
F[14] 105.206-105.207. Orne.
F[14] 105.208. Pas-de-Calais.
F[14] 105.209. Puy-de-Dôme.
F[14] 105.210-105.212. Pyrénées (Basses-).
F[14] 105.213-105.214. Pyrénées (Orientales).
F[14] 105.214. Pyrénées (Hautes-).
F[14] 105.215-105.217. Rhin (Bas-).
F[14] 105.218-105.219. Rhin (Haut-).
F[14] 105.220-105.221. Rhône.
F[14] 105.222-105.232. Saône (Haute-).
F[14] 105.233. Saône-et-Loire.
F[14] 105.234. Sarthe.
F[14] 105.235. Seine.
F[14] 105.236. Seine-et-Oise.
F[14] 105.237. Seine-Inférieure, Deux-Sèvres, Somme.
F[14] 105.238. Tarn.
F[14] 105.239. Tarn-et-Garonne.
F[14] 105.240. Var.
F[14] 105.241-105.242. Vaucluse.
F[14] 105.243. Vienne.
F[14] 105.244-105.247. Vienne (Haute-).
F[14] 105.248-105.253. Vosges.
F[14] 105.254-105.255. Yonne.

Les liasses F[14] 105.256-105.258 sont consacrées à des objets généraux.

de documents en puisant dans les divers fonds des Archives nationales qui pouvaient renfermer une matière utilisable[1], et particulièrement dans la sous-série F^{12}, aujourd'hui complètement inventoriée par les soins de M. Charles Schmidt, qui nous a rendu, dans nos recherches, plusieurs services dont nous lui sommes reconnaissants. En particulier, nous avons cherché à compléter l'enquête de 1788-1789 par les documents contemporains ou presque contemporains renfermés dans les cartons :

F^{12} 650. Mémoires divers du XVIIIe siècle.
F^{12} 662-670. Papiers divers provenant du Conseil du commerce.
F^{12} 678. Mémoires et pièces officielles concernant les manufactures.

Nous avons également utilisé les registres des délibérations du Bureau du commerce pour les années 1788-1789[2] :

F^{12*} 106. 1783-21 février 1788.
F^{12*} 107[-108]. 25 février 1788-27 février 1791.

Enfin deux groupes de documents, contenus dans la même sous-série, nous ont fourni un certain nombre de données :

1° F^{12} 1300 à 1322, qui contiennent des documents de dates diverses sur les industries métallurgiques[3] ;

2° F^{12} 95.072 à 95.343. Ces articles, versés aux Archives nationales le 3 juin 1890, ont été récemment incorporés à la suite de la série F^{12}, où ils portent maintenant des numéros nouveaux ; une table de concordance permet de trouver les cotes

(1) Cf. Ch. Schmidt, *Les sources de l'histoire de France depuis 1789 aux Archives nationales*, Paris, 1907, in-8° ; P. Caron, *Manuel pratique pour l'étude de la Révolution française*, Paris, 1912, in-8°.

(2) Cf. P. Bonnassieux et E. Lelong, *Conseil du commerce et Bureau du commerce*, 1700-1791, Paris, 1900, in-4° (Publications des Archives nationales).

(3) Les documents de la période révolutionnaire ou impériale fournissent eux-mêmes des données rétrospectives. On peut répartir les articles en question de la façon suivante :

F^{12} 1300 à 1305^B. Forges et fonderies de fer et d'acier.
F^{12} 1306-1307 Fers-blancs et tôles.
F^{12} 1308. Chaudronnerie, cuivre et plomb.
F^{12} 1309. Armes.
F^{12} 1310-1314. Atelier de perfectionnement des armes portatives.
F^{12} 1315^A-1318. Quincaillerie.
F^{12} 1319-1320. Fabrique d'Annecy.
F^{12} 1321-1322 (1 carton). Clous, aiguilles et épingles.

nouvelles correspondant aux anciennes, que nous avons seules données. Un petit nombre seulement des articles de ce groupe, renfermant surtout des renseignements d'ordre technologique, ont été utilisés par nous; nous citerons :

F^{12} 95.072 et 95.073^{A} (aujourd'hui 2218). Fabrication du fer.
F^{12} 95.073^{B} (aujourd'hui 2219). Limes.
F^{12} 95.074 (aujourd'hui 2220). Fer-blanc.
F^{12} 95.075 (aujourd'hui 2221). Fonderies.
F^{12} 95.077 (aujourd'hui 2223). Fabrication du fer; droits sur le fer.
F^{12} 95.078 (aujourd'hui 2224). Acier fondu, coutellerie, serrurerie.
F^{12} 95.084 (aujourd'hui 2230). Acier.
F^{12} 95.087 (aujourd'hui 2232). Quincaillerie et taillanderie.

A cette masse de documents principaux il faut ajouter ceux que nous ont fournis plusieurs articles appartenant à diverses séries des Archives nationales et auxquels nous avons recouru pour des raisons diverses, — à moins que le hasard, dont il faut tenir compte dans les recherches d'archives, ne les ait mis sur notre route — : la série G (G^{1} 76; G^{7} 246, 497, 1688), les sous-séries F^{7}, F^{14bis}, les séries N II et III (plans), O (O^{1} 176, 746, 1066, 1631), R (R^{1} 141, 293; R^{4} 825), Q (Q^{1} 178, 1637; Q^{3} 197), T (522^{2}, 591^{4}), A D (série chronologique sous le signe +, et série méthodique, XI 35) nous ont apporté des précisions ou comblé des lacunes.

Enfin, nous avons versé dans notre publication, pour complément, confirmation ou rectification, de nombreux documents des Archives départementales. Que l'existence de ces documents nous ait été révélée par les publications officielles de la Direction des Archives[1] ou par des investigations personnellement exécutées par nous dans les dépôts départementaux, nous nous sommes toujours efforcés d'en introduire la substance dans notre enquête, sans avoir d'ailleurs la prétention d'avoir sur ce point épuisé la matière, bien persuadés au contraire que des recherches mono-

[1] *État général par fonds des Archives départementales, Ancien régime et Révolution*, Paris, 1903, in-4°; *État sommaire des papiers de la période révolutionnaire*. Paris, 1907-1908, 2 vol. in-4°. — Joindre la grande *Collection des inventaires sommaires des Archives départementales antérieures à 1789*.

graphiques, établies sur des documents locaux, compléteront les notices que nous fournissons et qui, dans certains cas, vaudront surtout alors comme point de départ. En tous cas, dans les dépôts départementaux ou aux Archives nationales, nous avons pu dépouiller un grand nombre de liasses appartenant principalement aux séries B, C, L, Q, S des Archives départementales, spécialement pour les départements de l'Ariège, du Doubs, de l'Indre, de la Nièvre, de la Haute-Saône et des Vosges[1].

Une seule catégorie de sources a été négligée, et volontairement, par nous : ce sont les archives privées des établissements encore existants et les archives notariales, qui, nous n'en doutons pas, auraient apporté des compléments d'information, mais exigé, pour le moins, des dépouillements étendus et difficiles; l'impossibilité actuelle d'arriver, dans cette direction, à des résultats complets nous interdisait de recourir à cette catégorie de sources.

II

Nous avons distribué la matière de notre publication dans le cadre départemental, qui est le cadre des publications de cette collection.

Dans chaque département où il y a lieu, les établissements sont répartis en deux sections, selon qu'ils sont des établissements de fabrication, c'est-à-dire des établissements qui fabriquent la matière première, fonte, fer ou acier, ou des établissements de dénaturation, au sens large, c'est-à-dire des établissements qui ne fabriquent pas la matière première, soit qu'ils l'ébauchent seulement pour la dénaturation, soit qu'ils achèvent eux-mêmes l'ouvraison des produits. La première section correspond au groupement des *Usines sidérurgiques* établi par la *Statistique de l'industrie minérale*, et au groupe 4 K de nos *Recensements professionnels*, *Métallurgie* (pour la fonte, le fer, l'acier et le fer-blanc); la seconde section correspond au groupe 4 M de nos *Recense-*

[1] Que MM. les Archivistes départementaux veuillent bien trouver ici l'expression de notre gratitude pour les renseignements qu'ils nous ont donnés et les envois qu'ils ont effectués, à notre usage, de documents provenant de leurs dépôts.

ments, Travail des métaux ordinaires (pour les mêmes métaux). Cette classification n'implique pas que les établissements de fabrication n'aient jamais de fonctions d'ébauchage et de dénaturation; mais, d'accord avec les principaux recensements ultérieurs et avec la législation administrative, elle sépare les établissements producteurs de matière première et les autres. Rappelons que notre recensement n'est complet, en principe, que pour les établissements de fabrication.

Pour chaque département et dans chaque section, les établissements recensés sont disposés selon l'ordre alphabétique des communes où ils sont établis. Nous avons adopté, pour l'orthographe des noms des communes, les graphies fournies par la publication officielle *La situation financière des communes de France et d'Algérie*, éditée annuellement par le Ministère de l'intérieur[1]; pour les localités des départements de l'Est annexées en 1871 à l'Allemagne, nous nous sommes servis du *Dictionnaire des postes aux lettres*[2] et de la publication allemande *Das Reichsland Elsass-Lothringen*[3]. Pour les localités du nord de la France qui font actuellement partie du royaume de Belgique, nous avons employé le *Dictionnaire de Belgique* de Ph. Van der Maelen[4]. Au surplus, nous nous sommes servis de tous les instruments de travail qu'emploient les spécialistes de géographie historique et qu'il est inutile d'énumérer ici, pour procéder aux identifications, souvent délicates, auxquelles, partant de textes incorrects et de graphies périmées, nous avons dû constamment procéder. La situation de chaque commune est déterminée en note par l'arrondissement où elle se trouve et par le cours d'eau qui l'arrose. Ce cours d'eau n'est pas nécessairement, dans tous les cas, celui qui est utilisé par l'établissement ou par les établissements de la commune; mais il indique le système hydrographique auquel l'établissement se rattache. Nos déterminations ont été faites sur la carte, d'après les notices des dictionnaires géographiques,

[1] Melun, Imprimerie administrative.
[2] Édition de 1855, Paris, in-4°.
[3] Strasbourg, 1898-1901. 3 vol. in-8.
[4] Bruxelles, 1831-1838, 8 vol. in-8.

IMPRIMERIE NATIONALE.

parmi lesquels nous mettrons en première ligne celui de Joanne[1].

Dans chaque commune, les établissements sont mentionnés, soit sous le nom du lieu où ils sont établis, soit sous le nom propre qui leur est attribué, soit sans désignation. Dans ce dernier cas, nous nous sommes servis de l'abréviation *s. a. i.* (sans autre indication), employée par nos *Recensements professionnels*. Ils sont séparés par la disposition typographique chaque fois que les documents qui s'y appliquent réclament cette séparation.

Il peut paraître regrettable que le texte de notre publication, qui est essentiellement un texte de recensement, ne soit pas présenté par tableaux. Mais l'étendue et surtout l'inégalité des articles eût rendu cette disposition extrêmement volumineuse et disparate, d'ailleurs sans avantage appréciable, puisqu'un grand nombre des données que nous avons rassemblées ne sont pas des données brutes, simples et homogènes, immédiatement susceptibles d'addition ou de comparaison. Nous avons dû et pu nous contenter de rédiger la matière concernant chaque établissement sous la forme d'une notice établie selon un ordre constant.

Sous le nom de la commune, et suivant la désignation de l'établissement, la matière de la notice se répartit en 11 subdivisions.

1° *Consistance.* — Nature et composition de l'établissement, ateliers et machines.

2° *Historique.* — Renseignements concernant l'origine, les transformations, l'histoire administrative de l'établissement.

3° *Production.* — Nature et quantité des produits; les quantités, annuelles, sont indiquées en mesures anciennes ou en mesures modernes, suivant les sources. Il s'y adjoint fréquemment l'indication des différentes qualités et des débouchés commerciaux.

4° *Matières premières.* — Nature, qualité, origine des matières premières (minerai, fonte, etc.).

[1] *Dictionnaire géographique de la France*, Paris, 1905, 7 vol. in-fol.

5° *Combustible.* — Nature, qualité, quantités, conditions d'approvisionnement.

6° *Technique.*

7° *Rendement* (du minerai ou de la fonte).

8° *Prix* des produits, fonte, fer, acier, etc., selon les différentes qualités, du combustible, du minerai. Les prix sont le plus souvent rapportés à l'unité de poids ou de mesure, ancienne ou moderne.

9° *Main-d'œuvre.* — Nombre des ouvriers, fonctions, conditions du travail.

10° *Salaires*, selon les divers modes de rémunération recueillis par les documents.

11° *Régime.* — Statut légal et administratif de l'établissement, régime de propriété et d'exploitation, noms des propriétaires et des exploitants.

Nous avons mis entre guillemets toutes les parties du texte tirées *in extenso* des documents, soit pour leur importance ou pour leur précision ou pour leur intérêt spécial. Tout le reste reproduit exactement la teneur des documents, dont il a suffi de rédiger en termes uniformes, selon l'ordre constant de nos notices, les données numériques, qualitatives et chronologiques.

Tout document cité ou analysé dans un article d'une notice est suivi de sa cote d'archives. Toutefois, quand le même document est cité ou analysé sans interruption d'un article à l'autre de la notice, nous n'avons pas répété la cote.

Nous avons voulu compléter notre publication, dans le dessein d'en faire un instrument de travail commode, par un lexique des termes techniques (limité à la dénomination des ateliers, outils, ouvriers, matières, produits, mesures), des cartes et un index alphabétique des noms propres. Le lexique, constitué autant que possible au moyen des ouvrages contemporains, dissipera les obscurités qui résulteraient de la lecture de nos analyses ou des textes contemporains reproduits. Les cartes qui, au nombre de

six[1], ont été distribuées, pour la commodité de la consultation, à l'intérieur du volume et où figurent toutes les communes pourvues d'établissements, donneront des indications utiles sur les rapports de l'industrie sidérurgique avec le sol de la France en 1789. L'index alphabétique des noms propres, enfin, enregistrant les noms particuliers des établissements ainsi que ceux des propriétaires et des maîtres de forges qui existaient à la même date permettra de grouper des notions toponomastiques, généalogiques et économiques de toute espèce.

III

Malgré le soin que nous avons pris à l'établir, malgré le nombre et la qualité des sources auxquelles nous avons eu recours, le texte de notre publication présente plusieurs lacunes, qui résultent de la perte ou de l'insuffisance d'une partie des documents. Ainsi, pour ces raisons, le tableau qu'il offre de l'industrie sidérurgique dans la Haute-Marne, dans la Nièvre, est incomplet. Mais nous n'avons pas cru pouvoir nous contenter de reconnaître ces lacunes et d'en estimer l'étendue; nous avons tenté de les combler, autant que possible, au moyen des documents ultérieurs qui nous permettaient, avec assez de vraisemblance, de reporter leurs données à 1789, et des publications contemporaines ou postérieures dont nous avons vérifié la valeur. Nous prions le lecteur de ne pas séparer de notre texte l'appareil de notes, souvent considérable, que nous avons élaboré à cet effet. Au total, notre volume constitue un recensement complet de l'industrie sidérurgique à la veille de la Révolution, et, si quelques établissements, dont on peut avoir des raisons de supposer l'existence, n'y sont pas mentionnés, c'est que nous n'avons pas trouvé dans nos sources la preuve de cette existence ou de l'activité qu'elle implique.

Nous avons élucidé, autant qu'il a été possible, les obscurités et les difficultés de toutes sortes que présentaient nos documents; quel qu'en fût l'objet, consistance d'établissements, localité,

[1] Par réduction et morcellement de la carte du nivellement général de la France, au $\frac{1}{500,000}$, de 1878.

nombres divers, il n'est guère de ces difficultés et de ces obscurités qui aient résisté aux efforts de lecture, d'identification et d'interprétation. Mais il n'a pas dépendu de nous de rectifier l'imprécision certaine et de corriger l'erreur probable d'un nombre, relativement considérable, de données. Les hommes chargés de régler les conditions et de recueillir les résultats de l'enquête de 1788-1789, de celle de 1811, et des enquêtes intermédiaires utilisées par nous dans diverses séries de documents, n'étaient pas préparés par leur éducation, par leur profession, par leur formation traditionnelle aux méthodes et aux procédés qu'exige l'établissement des statistiques et des recensements industriels. Ni la technologie, ni l'économie politique ne pouvaient encore leur fournir de sûrs moyens de questionnaire et de classement. D'ailleurs, leur attention se portait principalement sur des questions d'administration, celle du régime des établissements soumis à l'autorisation, celle des bois, dont les difficultés d'approvisionnement et le renchérissement causaient des inquiétudes presque constantes et universelles. Les industriels, de culture souvent médiocre, et généralement asservis à la routine, n'étaient guère en état, pour la plupart, de compléter l'œuvre des administrateurs.

Dans ces conditions, les données fondamentales de notre texte ne dépassent pas, dans un grand nombre de cas, un certain degré de précision ou de probabilité auquel le lecteur doit prendre garde; quand notre annotation n'y apporte pas de correction, l'utilisation du texte y est subordonnée.

Sous le bénéfice de ces observations générales, suivons l'ordre selon lequel nous avons distribué la matière de nos notices.

1° *Consistance.* Il arrive que les documents ne nous permettent pas de connaître l'espèce de l'établissement (fabrication ou dénaturation), ou qu'ils ne distinguent pas, sous une dénomination ou une désignation commune, des établissements réellement séparés, ou qu'ils négligent le détail des appareils et des ateliers constitutifs. Chaque fois que cela nous a été possible, nous avons établi, en note, la consistance réelle ou probable des établissements. Dans un petit nombre de cas, nous n'avons pu y parvenir;

nous avons dû alors nous contenter de désigner sous le nom commun de forge, qui s'applique aux espèces les plus diverses, l'établissement non défini par les documents, ou nous résoudre à inclure sous une même rubrique plusieurs établissements probablement séparés et distincts. Dans le premier cas, l'absence de détermination n'infirme point les résultats généraux du recensement; dans le second cas, la confusion nominale des établissements tend seulement à laisser croire que l'intégration des fonctions est plus forte que le démontre l'ensemble du recensement.

2° *Historique.* — Beaucoup de renseignements, de dates, de faits rapportés par nos documents sont vagues. Mais, éclairés par les données précises que nous avons recueillies d'autre part, soit dans d'autres parties des documents, soit dans d'autres sources, ils se confirment généralement les uns les autres et se répartissent avec une exactitude suffisante dans les périodes auxquelles ils se rapportent.

3° *Production.* — Un certain nombre de données sont purement qualitatives. Parmi les données quantitatives, beaucoup apparaissent comme approximatives ou même différentes pour un même établissement. Mais on se rendra compte que les nombres fournis sont des nombres arrondis, et, d'autre part, que l'écart entre les nombres concernant un même établissement est généralement assez faible pour s'expliquer par une différence de minimum à maximum, imputable aux irrégularités de la technique contemporaine.

4° *Matières premières.* — Sur ce sujet, les renseignements fournis par nos sources sont peu nombreux et peu volumineux. Cela ne doit pas surprendre, puisqu'elles sont d'origine administrative et non technique. En revanche, ces renseignements sont presque tous d'une grande précision et d'une haute valeur.

5° *Combustible.* — Beaucoup de données sont seulement qualitatives, ou approximatives; toutefois, la plupart sont précises, soient qu'elles évaluent la quantité annuelle de bois et de char-

bon consommé, soit qu'elles évaluent le rapport du combustible dépensé au produit fabriqué.

6° *Technique.* — Données peu nombreuses, mais précises.

7° *Rendement.* — Données pour la plupart approximatives, mais manifestement coutumières et traditionnelles.

8° *Prix.* — Les renseignements concernant les prix ont les mêmes caractères que ceux qui concernent la production. Ils sont généralement fournis par l'enquête de 1811, donc rétrospectifs; mais, si nous pouvons y supposer des erreurs, pour cette raison ou pour d'autres, résultant des conditions du recensement et des caractères des recenseurs et des recensés, ce sont des erreurs d'ordre général et de même sens, qui intéressent seulement les interprétations d'ensemble fondées sur notre texte.

9° *Main-d'œuvre.* — Très souvent, nos documents ne distinguent pas entre les ouvriers internes et les ouvriers externes, charbonniers, voituriers, etc. Nous nous sommes appliqués à introduire dans l'annotation du texte cette distinction nécessaire. Les documents permettent d'ailleurs en général de faire très facilement le départ entre les nombres exacts et stricts, qui peuvent ensuite s'appliquer aux établissements de consistance identique, et les nombres arrondis et approximatifs, qui sont des nombres moyens, en rapport avec l'état de la technique contemporaine.

10° *Salaires.* — Données disparates, mais généralement précises.

11° *Régime.* — Renseignements précis sur les propriétaires, fermiers, exploitants des mines, et parfois sur les conditions juridiques de l'exploitation.

Au total, dans les documents qui forment la matière de notre publication, la part de l'erreur nous paraît d'autant plus négli-

geable que la plupart des corrections s'imposent. La part de l'imprécision serait elle-même négligeable, si les données n'étaient pas trop inégales en nombre et en qualité; elle disparaîtrait dans un recensement homogène. Mais tel n'est point le cas. D'abord, pour un certain nombre de localités, voire de régions, certaines catégories de renseignements nous échappent, faute de documents. Pour d'autres, les renseignements manquent de sûreté ou de volume : versés dans notre texte, ils n'y ont pas une valeur identique.

Il s'ensuit que, pour être utilisé, ce texte exige des précautions particulières. Nous hésitons d'autant moins à le dire qu'à nos yeux cette obligation n'en diminue pas la valeur. Les règles générales de l'interprétation des textes historiques suffisent, en effet, pour l'emploi des données définies et isolées que nous publions, département par département, commune par commune, car ces données ont été établies avec assez de soin et entourées d'explications assez nettes pour que tous ceux qui auront à s'en servir puissent le faire avec sûreté. Au contraire, toute étude statistique comparative, toute étude économique et sociologique qui s'appuiera sur notre texte sera astreinte, en raison des caractères que nous venons d'expliquer, à tabler sur des moyennes et à se contenter d'approximations; mais on sait que moyennes et approximations sont compatibles avec une œuvre rigoureusement et pleinement scientifique.

Le recensement total des établissements sidérurgiques, même sans y comprendre les établissements de dénaturation, dont notre publication n'atteint qu'une partie, que nous avons déterminée, est condamné lui-même à l'approximation. Nous ne pouvons, dans l'état de nos documents et pour les raisons que nous avons exposées, enfermer les données établies par nous dans des nombres strictement définis. Dans quelques dizaines de cas, en effet, faute de documents ou faute de précision dans les documents, nous ne sommes pas parvenus à distinguer les établissements confondus dans une même localité ou sous une même rubrique d'usine. Mais l'écart reste minime entre le total établi et qui figure dans le tableau des pages XX-XXI, et le total présumé

réel, tel qu'il ressort de notre texte, et, dès lors, la statistique approximative, mais rigoureuse, que notre texte peut autoriser, s'élève à un degré d'exactitude des plus honorables.

On devra apporter les mêmes précautions, les mêmes scrupules, non seulement à toutes les études où le nombre total des établissements sidérurgiques entrera comme facteur, mais à toutes celles qui viseront la structure, la localisation, la grandeur des établissements. Sur tous ces points, notre texte fournit des données précises, mais les généralisations, les calculs de moyennes et de maximums, les classifications d'après la grandeur et la structure, les conclusions relatives à la constitution et la combinaison des fonctions industrielles devront tenir compte des réserves auxquelles en est soumis l'emploi. Nous en dirons autant des études relatives aux prix et aux salaires.

IV

Voilà sous quelles conditions et avec quelles garanties nous livrons ce volume au public.

Nous le présentons comme le premier recensement général de l'industrie sidérurgique en France, et comme le premier recensement d'une grande industrie à la veille de la Révolution. Tel que nous l'avons constitué, il pourra servir de base aux études comparatives englobant les recensements ultérieurs. Par les statistiques préfectorales de 1801 à 1806, par l'enquête de 1811, il rejoint, en 1830, la *Statistique de l'industrie minérale*, dont l'importance n'est pas à démontrer ici.

Le tableau des pages XX-XXI ci-contre rassemble les données concernant la statistique des établissements de fabrication. Celles qui concernent les établissements de dénaturation n'ont pas paru pouvoir entrer dans un tableau statistique d'exactitude et de précision suffisantes.

Nous avons réparti nos données en trois colonnes. Dans la première sont les nombres des communes où nos sources (y compris celles que nous faisons connaître en note) mentionnent un ou plusieurs établissements. Dans la seconde sont les nombres

d'établissements distinctement dénommés ou localisés. Dans la troisième sont les nombres d'établissements dont la distinction réelle résulte de l'étude et de l'interprétation des données.

Pour la plupart des départements, le nombre même que présente la troisième colonne est un minimum au-dessus duquel le nombre réel des établissements doit parfois être relevé de plusieurs unités. Qu'on en juge par l'exemple que fournissent des départements à données très analysées, comme la Dordogne et la Nièvre, par opposition aux départements à données globales, comme l'Eure et l'Indre.

DÉPARTEMENTS.	NOMBRE DE COMMUNES POSSÉDANT un ou plusieurs établissements.	NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS DISTINCTEMENT dénommés ou localisés.	NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS DISTINCTS d'après nos données.
Ain	1	1	2
Aisne	2	2	2
Allier	4	6	6
Ardennes	20	27	27
Ariège	41	52	53
Aude	16	16	16
Calvados	1	1	1
Charente	11	13	13
Cher	16	16	22
Corrèze	3	4	4
Corse	8	8	8
Côte-d'Or	50	54	55
Côtes-du-Nord	4	4	4
Dordogne	39	67	67
Doubs	19	21	21
Drôme	1	1	1
Eure	12	13	13
Eure-et-Loir	4	4	4
Garonne (Haute-)	2	2	2
Ille-et-Vilaine	3	3	3
Indre	12	14	14
Indre-et-Loire	4	6	6
A reporter	273	335	344

DÉPARTEMENTS.	NOMBRE DE COMMUNES POSSÉDANT un ou plusieurs établissements.	NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS DISTINCTEMENT dénommés ou localisés.	NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS DISTINCTS d'après nos données.
Report.....	273	335	344
Isère.....	30	59	75
Jura.....	20	24	24
Landes.....	3	3	3
Loir-et-Cher.....	1	1	1
Loire-Inférieure.....	5	5	6
Lot.....	4	4	4
Lot-et-Garonne.....	6	8	8
Maine-et-Loire.....	1	1	1
Marne.....	1	1	1
Marne (Haute-).....	59	72	72
Mayenne.....	5	5	6
Meurthe.....	3	3	3
Meuse.....	26	32	32
Morbihan.....	1	1	1
Moselle.....	15	19	28
Nièvre.....	51	86	138
Nord.....	9	15	15
Orne.....	17	23	23
Pyrénées (Basses-).....	5	6	6
Pyrénées-Orientales.....	14	20	20
Rhin (Bas-).....	10	14	21
Rhin (Haut-).....	15	15	18
Saône (Haute-).....	49	50	50
Saône-et-Loire.....	11	12	12
Sarthe.....	6	6	6
Savoie.....	7	7	7
Seine-et-Marne.....	1	1	1
Sèvres (Deux-).....	1	1	1
Tarn.....	2	2	2
Vienne.....	3	3	3
Vienne (Haute-).....	16	34	34
Vosges.....	25	28	33
Yonne.....	3	4	4
TOTAUX.....	698	900	1.003

Notre recensement établit donc l'existence (dans les frontières de la France telles qu'elles ont été délimitées en 1815) de 699 communes pourvues d'établissements et d'au moins 1.003 établissements distincts [1].

Les données que nous avons recueillies et classées ne s'accordent pas toutes exactement ou sans difficulté avec les données ultérieures, signalées plus haut (statistiques préfectorales, enquête de 1811, *Statistique de l'industrie minérale*); mais, qu'elles puissent ou ne puissent pas y être rapportées, du moins sans ajustement, elles nous paraissent, au total, d'une valeur considérable. Qu'il nous soit permis d'indiquer très brièvement en quoi consiste, selon nous, cette valeur.

Notre publication présente, à la veille de la Révolution, l'industrie sidérurgique en plein fonctionnement, en plein développement. Elle montre comment cette industrie est constituée, de quelles espèces d'établissements elle se compose, quelles en sont les fonctions et les rapports. Elle montre jusqu'où s'étend la spécialisation de l'industrie, qui ne se divise pas seulement en établissements de fabrication et de dénaturation, mais qui, dans chacun de ces ordres, et dans chacune des grandes familles industrielles qu'ils comprennent, — fabrication de la fonte, du fer, de l'acier, du fer-blanc, fonderie, ferronnerie, quincaillerie, coutellerie, clouterie, etc., — se subdivise en un nombre relativement très grand d'espèces différentes par la nature et la qualité des produits, par le genre de la fabrication, par la technique, etc. L'industrie est en général dissociée et décomposée; les diverses fonctions sont généralement localisées dans des établissements séparés. Cependant, l'intégration est réalisée dans plusieurs types d'établissements, dont on pourra mesurer la complication et les dimensions, comme le Creusot, les forges de la Chaussade, etc.

[1] On voit comment et dans quelle mesure notre publication rectifie les assertions des ouvrages qui jusqu'à présent faisaient autorité en la matière. LEVASSEUR, *Histoire des classes ouvrières et de l'industrie avant 1789*, t. II, p. 675, déclare qu'en 1789 « une statistique officielle (?) comptait en France environ 600 forges». Nous sommes loin de ce compte.

Avec le degré d'approximation que nous avons établi, notre recensement fait connaître, pour l'ensemble de l'industrie et pour ses subdivisions, le nombre des établissements, et, par divers indices (masse des matières premières et du combustible, total de la production et des salaires), leur grandeur maxima et leur grandeur moyenne. Il permet de se rendre compte que l'industrie sidérurgique, à la veille de la Révolution, a, dans l'ensemble, la structure et la forme d'une petite industrie. Il montre que, dans certaines catégories, se constituent de grands établissements, dont il permet d'évaluer les dimensions. Il montre que les industries de dénaturation qui fabriquent en grand des produits de large consommation, — épingles, clous, armes, etc., — ont la structure de l'industrie à domicile, ou fabrique disséminée.

Même dans les établissements les plus récents et les plus vastes, comme le Creusot, l'industrie sidérurgique est une industrie à faible production, à rendement médiocre, et dont la dépense en combustible est énorme[1]. La technique, extrêmement diverse, est très routinière, et asservie aux habitudes régionales et locales.

Notre recensement permettra d'opposer à la situation technique et économique de l'industrie sidérurgique les besoins des divers marchés, — marchés régionaux, marché national, marché international, — auxquels elle doit satisfaire, et de définir certains aspects de la concurrence étrangère, anglaise, allemande, autrichienne, suédoise, qui lui est faite.

Le régionalisme et le traditionalisme reparaissent dans l'emploi de la main-d'œuvre, qui paraît extrêmement peu mobile, malgré des différences considérables dans les conditions d'emploi, de travail et de rémunération. Notre publication apporte une contribution de premier ordre à la statistique des salaires et à l'étude de leurs modes.

Elle apporte une contribution équivalente à la connaissance du régime de l'industrie, non seulement du régime administratif

(1) Notre publication pourra, à cet égard, confirmer les conclusions de M. Giuseppe Prato, *Il problema del combustibile nel periodo pre-revoluzionario come fattore della distribuzione topografica delle industrie*, Turin, 1912, in-4°

de tutelle apparente et d'extrême liberté réelle, qui prépare le régime révolutionnaire, mais aussi des conditions de la propriété, du fermage, de l'exploitation. L'artisanat, l'entreprise, la direction patronale, même le régime des sociétés par actions, alors au début de leur développement, sont saisis par des données nombreuses et précises.

Notre publication permettra donc de déterminer exactement la situation de l'industrie sidérurgique à la fin du XVIIIe siècle. Elle apporte ainsi une contribution de première importance pour la connaissance et la compréhension du développement industriel pendant la Révolution, dénaturé souvent par les allégations des historiens et par les témoignages des contemporains eux-mêmes. Elle peut servir aussi à l'interprétation générale de l'évolution de l'industrie sidérurgique. Un fait, dont la portée est considérable, semble s'en dégager : c'est que cette industrie n'a pas subi de grands changements de la révolution industrielle du XVIe siècle à 1789, et qu'en 1789, malgré de très intéressantes innovations, elle n'est pas encore entrée dans cette autre période de révolution industrielle où s'est constituée la grande industrie.

Sur les problèmes les plus importants de l'histoire économique, notre publication apporte donc des données qui pourront être utilisées pour des démonstrations concluantes. De ces problèmes, les uns sont d'ordre général, car ils concernent les rapports de la technique et de l'économie, de l'industrie et du marché, de la protection douanière et du développement industriel, du régime et de la structure de l'industrie. Les autres sont d'ordre particulier, et leur solution importe à l'interprétation exacte de la Révolution française, où l'industrie sidérurgique, avec sa force de production et de main-d'œuvre, avec ses intérêts financiers, avec ses conflits d'intérêts, de méthodes, d'espèces, avec ses privilèges fiscaux et douaniers et ses poussées de besoins nouveaux, entre comme un facteur, ou plutôt comme une série de facteurs d'importance primordiale.

Cette *Introduction* était en épreuves et l'ouvrage lui-même était sous presse quand la guerre a éclaté. Les deux auteurs, mobili-

sés, n'ont repris leur travail qu'en 1919. Ces circonstances expliquent qu'un certain nombre d'imperfections ont dû leur échapper : ils ne peuvent que s'en excuser auprès des lecteurs. L'emploi des documents conservés dans les Archives des provinces récupérées, qui leur avait été interdit, permettra de compléter sur plusieurs points les notices consacrées aux départements d'Alsace-Lorraine.

L'INDUSTRIE SIDÉRURGIQUE

EN FRANCE

AU DÉBUT DE LA RÉVOLUTION.

AIN.

1re Section. — Établissements de fabrication.

Dortan [1].

Consistance. Deux forges à fer. — *Historique.* «Ces deux forges ont été établies, l'une en 1778 par Jean-Claude Jannin, l'autre en 1783 par Jean-Antoine-Benoist Jannin, sans qu'ils se soient pourvus en obtention de lettres patentes.» — *Production.* «Leur principale fabrication est la tôle qu'ils vendent à Lyon... L'on prépare encore dans les forges dont il s'agit les fers propres à ferrer toutes espèces de chariots, objet important pour la province de Bugey.» — *Matières premières.* «Ils ne travaillent que les vieux fers qu'ils achètent en Bugey et dans les provinces voisines.» F12 680 (Franche-Comté).

2e Section. — Établissement de dénaturation.

Dortan.

Consistance. Tréfilerie. F12 1318 (Copie du mémoire d'Abraham Müller, 1er juin 1789).

[1] Près de la Bienne, arrondissement de Nantua. — Aucune indication sur la carte de Cassini.

IMPRIMERIE NATIONALE.

AISNE.

1re Section. — Établissements de fabrication[1].

1. Saint-Michel[2].

Grattepierre. — *Consistance.* Une affinerie, une chaufferie. F12 680 (Soissons), 1300, 1603. — *Historique.* L'établissement existe depuis soixante-dix ans. F12 680. État de situation des forges, 1638-1746. Arch. dép. Aisne, B 426. — *Production.* « Cette forge est en platinerie, c'est-à-dire qu'il ne s'y fabrique que des plates, qui sont destinées pour la Picardie, l'Artois, le Cambrésis et le Hainaut. » F12 680. Fer : 1.300 quintaux métriques. — *Combustible.* Charbon de bois. Consommation p. o/o de fer : 585. — *Rendement.* Fonte : 70 p. o/o. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 36 francs le quintal métrique. Bois : de 15 à 17 francs la corde « composée de la largeur de 2 mètres 28 centimètres entre deux piles, de la hauteur d'un mètre 34 centimètres et les bûches de la longueur d'un mètre 19 centimètres ». — *Main-d'œuvre.* 8 ouvriers. — *Salaires*[3]. 20 francs pour 5 quintaux métriques [de fer fabriqué]. F12 1603. — *Régime.* Propriétaire : M. Deprès de la Galoperie. F12 680. Locataire : M. Raux. F12 678 (Commerce et industrie de la généralité de Soissons, 1789).

[1] D'après G7 1688, des forges existent en 1703 à Charly, Crécy, Neuilly-Saint-Front; sur la forge de Blanzy, arrondissement de Soissons, N III (Aisne) 64; d'après Arch. dép. Aisne, B 2934, une forge existe à Dohis, arrondissement de Laon, au XVIIe siècle (1675-1687). — D'après Brayer, *Statistique du département de l'Aisne*, Laon, 1825, 2 vol. in-8°, « il paraît que très anciennement il a existé, comme il existe encore, à Hirson [arrondissement de Vervins], une callebasserie. On appelle ainsi une petite usine, composée d'un seul creuset, dans lequel on fond de vieilles fontes et ferrailles; l'air est ordinairement fourni par un soufflet mû à bras. Les produits d'une callebasserie consistent en poids pour les horloges, poids à peser, fourneaux de cuisine ».

[2] Sur le Gland, arrondissement de Vervins.

[3] Somme globale.

2. Wattigny [1].

Sailly. — *Consistance.* Deux feux de forge. F[12] 680, 1300, 1603. — *Historique.* En 1670 «il existait deux forges et un fourneau établis de temps immémorial et exploités par des frères de l'abbaye de Foigny[2]. Ce bien fut vendu au sieur Noël Desprès en 1730. Ce nouveau propriétaire rétablit une des forges sur un nouveau plan; elle a toujours été, depuis, en pleine activité.» — *Production*[3]. «On y fait valoir en platinerie, les fers ont la même destination [qu'à Grattepierre].» F[12] 680. 80 quintaux métriques de fer forgé, 900 quintaux[4] de «plates de toute espèce pour instruments aratoires». F[12] 1603. — *Combustible.* Charbon de bois. «La forêt de Wattigny est impériale. Il y a eu un peu d'abroutissement[5] pendant la Révolution.» — *Prix.* Fer de coupe ou de première qualité : 36 francs le quintal métrique. Plates pour fer à charrues : 38 francs. Bois : 2 fr. 50 la corde (longueur : 7 pieds 4 pouces; largeur : 4 pieds 7 pouces; hauteur : 3 pieds 2 pouces). — *Main-d'œuvre.* «9 facteurs ou forgerons employés dans l'usine sans y comprendre les bûcherons qu'on peut évaluer à 2.250 journées par an, ni les charbonniers, au nombre de 5, occupés du mois d'avril au mois de novembre, ni 2 charpentiers et un maréchal pendant la moitié du temps. Deux voitures attelées chacune de six chevaux conduisent le charbon à la forge.» — *Salaires.* 20 fr. les 5 quintaux métriques de fer fabriqué. F[12] 1603. — *Régime.* Propriétaire : M. Deprès de Sailly. F[12] 680. Locataire : M. Raux. F[12] 678 (Commerce et industrie de la généralité de Soissons, 1789).

[1] Entre le Gland et la rivière des Champs, arrondissement de Vervins.

[2] Abbaye de Cisterciens, fondée en 1211, près de Vervins.

[3] D'après F[12] 1300, les forges de la généralité de Soissons produisent, en 1788, 500.000 livres de plates ou de fers à charrue, 50.000 de bouts de fer. 80.000 de fer en barres, 100.000 de bandages, 60.000 de tôle, en tout 790.000.

[4] Le texte porte 8 et 90 quintaux.

[5] C'est-à-dire que les troupeaux ont dévoré les jeunes pousses.

ALLIER.

1re Section. — Établissements de fabrication.

1. Ainay-le-Château [1].

I. *Consistance.* Petite forge : 1 affinerie, 1 chaufferie. — *Historique.* Établie en 1645. F14 105.069.

II. *Consistance.* Grosse forge : 2 affineries, 1 chaufferie. F14 105.069.

2. Saint-Bonnet-Tronçais [2].

Tronçais [3]. — *Consistance.* Haut fourneau, forge [4]. F14 105.031. — *Historique.* Un arrêt du Conseil, du 16 février 1788, accorde une concession, pour 40 ans, et organise l'aménagement dans la forêt de Tronçais (9.000 hectares). — *Régime.* Propriétaire : M. Rambourg. F14 105.031 (Mémoire de Camus, élève des mines, an VI; rapport du préfet, 18 vendémiaire an IX).

3. Souvigny [5].

Messarges [6]. — *Consistance.* Un haut fourneau, deux feux de forge [7]. F12 1303, 1603. Un haut fourneau, un fourneau à réverbère, une grosse forge, une double fenderie. Arch. dép. Allier, L 292. — *Historique.* Établissement créé vers 1778. F14 105.033

(1) Près du confluent de la Sologne et de la Marmande, arrondissement de Montluçon.

(2) Arrondissement de Montluçon.

(3) Dans la forêt de ce nom, sur la Sologne.

(4) *Suite du tableau des mines et usines de la France, par ordre de départements, dressé en exécution de l'arrêté du Conseil des mines du 1er thermidor de l'an IV*, dans le *Journal des mines*, t. V, an V, p. 146 : 1 haut fourneau, 1 forge à 3 feux, 1 martinet, 1 fenderie.

(5) Arrondissement de Moulins.

(6) Dans la forêt de ce nom.

(7) Cf. *Suite du tableau*, p. 49-73. 119-159.

(Rapport de l'ingénieur des mines, 9 mars 1846). Affermé par les bénédictins de Souvigny, le 24 mai 1776, par bail emphytéotique, à Moniot de Fourelle pour créer une usine à fer. F[14] 105.033 (*Mémoire pour Monsieur le chevalier Charrier*, imp. in-4°, et rapport de l'ingénieur des mines du 9 novembre 1848). — *Production.* Fonte : 2.500 quintaux métriques. Fer : 1.500 quintaux métriques. — *Combustible.* Charbon de bois. — *Rendement.* Fonte : 67 p. o/o. — *Prix.* Fer : 54 francs le quintal métrique. Bois : 3 francs la corde (hauteur : 1 m. 299; longueur de la corde : 2 m. 598; longueur du bois : 0 m. 75). Minerai, extraction : 2 fr. 50; transport : 2 fr. 25 les 250 kilogrammes. — *Main-d'œuvre.* « 22 ouvriers à la forge ou au fourneau, non compris les journaliers ou voituriers. » — *Salaires.* 12 francs les 500 kilogrammes de fer, « pour façon ». F[12] 1603. — *Régime.* Propriétaires : les bénédictins de Souvigny; emphytéote, M. Orry, de Nantes. F[14] 105.033; Arch. dép. Allier, L 292.

4. Veurdre (Le)[1].

I. **Beauregard.** — *Consistance.* Deux affineries, une mazerie[2]. F[12] 1303, 1603.

II. **La Charnay, la Charné.** — *Consistance.* Deux affineries[3]. — *Production*[4]. Fer : 2.000 quintaux métriques. — *Combustible.* Charbon de bois. « La qualité des charbons qui est très variée dans ce département, ainsi que le sol des bois, produit une nuance dans le résultat des fontes. » — *Prix.* Fer : 37 fr. 40 le quintal métrique. Bois : 2 fr. 50 la corde. — *Main-d'œuvre.* 8 ouvriers. — *Salaires.* 1 fr. 25 « du quintal ancien poids pour convertir les fontes en fer ». F[12] 1603.

2e Section. — Établissement de dénaturation.

Ainay-le-Château.

Charenton. — *Consistance.* Fenderie. F[14] 105.069.

(1) Arrondissement de Moulins.

(2) *Suite du tableau*, p. 149. — Sur les forges de Beauregard et de la Charnay, cf. E. Lebrun, *Les ancêtres de Louise de la Vallière*, Paris, 1903, gr. in-8°.

(3) *Suite du tableau*, p. 149 : 2 feux d'affinerie; la forge emploie comme matière première de la fonte, des rebuts, de la cassure.

(4) A partir d'ici, la notice s'applique aux deux établissements de Beauregard et de la Charnay.

ARDENNES.

1re Section. — Établissements de fabrication.

1. Belval[1].

Consistance. Un haut fourneau[2], deux feux de forge, «l'un pour l'affinerie et l'autre pour la chaufferie». — *Production.* Fonte : 10 à 1.200 quintaux métriques. «Il ne se façonne que des fontes en gueuse, excepté quelques pièces nécessaires pour le service de la forge.» Fer, 2e qualité : 620 quintaux métriques. — *Combustible.* Charbon de bois. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 28 à 30 francs le quintal métrique. Charbon de bois : 3 francs le tonneau de 38 kilogrammes. «La corde de bois charbonnée produisant environ 3 tonneaux. La corde de bois se compose, dans ce pays, de 8 pieds de roi de largeur sur 4 de hauteur, le bois de 33 et 34 pouces de long.» — *Main-d'œuvre.* 12 ouvriers. — *Salaires*[3]. 2.500 francs. F12 1603. — *Régime.* Avant 1791, l'établissement appartenait à l'abbaye de Belval[4]. F14 105.036 (Rapport au Conseil général des mines, 1818).

2. Bossus-lès-Rumigny[5].

I. Forge de Bossus. — *Consistance.* Une affinerie, une chaufferie. — *Production.* Fer, 1re qualité : 1.300 quintaux métriques. — *Combustible.* Charbon de bois pour l'affinerie, houille pour la chaufferie. — *Rendement.* Fonte : 70 p. 0/0. — *Prix.* Fer : 36 francs le quintal

(1) Près de la rive droite de la Sormonne, arrondissement de Mézières.

(2) Sauvage et Buvignier, *Statistique minéralogique et géologique des Ardennes*, Mézières, 1842, in-8°, p. 516-517 : le haut fourneau est antérieur à 1600, la forge date de plus de deux siècles.

(3) Somme globale annuelle.

(4) Abbaye de Prémontrés fondée en 1133.

(5) Sur le Thon, arrondissement de Rocroi.

métrique. Bois : 15 à 17 francs la corde (largeur : 2 m. 28; hauteur : 1 m. 34; longueur des bûches ou fendons : 1 m. 19). — *Main-d'œuvre.* 8 ouvriers. — *Salaires.* 20 francs pour 5 quintaux métriques. F[12] 1603.

II. Fourneau de Bossus. — *Consistance.* Un haut fourneau. — *Production.* Fonte : 5.000 quintaux métriques. — *Salaires.* 4.500 francs par an. F[12] 1603.

3. Boutancourt[1].

Consistance. Un haut fourneau, quatre feux de forge. «Il y a deux hauts fourneaux, un seul est en activité.» F[12] 1603. Fourneau, forge, fenderie, platinerie. Arch. dép. Ardennes, C 31. — *Historique.* «Établissement ancien. Il existe un titre de l'an 1500 d'après lequel on voit que ces usines existaient encore auparavant[2].» Arch. dép. Ardennes, C 31 (Renseignements sur les bouches à feu existant dans l'étendue de la subdivision de Mézières). — *Production.* Fonte : 6.000 quintaux métriques. Fer, 2e qualité : 500 quintaux métriques. Fer, 3e qualité : 3.500 quintaux métriques. F[12] 1603. Fer fendu pour la clouterie, bombes, boulets pour le roi. Ressources pour la clouterie de Charleville. Arch. dép. Ardennes, C 31. — *Combustible.* Charbon de bois. «Il faut 4 kilogrammes de charbon pour faire 1 kilogramme de fer.» — *Rendement.* Fonte : 667 p. o/oo. — *Prix.* Bois : 3 fr. 50 la corde. «7 pieds de couche, 5 pieds de hauteur et 3 pieds de longueur, le pied étant de 11 pouces; ce qui revient à 2 mètres de couche, 1 mètre 1/2 de hauteur et 85 centimètres de longueur.» F[12] 1603. «Le bénéfice est très médiocre par le prix des bois, plus que doublé depuis quinze ans». Arch. dép. Ardennes, C 31. — *Main-d'œuvre.* 400 ouvriers[3]. F[12] 1603. — *Régime.* Propriétaires : MM. Poulain-Dartaise et de Boutancourt. Arch. dép. Ardennes, C 31.

(1) Sur un affluent de gauche et à 2 kilomètres de la Meuse, arrondissement de Mézières.

(2) Sauvage et Buvignier, *Statistique*, p. 516-518 : la forge date de plus de deux siècles.

(3) Internes et externes.

4. Champigneulle[1].

Consistance. Un haut fourneau, trois feux de forge[2]. — *Production.* Fonte : 250.000 kilogrammes. Fer, 2e qualité : 125.000 kilogrammes. — *Combustible.* Charbon de bois; 2.900 kilogrammes p. o/oo de fer. — *Rendement.* Fonte : 700 p. o/oo. — *Technique.* « Cette forge travaillait autrefois en affinerie qui nécessitait 3 feux, entre lesquels la fabrication se partageait. » — *Prix.* Bois : 2 livres 10 sous la corde « de 80 pouces de couche, de 40 pouces de hauteur, le bois de 28 à 30 pouces de longueur. » — *Main-d'œuvre.* 20 ouvriers. F12 1603.

5. Chéhéry[3].

Forge, usine à fer de Chéhéry. — *Consistance.* Un haut fourneau, trois feux de forge. F12 1603; F14 105.039; Arch. dép. Meuse, C 462. — *Historique.* Procès-verbal de visite, 30 mai 1787[4]. F14 105.039. — *Production.* Fonte : 2.500 quintaux métriques. Fer, 1re qualité : 250 quintaux métriques. Fer, 2e qualité : 1.250 quintaux métriques[5]. « Le fer de 1re qualité n'a jamais été la fabrication ordinaire de ma forge. Ma fabrication ordinaire consiste en très bon fer métis que je convertis pour la plus grande partie en instruments aratoires et pour le roulage, tels que plates ou socs à charrue, coutres, pelles, fourches et bandages percés ou façonnés. Le surplus se met en barres de diverses dimensions propres à la taillanderie et à la serrurerie ou en barreaux. » — *Combustible.* Charbon de bois; 2.880 kilogrammes p. o/oo de fer. — *Rendement.* Fonte : 666 p. o/oo. — *Technique.* « Ma forge allait autrefois en affinerie, dans laquelle on fondait et affinait seulement la gueuse, dont les masses étaient reportées à un autre feu nommé chaufferie où le fer recevait sa dernière manutention. » —

(1) Au-dessus de l'Agron, affluent de droite de l'Aire, arrondissement de Vouziers. — Hubert, *Géographie physique, historique et statistique du département des Ardennes*, Charleville, 1836, in-8°, p. 467 : la Forge, écart.

(2) Sauvage et Buvignier, *Statistique*, p. 516 : établissement antérieur à 1546.

(3) Sur le Bar, arrondissement de Sedan.

(4) Sauvage et Buvignier, *Statistique*, p. 517-518 : la forge date du XVIIe siècle.

(5) Dans le texte, 250, 25 et 125 quintaux métriques : erreurs manifestes que nous corrigeons.

Prix. Plates ou socs : 40 livres le quintal métrique. Bandages percés : 40 livres le quintal métrique. Coutres, barres ou barreaux : 36 livres le quintal métrique. Bois : 2 livres 10 sous la corde (80 pouces de couche, 40 de hauteur, le bois 28 à 30 pouces de haut). Minerai, extraction : 2 livres les 6 quintaux métriques; transport : 1 livre 5 sous. — *Main-d'œuvre.* 20 ouvriers. — *Salaires.* 6.800 livres. F[12] 1603.

6. Daigny [1].

Platinerie de Daigny. — *Consistance.* Une affinerie (inactive), une platinerie, une fenderie, une filerie. «Toutes ces usines ne consistent actuellement qu'en deux feux.» — *Historique.* «Usines à fer établies : 1° la platinerie, vers l'an 1580; 2° l'affinerie par permission de Frédéric Maurice de la Tour, prince de Sedan, le 31 décembre 1637; 3° la fenderie, par le même prince, le 18 avril 1639; confirmées par le contrat d'échange de la principauté de Sedan, fait en 1642 au profit du roi Louis XIII par M. le duc de Bouillon... En 1720, on a ajouté à ces usines une filière...» — *Production.* «L'utilité de cet établissement consiste à fournir des fers fendus à la manufacture de clous de Charleville, à Amiens, à Abbeville, à Reims, à Paris et autres principales villes... En 1720, on a ajouté à ces usines une filière pour tirer du fil de fer à chaudronnier, mais cette opération se fait à froid, et c'est la seule des forges où le feu ne soit pas nécessaire. Elle travaille peu.» — *Combustible.* «La platinerie va actuellement en renardière, ce qui ne fait qu'un seul feu, alimenté ordinairement par du charbon de bois et quelquefois par du charbon de terre désoufré mêlé avec celui de bois; mais il est difficile de s'en procurer de cette espèce... La fenderie n'a qu'un seul feu desservi par la houille brute depuis 1783, ce qui a rendu au commerce 4 à 5 cordes de bois. C'est la seule opération des forges où la houille brute puisse être employée... Toutes ces usines ne consistent actuellement qu'en deux feux, l'un au charbon de bois, et l'autre, qui est le plus considérable, à la houille.» — *Technique.* «Cette usine ne fait pas une grande consommation de charbon de bois parce qu'il n'y a qu'un feu. C'est là qu'on affine la gueuse qui provient de la forge

[1] Sur la Givonne, arrondissement de Sedan.

de Chauvency-Saint-Hubert[1] et qu'on la réduit en barres, ce qui réunit les deux opérations de l'affinerie et de la martellerie en une seule. L'eau qui manque en été ne permet pas de prolonger les opérations dans cette saison de l'année. D'un autre côté, la rareté des matériaux fait chômer l'affinerie depuis très longtemps.» — *Régime.* Propriétaire : M. Petit de Morenville, secrétaire du roi honoraire. «Les usines payent un cens annuel au domaine du roi de 6 l. 1 s. 3 d.» F[12] 680 (Trois-Évêchés).

7. Douzy[2].

Platinerie de Douzy. — *Consistance.* Une affinerie, un martinet. — *Historique.* «Platinerie établie par arrêt du Conseil du 7 août 1745[3].» — *Production, matières premières.* «L'objet de cette usine est de faire des plaques de tôle pour l'usage de la fabrique de poêlerie établie à Sedan. Elle peut platiner, année commune, de 50 à 60 milliers de ces matières et environ 30 milliers de fer en barre provenant de vieilles ferrailles.» — *Combustible.* «Cette usine était autrefois alimentée avec du charbon de bois, mais depuis l'acquisition qu'en a faite le propriétaire actuel, Liégeois de nation, il en a réduit la consommation en faisant usage du charbon de terre qu'il [tire] de Liége et de Charleroi.» F[12] 680 (Trois-Évêchés).

8. Haraucourt[4].

Consistance. Un haut fourneau, deux affineries, une chaufferie, quatre bocards, une platinerie, une fenderie, une scierie. — *Historique.* «Établie depuis plusieurs siècles et reconnue dans les titres de redevance des cens du prince de Sedan le 8 décembre 1643.» F[12] 680 (Trois-Evêchés). Arrêt du Conseil des finances, 18 août 1674.

[1] Voir département de la Meuse, à ce mot.

[2] Sur la Chiers, arrondissement de Sedan. — Sur la Platinerie de Douzy, cf. F[14] 105.039 (Demande de maintien, 17 décembre 1812 : 1 affinerie, 1 chaufferie).

[3] Sauvage et Buvignier, *Statistique*, p. 517-519 : l'affinerie établie entre 1750 et 1760, le martinet vers 1770. D'après un rapport au roi du 17 avril 1833, la *platinerie* existerait d'un temps immémorial. F[14] 105.039.

[4] Sur l'Ennemanne, arrondissement de Sedan.

E 477[E]. — *Production.* « On y fabrique des fers fendus en barres, carrés, carillons, bandelettes, et généralement de toutes sortes de fer propres aux différents ouvrages auxquels on veut les destiner dans le commerce. Une partie de ces fers sert à alimenter la fabrique de poêlerie établie à Sedan, une autre partie est destinée pour la clouterie de Charleville, d'Amiens, etc.; enfin on en envoie à la manufacture royale de Valenciennes[1], et partout sa bonne qualité lui acquiert la préférence sur les fers des autres forges. La dame Lefort vend aussi du fer à des marchands en gros de Charleville, qui le font transporter à Paris, en Champagne, en Picardie, dans le Hainaut, etc. Ainsi sa forge, qui ne chôme dans aucun temps, fournit au commerce de 4 à 500 milliers de fer. » — *Combustible.* La forge « consomme année commune environ 7.000 cordes de bois y compris le charbon. La fenderie et la platinerie sont alimentées avec de la houille qu'on tire de Liége et de Charleroi. Pour ne pas préjudicier à la consommation du public, la dame Lefort a l'attention de ne faire sa provision de bois que dans les forêts éloignées des villes. Elle a toujours d'avance plusieurs contrats d'achats, faits dans le duché de Bouillon, de Luxembourg, de Mazarin, du Clermontois et dans les bois du roi. On ne peut disconvenir que ces établissements de bouches à feu ne soient très utiles dans le pays où ils sont situés par rapport à la main-d'œuvre qu'ils y répandent et au commerce auquel ils donnent lieu. Mais il faudrait qu'on s'accoutumât à faire un plus grand usage du charbon de terre pour économiser le bois et laisser le temps aux coupes des forêts de se repeupler, car elles s'épuisent trop vite; et le prix de cette denrée, grossissant en bien des endroits au-delà d'une juste proportion, motive les craintes du public sur son excessive cherté et sur les années qu'elle doit encore durer. » — *Régime.* Propriétaire : Mme veuve Lefort. F[12] 680 (Trois-Évêchés).

9. Illy[2].

Châtaimont. — *Consistance.* Trois feux de forge. — *Historique.* Titres anciens[3]. Date de temps immémorial. F[14] 105.040 (De-

(1) Voir plus loin, à ces divers mots.

(2) A la source d'un affluent de droite de la Meuse, arrondissement de Sedan.

(3) Les titres n'ont pas été retrouvés; mais, d'après le dossier, l'établissement paraît antérieur à 1789.

mande de maintien, 29 décembre 1812; rapport de l'ingénieur des ponts et chaussées, 10 septembre 1838).

10. Imécourt [1].

Aillipont [2]. — *Consistance.* Un haut fourneau. F[12] 1603. — *Historique.* Établi de temps immémorial. F[14] 105.050 (Demandes de maintien, 5 décembre 1812 et 24 juin 1816). — *Production.* Fonte : 200.000 kilogrammes. — *Combustible.* Charbon de bois. — *Prix.* Bois : 2 livres 10 sous la corde «de 80 pouces de couche, de 40 de hauteur, le bois de 28 à 30 pouces de longueur». Minerai : 2 livres d'extraction, 15 sous de transport «les 6 quintaux métriques, et cette mine, préparée au fourneau pour être mise dedans, diminue du quart au tiers». — *Main-d'œuvre.* 8 ouvriers. — *Salaires.* 900 livres. F[12] 1603.

11. Lançon [3].

Bièvres. — *Consistance.* Un haut fourneau, deux affineries, une chaufferie. F[12] 1603; F[14] 105.039 (Demande de maintien, 1er décembre 1812). — *Historique.* Établissement ancien [4]. F[14] 105.039. — *Production.* Fer, 3e qualité : 1.500.000 kilogrammes. — *Combustible.* Charbon de bois. — *Rendement.* Fonte : deux tiers. — *Prix.* Fer : 30 francs le quintal métrique. Bois : 1 franc la corde (longueur 75 centimètres, hauteur 1 mètre, largeur 2 m. 16). Minerai, extraction : 4 francs par 19 décalitres, «mesure à laquelle on est accoutumé dans les forges, ce qui nous forme un tombereau»; transport : 2 francs par 19 décalitres. — *Main-d'œuvre.* 15 ouvriers. — *Salaires.* 1 fr. 50 par homme [5]. F[12] 1603.

[1] Sur l'Agron, arrondissement de Vouziers.

[2] Hubert, *Géographie des Ardennes*, p. 450 : le Fourneau d'Allipont, écart. Dans les textes de l'an II, on lit Alliepon (Arch. dép. Ardennes, L supp[t]).

[3] Sur un affluent de droite et près de l'Aisne, arrondissement de Vouziers.

[4] Cf. *Correspondance des contrôleurs généraux*, publiée par De Boislisle, Paris, 1874, in-4°, t. I, p. 325, n° 1197 : forge en 1693.

[5] Salaire journalier.

12. Mazures (Les)[1].

Les Mazures, Montcornet. — Forge des Mazures, Forge des Mazures-Montcornet[2]. — *Consistance.* Deux hauts fourneaux, forge, platinerie. F[10] 236 (Le régisseur des forges Démazures [*sic*] au Comité de salut public, 3 ventôse an II). F[14] 105.042 (Demande de translation, 1808). — *Historique.* Procès-verbal de visite pour une fourniture à la marine de 10.000 boulets de 12 et de 20.000 de 8 (en 1776): T 591[4]. « Cet établissement existe depuis une quarantaine d'années; l'érection en a été obtenue par M. le duc d'Aiguillon pour un fourneau et une forge; plusieurs années après, on y a construit un second fourneau dont on ignore l'autorisation[3]. » « Ces usines sont employées depuis longtemps au service de l'artillerie. » Arch. dép. Ardennes, C 31. (État des forges et fourneaux situés dans l'étendue de la subdélégation de Rocroi.) — *Régime.* Propriétaire : M. Poulain de Boutancourt. Arch. dép. Ardennes, C 31.

13. Mont-Dieu (Le)[4].

Bairon. F[14] 105.038 (Demande de maintien, 12 février 1817). — *Consistance.* Fourneau, forge et fenderie[5]. Arch. dép. Ardennes, C 31. — *Historique.* Il paraît que l'établissement existe depuis plus de deux siècles. F[14] 105.038 (Rapport au Conseil général des mines, 4 mai 1829). — *Production.* Environ 150 à 200 mille de gros fer ou fer fendu. « Par la marque des fers, le produit le plus beau est pour le roi. » — *Régime.* Propriétaire : la chartreuse du Mont-Dieu[6]. Arch. dép. Ardennes, C 31.

(1) Sur un affluent du Pont-des-Aulnes, arrondissement de Mézières.

(2) Cf. décret du 16 mai 1810, autorisant M. Gendarme, maître de forges à Montcornet, commune des Mazures, à transporter l'un des deux hauts fourneaux de ses forges près le moulin de Faux, *Bulletin des lois*, 4e série, 2e partie, t. XII, p. 428, n° 5501.

(3) Sauvage et Buvignier, *Statistique*, p. 515-518 : l'établissement date de 1680.

(4) Sur le Bairon, arrondissement de Sedan.

(5) D'après une vente du 26 frimaire an V, l'usine comprend : forge, haut fourneau, fenderie.

(6) Fondée en 1136.

14. Monthermé [1].

I. **La Commune.** — *Consistance.* Un haut fourneau. F[14] 105.043.

II. **La Commune.** — Forge d'en Bas. — *Consistance.* Forge, s. a. i. F[14] 105.043.

III. **La Commune.** — Forge d'en Haut. — *Consistance.* Forge, s. a. i. F[14] 105.043. — *Historique* [2]. Demande de maintien pour les trois établissements, 19 avril 1838. F[14] 105.043.

15. Neuville-aux-Joûtes (La) [3].

I. Forge d'en Bas, Forge de La Neuville. — *Consistance.* Deux feux de forge. — *Régime.* Propriétaire : M. Raux. F[12] 680 (Soissons).

II. Forge d'en Haut, Forge de la Croix-Colas. — *Consistance.* Deux feux de forge. F[12] 680 (Soissons), 1603. — *Historique* [4]. La forge de la Neuville «existe depuis plus d'un siècle»; celle de la Croix-Colas «est aujourd'hui la plus ancienne». F[12] 680; F[14] 105.038 (Demande de maintien, 19 juillet 1816). «L'on ignore jusqu'à quel temps remonte leur origine; on sait seulement que le dénombrement en fut fait le 26 mars 1605 par le duc de Lorraine à la Chambre des comptes de Paris.» F[12] 678 (Commerce et industrie de la généralité de Soissons, 1789). En exploitation en 1655. Arch. dép. Aisne, B 249. — *Production.* La forge de la Neuville «est en platinerie; les fers en barre sont envoyés dans l'Ile-de-France, le Soissonnais et la Flandre française». La forge de la Croix-Colas «est en activité à deux affineries ainsi que celle de Laneuville; il ne s'y fabrique non plus que de la platinerie dont les débouchés sont les mêmes». F[12] 680. Fer, 3e qualité : 200.000 kilogrammes.

[1] Sur la Meuse, arrondissement de Mézières.

[2] D'après Sauvage et Buvignier, *Statistique*, p. 517-518, l'établissement de la Commune date du dix-septième siècle. — Dans F[14] 105.040, M. Dollin du Fresnel demande, le 24 juin 1825, le rétablissement de la forge de Maucourt, commune de Nouart, sur la Wizeppe, arrondissement de Vouziers; cet établissement, comprenant un haut fourneau, deux affineries et une fenderie, a cessé, dit-il, de fonctionner il y a soixante ans environ.

[3] Sur le Gland, arrondissement de Rocroi.

[4] A partir d'ici, la notice est commune aux deux établissements de la Neuville-aux-Joûtes.

DOUVRES
SEINE-INFRE
ROUEN
CAEN
LVADOS
EVREUX
EURE
ORNE
ALENÇON
CHARTRES

L'industrie sidérurgique en France, p. 14.

« Il y a une chaufferie dans chaque forge qui sert uniquement à fabriquer les instruments aratoires. Lorsque l'on fait du fer en barres, elles travaillent en feu d'affinerie[1]. » F[12] 1603. — *Matières premières.* « L'entrepreneur tire de l'étranger 200.000 livres environ de gueuses d'une qualité supérieure à celles du pays pour l'entretien de ses forges [les deux forges de la Neuville et celles de l'Aisne]... On se plaint que les gueuses venant de l'étranger sont assujetties à un droit de 9 livres 5 sous par millier, ce qui augmente beaucoup le prix de cette matière. L'on pourrait sans doute anéantir ou du moins diminuer en grande partie les droits qui se perçoivent sur ces fontes étrangères, qu'on doit regarder comme une matière première qui nous est d'une utilité indispensable dans plusieurs circonstances où l'emploi des nôtres ne peut avoir lieu, en raison de leur qualité inférieure... Le fer en barres venant de l'étranger pourrait être assujetti à un droit modique, comme ayant subi deux mains-d'œuvre, et il n'y aurait pas d'inconvénient à établir des droits plus considérables sur l'article de la ferronnerie qui se tire de l'étranger, en proportion de sa valeur intrinsèque, comme ne devant plus être soumise à aucune opération. » F[12] 678. — *Combustible.* Charbon de bois. F[12] 1603. « Le charbon de terre ne pourrait pas remplacer celui de bois, parce que le transport rendrait cette matière trop chère... Le sieur Raux se trouve obligé de tirer de l'étranger des charbons et de payer un droit, à la vérité fort modique, puisqu'il ne se monte qu'à 12 sous par voiture, mais très gênant en ce qu'on est forcé d'aller à une lieue, quelquefois deux, pour prendre un acquit de paiement et d'y conduire la voiture chargée pour acquitter ce droit, sans quoi on s'exposerait à être saisi par les employés de la ferme, qui fait payer de fortes amendes. » F[12] 678. — *Rendement.* 1.700 kilogrammes de fonte pour un millier de fer métrique. — *Prix.* Fer en barres : 36 francs le quintal métrique. Instruments aratoires : 44 francs le quintal métrique. Bois : 3 fr. 55 la corde. « La corde a 7 pieds 4 pouces de longueur, 4 pieds 7 pouces de hauteur, la longueur du bois est de 33 à 34 pouces. Le prix de 3 fr. 55 est rendu et réduit en charbon. » Minerai, extraction : 2 fr. 50; transport : 3 francs les

[1] Dans F[12] 1318, Augustin Raux sollicite la permission d'établir une manufacture de clous près de ses forges de la Neuville, et de faire venir en exemption de tous droits les fers en barres et en verges jusqu'à concurrence de 600 milliers; cette demande est appuyée par l'intendant de Soissons, le 6 avril 1786.

500 kilogrammes. F[12] 1603. — *Main-d'œuvre, salaires.* «L'on compte 80 ouvriers occupés au travail des quatre forges [la Neuville, Grattepierre et Wattigny dans l'Aisne], qui sont payés à raison de 16 livres du mille pour les plates et les bandages et 12 livres pour le fer en barres et les bouts de fer... Il y a en outre huit commis pour surveiller les forgerons, payés à raison de 600 livres chacun.» F[12] 678 (Commerce et industrie de la généralité de Soissons, 1789). — *Régime.* Propriétaire : le sieur Raux. F[12] 680 ; F[14] 105.038. En vertu de deux actes de vente du 28 août 1755 et du 2 octobre 1764. «L'établissement de la Neuville-aux-Joûtes, sans avoir le titre de *Manufacture royale,* jouit de l'exemption de corvées et de milice pour les ouvriers qui y sont occupés. Il en réunissait autrefois plusieurs autres, telles que celles de la taille et autres subsides, qui ont été successivement supprimées, sans qu'aucun arrêt du Conseil en ait ordonné ainsi. Ces deux forges furent taxées lors de leur établissement à 50 livres de cens envers les ducs de Lorraine, qu'elles payent aujourd'hui au duc de Guise pour tous droits.» F[12] 678.

16. Neuville-aux-Tourneurs (La) [1].

I. **Bosneau, le Bosneau, Bosseneau, Bosnaux** [2]. — *Consistance.* Un haut fourneau. F[12] 1603 ; F[14] 105.037 (Demande de rétablissement, 21 juillet 1816). — *Historique.* Remonte à près de 150 années ; établi en 1601, en vertu d'un édit du mois de juin ; vendu le 6 février 1683 par la veuve Le Boucher à Gerbaut de Sailly et, le 25 novembre 1735, par François Gerbaut à Noël Despret (*sic*). F[14] 105.037. (Rapport au roi, 1826).

II. **La Roche** [3]. — *Consistance.* Un haut fourneau. — *Historique.* Établissement très ancien [4]. F[14] 105.045 (Rapport au

[1] Près de la source du Thon, arrondissement de Rocroi.

[2] Hubert, *Géographie des Ardennes,* p. 368 : «Il y a deux hauts fourneaux, appelés, l'un le Bosneau et l'autre la Roche.»

[3] Sur le ruisseau de la Sormonne.

[4] Sauvage et Buvignier, *Statistique,* p. 516. — Les mêmes auteurs mentionnent, p. 516-520, comme existant à Linchamps, sur la Vrigne, commune des Hautes-Rivières, arrondissement de Mézières, un haut fourneau et une forge établis vers 1650, et une fenderie établie en 1750 ; il n'en est fait aucune mention en 1789. D'après F[14] 103.046, le rétablissement autorisé par ordonnance du 26 mai 1824 paraît se rapporter à un établissement non existant en 1789.

Conseil général des mines, 21 octobre 1848). — *Régime.* Propriétaire: M. Raux. Arch. dép. Ardennes, C 31.

17. Osnes[1].

Forge d'Osne. — *Consistance.* Deux affineries. — *Historique.* L'établissement remonte à plus d'un siècle. F[14] 105.042 (Demande de maintien, 9 octobre 1838).

18. Signy-l'Abbaye[2].

Le Hurtault[3]. — *Consistance.* Un haut fourneau, un feu de forge[4]. F[12] 1603. Deux fourneaux, une grosse forge, deux affineries, une chaufferie, une fenderie, une rebatterie. Arch. dép. Ardennes, C 31. — *Production.* «Les forges allaient fort peu; on faisait environ 30.000 kilogrammes de fer, attendu que le fourneau était employé en projectiles de guerre. En 1789, l'établissement avait une entreprise avec la marine, et l'on n'y fabriquait aucune espèce de fonte de commerce.» F[12] 1603. 1.400 à 1.500 milliers de munitions de guerre. «Il s'y vend annuellement 12 cents milles tant en munitions qu'en fonte marchande, le surplus en cassis et gueuses qu'on convertit en fer marchand.» Arch. dép. Ardennes, C 31. — *Combustible.* Charbon de bois. F[12] 1603. 190 arpents de bois qui produisent 1.600 cordes de bois-charbon. Arch. dép. Ardennes, C 31. — *Prix.* Fer : 31 francs le quintal métrique. Fonte : «on vendait les projectiles 85 livres le mille poids de marc». Bois : 4 francs la corde. «La corde est composée de 5 pieds sur 8 pieds de 11 pouces, la bûche a 28 pouces de longueur.» Minerai, extraction : 3 fr. 50; transport : 2 francs les 1.000 kilogrammes. — *Main-d'œuvre.* 190 ouvriers. F[12] 1603. 300 à 400 ouvriers[5]. Arch. dép. Ardennes, C 31. — *Salaires.* 40 francs pour 1.000 kilogrammes de fer fabriqué. F[12] 1603. — *Régime.* Propriétaire: l'abbaye de Signy[6]. Arch. dép. Ardennes, C 31.

(1) Sur le ru de Launoy, affluent de la Chiers, arrondissement de Sedan.

(2) Sur la Vaux, affluent de l'Aisne, arrondissement de Mézières.

(3) Hubert, *Géographie des Ardennes*, p. 227 : forges du Hurtaut.

(4) Id., *ibid.* : établissement fondé vers 1550; Sauvage et Buvignier, *Statistique*, p. 516-518.

(5) Internes et externes.

(6) Fondée au diocèse de Reims en 1135.

IMPRIMERIE NATIONALE.

19. Signy-le-Petit[1].

I. Forge Philippe. — *Consistance.* Deux feux de forge. — *Régime.* Propriétaire : M. Despret. F[14] 105.039 (Demande de maintien, 10 août 1817).

II. Forges, Usines de Signy-le-Petit, le Vieux Fourneau. — *Consistance.* Un haut fourneau. F[12] 1304; F[14] 105.037 (Ordonnance de maintien, 5 février 1823).

III. Forges, Usines de Signy-le-Petit, Vieilles Forges. — *Consistance.* Deux feux de forge. F[12] 1304; F[14] 105.037 (Ordonnance de maintien, 5 février 1823). — *Historique.* D'après le dénombrement fait, le 26 décembre 1550, au prince de Lorraine, duc de Guise, par Philippe de Flandre, seigneur de Signy-le-Petit, «le comte d'Herlis a baillé à Lescuyer diverses terres... et sera tenu le preneur de faire un marteau à batteries de fer et choses appartenant au lieu dit Signy[2] ». F[14] 105.037. — *Régime.* Propriétaire : Mme Le Bret; locataire : M. Raux. Arch. dép. Ardennes, C 31.

20. Vendresse[3].

Consistance. Un haut fourneau. — *Historique.* Établi en 1542[4]. — *Production.* Fonte : 5.000 quintaux. «En 1789, la majeure par-

[1] Arrondissement de Rocroi.

[2] Sauvage et Buvignier, *Statistique*, p. 516-518, mentionnent que les établissements de Signy-le-Petit datent de 1550.

[3] Sur le Doujon, arrondissement de Mézières.

[4] Sauvage et Buvignier, *Statistique*, p. 516. — Dans F[14] 105.037 nous trouvons, en date du 15 octobre 1820, une demande de rétablir le haut fourneau de Saint-Basle, commune de Vrigne-aux-Bois, au confluent de la Claire et de la Vrigne, arrondissement de Sedan; cf. Hubert, *Géographie des Ardennes*, p. 430 : Saint-Bâle. — L'enquête de 1811 mentionne comme existant en 1789 les établissements suivants, dont l'emplacement est actuellement en Belgique : 1. Commune de Bruly, canton de Couvin, forge du Prince, deux feux. 2. Commune de Couvin, forge de Pernelle, deux feux. 3. Commune de Couvin, haut fourneau de Pernelle. 4. Commune de Couvin, forge de Saint-Roch, deux hauts fourneaux, quatre feux de forge. 5. Commune de Couvin, haut fourneau de Sainte-Barbe. 6. Commune de Nimes, canton de Couvin, un haut fourneau. 7. Roly, canton de Philippeville, un haut fourneau. Sur Couvin, Nimes et Roly, cf. Van der Maelen, *Dictionnaire géographique de la province de Namur*, Bruxelles, 1832, in-8°, p. 61-62, 221, 249-250, et F[14] 105.036, État de l'an III.

tie du produit du fourneau de Vendresse se convertissait en munitions de guerre.» F[12] 1603. 300 à 400 milliers de gros fer ou fer fendu. Arch. dép. Ardennes, C 31. — *Combustible.* Charbon de bois. F[12] 1603. Bois du duc de Valentinois. Arch. dép. Ardennes, C 31. — *Main-d'œuvre.* 250 ouvriers[1]. F[12] 1603. — *Régime.* Propriétaire : le duc de Valentinois; fermier : M. Bourgeois. Arch. dép. Ardennes, C 31.

2e Section. — Établissements de dénaturation..

1. Bazeilles[2].

Lamoncelle. — *Consistance.* Une platinerie. — *Régime.* Propriétaire : M. Devillé. F[12] 680 (Trois-Évêchés).

2. Charleville[3].

Manufacture d'armes[4]. F[12] 680 (Trois-Évêchés), 650. — *Historique.* Arrêt du Conseil d'État du 8 mars 1735, ordonnant l'adjudication de la manufacture d'armes «établie à Charleville, Nouzon et dépendances». AD XI 35. — *Production.* Armes, et clous de toutes les formes. — *Main-d'œuvre.* Près de 500 ouvriers. F[12] 650 (Mémoire sur les fabriques de Champagne). — *Régime.* Propriétaires : MM. de Sérilly, Wendel et Cie. Arch. dép. Ardennes. C 41.

3. Givonne[5]. F[12] 680, 1302, 1603.

I. Platinerie. — *Consistance.* Deux feux, deux marteaux, un martinet. — *Historique.* «Établie en 1586 et 1591 par lettres pa-

[1] Internes et externes.

[2] Sur la Givonne, arrondissement de Sedan. — F[14] 105.040 contient une demande de 1816 pour le maintien de l'usine à fer dite le Maquaa (platinerie), commune de Bazeilles. — Dans F[12] 1307, Profinet, Bridier-Baudelot, Boire, Garet et Cie demandent, le 17 octobre 1785, le titre de manufacture royale pour leur fabrique de fer-blanc à Balan, arrondissement de Sedan. Déjà Briuier a fourni 12.000 marmites de fer battu et étamé à Wendel, directeur des manufactures d'armes du roi.

[3] Dans un méandre de la rive gauche de la Meuse.

[4] Sans indication sur le nombre et la consistance des établissements qui composent la manufacture. D'après F[12] 1309, de Wendel est co-propriétaire en 1776.

[5] Sur la Givonne, arrondissement de Sedan. — Dans F[12] 1316, demande

tentes de Robert et Charlotte de la Marck, princes de Sedan.» F[12] 680 (Trois-Évêchés). «La laminoir de M. Lamotte-Pirotte est en activité depuis un an environ et a remplacé une platinerie et des martinets qui existaient pour ainsi dire de temps immémorial.» F[14] 105.044 (Rapport de l'ingénieur des ponts et chaussées, 8 juillet 1843). — *Production.* «L'objet de ces usines est de battre et préparer le fer pour servir aux fabriques de poêlerie établies sur la banlieue de Sedan, auxquelles lesdites usines fournissent année commune environ trois cents milliers pesant.» — *Combustible.* «La consommation du charbon de bois peut être estimée à environ trois cents cordes ou deux cents voitures de charbon, et environ cent milliers pesant de charbon de terre ou cent grosses voitures; on se procure ce fossile du duché de Liége.» — *Régime.* Propriétaires : MM. Galon père et fils. F[12] 680.

II. (Sans désignation). — *Consistance.* Un martelet. — *Régime.* Propriétaire : M. Vincent Lamotte. F[12] 680 (Trois-Évêchés).

4. Illy.

La Claynée, la Claïné. — Manufacture d'acier et de fer poli[1]. F[12] 680 (Trois-Évêchés).

5. Mohon[2].

Mohon et le Moulin-Blanc. — *Consistance.* Deux usines à émoudre et forer les canons; une platinerie. — *Production.* Armes à feu pour le roi. — *Combustible.* 5 à 6 cents poinçons de bois et 6 à 7 cents charrés (*sic*) de charbon de terre. — *Régime.* Propriétaires : MM. de Sérilly, Wendel et Cie. Arch. dép. Ardennes, C 31.

(1714) d'établir à Givet, arrondissement de Rocroi, une manufacture de clous et de ferronnerie; dans le même dossier, l'abbé de Saint-Hubert y propose, le 24 février 1775, l'établissement d'une clouterie.

(1) Voir plus loin, à Rubécourt-et-Lamécourt.

(2) Sur la rive gauche de la Meuse, au confluent de la Vence, arrondissement de Mézières.

6. Mouzon [1].

Fonderie de canons à fusil. — *Régime*. Propriétaires : les propriétaires de la manufacture d'armes de Charleville. F[12] 680 (Trois-Évêchés).

7. Nouzon [2].

Manufacture d'armes [3]. F[12] 680 (Trois-Évêchés).

8. Raucourt-et-Flaba [4].

Fabrique de fer et d'acier poli. F[12] 680 (Trois-Évêchés). — *Consistance*. « L'établissement de Raucourt offre moins en ce genre le spectacle d'une grande entreprise conduite au nom d'un seul que la variété de ce même genre d'industrie exercé par tous les habitants du bourg qui sont ouvriers, et qui trouvent presque tous à travailler à leurs pièces, ce qui procure une répartition plus exacte de profits parmi ces artisans, dont un grand nombre occupe aussi ses femmes et ses enfants. Ils vendent ensuite leurs ouvrages à des marchands en gros qui les envoient à Paris... Ce n'est pas qu'à l'ombre du privilége de la principauté de Sedan [5] il n'entre en France beaucoup de quincaillerie étrangère, introduite d'abord en fraude dans la principauté, et qui ensuite passe pour être fabriquée à Raucourt. C'est là une chose que toute la prudence humaine ne saurait ni prévoir ni empêcher, parce qu'il y a des sentiers à travers les forêts des Ardennes et de Bouillon qu'il est impossible que l'on puisse garder. Ainsi, dans tous les temps, ces priviléges seront l'occasion d'une contrebande inévitable, qui ne peut et ne

[1] Sur la Meuse, arrondissement de Sedan — F[12] 1318 mentionne pour 1783 une manufacture de quincaillerie anglaise dans la banlieue de Mouzon, à un quart de lieue de cette ville.

[2] Au confluent de la Meuse, du Mardreuil et de la Goutelle, arrondissement de Mézières.

[3] E 797[122] mentionne une manufacture de clous en 1708.

[4] Sur l'Ennemanne, arrondissement de Sedan.

[5] Livrée au roi de France par le duc de Bouillon le 29 septembre 1642, la ville de Sedan obtint d'avoir un gouverneur particulier indépendant du gouvernement de la Champagne.

saurait cesser qu'avec eux. Le fer que les mines de fer donnent ne convient pas autant à ce genre de quincaillerie que celui des forges du Luxembourg, qui, ayant le grain plus fin, plus pur que celui des forges du pays de la principauté, procure un poli plus doux et plus agréable. Ainsi les établissements de Raucourt et de Lamécourt sont obligés de tirer en grande partie les fers du duché.» F[12] 670 (Mémoire adressé à M. Blondel, 2 février 1787). — *Historique.* «La première [des manufactures de quincaillerie anglaise] a été établie au commencement de 1779 par MM. Orseille frères, négociants à Paris, au village de Raucourt, et par eux transférée sur la fin de cette même année à Lamécourt[1], à une lieue de Sedan et à trois quarts de lieue du village de Francheval[2], sa paroisse.» F[12] 1316 (Mémoire sur les manufactures, 1783). — *Main-d'œuvre.* La manufacture fait travailler tous les habitants du bourg, qui occupent souvent femmes et enfants, et vendent les ouvrages à des marchands en gros, qui les envoient à Paris. F[12] 650 (Mémoire de 1786, adressé à M. Blondel, subdélégué de Sedan). 400 ouvriers et 70 enfants de la Pitié en 1779. F[12] 1316. — *Régime.* Propriétaires : MM. Toussaint père et fils. F[12] 680.

9. Rubécourt-et-Lamécourt[3].

I. Manufacture d'acier et de fer poli. F[12] 680 (Trois-Évêchés).

II. **Lamécourt.** — Manufacture d'acier et de fer poli. — *Consistance.* «Cette fabrique est composée de trois usines, la 1re à Lamécourt, la 2e à Rubécourt, la 3e à la Claïné.» — *Historique.* Établie depuis six ou sept ans. F[12] 680 (Trois-Évêchés). Date de 1779. F[12] 650 (Mémoire de 1786, adressé à M. Blondel, subdélégué de Sedan); F[12] 670 (Mémoire adressé à M. Blondel, 2 février 1787). — *Production, etc.* «Il y avait autrefois plusieurs bouches à feu, toutes alimentées par du charbon de terre, mais depuis l'époque du traité

[1] Voir le numéro suivant. — Ce transfert concerne seulement l'établissement principal et la raison sociale de la manufacture, et non la pluralité d'établissements dispersés où le travail a lieu à domicile, soit à Raucourt, soit à Lamécourt ou ailleurs.

[2] Arrondissement de Sedan.

[3] Sur la Nulle, arrondissement de Sedan.

de commerce avec l'Angleterre[1], le sieur Orsel (*sic*) a totalement abandonné les travaux de cet établissement, dont les ouvrages en menues quincailleries y étaient exécutés avec succès, et fournissaient aux assortiments de son magasin à Paris, où ce particulier a son domicile, et où il faisait l'entrepôt de son commerce... Les dépenses considérables tant en bâtiments qu'en machines et outils propres à ce genre de travail sont aujourd'hui en pure perte, s'il est vrai, comme le bruit en court, que le sieur Orsel, qui a renvoyé tous ses ouvriers au nombre de plus de 300, a totalement renoncé à cet établissement. Le sieur Orsel désirerait que le gouvernement voulût par des encouragements lui faciliter les moyens de remonter sa fabrique. Mais le Conseil ne pourrait-il pas demander à ce particulier quels sont les efforts qu'il a faits pour tenter, depuis le traité de commerce, d'entrer en concurrence avec les Anglais? Ne pourrait-il pas lui reprocher d'avoir renvoyé tout-à-coup, sans le moindre ménagement, presque tous ses ouvriers, dont la plupart, faute d'avoir occasion de gagner du pain pour s'empêcher de mourir, ont été forcés de s'expatrier avec leurs femmes et leurs enfants, tandis que le même genre de fabrication continue de se soutenir à Sedan, à Raucourt et dans plusieurs autres lieux de la principauté, malgré le traité de commerce? Le gouvernement doit sans doute sa protection à tous les établissements français, mais il ne doit des grâces particulières qu'à ceux qui, par un zèle et une constance éprouvés, seront parvenus, malgré les accidents contraires, à soutenir la concurrence de leurs articles avec ceux de l'étranger.» F[12] 680. «L'établissement de Lamécourt offre à l'œil du curieux un nombre d'ateliers considérables, qui tous concourent à la perfection du fer et de l'acier poli... Tous les ouvrages qu'on y traite sont à l'imitation des Anglais et des Allemands. Il serait assez difficile de fixer l'étendue du commerce de cet établissement. La plus grande partie des machines, soit celles mues par le courant de l'eau, soit celles où il faut les bras des hommes, restent souvent dans l'inaction... Si la proximité de l'étranger offre quelques moyens aux entrepreneurs de faire entrer en fraude de la quincaillerie d'Allemagne, il n'en est pas moins vrai que Lamécourt est d'un grand secours aux peuples de la campagne, qui pour la plus grande partie

[1] Du 26 septembre 1786 ou d'Eden, qui substituait aux prohibitions et aux droits prohibitifs des droits *ad valorem* de 10 à 15 p. 0/0.

sont élevés à forger. Au surplus, c'est aux commis des fermes à surveiller cet établissement. Jusqu'à présent, il n'a rien paru qui ait pu faire jeter des soupçons sur ces manufacturiers, qui, sans fabriquer du bien riche, font d'assez belles pièces et d'un beau fini. Il paraît néanmoins qu'ils s'adonnent le plus à la menue quincaillerie qu'on expédie pour Paris, où les entrepreneurs ont leurs magasins, pour la verser ensuite dans tout le royaume.» F[12] 670 (Mémoire, 2 février 1787). «La manufacture de Lamécourt... est un établissement nouveau pour le pays. La multiplicité des bâtiments qui la composent, les différentes branches d'industrie qui y sont réunies, la mécanique des machines qui servent à leur exploitation, tout excite la curiosité du public et fait son admiration... La principale branche d'industrie de la manufacture de Lamécourt est sans contredit la quincaillerie anglaise. Au moyen des machines qui y sont établies, les ouvrages se font avec autant de précision que de vitesse. La perfection et le bon marché qui doivent s'ensuivre ne sauraient que leur assurer cette concurrence si nécessaire au maintien du commerce. Les machines en usage dans cette manufacture sont: 1° Un laminoir propre à laminer tous les métaux ou parfaits ou imparfaits, tels que l'or, l'argent, le cuivre, le fer. L'eau est le seul moteur employé pour le faire agir. 2° Deux estampes pour estamper des boucles, des boutons et toutes sortes d'ouvrages à perles, à cordes, à grains d'orge, à cannelures, etc. 3° Cinq presses à découper des chapes, des ardillons, des boucles, des plaques d'épée, des assiettes de bouteille, etc. 4° Une sixième presse plus grande pour estamper les nœuds des chapes. 5° Une tirerie de nœuds brasés qu'un enfant peut faire mouvoir. 6° Une polirie à eau et avec laquelle il est aisé d'occuper soixante jeunes gens à polir et à lustrer la quincaille. 7° Une seconde polirie que deux hommes font mouvoir, en marchant dans une roue qui tient à l'extrémité de l'axe de cette machine; on y a recours, lorsque le défaut d'eau empêche d'employer la précédente. 8° Un tour en l'air pour façonner certains ouvrages et faire des vis, des écrous, des rouleaux ou cylindres et autres ustensiles. Le poli et le lustre sont les dernières façons que reçoit la quincaille. Après quoi on l'essuie, on l'encarte et on la met au dépôt dans un magasin qui ne contracte pas d'humidité. La quincaillerie de Lamécourt consiste en assiettes de bouteilles; boucles de souliers et de jarretières; boutons d'acier, de cuivre, d'étain doré et argenté; breloques, cousans (*sic*); chaînes de montres pour hommes et pour

femmes; chandeliers, corbins et autres garnitures de cannes; chapes et ardillons de boucles; écritoires; étuis; fiches à vases; gardes de sabre, de couteau de chasse; mouchettes, porte-mouchettes; poignées d'épée, etc. Il y a de tous ces ouvrages dans l'uni. Ceux qui sont susceptibles d'ornements sont à facettes, à perles, à grains d'orge, à cordes, à cannelures. Les uns et les autres n'ont pas le même degré de finesse et de perfection. Pour bien juger de leur mérite, il faudrait pouvoir en faire la comparaison avec de la quincaillerie d'Angleterre qui est la plus estimée. Les directeurs de la manufacture semblent en ignorer les prix. Cependant ils s'accordent à dire qu'il y a, au moins, cent pour cent de bénéfice sur chaque objet. Bien des personnes soutiennent que le bénéfice est beaucoup plus considérable. On envoie toute la quincaillerie à M. Orseille, demeurant à l'Hôtel royal, rue Bourg-l'Abbé, à Paris, parce que c'est sous ses yeux que se tient la correspondance pour les commissions et les remises, et que c'est lui qui décide des expéditions et envois de marchandises. Ses débouchés extérieurs sont l'Espagne et l'Italie, où il ne cesse d'avoir des voyageurs... La manufacture de Lamécourt peut consommer par année environ 30.000 livres de fer en verge, 2.000 livres de tôle, 1.000 poinçons de charbon et 1.500 poinçons de houille. Le fer se tire des forges de Berchiove[1] dans le duché de Luxembourg. On prétend qu'il est mieux épuré que celui de ce pays-ci, et qu'il est conséquemment plus propre à recevoir le poli qu'exige la quincaille anglaise. Il revient, avec les droits et les frais de voiture, à 220 livres le mille. La tôle se prend dans les platineries de Givonne et de Douzy, villages de la principauté de Sedan. On la paye 400 livres le mille. Pour la quincaille la plus fine, on emploie des tôles de Suède et d'Angleterre; elles s'achètent à raison de 1.500 livres le mille. La houille vient de Liége par eau jusqu'à Sedan. Le prix de cette denrée rendue à Lamécourt est d'environ 24 sols le poinçon. On commenre à en employer dans nombre d'usines. Quoique le pays soit couvert de bois, le charbon y devient de plus en plus cher. On le vend à présent 36 sols au moins le poinçon». F[12] 1316 (Mémoire sur les manufactures de quincaillerie anglaise, 1783). «Le bruit général est

[1] *Sic.* Sans doute faut-il corriger en Berchiwez, hameau de la commune de Villers-la-Loue, arrondissement de Neufchâteau, province de Luxembourg, Belgique.

que cette manufacture naissante perd considérablement de sa première splendeur. La visite que j'en viens de faire m'autorise à le croire et à l'accréditer. Il s'en faut beaucoup que j'y aie trouvé, tant en compagnons qu'en apprentis, la quantité d'ouvriers indiquée par mon Mémoire, ce qui me porte à douter que le nombre des ouvriers du dehors soit aussi considérable qu'on me l'a donné à entendre et que je l'ai marqué. Je n'ai pas vu toutes les machines en activité. Les presses étaient presque les seules occupées pour des chapes et ardillons. Dans la polirie à eau, il n'y avait guère que douze ouvriers qui polissaient et lustraient des boucles estampées, des corbins empreints au marteau et quelques gardes de sabre unies. De trente-six étaux établis, je n'en ai vu que huit à l'aide desquels autant d'ouvriers dégrossissaient des ouvrages semblables. Le laminoir était dans le plus grand repos. Enfin les forges, au nombre de quatre, m'ont paru désertes. L'espèce de marchandise qui m'a le plus frappé dans le magasin, c'est une immense quantité de boucles unies de différentes grandeurs. On m'y a montré une poignée d'épée, quelques gardes de sabres, une chaîne de montre pour femme, plusieurs mouchettes et un chandelier seulement dégrossi. J'y ai aperçu beaucoup de paquets de boutons de toutes les espèces. On s'est contenté de me faire parcourir une sorte de recueil d'échantillons de paillons et de me mettre sous les yeux un paquet de lames d'étain ciselées. La langueur qu'éprouve la manufacture de Lamécourt ne saurait que concourir à perpétuer les craintes que j'ai toujours eues, relativement aux vues de ses premiers entrepreneurs. Mon zèle ne me permet pas de vous les cacher. Je souhaite, Monsieur, que vous ne les trouviez pas aussi fondées qu'elles me le paraissent. Pour vous mettre à même d'en juger, il est à propos que vous sachiez que tout annonce que MM. Orseille frères jouissent d'une fortune considérable. Il passe pour certain qu'ils la doivent au commerce de quincaillerie qu'ils ont toujours fait. On tient de la propre bouche de M. Orseille l'aîné qu'il l'a exercé et suivi avec soin pendant dix ans qu'il a demeuré en Angleterre. Revenu dans sa patrie avec la résolution d'y cultiver la même branche d'industrie, et instruit de la nature des priviléges de la principauté de Sedan, il s'est empressé de venir y former, de concert avec M. son frère, l'établissement dont il s'agit. J'ai ouï dire que l'un d'eux avait fait depuis peu un voyage en Angleterre. Ces circonstances semblent fonder les soupçons qu'un pareil établissement peut faire naître.

MM. Orseille n'ont pas manqué d'en vanter tous les avantages; mais est-il aussi avantageux qu'ils ont voulu le faire croire? On ne doute pas qu'il ne l'ait été pour ses fondateurs, s'ils l'ont fait valoir à l'aide des correspondances qu'il y a lieu de présumer qu'ils se sont ménagées en Angleterre, s'ils ont abusé des priviléges de la principauté de Sedan pour se procurer des marchandises étrangères et les introduire en France comme des productions de leur manufacture. Qu'est-ce qui les aurait empêchés de tirer d'Allemagne, où il se fait beaucoup de quincaille fort commune, nombre d'ouvrages en ce genre, de les perfectionner chez eux, et de les faire passer franchement dans le royaume, à la faveur d'un léger poli qu'ils leur auraient fait donner à Lamécourt? Enfin, l'état de dépérissement où semble être leur manufacture ne proviendrait-il pas de la difficulté ou de la presque impossibilité qu'il y a eu de l'alimenter en quincaille d'Angleterre pendant la guerre entre cette puissance et la république de Hollande[1]?» F[12] 1316 (Supplément au Mémoire, 8 mai 1783). — *Main-d'œuvre.* La manufacture emploie 80 enfants des maisons de charité de Metz et de Paris, et environ 80 familles qui travaillent à l'élaboration des produits. F[12] 650 (Mémoire de 1786). «Ce défaut de vie ne provient pas du manque d'ouvriers, si toutefois on peut compter pour quelque chose d'utile environ 80 enfants pris dans les maisons de charité de Metz et de Paris. Mais de quel secours peuvent être ces apprentis pour vivifier un commerce tel que cet établissement semble le comporter, si d'ailleurs les ateliers sont privés de ces habiles ouvriers qui seuls pourraient les mettre en activité et procurer à cette branche de commerce une grande extension? Cependant, il faut convenir que cet établissement est très utile au pays dans lequel il est situé[2], où plus de 80 familles sont occupées à travailler le fer, à le dégrossir, etc.; et c'est ensuite à Lamécourt où tous ces ouvrages reçoivent la dernière main-d'œuvre.» F[12] 670 (Mémoire, 2 février 1787). «Dans le nombre de 150 ouvriers qui travaillent dans les ateliers de cette manufacture, il y a 60 apprentis. A l'exception de quelques enfants de ces ouvriers, les apprentis sont des jeunes gens qui ont été tirés à l'âge de 12 à 13 ans de la Pitié de Paris et de l'hôpital de Metz.

[1] A la suite de l'accession des Pays-Bas à la Ligue des Neutres, en 1780. La paix fut signée le 20 mai 1784.

[2] C'est-à-dire le pays de Raucourt, Lamécourt et lieux environnants.

Pendant le temps de leur apprentissage, qui est de cinq à six ans, ils sont logés, nourris et entretenus aux frais des entrepreneurs. A la fin de l'apprentissage, on donne, par forme de gratification, une somme de cent vingt livres à ceux sortis de la Pitié, suivant la convention faite avec les administrateurs de cette maison de refuge. Les apprentis à la charge des entrepreneurs, et en âge de concourir par la voie du sort au remplacement des soldats provinciaux, en ont été dispensés jusqu'à ce moment par le subdélégué de M. l'intendant de Metz. Tel est sans doute le vœu de la loi concernant les hôpitaux. On ne saurait trop la respecter. Indépendamment de tous les ouvriers dont on vient de faire mention, la manufacture de Lamécourt en occupe encore autant dans plusieurs villages de la principauté de Sedan; elle en a même au Chesne, bourg en Champagne, à six lieues de cette ville[1]. Le travail des externes, ou des ouvriers du dehors, consiste à dégrossir les ouvrages estampés, empreints au marteau, ou découpés, et à les mettre en état d'être polis et lustrés. » F[12] 680. Cinq cents ouvriers en 1786. F[12] 1315[B]. — *Régime*. Propriétaire: M. Orsel, négociant à Paris. F[12] 680. «Lamécourt est une seigneurie que MM. Orseille ont achetée cent mille livres dans cet intervalle de temps [en 1779], et dans laquelle ils ont déjà fait pour cent cinquante mille livres de dépense... M. Orseille le jeune est aujourd'hui seul propriétaire [de la manufacture] ainsi que de la seigneurie. » F[12] 1316 (Mémoire sur les manufactures de quincaillerie anglaise, 1783). «Aux termes des lettres patentes du mois de mai 1779[2] concernant l'étendue et l'application des priviléges des villes et principautés de Sedan, Raucourt et Saint-Menges[3], les entrepreneurs de la manufacture de Lamécourt ont le droit : 1° d'en faire passer en France toutes les productions en exemption des droits d'entrée; 2° de les exporter directement à l'étranger en exemption des droits de sortie. Ils jouissent même de cette dernière franchise pour les exportations qu'ils peuvent faire par les chaussées et écluses de Mouzon. » F[12] 1316.

[1] Arrondissement de Vouziers, sur le canal des Ardennes, à 1 kilomètre, 7 de l'étang de Bairon.

[2] Arch. nat., AD + 10/12.

[3] Arrondissement de Sedan, sur le ruisseau des Clairs-Chênes, affluent de droite de la Meuse.

10. Sedan.

I. Fabrique de fer et d'acier poli. — *Consistance, main-d'œuvre.* Quelques ouvriers en acier. F[12] 650 (Mémoire de l'inspecteur des manufactures de la principauté de Sedan, 1787). — *Régime.* Propriétaire : M. Hanrot. F[12] 680 (Trois-Évêchés).

II. Fabrique de poêlerie et de fléaux de balance. F[12] 680 (Trois-Évêchés); F[12*] 107, fol. 748, 10 mars 1789. — *Consistance.* Sept batteries de fer. F[12] 650 (Mémoire de 1786; Mémoire, 2 février 1787). — *Historique*[1]. « Les batteries de fer établies dans la principauté ne s'y maintiennent aussi qu'à la faveur des priviléges qui y sont attachés, et qui permettent l'entrée en France en exemption de droits de tout ce qui s'y manufacture. Cette source de commerce nous vient du duché de Liége, qui autrefois était seul en possession presque exclusive de fournir les provinces de France de tous les ouvrages en fer battu, comme poêles à frire, poêlons, lèchefrites, casseroles de fer, couverts de marmites, bouchoirs à four, fléaux de balances, cuillères à pot ou à fondre le plomb, boucles de fer, chapes, ardillons, etc. : quelques maîtres mécontents de ce pays-là sont venus s'établir dans la principauté avec tous leurs ouvriers, et c'est à cette heureuse émigration que nous devons ce commerce, dont les trois quarts se fait (*sic*) avec du fer en tôle importé des forges des duchés de Bouillon et de Luxembourg, et l'autre quart avec celui des platineries et martinets de la principauté. Dans l'espace de quinze années, et à l'aide de fréquentes émigrations d'ouvriers de Liége, il s'est successivement établi sept fabricants qui aujourd'hui fournissent à la France tout ce qu'elle tirait autrefois de ce duché. Mais, par une fatalité qui n'est attachée qu'au commerce de France, tous les genres d'industrie y sont éternellement aux prises avec le fisc, qui, par ses incertitudes, par la lenteur de ses décisions, les fait languir, et les détruit enfin par les mêmes moyens qu'on croit ne prendre avec tant de réflexion que pour les conserver et les faire fleurir. Cependant on

[1] Dans l'*Enquête* sur le *Traité de commerce avec l'Angleterre, Industrie métallurgique,* Paris, 1860, 2 vol. in-4°, un déposant déclare, t. II, p. 129, que l'industrie du fer battu n'est apparue en France que trente-cinq ans auparavant. Sur la fabrication de la menue quincaillerie à Sedan, à la fin du XVIIIe siècle, cf. Levasseur, *Histoire de l'industrie et des classes ouvrières en France avant 1789,* 2e éd., Paris, 1903, 2 vol. in-8°, t. II, p. 675.

ne peut pas douter que MM. les administrateurs n'aient la meilleure volonté. Mais souvent cette volonté ne suffit pas seule, quand il faudrait agir réellement. Et il arrive presque toujours que les lenteurs dans les décisions désespèrent l'industrie, lui ôtent son énergie et forcent quelquefois les fabricants à transporter leurs ateliers dans l'étranger. C'est ce qui est à craindre qu'il n'arrive à l'égard des fabricants dont je parle, et le pays de Liége sera encore en possession de ce genre d'industrie au préjudice de la France, parce que le fisc croit voir aujourd'hui dans les fers en tôle qu'on importe des forges de Bouillon et de Luxembourg du fer déjà façonné, qui par cette raison doit un impôt autre que celui de la marque du fer ordinaire, comme s'il ne convenait pas de donner d'abord à cette tôle, lorsqu'elle est sous le martinet des forges, la forme carrée ou ronde qu'elle doit avoir et garder dans le commerce, après toutes les façons qu'on lui donne dans les batteries de Sedan, que d'envoyer du fer en barre ou en verge, dont les frais du travail qu'il exigerait pour l'aplatir et lui procurer la forme qui lui convient couvriraient au delà des profits que les fabricants pourraient faire dans ce genre de commerce. » F[12] 650 (Mémoire, 2 février 1787). « On accorde un délai de six semaines, sur l'avis de M. de la Boullaye, aux fabricants de batterie de fer de Sedan, demandant que les matières propres aux ouvrages fabriqués à Sedan entrent en payant seulement les droits ordinaires de la marque du fer[1] ». F[12*] 107, fol. 748, Bureau du commerce, 10 mars 1789.

III. **Aux portes de Sedan.** — Batterie de fer-blanc. F[12] 650 (Mémoire de 1786). — *Historique.* « La batterie de fer-blanc établie aux portes de Sedan ne paraît pas avoir fait de grands progrès, quoique ce soit toujours à la faveur des priviléges de la principauté que les entrepreneurs versent en France, en exemption de droits, les fers-blancs qu'ils reçoivent en brut d'Allemagne et auxquels ils donnent les derniers apprêts ici, en les faisant blanchir avec de l'étain qu'ils se procurent aussi du même royaume. » F[12] 650 (Mémoire, 2 février 1787).

[1] Sur ces droits, voir l'*Introduction*.

GÉNÉRALITÉS.

« Toutes ces usines sont établies dans la principauté de Sedan et aux environs[1]. Elles ne sont pas bien considérables vues en particulier, mais réunies elles procurent aux ouvriers répandus dans la campagne une grande facilité de gagner, eux et leurs pauvres familles, une vie qu'ils obtiendraient difficilement de la culture des champs, dont le sol est aride et ingrat. D'un autre côté, tous les différents objets d'industrie qu'on y fabrique procurent au dedans des forces à tondre les draps et au dehors un commerce assez étendu, soit en menues quincailleries, soit principalement en poêleries, en fléaux de balances, etc., qu'on tirait autrefois du pays de Liége, et que nous avons su fixer en grande partie dans la principauté de Sedan. C'est à ces sortes de gens, c'est à ces petits fabricants remplis de génie et d'intelligence dans leur industrieux commerce que les grâces du Conseil sont dues, parce qu'ils travaillent avec un zèle, une activité et une économie qui assurent le succès de leurs entreprises, en même temps qu'ils soutiennent une infinité de familles qui seraient dans la plus grande misère si ces petits établissements venaient à chômer. Une petite récompense accordée à propos à ces fabricants non seulement les mettrait à même de donner plus d'extension à leur commerce, mais encore serait un motif de piquer leur émulation. On les verrait bientôt redoubler d'activité lorsqu'ils s'apercevraient que le gouvernement s'occupe d'eux. C'est en caressant le génie qu'on lui fait produire des chefs-d'œuvre. Que le gouvernement verse à titre de récompense sur cent petits fabricants les grâces que souvent l'importunité d'un seul gros entrepreneur lui arrache, et il verra ces bonnes gens redoubler de zèle pour la prospérité des fabriques nationales, perfectionner les objets de leur industrie et surpasser même l'étranger dans tous les ouvrages qui seront de leur compétence et qu'ils entreprendront d'imiter. » F[12] 680 (Trois-Évêchés).

« Toutes ces usines travaillent avec charbon de bois. Il n'y a pas assez de bois dans les environs pour les tenir en activité continuelle,

[1] Le 9 juillet 1789, le Bureau du commerce examine une demande du s[r] Folias d'établir une platinerie de fer dans un de ses moulins à Francheval (sur la Magne, arrondissement de Sedan), F[12] 107, fol. 849-850.

et elles contribuent à une augmentation considérable sur le prix du bois de chauffage qui s'accroît tous les ans.» Arch. dép. Ardennes, C 31 (État des forges et fourneaux de la subdélégation de Rocroi).

«Le bénéfice résultant des ventes est très médiocre, relativement à la valeur des bois, au taux excessif de la marque des fers, des impositions, etc. Ce qui ajoute encore à la perte réelle qu'éprouvent les maîtres des forges de la frontière, c'est la faveur dont jouit la manufacture de clous du pays de Liége, et l'on apprend avec les plus vives alarmes qu'elle est sur le point d'obtenir de nouveau l'entrée de ses clous en France.» Arch. dép. Ardennes, C 31 (Observations de M. de Boutancourt).

IN AQUITAIN.

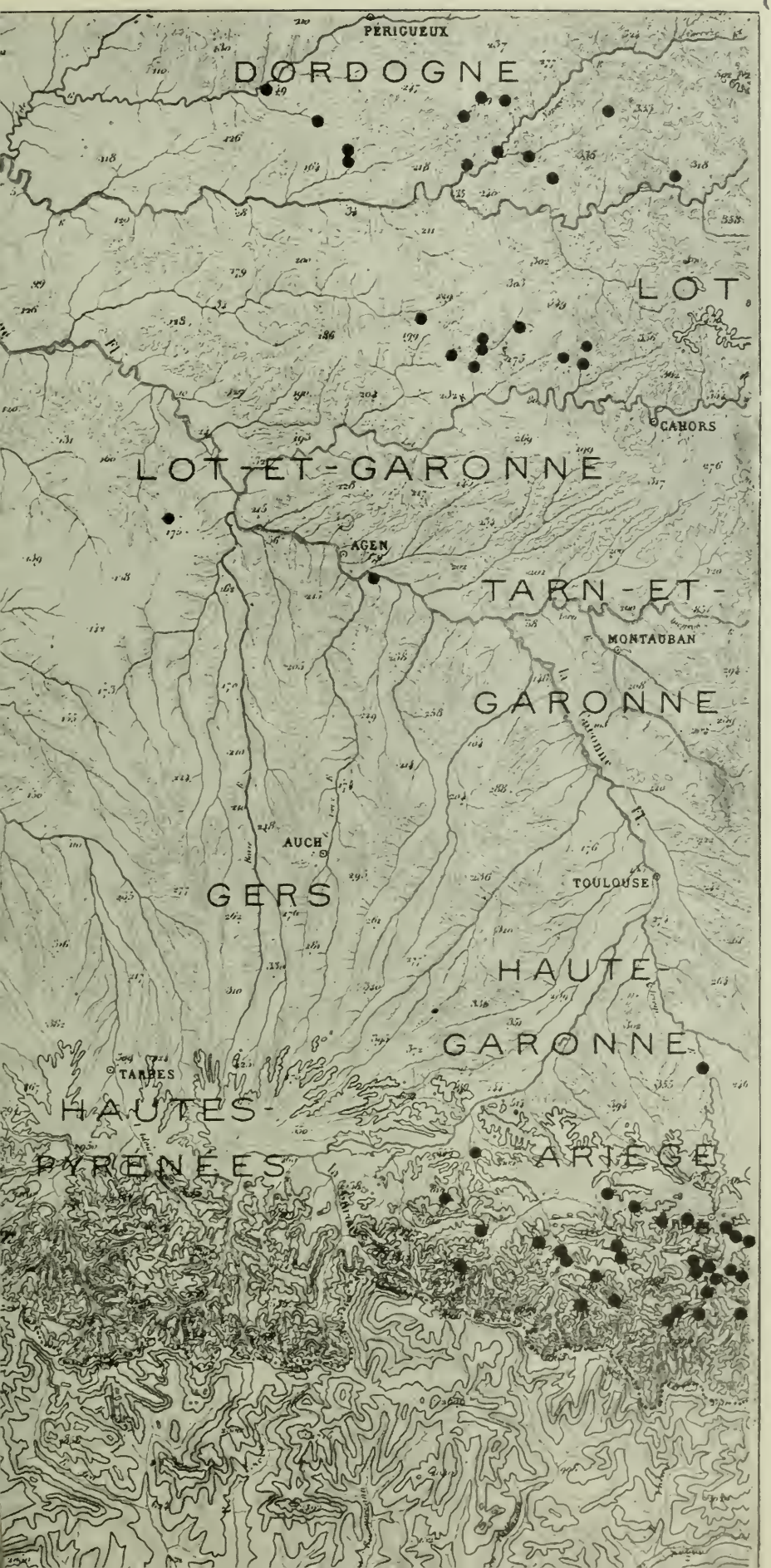
PERIGUEUX
DORDOGNE
LOT
CAHORS
LOT-ET-GARONNE
AGEN
TARN-ET-
MONTAUBAN
GARONNE
AUCH
GERS
TOULOUSE
HAUTE-
GARONNE
TARBES
HAUTES-
PYRENEES
ARIEGE

I. BASSIN AQUITAIN.

L'Industrie sidérurgique en France, p. 33.

ARIÈGE.

1re Section. — Établissements de fabrication[1].

1. Alos[2].

Consistance. Un feu de forge à la catalane[3]. F12 680, 1603; T 522². — *Production.* Fer : 2.100 quintaux[4]. F12 680 (Pau et Auch). Fer, 2e qualité : 224 quintaux métriques. Fer, 3e qualité : 477 quintaux métriques. Acier naturel : 12 quintaux métriques. — *Combustible.* Charbon de bois. 2.800 quintaux p. 0/00 de fer. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 69 francs le quintal métrique. Minerai, extraction et transport : 6 fr. 12. — *Main-d'œuvre.* 8 ouvriers. F12 1603. — *Régime.* Propriétaire : le vicomte d'Ercé. F12 680.

2. Arnave.[5].

Consistance. Un feu de forge à la catalane. — *Production.* Fer, 1re qualité : 300 quintaux métriques. — *Rendement.* Minerai :

(1) D'après l'ingénieur en chef des mines, écrivant au directeur général des mines, le 6 février 1824 (F14 105.052), il y avait, avant la Révolution, 21 forges dans l'arrondissement de Foix. Kovalewsky, *La France économique et sociale à la veille de la Révolution, Les villes*, Paris, 1911, in-8°, p. 103, compte 22 forges au «pays de Foix».

(2) Dans F14 105.052, des demandes, de l'an IV à l'an VIII, réclament le rétablissement de la forge dénommée la Moline de Mongascon, commune d'Alliat, près du Vicdessos, arrondissement de Foix. — Alos, sur une colline dominant l'Arrout, arrondissement de Saint-Girons.

(3) Dietrich, *Description des gîtes de minerai, des forges et des salines des Pyrénées*, Paris, 1786, in-4°, p. 259-260; fabrication : 2.100 quintaux; consommation : 7.850 quintaux de minerai, et 1.450 charges de charbon à 40 sols.

(4) Dans le tableau de F12 680, les nombres sont donnés sans indication de la mesure : d'après la comparaison avec les autres évaluations, il s'agit de quintaux anciens, de 50 kilogrammes. On remarquera, par la comparaison des nombres donnés par F12 680 et par Dietrich, que les observations de Dietrich ont dû servir de base à l'établissement des tableaux de F12 680.

(5) Sur l'Arnave, arrondissement de Foix.

IMPRIMERIE NATIONALE.

80 p. 0/0 [1]. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 42 fr. 50. Minerai, rendu : 1 fr. 65. — *Main-d'œuvre.* 8 ouvriers. F12 1603.

3. Ascou [2].

Consistance. Forge, s. a. i. [3]. F12 680 (Pau et Auch). — *Historique.* Jugement souverain de la Commission pour la réformation des forêts, 4 mai 1670. Arch. dép. Ariège, SE 1 (État de 1824). — *Production.* Fer : 2.100 quintaux. F12 680.

4. Aulus [4].

Consistance. Forge, s. a. i. F12 680 (Auch); T 522². — *Régime.* Propriétaire : le vicomte d'Ercé. F12 680.

5. Auzat [5].

Forge Neuve. F12 680, 1603; F14 105.053. — *Consistance.* Une forge à la catalane. F12 1603. — *Historique.* Chartes de 1272 et 1293. Arch. dép. Ariège, SE 1 (État de 1824). — *Production.* Fer : 2.700 quintaux. F12 680.

6. Ax-sur-Ariège [6].

Consistance. Un feu de forge à la catalane. — *Production.* Fer, 1re qualité : 480 quintaux métriques. — *Prix.* Fer, 1re qualité :

(1) Ce nombre mérite toutes réserves.

(2) Sur l'Ascou ou la Lauze, arrondissement de Foix.

(3) Dietrich, *Description*, p. 144-145 : forge appartenant à M. de Rochechouart, seigneur d'Ascou, «qui l'a affermée à M. Roussel d'Ax, pour 3.000 livres, y compris quelques prés et un moulin»; fabrication : 2.100 quintaux; consommation : 7.700 quintaux de minerai à 37 sols, et 2.800 charges de charbon à 3 livres et 3 livres 9 sols.

(4) Sur le Garbet, arrondissement de Saint-Girons. — Dietrich, *Description*, p. 246-247 : en chômage depuis deux ans et délabrée.

(5) Sur le Vicdessos, arrondissement de Foix.

(6) Au débouché de l'Ascou, de l'Oriège, de la Fouis et de l'Ariège, arrondissement de Foix. — Un état de 1824 mentionne une forge à la Tuto-de-l'Ours (Arch. dép. Ariège, SE 1), qui remonterait à un arrêt du Conseil du 30 mars 1753. Ce nom désigne un pic des Pyrénées, au sud-ouest d'Ax, entre les vallons de Nagear et des Estagnols.

38 francs le quintal métrique. Minerai, extraction : 0 fr. 42; transport : 2 francs. — *Main-d'œuvre.* «10 ouvriers, compris le commis et le garde-forge». — *Salaires.* 3 fr. 28[1]. F[12] 1603.

7. Belesta[2].

Consistance. Une forge avec son martinet. F[12] 680; F[14] 105.056. Un feu de forge à la catalane. F[12] 1603. — *Historique.* Arrêt du Conseil du 16 octobre 1731, portant règlement sur les mines de fer de la vallée de Vicdessos. F[14] 105.056.— *Régime.* Propriétaire : la duchesse d'Estissac. F[12] 680.

8. [Biros (Vallée de)[3].]

Consistance. Forge, s. a. i. — *Régime.* Propriétaires : les héritiers Desplas. F[12] 680 (Auch).

9. Bosc (Le)[4].

Cabirol, la Cabirole[5]. F[12] 680 (Pau et Auch); F[14] 105.052. — *Consistance.* Forge, s. a. i. F[12] 680. — *Historique.* Très ancienne. F[14] 105.052 (Rapport de l'ingénieur des mines, 19 juillet 1817). Arrêts du Conseil, 1er juillet 1725 et 30 novembre 1728. Arch. dép. Ariège, S[E] 1 (État de 1824). — *Production.* Fer : 1.800 quintaux. F[12] 680.

(1) Sans doute par quintal métrique fabriqué.

(2) Sur l'Hers, arrondissement de Foix.

(3) Écrit «Birous»; nom de la vallée supérieure du Lez, sous-affluent de la Garonne, arrondissement de Saint-Girons. La principale localité de cette vallée est Sentein, qui a donné son nom à une grande forêt domaniale. — Dans F[14] 105.052, un dossier concerne une demande en reconstruction de la forge de Bonnac, commune située sur l'Ariège, arrondissement de Pamiers; cette forge, y est-il dit, fut autorisée en 1714 par arrêt du Conseil et détruite en 1769.

(4) Sur l'Arget, arrondissement de Foix.

(5) Dietrich, *Description*, p. 208-209 : la Cabirole, à M. Pauly, négociant à Foix; fabrication : 1.800 quintaux; consommation : 4.200 quintaux (de 150 livres) de minerai à 36 sols, et 2.400 charges de charbon à 4 livres 10 sols ou 6 livres.

10. Boussenac[1].

Canadèle[2]. F[11] 680 (Auch). **Canadelles.** F[14] 105.053, 105.054. — *Consistance.* Forge, s. a. i. — *Historique.* Demande de reconstruction de la forge de Canadelles, en chômage depuis 14 ans, 5 avril 1820. F[14] 105.053. — *Production.* Fer : 2.400 quintaux. F[12] 680 (Pau et Auch). — *Régime.* Propriétaire : M. de Valence. F[12] 680 (Auch).

11. Brassac[3].

I. *Consistance.* Forge, s. a. i. — *Historique.* Arrêt du Conseil du 15 septembre 1739. Arch. dép. Ariège, S[E] 1 (État de 1824).

II. *Consistance.* Forge, s. a. i. — *Historique.* Arrêt du Conseil du 27 janvier 1773. Arch. dép. Ariège, S[E] 1 (État de 1824).

12. Carla-de-Roquefort[4].

Carlas. — *Consistance.* Une forge avec un martinet. — *Historique.* Lettres patentes de 1740. — *Régime.* Propriétaire : le marquis de Mirepoix. F[12] 680 (Montpellier).

13. Castelnau-Durban[5].

Tourné[6]. F[12] 680 (Pau et Auch), 1603. — *Consistance.* Un feu de forge à la catalane. F[12] 1603. — *Historique.* Jugement souverain de la Commission pour la réformation des forêts, 2 mai 1670. Arch. dép. Ariège, S[E] 1. (État de 1824). — *Production.* Fer : 2.100 quintaux. F[12] 680. Fer, 1re qualité : 100 quintaux mé-

(1) Sur l'Arac, arrondissement de Saint-Girons.

(2) Dietrich, *Description*, p. 260-261 ; fabrication : 2.400 quintaux ; consommation : 8.800 quintaux (de 160 livres) de minerai à 36 sols, et 2.800 charges de charbon à 6 livres.

(3) A 1 kilomètre et demi de l'Arget, arrondissement de Foix.

(4) Sur la Douctouyre, arrondissement de Foix.

(5) Sur l'Artillac, arrondissement de Saint-Girons.

(6) Dietrich, *Description*, p. 216 ; fabrication : 2.100 quintaux ; consommation : 4.800 quintaux (de 160 livres) de minerai à 50 sols, et 2.800 charges de charbon à 3 livres 12 sols.

triques. Fer, 2e qualité : 300 quintaux métriques. Fer, 3e qualité : 400 quintaux métriques. Acier naturel : 100 quintaux métriques. — *Main-d'œuvre.* 80 ouvriers. «Il n'y en a que 8 pour la manipulation du fer, les autres sont des charbonniers et voituriers.» — *Salaires.* 6 francs par feu. F12 1603. — *Régime.* Propriétaire : le baron de Castelnau. F12 680.

14. Cazenave-Serres-et-Allens (1).

Forge d'Allens. — *Consistance.* Une forge, s. a. i. — *Historique.* En activité depuis 1401. F14 105.052. Jugement souverain de la Commission pour la réformation des forêts, 6 mai 1671. Arch. dép. Ariège, SE 1 (État de 1824).

15. Celles (2).

Consistance. Un feu de forge à la catalane. F12 1603.

16. Château-Verdun (3).

I. **Forgeneuve.** F12 680 (Pau et Auch). — *Consistance.* Forge, s. a. i. — *Historique.* Pour deux des forges de Château-Verdun, jugement souverain de la Commission pour la réformation des forêts, 2 mai 1670. Arch. dép. Ariège, SE 1 (État de 1824). — *Production.* Fer : 2.700 quintaux. F12 680.

II. **Gudannes** (4). F12 680 (Pau et Auch), 1603. — *Consistance.* Un feu de forge à la catalane. F12 680.

(1) Sur le ruisseau de Cazenave, arrondissement de Foix. — Dietrich, *Description*, p. 176 : le Castelet d'Alens, au seigneur d'Alens; fabrication : 600 quintaux; consommation : 1.375 quintaux (de 160 livres) de minerai à 25 sols, et 800 charges de charbon à 3 livres.

(2) Sur le Sios, arrondissement de Foix. — Dietrich, *Description*, p. 170-171 ; propriétaire : le baron d'Étang, seigneur de Celles; fabrication : 2.400 quintaux; consommation : 5.500 quintaux (de 160 livres) de minerai à 3 livres les 2 quintaux, et 3.200 charges de charbon à 4 livres ou 4 livres 10 sols la charge.

(3) Sur l'Aston, arrondissement de Foix.

(4) F12 680 et Dietrich, *Description*, p. 156-158, mentionnent les trois forges de Gudannes, sur l'Aston. D'après Dietrich, «la première, qui est la plus près du château de Gudanes, est la forge de Château-Verdun, et la seconde la Forge-Neuve; enfin la supérieure est la forge d'Aston». Fabrication : 7.700 quintaux; consommation : 16.460 quintaux (de 160 livres) de minerai à 13 ou 25 sols, et

III. **Gudannes.** F[12] 680 (Pau et Auch), 1603. — *Consistance.* Un feu de forge à la catalane. F[12] 680.

IV. **Gudannes.** F[12] 680 (Pau et Auch), 1603. — *Consistance.* Un feu de forge à la catalane. — *Production.* Fer : 7.200 quintaux[1]. F[12] 680. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 40 fr. le quintal métrique. F[12] 1603.

17. Ercé[2].

Consistance. Forge, s. a. i.[3]. F[12] 680 (Auch). — *Production.* Fer : 1.500 quintaux. F[12] 680 (Pau et Auch). — *Régime.* Propriétaire : le vicomte d'Ercé. F[12] 680 (Auch).

18. Manses[4].

Consistance. Une forge avec son martinet. — *Historique.* Lettres patentes de 1750. F[12] 680. Arrêt du Conseil du 20 mars 1753. Arch. dép. Ariège, S[E] 1 (État de 1824). — *Régime.* Propriétaire : le marquis de Portes. F[12] 680 (Montpellier).

19. Massat[5].

I. (Sans désignation). — *Consistance.* Forge, s. a. i. — *Régime.* Propriétaire : le comte de Sabran. F[12] 680 (Auch).

9.600 charges de charbon à 3 livres 12 sols. «MM. de Gudanes possédaient autrefois deux forges à Lusenac (non identifié, sans doute Luzenac, arrondissement de Foix; voir même page, note 3). Il y en avait une autre à Serval (non identifiée).» — En l'an IV, ces forges faisaient partie de la commune des Cabanes.

(1) Les renseignements concernant la production et les prix s'appliquent aux trois établissements de Gudannes.

(2) Sur le Garbet, arrondissement de Saint-Girons.

(3) Dietrich, *Description*, p. 248-249; fabrication : 1.500 quintaux; consommation : 5.500 quintaux (de 152 livres) de minerai à 2 livres 6 sols, et 1.750 charges de charbon. — F[14] 105.056 contient une demande, du 12 juillet 1820, de rétablir, commune de Luzenac, sur l'Ariège, arrondissement de Foix, une forge catalane qui chôme depuis 60 ans. — F[14] 105.057 contient une demande du 31 janvier 1853, pour le maintien de l'usine de Moulinéry, commune de Foix, comprenant une forge à acier et un martinet à parer, et existant de temps immémorial; il n'en est pas fait mention en 1789.

(4) Sur un affluent de l'Hers, arrondissement de Pamiers.

(5) Sur l'Arac, arrondissement de Saint-Girons.

II. **Lispartins**[1]. F12 680 (Auch). — *Production.* Fer : 900 quintaux[2]. F12 680 (Pau et Auch). — *Régime.* Propriétaire : le comte de Sabran. F12 680 (Auch).

20. Mijanès[3].

Migenès. F12 680 (Pau et Auch). — *Consistance.* Un feu de forge à la catalane. F12 680, 1603; F14 105.053 (Demande de transfert, mars 1817). — *Historique.* Arrêt de 1711 autorisant l'aliénation de deux forges et de leur affouage. F14 105.053 (Rapport au Conseil général des mines, 22 octobre 1818). Lettres patentes du 29 mars 1715; arrêt du Conseil du 28 mars 1719, accordant 800 piles de bois. Arch. dép. Ariège, SE 1 (État de 1824). — *Production.* Fer : 1.500 quintaux. F12 680. — *Régime.* Propriétaire : le marquis de Bonnac. F14 105.053.

21. Montgaillard[4]. F12 1603; F14 105.054.

Consistance. Un feu de forge à la catalane. — *Production.* Fer, et un peu de fer fort. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 39 fr. 20. Minerai, rendu : 1 fr. 70. — *Main-d'œuvre.* 10 ouvriers. — *Salaires.* 3 fr. 70[5]. F12 1603.

22. Niaux[6].

Consistance. Forge, s. a. i.[7]. — *Production.* Fer : 3.300 quintaux. F12 680 (Pau et Auch).

(1) F12 680 mentionne deux forges dans la paroisse de Massat. Dietrich, *Description*, p. 262-263, mentionne la forge de Lispartins (ou l'Espartens), située commune de Massat; fabrication : 900 quintaux; consommation : 3.366 quintaux de minerai, et 1.050 charges de charbon à 3 livres 10 sols.

(2) Pour les deux forges de Massat.

(3) Sur la Bruyante, arrondissement de Foix.

(4) Sur le Sios, arrondissement de Foix.

(5) Sans doute par quintal de fer fabriqué.

(6) Sur le Vicdessos, arrondissement de Foix.

(7) Dietrich, *Description*, p. 177 : appartenant à M. de Lupez, seigneur de Niaux ; fabrication : 3.300 quintaux; consommation : 7.544 quintaux (de 160 livres) de minerai à 21 sols, et 4.400 charges de charbon à 6 livres.

23. Orgeix [1].

Consistance. Forge, s. a. i. [2]. — *Production.* Fer : 900 quintaux. F[12] 680 (Pau et Auch).

24. Orlu [3]. F[12] 680 (Pau et Auch), 1603.

Consistance. Un feu de forge à la catalane [4]. F[12] 1603. — *Historique.* Jugement souverain de la Commission pour la réformation des forêts, 4 mai 1671. Arch. dép. Ariège, S[E] 1 (État de 1824). — *Production.* Fer : 1.800 quintaux. F[12] 680. Fer, 1re qualité : 846 quintaux métriques. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 39 fr. 50. — *Main-d'œuvre.* 50 ouvriers [5] «pendant à peu près six mois chaque année». F[12] 1603.

25. Oust [6].

I. Forge Polignac [7]. F[12] 680 (Auch); T 522[2]. — *Consistance.* Forge, s. a. i. F[12] 680. — *Production.* D'après F[12] 680 (Pau et Auch), l'une des forges d'Oust produit 750 quintaux de fer, et l'autre 2.550. — *Régime.* Propriétaire : Mlle de Polignac [8]. T 522[2].

II. Forge Roquemaurel [9]. — *Consistance.* Forge, s. a. i. — *Régime.* Propriétaire : M. de Roquemaurel. F[12] 680 (Auch); T 522[2].

[1] Sur la rive droite de l'Ariège, arrondissement de Foix.

[2] Dietrich, *Description*, p. 139 : forge d'Orgèz, aux seigneurs d'Orgèz : fabrication : 900 quintaux de fer; consommation : 3.300 charges de minerai et 1.200 de charbon.

[3] Sur la rive droite de l'Oriège, arrondissement de Foix.

[4] Dietrich, *Description*, p. 139-140 : forge d'Orlu, à MM. d'Orgèz et Abbate; elle roule 5 à 6 mois, consomme 6.600 quintaux de minerai (de 160 livres) à 38 et 39 sols, et fabrique 1.800 quintaux de fer.

[5] Internes et externes.

[6] Sur la rive gauche du Garbet, arrondissement de Saint-Girons.

[7] Dietrich, *Description*, p. 258-259; fabrication : 2.550 quintaux; consommation : 8.250 quintaux de minerai, et 2.950 charges de charbon à 3 livres 15 sols.

[8] D'après F[12] 680, l'une des deux forges d'Oust a pour propriétaire M. de Chambors.

[9] Dietrich, *Description*, p. 257-258 : forge de Roquemaurelle; fabrication : 750 quintaux; consommation : 2.750 quintaux de minerai, et 900 charges de charbon à 5 livres 15 sols.

26. Perles-et-Castelet[1].

Le Castelet de Perles[2]. F^{12} 680 (Pau et Auch), 1603; F^{14} 105.053. — *Consistance.* Un feu de forge à la catalane. F^{12} 1603. — *Historique.* Jugement souverain de la Commission pour la réformation des forêts, 4 mai 1671. Arch. dép. Ariège, $S^{E}1$ (État de 1824). — *Production.* Fer : 2.100 quintaux. F^{12} 680. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 40 francs le quintal métrique. — *Main-d'œuvre.* 10 ouvriers. F^{12} 1603.

27. Rabat[3].

Rabat. F^{14} 105.054. — *Consistance.* Forge, s. a. i.[4]. F^{12} 680 (Pau et Auch); F^{14} 105.052, 105.053, 105.054. — *Production.* Fer: 900 quintaux. F^{12} 680. — *Combustible.* Bois de Montaigne[5]. — *Régime.* Propriétaire : M. de Sabran. F^{14} 105.052 (Le fermier à l'Agence des mines, 12 vendémiaire an IV).

28. Saint-Paul-de-Jarrat[6].

Consistance. Un feu de forge à la catalane. F^{12} 1603. — *Historique.* Arrêt du parlement de Navarre de 1736. Arch. dép. Ariège, $S^{E}1$ (État de 1824). — *Production.* Fer : 2.400 quintaux. F^{12} 680. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 36 fr. 75 le quintal métrique. F^{12} 1603.

(1) Sur l'Ariège, arrondissement de Foix.

(2) Dietrich, *Description*, p. 148-149 : forge appartenant à l'abbé de Foix (1.700 livres de ferme); fabrication : 2.100 quintaux; consommation : 4.800 quintaux (de 160 livres) de minerai à 35 sols, et 2.800 charges de charbon à 4 livres 6 ou 10 sols.

(3) Sur la Courbière, arrondissement de Foix.

(4) Dietrich, *Description*, p. 204; propriétaire : le comte de Sabran; fabrication : 900 quintaux; consommation : 2.200 quintaux (de 150 livres) de minerai à 27 sols, et 1.200 charges de charbon à 3 livres 12 sols.

(5) Non identifié.

(6) Sur le Sios, arrondissement de Foix.

29. Saint-Quentin[1].

Queilhe. F[12] 680 (Montpellier), 1603. — *Consistance.* Un feu de forge à la catalane. F[12] 1603. Une forge avec son martinet. — *Historique.* De temps immémorial. — *Régime.* Propriétaire : le marquis de Mirepoix. F[12] 680.

30. Saurat[2].

I. **La Mouline**[3]. F[12] 680 (Pau et Auch); F[14] 105.053. — *Historique.* «L'existence de cette usine se perd dans la nuit des temps.» F[14] 105.053 (Demande d'augmentation, 4 novembre 1819). Arrêt de la Cour de la table de marbre de Toulouse, 21 juin 1693. Arch. dép. Ariège, S[E] 1 (État de 1824). — *Production.* Fer : 1.800 quintaux. F[12] 680.

II. **Les Esqueranes**[4]. F[12] 680 (Pau et Auch). — *Historique.* Inféodation du 26 juillet 1651 par le roi de Navarre, comte de Foix. Arch. dép. Ariège, S[E] 1 (État de 1824). — *Production.* Fer : 3.600 quintaux. F[12] 680.

III. (Sans désignation). — *Consistance.* Forge, s. a. i. F[12] 1603. — *Production*[5]. Fer : 360, 777 et 1.200 quintaux métriques. Acier naturel : 40, 343 et 15 quintaux métriques. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 37 fr. 50, 37 l. 4 s., 37 fr. 10 s. Minerai, rendu : 3 fr., 3 fr. 8 s. F[12] 1603.

31. Saverdun[6].

Sainte-Colombe. — *Consistance.* Une forge avec son martinet. — *Régime.* Propriétaire : le marquis de Puivert. F[12] 680 (Montpellier).

(1) Ou Saint-Quintin, sur le Countiron, affluent de l'Hers, arrondissement de Pamiers.

(2) Sur le Saurat, arrondissement de Foix.

(3) Dietrich, *Description*, p. 206; propriétaire : M. Desplas; fabrication : 1.500 quintaux; consommation : 6.600 quintaux (de 150 livres) de minerai à 23 sols, et 2.400 charges de charbon à 6 livres.

(4) Dietrich, *Description*, p. 205; propriétaire : M. Pajès de Saurat; fabrication : 3.200 quintaux; consommation : 8.800 quintaux (de 150 livres) de minerai à 26 ou 28 sols, et 4.800 charges de charbon à 6 livres ou 7 livres 10 sols.

(5) A partir d'ici, la notice s'applique aux trois établissements rapportés par F[12] 1603 à la commune de Saurat.

(6) Sur l'Ariège, arrondissement de Pamiers.

32. Sentenac-de-Sérou[1].

Estaniels[2]. F[12] 680 (Pau et Auch), 1603. **Estagnels.** F[14] 105.052. — *Consistance.* Un feu de forge à la catalane. F[12] 1603. — *Historique.* Jugement souverain de la Commission pour la réformation des forêts, 2 mai 1670. Arch. dép. Ariège, S[E] 1 (État de 1824). — *Production.* Fer : 1.500 quintaux. F[12] 680. Fer, 1re qualité : 1.000 quintaux métriques. Acier naturel : 20 quintaux métriques. F[12] 1603. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 45 francs le quintal métrique. Charbon de bois : 6 francs la charge «composée de 3 sacs ayant chacun une contenance de 163 litres». Minerai, extraction : 1 fr. 15; transport : 2 fr. 25. — *Main-d'œuvre.* 12 ouvriers. — *Salaires.* 3 fr. 50 «par quintal métrique de fer forgé, attendu que les ouvriers ont pour seul salaire une somme fixe par chaque quintal». F[12] 1603.

33. Siguer[3].

Consistance. Un feu de forge à la catalane[4]. F[12] 1603. — *Historique.* Jugement souverain de la Commission pour la réformation des forêts, 29 avril 1670. Arch. dép. Ariège, S[E] 1 (État de 1824). — *Production.* 3.300 quintaux. F[12] 680. Fer : 1.300 quintaux métriques. «Nous ne distinguons pas nos fers par 1re, 2e et 3e qualité; nous ne connaissons que le fer fort, cassant à froid, et le fer mol... C'est notre fer fort qui est celui qui se vend à plus haut prix; pour cette raison il pourrait être considéré comme notre première qualité. On l'obtient, d'ailleurs, d'une seule et même fonte.» — *Prix.* Fer, 1re qualité : 40 francs le quintal métrique. Charbon : 2 fr. 80 la caisse de 50 kilogrammes. Minerai, rendu : 1 fr. 40. — *Main-d'œuvre.* 9 ouvriers. — *Salaires.* 3 fr. 75 le quintal. F[12] 1603.

(1) Près de l'Arize, arrondissement de Foix.

(2) Dietrich, *Description*, p. 214-215 : forge d'Estaniel, à M. de la Fond, seigneur de Sentenac; fabrication : 1.500 quintaux; consommation : 3.450 quintaux (de 160 livres) de minerai à 38 sols, et 2.000 charges de charbon à 5 livres.

(3) Sur le Siguer, arrondissement de Foix.

(4) Dietrich, *Description*, p. 201-202 : forge de Siguièr, à M. Rousse de Siguièr; fabrication : 3.300 quintaux; consommation : 12.100 quintaux (de 152 livres) de minerai à 18 sols, et 4.400 charges de charbon à 6 livres 10 sols.

34. Soueix[1].

Consistance. Forge. s. a. i. — *Régime.* Propriétaire : M. de Roquemaurel. F12 680 (Auch).

35. Surba[2].

Surbat. — Forge de Combe[3]. — *Consistance.* Forge, s. a. i. — *Production.* Fer : 1.800 quintaux. F12 680 (Pau et Auch).

36. Tarascon[4].

Consistance. Un feu de forge à la catalane. — *Production.* Fer, 1re qualité : 240 quintaux métriques. Acier naturel : 40 quintaux métriques. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 37 fr. 50 le quintal métrique. Minerai, extraction : 0 fr. 90; transport : 3 fr. 40. — *Main-d'œuvre.* 8 ouvriers. — *Salaires.* 3 fr. 10 le quintal. F12 1603.

37. Urs[5].

Urg. F12 680 (Pau et Auch). — *Consistance.* Un feu de forge à la catalane[6]. F12 1603. — *Production.* Fer : 1.800 quintaux. F12 680. Fer, 1re qualité : 1.218 quintaux métriques. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 36 fr. 75 le quintal métrique. Bois : 25 francs la corde «composée de 1 m. 785 mm de haut sur 1 m. 785 mm en large,

(1) Sur le Salat, arrondissement de Saint-Girons. — F12 680 donne «forge de Souciet»; nous conjecturons Souech de Couserans, élection de Comminges, qui est devenu Soueix, et nous identifions cette forge avec celle de Rousse (?), dans la vallée d'Oust, à M. de Roquemaurel, donnée par T 522².

(2) Sur la Courbière, arrondissement de Foix.

(3) Dietrich, *Description*, p. 204-205 : forge de Surbat, dite de Lacombé (en chômage); fabrication : 1.800 quintaux; consommation : 6.600 quintaux de minerai et 2.400 charges de charbon.

(4) Au confluent de l'Ariège et du Vicdessos, arrondissement de Foix.

(5) Sur l'Ariège, arrondissement de Foix.

(6) Dietrich, *Description*, p. 150 : propriétaire, M. Traversier de Magrin, seigneur de Vèbres; affermée à M. Lupez de Maux pour 2.200 livres; fabrication : 1.800 quintaux; consommation : 4.120 quintaux (de 160 livres) de minerai à 30 sols, et 2.400 charges de charbon à 3 livres.

le bois ayant 1 m. 113 mm de long». Minerai, extraction : 0 fr. 25; transport : 0 fr. 60. — *Salaires.* 5 francs par quintal. F[12] 1603.

38. Ustou[1].

Consistance. Forge, s. a. i.[2]. F[12] 680 (Auch); T 522[2]; F[14] 105.052. — *Historique.* Construite en 1716. Le 23 germinal an III, le citoyen Saint-Jean-Pointis offre aux citoyens composant l'Agence des mines de rétablir sa forge de la commune d'Ustou, chômant depuis 1781. F[14] 105.052. — *Régime.* Propriétaire : M. de Pointis. F[12] 680.

39. Vicdessos[3].

I. **Capoutal.** F[12] 680 (Pau et Auch)[4]. **Cappouta.** F[12] 1603. **Capouta.** F[12] 105.052. — *Consistance.* Un feu de forge à la catalane. F[12] 1603. — *Production.* Fer : 3.000 quintaux. F[12] 680. Fer : 1.600 quintaux métriques. «Notre usine ne produit que deux qualités de fer, que nous distinguons par fer fort et fer mol.» — *Prix.* Fer, 1re qualité : 40 francs le quintal métrique. Charbon de bois : 3 fr. 50 la mesure de 0 m[3], 2093. F[12] 1603.

II. **Guillier.** F[12] 680 (Pau et Auch)[5]. **Guille.** F[14] 105.052. **Guilhe.** F[12] 1603; Arch. dép. Ariège, S[E] 1 (État de 1824). — *Consistance.* Un feu de forge à la catalane. F[12] 1603. — *Historique.* Jugement souverain de la Commission pour la réformation des forêts, 29 avril 1670. Arch. dép. Ariège, S[E] 1 (État de 1824). — *Production.* Fer : 3.600 quintaux. F[12] 680.

(1) Sur l'Alet, arrondissement de Saint-Girons.

(2) Dietrich, *Description*, p. 249 : en chômage.

(3) Au confluent du Vicdessos et des torrents de Suc et de Goulier, arrondissement de Foix. — Dietrich, *Description*, p. 186 et suivantes. Aux 4 forges ici mentionnées Dietrich ajoute, p. 188, la forge-neuve, à MM. de Ville-Benagues et de Bonnair. Les 5 forges fabriquent 15.000 quintaux; elles consomment 36.184 quintaux (de 152 livres) de minerai à 13 sols, et 20.000 charges de charbon à 6 livres. — Une forge, dite «de Cabre», encore en activité en 1771, est tombée postérieurement (F[14] 105.052); on trouve une demande de reconstruction, du 11 octobre 1817, dans F[14] 105.056.

(4) Dietrich, *Description*, p. 187-188.

(5) Dietrich, *Description*, p. 192-194 : forge de Guillier, à M. Vergnies de Bouchere, procureur du roi.

III. **La Prade.** F[12] 680 (Pau et Auch), 1603[1]. — *Consistance.* Un feu de forge à la catalane. F[12] 1603. — *Historique.* Arrêt du Conseil, 1709. Arch. dép. Ariège, S[E] 1 (État de 1824). — *Production.* Fer : 3.000 quintaux. F[12] 680.

IV. **Vexanelle.** F[12] 680 (Pau et Auch)[2], 1603. **Levexanelle.** Arch. dép. Ariège, S[E] 1 (État de 1824). — *Consistance.* Un feu de forge à la catalane. F[12] 1603. — *Historique.* Arrêt du Conseil de 1759 pour la reconstruction de la forge. Arch. dép. Ariège, S[E] 1 (État de 1824). — *Production.* Fer : 2.700 quintaux. F[12] 680.

40. Vilhac-et-Aiguilhanes[3].

Aquillanes. — *Consistance.* Une forge avec son martinet. — *Historique.* Établie de temps immémorial. — *Régime.* Propriétaire : le marquis de Mirepoix. F[12] 680 (Montpellier).

41. Villeneuve[4].

Villeneuve. F[12] 680 (Montpellier), 1603. **Villeneuve-d'Olmes.** F[14] 105.052. — *Consistance.* Une forge avec son martinet. F[12] 680. Un feu de forge à la catalane. F[12] 1603. — *Historique.* Forge établie de temps immémorial. F[12] 680. — *Main-d'œuvre.* 8 ouvriers. F[12] 1603. — *Régime.* Propriétaire : le marquis de Lévis-Mirepoix. F[12] 1603; F[14] 105.052.

GÉNÉRALITÉS.

« Les forges les plus intéressantes sont celles d'Alos et de Massat : les forêts dont elles sont environnées fournissent abondamment de quoi les alimenter. Il existait autrefois un très grand nombre de forges dans le pays, mais la rareté des bois les a fait tomber. Le charbon de terre est inconnu dans toute cette partie du royaume. Il serait bien à désirer qu'on parvînt à trouver quelque mine qui pût

(1) Dietrich, *Description*, p. 191 : forge de Prades à M. Vergnes de Prades, maire de Vicdessos.

(2) Dietrich, *Description*, p. 189 : propriétaire, M. Tournier, négociant à Vicdessos.

(3) Au-dessus du Riveillon, arrondissement de Foix.

(4) Au-dessus de la Bouigane, arrondissement de Saint-Girons.

en fournir, car en général les forêts sont aujourd'hui dans le dernier degré d'épuisement, et les usines qui sont encore existantes nous laisseront avant peu sans aucune ressource de ce genre. » F[12] 680 (Lettre de M. de Boucheporn au Bureau du commerce, 30 juin 1788).

« M. de Boucheporn se plaint dans les deux généralités d'une disette de bois presque égale, qui a causé la ruine de beaucoup d'établissements et préparé celle des autres, si l'on ne trouve des charbons de terre pour suppléer au bois. » F[12] 680 (Pau et Auch).

« On n'a pu se procurer sur la date de ces établissements, ni sur les titres en vertu desquels ils ont été formés, les renseignements que j'avais demandés. Ce dont j'ai été instruit, c'est que la plupart de ces établissements sont de date fort ancienne, et ont été depuis longtemps mentionnés dans les actes de dénombrement fournis par les propriétaires. » F[12] 680 (Auch).

« Les forges et les fabriques du diocèse travaillent considérablement et sont d'une très grande utilité dans le pays, soit par le nombre d'habitants qu'elles occupent, soit par les différentes branches de commerce qu'elles y forment, soit par la quantité d'argent qu'elles y font circuler. Elles consomment une grande quantité de bois; mais, outre que les propriétaires ont presque tout celui qui leur est nécessaire, le diocèse n'a pas à craindre la disette de ce combustible. » F[12] 680 (Montpellier, diocèse de Mirepoix).

2e Section. — Établissement de dénaturation [1].

Ganac [2].

Consistance. Un martinet. — *Historique.* Jugement souverain de la Commission pour la réformation des forêts, 7 mai 1670. Arch. Ariège, S[E] 1 (État de 1824).

[1] Dietrich, *Description*, p. 72, mentionne les cloutiers du comté de Foix.
[2] Au-dessus du torrent de Ganac, arrondissement de Foix.

AUDE.

1re Section. — Établissements de fabrication.

1. Auriac[1]. F12 680 (Montpellier), 1603; F14 105.061.

Consistance. Un feu de forge à la catalane. F12 1603. — *Historique.* «Établie depuis quarante-cinq ans.» — *Production.* «Cette forge est d'une grande ressource par le travail qu'elle procure. Elle est souvent en chôme faute d'eau.» — *Combustible.* «Charbon de bois. Le bois manque dans ce canton à cause des défrichements qui ont été pratiqués.» — *Régime.* Propriétaire : M. de Montarel. F12 680.

2. Axat[2]. F12 1603; F14 105.061.

Consistance. Un feu de forge à la catalane. — *Production.* «Le fer que produit cette forge est tout en première qualité. Elle fait, année commune, 120.000 kilogrammes. Il se fait quelquefois du fer fort qui sert d'acier pour les ouvrages grossiers.» — *Prix.* Fer, 1re qualité : 42 francs le quintal métrique. Bois : 1 fr. 33 le stère. — *Main-d'œuvre.* 8 forgerons, 30 charbonniers. F12 1603.

3. Bessède-de-Sault[3].

Gesse[4]. F12 680 (Montpellier), 1603. — *Consistance.* Une forge et un martinet. F12 680. Un feu de forge à la catalane. F12 1603. — *Historique.* Établissement très ancien. — *Production.*

(1) Sur un affluent de l'Orbieu, arrondissement de Carcassonne.

(2) Sur l'Aude, arrondissement de Limoux.

(3) Arrondissement de Limoux. — Cf. *Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, publiés par Clément, Paris, 1861-1873, in-4°, t. IV, p. 587 : on emploie le minerai de Vicdessos dans sept à huit forges du pays de Sault.

(4) Sur la Gesse.

DES ALPES, PROVENCE.

II. RÉGION PYRÉNÉENNE,

SUD-EST DU MASSIF CENTRAL, PARTIES SUD DU BASSIN RHODANIEN ET DES ALPES, PROVENCE.

Environ 80 quintaux par semaine; travaille pendant trois ou six mois. — *Combustible.* Charbon de bois, abondant. F[12] 680. — *Prix.* Minerai, extraction : 1 fr. 31; transport : 1 fr. 92. — *Main-d'œuvre.* 108 ouvriers, «y compris les mineurs, voituriers, charbonniers, etc.». — *Salaires.* 3 fr. 35 les 100 kilogrammes de fer fabriqué. F[12] 1603. — *Régime.* Propriétaire : le chapitre collégial de Saint-Paul-de-Fenouillères (*sic*)[1]. F[12] 680.

4. Counozouls[2].

Consistance. Une forge et un martinet. F[12] 680 (Montpellier). Un feu de forge à la catalane. F[12] 1603. — *Historique.* Établissement très ancien. — *Production.* Environ 80 quintaux par semaine; travaille pendant trois ou six mois. F[12] 680. Fer : 840 quintaux métriques. Fer cassant : 25 quintaux métriques. Acier naturel : 6 quintaux métriques. F[12] 1603. — *Combustible.* Charbon de bois, abondant. F[12] 680. 80 quintaux métriques de charbon pour 10 de fer. — *Prix.* Fer : 43 fr. 20 le quintal métrique. Bois : 4 francs. «On ignore la mesure de la corde; l'on ne fait usage que de la mesure de pile de bois qui a 24 pans de long, sur 4 de large et 4 de haut, le tout de l'ancienne mesure de Montpellier, et ce sont les prix de cette ville qu'on porte ci-contre.» Minerai, extraction : 0 fr. 50; transport : 3 fr. 10 le quintal métrique. — *Main-d'œuvre.* 9 ouvriers, «y compris le garde-forge». — *Salaires.* 3 fr. 75 le quintal métrique. F[12] 1603. — *Régime.* Propriétaire : la marquise de Poulpri. F[12] 680.

5. Gincla[3]. N III (Aude) 5; F[12] 680 (Montpellier), 1603; F[14] 105.061.

Consistance. Une forge et un martinet. F[12] 680. Deux feux de forge à la catalane. F[12] 1603. — *Historique.* Lettres patentes du 28 juin 1754. F[12] 680. — *Production.* Fer, 1re qualité : 3.060 quin-

(1) Saint-Paul-de-Fenouillet, département des Pyrénées-Orientales.

(2) Au-dessus de la Guette, arrondissement de Limoux. — F[14] 105.061 contient une demande, du 25 novembre 1818, de rétablir la forge catalane de Cuxac-Cabardès, sur la Dure, arrondissement de Carcassonne; elle n'est pas mentionnée en 1789.

(3) Sur la Boulzane, arrondissement de Limoux.

IMPRIMERIE NATIONALE.

taux métriques. Acier. «La quantité de cet acier est peu importante; cependant l'Académie des sciences avait reconnu le fer de Gincla pour être de tous les fers de France le plus propre à être converti en acier, et cette assertion a été confirmée par M. Poncelet de Liége, qui a converti ce fer en acier fondu.» F[12] 1603. — *Combustible.* Charbon de bois, abondant. «Par arrêt du 18 avril 1755, il est permis au s[r] Rivals de se servir du charbon provenant de la forêt royale de Bouicheville [1] à raison de 25 sols par pile.» F[12] 680. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 44 fr. 15 le quintal métrique. Bois : 3 francs la pile, 1 franc le stère. «La pile est de 18 pieds de longueur, 3 pieds de haut; les bûches ont 3 pieds de longueur. La pile se convertit en charbon dans la forêt et elle produit 200 kilogrammes de charbon. Ces 200 kilogrammes de charbon coûtent, rendus à l'usine, tout compris, 10 fr. 25 : ils coûtaient un tiers moins en 1789.» Minerai, extraction : 0 fr. 75; transport : 2 fr. 50 les 100 kilogrammes. — *Main-d'œuvre.* 250 ouvriers [2]. — *Salaires.* 3 fr. 35 les 100 kilogrammes. F[12] 1603. — *Régime.* Propriétaire : M. Rivals. F[12] 680; 1305[B]; F[14] 105.061.

6. Marsa [3].

Consistance. «Une forge à fabriquer du fer, un martinet pour affiner le fer et fabriquer la clouterie.» — *Historique.* «Cet établissement est si ancien qu'on ne connaît pas la date des lettres patentes qu'on prétend avoir été données.» — *Production.* Environ 80 quintaux par semaine; travaille pendant trois ou six mois. — *Combustible.* Charbon de bois, abondant. — *Régime.* Propriétaire : l'archevêque de Narbonne. F[12] 680 (Montpellier).

7. Mérial [4].

Consistance. Un feu de forge à la catalane. — *Prix.* Fer : 38 fr. 20 le quintal métrique. Minerai, rendu : 2 fr. 75. F[12] 1603.

[1] Boucheville, grande forêt étendue sur les départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales.

[2] Internes et externes.

[3] Dans la gorge du Rébenty, arrondissement de Limoux. — F[12] 680 écrit Martial, dans le diocèse d'Alet, et place la forge dans le groupe des forges de Gesse, Counozouls, etc.

[4] Dans la gorge du Rébenty, arrondissement de Limoux.

8. Montfort [1]. F^{12} 680, 1603; F^{14} 105.062.

Consistance. Une forge et un martinet. F^{12} 680 (Montpellier); N III (Aude) 5; F^{14} 105.062 (Demande de rétablir un martinet à parage près de la forge catalane, 15 septembre 1823). Deux feux de forge à la catalane. F^{12} 1603. — *Historique.* Établissement très ancien. — *Production.* Environ 80 quintaux par semaine; travaille pendant trois ou six mois. F^{12} 680. Fer, 1re qualité : 612 quintaux métriques. F^{12} 1603. — *Combustible.* Charbon de bois, abondant. F^{12} 680. 10 quintaux pour 1 de fer. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 44 fr. 15 le quintal métrique. Bois : 3 francs la pile, 1 franc le stère. Minerai, extraction : 0 fr. 75; transport : 2 fr. 50. — *Main-d'œuvre.* 80 ouvriers. — *Prix.* Fer : 3 fr. 35 les 100 kilogrammes. F^{12} 1603. — *Régime.* Propriétaire : la marquise de Poulpri. F^{12} 680, 1305B.

9. Padern [2]. F^{12} 680 (Montpellier); F^{14} 105.061.

Consistance. Forge, s. a. i. — *Historique.* «Établie depuis environ sept à huit ans par permission du roi». F^{12} 680. Arrêts du Conseil, 31 mars 1781, 6 mars 1787; établie en 1788. F^{14} 105.061. — *Production.* «Le fer qu'on tire de cette forge est d'une assez bonne qualité.» — *Combustible.* Charbon de bois, abondant. — *Régime.* Propriétaire : M. Dagobert [3]. F^{12} 680; F^{14} 105.061.

10. Puilaurens [4].

Consistance. Une forge et un martinet. — *Historique.* Arrêt du Conseil de 1620. Lettres patentes du 28 juin 1754. — *Combustible.* Charbon de bois, abondant. — *Régime.* Propriétaire : M. Rivals. F^{12} 680 (Montpellier).

(1) Sur la Boulzane, arrondissement de Limoux.

(2) Au confluent du Verdouble et du Torgan, arrondissement de Carcassonne.

(3) Pour sa femme, fille de M. Pailhoux-Cascatel. Il s'agit du futur général Dagobert. F^{14} 105.061.

(4) Sur la Boulzane, arrondissement de Limoux.

11. Quillan [1]. F[12] 680 (Montpellier), 1603; F[14] 105.062.

Consistance. Une forge et un martinet. F[12] 680. Un feu de forge à la catalane. F[12] 1603. — *Historique.* Lettres patentes en 1779. F[12] 680. — *Production.* Fer, 1re qualité : 955 quintaux métriques. F[12] 1603. — *Combustible.* Charbons provenant de la forêt royale des Fanges [2]. F[12] 680. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 42 fr. 50 le quintal métrique. Minerai, extraction : 2 francs, « frais de grillage ou cuisson compris »; transport : 3 fr. 75. — *Main-d'œuvre.* 9 ouvriers. — *Salaires.* 3 fr. 50 le quintal de fer fabriqué. F[12] 1603. — *Régime.* Propriétaire : M. Varnier. F[12] 680, 1305[B].

12. Roquefort-de-Sault [3].

Roquefort. F[12] 680 (Montpellier), 1603. — *Consistance.* Une forge et un martinet. F[12] 680. Un feu de forge à la catalane. F[12] 1603. — *Historique.* Lettres patentes ou arrêt du Conseil, 1757. — *Production.* Environ 80 quintaux par semaine; travaille pendant trois ou six mois. F[12] 680. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 40 francs le quintal métrique. Bois : 4 francs la pile. Minerai, extraction : 0 fr. 69; transport : 1 fr. 45. — *Main-d'œuvre.* 9 ouvriers. — *Salaires.* 3 francs les 100 kilogrammes de fer fabriqué. F[12] 1603. — *Régime.* Propriétaire : le marquis d'Hautpoul. F[12] 680; 1305[B].

13. Saint-Denis [4]. F[12] 1603; F[14] 105.061.

Forge Haute [5]. — *Consistance.* Un feu de forge à la catalane et un martinet. F[12] 1603. — *Production.* 2.400 à 2.600 quintaux. F[12]

(1) Sur l'Aude, arrondissement de Limoux.

(2) Dans les cantons d'Axat et de Quillan.

(3) Sur la Clarianette ou Clarianelle, arrondissement de Limoux.

(4) Au-dessus du Linon, arrondissement de Carcassonne.

(5) Sur la forge haute de Saint-Denis, cf. E. Cabié, *Forges et moulins à fer de la Montagne noire du XIIIe au XVIIIe siècle*, *Revue du Tarn*, t. XIX, 1903, p. 243-244. — Dans F[14] 105.061, cf. un état de situation de la forge de Saint-Denis, du 2 floréal an VI. D'autre part, un arrêt du Conseil de 1742 accorde permission à Emmanuel de Montfaucon, seigneur de Rugles, d'établir une forge à fer à Aufous (Tarn), et un arrêt de 1768 permet à P.-J.-P.-L. de Pujol de transférer cette forge à Saint-Denis.

1305[B]. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 44 à 46 francs le quintal métrique. Bois : 8 francs la pile. Minerai, extraction : 2 fr. 10; transport : 4 fr. 40. — *Main-d'œuvre.* 20 ouvriers. — *Salaires.* 10 et 12 francs par quintal métrique de fer fabriqué. F[12] 1603.

14. Saint-Pierre-des-Champs[1]. F[12] 680 (Montpellier), 1603; F[14] 105.061.

Consistance. Un feu de forge à la catalane. — *Production.* Fer, 1re qualité : 600 quintaux métriques. F[12] 1603. — *Combustible.* «Il est à craindre que ces différentes forges [Auriac, Padern, Saint-Pierre] ne puissent se soutenir longtemps à cause du peu de bois qui reste dans ce diocèse [Narbonne]. Il devient tous les jours plus rare par la consommation qu'elles en font.» F[12] 680. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 36 à 37 francs le quintal métrique. Minerai, extraction : 1 franc; transport : 0 fr. 75. F[12] 1603. — *Régime.* Propriétaire : M. Davisard. F[12] 680.

15. Sainte-Colombe-sur-Guette[2].

Sainte-Colombe-de-Roquefort. F[12] 680 (Montpellier). **Sainte-Colombe-sur-Gueute.** F[12] 1603. — *Consistance.* Une forge et un martinet. F[12] 680. Un feu de forge à la catalane. — *Production.* Fer : 10.000 kilogrammes. F[12] 1603. — *Combustible.* Charbon de bois, abondant. F[12] 680. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 42 francs le quintal métrique. Bois, 1 fr. 33 le stère. Minerai, extraction : 0 fr. 50; transport : 3 fr. 36. — *Main-d'œuvre.* 9 forgeurs et distributeurs de matériaux; 60 charbonniers, muletiers, charrieurs à dos et minerous. — *Salaires.* 4 fr. 36 le quintal. F[12] 1603. — *Régime.* Propriétaire : la marquise de Poulpri. F[12] 680.

16. Sainte-Colombe-sur-l'Hers[3].

Consistance. Un feu de forge à la catalane. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 36 fr. 75 le quintal métrique. Minerai, rendu : 2 francs les

(1) Sur l'Orbieu, arrondissement de Carcassonne.
(2) Arrondissement de Limoux.
(3) Arrondissement de Limoux.

60 kilogrammes. — *Salaires.* 2 fr. 50 les 40 kilogrammes de fer. F[12] 1603. — *Régime.* Propriétaire : M. de Rouspuivert. F[12] 1305[B].

2e Section. — Établissement de dénaturation.

Rivel[1].

Consistance. Une fabrique de clochettes[2]. F[12] 680 (Montpellier).

[1] Arrondissement de Limoux, sur le Réveillon.

[2] Pour les bestiaux. Cf. Joanne, *Dictionnaire*, t. V, p. 3887. — Sur les forges de l'Aude, cf. L. Dutil, *L'état économique du Languedoc à la fin de l'ancien régime*, Paris, 1911, in-8°, p. 543-545.

CALVADOS.

1re Section. — Établissement de fabrication.

Danvou[1].

Danvou, Danverre. F12 680 (Caen); Arch. dép. Calvados, C 2987. — *Consistance.* Forge, s. a. i. — *Combustible.* «Bois attachés à la ferme de la forge.» — *Régime.* «Elle appartient à M. le prince de Monaco... On assure que le bail est résilié et que le prince va abandonner cette forge.» F12 680; Arch. dép. Calvados, C 2987.

2e Section. — Établissements de dénaturation[2].

«Les maréchaux ferrants ne consomment généralement que de la houille.» F12 680 (Caen, extrait d'une lettre et d'un état adressés au Bureau du commerce par M. de Launay, le 29 novembre 1788).

(1) Sur la Drouance, arrondissement de Vire; ne pas confondre avec Danverre, commune de Saint-Clair-de-Halouze (Orne). D'après de Maulde, *Les mines de fer et l'industrie métallurgique dans le Calvados*, Caen, 1910, in-8°, p. 156 sqq., la forge de Danvou est ancienne. — La forge de Balleroy, sur la Dromme, arrondissement de Bayeux, n'existait plus en 1789. Cf. F14 105.066 : «Extrait littéral d'une lettre de l'inspecteur Mathieu, datée de la mine du Plessis, district de Carentan, département de la Manche, le 19 floréal l'an III. Je vous ai pareillement mandé, citoyens, que la grosse forge de Balleroy existait encore il y a environ 35 ans, qu'il y avait auprès de cette forge un haut fourneau pour la fonte du minerai, mais que ce ci-devant seigneur n'ayant que deux bois, qui étaient insuffisants pour alimenter ce fourneau, quoique les fers qui étaient fabriqués dans cette forge fussent de bonne qualité, ses gens d'affaires le déterminèrent à faire construire à la place de cette forge un moulin à moudre du blé.» D'après de Maulde, *ibid.*, p. 155-156, la forge de Balleroy, autorisée en 1655, fut abandonnée en 1740.

(2) Dans F12 1316, demande pour obtenir l'établissement d'une fabrique d'acier fondu et d'autres ouvrages de Birmingham à Canon (1777-1778). — Canon, sur le Laison, arrondissement de Lisieux.

CHARENTE.

Ire Section. — Établissements de fabrication.

1. Cherves-Châtelars[1].

I. **Châtelars, Châtelard.** F^12 680 (Limoges); Arch. dép. Haute-Vienne, C 429. — *Consistance.* Forge, s. a. i. — *Production.* Fer : 26 milliers. — *Régime.* Propriétaire : M. Bastier. F^12 680.

II. **Le Gazon.** Arch. dép. Haute-Vienne, C 429. — *Consistance.* Forge, s. a. i. — *Production.* Fer : 30 milliers. — *Régime.* Propriétaire : M. Villemandy. F^12 680 (Limoges).

2. Combiers[2]. F^12 680 (Limoges), 1604; Arch. dép. Haute-Vienne, C 429; F^14 105.068.

Consistance. Un haut fourneau, un feu de forge. F^12 1604. — *Historique.* Forge active depuis deux ans. Arch. dép. Haute-Vienne, C 429. — *Production.* Fonte : 400 milliers. Fer : 30 milliers. F^12 680. Fonte : 15 à 1.600 quintaux métriques. Fer forgé, 1re qualité : 200 quintaux métriques. — *Combustible.* 70 à 75 quintaux de charbon de bois pour 10 de fer. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 35 à 40 francs le quintal métrique. Bois : 6 à 7 francs la corde, « 12 pieds 8 pouces de couche, 3 pieds 2 pouces de hauteur et 3 pieds 2 pouces de longueur la toise carrée ». — *Main-d'œuvre.* 20 à 25 ouvriers, « dans l'intérieur seulement ». — *Salaires.* 0 fr. 75 à 1 fr. 50 par jour. F^12 1604. — *Régime.* Propriétaire : le comte de Béarn. F^12 680; F^14 105.068.

[1] Sur la Croutelle, arrondissement de Confolens.
[2] Sur la Lisonne, arrondissement d'Angoulême.

3. Feuillade[1].

Lamothe. F[12] 680 (Limoges); F[14] 105.067. — *Consistance.* Forge, s. a. i. F[12] 680. — *Historique.* Établissement datant de temps immémorial et comprenant un haut fourneau et deux affineries. F[14] 105.067 (Demande de maintien, 16 mars 1824).

4. Mazerolles[2].

Le Fayard. F[12] 680 (Limoges); Arch. dép. Haute-Vienne, C 429. — *Consistance.* Forge, s. a. i. — *Production.* Fer : 20 milliers. — *Régime.* Propriétaire : M. Texier. F[12] 680.

5. Montbron[3].

Pierre Pensue, Pensue, Pierre Ponsue. F[12] 680 (Limoges); Arch. dép. Haute-Vienne, C 429. — *Consistance.* Une affinerie. Arch. dép. Haute-Vienne, C 429. — *Production.* Fer : 45 milliers. — *Régime.* Propriétaire : M. Chabrot. F[12] 680.

6. Nieuil[4].

Champlaurier, Champlauriers, Champlorier. F[12] 680 (Limoges), 1604; F[14] 105.067 (Demande de maintien, 20 avril 1837). — *Consistance.* Un haut fourneau, un feu de forge. F[12] 1604. — *Production.* Fonte : 210 milliers. Fer : 140 milliers. F[12] 680. Fonte : 420.000 kilogrammes. — *Prix.* Bois : 7 francs la corde, « huit pieds de long sur quatre de hauteur, le bois ayant deux

(1) Sur le Bandiat, arrondissement d'Angoulême.

(2) Au-dessus d'un étang rempli par le Rivaillon, arrondissement de Confolens.

(3) Sur la Tardoire, arrondissement d'Angoulême.

(4) Sur le Son, arrondissement de Confolens. — D'après les Arch. dép. Haute-Vienne, C 429, la forge de Planchemenier (commune de Dignac, arrondissement d'Angoulême) est détruite; Munier, *Essai d'une méthode générale propre à étendre les connaissances des voyageurs*, Paris, 1779, 2 vol. in-8°, t. I, p. 290, la cite comme l'une des plus belles forges de l'Angoumois. — De même est donnée comme détruite par les Arch. dép. Haute-Vienne, C 429, et par F[12] 680, la forge de Rancogne, sur la Tardoire, arrondissement d'Angoulême, et comprenant quatre hauts fourneaux(?) et deux affineries.

pieds et demi entre les deux coupes». — *Main-d'œuvre.* 52 ouvriers. F[12] 1604. — *Régime.* Propriétaire : M. Delavergne. F[12] 680.

7. Rougnac[1].

Rougnac, Rognac. F[12] 680 (Limoges); Arch. dép. Haute-Vienne. C 429. — *Consistance.* Une affinerie. Arch. dép. Haute-Vienne, C 429. — *Production.* Fer : 15 milliers. F[12] 680.

8. Roussines[2].

I. **Montizon.** F[12] 680 (Limoges); Arch. dép. Haute-Vienne, C 429. — *Consistance.* Deux hauts fourneaux, trois feux de forge, une fenderie. Arch. dép. Haute-Vienne, C 429. — *Production.* Fonte : 400 milliers. Fer : 150 milliers. — *Régime.* Propriétaire : M. de Chevreuse. F[12] 680.

II. **Pontrouchaud.** F[12] 680 (Limoges). — *Consistance.* Deux hauts fourneaux, une affinerie : établissement détruit[3]. Arch. dép. Haute-Vienne, C 429. — *Régime.* Propriétaire : M. Beynaud de Pui-Martin. F[12] 680 (Limoges).

9. Ruelle[4]. F[12] 680 (Limoges); Arch. dép. Haute-Vienne, C 428, 429.

Consistance. Deux hauts fourneaux. Arch. dép. Haute-Vienne, C 429. Trois bouches à feu, dont une à réverbère[5]. Arch. dép. Haute-Vienne, C 428. — *Historique.* «Cette forge appartient au roi depuis 1762[6].» F[12] 680. Achetée par le roi en 1782. F[14] 105.066 (Le ministre de la marine au ministre de l'intérieur, 19 août 1823). — *Production.* «On y fait des canons, mortiers, affûts, boulets

(1) Sur la Manouère, arrondissement d'Angoulême.

(2) Sur la Tardoire, arrondissement de Confolens.

(3) L'établissement est donné par F[12] 680 comme existant.

(4) Sur la Touvre, arrondissement d'Angoulême.

(5) D'après Munier, *Essai d'une méthode générale*, t. I, p. 290, 2 fourneaux pour la fabrication des canons en 1779.

(6) Delaistre, *Statistique du département de la Charente*, Paris, an x, in-8°, p. 39-40 : «Établie par le marquis de Montalembert, qui la vendit à un ci-devant prince français. Un échange fait en 1777 en fit passer la propriété au gouvernement».

pour le service de la marine... On peut évaluer le produit de cette forge à douze mille quintaux de fonte.» — *Combustible.* «La forêt royale de Braconne[1] fournit tout le charbon qu'elle consomme[2].» F[12] 680.

10. Saint-Christophe[3].

Bois-Belet. F[12] 680 (Poitiers). **Boisbellet.** F[12] 1604. — *Consistance.* «Elle n'a plus qu'un feu qui sert à convertir en fer de vieux pots de fonte. On y emploie rarement de la fonte venant des forges à fonderie.» F[12] 680. Deux feux de forge. F[12] 1604. «La forge de Belet va être convertie en moulin à grains.» — *Historique.* Établie depuis vingt-quatre à vingt-cinq ans. — *Production.* Fer : 30 à 40 milliers. «Le bénéfice du propriétaire est si faible qu'il a été plusieurs fois sur le point d'abandonner cette forge.» — *Combustible.* 500 cordes de bois. — *Régime.* Propriétaire : M. Gouzon. F[12] 680.

11. Taizé-Aizie[4].

Forge de Taizé-Aizie, de Ruffec. F[12] 680 (Limoges), 1604; F[14] 105.066; Arch. dép. Haute-Vienne, C 429. — *Consistance.* Deux hauts fourneaux, une forge. Arch. dép. Haute-Vienne, C 429. Un haut fourneau, trois feux de forge[5]. F[12] 1604. — *Production.* Fonte : 400 milliers. Fer : 250 milliers. F[12] 680. Fonte : 2.500 quintaux. Fer, 1re qualité : 1.667 quintaux. — *Rendement.* Fonte : 2/3. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 50 francs le

(1) Forêt du canton de la Rochefoucauld.

(2) Delaistre, *Statistique*, p. 40.

(3) A 1 kilomètre et demi de la Marchadène, arrondissement de Confolens.

(4) Sur la Charente, arrondissement de Ruffec. — Sur la forge de Taizé-Aizie, cf. G. Chauvet, *La forge de Taizé*, dans le *Bulletin du Comité des travaux historiques, Sciences économiques*, 1900, p. 102-103. D'après Delaistre, *Statistique*, p. 6, elle fut établie par le duc de Broglie. D'après Munier, *Essai d'une méthode générale*, t. II, p. 240, la forge de Taizé-Aizie comprend en 1779 une platinerie et une fenderie.

(5) Dans cette région de l'Ouest, des confusions sont fréquemment commises entre les fourneaux ou hauts fourneaux et les feux de forge, appelés aussi fourneaux. Mais il est probable qu'ici l'établissement comprenait réellement deux hauts fourneaux, sans doute à roulement alternatif, et une forge à plusieurs feux.

quintal métrique. Bois : 8 francs la corde, «8 pieds de long, 4 de haut, 2 pieds 6 pouces de large». Minerai, extraction : 0 fr. 40; transport : 0 fr. 35. — *Main-d'œuvre.* 36 ouvriers. — *Salaires.* 10 francs le quintal de fer, prix «de tous les travaux préparatoires et de fabrication». F[12] 1604. — *Régime.* Propriétaire : la comtesse de Broglie. F[12] 680.

2e Section. — Établissement de dénaturation[1].

Gond (Le)- Pontouvre[2].

Le Gond[3]. — *Consistance.* Foreric. F[14] 105.066 (Demande de convertir l'ancienne forerie du Gond en usine destinée à la fabrication d'instruments aratoires et autres ferrements, 11 avril 1823). — *Historique.* «La forerie du Gond était anciennement une dépendance de la fonderie de Ruelle appartenant à l'État, et c'était dans cet endroit qu'on envoyait les canons de la fonderie pour y être forés. Mais depuis l'établissement d'une forerie dans la fonderie de Ruelle, celle du Gond étant devenue inutile, on aliéna les bâtiments et dépendances au sieur Callaud (Jean) par adjudication du 6 juin 1810.» F[14] 105.066 (Le préfet de la Charente au directeur général des ponts et chaussées et des mines, 10 novembre 1825).

(1) Cf. dans les *Cahiers de doléances de la sénéchaussée d'Angoulême*, publiés par Boissonnade, Paris, 1907, in-8°, p. 50 et suivantes, les cahiers des selliers et charrons, serruriers, maréchaux, taillandiers et forgerons grossiers, arquebusiers-fourbisseurs et couteliers d'Angoulême.

(2) Anciennement l'Houmeau-Pontouvre, sur la rive droite de la Charente, arrondissement d'Angoulême.

(3) Sur la Touvre.

CHARENTE-INFÉRIEURE.

2e Section. — Établissement de dénaturation.

Rochefort.

Consistance. Une fonderie de canons. — *Historique.* Établissement très ancien. — *Combustible.* Charbon de terre. F^{12} 680 (la Rochelle).

CHER.

1re Section. — Établissements de fabrication.

1. Chapelle-Hugon (La)[1].

Trézy. — *Consistance.* Forge, s. a. i. — *Historique.* L'établissement existe de temps immémorial. Arch. dép. Cher, L 1425 (Le propriétaire des usines de Trézy au préfet du Cher, 30 septembre 1844). Établissement comprenant une fenderie en 1786. Arch. dép. Cher, C 1317. «L'époque précise de l'établissement de l'usine de Trézy n'est pas connue; on sait seulement, par des pièces authentiques, qu'elle existait en 1650, et se composait alors d'une forge et d'un fourneau. Elle a subi depuis cette époque différents changements. Le fourneau est tombé en ruines depuis fort longtemps. Déjà il ne marchait plus en 1767; et à cette époque on s'occupait d'établir une fenderie, ainsi que le constate un acte de vente passé entre la comtesse Dauroy et le sr Babaud de la Chaussade.» F14 105.070 (Rapport de l'aspirant ingénieur des mines, 19 octobre 1846).

2. Chautay (Le)[2].

Consistance. Un haut fourneau. — *Historique.* Fondé en 1657 [3]. F14 105.069 (Rapport de l'ingénieur des mines, 19 décembre 1844).

[1] Près de l'Aubois et des bois d'Apremont, arrondissement de Saint-Amand.

[2] Sur l'Aubois, arrondissement de Saint-Amand. — Sur les mines de fer du Chautay, cf. Arch. dép. Cher, C 1317 (Enquête de l'administration provinciale du Berry en 1786); Buhot de Kersers, *Statistique monumentale*, Paris, 1875-1898, 8 vol. in-4°, t. IV, p. 230.

[3] Cf. L. Gallicher, *Revue du Berry*, 1864, p. 105 : «C'est de l'introduction en France des procédés arabes, c'est-à-dire de la fabrication par le haut fourneau d'un produit mixte appelé fonte de fer ou fer fondu (carbure de fer) liquéfiable, que datent toutes nos vieilles forges du Berry : Ivoy-le-Pré, Mareuil, Bigny, Charenton, Forgeneuve, Grossouvre, Lugay, etc.»

3. Grossouvre[1]. F[12] 1604; F[14] 105.070; Arch. dép. Cher, C 1317.

Consistance. Un haut fourneau, sept feux de forge. «Sur les sept feux, il faut ôter deux chaufferies où on ne fondait pas la gueuse, ne servant uniquement qu'à chauffer les fers.» F[12] 1604. — *Historique.* Établissement très ancien. F[14] 105.070 (Rapport de l'ingénieur des mines, 4 août 1848; Extrait du procès-verbal de l'ingénieur Desfougères, 7 juin 1793). Forge en 1786. Arch. dép. Cher, C 1317. — *Production.* Fonte : 900.000 kilogrammes. Fer, 1re qualité : 720.000 kilogrammes. — *Rendement.* Fonte : 670 p. o/oo. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 36 francs le quintal métrique. Bois : 4 fr. 50 la corde, «8 pieds de couche, 4 pieds de hauteur et le bois de 22 à 24 pouces de long». Minerai, extraction : 2 francs; transport : 5 francs. — *Main-d'œuvre.* 36 ouvriers. F[12] 1604.

4. Ivoy-le-Pré[2].

Consistance. Haut fourneau. F[14] 105.169 (Demande de rétablissement, 6 décembre 1824).

5. Jouet-sur-l'Aubois[3].

Le Fournay. — *Consistance.* Forge, s. a. i. — *Historique.* Établissement sans doute fondé au début du XVIIe siècle, annexe de l'usine de Torteron, érigée en 1604. — *Production, etc.* Au début du XVIIe siècle, «l'état des voies de communication ne permettait guère l'exportation des fontes, et il était presque indispensable

(1) Près de l'Aubois et des bois de Grossouvre, arrondissement de Saint-Amand. — A Grossouvre, Barral, *Mémoire sur les usines employées à la fabrication du fer dans le département du Cher, Journal des mines*, 1809, t. XXVI, p. 350-351, mentionne le fourneau de Grossouvre et les deux forges et la fenderie de Trézy, commune de Vraux (?), qui en dépendent.

(2) Sur un coteau, à 2 kilomètres de la Sauldre, arrondissement de Sancerre. — Cf. Luçay, *Description du département du Cher*, Paris, an x, in-8°, p. 40-41 : il ne cite que Vierzon et Ivoy-le-Pré sur les 14 fourneaux et 18 forges du département. — A Ivoy-le-Pré, Barral, *Mémoire*, p. 345-346, mentionne 1 haut fourneau, 1 forge, 1 fenderie. A la Guerche (sur l'Aubois, arrondissement de Saint-Amand), p. 351-352, il mentionne le fourneau de la Guerche et celui de Salles, établi en 1785.

(3) Arrondissement de Saint-Amand.

d'avoir à proximité des fourneaux des forges pour les dénaturer et les transformer en fer marchand». F[14] 105.069 (Rapport de l'ingénieur des mines, 2 mars 1844).

6. Marcuil[1]. F[12] 1302, 1604.

Consistance. Un haut fourneau, cinq feux de forge. — *Production.* Fonte : 6.000 quintaux métriques. Fer, 1re qualité : 4.000 quintaux métriques. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 37 francs le quintal métrique. Bois : 4 francs la corde. Minerai, extraction : 2 fr. 50; transport : 4 francs la pipe. — *Main-d'œuvre.* 400 ouvriers[2]. — *Salaires.* 1 franc la journée de manœuvre. F[12] 1604.

7. Marseilles-lès-Aubigny[3].

Aubigny. — *Consistance.* Forge, s. a. i. — *Historique.* Établissement très antérieur à la loi de 1810 et datant sans doute du début du dix-septième siècle. F[14] 105.070 (Rapport de l'ingénieur des mines, 12 mars 1844).

8. Meillant[4].

Consistance. Un haut fourneau. — *Historique.* Antérieur à 1789. — *Régime.* Propriétaire : M. de Béthune-Charost. F[14] 105.069.

9. Ménetou-Couture[5].

Feularde, les Feulardes. F[14] 105.070. — *Consistance.* Un haut fourneau. — *Historique.* Construit aux environs de 1650. F[14] 105.070 (Rapport de l'ingénieur des mines, 22 novembre 1844).

(1) Sur l'Arnon, arrondissement de Bourges.

(2) Internes et externes.

(3) Au confluent de la Loire et de l'Aubois, arrondissement de Sancerre.

(4) Sur l'Hivernin, affluent du Cher, arrondissement de Saint-Amand. — Dans la commune de Meillant, Barral, *Mémoire*, p. 347-348, mentionne le haut fourneau de Meillant, très ancien, et celui de Champanges, datant de 30 ans; il mentionne comme annexes la grosse et la petite forge de Charenton et la forge de Boutillon. A Précy (entre l'étang de la Perle et le Lizeron, arrondissement de Sancerre), p. 350, il mentionne le fourneau établi en 1632.

(5) Sur le Lizeron, arrondissement de Saint-Amand.

10. Saint-Baudel[1].

Forge Neuve. F[12] 1604; F[14] 105.069, 105.070 (Rapport de l'ingénieur des mines, 14 août 1848). — *Consistance.* Un haut fourneau, cinq feux de forge. F[12] 1604. — *Historique.* Antérieure à 1747. F[14] 105.069. Existait à la fin du XVIIIe siècle. F[14] 105.070. — *Production.* Fonte : 5.000 quintaux métriques. Fer, 1re qualité : 3.500 quintaux métriques. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 37 francs le quintal métrique. Bois : 4 francs la corde. Minerai, extraction : 2 francs; transport : 4 francs la pipe. — *Main-d'œuvre.* 300 ouvriers[2]. — *Salaires.* 1 franc la journée de manœuvre. F[12] 1604. — *Régime.* Propriétaire : le marquis de l'Hôpital (Rapport du Bureau des mines au ministre de l'intérieur, an VI); M. Tourteau Septeuil d'Orvilliers (Pétition de l'an VI). F[14] 105.069.

11. Torteron[3].

Consistance. Un haut fourneau. F[14] 105.069 (Rapport de l'ingénieur des mines, 2 mars 1844), 105.071. — *Historique.* Établissement fondé en 1604. F[14] 105.069 (Rapport de l'ingénieur des mines, 2 mars 1844).

12. Vallenay[4].

Bigny. — *Consistance.* Un haut fourneau, six feux de forge. F[12] 1604. — *Historique.* Établissement très ancien, comprenant au XVIIIe siècle un haut fourneau et deux feux de forge. F[14] 105.071 (Rapport de l'ingénieur des mines, 25 juillet 1848). — *Production.* Fonte : 6.000 quintaux métriques. Fer, 1re qualité : 4.000 quintaux métriques. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 38 francs le quintal métrique. Bois : 4 francs la corde «de 8 pieds de long, 4 pieds de haut, 27 pouces de large, cubant 72 pieds». Minerai, extraction : 2 francs; transport : 4 francs la pipe de 12 pieds cubes. — *Main-d'œuvre.* 500 ouvriers[5]. — *Salaires.* 1 franc la journée de manœuvre. F[12] 1604.

(1) Sur un affluent de l'Arnon, arrondissement de Saint-Amand.

(2) Internes et externes.

(3) Autrefois Patinges (cf. F[14] 105.071), près de l'Aubois, arrondissement de Saint-Amand.

(4) Sur le Cher, arrondissement de Saint-Amand.

(5) Internes et externes.

IMPRIMERIE NATIONALE.

13. Vierzon-Villages [1].

Consistance. Deux hauts fourneaux, quatre feux de forge. F^{12} 1604 [2]. — *Historique.* Bail du 31 mai 1780, contenant résiliation du bail du 2 décembre 1777, au profit du sieur Bergeron, à charge de construire une forge à Vierzon. R^1 142. L'usine de Vierzon-Villages fut «fondée en 1781, en même temps que les usines de Clavière et de Noyon (Indre), par les administrateurs des biens de M. le comte d'Artois, pour mettre en valeur les forêts de Vierzon, de Châteauroux, des Champs [3] et des Bommiers [4], qui faisaient partie de l'apanage de ce prince». F^{14} 105.071 (Rapport de l'ingénieur des mines, 30 décembre 1858). «Transaction sur les traités faits avec le feu sieur Bergeron... Le sieur Bergeron est décédé le 19 septembre 1782... A cette époque, la construction des forges de Vierzon était achevée.» Acte notarié du 30 avril 1787 pour la rentrée en possession du comte d'Artois dans les domaines et forges de Vierzon. R^1 142. Plan géométrique de la forge de Vierzon (avec une fenderie), juillet 1783. N II (Cher) 2. Mémoire sur l'état actuel de la forge avec l'état de toutes les personnes qui la composent au 24 décembre 1783. R^1 142.

1 directeur aux appointements de 200[l] par mois.	2.400[l]
1 caissier aux appointements de 150[l] par mois..	1.800
1 commis des mines et charbons aux appointements de 75[l] par mois.....	900
1 commis pour le fourneau aux appointements de 60[l] par mois.....	720
TOTAL.....	5.820

[1] Au confluent de l'Yèvre et du Cher, arrondissement de Bourges.

[2] Daprès R^1 142 (Mémoire du 2 juillet 1783), la forge de Vierzon comprend 12 corps de bâtiment, 2 fourneaux, 1 halle, logement du fondeur, forge, 1 halle, 1 fenderie, logement et boutique du fendeur, logement du commis de la forge, bâtiment des maîtres, logement des forgerons, four à cuire, four à chaux.

[3] La forêt des Champs-Monteaux est une partie des bois de Faitin, commune de Plainpied, arrondissement de Bourges.

[4] Département de l'Indre, arrondissement d'Issoudun.

1 CHAUFFERIE.

1 marteleur à raison de 35s par millier de fer.	1l	15s	0d
1 premier chauffeur	1	10	0
1 deuxième chauffeur	1	10	0

3 AFFINERIES.

1 premier affineur à raison de 22s 6d	1l	2s	6d
1 deuxième affineur	1	2	6
1 troisième affineur	1	2	6
1 premier valet		15	0
1 deuxième valet		15	0
1 troisième valet		15	0
1 premier affineur en chef	2	5	0
1 deuxième affineur en chef	2	5	0
1 valet d'affineur en chef	1	10	0

OUVRIERS À GAGES.

1 rechange pour tous les feux	30l	par mois =	360l
1 maître charpentier	100	—	1.200
1 compagnon charpentier	6	—	72
1 maréchal	48	—	576
1 compagnon maréchal	9	—	108
1 journalier en chef	24	—	288
1 journalier de rechange	24	—	288
1 valet de marteleur	10	—	120
2 petits valets de chaufferie	8	—	96
5 petits valets d'affinerie	15	—	180

FOURNEAU.	PAR MILLIER de fonte.	
1 maître fondeur	8s	0d
Premier garde	6	0
Deuxième garde	3	0
2 boqueurs à 4s chacun	8	0
3 porteurs de mine à 4s 6d	13	6
3 porteurs de charbon à 4s 6d	13	6
2 grappeurs à 3s 9d	7	6
1 casseur de castine à 4s 6d	4	6

FENDERIE.

1 maître fendeur à 3l par millier (il paye ses ouvriers).

Production. Fonte : 12.000 quintaux métriques. Fer, 1re qualité : 6.000 quintaux métriques. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 36 francs le quintal métrique. Bois : 4 francs la corde. Minerai, extraction : 2 francs; transport : 4 francs la pipe. — *Main-d'œuvre.* 400 ouvriers [1]. — *Salaires.* 1 fr. la journée de manœuvre. F12 1604. — *Régime.* Propriétaire : le comte d'Artois; fermier : M. Bergeron; directeur : M. Grimaldi. F14 105.071 (Lettre de l'inspecteur du Berry, 20 juillet 1783) [2].

[1] Internes et externes.

[2] Dans E 2.350, fabrique de quincaillerie mentionnée à Vierzon le 11 mai 1756. — Barral, *Mémoire*, p. 278, mentionne, en 1809, 7 fenderies jointes aux forges de Bigny, Forgeneuve, Mareuil, Vierzon, Ivoy-le-Pré, Grossouvre et Charenton.

CORRÈZE.

1re Section. — Établissements de fabrication.

1. Beyssenac[1].

Pissac, Pissat. F12 680 (Limoges); F14 105.073. — *Consistance.* Forge, s. a. i. F12 680. — *Historique.* Un arrêt du Conseil, du 20 novembre 1759, avait autorisé l'établissement de forge et fourneaux à Pissat; une forge seulement fut établie. F14 105.073 (Rapport de l'ingénieur en chef des mines, 20 mai 1840). — *Production.* Fer : 25 milliers. — *Régime.* Propriétaire : M. d'Anglard. F12 680.

2. Orgnac[2].

I. Forge de la Jarrige. F12 680 (Limoges). Forge Goudal ou Forge Basse. Arch. dép. Haute-Vienne, C 428; F14 105.072.

[1] Arrondissement de Brive, sur le ruisseau des Belles-Dames. — D'après une demande de janvier 1812 pour l'établissement de l'usine du Glandier, commune de Beyssac, F14 105.072, il y avait en 1789, dans le département de la Corrèze, 3 forges, Lagrénerie, Orgnac (Goudal ?), Mialet; la forge de Pissac est omise. — La *Statistique de l'industrie minérale*, pour 1836, mentionne en Corrèze les forges de Pissat, Orgnac, Mialet, Glandier, la Grénerie et Chavanon. — Il ne faut pas attribuer à la commune de Bort (Corrèze) la forge de Bort, paroisse de Saint-Mesmin (Haute-Vienne); voir plus loin, à ce mot. — F14 105.072 contient un dossier concernant la forge de Chavanon ou Chavanoux, commune de Monestier, près de Vervialle, ou commune de la Roche, canton d'Eygurande. D'après un rapport au Conseil des mines, an IV, cette forge avait été établie en 1762. D'après un rapport des administrateurs du département au Comité de salut public, la forge de Chavanon comprenait en 1773 un haut fourneau, deux affineries, une fenderie. D'après un procès-verbal des commissaires nommés pour examiner l'emplacement et les locaux subsistant, du 20 fructidor an II, elle avait cessé de fonctionner en 1773. L'inspecteur général des mines écrit, le 5 juillet 1820, qu'il a visité les usines d'Auvergne en 1783, et que la forge de Chavanon était déjà détruite, en raison de la mauvaise qualité de ses fers.

[2] Sur la Loyre, arrondissement de Brive.

— *Consistance.* Un feu de forge. Arch. dép. Haute-Vienne, C 428. — *Historique.* En 1779, cette forge existait à 1.500 ou 1.800 mètres de la forge de Mialet; elle avait deux feux. F[14] 105.072 (Rapport de l'ingénieur des mines, 2 avril 1824).

II. **Mialet.** F[12] 680 (Limoges); Arch. dép. Haute-Vienne, C 428. — *Consistance.* Un feu de forge. Arch. dép. Haute-Vienne, C 428. — *Historique.* «L'usine de Mialet existait longtemps avant la Révolution. On ne connaît point l'époque de sa construction, et le titre qui en validait l'existence n'a pu être produit. En 1779, cet établissement a été vendu par le s[r] Ardant, seigneur de la Grénerie, au s[r] Étienne Brocard. L'usine de Mialet se composait à cette époque d'un haut fourneau et de deux affineries. La vente de l'entier établissement, y compris les bâtiments accessoires, habitations, jardins, prés, enclos, terres et dépendances, a été faite moyennant la modique somme de six mille livres, ce qui indique suffisamment que cette usine était peu florissante.» F[14] 105.072 (Rapport de l'ingénieur des mines, 2 avril 1824). — *Production.* «Les deux forges de la paroisse d'Orgnac-les-Glandiers sont très peu importantes et ne peuvent mériter une certaine attention ni former un établissement utile à raison de la disette des bois et de l'eau.» F[12] 680 (Limoges).

3. Salon-la-Tour [1].

La Grénerie, la Grainerie. F[12] 680 (Limoges). **Lagrénerie.** F[12] 1604. — *Consistance.* «La forge de la Grainerie est la plus considérable de toutes celles de la province; elle a trois affineries, une fenderie et une clouterie.» F[12] 680. Un haut fourneau, trois feux de forge. F[12] 1604. Quatre fourneaux [2]. Arch. dép. Haute-Vienne, C 428 (17 juillet 1788). Un haut fourneau, deux affineries, une fenderie. F[14] 105.072 (Procès-verbal de visite du 1er fructidor an II). — *Historique.* Établie en 1762. F[14] 105.072. — *Production.* «Elle produit annuellement environ 4.500 quintaux de fer forgé.» F[12] 680. Fer, 1re qualité : 180 milliers métriques. F[12] 1604. — *Matières premières.* «La mine et la castine qu'on emploie dans cette forge se tirent des environs d'Excideuil [3] en Périgord,

[1] Sur l'étang de Salon, arrondissement de Tulle.
[2] Le mot fourneau est pris ici dans son sens le plus large.
[3] Arrondissement de Périgueux.

à 10 lieues de la Grénerie.» F[12] 680. — *Combustible.* «On n'y emploie que du charbon de bois, ainsi que dans toutes celles du Limousin et de l'Angoumois.» F[12] 680. — *Rendement.* Fonte : 715 p. o/oo. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 48 francs le quintal métrique. Bois : 2 francs pris sur place. «La corde avait, en 1789 comme aujourd'hui, 1 mètre 6 décimètres 3 centimètres de hauteur sur 2 mètres 6 décimètres 3 centimètres de largeur, le bois ayant 1 mètre 14 centimètres de longueur.» Minerai, rendu : 3 fr. 50. «La mesure pèse environ 150 quintaux métriques.» — *Main-d'œuvre.* 12 forgerons, 8 charbonniers. — *Salaires.* «Le forgeron avait en 1789 2 fr. 40 par quintal métrique... Le charbonnier est payé au fourneau qui a 8 mètres de diamètre (*sic*); il avait en 1789 10 francs.» F[12] 1604. — *Régime.* Propriétaire : M. Ardant de la Grénerie, écuyer. F[12] 680.

GÉNÉRALITÉS.

«Toutes les forges du Limousin sont dans le même cas que celle de la Grainerie pour ce qui concerne l'extraction de la mine, mais les distances ne sont pas si considérables. Il paraît que c'est la proximité des bois et la facilité de se procurer les charbons à bon compte qui ont favorisé leur établissement.» F[12] 680 (Limoges).

«On n'a pu se procurer des renseignements exacts sur l'époque de l'établissement de ces forges. Elles existent de temps immémorial sans avoir été établies en vertu de lettres patentes, à l'exception de celle de la Grénerie.» F[12] 680 (État des forges et usines de la généralité de Limoges, Observations); F[14] 105.072 (Procès-verbal du Conseil général des ponts et chaussées, 21 août 1824).

2e Section. — Établissement de dénaturation.

Tulle.

Manufacture d'armes à feu. F[12] 680 (Limoges). — *Historique.* Il y avait dans les environs de Tulle plusieurs usines pour la fabrication des canons de fusils et de pistolets; elles furent rassemblées en une manufacture, érigée en manufacture royale par les lettres

patentes du 27 janvier 1778[1]. F12 680; X1a 8800; Arch. dép. Haute-Vienne. C 428 (27 mai 1788). «M. de Tolozan a rapporté ensuite un mémoire des entrepreneurs de la manufacture royale d'armes à feu de Tulle, qui demandent la permission de construire au lieu de Miremont[2] une platinerie et une fonderie, pour y fabriquer les armes à feu, les armes blanches et tous autres outils qu'ils sont dans le cas de fournir à la marine royale. M. l'intendant de Limoges, qui a été consulté, mande qu'il pense que ces entrepreneurs n'ont pas besoin de cette permission, attendu qu'ils ne brûlent que du bois de châtaignier, lequel repousse très vite. Délibéré d'accorder la demande auxdits entrepreneurs.» F12* 107, fol. 376, Bureau du commerce, 7 août 1788. — *Production.* «Cette manufacture est particulièrement affectée au service de la marine et des colonies.» — *Combustible.* «On y fait usage de charbon de terre provenant des mines de Lapleau[3].» — *Régime.* Propriétaire: M. de Saint-Victour. F12 680.

[1] D'après le *Mémoire sur le département de la Corrèze*, an IX, la manufacture d'armes de Souillac, près de Tulle, avait été établie en 1696. D'après R. Fage, *La vie à Tulle aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Paris, 1902, in-8, chap. XV, le battoir à papier de Fés fut transformé au XVIIe siècle en atelier pour la fabrication des fusils.

[2] Il s'agit sans doute d'une adjonction à l'établissement de Miremont, commune de Lanouailles (Dordogne), dont les propriétaires étaient, en 1789, les entrepreneurs de la manufacture de Tulle. Voir p. 111.

[3] Au-dessus de la Luzège, arrondissement d'Ussel. Le principal centre d'exploitation était Meymac.

CORSE.

1re Section. — Établissements de fabrication.

1.

Bucatojo[1]. — *Consistance.* Un feu de forge catalane. — *Production.* Fer : 160 quintaux métriques. — *Matières premières.* Minerai de l'île d'Elbe. — *Prix.* Fer : 60 francs le quintal métrique. Charbon de bois : 16 sous la charge de 70 kilogrammes; gratification aux charbonniers : 42 francs. Minerai, extraction : 2 francs; transport : 2 fr. 40 le quintal métrique. — *Main-d'œuvre.* 4 ouvriers, «savoir 1 maître, 2 aides et 1 garçon; il y a en outre 10 à 12 charbonniers qui fournissent le charbon nécessaire à alimenter cette forge». — *Salaires.* 180 francs par mois pour les 4 ouvriers, non compris les frais de voyage. F12 1604.

2. Casalta[2].

Consistance. Un feu de forge catalane. — *Production.* Fer : 200 quintaux métriques. — *Matières premières.* «Le minerai est tiré de l'île d'Elbe. On le débarque à San-Pellegrino[3], d'où on le transporte à la forge à dos de mulet.» — *Prix.* Fer : 60 francs le quintal métrique. Charbon de bois : 16 sous la charge de 70 kilogrammes; gratification aux charbonniers : 42 francs. Minerai, extraction : 2 francs; transport : 2 fr. 40 le quintal métrique. — *Main-d'œuvre.* 4 ouvriers, 10 à 12 charbonniers. — *Salaires.* 180 francs par mois pour les 4 ouvriers, non compris les frais de voyage. F12 1604.

(1) Nous n'avons pu identifier la forge de Bucatojo : elle devait se trouver dans une des communes du canton de San-Nicolao, sur le ruisseau de Bucatojo, qui coule au sud du Fium'alto, et parallèlement.

(2) Au-dessus de petits affluents du Fium'alto, arrondissement de Bastia.

(3) Un peu au nord de l'embouchure du Fium'alto.

3. Chiatra[1].

Consistance. Un feu de forge catalane. — *Production.* Fer : 200 quintaux métriques. — *Prix.* Fer : 60 francs le quintal métrique. — *Main-d'œuvre.* 4 ouvriers. — *Salaires.* «Le salaire de ces quatre ouvriers était en 1789 de 180 francs par mois, outre les frais de voyage.» F[12] 1604.

4.

Fiumalto[2]. — *Consistance.* Deux feux de forge catalane. — *Production.* Fer : 200 quintaux métriques. — *Matières premières.* Minerai de l'île d'Elbe, débarqué à San-Pellegrino. — *Prix.* Fer : 60 francs le quintal métrique. Charbon de bois : 16 sous la charge de 70 kilogrammes; gratification aux charbonniers : 42 francs. Minerai, extraction : 2 francs; transport : 2 fr. 40 le quintal métrique. — *Main-d'œuvre.* 4 ouvriers, 10 à 12 charbonniers «attachés à cette forge pendant le temps qu'on y travaille». — *Salaires.* 180 francs par mois pour les 4 ouvriers, non compris les frais de voyage. F[12] 1604.

5. Murato[3].

Consistance. Un feu de forge catalane. F[12] 1604. — *Historique.* «On sait que le sieur Milauta, négociant à Bastia, avait, en 1788, fait rétablir l'ancienne usine à haut fourneau qui existait à Murato, afin d'y exploiter les mines d'Oletta[4] et de Farinole[5]. Son entreprise, qui annonçait de bons résultats, cessa bientôt par l'effet de la Révolution.» F[12] 1604 (Le préfet au ministre des manufactures et du commerce, 11 octobre 1812). — *Production.* Fer : 200 quintaux métriques. — *Matières premières.* Minerai de l'île d'Elbe. — *Combustible.* Charbon de bois. «Il faut ordinairement à chaque forge 12 à

(1) Arrondissement de Corte.

(2) Sur le Fium'alto existaient à la fin du XIXe siècle deux forges catalanes, dont l'une à Piedicroce (Orezza[?]); l'autre, celle qui est mentionnée dans F[12] 1604, était sans doute la Ferrera, située au lieudit Folelli, à la limite du territoire de Penta-di-Casinca.

(3) Au-dessus du Bevinco, arrondissement de Bastia.

(4) Au-dessus du golfe de Saint-Florent, arrondissement de Bastia.

(5) Commune formée de hameaux dispersés au bord de la mer et sur le Monte Pruno, arrondissement de Bastia.

15 charges de charbon par jour. Chaque charge est composée de 2 sacs, et chaque sac, de 35 kilogrammes.» — *Prix.* Fer : 60 francs le quintal métrique. Charbon de bois : 0 fr. 80 la charge, «outre 42 francs payés à chacun des douze charbonniers attachés à la forge, à titre de gratification». Minerai, extraction : 2 francs; transport : 2 fr. 40 le quintal métrique. — *Main-d'œuvre.* 4 ouvriers, 12 charbonniers. — *Salaires.* 180 francs par mois pour les 4 ouvriers, non compris les frais de voyage. F[12] 1604.

6. Piedicroce[1].

Orezza[2]. — *Consistance.* Un feu de forge catalane. — *Production.* Fer : 200 quintaux métriques. — *Prix.* Fer : 60 francs le quintal métrique. — *Main-d'œuvre.* 4 ouvriers. F[12] 1604.

7.

San-Biaggio[3]. — *Consistance.* Un feu de forge catalane. — *Production.* Fer : 140 quintaux métriques. — *Matières premières.* «Le minerai qui est exploité dans cette forge provient de l'île d'Elbe; on le débarque à la Paludella[4] et de là on le transporte à dos de mulet.» — *Prix.* Fer : 60 francs le quintal métrique. Charbon de bois : 0 fr 80 la charge de 70 kilogrammes. Minerai, extraction : 2 francs; transport : 2 fr. 40 le quintal métrique. — *Main-d'œuvre.* 4 ouvriers. — *Salaires.* 180 francs par mois, non compris les frais de voyage. F[12] 1604.

8. San-Nicolao[5].

Di Stendino ou **Padulella**[6]. F[12] 1604; F[14] 105.075. — *Consistance.* Un feu de forge catalane. — *Production.* Fer : 100 quintaux

(1) Au-dessus du Fium'alto, arrondissement de Corte.

(2) Nom d'un petit affluent du Fium'alto.

(3) Sans doute San-Biagio. Nous n'avons pu identifier cette forge, qui, d'après l'état, se trouvait sur le Fium'alto.

(4) Ou Padulella, ou Paduela, sur la côte est, au sud de l'embouchure du Petrignani.

(5) Arrondissement de Bastia.

(6) Dans F[14] 105.075, une lettre de l'ingénieur des mines Muthuon au Conseil des mines, le 10 vendémiaire an x, parle de la forge de Padouvella ou Padouena; il s'agit certainement de Padulella.

métriques. — *Prix.* Fer : 60 francs le quintal métrique. Charbon de bois : 16 sous la charge de 70 kilogrammes. Minerai, extraction : 2 francs; transport : 2 fr. 40 le quintal métrique. «Le minerai qu'on exploite dans cette forge provient de l'île d'Elbe; on le débarque à la Paludella et de là on le transporte à dos de mulet.» — *Main-d'œuvre.* 4 ouvriers. — *Salaires.* 180 francs par mois, non compris les frais de voyage. F[12] 1604.

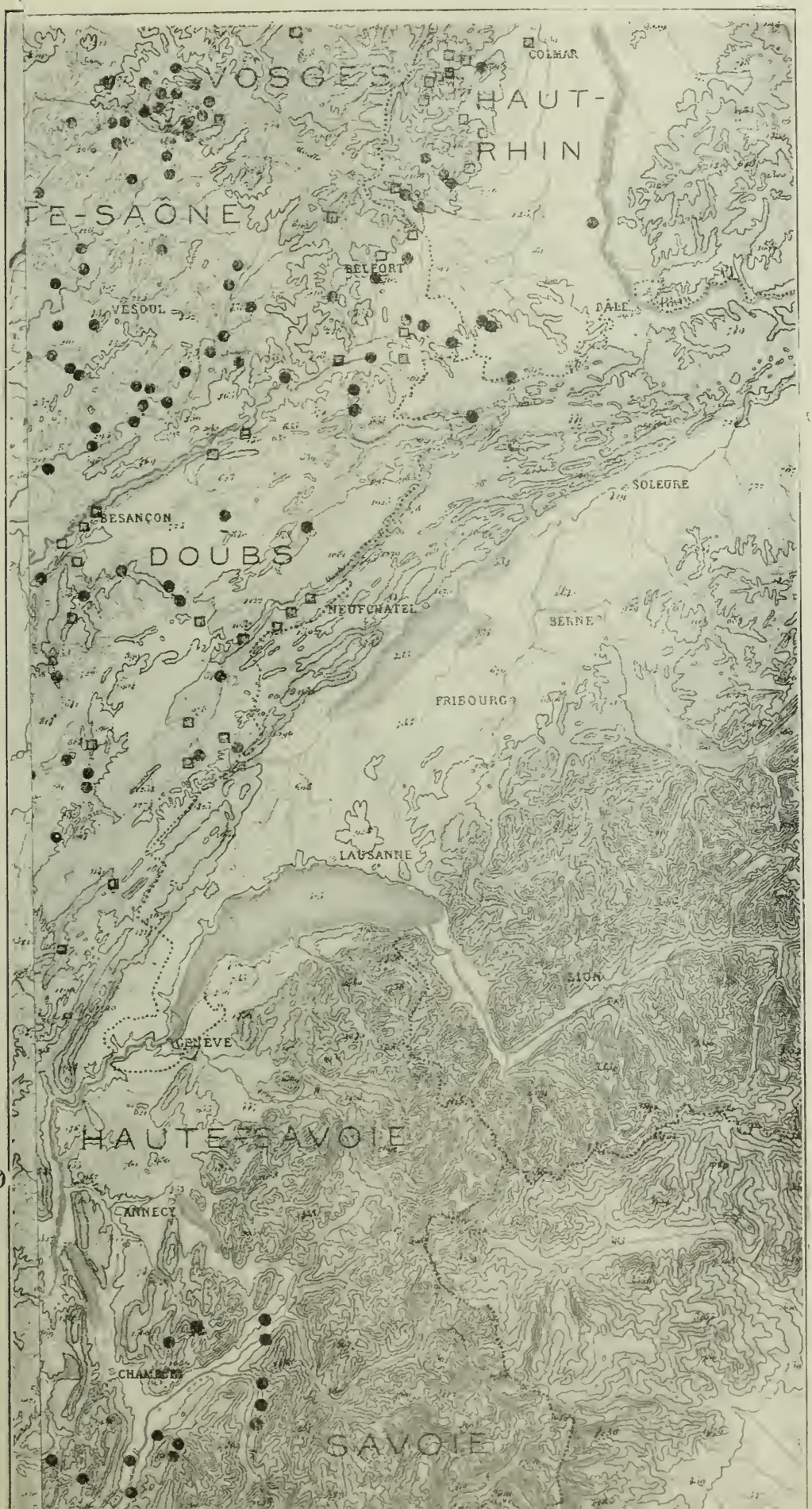
VOSGES
COLMAR
HAUT-
RHIN
TE-SAÔNE
BELFORT
VESOUL
BÂLE
SOLEURE
BESANÇON
DOUBS
NEUFCHATEL
BERNE
FRIBOURG
LAUSANNE
SION
GENÈVE
HAUTE-SAVOIE
ANNECY
CHAMBERY
SAVOIE

III. RÉGIONS DE LA LOIRE SUPÉRIEURE ET MOYENNE, RÉGION DE L'EST, PARTIES NORD DU BASSIN RHODANIEN ET DES ALPES.

L'Industrie sidérurgique en France, p. 77.

CÔTE-D'OR.

1re Section. — Établissements de fabrication.

1. Aignay-le-Duc[1]. F12 680 (Dijon), 1604; F14 105.083.

Consistance. Une affinerie. F14 105.080 (Demande de maintien, 25 août 1834). — *Production.* Fer, 2e qualité : 5.000 quintaux (?). — *Prix.* Fer : 30 francs le quintal métrique. Bois : 1 franc, 1 fr. 25 et 1 fr. 50 la corde. — *Main d'œuvre.* 4 ouvriers. — *Salaires.* 25 francs le millier métrique, «y compris l'entretien journalier». F12 1604. — *Régime.* Propriétaire : Mme Étienne, engagiste d'Aignay-le-Duc. F12 680; Arch. dép. Côte-d'Or, L suppl^t 81.

2. Ampilly-le-Sec[2].

Consistance. Un haut fourneau, une forge[3]. F12 680 (Dijon), 1300. — *Régime.* Propriétaire : la marquise de Sommyèvre. F12 680.

3. Belan-sur-Ource[4].

Consistance. Un haut fourneau, une forge. F12 680 (Dijon), 1300, 1604. «Cette forge allait alors en batterie[5].» — *Prix.*

(1) Sur la Coquille, arrondissement de Châtillon.

(2) Au-dessus de la Seine, arrondissement de Châtillon.

(3) Courtépée, *Description générale et particulière du duché de Bourgogne*, 2e éd., Dijon, 1848, 4 vol. in-8°, t. IV, p. 241, mentionne à Ampilly-le-Sec une forge, un fourneau et une batterie de tôle. Dans F12 1300, Grignon, État des fonderies, martinets, batteries, fileries et tréfileries de la province de Bourgogne en 1778, mentionne une tôlerie à Ampilly, et une autre au Moulin Rouge pour la forge d'Ampilly.

(4) Arrondissement de Châtillon.

(5) On peut concilier cette indication avec la précédente, en supposant que le fer produit par la forge y était converti en tôle. — Courtépée, *Description*, 2e éd., t. IV, p. 245, mentionne à Belan une forge et un fourneau inactif.

Bois : 0 fr. 75 à 1 franc la corde «de trois pieds de hauteur sur six pieds de couche, le bois de vingt-quatre pouces de longueur». Minerai, extraction : 4 francs; transport : 1 fr. 50 la queue. — *Salaires.* 1 fr. 25 par jour. F[12] 1604. — *Régime.* Propriétaire : M. de Sauvebeuf, seigneur de ce lieu. F[12] 680.

4. Bèze[1].

Consistance. Deux feux de forge. «Le feu des martinets était en chômage en 1789; il a été rétabli en 1793 pour faire des lames à canons de fusil pour la guerre. Les martinets servent à réduire les barres en verges de tirerie et clouterie, en fers ronds, plats et carrés de petits numéros.» F[12] 1604. Forge, fourneau et filerie en 1784. T 522[2]. Un haut fourneau à Licey[2] : «le haut fourneau de Licey, dépendance de la forge de Bèze, situé à 7 kilomètres sur la Vingeanne, territoire de Licey.» F[12] 1604. Forge. F[14] 105.076 (Demande d'adjonction d'un laminoir, novembre 1814). — *Production.* Fer, 1re qualité : 2.350 quintaux métriques. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 40 francs le quintal métrique. Bois : 5 fr. 50 la corde. «La longueur ou couche 2 m. 60, la hauteur de la corde est de 1 m. 30, la longueur du bois 704 millimètres. Le prix coté est celui d'une corde de bois de moyenne grosseur, réduite en charbon voituré à l'usine et produisant environ 0 mètre cube 6285 de charbon.» — *Main-d'œuvre.* 17 fondeurs et forgerons (y compris les ouvriers du haut fourneau de Licey). — *Salaires.* 16 francs le millier métrique. «Le prix de main-d'œuvre est celui du fer à la forge seulement et compris le chauffage et le logement des ouvriers.» F[12] 1604. — *Régime.* Propriétaires : les bénédictins du lieu et l'évêché de Dijon. Arch. dép. Côte-d'Or, L suppl[t] 81.

5. Bezouotte[3]. F[14] 680 (Dijon), 1300; F[14] 105.084.

Consistance. Un haut fourneau, une forge[4]. F[12] 680, 1300. Le haut fourneau n'a pas travaillé depuis dix ans. Arch. dép. Côte-

(1) A la source de la Bèze, arrondissement de Dijon.
(2) Voir plus loin, à ce mot.
(3) Sur la Bèze, arrondissement de Dijon.
(4) Même consistance dans Courtépée, *Description*, 2e éd., t. II, p. 167.

d'Or, L suppl^t 81 (1792). — *Historique.* Établissement dont la création remonte à plus de deux cents ans. F^14 105.084 (Demande de maintien, 24 janvier 1854). Établissement antérieur à 1610. F^14 105.084 (Rapport de l'ingénieur des mines, 20 novembre 1854). — *Régime.* Point d'affouage. Propriétaire : M. de Bauffremont, seigneur de Mirebeau. F^12 680; F^14 105.076.

6. Boudreville [1].

Consistance. Un feu de forge [2]. F^12 1604. — *Historique.* Antérieur à 1664. F^14 105.082 (Rapport de l'ingénieur des mines, 24 mars 1848). — *Production.* Fer, 1re qualité : 1.000 quintaux métriques. — *Combustible.* 38 quintaux métriques de charbon de bois pour 1 millier métrique de fer forgé. — *Rendement.* Fonte : 600 p. o/oo. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 40 francs rendu à Châlon. Bois : 1 franc à 1 fr. 25 la corde. «En 1789 les cordes étaient mal empilées et j'estime que la corde faite en 1810 ou 1811 en vaut deux de 1789.» — *Main-d'œuvre.* 7 ouvriers intérieurs et 20 environ pour l'extérieur. — *Salaires.* 3 francs par quintal métrique. F^12 1604. — *Régime.* Propriétaire : l'abbaye de Notre-Dame de Châtillon. F^14 105.082.

7. Brémur-et-Vaurois [3].

La Chouette [4]. — *Consistance.* Forge, s. a. i. F^12 680. Forge à fer. Arch. dép. Côte-d'Or, L suppl^t 81. — *Régime.* Propriétaire : M. de Bruères, seigneur de la Chouette. F^12 680 (Dijon).

[1] Sur l'Aube, arrondissement de Châtillon.

[2] Courtépée, *Description*, 2e éd., t. IV, Appendice, p. 749 : forges et fonderie à Boudreville; en 1790 il y avait une batterie de tôle (confirmé par Arch. dép. Côte-d'Or, L suppl^t 81).

[3] Sur le Brevon et la Seine, arrondissement de Châtillon.

[4] Courtépée, *Description*, 2e éd., t. IV, p. 252 : à Bremur, forge de la Chouette sur le Brevon. Dans F^12 1300, Grignon, État (1778), mentionne à la Chouette une tôlerie pour la forge de Chameçon.

8. Chamesson[1]. F[14] 105.078; F[12] 680 (Dijon), 1300, 1604.

I. Grosse forge de Chamesson[2]. — *Consistance.* Un haut fourneau, un feu de forge[3]. F[12] 1604.

II. **La Boissière**[4]. — Forge des Porves. — *Consistance.* Un feu de forge[5]. F[12] 1604.

Historique[6]. Les deux forges de Chamesson, forge du haut et forge du bas, existent de temps immémorial. F[14] 105.078 (Demande de maintien, 1829). — *Production.* Fonte : 450.000 kilogrammes. Fers «marchands assortis, qualité de Bourgogne» : 300.000 kilogrammes. — *Prix.* Fer : 30 francs le quintal métrique. Bois : 2 fr. 50 la corde «de 8 pieds de couche sur 4 bûches de 26 pouces». Minerai : 3 francs «la queue, jauge de Bourgogne, extraction et lavage»; transport : 1 fr. 50. — *Main-d'œuvre.* 20 ouvriers. — *Salaires*[7]. 1 fr. 25. F[12] 1604. — *Régime.* Propriétaire : M. de Vichy, seigneur du lieu. F[12] 680; Arch. dép. Côte-d'Or, L suppl[t] 81.

9. Courtivron[8].

Forge de Courtivron. F[12] 680 (Dijon), 1300; F[14] 105.076. —

[1] Sur la Seine, arrondissement de Châtillon. — La distinction des deux établissements de Chamesson est faite dans F[14] 105.078.

[2] D'après Courtépée, *Description*, 2e éd., t. IV, p. 259.

[3] F[12] 1604 donne pour Chamesson, sans distinction, un haut fourneau et deux feux de forge; nous attribuons l'un de ces feux à la forge des Porves, à la Boissière, d'après Courtépée, qui d'ailleurs attribue trois feux à la grosse forge, une fenderie et un fourneau. Dans F[12] 1300, Grignon, État (1778), attribue une fenderie à la forge de Chameçon.

[4] Courtépée, *Description*, 2e éd., t. IV, p. 259.

[5] D'après l'explication donnée pour la grosse forge.

[6] A partir d'ici, la notice est commune aux deux établissements.

[7] Sans doute pour la journée de travail.

[8] Sur l'Ignon, arrondissement de Dijon. — Dans F[14] 105.080, demande de remettre en activité la forge de Choiseau, commune de Marmagne, arrondissement de Semur, en date du 27 mars 1823. D'après le rapport au Conseil général des mines, du 11 octobre 1824, la forge comprenait une affinerie avec un marteau, «constamment en activité pendant plus de vingt-cinq ans et jusqu'en 1814». D'après le maire de Marmagne, 17 avril 1812, dans F[12] 1604, la forge, absolument détruite, «existe depuis l'an IV et a cessé de travailler en 1806».

Consistance. Un feu de forge[1]. F[12] 1604. Un martinet qui ne travaille plus depuis longtemps. Arch. dép. Côte-d'Or, L suppl[t] 81 (1792). — *Combustible.* Affouage insuffisant. — *Régime.* Propriétaire : le marquis de Courtivron. F[12] 680.

10. Créancey[2].

Beaume-la-Roche. — *Consistance.* Un haut fourneau. F[12] 680 (Dijon), 1300; T 522[2].

11. Cussey-les-Forges[3]. F[12] 1300; F[14] 105.083.

Consistance. Haut fourneau et forge. F[14] 105.083. — *Historique.* L'établissement, appartenant à M. de Mandat de Grancey, est très ancien; il date de plusieurs siècles. F[14] 105.083 (Demande de maintien, 29 septembre 1842).

12. Diénay[4]. F[12] 680 (Dijon), 1301, 1604.

Consistance. Un haut fourneau, un feu de forge[5]. F[12] 1604; F[14] 105.081 (Demande de maintien, 18 décembre 1812). Le haut fourneau n'a pas travaillé depuis quatre ans. Arch. dép. Côte-d'Or, L suppl[t] 81 (1792). — *Historique.* Établissement autorisé par lettres patentes du 21 juillet 1670. F[14] 105.081 (Demande d'autorisation du 15 juillet 1845). Antérieur à 1753, date d'une transaction. F[14] 105.081 (Rapport de l'ingénieur des mines, 25 janvier 1846). — *Production.* Fonte : 2.000 quintaux métriques. Fer, 1re qualité : 1.000 quintaux métriques. F[12] 1604. — *Combustible.* Point d'affouage. F[12] 680. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 40 à 42 francs le quintal métrique. Bois : 3 à 4 francs la corde; 2 mètres de long, 1 mètre de haut, 0 m. 50 de large. Minerai, extraction : 0 fr. 85 à 0 fr. 90; transport : 1 franc l'hectolitre. — *Main-d'œuvre.* 10 ouvriers. — *Salaires.* 1 fr. 50 le quintal

(1) Courtépée, *Description*, 2e éd., t. II, p. 182.
(2) Sur la Vandenesse, arrondissement de Beaune.
(3) Sur la Tille, arrondissement de Dijon.
(4) Sur l'Ignon, arrondissement de Dijon.
(5) Courtépée, *Description*, 2e éd., t. II, p. 185.

IMPRIMERIE NATIONALE.

métrique de fer. F[12] 1604. — *Régime.* «M. l'évêque de Dijon en a passé un bail à cens à M. Durand[1].» F[12] 680.

13. Drambon[2]. F[12] 680 (Dijon), 1604; F[14] 105.076.

Consistance. Un haut fourneau, deux feux de forge[3]. F[12] 1604. — *Historique.* Établis par lettres patentes depuis plus de soixante ans. — *Production.* «Le principal travail de cette usine, qui est dans une grande activité, consiste en différents ouvrages de fonte, tels que plaques de cheminées, poêles, etc. Il s'y fabrique peu de fer en barres, qui est de médiocre qualité et qui se vend à un prix au-dessous de celui de Franche-Comté, que l'on préfère, quoique ce dernier paye des droits pour entrer en Bourgogne.» F[12] 680. Fonte : 2.500 quintaux métriques. Fer, 2e qualité : 1.500 quintaux métriques. F[12] 1604. — *Combustible.* «Les bois qui avoisinent le territoire de Drambon et qui alimentent la forge sont en très grande quantité, et appartiennent partie au roi et partie aux communautés voisines.» F[12] 680. — *Prix.* Fer : 40 francs le quintal métrique. Bois : 2 francs la corde «de huit pieds sur quatre, la bûche de 28 à 30 pouces (ancienne mesure)». Minerai, extraction : 8 francs; transport : 6 francs par 500 kilogrammes de fonte. — *Main-d'œuvre.* 25 ouvriers. — *Salaires.* 3 francs par 500 kilogrammes de fonte. F[12] 1604. — *Régime.* Propriétaire : le comte de Dracy, seigneur de Drambon. F[12] 680. Concession par l'abbaye de Bèze à M. de Seran en 1773. F[14] 105.076 (Projet d'ordonnance, mai 1826).

14. Essarois[4]. F[12] 680 (Dijon), 1300, 1604; F[14] 105.084.

Consistance. Un haut fourneau, deux feux de forge[5]. F[12] 1604. — *Historique.* Établissement datant du XIVe ou du XVe siècle; en 1664, il appartenait déjà à la famille de Chastenay. F[14] 105.084 (Rapport de l'ingénieur des mines, 18 février 1845). — *Production.* Fonte : 4.200 quintaux métriques. Fer, 2e qualité : 2.700 quin-

[1] Durant, d'après l'acte de 1753, F[14] 105.081.

[2] Sur la Bèze, arrondissement de Dijon.

[3] Courtépée, *Description*, 2e éd., t. II, p. 430 : un haut fourneau et une forge; en 1666, il y avait deux hauts fourneaux et deux forges séparées.

[4] Sur la Dijanne, arrondissement de Châtillon.

[5] Courtépée, *Description*, 2e éd., t. IV, p. 264 : forge et fourneau.

taux métriques. — *Combustible.* 42 quintaux métriques de charbon de bois pour 1 millier métrique de fer forgé. — *Rendement.* Fonte : 630 p. o/oo. — *Prix.* Fer, 2e qualité : 26 francs le quintal métrique. Bois : 2 francs la corde «dans les dimensions de 1 mètre de hauteur, 2 mètres de couche, la bûche de 66 centimètres de longueur, carbonisée et rendue à l'usine». Minerai, extraction : 3 francs; transport : 4 francs. — *Main-d'œuvre.* 12 ouvriers. — *Salaires.* 2 francs par quintal métrique de fer. F12 1604. — *Régime.* Propriétaire : M. de Chastenay [Lanty], seigneur de ce lieu. F12 680; Arch. dép. Côte-d'Or, L suppl^t 81.

15. Fontaine-Française[1].

Consistance. Un haut fourneau[2]. F12 680 (Dijon), 1300, 1604. — *Historique.* Établissement ancien d'au moins deux cents ans. F14 105.082 (Demande de maintien, 12 décembre 1839). Construit entre 1629 et 1658. F14 105.082 (Rapport de l'ingénieur des mines, 28 mars 1843). — *Production.* Fonte en gueuse : 3.000 quintaux métriques. — *Combustible.* 18 quintaux métriques de charbon de bois pour 1 millier métrique de fonte. — *Prix.* Fonte, 1re qualité : 18 francs le quintal métrique. Bois : 5 francs la corde, 2 m. 60 de long, 1 m. 30 de haut, 0 m. 704 de large; «la corde est ici comptée rendue à l'usine, mise en charbon et produisant en cet état un cube de 0 m. 63». Minerai, extraction : 4 fr. 50; transport : 1 fr. 60, la queue, de 4 hect. 52 lit. — *Main-d'œuvre.* «Huit fondeurs, vingt-deux mineurs, trente charbonniers, coupeurs.» — *Salaires.* 3 francs pour 1.000 kilogrammes de fonte, «compris le logement, le chauffage». F12 1604. — *Régime.* Propriétaire : M. de Saint-Julien, receveur général du clergé de France. F12 680.

16. Grancey-sur-Ource[3]. F12 1300, 1604; F14 105.082.

Consistance. Un feu de forge[4]. F12 1604. Deux feux de forge. F14 105.082 (Rapport de l'ingénieur des mines, 14 février 1850).

(1) Sur l'étang d'où sort la Torcelle, arrondissement de Dijon.
(2) Courtépée, *Description*, 2e éd., t. II, p. 196.
(3) Arrondissement de Châtillon.
(4) Courtépée, *Description*, 2e éd., t. IV, Appendice, p. 751.

— *Production.* Fer, 1re qualité : 1.000 quintaux métriques. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 36 à 40 francs le quintal métrique. Bois : 0 fr. 60 à 1 franc « suivant la proximité »; la corde « de trois sur six, bûche de 24 pouces ». — *Main-d'œuvre.* « Cent à cent vingt ouvriers; à l'intérieur, quatre chauffeurs, deux goujats, un releveur de charbon, un charron. » — *Salaires.* 1 fr. 50 la journée. F12 1604. — *Régime.* Propriétaire : l'abbaye de Molesme[1]. Arch. dép. Côte-d'Or, L suppl^t 81.

17. Gurgy-la-Ville[2].

Consistance. Un haut-fourneau, deux feux de forge[3]. F12 1604. — *Régime.* Propriétaire : M. de Penthièvre. Arch. dép. Côte-d'Or, L suppl^t 81.

18. Is-sur-Tille[4].

Consistance. Batterie de tôle[5]. F12 680 (Dijon). Forge, s. a. i. T 522² « Je ne fais rouler la forge d'Is-sur-Tille que depuis le mois de décembre 1810, et comme depuis plus de 20 ans peut-être elle n'avait pas été en activité, excepté quelques moments que l'a fait travailler M. Robert, je ne puis donner de renseignements sur le temps qui a précédé mon entrée en jouissance, si ce n'est qu'elle a presque toujours chômé. » F12 1604. — *Combustible.* Affouage très insuffisant. — *Régime.* Propriétaire : M. de Bretagne. F12 680.

19. Lacanche[6]. F12 680 (Dijon), 1300, 1604.

Consistance. Un haut fourneau, deux feux de forge. F12 1604. — *Production.* « Cette usine fabrique des plaques, des pots de fonte, du fer en barres et en baguettes; elle peut faire environ 120 mil-

(1) Abbaye de Bénédictins, fondée au diocèse de Langres en 1075.

(2) Sur l'Aubette, arrondissement de Châtillon.

(3) Pour Gurgy, sans distinction, F12 1604 mentionne un haut fourneau et deux feux de forge; à Gurgy-la-Ville, Courtépée, *Description*, 2e éd., t. IV, Appendice, p. 749, mentionne un haut fourneau et un feu de forge; à Gurgy-le-Château, p. 747, il mentionne une forge établie en 1790; — d'après les Arch. dép. Côte-d'Or, L suppl^t 81, il y a en 1792 une forge à Gurgy-le-Château et une forge à Gurgy-la-Ville.

(4) Sur l'Ignon, arrondissement de Dijon.

(5) Mentionnée par Grignon, État (1778), dans F12 1300.

(6) Sur la Canche, arrondissement de Beaune.

liers de fonte en gueuses par mois[1]. On observe que les maréchaux, taillandiers et autres ouvriers de la petite ville d'Arnay-le-Duc[2], qui n'en est éloignée que d'une lieue et demie, ne s'y fournissent pas de fer, parce qu'il est trop aigre et cassant, et qu'on le transporte à Chalon-sur-Saône.» F[12] 680. Fonte : 1.500 quintaux métriques. Fer, 3e qualité : 1.500 quintaux métriques. F[12] 1604. — *Combustible.* «Cette usine consomme environ 11.000 moules de bois de 4 pieds cubes. Le propriétaire n'en a pas à beaucoup près une assez grande quantité pour fournir à cette consommation, de sorte que le maître de forge est obligé de s'en pourvoir de tous côtés jusqu'à plus de 6 à 7 lieues. Quoiqu'il se trouve aux environs d'Arnay-le Duc une certaine quantité de bois, néanmoins la consommation excessive qui s'en fait dans les forge et fourneau de la Canche a fait augmenter de plus du double, et dans quelques endroits du triple, le prix de cette denrée de première nécessité; cette cherté a fait avancer l'époque des coupes, en sorte que les bois se coupent fort jeunes et produisent par conséquent beaucoup moins aujourd'hui. Les abus qui se commettent dans ces coupes et les défrichements qui se sont multipliés depuis un certain temps ont encore contribué à rendre les bois plus rares et plus chers. Au surplus on assure que, si la consommation des forge et fourneau de la Canche n'est pas restreinte aux bois que le propriétaire peut se procurer dans ses possessions et à l'usage du charbon de terre, la rareté du bois augmentera rapidement et la disette de cette denrée ne tardera pas à se faire sentir dans les cantons voisins, dont plusieurs en éprouvent déjà des inconvénients.» F[12] 680. 160 hectolitres de charbon de bois par millier métrique de fer. — *Rendement.* Fonte : 1.000 pour 1.500. — *Prix.* Fer : 36 francs le quintal métrique. Bois : 2 fr. 50 à 3 francs la corde «dans les coupes à moyenne distance de l'usine». Minerai, extraction : 0 fr. 50; transport : 8 centimes l'hectolitre. — *Main-d'œuvre.* 43 ouvriers à l'intérieur, 57 à l'extérieur. — *Salaires.* Pour journée de manœuvre : 1 franc. Façon d'un millier de sablerie, poids de marc : 15 francs; de fer : 8 francs. F[12] 1604. — *Régime.* Propriétaire : M. Richard de Curtil. F[12] 680.

[1] D'après Courtépée et Béguillet, *Description générale et particulière du duché de Bourgogne*, Dijon et Paris, 1775-1781, 6 vol. in-8°, t. I, p. 431, sablerie seulement.

[2] Voir p. 101, n. 1.

20. Larrey[1].

Consistance. Un haut fourneau[2]. F[12] 680 (Dijon), 1300. — *Régime.* Propriétaire : le prince de Condé. F[12] 680.

21. Leuglay[3].

Froidevent, Froidvent. — *Historique.* Construite en 1508. — *Consistance.* Forge, s. a. i.[4]. F[14] 105.081 (Rapport de l'ingénieur des mines, 22 mars 1848). — *Régime.* Propriétaires : les chartreux de Lugny[5]. Arch. dép. Côte-d'Or, L suppl[t] 81.

22. Liecy-sur-Vingeanne[6].

Consistance. Un haut fourneau. F[12] 1604; F[14] 105.082. — *Historique.* Établissement datant de temps immémorial. F[14] 105.082 (Demande de maintien, 7 juillet 1827). — *Production.* Fonte : 3.600 quintaux métriques. — *Prix.* Fonte en gueuse, 1re qualité : 18 francs le quintal métrique. Minerai, extraction : 5 francs; transport : 2 fr. 50, «à raison de la queue de Bourgogne valant 4 hectolitres 56 litres». F[12] 1604. — *Régime.* Propriétaire : l'abbaye de Bèze. F[14] 105.082 (Demande de maintien, 7 juillet 1827).

23. Lignerolles[7]. F[12] 1304, 1604, F[14] 105.078.

Consistance. Un feu de forge. — *Production.* Fer, 1re qualité : 1.400 quintaux métriques. — *Prix.* Fer : 34 à 38 francs le quintal métrique. Bois : 3 fr. 50 la corde, rendue (2 mètres de long,

(1) Près du ru de l'Étang Bailly, arrondissement de Châtillon.

(2) Courtépée, *Description*, 2e éd., t. IV, p. 274 : fourneau à mine et fonderie. Dans F[12] 1300, Grignon, État (1778), mentionne à Larrey une fenderie pour la forge d'Ampilly. D'après l'enquête sur les bois de 1792, Arch. dép. Côte-d'Or, L suppl[t] 81, le propriétaire est l'hôpital de Chantilly.

(3) Sur l'Ource, arrondissement de Châtillon.

(4) A Leuglay, Courtépée, *Description*, 2e éd., t. IV, Appendice, p. 747, mentionne au hameau de Froidvent, autrefois Pont du Vax, des forges et fourneaux, établis en 1508, et comprenant 1 haut fourneau et 2 affineries.

(5) Commune de Leuglay.

(6) Arrondissement de Dijon. — Voir p. 78, n° 4.

(7) Sur l'Aubette, arrondissement de Châtillon.

1 mètre de large, «et la bûche de 666 millimètres»). — *Main-d'œuvre.* 40 ouvriers. — *Salaires.* 20 francs par mille métrique. F[12] 1604. — *Régime.* Propriétaire : l'abbaye de Longuay[1], qui l'amodie le 3 juillet 1781 pour quelques ans à Edme Ponsoy de Beauregard, auquel le beau-père d'Aimé Bazile Ponsoy succède, en vertu de lettres patentes du 30 septembre 1762. F[14] 105.078 (Demande de maintien, 1826); Arch. dép. Côte-d'Or, L suppl[t] 81.

24. Maisey-le-Duc[2].

La Maison-Dieu. F[12] 680 (Dijon), 1300. — *Consistance.* Forge, s. a. i. F[12] 680. Haut fourneau. Arch. dép. Côte-d'Or, L suppl[t] 81. — *Régime.* Propriétaire : M. Chartraire de Montigny F[12] 680; Arch. dép. Côte-d'Or, L suppl[t] 81.

25. Marey-sur-Tille[3]. F[12] 680 (Dijon), 1300, 1604 F[14] 105.083.

Consistance. Un haut fourneau, trois feux de forge. F[12] 1604. — *Historique.* Établissement très ancien. F[14] 105.084 (Demande de maintien). — *Production.* Fonte : 4.000 quintaux métriques. Fer, 1re qualité : 4.000 quintaux métriques. F[12] 1604. — *Combustible.* Affouage insuffisant. F[12] 680. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 40 à 42 francs le quintal métrique. Bois : 3 à 4 francs la corde. Minerai, extraction : 0 fr. 85 à 0 fr. 90; transport : 1 fr. 50 l'hectolitre. — *Main-d'œuvre.* 25 ouvriers à l'intérieur. — *Salaires.* 1 fr. 50 le quintal métrique. F[12] 1604. — *Régime.* Propriétaire : le seigneur du comté de Grancey. F[12] 680.

26. Moloy[4]. F[12] 680 (Dijon), 1300, 1604; F[14] 105.076; T 522 [2].

I. (Sans désignation.) — *Consistance.* Un haut fourneau, deux feux de forge. — *Production.* Fonte : 4.000 quintaux métriques. Fer,

(1) Abbaye cistercienne fondée en 1150.
(2) Sur l'Ource, arrondissement de Châtillon.
(3) Arrondissement de Dijon.
(4) Sur l'Ignon, arrondissement de Dijon.

1re qualité : 2.500 quintaux métriques. F12 1604. — *Combustible.* Très peu d'affouage. F12 680. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 40 à 42 francs le quintal métrique. Bois : 3 à 4 francs la corde. Minerai, extraction : 0 fr. 85 à 0 fr. 90 ; transport : 1 franc l'hectolitre. — *Main-d'œuvre.* 27 ouvriers à l'intérieur. — *Salaires.* 1 fr. 50 par quintal métrique. F12 1604. — *Régime.* Propriétaires : les bénédictins de Saint-Seine et le sieur Gouget. F12 680.

II. **L'Abergement**[1]. — *Consistance.* Un haut fourneau, un feu de forge. — *Production.* Fer, 2e qualité : 1.500 quintaux métriques. — *Matières premières.* « Comme le bois était à bas prix, on se servait de mines en roche, extraites dans le pays, dont le produit n'était pas aussi considérable que celui des mines actuelles. » — *Prix.* Fer : 240 francs en 1788 et 200 francs en 1789 les 500 kilogrammes. Bois : 2 livres à 2 livres 10 sous la corde de 12 pieds de long sur 3, bois de 24 pouces. — *Main-d'œuvre.* 20 ouvriers permanents. F12 1604.

27. Montbard[2].

Forge de Buffon, de Montbard. F12 680 (Dijon), 1300; F14 105.077. — *Consistance*[3]. Un haut fourneau, une forge. F12 1300. — *Historique.* Lettres patentes du 17 février 1768. F14 105.077. « Cette usine que M. le comte de Buffon avait fait élever à grands frais, il y a environ 24 ans, subsiste toujours, mais depuis quelques années différentes circonstances l'ont fait abandonner, et la mort de M. de Buffon ôte toute espérance qu'elle soit réparée. On doute que son fils la remette en activité, à moins qu'il ne trouve quelqu'un intelligent qui la prenne à titre de cens et qui puisse en tirer parti. » — *Régime.* Propriétaires : les héritiers du comte de Buffon[4]. F12 680 ; F14 105.076.

(1) Courtépée, *Description*, 2e éd., t. IV, p. 269-270 : à Moloy, « Dépendance, l'Abergement, de 10 feux... Forge et fourneau sur l'Ignon ».

(2) Sur la Brenne, arrondissement de Semur.

(3) D'après F12 1300, Jars, Journal (1768-1769), l'établissement comprend une refenderie; d'après Grignon, État (1778), il comprend une fenderie, un martinet et une tôlerie.

(4) Cf. Germain-Martin, *Buffon maître de forges*, Paris, 1898, in-8°.

28. Montigny-sur-Aube[1].

Consistance. Un haut fourneau. — *Historique.* «Le fourneau n'a pas roulé en 1789[2].» F[12] 1604. Le fourneau est en chômage depuis quinze ans. Arch. dép. Côte-d'Or, L suppl[t] 81 (1792). — *Prix.* Bois : 1 franc à 1 fr. 25 la corde, 1 mètre de long, 2 mètres de haut et 67 centimètres de large. Minerai, extraction : 6 francs; transport : 6 francs, «par 500 kilogrammes de fonte». — *Salaires.* 5 francs par 500 kilogrammes de fonte. F[12] 1604. — *Régime.* Propriétaire : M. Vaillant. Arch. dép. Côte-d'Or, L suppl[t] 81.

29. Montigny-sur-Vingeanne[3].

Consistance. Un feu de forge. — *Production.* Fer : 4.000 quintaux métriques. — *Prix.* Fer : 50 francs le quintal métrique. — *Main-d'œuvre.* 2 ouvriers et 1 goujat. F[12] 1604. — *Régime.* Propriétaire : M. de Pradier. Arch. dép. Côte-d'Or, L suppl[t] 81.

30. Montmoyen[4]. F[12] 680 (Dijon), 1300, 1604.

Consistance. Un feu de forge[5]. F[12] 1604. — *Historique.* Établissement datant de temps immémorial. F[14] 105.078 (Demande de maintien, 25 mars 1826). — *Production.* Fer, 2e qualité : 920 quintaux métriques. — *Combustible.* 21 quintaux métriques de charbon de bois pour 1 millier métrique de fer. — *Rendement.* Fonte : 630 p. 0/00. — *Prix.* Fer : 26 francs le quintal métrique. Bois : 2 francs la corde, 1 mètre de haut, 2 mètres de long, «la bûche de 66 centimètres, carbonisée». — *Main-d'œuvre.* 45 ouvriers[6]. — *Salaires.* 2 francs par quintal métrique. F[12] 1604. *Régime.* Propriétaire: M. de Rebetz, seigneur de ce lieu[7]. F[12] 680.

(1) Arrondissement de Châtillon.

(2) Courtépée, *Description*, 2e éd., t. IV, Appendice, p. 750 : haut fourneau très ancien, rétabli au XVIIIe siècle, inactif en 1790.

(3) Arrondissement de Dijon.

(4) Sur la Dijanne, arrondissement de Châtillon.

(5) Courtépée, *Description*, 2e éd., t. IV, p. 281 : forge à 2 feux, datant de 1770.

(6) Internes et externes.

(7) M. de Massel, d'après l'enquête sur les bois de 1792, Arch. dép. Côte-d'Or, L suppl[t] 81.

31. Nod-sur-Seine [1].

Consistance. Un haut fourneau. F12 680 (Dijon), 1300; F14 105.080. — *Historique.* Reconstruction autorisée par arrêt du Conseil du 23 avril 1765 [2]. F14 105.080 (Arrêté du préfet de la Côte-d'Or, 23 juillet 1847; une expédition de l'arrêt de 1765 est jointe). — *Régime.* Propriétaire : M. Febvre de Gurgy. F12 680.

32. Pellerey [3].

Consistance. Forge. F12 680 (Dijon). Un haut fourneau, 1 feu 1/2 de forge [4]. — *Production* [5]. Fonte : 3.000 quintaux métriques. Fer : 1re qualité : 2.000 quintaux métriques. F12 1604. — *Combustible.* «Point d'affouage; une partie du bois se tire des autres terres du seigneur.» F12 680. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 40 à 42 francs le quintal métrique. Bois : 3 francs à 3 fr. 50 la corde. Minerai, extraction : 1 franc; transport : 1 fr. 25 l'hectolitre. — *Main-d'œuvre.* 22 ouvriers. — *Salaires.* 1 fr. 50 par quintal métrique de fer. F12 1604. — *Régime.* Propriétaire : M. Mairetet de Thorey, conseiller au parlement de Dijon. F12 680; Arch. dép. Côte-d'Or, L suppl^t 81.

33. Prusly-sur-Ource [6].

Consistance. Un haut fourneau [7]. F12 1604. — *Historique.* Le haut fourneau n'a pas travaillé depuis 10 ans. — *Régime.* Propriétaire : l'évêque de Langres. Arch. dép. Côte-d'Or, L suppl^t 81 (1792).

[1] Arrondissement de Châtillon.

[2] Courtépée, *Description*, 2e éd., t. IV, p. 282 : fourneau rétabli en 1765.

[3] Sur l'Ignon, arrondissement de Dijon, — F12 1604 mentionne à Pellery (?), en 1789, 1 haut fourneau et 1/2 feu de forge : nous n'avons trouvé aucune trace de cet établissement, qui doit être confondu avec celui de Pellerey.

[4] Courtépée, *Description*, 2e éd., t. IV, p. 282 : forge et fourneau. Dans F12 1300, Grignon, État (1778), mentionne une tôlerie à Pellerey.

[5] D'après Courtépée et Béguillet, *Description générale et particulière du duché de Bourgogne*, t. I, p. 431, sablerie seulement en 1775.

[6] Arrondissement de Châtillon.

[7] Courtépée, *Description*, 2e éd., t. IV, Appendice, p. 751 : haut fourneau dont l'établissement ne paraît pas remonter au delà du XVIIIe siècle.

34. Quemigny-sur-Seine [1].

I. **Cosne.** F[12] 1300, 1604. — *Consistance.* Un feu de forge. F[12] 1604. — *Régime.* Propriétaire : M. Guenichot. Arch. dép. Côte-d'Or, L suppl[t] 81.

II. **Tarperon.** — *Consistance* [2]. Forge, s. a. i. F[12] 680 (Dijon), 1300. Forge à deux feux, Arch. dép. Côte-d'Or, L suppl[t] 81. — *Régime.* Propriétaire : M. Febvre de Gurgy. F[12] 680.

35. Riel-les-Eaux [3].

I. **Champigny** [4]. F[12] 680 (Dijon). Forge basse de Clairvaux. F[14] 105.059.

II. **Champigny.** F[12] 680. Forge haute de Clairvaux. F[14] 105.059.

Consistance [5]. Un haut fourneau, deux feux de forge. F[12] 1604. «Cette usine, amodiée plus de 20.000 livres, est composée d'un fourneau qui peut travailler pendant neuf mois de l'année et produire 1 million 80 milliers de fonte, et de deux chaufferies qui peuvent fabriquer par an 600 milliers de fer.» F[12] 680. — *Historique.* De temps immémorial. F[14] 105.076. — *Production.* Fonte : 1 million 80 milliers. Fer : 600 milliers. F[12] 680. Fonte : 4.500 quintaux métriques. Fer : 1re qualité : 300 quintaux métriques et plus. F[12] 1604. — *Combustible.* «Il y a environ 150 arpents de bois en coupe réglée appartenant à l'abbaye de Clairvaux [6], et qui fournissent à sa consommation.» — *Technique.* Le fourneau peut travailler 9 mois. F[12] 680. «En 1789, le fourneau de Champigny pouvait rouler neuf à dix mois.» F[12] 1604. «Le cours d'eau est on ne peut plus favorable, et la mine qui alimente cette usine n'est qu'à la distance d'une lieue, ce qui fait qu'elle est presque toujours en activité.» F[12] 680. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 35 à 36 francs le

(1) Arrondissement de Châtillon.

(2) Dans F[12] 1300, Grignon, État (1778), mentionne à Comigny une tôlerie pour la forge de Tarpon.

(3) Sur le ru de Riel, affluent de l'Ource, arrondissement de Châtillon.

(4) Courtépée, *Description*, 2e éd., t. IV, p. 435.

(5) A partir d'ici, la notice concerne les deux établissements : Forge basse et Forge haute.

(6) Abbaye cistercienne fondée en 1115.

quintal métrique. Bois : environ 1 livre la corde de 2 mètres de long sur 1 de haut et de 6 à 7 décimètres de large. Minerai, extraction : 3 livres la queue; transport : 16, 20, 25 et 30 sous. — *Main-d'œuvre.* 17 ouvriers : « 1 fondeur, 2 chargeurs, 1 releveur, 8 forgerons, 4 goujats, 1 forgeron suppléant, sans parler du charpentier, soufflétier, coupeurs, dresseurs, etc.». — *Salaires.* 6 fr. 75 les « 5 quintaux métriques de fer, sans y comprendre le prix de la façon de la fonte». F[12] 1604. — *Régime.* Propriétaire : l'abbaye de Clairvaux. F[12] 680; Arch. dép. Côte-d'Or, L suppl[t] 81.

36. Rochefort [1].

Consistance Forge, s. a. i. [2]. F[12] 680 (Dijon), 1300. Forge à fer. Arch. dép. Côte-d'Or, L suppl[t] 81. — *Historique.* Établissement construit de 1645 à 1648, d'après les documents sur l'histoire de l'industrie du fer, publiés par l'Administration des mines en 1842; en 1720, il comprenait 2 affineries, 1 chaufferie, 1 batterie, et produisait 200 milliers de fer. F[14] 105.084 (Rapport de l'ingénieur des mines, 11 juillet 1846). — *Régime.* Propriétaire : M. Chartraire de Montigny. F[12] 680; Arch. dép. Côte-d'Or, L suppl[t] 81.

37. Saint-Marc-sur-Seine [3].

Chenecières. F[12] 680 (Dijon), 1604. **Chenessière.** F[14] 105.080. — *Consistance.* Forge, s. a. i. F[12] 680. Martinet. Arch. dép. Côte-d'Or, L suppl[t] 81. — *Historique.* Établissement antérieur à 1728. F[14] 105.080 (Demande de rétablissement, 14 mai 1823 [4]. — *Régime.* Propriétaire : M. Jouard. F[12] 680; Arch. dép. Côte-d'Or, L suppl[t] 81.

[1] Sur le Brevon, arrondissement de Châtillon.

[2] D'après F[14] 105.084 (Demande de maintien, 27 avril 1827), l'établissement comprend 2 affineries, 1 fenderie, 1 martinet. Dans F[12] 1300, Grignon, État (1778), attribue une fenderie à la forge de Rochefort.

[3] Arrondissement de Châtillon. — F[14] 105.077 (Rapport au roi, 1829) mentionne une demande de rétablir l'ancien haut fourneau qui existait à Rome-sous-Bèze.

[4] D'après le rapport signalé à la note précédente, la forge fut transformée en batterie de tôle à une date indéterminée.

38. Saint-Seine-sur-Vingeanne [1].

Consistance. Forge, s. a. i. F[12] 680 (Dijon), 1300. Forge à un feu. Arch. dép. Côte-d'Or, L suppl[t] 81. — *Combustible.* Affouage insuffisant. — *Régime.* Propriétaire : M. Le Gouz de Saint-Seine, premier président au parlement de Dijon. F[12] 680.

39. Sainte-Colombe-sur-Seine [2]. F[12] 680 (Dijon), 1604; F[14] 105.076.

Consistance. Un haut fourneau, un feu de forge [3]. — *Production.* Fonte : 2.500 quintaux métriques. Fer, 1re qualité : 1.500 quintaux métriques. — *Prix.* Fer. 1re qualité : 40 francs le quintal métrique. Bois : 0 fr. 75 à 1 fr. 25 «suivant l'éloignement de l'usine», la corde «de trois pieds de hauteur sur six de couche, la bûche de 24 à 26 pouces de longueur». Minerai, extraction : 3 fr. 50; transport : 1 fr. 50 la queue. — *Main-d'œuvre.* 300 ouvriers environ [4]. — *Salaires.* 1 fr. 50 la journée de travail. F[12] 1604. — *Régime.* Propriétaire : M. Viesse de Marmont. F[12] 680; Arch. dép. Côte-d'Or, L suppl[t] 81.

40. Talant [5].

Martinet de Vesson [6]. — *Historique.* Lettres patentes du 18 juin 1754. — *Production.* «Cette usine fournit du fer en verge aux marchands de Dijon [7].» — *Combustible.* Aucun affouage. — *Régime.* Propriétaire : M. Champagne. F[12] 680 (Dijon).

(1) Arrondissement de Dijon.

(2) Arrondissement de Châtillon.

(3) Courtépée, *Description*, 2e éd., t. IV, p. 289 : batterie, forge et fourneau. Batterie mentionnée par Grignon, État (1778), dans F[12] 1300.

(4) Internes et externes.

(5) Arrondissement de Dijon.

(6) Mentionné par Grignon, État (1778).

(7) C'est donc, malgré la dénomination de martinet, un établissement de fabrication.

41. Tarsul [1].

Forge et fourneau de Compasseur. F[12] 680 (Dijon), 1300; F[14] 105.083. — *Consistance.* Un haut fourneau, un feu de forge. F[12] 1604. — *Historique.* Établissement antérieur à 1634. F[14] 105.083 (Rapport de l'ingénieur des mines, 23 mai 1850). Établissement datant de temps immémorial. F[14] 105.083 (Demande de maintien, 26 janvier 1845). — *Combustible.* Affouage insuffisant. F[12] 680. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 40 à 42 francs le quintal métrique. Bois : 3 à 4 francs la corde; 2 mètres de long, 1 mètre de haut, 0 m. 50 de large. Minerai, extraction : 0 fr. 85 à 0 fr. 90; transport : 1 fr. 20 l'hectolitre. — *Main-d'œuvre.* 18 ouvriers [2]. — *Salaires.* 1 fr. 50 le quintal métrique de fer. F[12] 1604. — *Régime.* Propriétaire : le marquis de Courtivron. F[12] 680; F[14] 105.083.

42. Tilchâtel [3].

Thil-Châtel, Mont-sur-Tille [4]. — *Consistance.* Un haut fourneau, deux feux de forge [5]. F[12] 1604. — *Historique.* Date de temps immémorial, antérieur à 1654. F[14] 105.083 (Demande de maintien, 18 juillet 1851). — *Production.* Fonte : 4.000 quintaux métriques. Fer, 1re qualité : 2.500 quintaux métriques. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 40 à 42 francs le quintal métrique. Bois : 3 à 4 francs la corde. Minerai, extraction : 0 fr. 85 à 0 fr. 90; transport : 0 fr. 80 à 0 fr. 85 l'hectolitre. — *Main-d'œuvre.* 22 ouvriers à l'intérieur. — *Salaires.* 1 fr. 50 par quintal métrique. F[12] 1604.

(1) Sur l'Ignon, arrondissement de Dijon.

(2) Y compris ceux de Courtivron.

(3) Sur la Tille, arrondissement de Dijon.

(4) Mont-sur-Tille est le nom révolutionnaire de Til-Châtel.

(5) Courtépée, *Description*, 2e éd., t. IV, Appendice, p. 735-736 : à Thil-Châtel ou Tréchateau, forge sur l'Ignon, et, à 500 mètres en amont, haut fourneau sur la Tille; l'établissement de Tilchâtel n'est donc pas, en réalité, simple, mais double.

43. Vanvey[1]. F[12] 680 (Dijon), 1300, 1604.

Consistance. Un haut fourneau, deux feux de forge[2]. — *Production.* Fonte : 4.000 quintaux métriques. Fer, 1re qualité : 2.500 quintaux métriques. — *Rendement.* «Il fallait anciennement 1.500 livres de fonte pour produire en fer 1.000 livres de marc». — *Prix.* Fer, 1re qualité : 30 francs le quintal métrique. Bois : 1 franc la corde. Minerai, extraction : 6 francs; transport, 1 franc. «La mesure ordinaire est nommée queux et pèse environ 700 kilogr.» — *Main-d'œuvre.* «10 ouvriers à l'intérieur de la forge et 4 au fourneau.» F[12] 1604. — *Régime.* Propriétaire : M. Morel de Villiers. F[12] 680.

44. Velars-sur-Ouche[3].

Consistance. Filerie et clouterie. F[12] 680 (Dijon). Manufacture de fil de fer. F[12] 1316. Un demi-feu de forge, un martinet[4]. F[12] 1604. — *Historique.* «M. le maréchal duc de Randan, propriétaire d'une usine assortie de fourneau et de forges considérables au comté de Bourgogne, instruit de mes progrès à Morvilard[5], disposé d'ailleurs à favoriser dans la province où il commandait une industrie nouvelle dont il sut apprécier l'utilité pour l'État, m'en passa le bail en 1745, et me permit même de faire les changements que le nouvel établissement exigerait. J'augmentai bientôt cette usine d'une tirerie de fil de fer et d'une platinerie de fer en tôle; je l'agrandis peu de temps après, je continue encore de la faire valoir.» F[12] 1316 (Mémoire de M. Fleur l'aîné, 15 décembre 1778). Arrêt du Conseil, 24 juillet 1759. F[12] 1316. Manufacture de fil de fer et de faux. F[12] 1316 (Mémoire de M. Chanrenault, 1762). En 1778, filerie de fer, petite forge à martinet pour fabriquer la verge crénelée, petite forge à martinet pour raccommoder

(1) Sur l'Ource, arrondissement de Châtillon.

(2) Courtépée, *Description*, 2e éd., t. IV, p. 237 : forge à 2 feux, fourneau et fenderie. Fenderie mentionnée par Grignon, État (1778), dans F[12] 1300. Il mentionne aussi la tôlerie de Chenancières pour la forge de Vanvey.

(3) Arrondissement de Dijon. Forge-sur-Ouche, d'après F[12] 1316.

(4) L'établissement paraît donc comprendre 1 forge avec tréfilerie et clouterie; ce qui est confirmé par l'indication de la production.

(5) Morvillars, Haut-Rhin, arrondissement de Belfort; voir à ce mot.

les outils, four à recuire; propriétaire : M. Barbuot de Palaiseau[1]; directeur : M. Chevalier fils. F[12] 1321-1322. «Cette usine, qui chôme depuis plusieurs années, a été accensée par M. de Palaiseau au sieur Bouly, sur qui elle est actuellement en décret.» Établissement récent. F[12] 680. Filerie en 1768. F[12] 1305. Tôlerie en 1778. F[12] 1300[2].—*Production.* Fer fin : 300 quintaux métriques. F[12] 1604.

45. Vernois-lès-Vesvres[3] F[12] 680 (Dijon), 1300, 1604; F[14] 105.081.

Consistance. Un haut fourneau, un feu de forge. F[12] 1604. — *Historique.* Établissement très ancien, et vraisemblablement antérieur au village. F[14] 105.081 (Demande de maintien, 29 septembre 1842). — *Production.* Fonte : 4.000 quintaux métriques. Fer, 1re qualité : 1.000 quintaux métriques. F[12] 1604. — *Combustible.* Affouage insuffisant. F[12] 680. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 40 à 42 francs le quintal métrique. Bois : 3 à 4 francs la corde. Minerai, extraction : 0 fr. 85 à 0 fr. 90; transport : 1 fr. 50 la corde. — *Main-d'œuvre.* 18 ouvriers. — *Salaires.* 1 fr. 50 par quintal métrique. F[12] 1604. — *Régime.* Propriétaire : le seigneur du comté de Grancey. F[12] 680.

46. Veuvey-sur-Ouche[4]. F[12] 680 (Dijon), 1300, 1604.

Consistance. Une forge et deux fourneaux, «l'un pour couler la mine et former les gueuses, l'autre pour consommer les gueuses et en former le fer qui se fabrique au marteau de la forge». F[12] 680. Un haut fourneau, deux feux de forge, un martinet [en 1792]. F[12] 105.083 (Rapport de l'ingénieur des mines, 11 août 1851). — *Historique.* Le 20 novembre 1551, Henri II demande au cardinal de Givry, abbé de Saint-Bénigne de Dijon[5], la concession des

[1] Il fait construire une autre tréfilerie en Champagne.

[2] D'après F[12] 1300, Jars, Journal (1768), la fabrique de fil de fer de Velars (avec clouterie) est la seule de la province. D'après Courtépée, *Description*, 2e éd., t. II, p. 260, «feu M. de Champrenaut a fait construire une usine pour la fabrique de la tôle et du fil de fer».

[3] Sur la Venelle, arrondissement de Dijon.

[4] Arrondissement de Beaune.

[5] Abbaye de bénédictins fondée au VIe siècle.

terrains nécessaires à la construction de forge et fourneau pour la fabrication de boulets et autres matériaux d'artillerie. Accensement du 15 mars 1553 à Jean Amidien dit de Lyon. F[14] 105.083. — *Combustible.* « On y consomme les bois du pays de Veuvey et des villages voisins..... On ne pense pas que cette consommation puisse préjudicier au public, en ce que ces bois sont trop éloignés de cette ville [Beaune], qui en est cependant la plus voisine, pour que l'on pût les y transporter aisément, d'autant plus que les chemins sont fort mauvais et en pays de montagnes. » — *Régime.* Propriétaires : les héritiers du sieur Màchureau. F[12] 680; F[14] 105.076.

47. Veuxhaules[1].

Consistance. Forge, s. a. i.[2]. F[12] 1300. Un haut fourneau. F[14] 105.080; Arch. dép. Côte-d'Or, L suppl[t] 81. — *Historique.* Établissement construit il y a 200 ans. F[14] 105.080 (Demande de maintien, 12 décembre 1825). — *Régime.* Propriétaire : l'évêque de Langres. Arch. dép. Côte-d'Or, L suppl[t] 81.

48. Villecomte[3].

Villecomte. F[12] 680 (Dijon). **Bellefontaine**[4]. F[12] 1604. — *Consistance.* Un haut fourneau, un feu de forge[5]. F[12] 1604. — *Historique.* Établissement très ancien. F[14] 105.079 (Demande de maintien, 15 juin 1826). — *Production.* Fonte : 4.000 quintaux métriques. Fer, 1re qualité : 1.500 quintaux métriques. F[12] 1604. — *Combustible.* Affouage insuffisant. F[12] 680. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 40 à 42 francs le quintal métrique. Bois : 3 à 4 francs la corde, 2 mètres de longueur, 1 mètre de hauteur, 50 centimètres

(1) Sur l'Aube, arrondissement de Châtillon.

(2) Courtépée, *Description*, 2e éd., t. IV, Appendice, p. 750 : en 1790, 1 haut fourneau, 2 affineries; d'après Arch. dép. Côte-d'Or, L suppl[t] 81, en 1792 : d'une part, 1 fourneau et 1 forge à 2 feux, propriétaire l'évêque de Langres; d'autre part, 1 fourneau, propriétaire M. Rougeot.

(3) Sur l'Ignon, arrondissement de Dijon.

(4) Bellefontaine, nom révolutionnaire de Villecomte.

(5) Courtépée, *Description*, 2e éd., t. II, p. 260. Dans F[12] 1300, Grignon, État (1778), mentionne à Villecomte une fenderie pour les forges de Villecomte et Diénay.

IMPRIMERIE NATIONALE

de largeur. Minerai, extraction : 0 fr. 85 à 0 fr. 90; transport : 1 franc par hectolitre. — *Main-d'œuvre.* 10 ouvriers «pour le service des usines à l'intérieur». — *Salaires.* 1 fr. 50 par quintal métrique. F[12] 1604. — *Régime.* Propriétaire : M. Danthez de Longepierre. F[12] 680; Arch. dép. Côte-d'Or, L suppl[t] 81.

49. Villotte-sur-l'Ource[1]. F[12] 680 (Dijon), 1300, 1604.

Consistance. Un haut fourneau, un feu de forge[2]. F[12] 1300; F[14] 105.084 (Avis du Conseil général des mines, 24 octobre 1832). «Le fourneau... a été en chômage en 1789 parce que M. Boromée, qui était maître de forges alors à Villotte, faisait les fontes dont il avait besoin au fourneau de Larrey.» F[12] 1604. Le fourneau chôme depuis 9 ans. Arch. dép. Côte-d'Or, L suppl[t] 81 (1792). — *Historique.* Établissement très ancien. F[14] 105.084 (Acte de notoriété du 13 mars 1821). — *Prix.* Fer, 1re qualité : 34 à 38 francs le quintal métrique. Bois : 3 fr. 50 la corde. — *Main-d'œuvre.* 30 ouvriers en tout. — *Salaires.* 1 fr. 50 par jour. F[12] 1604. — *Régime.* Propriétaires : les chapelains de Saint-Nicolas de Châtillon[3]. F[12] 680; Arch. dép. Côte-d'Or, L suppl[t] 81.

50. Voulaines[4]. F[12] 680 (Dijon), 1300, 1604.

Consistance. Un haut fourneau, deux feux de forge[5]. — *Production.* Fonte : 4.000 quintaux métriques. Fer, 2e qualité : 2.600 quintaux métriques. — *Combustible.* 42 quintaux métriques de charbon de bois pour 1 millier métrique de fer. — *Rendement.* Fonte : 630 p. 0/00. — *Prix.* Fer : 27 francs le quintal métrique. Bois : 2 francs la corde, 2 mètres de couche, 1 mètre de haut, 66 centimètres de long. — *Main-d'œuvre.* Environ 80 ouvriers, non compris les voituriers. — *Salaires.* 2 francs par quintal métrique de fer. F[12] 1604. — *Régime.* Propriétaire : le grand prieur de Champagne. F[12] 680; Arch. dép. Côte-d'Or, L suppl[t] 81.

(1) Arrondissement de Châtillon.
(2) Courtépée, *Description*, 2e éd., t. IV, p. 295.
(3) Châtillon-sur-Seine.
(4) Sur l'Ource, arrondissement de Châtillon.
(5) Courtépée, *Description*, 2e éd., t. IV, p. 296.

GÉNÉRALITÉS.

«Aucune des usines établies dans la subdélégation de Dijon ne consomme de charbon de pierre; la plupart sont à 3 ou 4 lieues de cette ville, quelques-unes même encore plus près. Elles consomment les bois nécessaires à l'approvisionnement.

«L'usine de Vesson est la seule dont le hasard a fait découvrir qu'elle était autorisée par des lettres patentes de l'année 1754, à condition qu'elle ne consommerait que du charbon de pierre, et en effet elle n'en a brûlé que très peu depuis qu'elle est établie.

«Il n'a pas été possible de se procurer la communication des titres d'établissement des autres usines qui existent dans cette subdélégation; ce qui vient probablement de ce que les propriétaires, qui se croient autorisés à écarter toutes recherches, craignent que les suites n'aboutissent à les troubler dans leur propriété. D'un autre côté, on ne connaît point de loi antérieure à l'arrêt du Conseil du 9 août 1723 [1] qui ait défendu d'établir des forges et des four-

[1] Arrêt du Conseil, 9 août 1723 : «Le roi étant informé que depuis quelques années il s'est établi en différentes provinces des fourneaux, forges, martinets et verreries et qu'il s'en établit encore journellement sans permission de S. M., en sorte qu'une partie considérable des bois qui étaient destinés au chauffage du public est consommée par ces nouveaux établissements qui ne doivent être mis en usage que pour la consommation des bois qui ne sont pas à portée des rivières navigables et des villes et qui par leur situation ne peuvent servir ni aux constructions ni au chauffage, à quoi S. M. voulant pourvoir, ouï le rapport du sieur Dodun, conseiller ordinaire au Conseil royal, contrôleur général des finances, S. M. étant en son Conseil, a fait très expresses inhibitions et défenses à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient, et à toutes les communautés ecclésiastiques et laïques, régulières et séculières, économes, administrateurs, recteurs et principaux des collèges, hôpitaux et maladeries, commandeurs et protecteurs de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, d'établir à l'avenir aucuns fourneaux, forges, martinets et verreries, augmentation de feu et de marteau sinon en vertu de lettres patentes bien et dûment vérifiées, à peine de trois mille livres d'amende et de démolition des fourneaux, forges, martinets et verreries et de confiscation des bois, charbons, mines et ustensiles servant à leur usage, enjoint S. M. aux sieurs intendants et commissaires départis dans les provinces du royaume et aux sieurs grands-maîtres des eaux et forêts chacun dans leur département de tenir la main à l'exécution du présent arrêt qui sera lu, publié et affiché où besoin sera et exécuté nonobstant oppositions, appellations ou autres empêchements quelconques pour lesquels ne sera différé, et dont si aucun n'intervient, S. M. s'en est et à son Conseil réservé la connaissance et icelle interdit à toutes ses cours et autres juges». (AD + 779.)

Universitas BIBLIOTHECA

neaux sans en avoir obtenu la permission par des lettres patentes; et ce règlement n'oblige pas celles qui existaient alors de remplir cette formalité; mais il y a lieu de croire que plus des trois quarts des usines subsistent sans lettres patentes; il n'y a guère que celles de la forge de Velars-sur-Ouche et de Vesson, qui, ayant été établies depuis peu, aient été dans le cas de remplir cette formalité.

« Quant à l'utilité de cette multitude de forges et de fourneaux qui environnent la ville de Dijon, il faut avouer qu'elles font fleurir une branche de commerce d'autant plus importante que c'est presque la seule qui ait réussi dans cette partie de la Bourgogne; mais de savoir si cet avantage l'emporte sur l'inconvénient trop réel de la disette et de la dégradation des bois, c'est ce qui est difficile à décider. Si cependant il était possible d'établir pour la conservation des bois une police plus avantageuse, et qu'ils fussent moins dégradés, on pense qu'on ne se plaindrait pas dans cette subdélégation de la trop grande quantité de forges et de fourneaux.

« La colonne destinée à recevoir les dates des titres d'établissement des usines existantes dans l'étendue de cette subdélégation [de Châtillon-sur-Seine] est restée en blanc parce qu'il n'a pas été possible de se les procurer malgré la demande qui en a été faite à quelques-uns des propriétaires résidant sur les lieux; à l'égard des autres, qui sont le plus grand nombre, comme ils font leur résidence hors le ressort, il a été impossible de leur demander la communication de leurs titres.

« Les propriétaires de la plupart de ces usines ont un affouage suffisant, quelques-uns en ont même au delà de ce qui leur est nécessaire, ce qui vient au secours de ceux qui pourraient en manquer.

« Les usines dont il s'agit consomment les charbonnettes provenant des bois du roi, de ceux des communautés religieuses et des réserves des communautée villageoises qui sont en très grande quantité dans le bailliage de Châtillon. On observe que sans ce débouché ces bois de charbonnette, qui ne sont nullement propres au flottage pour la provision de Paris, seraient perdus en partie ou vendus à vil prix.

« On regarde dans le pays toutes ces usines comme très utiles et importantes en ce qu'elles fournissent, par l'extraction et charroi

des mines, par le travail des forges et fourneaux et tout ce qui est accessoire, la subsistance à un grand nombre de particuliers et à des villages entiers qui, sans cette ressource, seraient bientôt réduits à la mendicité.

« Au surplus, il est plus que probable que tous les propriétaires ont obtenu des titres en vertu desquels ces usines existent. » F^{12} 680 (Dijon).

2e Section. — Établissements de dénaturation.

1. Arnay-le-Duc[1].

« Maréchaux, taillandiers et autres ouvriers. » F^{12} 680 (Dijon), v° Lacanche.

2. Auxonne[2].

Consistance. Un martinet à bras dans l'arsenal. — *Régime.* Propriétaire : le roi. Arch. dép. Côte-d'Or, L suppl^{t} 81.

3. Beaune[3].

Maréchaux, taillandiers. — *Historique.* Décision sur un différend entre taillandiers et maréchaux. F^{12*} 107, fol. 71-72, Bureau du commerce, 11 mars 1788.

(1) Sur l'Arroux, arrondissement de Beaune.

(2) Sur la rive gauche de la Saône, qui reçoit la Drizotte, arrondissement de Dijon.

(3) Dans F^{12} 1300, Grignon, État (1778), mentionne une filerie à Buncey, sur la rive droite de la Seine, arrondissement de Châtillon.

CÔTES-DU-NORD.

1re Section. — Établissements de fabrication.

1. Belle-Isle-en-Terre[1].

Coat-an-Noz, Coatannos. F12 680 (Rennes), 1300, 1604; F14 105.085. — *Consistance.* Un haut fourneau, une affinerie, une chaufferie. F12 1604. — *Historique.* L'usine fut établie par arrêts du Conseil du 14 septembre 1779 et du 2 mai 1780. F14 105.085 (Note du ministre des travaux publics, 12 novembre 1845). — *Production.* Fonte : 150.000 livres. F12 680. Fonte : 3.000 quintaux métriques. Fer, 1re qualité : 40 quintaux métriques; 2e qualité : 700 quintaux métriques. F12 1604. — *Combustible.* «Cette forge fait une grande consommation de bois, ce qui commence à le rendre très rare dans ce canton.» F12 680. 24 quintaux métriques de charbon de bois pour 1 millier métrique de fer forgé. — *Rendement.* Fonte : 62 p. o/o. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 45 francs le quintal métrique. Bois : 6 francs la corde. «La corde est de 7 pieds de largeur sur 5 pieds de hauteur, la bûche étant de 2 pieds 6 pouces.» — *Main-d'œuvre.* 22 ouvriers, dont 6 forgerons. F12 1604. — *Régime.* Forge établie sans lettres patentes; appartient au prince de Condé. F12 680. Propriétaire : la famille de Saint-Tropez. F14 105.085.

2. Perret[2].

Les Salles. F12 680 (Rennes), 1604; F14 105.175. **Les Salles de Rohan.** Arch. dép. Côtes-du-Nord, L(s). — *Consistance.* Un haut fourneau, une forge. — *Production.* Fonte : 1.200.000 livres. Fer :

[1] Au confluent du Léguer et du Guic, arrondissement de Guingamp.

[2] Près du grand étang des Salles, d'où sort un affluent du Blavet, arrondissement de Loudéac.

600.000 livres. — *Combustible.* Consommation excessive de bois. — *Régime.* Établissement autorisé vers le milieu du dix-huitième siècle; appartient au duc de Rohan. F[12] 680.

3. Plémet [1].

Le Vaublanc, le Veau-Blanc. F[12] 651, 680 (Rennes), 1604; Arch. dép. Côtes-du-Nord, L(s). — *Consistance.* Un haut fourneau, deux affineries, une chaufferie [2]. F[12] 1604. — *Historique.* Établissement antérieur à l'arrêt du Conseil de 1723 [3]; on le dit existant depuis plus d'un siècle. F[12] 680. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 40 à 42 francs le quintal métrique. Minerai, extraction : 3 fr. 50; transport : 3 fr. 50 la pipe. — *Salaires.* 0 fr. 50 la journée. F[12] 1604. — *Régime.* Propriétaire : M. de Saint-Pern. F[12] 680.

4. Saint-Launeuc [4].

La Hunaudaye. F[12] 680 (Rennes); Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 1474. — *Consistance.* Un haut fourneau. — *Historique.* «L'un des grands fourneaux [de la forge du Vaublanc] est situé près Merdrignac [5]; il s'appelle le fourneau de la Hunaudaye, et on assure que son établissement est très ancien.» Établissement antérieur à l'arrêt du Conseil de 1723. — *Combustible.* «La forêt de la Hunaudaye, appartenant à M. de Saint-Pern, est destinée pour l'entretien de la forge du Vaublanc et de la Hunaudaye, mais elle ne suffit pas : on est obligé d'acheter du bois des particuliers, ce qui le rend fort rare et fait craindre une disette de bois dans le canton, parce qu'il ne s'y fait aucune plantation.» — *Régime.* Propriétaire : M. de Saint-Pern. F[12] 680.

(1) Arrondissement de Loudéac.

(2) D'après F[12] 1300, haut fourneau, forge et fonderie en 1779.

(3) Cité p. 99, note.

(4) Près de la Rance et du Meu, affluent de la Vilaine, arrondissement de Loudéac.

(5) Arrondissement de Loudéac.

DORDOGNE.

1re Section. — Établissements de fabrication.

1. Angoisse[1].

I. **Beausoleil.** F12 680 (Bordeaux), 1605. — *Consistance.* Un haut fourneau, deux feux de forge. F12 1605. — *Historique.* Un des établissements les plus anciens du pays. F14 105.087 (Réponse à la circulaire du Conseil des mines, 16 prairial an VI). — *Production.* Fonte : 1.600 quintaux métriques. Fer, 2e qualité : 600 quintaux métriques. — *Prix.* Fer : 40 francs le quintal métrique. Bois : 4 à 5 francs la corde. — *Main-d'œuvre.* 6 forgerons, 6 ouvriers employés au fourneau pendant la fonte. F12 1605. — *Régime.* Propriétaire : M. Montagut. F12 680; F14 105.087.

II. **Coulon.** — *Consistance.* Forge, s. a. i. — *Régime.* Propriétaire : M. de Marquissac. F12 680 (Bordeaux).

III. **Piolle.** F12 680 (Bordeaux). **La Pialle, la Piale.** F12 1605; F14 105.091. — *Consistance.* Un feu de forge. F12 1605. — *Historique.* Établissement très ancien. F14 105.091 (Rapport de l'ingénieur des mines, 18 octobre 1844). Date de plus de cent ans. (Demande de maintien, 13 septembre 1843). — *Production.* Fer, 3e qualité : 150 quintaux métriques. — *Prix.* Fer : 40 francs le quintal métrique. Bois : 6 francs. — *Main-d'œuvre.* 2 ou 3 ouvriers. — *Salaires.* 2 francs par quintal métrique. F12 1605. — *Régime.* Propriétaire : M. Pichon. F12 680.

2. Anlhiac[2]. F12 1605; F14 105.087.

Anliat. F12 680 (Bordeaux). — *Consistance.* Un haut fourneau, un feu de forge. F12 1605. — *Historique.* Établissement datant de

(1) Sur la Loue, arrondissement de Nontron.
(2) Sur l'Auvézère, arrondissement de Périgueux.

temps immémorial. F[14] 105.087 (Demande de maintien du 30 décembre 1812). — *Production.* Fonte : 750 quintaux métriques. Fer, 1re qualité : 300 quintaux métriques. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 40 francs le quintal métrique. Bois : 5 francs la corde, 4 mètres de long, 1 mètre de haut, 1 mètre de large. Minerai : 1 fr. 25 le quintal métrique, rendu. — *Main-d'œuvre.* 15 ouvriers. — *Salaires.* 1 fr. 50 à 1 fr. 75 la journée. F[12] 1605. — *Régime.* Propriétaire : M. de l'Isle. F[12] 680. Propriétaire : M. Poumeau-Delille. F[14] 105.087 (Demande de maintien, 30 décembre 1812).

3. Archignac[1].

Les Ans. F[12] 680 (Bordeaux), 1605. — *Consistance.* Un haut fourneau. F[12] 1605. — *Historique.* Établi par lettres patentes du 21 avril 1725. F[14] 105.089 (Rapport de l'ingénieur des mines, 3 juin 1837). — *Prix.* Bois : 6 à 7 francs la corde. F[12] 1605. — *Régime.* Propriétaire : M. Lavergne. F[12] 680; F[14] 105.089.

4. Augignac[2].

Chez Manzac, Manza, Mauza. F[12] 1605; F[14] 105.089. — *Consistance.* Un feu de forge. F[12] 1605. — *Historique.* Établissement datant de temps immémorial. F[14] 105.089 (Demande de maintien, s. d.). — *Production.* Fer, 2e qualité : 140 à 150 quintaux métriques. — *Rendement.* «N'ayant pas de mine, il faut 21 à 22 milliers de fonte pour faire 14 à 15 milliers de fer.» — *Prix.* Fer : 40 à 50 francs les 100 kilogrammes. — *Main-d'œuvre.* 2 ouvriers. — *Salaires.* 18 francs par 1.000 livres anciennes. F[12] 1605.

5. Boissière-d'Ans (La)[3].

Forge d'Ans. F[12] 680 (Bordeaux), 1605. — *Consistance.* Trois fourneaux[4]. F[12] 680. Un haut fourneau, un feu de forge, une

(1) Arrondissement de Sarlat.

(2) Entre le Bandiat et la Done, arrondissement de Nontron.

(3) Sur l'Auvézère, arrondissement de Périgueux.

(4) Sous la dénomination de fourneaux sont confondus les appareils pour la fonte et pour le fer.

«renardière mode de Bourgogne». F[12] 1605. Deux hauts fourneaux, une affinerie. — *Historique.* Un des établissements les plus anciens du département. F[14] 105.088 (Demande de maintien, 28 août 1811). — *Prix.* Fer, 1re qualité : 40 francs le quintal métrique. Bois : 4 fr. 50 à 5 francs la corde. F[12] 1604. — *Régime.* Propriétaire : la marquise de Taillefer. F[12] 680.

6. Bugue (Le)[1].

Consistance. Deux fourneaux[2]. — *Régime.* Propriétaire : M. de Campagne. F[12] 680 (Bordeaux).

7. Busserolles[3].

I. **La Bicoque.** — *Consistance.* Deux feux de forge. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 40 à 45 francs le quintal métrique. Bois : 6 à 7 francs la corde, longueur 12 pieds, hauteur 3 pieds, largeur 3 pieds 3 pouces. — *Main-d'œuvre.* 10 à 12 ouvriers. — *Salaires.* 24 francs par millier métrique. F[12] 1605.

II. **Chez Bigot.** F[12] 1605; F[14] 105.090. — *Consistance.* Un feu de forge. F[12] 1605. — *Historique.* Traces d'un haut fourneau et d'une seconde affinerie. F[14] 105.090 (Rapport de l'ingénieur des mines, 4 février 1840). — *Production.* Fer, 1re qualité : 150 quintaux métriques. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 40 francs le quintal métrique. Bois : 6 à 7 francs la brasse. «Nous ne connaissons ici que la brasse, dont les dimensions sont en longueur de 2 mètres 111 millimètres, largeur égale, épaisseur 1 mètre 53 millimètres.» — *Main-d'œuvre.* 3 ouvriers. — *Salaires.* 24 francs le millier métrique de fer. F[12] 1605.

III. **Forge Neuve.** — *Consistance.* Un feu de forge. — *Production.* Fer, 1re qualité : 150 quintaux métriques. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 40 à 45 francs le quintal métrique. Bois : 6 à 7 francs la brasse; «longueur 12 pieds, hauteur 3 pieds, la largeur qui

[1] Sur la Vézère, arrondissement de Sarlat.

[2] C'est-à-dire deux feux de forge; confirmé par le *Journal de tournée* de Latapie, inspecteur des manufactures, en 1778, p. p. Léon Cosme, *Archives historiques de la Gironde*, t. XXXVIII, p. 410-411.

[3] Sur le Trieux, arrondissement de Nontron.

est la longueur de la bûche est de 3 pieds 3 pouces». — *Main-d'œuvre.* 10 à 12 ouvriers. — *Salaires.* 24 francs par 1.000 kilogrammes. F[12] 1605.

IV. **Lamandeau.** — *Consistance.* Deux feux de forge. — *Production.* Fer, 1re qualité : 225 quintaux métriques. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 40 à 45 francs le quintal métrique. Bois : 6 à 7 francs la brasse. — *Main-d'œuvre.* 10 à 12 ouvriers. — *Salaires.* 24 francs par 1.000 kilogrammes. F[12] 1605.

V. **Chez Léger.** — *Consistance.* Deux feux de forge. — *Production.* Fer, 1re qualité : 300 quintaux métriques. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 40 à 45 francs le quintal métrique. Bois : 6 à 7 francs la brasse. — *Main-d'œuvre.* 10 à 12 ouvriers. — *Salaires.* 24 francs par millier métrique. F[12] 1605.

VI. **La Vallade**[1]. F[12] 1605; F[14] 105.089. — *Consistance.* Un haut fourneau «que mes prédécesseurs ont laissé abolir il y a environ 20 ans», un feu de forge. F[12] 1605; F[14] 105.089 (Demande d'autorisation, 20 mai 1835). — *Production.* Fer : 75 quintaux métriques. — *Prix.* Fer : 40 à 45 francs le quintal métrique. F[12] 1605.

8. Chalais[2].

Mavaleix. F[12] 680 (Bordeaux), 1605. — *Consistance.* Deux feux de forge. — *Production.* Fer dur : 400 quintaux métriques. — *Rendement.* Fonte : 700 p. o/oo. — *Prix.* Fer dur : 46 francs le quintal métrique. Bois : 5 francs la corde. F[12] 1605. — *Régime.* Propriétaire : le comte de Jumilhac. F[12] 680.

9. Champniers-et-Reillac[3].

Forge, s. a. i. F[14] 105.088 (Demande de maintien, enregistrée le 19 avril 1824).

(1) Sur la Tardoire.
(2) Près du Touroulet ou Coquille, arrondissement de Nontron.
(3) Sur un affluent du Trieux, arrondissement de Nontron.

10. Coquille (La)[1].

La Barde. F[12] 680 (Bordeaux), 1605; F[14] 105.086. — *Consistance.* Un haut fourneau, deux feux de forge. F[12] 1605. — *Historique.* Établissement ancien. F[14] 105.086 (Rapport de l'ingénieur en chef des mines, 13 mars 1827). — *Prix.* Fer, 1re qualité : 40 fr. le quintal métrique. Bois : 6 francs la corde. F[12] 1605. — *Régime.* Propriétaire : M. Sudrie. F[12] 680.

11. Dussac[2].

Gandumas, Grandumas. F[12] 680 (Bordeaux), 1605; F[14] 105.087. — *Consistance.* Deux feux de forge. F[12] 1605. — *Historique.* Établissement antérieur à 1672. F[14] 105.087 (Rapport de l'ingénieur en chef des mines, 15 mars 1828; procès-verbal de visite du 13 mars 1672, joint à la pétition). — *Production.* Fer, 1re qualité : 600 quintaux métriques. — *Rendement.* Fonte : 725 p. o/oo. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 40 francs le quintal métrique. Bois : 6 francs la brasse. — *Main-d'œuvre.* 8 ouvriers. — *Salaires.* De 1 fr. 30 à 2 francs. F[12] 1605. — *Régime.* Propriétaire : Mme Linars. F[12] 680.

12. Étouars[3].

Consistance. Un haut fourneau, trois feux de forge. F[12] 1605. — *Production.* Fonte : 2.500 quintaux métriques. Fer, 1re qualité : 500 quintaux métriques. — *Rendement.* Fonte : 667 p. o/oo.

(1) Sur la Valouse, arrondissement de Nontron. — Dans F[14] 105.089, demandes des 12 mars et 18 juin 1831 de rétablir la forge de Douville, sur la Crempse, arrondissement de Bergerac (2 hauts fourneaux et 2 affineries); le 11 février 1832, un mémoire des opposants fait observer que l'établissement «n'est pas seulement en chômage depuis plus de trente ans, mais que depuis une époque bien plus reculée il est absolument en ruine, et que par conséquent ce n'est pas de sa conservation, mais de son entière reconstruction qu'il s'agit».

(2) A 1 kilomètre 1/2 de la Loue, arrondissement de Nontron. — Dans F[14] 105.087, il est question, à fin de rétablissement, de la forge du Fraisse ou du Fraysse, sur la Loue, dont on voit les vestiges (Rapport du 15 mars 1828).

(3) Sur deux affluents du Bandiat, arrondissement de Nontron.

— *Prix.* Fer, 1re qualité : 45 francs le quintal métrique. — *Main-d'œuvre.* 90 ouvriers[1]. F12 1605.

13. Eyzies-de-Tayac (Les)[2]. F12 680 (Bordeaux), 1605; F14 105.090.

Consistance. «La forge à fer n'était pas établie en 1789. Le haut fourneau existait en 1789, mais il ne travaillait pas.» F12 1605. — *Historique.* Établissement ancien. F14 105.090 (Rapport de l'ingénieur des mines, 6 juin 1838). — *Prix.* Bois : 5 à 6 francs. F12 1605. — *Régime.* Propriétaire: M. de la Borie de Campagnac. F12 680.

14. Firbeix[3]. F12 680 (Bordeaux), 1605; F14 105.086.

Consistance. Un haut fourneau, deux feux de forge. F12 1605. — *Historique.* Établissement datant de temps immémorial. F14 105.086 (Ordonnance du 22 mars 1827). — *Production.* Fonte : 600 quintaux métriques. Fer, 1re qualité : 500 quintaux métriques. — *Prix.* Fer : 45 francs le quintal métrique. Bois : 6 francs. Minerai, extraction : 1 fr. 50; transport : 1 fr. 50. — *Main-d'œuvre.* 8 ouvriers. F12 1605. — *Régime.* Propriétaire: le comte de Rastignac. F12 680; F14 105.086.

15. Javerlhac-et-la-Chapelle-Saint-Robert[4].

I. **La Chapelle-Saint-Robert.** — *Consistance.* Forge, s. a. i. F14 105.088 (Demande de rétablissement, 11 septembre 1829); F12 1605[5].

II. **Jommelières.** — *Consistance.* Un haut fourneau, deux feux de forge. — *Production.* Fonte : 5.400 quintaux métriques. Fer, 1re qualité : 500 quintaux métriques[6]. — *Rendement.* Fonte : 667

(1) Internes et externes.

(2) Au confluent de la Vézère et de la Beune, arrondissement de Sarlat, anciennement hameau de la commune de Tayac.

(3) Sur la Dronne, arrondissement de Nontron.

(4) Sur le Bandiat, arrondissement de Nontron.

(5) D'après F12 1605, elle était inactive en 1811; elle est indiquée sur la carte de Cassini.

(6) D'après Arch. dép. Gironde, C. 448, fabrique de canons en 1762.

p. o/oo. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 45 francs le quintal métrique. Bois : 11 francs la brasse. — *Main-d'œuvre.* 104 ouvriers[1]. F12 1605.

16. Jumilhac-le-Grand[2].

I. **Le Cros, Ducros.** F12 1605; F14 105.089. — *Consistance.* Un feu de forge. — *Production.* Fer, 3e qualité : 150 quintaux métriques. — *Prix.* Fer : 40 francs le quintal métrique. Bois : 4 à 5 francs. — *Main-d'œuvre.* 2 ouvriers. F12 1605.

II. **La Faye.** — *Consistance.* Forge, s. a. i. — *Régime.* Propriétaire : le séminaire de Périgueux. F12 680 (Bordeaux).

III. **Les Feynières.** F12 680 (Bordeaux), 1605. — *Consistance.* Un feu de forge. «Le haut fourneau n'allait pas en 1789.» — *Production.* Fer : 300 quintaux métriques. — *Prix.* Fer : 40 francs le quintal métrique. Bois : 5 francs la brasse, réduite en charbon et rendue; «8 pieds de large sur 5 de hauteur et 3 pieds 3 pouces de long». Minerai : 0 fr. 20 par bac, «le bac pesant 70 kilogrammes». F12 1605. — *Régime.* Propriétaire : M. Roux de Luçon. F12 680.

IV. **Le Gravier.** F12 680 (Bordeaux), 1605; F14 105.086. — *Consistance.* Un haut fourneau, deux feux de forge. F12 1605. — *Historique.* Une des plus anciennes usines du département. F14 105.086 (Demande de maintien, 29 décembre 1812). — *Production.* Fonte : 1.500 quintaux métriques. Fer, 1re qualité : 600 quintaux métriques. — *Combustible.* 43 quintaux de charbon de bois pour 1 millier métrique de fer. — *Rendement.* Fonte : 750 p. o/oo. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 40 francs le quintal métrique. Bois : 5 francs la corde, «8 pieds de largeur, 6 pieds de hauteur, 3 pieds et demi de longueur». Minerai : 2 fr. 60 le quintal métrique, rendu. — *Main-d'œuvre.* 6 forgerons, 5 fondeurs. — *Salaires.* 18 francs pour 500 kilogrammes aux forgerons, 6 francs par jour pour 5 fondeurs. F12 1605. — *Régime.* Propriétaire : M. Dugravier. F12 680.

V. **Teindeix.** — *Consistance.* Deux feux de forge[3]. — *Production.* Fer dur : 300 quintaux métriques. — *Prix.* Fer dur : 40 francs le

[1] Internes et externes.

[2] Sur l'Isle, arrondissement de Nontron.

[3] L'établissement paraît spécialisé dans la fabrication du fer dur, ou aciéreux.

quintal métrique. Bois : 5 francs la brasse. — *Main-d'œuvre.* 4 forgerons. — *Salaires.* 10 francs pour 500 kilogrammes. F[12] 1605.

VI. **Vialette (Bas-).** F[12] 680 (Bordeaux).

VII. **Vialette (Haute-).** F[12] 680 (Bordeaux). — *Consistance*[1]. Un haut fourneau, deux feux de forge. F[12] 1605. — *Production.* Fonte : 1.500 quintaux métriques. Fer, 1re qualité : 650 quintaux métriques. — *Rendement.* Fonte : 714 p. 0/00. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 40 francs le quintal métrique. Bois : 5 francs la brasse. Minerai : 2 fr. 60 le quintal rendu. — *Main-d'œuvre.* 11 ouvriers (6 forgerons, 5 fondeurs). — *Salaires.* 10 francs pour 500 kilogrammes; 6 francs pour 5 fondeurs par jour. F[12] 1605. — *Régime.* Propriétaires : Haute-Vialette, M. Devaux; Bas-Vialette, M. La Cotte de Lignac. F[12] 680.

17. Lanouailles[2].

Miremont. F[12] 680 (Limoges et Bordeaux), 1605; F[14] 105.088. — *Consistance.* Deux hauts fourneaux, deux feux de forge. F[12] 1605. — *Historique.* Un des établissements les plus anciens. F[14] 105.088 (Demande de maintien, 25 mai 1828; Rapport de l'ingénieur en chef des mines, 30 mars 1830). — *Production.* Fonte : 4.500 quintaux métriques. Fer : 3.000 quintaux métriques. — *Prix.* Fer : 41 francs le quintal métrique. Bois : 3 fr. 50 à 4 francs la brasse. F[12] 1605. — *Régime.* Propriétaires : les entrepreneurs de la manufacture d'armes à feu de Tulle. F[12] 680 (Limoges et Bordeaux).

18. Mauzens-et-Miremont[3].

La Faurelie[4]. F[12] 680 (Bordeaux), 1605. — *Consistance.* Un fourneau. — *Régime.* Propriétaire: M. de La Faurelie. F[12] 680.

(1) A partir d'ici, la notice est commune aux deux établissements de Bas-Vialette et Haute-Vialette.

(2) Entre la Loue et la Haute-Loue, arrondissement de Nontron.

(3) Arrondissement de Sarlat.

(4) D'après F[12] 680, paroisse de Saint-Félix-de-Reillac; d'après F[12] 1605, l'établissement est situé dans la commune de Mauzens [-et-Miremont], contiguë à celle de Saint-Félix-de-Reillac.

19. Payzac[1].

I. **L'Étang neuf.** — *Consistance.* Un feu de forge. — *Production.* Fer, 3e qualité : 200 quintaux métriques. — *Prix.* Fer : 40 francs le quintal métrique. Bois : 3 fr. 50. — *Main-d'œuvre.* 3 forgerons. — *Salaires.* 18 francs les 500 kilogrammes. F12 1605.

II. Forge de Payzac. F12 680 (Limoges), 1605. **Broussiaud.** F14 105.088. — *Consistance.* Forge à fer, s. a. i. — *Historique.* « Cette forge a été exploitée depuis 1781 jusqu'à l'époque de la vente [an II] par les entrepreneurs de la manufacture royale d'armes à feu de Tulle. » F14 105.088 (Demande de maintien, avril 1825). — *Production.* Fer : 75 milliers. F12 680. Fer : 500 à 600 quintaux métriques. — *Prix.* Fer : 45 à 48 francs le quintal métrique. Bois : 3 fr. 50 à 4 francs la brasse. F12 1605. — *Régime.* Propriétaire : le comte de Payzac. F12 680.

III. Forge du Peyrat. — *Consistance.* Forge, s. a. i. — *Régime.* Propriétaires : MM. Grelet frères. F12 680 (Limoges).

IV. **Vaux.** F12 680 (Limoges). **Veaux.** F12 1605. — *Consistance.* Un feu de forge. — *Production.* Fer : 300 quintaux métriques. — *Prix.* Fer : 40 francs le quintal métrique. Bois : 4 francs. — *Main-d'œuvre.* 3 forgerons. F12 1605.

20. Plazac[2].

Consistance. Trois fourneaux[3]. F12 680 (Bordeaux). — *Régime.* Propriétaire : Mlle de Rastignac. F12 680.

21. Saint-André-et-Allas-l'Évêque[4].

Le Paradou[5]. — *Consistance.* Forge, s. a. i. — *Régime.* Propriétaire : M. Lesvignes. F12 680 (Bordeaux).

(1) Sur l'Auvézère, arrondissement de Nontron.
(2) Sur le ru du Moustier, arrondissement de Sarlat.
(3) C'est-à-dire vraisemblablement un haut fourneau et deux feux de forge.
(4) Arrondissement de Sarlat.
(5) Paroisse de Marquay, d'après F12 680 ; Marquays est une des paroisses qui ont composé la commune de Saint-André, réunie à Allas-l'Évêque.

22. Saint-Cernin-de-Reilhac-et-Mortemart[1].

Forge Neuve. F[12] 680 (Bordeaux), 1605; F[14] 105.086. — *Consistance.* Un haut fourneau. F[12] 680, 1605. — *Historique.* Un des plus anciens établissements du département. F[14] 105.086 (Demande de maintien, 28 août 1811). Existe de temps immémorial. F[14] 185.086 (Rapport de l'ingénieur en chef des mines, 24 février 1827). — *Production.* Fonte : 1.500 quintaux métriques. — *Prix.* Bois : 7 fr. 50. Minerai, extraction : 2 fr. 50; transport : 0 fr. 15. — *Main-d'œuvre.* 100 ouvriers[2]. F[12] 1605. — *Régime.* Propriétaire : M. Maisonneuve. F[12] 680.

23. Saint-Georges-de-Montclar[3]. F[12] 680 (Bordeaux), 1605.

Consistance. Forge, s. a. i. — *Production.* Chaudières, poteries, instruments de culture. «En temps de guerre, on fabrique des canons.» — *Combustible.* Bois, «qui devient très rare et très cher». — *Régime.* Propriétaire: la duchesse d'Enville. F[12] 680.

24. Saint-Hilaire-d'Estissac[4].

La Rigaudière. F[12] 680 (Bordeaux). **La Rigaudie.** F[12] 1605. — *Consistance.* Un haut fourneau, un feu de forge. — *Historique.* «La forge de la Rigaudie, anciennement appelée de la Bedène, n'a jamais eu qu'un haut fourneau et une cheminée appelée finerie à la forge à battre le fer. Cette forge n'a été en activité que par intervalle, les divers fermiers qu'il y a eu depuis plus de trente ans ayant laissé les bâtiments délabrés et les ruisseaux comblés. Il ne s'est présenté d'autres fermiers chaque fois que quand les réparations ont été faites; les uns se sont ruinés et les autres ont fait des profits considérables.» — *Production.* Fonte : 1.600 quintaux métriques. Fer, 1re qualité : 100 quintaux métriques. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 30 francs le quintal métrique. Bois : 6 à 7 francs.

(1) Sur le Reillac, arrondissement de Sarlat.
(2) Internes et externes.
(3) Sur un affluent du Caudau, arrondissement de Bergerac.
(4) Sur la Crempse, arrondissement de Bergerac.

IMPRIMERIE NATIONALE.

F[12] 1605. — *Régime.* Propriétaire : M. de la Rigaudie de Beleymas. F[12] 680.

25. Saint-Martin-des-Combes[1].

Verdelle. — *Consistance.* Forge, s. a. i. — *Production.* Chaudières, poteries, instruments de culture. — *Combustible.* Bois et charbon de terre. — *Régime.* Propriétaires : MM. Dupeyron. F[12] 680 (Bordeaux).

26. Saint-Médard[2].

Lafarge. F[12] 680 (Bordeaux), 1605. — *Consistance.* Un haut fourneau, un feu de forge. — *Production.* Fonte : 1.000 quintaux métriques. Fer, 1re qualité : 300 quintaux métriques. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 40 francs le quintal métrique. Bois : 6 francs la corde. — *Main-d'œuvre.* 8 ou 9 ouvriers. — *Salaires.* 12 francs aux forgerons par 500 kilogrammes. F[12] 1605. — *Régime.* Propriétaire : le marquis de Mallet. F[12] 680.

27. Saint-Mesmin[3].

Bort[4]. F[12] 680 (Limoges); Arch. dép. Haute-Vienne, C 428. **Born.** F[12] 1605. **Bord.** F[14] 105.086. — *Consistance.* Un haut fourneau, un feu de forge. F[12] 1605. — *Historique.* Date de temps immémorial (un haut fourneau, deux affineries, un marteau). F[14] 105.086 (Demande de maintien, 27 décembre 1812). — *Production.* Fonte : 300 milliers. Fer : 60 milliers. « Le surplus de la fonte se consomme à la forge de la Grénerie[5]. » F[12] 680. Fonte : 1.000 quintaux métriques. — *Prix.* Fer : 36 à 40 francs le quintal métrique. Bois : 4 francs la corde; « 8 pieds de couche, 5 de hauteur, le rondin 3 pieds de longueur ». — *Main-d'œuvre.* 6 forgerons. — *Salaires.* 3 fr. 20 le quintal métrique. F[12] 1605. — *Régime.* Propriétaire : M. de Combescot. F[12] 680; F[14] 105.086.

[1] Sur un affluent du Caudau, arrondissement de Bergerac.
[2] Sur la Loue, arrondissement de Périgueux.
[3] Sur l'Auvézère, arrondissement de Périgueux.
[4] Paroisse de Saint-Meymy, Arch. dép. Haute-Vienne, C 428.
[5] Département de la Corrèze, commune de Salon-la-Tour; voir à ce mot.

28. Saint-Paul-la-Roche[1].

I. **Gourbareix.** F[12] 680 (Bordeaux). **Gourbareau.** F[14] 105.091. — *Consistance.* Forge, s. a. i. F[12] 680. — *Historique.* Établissement très ancien. F[14] 105.091 (Rapport de l'ingénieur des mines, 13 septembre 1843). Un des plus anciens de la contrée. F[14] 105.091 (Demande de maintien, 1841). — *Régime.* Propriétaire: M. Fargeot. F[12] 680.

II. **Grafanaux.** F[12] 680 (Bordeaux). **Graffaneau.** — *Consistance.* Deux feux de forge. — *Production.* Fer, 2e qualité : 300 quintaux métriques. — *Rendement.* Fonte : 667 à 700 p. o/oo. — *Prix.* Fer : 36 francs le quintal métrique. Bois : 3 livres 10 sols la brasse, « 1 m. 66 de hauteur sur 2 m. 66 de largeur, la bûche a 1 m. 15 de longueur ». — *Main-d'œuvre.* 6 ouvriers. — *Salaires.* 16 francs pour 500 kilogrammes. F[12] 1605.

III. **Montardy.** F[12] 680, 1605. — *Consistance.* Un haut fourneau, deux feux de forge. — *Production.* Fonte : 2.000 quintaux métriques. Fer : 600 quintaux métriques. — *Rendement.* Fonte : 667 à 700 p. o/oo. — *Prix.* Fer : 40 francs le quintal métrique. Bois : 3 fr. 50 la brasse. Minerai : 3 francs les 120 kilogrammes rendus. — *Main-d'œuvre.* 6 forgerons. — *Salaires.* 18 francs pour 500 kilogrammes. F[12] 1605. — *Régime.* Propriétaire: M. Louzeau. F[12] 680.

29. Saint-Priest-les-Fougères[2].

I. **La Meynardie.** F[12] 680 (Bordeaux), 1605. — *Consistance.* Deux feux de forge. — *Production.* Fer : 300 quintaux métriques. — *Prix.* Fer : 36 francs le quintal métrique. Bois : 5 francs la brasse. — *Main-d'œuvre.* 4 ouvriers. — *Salaires.* 15 francs pour 5 quintaux métriques. F[12] 1605. — *Régime.* Propriétaire: M. Villoutreyx. F[12] 680.

II. **Le Moulin-Neuf.** F[12] 680 (Bordeaux), 1605; F[14] 105.087. — *Consistance.* Deux feux de forge. F[12] 1605. — *Historique.* Date

(1) Sur la Rochille, arrondissement de Nontron.
(2) Arrondissement de Nontron.

de temps immémorial. F[14] 105.087 (Demande de maintien, 17 octobre 1812). «Il existait un haut fourneau dans mon usine, qui avait besoin de réparations, et qui ont été faites en vertu de permission légale, de manière qu'il pourra être remis en activité quand bon semblera.» — *Production.* Fer, 1re qualité : 600 quintaux métriques. — *Rendement.* Fonte : 700 p. o/oo. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 40 francs le quintal métrique. Bois : 5 francs la brasse. — *Main-d'œuvre.* 6 ouvriers. — *Salaires.* 30 francs les 10 quintaux métriques. F[12] 1605. — *Régime.* Propriétaire : le comte de Brie. F[12] 680; F[14] 105 087.

III. **La Rue**[1]. F[12] 680 (Bordeaux), 1605. — *Consistance.* Forge, s. a. i. — *Régime.* Propriétaire : M. de la Rue. F[12] 680.

30. Saint-Saud-Lacoussière[2].

I. **Chapelot.** F[12] 1605. **Le Chapelot, Chapellas.** F[14] 105.090. — *Consistance.* Deux feux de forge. F[12] 1605. — *Historique.* Date de temps immémorial. F[14] 105.090 (Demande de maintien, s. d.). — *Production.* Fer, 1re qualité : 225 quintaux métriques. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 44 francs le quintal métrique. Bois : 8 francs la brasse. F[12] 1605.

II. **Lamaque.** — *Consistance.* Deux feux de forge. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 44 francs le quintal métrique. Bois : 8 francs la brasse. F[12] 1605.

31. Saint-Sulpice-de-Mareuil[3].

Bonrecueil. — *Consistance.* Un haut fourneau, un feu de forge. F[12] 1605. — *Historique.* Établissement très ancien. F[14] 105.088 (Rapport de l'ingénieur des mines, 13 octobre 1828). — *Production.* Fonte : 200.000 kilogrammes. Fer, 1re qualité : 300 quintaux. — *Rendement.* Fonte : 667 p. o/oo. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 45 francs le quintal métrique. Bois : 10 francs la brasse; longueur, 2 m. 111, largeur, 1 m. 256, hauteur, 2 m. 111. — *Main-*

[1] Paroisse de Saint-Jory-de-Chareyx (Saint-Jory-de-Chalais).
[2] Sur la Dronne, arrondissement de Nontron.
[3] Sur la Lisonne, arrondissement de Nontron.

d'œuvre. 6 ouvriers. — *Salaires.* 18 francs pour 500 kilogrammes. F^{12} 1605.

32. Sainte-Croix-de-Mareuil [1].

La Mouline, Mouline. F^{12} 680 (Bordeaux), 1605; F^{14} 105.088. — *Consistance.* Un haut fourneau, un feu de forge. F^{12} 1605. Deux hauts fourneaux, «mais un seul a travaillé depuis 1765. En ne faisant même qu'un fondage tous les cinq ans, il absorberait les bois du voisinage.» — *Historique.* «De toute antiquité.» F^{14} 105.088 (Demande de maintien, 15 juin 1819). — *Production.* Fonte, moulerie : 2.300 quintaux métriques; gueuse : 130 quintaux métriques. Fer : 100 quintaux métriques. — *Salaires.* Le charpentier, par jour, 1 franc; le maçon, 1 franc; le maître serrurier, 2 francs; le forgeron, par millier de fer forgé, 26 francs. F^{12} 1605. — *Régime.* Propriétaire: M. Laulanié. F^{12} 680; F^{14} 105.088.

33. Sarrazac [2].

Fayolle. F^{12} 680 (Bordeaux), 1605; F^{14} 105.087. — *Consistance.* Un haut fourneau, un feu de forge. F^{12} 1605. — *Historique.* Existe de temps immémorial. F^{14} 105.087 (Demande de maintien, 20 septembre 1811; rapport de l'ingénieur en chef des mines, 31 janvier 1827). — *Production.* Fonte : 1.600 quintaux métriques. Fer, 1re qualité: 600 quintaux métriques. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 38 livres le quintal métrique. Bois : 6 francs la corde; «largeur 1 mètre, longueur 2 m. 6, hauteur 1 m. 6». Minerai : 2 livres 8 sous les 100 kilogrammes rendus. — *Main-d'œuvre.* 9 fondeurs et forgerons. — *Salaires.* 20 à 40 sous par jour. F^{12} 1605. — *Régime.* Propriétaire : M. Lacoste. F^{12} 680; F^{14} 105.087.

34. Savignac-de-Nontron [3].

I. **Chez Baillot, Baillot.** F^{12} 1605; F^{14} 105.086. — *Consistance.* Deux feux de forge. — *Historique.* Existe de temps immémorial. F^{14}

[1] Arrondissement de Nontron. — Paroisse Sainte-Croix-de-Montferrand, F^{12} 680.

[2] Au-dessus du vallon de Laveau, affluent de l'Isle, arrondissement de Nontron.

[3] Sur le Bandiat, arrondissement de Nontron.

105.086 (Demande de maintien, 20 décembre 1812). — *Production.* Fer, 1re qualité : 30.000 kilogrammes. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 45 francs le quintal métrique. Bois : 11 francs la corde. — *Main-d'œuvre.* 40 ouvriers[1]. F12 1605.

II. **Brouillaud.** F12 1605; F14 105.086. — *Consistance.* Deux feux de forge. F12 1605. — *Historique.* Établissement ancien. F14 105.086. (Rapport de l'ingénieur en chef des mines, 16 février 1827). Dépendance du château de Legurac, vendue en 1665 par le sieur de Montalembert au trisaïeul de la demanderesse Catherine Forieu. F14 105.086 (Demande de maintien, s. d. [décembre 1812]). — *Production.* Fer, 1re qualité : 800 quintaux métriques. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 50 francs le quintal métrique. Bois : 8 à 9 francs. — *Main-d'œuvre.* 6 forgerons. F12 1605.

III. **Chez Duroux, Brouillaud.** — *Consistance.* Deux feux de forge. — *Production.* Fer, 1re qualité : 50.000 kilogrammes. — *Combustible.* 120 quintaux de charbon de bois pour 1 millier de fer. — *Rendement.* Fonte : 667 p. o/oo. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 45 francs le quintal métrique. Bois : 11 francs. — *Main-d'œuvre.* 40 ouvriers[2]. F12 1605.

IV. **Forge Basse.** F12 1605; F14 105.086. — *Consistance.* Deux feux de forge. F12 1605. — *Historique.* Existe de temps immémorial. F14 105.086 (Demande de maintien, 30 décembre 1812). — *Production.* Fer, 1re qualité : 500 quintaux métriques. — *Combustible.* 120 quintaux de charbon de bois pour 1 millier métrique de fer. — *Rendement.* Fonte : 667 p. o/oo. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 45 francs le quintal métrique. Bois : 11 francs; « longueur 2 m. 111, largeur 1 m. 56, hauteur 2 m. 111 ». — *Main-d'œuvre.* 40 ouvriers[3]. F12 1605.

V. **Lavenaud.** F12 1605. **Laveneau, chez Laveneau.** F14 105.087 (Demande de maintien, 30 décembre 1812). — *Consistance.* Un haut fourneau, deux feux de forge. F12 1605. — *Historique.* Les affineries datent de temps immémorial, le haut fourneau d'une trentaine d'années. F14 105.087 (Rapport de l'ingénieur en chef des mines, 7 février 1827). — *Production.* Fonte : 2.500 quintaux

[1] Internes et externes.
[2] Internes et externes.
[3] Internes et externes.

métriques. Fer, 1re qualité : 500 quintaux métriques. — *Rendement.* Fonte : 667 p. o/oo. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 45 francs le quintal. Bois : 11 francs la brasse. — *Main-d'œuvre.* 80 ouvriers[1]. F12 1605. — *Régime.* Propriétaire : M. de Saint-Aulaire. F14 105.087 (Mémoire du 1er avril 1812).

35. Savignac-Lédrier[2].

I. **Le Got.** F12 1605. **Le Moulin du Got.** F14 105.086. — *Consistance.* Un feu de forge. — *Production.* Fer, 1re qualité : 400 quintaux métriques. — *Combustible.* 25 quintaux métriques de charbon pour 1 millier de fer. — *Rendement.* Fonte : 700 p. o/oo. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 48 francs le quintal métrique. Bois : 3 fr. 30 la brasse. — *Main-d'œuvre.* 3 forgerons. — *Salaires.* 3 francs par quintal métrique «pour le salaire des forgerons seulement». F12 1605.

II. **Malherbeaux.** F12 680 (Limoges), 1605; F14 105.086. — *Consistance.* Un haut fourneau, deux feux de forge. F12 1605. — *Historique.* Établissement ancien. F14 105.086 (Rapport de l'ingénieur en chef des mines, 5 juin 1826). — *Production.* Fer : 75 milliers. F12 680. Fonte : 1.600 quintaux métriques. Fer, 1re qualité : 800 quintaux. — *Combustible.* 5 quintaux métriques de charbon de bois pour 1 millier métrique de fer forgé. — *Rendement.* Fonte : 700 p. o/oo. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 48 francs le quintal métrique. Bois : 4 francs la corde; «la corde a 8 pieds de couche, 5 de hauteur, et le rondin 3 pieds de longueur». Minerai, extraction : 1 fr. 60; transport : 9 francs le quintal métrique. — *Main-d'œuvre.* 6 forgerons. — *Salaires.* 3 fr. 20 le quintal métrique. F12 1605. — *Régime.* Propriétaire : M. Dubuisson. F12 680.

III. **Savignac.** F12 680 (Limoges), 1605; F14 105.086. — *Consistance.* Un haut fourneau, deux feux de forge. F12 1605. — *Historique.* Existe de temps immémorial. F14 105.086 (Demande de maintien, 30 décembre 1812). — *Production.* Fonte : 1.600 quintaux métriques. Fer, 1re qualité : 800 quintaux métriques. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 48 francs le quintal métrique. Bois : 4 francs.

[1] Internes et externes.

[2] Sur l'Auvézère, arrondissement de Nontron.

Minerai, extraction : 1 fr. 50 à 1 fr. 60; transport : 0 fr. 45 à 0 fr. 50 le quintal métrique. — *Main-d'œuvre.* 6 forgerons. — *Salaires.* 3 fr. 20 le quintal métrique. F[12] 1605. — *Régime.* Propriétaire: le marquis de Lubersac. F[12] 680.

36. Sireuil [1].

Beyssac. F[12] 680 (Bordeaux); F[14] 105.086. — *Consistance.* Forge, s. a. i. F[12] 680. — *Historique.* Date de temps immémorial. F[14] 105.086 (Demande de maintien, 25 février 1820). — *Régime.* Propriétaire: le comte de Beaumont. F[12] 680; F[14] 105.086.

37. Sourzac [2]. F[12] 680 (Bordeaux), 1605; F[14] 105.091.

Lavaure [3]. — *Consistance.* Un fourneau. F[12] 680. Un haut fourneau, un feu de forge (?). F[12] 1605. — *Historique.* Existe depuis plus de cent ans. F[14] 105.091 (Demande de maintien, 20 août 1847). — *Production.* Fonte, poterie et moulerie : 1.750 quintaux métriques; gueuse : 205 quintaux métriques; fer : 150 quintaux métriques. — *Prix.* Fer : 32 à 36 francs le quintal métrique. Bois : 5 à 7 francs la corde ou brasse. Minerai, extraction : 0 fr. 20 à 0 fr. 25; transport : 0 fr. 50 à 0 fr. 60 le quintal métrique. F[12] 1605. — *Régime.* Propriétaire: M. Planteau. F[12] 680.

38. Vergt-de-Biron [4].

La Brame. F[12] 1605. — *Consistance.* Forge, s. a. i. [5]. F[12] 1605. Haut fourneau. F[14] 105.087. — *Historique.* Le haut fourneau de la Brame date de temps immémorial. F[14] 105.087 (Demande de maintien, 1er juillet 1819). — *Régime.* Propriétaire: M. de Biron. F[14] 105.087.

(1) Sur la Beune, arrondissement de Sarlat.

(2) Sur l'Isle, arrondissement de Ribérac.

(3) Paroisse de Bourniac (Bourgnac, commune contiguë à Sourzac).

(4) Au dessus de ruisselets du bassin de la Lède, affluent du Lot, arrondissement de Bergerac. — D'après F[14] 105.091 (Rapport de l'ingénieur des mines, 26 janvier 1844), la forge de Losse, commune de Thonac, sur la Vézère, arrondissement de Sarlat, était antérieure à la loi de 1810; d'après F[12] 1605, elle n'existait pas en 1789.

(5) Pas de notice sur l'établissement dans F[12] 1605.

39. Villefranche-du-Périgord [1].

La Mouline. F^{12} 1605; F^{14} 105.086. — *Consistance.* Un feu de forge. — *Production.* Fer : 180 quintaux métriques. — *Prix.* Fer : 36 à 40 francs le quintal métrique. — *Main-d'œuvre.* 5 ouvriers. F^{12} 1605.

GÉNÉRALITÉS.

« Tout ce que l'on a pu savoir relativement aux forges établies dans la subdélégation de Nontron, c'est que, de 29 qui y existaient depuis quarante à quarante-cinq ans, il n'y en a plus que 14 [2]. »

Subdélégation de Périgueux. — « Pendant longtemps, il s'est fabriqué des canons dans la forge d'Ans; actuellement cette forge et celles établies dans la subdélégation de Périgueux ne fournissent que des chaudières, de la poterie et du fer battu. »

Les forges « sont toutes alimentées avec du bois qui était autrefois très abondant dans le Périgord, mais grand nombre de propriétaires en ont arraché sans s'occuper de les remplacer : aussi le prix en a-t-il presque triplé depuis environ dix ans ».

Subdélégation de Sarlat. — « Ces forges fournissent des chaudières à sucre pour les colonies, de la poterie qui se porte à Bordeaux et en Espagne, et les outils aratoires qui se vendent dans le pays.

« Toutes ces forges sont alimentées avec du bois; il y en a assez dans les paroisses de Sainte-Croix et de Tayac pour que l'on n'ait pas lieu de craindre qu'elles y occasionnent la disette; mais les autres paroisses n'en sont pas aussi bien pourvues, et on craint beaucoup qu'il n'y manque absolument. »

« Le fer est très abondant dans la subdélégation de Thiviers [3], et les forges qui y sont établies sont d'un très grand avantage pour le pays; elles aident beaucoup à la consommation du bois, qui y est aussi très abondant, et dont on ne retirerait presque aucun parti, à

[1] Au-dessus d'un affluent de gauche de la Lémance, arrondissement de Sarlat.

[2] Dans son *Journal*, Latapie compte, en 1778, 27 forges dans la subdélégation de Nontron.

[3] Sur un côteau entre l'Isle et la Côle, arrondissement de Nontron.

cause de la difficulté des transports. Ces manufactures seraient encore plus utiles si les ouvriers y étaient plus instruits. Elles sont fort anciennes; on ne connaît ni l'époque de leurs établissements, ni les titres en vertu desquels ils ont été formés. »

F[12] 680 (Bordeaux).

2e Section. — Établissement de dénaturation.

Nontron [1].

Coutellerie. — C'est la principale industrie. F[12] 650 (Notice sur les manufactures de la généralité de Bordeaux, 1788 [2]).

[1] Au-dessus du Bandiat.

[2] Cf. le *Journal* de Latapie, p. 450. — M. R. Villepelet a publié les tableaux de F[12] 680 relatifs à la généralité de Bordeaux dans des *Notes et documents statistiques sur l'industrie en Périgord au XVIIIe et pendant les premières années du XIXe siècle*, *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. XXXIX, 1912, p. 247-253.

DOUBS.

1re Section. — Établissements de fabrication[1].

1. Arc-et-Senans[2].

Roche. La Roche. F12 680 (Franche-Comté), 1300, 1605. — *Consistance.* Sablerie. F12 680. Un fourneau qui va en sablerie. Arch. dép. Doubs, C 119. Un haut fourneau. F12 1605. — *Historique.* «Ce fourneau était tenu à ferme par le fermier de l'usine de Quingey[3], et férie également pour les mêmes raisons.» F12 680. Requête pour autorisation, 1735. Arch. dép. Doubs, C 119. — *Production.* «Son utilité ne servait qu'à augmenter celui de Quingey, où l'on en conduisait le produit.» — *Combustible.* 730 cordes de bois. F12 680. Environ 5.000 cordes de bois. Arch. dép. Doubs, C 119. — *Prix.* Fonte : 100 livres le millier. — *Régime.* Propriétaire : M. de Montrond, seigneur de Châtillon. F12 680; Arch. dép. Doubs, C 119.

2. Bonnal[4].

Consistance. Forge, fourneau, fenderie. — *Historique.* Nouvellement établi. — *Production.* 500 milliers de fer réduit en verges. —

(1) Dans F14 105.232, arrêt du Conseil du 30 novembre 1700, sur la requête de maîtres de forges du comté de Bourgogne, arguant de la nécessité de tirer du minerai hors du territoire de leurs forges. «Les seigneurs hauts justiciers du Comté de Bourgogne, qui ont des mines de fer dans leurs territoires, seront tenus à la première sommation qui leur sera faite par les propriétaires ou fermiers des fourneaux voisins d'y établir des fourneaux pour convertir la matière en fer. Sinon il sera permis au propriétaire ou fermier du plus prochain fourneau et, à son refus, aux propriétaires ou fermiers de proche en proche de faire ouvrir la terre et d'en tirer la mine, à la charge de dédommagement de gré à gré ou par estimation d'experts avec le propriétaire de l'héritage où ladite mine aura été tirée.»

(2) Sur la Loue, arrondissement de Besançon.

(3) Voir plus loin, à ce mot.

(4) Sur l'Ognon, arrondissement de Baume-les-Dames.

Combustible. 2.500 cordes de bois. — *Prix.* Fer : 235 livres le millier. — *Régime.* Propriétaire : le marquis de Mouthier. F[12] 680 (Franche-Comté).

3. Bourguignon [1]. F[12] 680 (Franche-Comté), 1605; F[14] 105.098.

Neufchâtel. F[12] 680, 1300. **Bourguignon.** F[14] 105.098. — *Consistance.* Forge, martinet, tirerie. F[12] 680. 2 feux de forge, 2 martinets, 1 cylindre, 34 mouvements de tirerie de fil de fer. Arch. dép. Doubs, C 119. 1 haut fourneau en fériation et reconstruit depuis 1792, 3 feux de forge. «En 1789 et années suivantes, les martinets, cylindres pour la préparation des fils de fer et la tréfilerie faisant partie des susdites usines étant en activité, le produit des forges en fer 1re qualité servait à la consommation de ces ateliers.» F[12] 1605. — *Historique.* Arrêt du Conseil, 31 janvier 1730. F[12] 680. Existe de temps immémorial. F[14] 105.098 (Rapport au Conseil général des mines, 6 janvier 1854). — *Production.* 600 milliers de gros fer, 500 de petit fer, 280 de fil de fer. Débouchés : la Franche-Comté et les ports du royaume. «Cette usine... devient d'autant plus utile et nécessaire qu'elle est la seule qui fournisse dans les montagnes jusqu'à 12 et 15 lieues du côté du Midi.» F[12] 680; Arch. dép. Doubs, C 119. — *Combustible.* 60 arpents de bois nécessaires à la consommation. — *Prix.* Gros fer : 220 livres le millier; petit fer : 245; fil de fer : 400. F[12] 680. Bois : 7 francs la corde. — *Main-d'œuvre.* 78 ouvriers dans l'usine. — *Salaires.* 2 francs par jour. F[12] 1605. — *Régime.* Propriétaire : la duchesse de Lorges. F[12] 680; F[14] 105.098.

4. Châtillon-sur-Lizon [2].

Châtillon [3]. F[12] 680 (Franche-Comté), 1300, 1605. — *Consistance.* Forge, martinet et tirerie; 9 feux, «y compris un four à

[1] Sur le Doubs, arrondissement de Montbéliard.

[2] Arrondissement de Besançon. — Dans Arch. dép. Doubs, C 104, arrêt du 30 mai 1741 autorisant le sieur Dronier du Villard à établir forge et fourneau au lieu des Combes, sur la Ravillotte, arrondissement de Pontarlier; demande d'établir une manufacture de fil de fer, 1763.

[3] Établissement situé sur la Loue.

réverbère». F[12] 680. 2 feux de forge, 3 martinets, 3 tireries. Arch. dép. Doubs, C 119. — *Historique.* «Le propriétaire n'étant pas en province, le fermier ou maître de forge assure qu'elles sont établies en vertu de lettres patentes et croit qu'elles sont de 1679.» Arch. dép. Doubs, C 119. — *Production.* 300 milliers vendus dans tout le royaume. «Cette usine... est très importante par ses tireries, la quantité et la qualité des fils de fer que l'on y fabrique de toute espèce. Le maître de cette forge en fournirait davantage si le débit n'en était pas restreint par la liberté qu'ont les Suisses de vendre leurs fers à Lyon sans payer aucuns droits, du moins de très modiques, ce qui leur donne un avantage sur les fabriques nationales[1].» F[12] 680. «400 à 450 milliers de fers en barres, à la forge; ces fers, travaillés ensuite aux 3 tireries, ne donnent que 250 à 300 milliers de fils de différentes grosseurs.» — *Matières premières.* «Mines peu abondantes et de mauvaise qualité; c'est pour ces motifs qu'on a abandonné le fourneau qui y était établi : ils tirent leurs fontes en gueuses.» Arch. dép. Doubs, C 119. — *Combustible.* 4.900 cordes de bois. F[12] 680. «Le bois y est commun, et l'on n'y emploie ni houille ni charbon de pierre.» Arch. dép. Doubs, C 119. — *Prix.* 350 à 1.500 livres le millier de fil de fer suivant sa grosseur. — *Régime.* Propriétaire : M. de Montrond, seigneur de Châtillon. F[12] 680; Arch. dép. Doubs, C 119.

5. Épenouse[2].

Creuse. — *Consistance.* Fourneau. — *Historique.* Établi depuis 50 ans en vertu de lettres patentes dont on ignore la date. F[12] 680 (Franche-Comté). «Cette usine existe depuis environ 55 ans; elle a été négligée très longtemps et il n'y a que très peu d'années qu'elle est en activité. Il lui a été accordé des lettres patentes, dont on ignore la date, qui ont été enregistrées au parlement.» Arch. dép. Doubs, C 119. — *Production.* Fonte : 200 milliers. Débouché : la province. «La fonte qu'on y fabrique produit d'excellents fers.» F[12] 680. Débouchés : usines de Pontarlier, de Lods et de Vuillafans[3]. Arch. dép. Doubs, C 119. — *Combustible.*

(1) Nous n'avons pu déterminer en quoi consistait cette franchise.

(2) Au-dessus de la Creuse, arrondissement de Baume.

(3) Voir plus loin, à ces mots.

1.050 cordes de bois. «Il n'y point de forêt affectée à cette usine. Le fermier en tire des forêts de M. le comte de Vercel et lieux voisins, où il s'en vend assez fréquemment.» Arch. dép. Doubs, C 119. — *Technique.* «Cette usine... pourrait devenir très considérable si on pouvait lui procurer de l'eau.» — *Prix.* Fonte : 80 livres le millier. — *Régime.* Propriétaire : le comte de Vercel. F[12] 680 (Franche-Comté).

6. Isle-sur-le-Doubs (L')[1].

Consistance. Manufacture de fil de fer[2]. — *Production.* Environ 120 milliers métriques. — *Main-d'œuvre.* 40 ouvriers environ. — *Salaires.* 45 francs par mois, le premier forgeron 63. F[12] 1605.

7. Jougne[3].

I. La Ferrière-sous-Jougne. — *Consistance.* Un haut fourneau. F[12] 680 (Franche-Comté). — *Historique.* «Ce fourneau fut établi par la maison de Chalon dans le milieu du XVIe siècle, temps auquel le Noirmont[4] était couvert de bois de haute futaie ; les défrichements étaient alors nécessaires. A la fin du XVIIe siècle, ces défrichements furent faits, les bois devinrent déjà rares, on détruisit le fourneau, il a chômé pendant quarante ans, on vient de le remonter sans avoir obtenu de lettres patentes.» F[12] 680. Demande de M. l'abbé de Bourgevin pour la suppression du fourneau de la Ferrière (1788). Arch. dép. Doubs, C 119. «Les ouvriers en fer, tenant martinets, ouvriers cloutiers, maréchaux et autres ouvriers en fer, habitants des villages voisins du haut fourneau que les sieurs Lombarde ont établi l'année dernière, 1787, au lieu de la Ferrière, paroisse de Jougne, ont représenté à M. le Contrôleur général des finances que lesdits sieurs Lombarde, par le nouvel établissement qu'ils ont entrepris de faire, sans aucune autorisation, d'un haut fourneau à la Ferrière, au mois de juin 1787, ont porté et portent journellement aux suppliants le

(1) Arrondissement de Baume.
(2) Comprenant 1 forge, s. a. i.
(3) Arrondissement de Pontarlier.
(4) Arrondissement de Pontarlier, canton de Mouthe.

préjudice le plus affreux. . . »; extrême cherté du bois; ils demandent la suppression du haut fourneau. Arch. dép. Doubs, C 119 (Mémoire, 1788). — *Production.* Fonte : 500 milliers. Débouché: la Suisse. F[12] 680. 200.000 kilogrammes. F[12] 1605. — *Combustible.* 1.575 cordes de bois. — *Prix.* Fonte : 95 livres le millier. — *Régime.* Propriétaires : les frères Lombarde. F[12] 680.

II. **La Ferrière-sous-Jougne.** — *Consistance.* Forge, martinet. — *Historique.* Date de temps immémorial. — *Production.* Fer : 60 milliers. Débouché : la Suisse. — *Combustible.* 480 cordes de bois. — *Prix.* Fer : 250 livres le millier. — *Régime.* Propriétaires : les frères Lombarde. F[12] 680 (Franche-Comté).

III. **La Ferrière-sous-Jougne.** — *Consistance.* Forge, s. a. i. — *Historique.* Date de temps immémorial. — *Production.* Fer: 30 milliers. — *Combustible.* 210 cordes de bois. — *Prix.* Fer : 330 livres le millier. — *Régime.* Propriétaire : M. Tissot. F[12] 680 (Franche-Comté).

8. Laval[1].

Consistance. Deux feux de forge. — *Historique.* « Cette forge existait anciennement sur un ruisseau. Elle a été transportée en suite de permission plus bas sur la rivière du Dessoubre. » F[12] 1605.

9. Lods[2]. F[12] 650, 680 (Franche-Comté), 1300, 1302, 1605; F[14] 105.097.

Consistance. Tirerie. F[12] 680. Forge. F[12] 650. « Cette usine est composée de deux feux ne servant qu'à la fabrication des fers, d'un martinet et de trois feux pour fournir à l'entretien de l'usine, d'une clouterie, d'une fenderie, d'un cylindre à quatre cages et d'une clouterie à épingles composée d'ailleurs de huit aiguiseries. » F[12] 680; Arch. dép. Doubs, C 119. — *Historique.* « Il y a environ trente ans que le s[r] Fleur, ancien directeur de la Monnaie de Besançon, a jeté les fondements de cet établissement, mais sans lettres patentes. » Arch. dép. Doubs, C 119. Les deux feux d'affinerie

(1) Sur le Dessoubre, arrondissement de Montbéliard.
(2) Sur la Loue, arrondissement de Besançon.

établis en 1781. F[14] 105.097 (Rapport de l'inspecteur général des mines, 17 juillet 1857; demande de maintien, 30 avril 1843). L'établissement existe de toute ancienneté. «La tradition du pays est qu'avant l'invasion des Suédois en Franche-Comté[1] on voyait une ferblanterie en cet endroit, qui fut détruite par ces barbares, et ce qui porte à le croire, c'est que les bords et le lit même de la rivière sont remplis de mines et de débris.» Arch. dép. Doubs, C 119 (Mémoire sur la forge du s[r] Fleur l'aîné, située au village de Lods, bailliage d'Ornans, par le subdélégué, 24 mars 1783). — *Production.* «Plus de quatre cents milliers de fil de fer. On ne peut guère évaluer le poids des autres marchandises qui se fabriquent dans cette usine, comme clous à épingles, meubles de labourage, dont le s[r] Fleur convient que le débit est considérable, et, sans crainte de se tromper, on peut le porter au moins à cent milliers.» Débouchés : le royaume et l'étranger, principalement l'Espagne. Arch. dép. Doubs, C 119. 250.000 kilogrammes. F[12] 1605. — *Combustible.* 2.250 cordes de bois. «Les bois commencent à devenir rares aux environs, et le s[r] Fleur est obligé de tirer pour son roulement des charbons même de Vercel[2] et de la Verrière des Gros bois[3] éloignés de plus de cinq lieues. Il emploie aussi de la tourbe de Passonfontaine[4] éloignée aussi de cinq lieues. Il ne se sert pas encore de la houille de Grandecies[5] éloignée de quatre à cinq lieues. Il attend sans doute que le prix en soit fixé, car on ne peut guère douter de sa bonté.» Arch. dép. Doubs, C 119. — *Rendement.* Fonte : 680 p. o/oo. — *Prix.* Bois : 6 francs la corde. «Cette corde a quatre pieds de hauteur, huit pieds de longueur, et la bûche de deux pieds et demi.» F[12] 1605. — *Main-d'œuvre.* 300 personnes[6]. — *Salaires.* 8 francs les 500 kilogrammes de fer forgé. F[12] 1605. — *Régime.* Propriétaire : M. Fleur. F[12] 680; F[14] 105.097; Arch. dép. Doubs, L 1066.

(1) A l'époque de la guerre de Trente ans.

(2) Forêt qui s'étend sur un plateau du Jura, arrondissement de Baume.

(3) Forêt de la Verrière-de-Grosbois, voisine de la précédente.

(4) Au confluent du Roide et de la Ranceuse, arrondissement de Montbéliard.

(5) Sans doute, le Grand-Denis, mine des communes de Flangebouche, Longemaison et Gilley.

(6) Sans doute internes et externes.

10. Moncley[1]. F^{12} 680 (Franche-Comté), 1300; F^{14} 105.095.

Consistance. Forge à deux feux, fenderie. — *Historique.* «Son établissement est très ancien; une concession faite par lettres patentes de l'an 1707 prouve qu'il existait bien antérieurement.» F^{12} 680. L'établissement remonte à des titres de 1584; il existait un haut fourneau, inactif depuis le milieu du XVIIIe siècle. F^{13} 105.095 (Rapport au Conseil général des mines, 20 mars 1822). — *Production.* Fer : 400 milliers. Débouchés : la province, Lyon et la Suisse. — *Prix.* Fer : 215 livres le millier. «On y fabrique des fers les meilleurs du pays... Sa proximité de la ville de Besançon et d'un assez grand nombre de fourneaux y rend les bois extrêmement chers et rares.» — *Régime.* Propriétaire : M. Terrier. F^{12} 680; F^{14} 105.095.

11. Montagney[2]. F^{12} 680 (Franche-Comté), 1300; F^{14} 105.094.

Consistance. Forge, fourneau[3]. F^{12} 680. — *Historique.* Antérieur à 1689. F^{14} 105.094 (Rapport de l'ingénieur des mines, 23 novembre 1820). — *Production.* Fonte : 800 milliers. Fer : 400 milliers. — *Prix.* Fer : 200 livres le millier. — *Régime.* Propriétaire : Mme de Choiseul. F^{12} 680.

(1) Sur l'Ognon, arrondissement de Besançon.

(2) Sur l'Ognon, arrondissement de Baume. Dans F^{12} 680, paroisse de Rougemont. — Dans F^{14} 105.094, un état, de floréal an III, établi par le maître de forge de Montagney, renferme les observations suivantes : «On observe que l'usine de Montagney était ci-devant de la municipalité de Coignière, district de Vesoul, département de la Haute-Saône. On ignore pourquoi, cette usine étant située sur la rive de la rivière de l'Ognon opposée à la commune de Rougemont et opposée au district de Baume, département du Doubs, on a depuis peu de temps fait dépendre cette usine de la commune de Rougemont et du district de Baume, département du Doubs.»

(3) D'après une lettre du 23 thermidor an III, F^{14} 105.094, l'établissement comprend deux forges et deux martinets, «indépendamment d'un fourneau de fusion».

IMPRIMERIE NATIONALE.

12. Pontarlier[1]. F[12] 680 (Franche-Comté), 1605; F[14] 105.094.

Rasse Maillard. — *Consistance.* Fourneau, forge et affinerie. F[12] 680. Un haut fourneau, un feu de forge. F[12] 1605. — *Historique.* Lettres patentes de l'archiduchesse de Bourgogne, 18 août 1527. F[14] 105.094 (Demande de maintien, 24 décembre 1818). «Rétabli en 1775, en vertu de lettres patentes du 7 décembre 1779.» F[12] 680; F[14] 105.094. — *Production.* Fer : 220 milliers. Débouchés : le bailliage et la Suisse. — *Combustible.* 2.450 cordes de bois. — *Prix.* Fonte : 95 livres le millier. Fer en barres : 220 livres le millier; en verges : 250. — *Régime.* Propriétaires : MM. Vincent et Minari. F[12] 680; F[14] 105.094.

13. Pont-de-Roide[2]. F[14] 105.098 (Demande de maintien, 20 septembre 1848).

Consistance. Haut fourneau. F[14] 105.098 (Rapport de l'ingénieur des mines, 3 septembre 1847). — *Historique.* Existe de temps immémorial; englobé dans la société civile constituée en 1779 pour la création du canal dérivé de la Ranceuse à Pont-de-Roide. F[14] 105.098 (Avis du Conseil général des ponts et chaussées, 9 mars 1864).

14. Quingey[3]. F[12] 680 (Franche-Comté), 1300; Q[1] 178.

Consistance. Forge, fourneau, martinet, platinerie; cinq feux. «Férie depuis deux ans, époque où le fermier a fait faillite. Elle était très utile par la qualité de ses fers et par la sablerie qui y est établie; on y avait élevé aussi depuis peu un fourneau à réverbère, dans lequel on employait du charbon de pierres; ce fourneau n'était pas constamment en feu, par la raison qu'il ne servait qu'à refondre les gros bocages et les agrès en fonte de forges lorsqu'ils étaient cassés ou hors de service.» F[12] 680. Deux feux de forge, un fourneau qui va en sablerie, un martinet et une platinerie. «Férie

(1) Sur le Doubs.

(2) Sur le Doubs, au confluent du Roide et de la Ranceuse, arrondissement de Montbéliard.

(3) Sur la Loue, arrondissement de Besançon.

depuis environ vingt mois, époque où le sieur Fenouillot (*sic*) a été entraîné dans les faillites multipliées qui ont paru dans cette province.» Arch. dép. Doubs, C 119. — *Historique.* Acte de 1704 concernant les forges et fourneaux de Quingey; arrêt du Conseil du 14 juin 1785 concernant les domaines et forges de Quingey. Q[1] 178. Établis «en vertu de lettres patentes dont on ne peut donner la date, attendu l'absence du s[r] Fournillot (*sic*), qui tenait le domaine de Quingey en arrentement de S. M., mais, le 13 septembre 1778, la chambre des comptes de Dôle acensa au s[r] Ployer le terrain sur lequel ces usines sont construites». Arch. dép. Doubs, C 119. — *Production.* «Environ 80 milliers de fonte par mois, dont 25 milliers en sablerie, et le surplus en gueuse, bocage ou moulage, qui, travaillé à la forge, se réduit aux deux tiers.» Débouchés : la province et Lyon. — *Matières premières.* «Les mines sont d'un médiocre produit, mais la qualité est assez bonne.» Arch. dép. Doubs, C 119. — *Combustible.* 1.225 cordes de bois. F[12] 680. Environ 9.000 cordes de bois. Arch. dép. Doubs, C 119. — *Prix.* Fer : 240 livres le millier. Tôles : 360 livres le millier. F[12] 680. Fer marchand : 190 livres; fer martiné : 240 livres le millier. Arch. dép. Doubs, C 119. — *Régime.* Propriétaire : le roi. F[12] 680. «Cette usine... appartient au roi et... avait été acensée au s[r] Fenouillot (*sic*) pour 99 ans...» Arch. dép. Doubs, C 119.

15. Rigney[1].

Moulin-Martin. — *Consistance.* Forge, un feu. — *Historique.* «L'établissement de cette usine est d'un temps immémorial; il existait déjà dans le XIIe siècle.» — *Production.* Fer : 150 milliers. Débouchés : la Franche-Comté, le Lyonnais et la Suisse. «Cette usine est fort utile à tous les maréchaux et laboureurs des environs, lesquels à son défaut seraient obligés de venir faire leurs emplettes à Besançon.» — *Combustible.* 33 arpents de bois nécessaires. «Elle est située dans un canton où les bois tant des communautés que des seigneurs sont communs.» — *Prix.* Fer : 200 livres le millier. — *Régime.* Propriétaire : l'abbaye de Bellevaux[2]. F[12] 680 (Franche-Comté).

[1] Sur l'Ognon, arrondissement de Besançon.

[2] Abbaye cistercienne fondée en 1119 (commune de Cirey, Haute-Saône).

16. Rochejean[1].

Consistance. Un haut fourneau. F[12] 680 (Franche-Comté), 1300, 1605. — *Historique.* Rétabli en 1641, en vertu d'arrêt de la chambre des comptes[2]. — *Production.* Fonte : 600 milliers. Débouchés : le bailliage et la Suisse. — *Combustible.* 1.260 cordes de bois. — *Prix.* Fonte : 95 livres le millier. — *Régime.* Propriétaire : l'abbé du mont Sainte-Marie[3]. F[12] 680.

17. Scey-en-Varais[4]. F[12] 680 (Franche-Comté), 1300, 1605.

Consistance. Forge et fenderie, trois feux. F[12] 680. Deux feux de forge. F[12] 1605. — *Historique.* «Établie en 1520 en vertu de lettres patentes dont on ignore la date.» — *Production.* «L'on fabrique dans cette usine environ 350.000 livres de fer, dont on passe à la fenderie environ 90 à 100 milliers.» Débouchés : la Franche-Comté et la Suisse. «On ne fabrique dans cette usine que des fers fins de 1re qualité. Elle est très utile aux villes d'Ornans, Salins, Quingey, Arbois, Poligny et même Besançon, par rapport aux cercles qu'elles en tirent, ainsi qu'à tous les villages qui l'avoisinent. L'extrême rareté des bois dans ce canton a déjà causé une diminution sensible sur les objets de sa fabrication.» F[12] 680. Fer, 1re qualité : 2.500 quintaux métriques. — *Combustible.* 18 quintaux métriques de charbon de bois pour 1 millier métrique de fer forgé. — *Rendement.* Fonte : 715 p. 0/00. F[12] 1605. — *Prix.* Fer en barres : 220 livres le millier; fer propre aux cercles et verges : 250 livres. F[12] 680. Fer, 1re qualité : 45 francs le quintal métrique. Bois : 3 francs la corde; huit pieds de long, quatre de haut, vingt-huit à trente-deux pouces de large. — *Main-d'œuvre.* 12 ouvriers. — *Salaires.* 17 francs par 1.000 kilogrammes de fer fabriqué; 0 fr. 75 la journée de manouvrier. F[12] 1605. —

(1) Sur le Doubs, arrondissement de Pontarlier.

(2) D'après Lucien Febvre, *Philippe II et la Franche-Comté*, Paris, 1912, in-8°, p. 33, n. 1, l'existence du haut fourneau de Rochejean est signalée dès 1550.

(3) Abbaye cistercienne fondée à la fin du XIIe siècle.

(4) Sur la Loue, arrondissement de Besançon.

Régime. Propriétaire : le marquis de Sainte-Croix. F[12] 680 ; Arch. dép. Doubs, L 1066.

18. Vuillafans [1]. F[12] 680 (Franche-Comté), 1300, 1605; F[14] 105.095.

Hauterive. F[12] 680, 1300. — *Consistance.* Forge, martinet, quatre feux, six marteaux. F[12] 680. Un feu de forge, un martinet. F[12] 1605. «Il n'y a ordinairement que trois ou quatre feux roulants, très rarement au delà. Il y a six marteaux pour les diverses fabrications, deux gros et quatre petits.» Arch. dép. Doubs, C 119. — *Historique.* Établi depuis environ cent ans, sans lettres patentes. F[12] 680. Ancien établissement, antérieur à 1782, date d'une transaction entre le fermier de l'usine et les habitants de Vuillafans. F[14] 105.095 (Rapport au Conseil général des mines, 14 août 1822). — *Production.* 100 milliers. Débouché : la province. «On y fabriquait autrefois des cuirasses pour les troupes; sa fabrication consiste à réduire le fer en faux de prés et en meubles pour le labourage.» — *Combustible.* 600 cordes de bois. — *Prix.* Fer en barres : 200 livres le millier. — *Régime.* Propriétaires : les héritiers Nicolet. F[12] 680 ; Arch. dép. Doubs, L 1066.

19. Audincourt [2].

Consistance. — Haut fourneau, quatre feux de forge. — *Production.* Fonte : 750.000 kilogrammes. Fer, 1re qualité : 700.000 kilogrammes. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 40 francs le quintal métrique. Bois : 3 francs la corde, «8 pieds de couche sur 4 de haut, la bûche de 3 pieds». Minerai, extraction : 1 fr. 50; transport : 0 fr. 35 le quintal métrique. — *Main-d'œuvre.* 48 ouvriers. — *Salaires.* «De 1 fr. 25 jusqu'à 2 francs; la plus grande partie payé à la marchandise.» F[12] 1609.

[1] Sur la Loue, arrondissement de Besançon.

[2] Sur le Doubs, arrondissement de Montbéliard. D'après F[12] 1609, l'établissement est situé dans le département du Haut-Rhin. Nous le plaçons ici comme limitrophe. Il faisait partie, en 1789, du comté de Montbéliard.

2e Section. — Établissements de dénaturation.

1. Besançon[1].

I. **Moulière.** — *Consistance.* Martinet, un feu. «Mêmes observations qu'à Tarragnoz.» — *Historique.* Acensé le 9 janvier 1659 par la ville de Besançon. — *Production.* Outils, cuirasses; «on y travaille aussi pour l'arsenal d'Auxonne». — *Régime.* Propriétaire : M. Prost. F12 680 (Franche-Comté).

II. **Tarragnoz.** — *Consistance.* Martinet, deux feux; «un roule habituellement, l'autre ne travaille que lorsqu'il y a de gros ouvrages». — *Historique.* «Il roulait longtemps avant la réunion de cette province à la couronne, cela est prouvé par un bail de 1640 et par un autre de 1671, continué en 1675, 1681, 1691 et 1697.» — *Production.* «Cette usine est d'une nécessité absolue pour les ouvriers de la ville, soit pour dégrossir, soit pour redresser des pièces dont on ne pourrait venir à bout avec le marteau à main. Ils ont encore l'agrément d'y trouver tout ce qui peut assortir leur état, même des outils, comme enclumes, bigornes, etc. On y fait aussi des battants de cloches et des masses pour les routes. La fabrication annuelle ne peut être fixée : 1° parce que chaque jour elle est suspendue par les ouvrages particuliers des citoyens et des étrangers, soit pour des essieux de cabriolets, voitures et messageries, soit pour des ressorts, sellettes et brancards et autres ouvrages en serrurerie et taillanderie; 2° parce que ce martinet est souvent arrêté en raison des travaux du roi : on y fabrique des affûts de côtes, des sous-bandes, des étriers, des essieux, en un mot tout ce qui est nécessaire au train de l'artillerie. L'envoi s'en fait à l'arsenal d'Auxonne. On y a aussi fabriqué des forges de campagne, des versats pour la saline, battu des boulets; toutes les pièces de la construction du martinet d'Auxonne ont été faites à Tarragnoz[2].» — *Prix.* 250 livres le millier. — *Régime.* Proprié-

[1] Dans F12 1.300, mention est faite, pour 1772, de martinet à Arcier, au pied de la Côte de Jouy, arrondissement de Besançon, et, pour 1783, de martinet à Norveau, commune d'Amancey, arrondissement de Besançon.

[2] D'après F12 1.300, Jars, Journal (1768), deux martinets près de Besançon,

taire : le chapitre métropolitain de Besançon. F[12] 680 (Franche-Comté).

2. Beure[1].

Gouille. F[12] 680 (Franche-Comté), 1300; F[14] 105.098. — *Consistance.* Martinet, 1 feu. F[12] 680. — *Historique.* Usine très ancienne. F[12] 680. Acensement perpétuel du 16 janvier 1663 par les intendants de la maison de Chalon à Claude Barthelot de Saint-Point. F[14] 105.098 (Demande de maintien, 10 septembre 1833; rapport de l'ingénieur en chef des mines, 20 novembre 1834). — *Production.* 7 à 8 milliers. «On ne travaille guère dans cette usine que pour le service de la raffinerie des poudres et salpêtres de Besançon et le moulin à poudre d'Arcier[2].» — *Combustible.* Charbon de bois; pénurie de bois. — *Régime.* Propriétaire : M. Roy. F[12] 680.

3. Brey-et-Maison-du-Bois[3].

Brey. — *Consistance.* Martinet. — *Historique.* Date de temps immémorial. — *Production.* 6 milliers. Débouché : le bailliage de Pontarlier. — *Combustible.* 40 cordes de bois. — *Prix.* 250 livres le millier. — *Régime.* Propriétaire : M. Deniset. F[12] 680 (Franche-Comté).

4. Chenecey-Buillon[4].

I. **Buillon.** — *Consistance.* Martinet, 1 feu. — *Historique.* Établi depuis un siècle, sans lettres patentes. — *Production.* «Ce martinet n'est utile qu'aux laboureurs et aux voituriers des villages voisins.» 8 milliers. — *Combustible.* 32 cordes de bois. — *Prix.*

pour achever les essieux, fabriquer des plaques de fer en tôle pour les poêles des salines. — Dans T 533[3], nous trouvons, en date du 5 février 1779, une lettre à M. d'Herbouville, propriétaire de la manufacture d'Illkirch (Bas-Rhin; voir à ce mot), sur l'établissement à Besançon d'une «manufacture de marmites de fer battu étamées et autres ustensiles à l'usage des troupes».

(1) Sur le ru des Mercuraux, arrondissement de Besançon.

(2) Voir p. 134, n. 1.

(3) Arrondissement de Pontarlier.

(4) Sur la Loue, arrondissement de Besançon.

240 livres le millier. F[12] 680 (Franche-Comté). — *Régime.* Propriétaire : l'abbaye de Buillon[1]. F[12] 680; F[14] 105.096.

II. **Chenecey.** — *Consistance.* Martinet, 1 feu. F[12] 680 (Franche-Comté). 1 feu de forge. F[12] 1605. Manufacture de fer blanc. Arch. dép. Doubs, C 103. — *Historique.* Établissement existant depuis 400 ans; avait fourneau et forge. F[14] 105.093 (Demande de maintien, 1806). «Il y a eu un fourneau et en même temps deux feux de forge, martinet, platinerie et ferblanterie.» F[12] 1605. Demande des frères Ployers (*sic*) d'une prolongation de privilège pour leur manufacture de fer-blanc établie à Chenecey par arrêt du Conseil du 6 juillet 1700. Arch. dép. Doubs, C 103 (1718). — *Production.* 8 milliers de fer. — *Combustible.* 32 cordes de bois. — — *Prix.* 240 livres le millier. F[12] 680. — *Main-d'œuvre.* 6 ouvriers. — *Salaires.* 2 fr. 40 par jour. F[12] 1605. — *Régime.* Propriétaire : le comte de Coligny, seigneur de Chenecey. F[12] 680; Arch. dép. Doubs, C 119.

5. Courcelles-lès-Montbéliard[2]. F[12] 680 (Franche-Comté); F[14] 105.098 (Dr de Buillon).

Consistance. Martinet, 1 feu. — *Production.* Même production que le martinet de Buillon. — *Régime.* Propriétaire : M. de Montrond. F[12] 680.

6. Grand'Combe (La)[3].

Consistance. Martinet. — *Historique.* Acensé en 1702 sans lettres patentes. — *Production.* 4 milliers. Débouchés : le bailliage et la Suisse. — *Combustible.* 35 cordes de bois. — *Prix.* 250 livres le millier. — *Régime.* Propriétaire : M. Bobilier. F[12] 680 (Franche-Comté).

7. Gras (Les)[4].

I. *Consistance.* Martinet. — *Historique.* Établi depuis un siècle sans lettres patentes. — *Production.* 4 milliers. Débouchés : le bail-

[1] Ou Billon, abbaye cistercienne fondée au XIIe siècle.
[2] Arrondissement de Montbéliard.
[3] Sur le ruisseau des Gras, arrondissement de Pontarlier.
[4] Sur le ruisseau des Gras, arrondissement de Pontarlier.

liage et la Suisse. — *Combustible.* 35 cordes de bois. — *Prix.* 250 livres le millier. — *Régime.* Propriétaire : M. Bobilier. F[12] 680 (Franche-Comté).

II. *Consistance.* Martinet. — *Historique.* Établi depuis un siècle sans lettres patentes. — *Production.* 7 milliers. Débouchés : le bailliage et la Suisse. — *Combustible.* 50 cordes de bois. — *Prix.* 250 livres le millier. — *Régime.* Propriétaire : M. Nicod. F[12] 680 (Franche-Comté).

8. Hyèvre-Paroisse[1].

Consistance. Martinet. — *Historique.* « Ascencement (*sic*) fort ancien, de père en fils, sans lettres patentes. » — *Production.* Mêmes produits qu'au martinet de Pont-les-Moulins[2]. — *Régime.* Propriétaire : M. Claude-Étienne Nicolet. F[12] 680 (Franche-Comté); Arch. dép. Doubs, C 119.

9. Jougne[3].

I. **La Ferrière-sous-Jougne.** — *Consistance.* Martinet. — *Historique.* Date de temps immémorial. — *Production.* 7 milliers. — *Combustible.* 50 cordes de bois. — *Prix.* 250 livres le millier. — *Régime.* Propriétaires : les frères Bouvard. F[12] 680 (Franche-Comté).

II. **La Ferrière-sous-Jougne.** — *Consistance.* Martinet. — *Historique.* Date de temps immémorial. — *Production.* 7 milliers. Débouchés : la province et la Suisse. — *Combustible.* 50 cordes de bois. — *Prix.* Fer : 250 livres le millier. — *Régime.* Propriétaire : M. Dutry. F[12] 680 (Franche-Comté).

10. Maison-du-Bois[4].

I. **Loye-Longe.** — *Consistance.* Martinet. — *Historique.* Établi depuis quatre-vingt-neuf ans sans lettres patentes. — *Production.*

(1) Sur le Doubs, arrondissement de Baume.

(2) Voir à ce mot, p. 139.

(3) Sur les établissements de Jougne, cf. Febvre, *Philippe II et la Franche-Comté*, p. 33, n. 4.

(4) Sur le Doubs, arrondissement de Pontarlier.

3 milliers. — *Combustible.* 25 cordes de bois. — *Prix.* 250 livres le millier. — *Régime.* Propriétaire : M. J.-F. Courlet. F[12] 680 (Franche-Comté).

II. **Loye-Longe.** — *Consistance.* Martinet. — *Production.* 3 milliers. — *Combustible.* 25 cordes de bois. — *Prix.* 250 livres le millier. — *Régime.* Propriétaire : M. J.-B. Courlet. F[12] 680 (Franche-Comté).

11. Métabief[1].

I. *Consistance.* Martinet. — *Production.* 3 milliers. — *Combustible.* 25 cordes de bois. — *Prix.* 250 livres le millier. — *Régime.* Propriétaires : les frères Lombarde. F[12] 680 (Franche-Comté).

II. *Consistance.* Martinet. — *Production.* 3 milliers. — *Combustible.* 35 cordes de bois. — *Prix.* 250 livres le millier. — *Régime.* Propriétaires : les héritiers Marandin. F[12] 680 (Franche-Comté).

III. *Consistance.* Martinet. — *Production.* 3 milliers. — *Combustible.* 25 cordes de bois. — *Prix.* 250 livres le millier. — *Régime.* Propriétaires : les héritiers Paillard. F[12] 680 (Franche-Comté).

IV. *Consistance.* Martinet. — *Production.* 3 milliers. — *Combustible.* 18 cordes de bois. — *Prix.* 250 livres le millier. — *Régime.* Propriétaire : M. Claude Paillard. F[12] 680 (Franche-Comté).

12. Montlebon[2].

I. **Derrière-le-Mont.** — *Consistance.* Martinet. — *Historique.* Établi depuis un temps immémorial, sans lettres patentes. — *Production.* 4 milliers. Débouchés : le bailliage et la Suisse. — *Combustible.* 35 cordes de bois. — *Prix.* 250 livres le millier. — *Régime.* Propriétaire : M. Fèvre. F[12] 680 (Franche-Comté).

[1] Sur le Rouge-Bief, arrondissement de Pontarlier. — D'après Febvre, *Philippe II et la Franche-Comté*, p. 33, n. 4, un martinet fut installé à Métabief en 1530.

[2] Sur le Doubs, arrondissement de Pontarlier.

II. **Derrière-le-Mont.** — *Consistance.* Martinet. — *Historique.* Établi depuis un temps immémorial, sans lettres patentes. — *Production.* 4 milliers. Débouchés : le bailliage et la Suisse. — *Combustible.* 25 cordes de bois. — *Prix.* 250 livres le millier. — *Régime.* Propriétaire : M. Vermot des Roches. F[12] 680 (Franche-Comté).

13. Myon[1].

Consistance. Martinet, 1 feu. F[12] 680 (Franche-Comté). — *Historique.* «D'un temps immémorial, sans lettres patentes.» Arch. dép. Doubs, C 119. — *Production.* Même production que le martinet de Buillon. — *Régime.* Propriétaire : M. Pierre Bergier, «par ascensement du 10 février 1654, de M. de Myon». F[12] 680; Arch. dép. Doubs, C 119.

14. Ouhans[2]. F[12] 680 (Franche-Comté), 1300.

Consistance. Martinet, fenderie. Établissement inactif. — *Historique.* Date de temps immémorial. — *Régime.* Propriétaire : M. Cabod. F[12] 680.

15. Pont-les-Moulins[3].

Consistance. Martinet. F[12] 680, 1300. — *Historique.* «Ascensement fort ancien, de père en fils, sans lettres patentes.» — *Production.* «L'on fabrique dans ce martinet toutes sortes d'outils pour la campagne et l'usage du ménage, et, en temps de guerre, des cuirasses, petits boulets de feu de différents calibres, des pelles, pioches et autres instruments pour les troupes.» — *Régime.* Propriétaire : M. Jean-Claude Nicolet. F[12] 680 (Franche-Comté); Arch. dép. Doubs, C 119.

16. Rochejean.

I. (Sans désignation.) — *Consistance.* Martinet. — *Historique.* Établi depuis un temps immémorial, sans lettres patentes. — *Pro-*

(1) Sur le ruisseau de Conche, arrondissement de Besançon.

(2) Près de la Loue, arrondissement de Pontarlier.

(3) Sur le Cuisancin, arrondissement de Baume. — Dans F[12] 1.300, mention est faite, pour 1783, de martinet à Pontarlier.

duction. 2 milliers. Débouchés : les villages voisins. — *Combustible.* 12 cordes de bois. — *Prix.* 250 livres le millier. — *Régime.* Propriétaires : les frères Moureau. F[12] 680 (Franche-Comté).

II. **Longeville**[1]. — *Consistance.* Martinet. — *Historique.* Établi depuis soixante-treize ans. — *Production.* 4 milliers. Débouché : le bailliage. — *Combustible.* 25 cordes de bois. — *Prix.* 250 livres le millier. — *Régime.* Propriétaires : les frères Vionnet. F[12] 680 (Franche-Comté).

17. Thoraise[2].

Consistance. Martinet, 1 feu. — *Production.* Même production que le martinet de Buillon[3]. F[12] 680 (Franche-Comté). — *Régime.* Propriétaires : les frères Biget, « moyennant un cens à M. de Larians ». F[12] 680; Arch. dép. du Doubs, C 119.

18. Vaux-et-Chantegrue[4].

Oye. — *Consistance.* Martinet. — *Historique.* Établi en 1702 sans lettres patentes. — *Production.* 2 milliers. Débouchés : les villages voisins. — *Combustible.* 12 cordes de bois. — *Prix.* 250 livres le millier. — *Régime.* Propriétaire : M. Junet. F[12] 680 (Franche-Comté).

(1) Sur le Doubs.
(2) Sur le Doubs, arrondissement de Besançon.
(3) A Chenecey-Buillon.
(4) Sur le Drugeon, arrondissement de Pontarlier.

DRÔME.

1re Section. — Établissement de fabrication.

Saint-Martin-le-Colonel [1]. F12 1300, 1605; F14 105.099.

Consistance. Martinet[2] : un feu de forge. F12 1605. — *Historique.* Arrêt du Conseil, 7 janvier 1727. F14 105.099 (État des fourneaux de la Drôme, 15 juillet 1811). « Depuis 1778, le haut fourneau n'existe plus. » — *Prix.* Fer : 75 francs le quintal métrique. F12 1605. — *Régime.* Propriétaire : M. Jacques Reymond de Saint-Jean-en-Royans. F14 105.099.

[1] Sur la Lionne, arrondissement de Valence.

[2] Sous ce nom, c'est en réalité une forge du type courant, et qui comprenait antérieurement un haut fourneau, comme on le voit à l'*historique*. — D'après Ernest Chabrand, *Histoire de la métallurgie du fer et de l'acier en Dauphiné et en Savoie*, Grenoble, s. d., in-8°, p. 65, les Chartreux établirent à Saint-Martin-le-Colonel, dans la gorge du Val Sainte-Marie, un fourneau et des martinets qui existaient encore en 1783.

EURE.

1re Section. — Établissements de fabrication.

1. Bonneville (La)[1].

Consistance. Un haut fourneau, un feu de forge. F12 1605. — *Historique*[2]. L'établissement remonte à une autorisation donnée le 21 avril 1711 par les ducs de Bouillon à la famille Jorel, et à des lettres patentes du 3 juillet 1712, enregistrées au parlement de Rouen, le 23 décembre 1712. F14 105.100 (État du 11 septembre 1818), 105.103 (Note de l'administration du domaine privé, 8 mai et 1er décembre 1847).

2. Bourth[3].

Consistance. Un haut fourneau, une forge, une fenderie. F12 1605; F14 105.103. — *Historique.* Établissement datant de temps immémorial. F14 105.103 (Demande de maintien, 8 mai 1849). — *Combustible.* 44 quintaux métriques de charbon pour 1 millier métrique de fer forgé. — *Rendement.* Fonte : 600 p. o/oo. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 43 francs le quintal métrique[4]. Bois : 7 francs la corde. Minerai : 0 fr. 30 le quintal métrique. — *Main-d'œuvre.* 112 ouvriers[5]. — *Salaires.* 12 francs par millier de fer. F12 1605.

(1) Sur l'Iton, arrondissement d'Évreux.

(2) Pour le reste de la notice, voir plus loin, à Conches. — D'après le *Mémoire statistique du département de l'Eure*, Paris, an XIII, in-fol., p. 137, la forge de la Bonneville occupe, en 1789, 65 ouvriers, et produit 700.000 kilogrammes de fonte moulée, 400.000 en gueuse, 100.000 de fer en barres, 200.000 de fer de fenderie, 100.000 d'autre fer.

(3) Sur l'Iton, arrondissement d'Évreux.

(4) A partir d'ici, la notice s'applique à la fois aux établissements de Bourth et de Condé-sur-Iton. — D'après le *Mémoire statistique*, p. 132, la forge de Bourth occupe, en 1789, 55 ouvriers, et produit 200.000 kilogrammes de fonte moulée, 250.000 en gueuse, 100.000 de fer en barres, 100.000 de fer de fenderie, 50.000 d'autre fer.

(5) Internes et externes.

3. Breteuil [1].

Consistance. Un haut fourneau. F[12] 1605. — *Historique.* L'établissement remonte à un arrêt de la Cour des Comptes du 30 août 1480, inféodant les petites Portelles, chute du grand étang de Breteuil, pour y établir des forges. Lettres patentes de confirmation de mai 1718, pour Jean Levacher. F[14] 105.103 (Lettre du régisseur Palyart au préfet de l'Eure, 30 juin 1847), 105.100 (État du 11 septembre 1818).

4. Conches [2].

Vieux-Conches, les Vaugoins, les Vaux-Goins, les Vaux-Gouins. F[12] 1605; F[14] 105.101. — *Consistance.* Deux hauts fourneaux, martinets. F[12] 1605. — *Historique.* Lettres patentes d'octobre 1598, enregistrées au parlement de Rouen, le 26 août 1599. F[14] 105.101. Arrêt du Conseil des finances, du 23 septembre 1710, permettant l'établissement de forge, fonderie et tarauderie dans la seigneurie d'Aulnay sur l'Iton, élection d'Évreux, pour suppléer en leurs fériations les fonderies de Vaugoins et les forges de Conches [3]. E 820[B], fol. 344. — *Prix* [4]. Fer, 1re qualité : 43 francs le quintal métrique. Bois : 7 francs la corde. Minerai : 0 fr. 30 le quintal métrique. F[12] 1605. — *Main-d'œuvre.* 150 ouvriers [5]. — *Salaires.* 12 francs par millier métrique. F[12] 1605. — *Régime.* Propriétaires : MM. Mattard et Caroillon, depuis le 27 juin 1786. F[14] 105.102 (Précis pour M. Cl. Th. M. Dupuis, 28 mai 1792).

[1] Sur le Bras forcé, dérivé de l'Iton, arrondissement d'Évreux. — D'après le *Mémoire statistique*, p. 131, le fourneau de Breteuil produit, en 1789, 700.000 kilogrammes de fonte moulée et 250.000 en gueuse; la fenderie produit 200.000 kilogrammes de fer de fenderie; en tout 65 ouvriers.

[2] Arrondissement d'Évreux.

[3] Il n'y a pas trace en 1789 d'établissement à Conches même, ni d'établissements séparés aux Vaugoins et à Vieux-Conches.

[4] A partir d'ici, la notice s'applique à la fois aux établissements des Vaugoins et de la Bonneville. — D'après le *Mémoire statistique*, p. 137, les forge, fourneau et fenderie des Vaugoins occupent, en 1789, 65 ouvriers, et produisent 700.000 kilogrammes de fonte moulée, 400.000 en gueuse, 100.000 de fer en barres, 200.000 de fer de fenderie, 100.000 d'autre fer.

[5] Internes et externes.

5. Condé-sur-Iton [1].

Consistance. Un haut fourneau. F[12] 1605. — *Historique.* L'établissement remonte à une autorisation de 1718 pour Jean Levacher. F[14] 105.100 (État du 11 septembre 1818), 105.103 (Note du ministre des travaux publics, 10 novembre 1845). — *Régime.* Propriétaire : M. Levacher. F[14] 105.103.

6. Ferrière-sur-Risle (La) [2].

Consistance. Un haut fourneau. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 43 francs le quintal métrique [3]. Bois : 7 francs la corde. Minerai : 0 fr. 30 le quintal métrique. — *Main-d'œuvre.* 160 ouvriers [4]. — *Salaires.* 12 francs par millier métrique. F[12] 1605.

7. Ferrières-Saint-Hilaire [5].

Consistance. Forge, s. a. i. [6]. F[12] 1605. — *Historique* [7]. L'établissement remonte à une autorisation de juin 1742, lors de l'érection du duché de Broglie, par lettres patentes enregistrées le 20 août 1742. F[14] 105.100 (Etat du 11 septembre 1818), 105.103 (Demande de maintien pour l'usine de la Bonneville, 12 novembre 1852). — *Régime.* Propriétaire : le duc de Broglie. F[14] 105.103.

[1] Arrondissement d'Évreux. — D'après le *Mémoire statistique*, le fourneau de Condé occupe, en 1789, 55 ouvriers, et produit 550.000 kilogrammes de fonte moulée et 200.000 en gueuse.

[2] Arrondissement d'Évreux.

[3] A partir d'ici, la notice s'applique à la fois aux établissements de la Ferrière, de Moulin-Chapelle à la Houssaye et de Trisay à la Vieille-Lyre.

[4] Internes et externes.

[5] Sur la Charentonne, arrondissement de Bernay.

[6] Dans F[14] 105.100, un état du 8 pluviôse an VI fixe la consistance de l'établissement à un haut fourneau, depuis longtemps inactif, deux affineries, une chaufferie, une fenderie. — D'après le *Mémoire statistique*, p. 133, les forge, fourneau et fenderie de Ferrières occupent, en 1789, 55 ouvriers, et produisent 100.000 kilogrammes de fonte moulée, 750.000 en gueuse, 100.000 de fer en barres, 200.000 de fer de fenderie et 50.000 d'autre fer.

[7] Pour le reste de la notice, voir plus loin, à Fontaine-l'Abbé.

8. Fontaine-l'Abbé [1].

Courcelles [2]. — *Consistance.* Un feu de forge. F^{12} 1605. — *Historique.* L'établissement remonte à une autorisation de 1724 : lettres patentes du 29 juin, confirmant des lettres patentes d'octobre 1675 pour Pierre de Garencières, sieur de Courcelles. F^{14} 105.100 (Etat du 11 septembre 1818). — *Production* [3]. Fer, 1re qualité : 370.000 kg. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 43 francs le quintal métrique. Bois : 7 francs la corde. — *Main-d'œuvre.* 60 ouvriers [4]. — *Salaires.* 12 francs par millier métrique. F^{12} 1605.

9. Guéroulde (La) [5].

I. **Lallier.** F^{12} 1605; F^{14} 105.102. — *Consistance.* Un haut fourneau. F^{12} 1605. — *Historique.* L'établissement remonte à une sentence de la maîtrise des eaux et forêts de Normandie, 30 septembre 1610, portant enregistrement de lettres patentes de mai 1610. F^{14} 105.100 (État du 11 septembre 1818), 105.102 (Note du ministre des travaux publics, 10 novembre 1845).

II. **La Poultière.** F^{12} 1605; F^{14} 105.102. — *Consistance.* Un haut fourneau, un feu de forge. F^{12} 1605; F^{14} 105.102. — *Historique.* Existe depuis plusieurs siècles. F^{14} 105.102 (Précis pour M. Cl. Th. M. Dupuis, 28 mai 1792). — *Production.* Fonte : 400.000 kilogrammes. Fer, 1re qualité : 230.000 kilogrammes. — *Combustible.* 43 quintaux de charbon de bois pour 1 millier métrique de fer forgé. —

(1) Près de la Charentonne, arrondissement de Bernay.

(2) D'après le *Mémoire statistique*, p. 132, les forge, fourneau et fenderie de Courcelles occupent, en 1789, 50 ouvriers, et produisent 100.000 kilogrammes de fonte moulée, 750.000 en gueuse, 100.000 de fer en barres, 200.000 de fer fendu, 50.000 d'autre fer.

(3) A partir d'ici, la notice s'applique également à l'établissement de Ferrières-Saint-Hilaire.

(4) Internes et externes.

(5) A 1.500 mètres de l'Iton-mort, arrondissement d'Évreux. — D'après le *Mémoire statistique*, p. 131, le fourneau de Lallier occupe, en 1789, 65 ouvriers, et produit 700.000 kilogrammes de fonte moulée et 250.000 en gueuse; les forge, fourneau et fenderie de la Poultière occupent 60 ouvriers, et produisent 200.000 kilogrammes de fonte moulée, 750.000 en gueuse, 200.000 de fer en barres, 200.000 de fer de fenderie, 100.000 d'autre fer.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Rendement. Fonte : 600 p. o/oo. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 43 francs le quintal métrique. Bois : 7 francs. Minerai : o fr. 30 le quintal métrique. — *Main d'œuvre.* 58 ouvriers [1]. — *Salaires.* 12 francs par millier métrique. F12 1605.

10. Houssaye (La) [2].

Moulin-Chapelle. — *Consistance.* Un haut fourneau. F12 1605.

11. Rugles [3]. F12 1605; F14 105.100, 105.102.

Consistance. Un haut fourneau, une fenderie. F12 1605. — *Historique.* Établissement ancien. F14 105.100 [4]. Plus que séculaire. F14 105.102 (Demande de maintien, 26 janvier 1847). — *Régime.* Propriétaire : M. de Narbonne-Pelet. F14 105.100 (État du 11 septembre 1818), 105.102 (Précis pour M. Cl. Th. M. Dupuis, 28 mai 1792).

12. Vieille-Lyre (La) [5].

Trisay, Trizey. F12 1605; F14 105.103. — *Consistance.* Un haut fourneau, un forge, une fenderie. F12 1605; F14 105.103 (Lettre du régisseur, 24 juin 1847). — *Historique.* L'établissement remonte au quinzième siècle. F14 105.103 (M. Roy, propriétaire, au ministre des travaux publics, 12 août 1845). — *Régime.* Propriétaire : l'abbaye de la Lyre [6]. F14 105.103.

(1) Internes et externes.

(2) Sur la Risle, arrondissement de Bernay. — D'après le *Mémoire statistique*, p. 132, le fourneau de Moulin-Chapelle était inactif en 1789.

(3) Sur la Risle, arrondissement d'Évreux.

(4) Sur la forge de Rugles, créée en 1646, et sur ses baux successifs, cf. Desloges, *Les forges de Normandie*, p. 20, et Le Maréchal, *Documents*, p. 186-187 (v. p. 147, n. 1). — D'après le *Mémoire statistique*, p. 132, les forge, fourneau et fenderie de Rugles occupent, en 1789, 60 ouvriers, et produisent 200.000 kilogrammes de fonte moulée, 400.000 en gueuse, 70.000 de fer en barres, 200.000 de fer de fenderie, 100.000 d'autre fer.

(5) Sur la Risle, arrondissement d'Évreux. — D'après le *Mémoire statistique*, p. 132, les forge, fourneau et fenderie de Lyre occupent, en 1789, 55 ouvriers, et produisent 550.000 kilogrammes de fonte moulée, 400.000 en gueuse, 100.000 de fer en barres, 200.000 de fer de fenderie, 50.000 d'autre fer.

(6) Abbaye de bénédictins fondée au diocèse d'Évreux en 1046.

2e Section. — Établissements de dénaturation.

Rugles.

Consistance. — Fabriques d'épingles, de clous d'épingles [1]. F12 1305 B.

[1] Cf. Dumoulin, *La Géographie ou description générale du royaume de France*, Amsterdam, 1762-1767, 6 vol. in-8°, t. IV, p. 111, à Rugles : «Une partie de ses habitants travaillent en épingles et ustensiles de fer.» On y porte les épingles de Conches et de Laigle (voir à ce mot, département de l'Orne). D'après Dumoulin, *ibid.*, p. 107, on fabrique à Conches des marmites, des clous, des ouvrages de fer. — Sur les tréfileries de Rugles, au dix-septième et au dix-huitième siècles, cf. Desloges, *Les forges de Normandie*, 2e éd., Verneuil, 1903, in-8°, p. 14-16, et Le Maréchal, *Documents tirés des minutes du tabellionage de Rugles*, Rouen, 1901, in-8°, p. 308. — Dans F12 1318, demande du sieur Desbordes à Necker, 1778, pour établir, dans les environs de Paris, une manufacture de fil d'archal. il n'y en a, dit-il, aucune fabrique en France, «excepté en Normandie».

EURE-ET-LOIR.

1re Section. — Établissements de fabrication.

1. Bérou-la-Mulotière [1].

Consistance. Trois feux de forge. F12 1605; F14 105.104. — *Historique.* La forge de Bérou date du milieu du quinzième siècle. F14 105.104 (Rapport de l'ingénieur des ponts et chaussées, 8 septembre 1865). — *Production.* Fer, 1re qualité : 3.500 quintaux métriques. — *Combustible.* De 36 à 44 quintaux métriques de charbon de bois pour 1 millier métrique de fer. — *Rendement.* Fonte : 60 p. 0/0. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 42 francs le quintal métrique. — *Main-d'œuvre.* 15 à 16 ouvriers intérieurs. — *Salaires.* 1 à 3 francs par jour « suivant la nature du travail et l'habileté de l'ouvrier ». F12 1605.

2. Dampierre-sur-Blévy [2]. F12 1304, 1605; F14 105.104.

Consistance. Un haut fourneau, trois feux de forge. F12 1605; F14 105.104. — *Production.* Fonte : 3.000 à 4.000 quintaux métriques. Fer, 2e qualité : 1.500 quintaux métriques; 3e qualité : 1.500 quintaux métriques. — *Prix.* Fer : 40 à 45 francs le quintal métrique. Bois : 5 à 6 francs la corde, « 8 pieds de couche, 4 pieds de haut, 30 pouces de largeur ». Minerai, extraction : 4 à 5 sous; transport : 5 à 6 sous « la razierre pesant 75 kilogrammes ». — *Main-d'œuvre.* 50 à 60 ouvriers « non compris les externes ». — *Salaires.* 3 francs les 100 kilogrammes. F12 1605.

[1] Sur l'Avre normande, arrondissement de Dreux.

[2] Sur la Blaise, arrondissement de Dreux. — Dans F12 1302, arrêt du 15 août 1752, accordant au sieur Héraut l'autorisation d'établir une aciérie à Dreux.

3. Senonches [1].

Boussard [2]. F^{12} 1605; F^{14} 105.104. — *Consistance.* Un haut fourneau. F^{12} 1605. — *Historique.* Établissement très ancien. F^{14} 105.104 (Rapport au Conseil général des mines, 25 mai 1837). — *Production.* Fonte : 2.500 à 3.000 quintaux métriques. F^{12} 1605. — *Prix.* Bois : 5 à 6 livres la corde. Minerai, extraction : 4 à 5 sous; transport : 5 à 6 sous la razierre. — *Main-d'œuvre.* 30 à 40 ouvriers [3]. F^{12} 1605.

4. Sorel-Moussel [4].

Consistance. Forge, s. a. i. F^{7} 6310 (Papiers Fouilloux).

[1] Arrondissement de Dreux.
[2] Sur un affluent de la Blaise.
[3] Internes et externes.
[4] Sur l'Eure, arrondissement de Dreux. — Dumoulin, *La Géographie*, t. I, p. 154, mentionne la forge de Sorel.

GARONNE (HAUTE-).

1re Section. — Établissements de fabrication.

1. Arbas [1]. F12 680 (Auch), 1305B ; T 5222.

Consistance. Forge, s. a. i.[2] F12 680 (Auch). Un martinet. F12 1305B (État de l'an III). — *Production.* 900 quintaux[3] de « fer mol, acier et fer fort ». F12 680 (Pau et Auch). — *Matières premières.* Minerai de Vicdessos : environ 2.000 quintaux. — *Main-d'œuvre.* 9 à 12 ouvriers. F12 1305B (État de l'an III). — *Combustible.* Forêts des communes d'Arbas et Fougaron [4]. — *Régime.* Propriétaire le comte de Panetier. F12 680 (Auch), 1305B.

2. Touille [5].

Consistance. Une forge à la catalane. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 36 fr. 75 le quintal métrique. F12 1606.

[1] Sur l'Arbas, arrondissement de Saint-Gaudens.

[2] Dietrich, *Description des gîtes de minerai, des forges et des salines des Pyrénées*, p. 277-279 : forges d'Arbas, à M. de Montgremier (?), fabriquant 900 quintaux de fer avec 3.366 charges de minerai (de 150 livres) à 10 sols et 1.050 charges de charbon à 42 sols.

[3] De 50 kilogrammes.

[4] Arrondissement de Saint-Gaudens.

[5] Au-dessus du Salat, arrondissement de Saint-Gaudens.

GIRONDE.

2e Section. — Établissements de dénaturation.

1. Bordeaux.

Manufacture royale. — *Historique.* «Cette fabrique a été établie par arrêt du Conseil accordé en 1773 avec le titre de manufacture royale.» — *Production.* «En temps de guerre, il s'y fabriquait des canons et boulets, on y fabriquait aussi des chaudières à sucre pour l'Amérique. Mais depuis environ trois ans elle est sans activité et dans un état de délabrement par l'impossibilité où a été le sieur Chéret d'achever les bâtisses nécessaires à cette entreprise.» — *Régime.* Propriétaire : M. Chéret de Monmignon. F12 680 (Bordeaux).

2. Cadillac [1].

Manufacture de Cadillac. — *Consistance.* «Elle a dix forges, un martinet à trois marteaux qui sont mis en action par le moyen d'une machine hydraulique établie sur le ruisseau. Cette machine fait encore mouvoir dix soufflets et les meules à aiguiser.» — *Historique.* «Établie en vertu d'un arrêt du Conseil du 5 décembre 1786.» F12 680 (Bordeaux). «Sur la requête présentée au roi en son Conseil par le sieur François-Ignace Grignet, écuyer conseiller procureur de Sa Majesté au baillage d'Arbois, contenant que, dans un voyage qu'il a fait à Bordeaux, il a remarqué que le travail immense des objets en forge ordinaire et en taillanderie ne se faisait, tant dans cette ville que dans les environs, que par la main des ouvriers, et qu'on ne suppléait pas à leur manipulation par les moulins à martinets uniquement destinés à ce genre de manufacture. Le suppliant, qui connaissait l'usage de ces moulins, et qui savait combien ils étaient utiles à la célérité et à la perfection des travaux,

[1] Sur la Garonne, arrondissement de Bordeaux.

fit part de ses vues au sous-intendant de Bordeaux et, encouragé par son suffrage, il fit l'acquisition des moulins et cours d'eau situés dans les terres et parc de Cadillac appartenant au comte de Pressac; il les a mis en état à très gros frais, et il a eu la satisfaction de voir le succès le plus complet couronner ses travaux. » F[12] 95.087 (Requête de M. Grignet, 2 janvier 1786). «Le commerce de cette province, à raison de son étendue et du débouché immense qu'il trouve dans les deux Indes, paie à l'industrie étrangère un tribut d'autant plus considérable qu'il n'a point eu jusqu'à ce moment de fabrique dans le genre de la quincaillerie. Dans cet état de choses, le sieur Grignet conçut qu'un établissement propre à abréger la main-d'œuvre serait accueilli favorablement : en conséquence, dès l'année 1783, il fit l'acquisition d'un local propre à ses vues, sur lequel il jeta les fondements d'un moulin à martinets imité de ceux qu'il avait vus dans la province de Franche-Comté, où il exerçait la charge de procureur du roi au bailliage d'Arbois; mais le peu de succès de la plupart des entreprises et la plaie récente qu'un nommé de Monmignon avait faite à nos négociants, joint (*sic*) à la crainte de ne pouvoir atteindre l'imitation des ouvrages de l'étranger et soutenir sa concurrence, continuait de décourager ceux dont le sieur Grignet tournait les regards vers l'établissement qu'il projetait. Cette entreprise était expirante lorsque les sieurs Bahn, Stuttenberg et Fol eurent la certitude agréable de voir cette branche essentielle d'industrie efficacement protégée par le gouvernement... Ils ont encore sous les yeux les faveurs dont furent comblés les sieurs Fugot et compagnie (qui ont tenté d'établir à Paris une fabrique de menues quincailleries anglaises).... Nés dans l'étranger, y conservant des relations intimes et professant des états également propres à nous procurer des matériaux de la première main et à en diriger l'emploi, tels furent (*sic*) la suite des motifs qui se présentèrent à l'appui de notre plan. En conséquence, nous acceptâmes l'association qui nous était offerte par le sieur Grignet, nous nous saisîmes de l'entière direction du commerce et de la fabrication, mais, pour ne rien donner au hasard, nous nous bornâmes pour le moment à faire les avances nécessaires aux épreuves dont les résultats devaient diriger la conduite que nous aurions à suivre, soit pour faire le sacrifice de nos premiers débours en abandonnant l'entreprise, soit en nous bornant, en cas que le succès ne répondît qu'imparfaitement à nos vues, soit enfin pour

lui donner toute l'activité et l'extension dont elle peut être susceptible.» F[12] 95.087 (MM. Bahn, Stuttenberg et Fol à M. de Calonne, 15 mars 1786; Arrêt du Conseil, 5 décembre 1786). — *Production.* «Cet établissement, voisin d'un port de mer considérable, réunit le double avantage d'employer les vieux fers dont les martinets seuls peuvent tirer parti, et de fournir au commerce, aux armateurs et aux colonies les fers ouvragés qu'ils étaient obligés de tirer en partie de l'étranger.» F[12] 95.087 (Requête de M. Grignet, 2 janvier 1786). «Cet établissement ne peut qu'offrir des avantages réels au commerce, puisqu'il a principalement pour objet de fournir une quantité d'outils, soit aratoires, soit propres à différents arts et métiers, et certains articles de quincaillerie que les négociants bordelais et des autres villes de la Guyenne sont obligés de faire venir à grands frais soit de l'étranger ou des provinces les plus éloignées de la France.» F[12] 95.087 (Arrêt du 5 décembre 1786). «Toutes sortes d'outils aratoires pour la province et pour les colonies.» — *Combustible.* «Les fourneaux n'y sont entretenus qu'avec du charbon de terre.» — *Main-d'œuvre.* «40 ouvriers sont continuellement occupés dans cette manufacture, qui est d'une grande utilité pour l'agriculture et le commerce.» — *Régime.* Propriétaires : MM. Bahn, Stuttemberg (*sic*) et Fol. «On ignore si elle sera également avantageuse à ceux qui en ont fait l'entreprise à cause des grandes dépenses qu'ils y ont faites et de celles qu'ils seront encore obligés de faire pour la porter à sa perfection.» F[12] 680.

ILLE-ET-VILAINE.

1re Section. — Établissements de fabrication.

1. Chelun[1].

La Roche-Chelun. F14 105.112. — *Consistance.* Un haut fourneau. — *Production.* Fonte : un million de livres. — *Combustible.* « Si M. le duc de Villeroy n'avait pas ce fourneau et les forges de Pouancé [2] situées dans l'Anjou, il ne trouverait pas le débit de son bois. » — *Régime.* Propriétaire : le duc de Villeroy. F12 680 (Rennes).

2. Martigné-Ferchaud[3].

Martigné. F12 680 (Rennes), 1303, 1606; F14 105.112; Arch. dép. Ille-et-Vilaine, Ls. — *Consistance.* Un haut fourneau, trois feux de forge. F12 1606. Haut fourneau, forge et fenderie en 1779. F12 1303. — *Production.* Fonte : 750.000 livres. Fer : 500.000 livres. F12 680. Fonte : 5.838 quintaux métriques. Fer, 1re qualité : 166 quintaux métriques; 2e qualité : 3.331 quintaux métriques. F12 1606. — *Combustible.* « Ces forges sont établies près de la forêt de Châteaubriant [4]. C'est l'endroit de la Bretagne où le bois est le plus commun et où il y a le moins de débouchés. » F12 680. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 44 francs le quintal métrique. Bois : 7 fr. 50 la corde. F12 1606. — *Régime.* Propriétaire : le prince de Condé. F12 680. MM. de Septmaisons, d'Andigné, de Margneuf, Le Marchand, Warin de Francbois. F14 105.112.

(1) Sur le Samnon, arrondissement de Vitré.
(2) Voir département de Maine-et-Loire, à ce mot.
(3) Arrondissement de Vitré.
(4) Loire-Inférieure.

3. Paimpont [1].

Consistance. Un fourneau, trois feux de forge. F[12] 1610. — *Historique.* Établissement ancien. F[14] 105.112 (Rapport de l'ingénieur des mines, 2 avril 1822). «Il y a plus de 150 ans que les citoyens Dandigné et Farcy firent l'acquisition de la forêt de Brécillien (*sic*) où ils trouvèrent de la mine. Ayant fait construire une grosse forge, ils ont depuis fait exploiter de la mine et fabriquer des fers de toute espèce... En 1779, les propriétaires ont fait reconstruire une seconde forge et un martinet.» Arch. dép. Ille-et-Vilaine, L[s]. — *Production.* Fonte : 4.000 quintaux métriques. Fer, 1re qualité : 1.367 quintaux métriques; 2e qualité : 1.300 quintaux métriques. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 42 francs le quintal métrique. Bois : 7 francs la corde réduite en charbon ; 1 m. 137 de hauteur, 3 m. 248 de longueur, 812 millimètres de largeur. Minerai, extraction : 4 fr. 50; transport : 2 fr. 50 «la pipe, pesant 7 quintaux 1/2 environ». — *Main-d'œuvre.* 250 ouvriers [2]. — *Salaires.* De 6 à 10 francs [3]. F[12] 1606. — *Régime.* Propriétaires : MM. d'Andigné de la Chasse, de Bruilpont, Dubois-Tilleul, de Montcenis, de Chefontaine, de Farci. F[14] 105.112 (Rapport de l'ingénieur Mathieu, s. d.). MM. de Farcy, de Mucé, Guifistre, de Bavalan (*sic*), enfants de Cuillé. Arch. dép. Ille-et-Vilaine, L[s].

[1] Sur le grand étang de Paimpont, arrondissement de Montfort. — D'après Borie, *Statistique du département d'Ille-et-Vilaine*, Paris, an IX, in-8°, p. 50, cette forge est désignée sous les noms de Brécilien ou Paimpont. — D'après E. D. V., *Guide historique et statistique du département d'Ille-et-Vilaine*, Rennes, 1847, in-8°, la forge de Paimpont fut fondée en 1633.

[2] Internes et externes. — D'après F[12] 1300 (État général de la fabrication du fer dans la province de Bretagne en 1779), 10.800.000 livres de fonte sont fabriquées dans la province; là-dessus, 1.500.000 livres sont moulées en contre-cœur, poterie, munitions d'artillerie et lest; le reste est converti en fer.

[3] Sans doute pour les 500 kilogrammes de fer fabriqué.

INDRE.

1re Section. — Établissements de fabrication.

1. Ardentes [1].

I. **Clavières.** Forge Basse. F12 1304, 1606; N II (Indre) 6, 7; F14 105.113.

II. **Clavières.** Forge Haute. F12 1304, 1606; N II (Indre), 6, 7; F14 105.113. — *Consistance* [2]. Deux hauts fourneaux, huit feux de forge. F12 1606. — *Historique.* Une ordonnance royale du 6 octobre 1778 autorise à exhausser le niveau de l'eau de la forge de Clavières. F14 105.113 (Demande de maintien, 7 décembre 1819). — *Production.* Fonte : 5.250 quintaux métriques. Fer, 1re qualité : 3.500 quintaux métriques. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 38 francs le quintal métrique. Bois : 5 francs la corde. Minerai, extraction : 2 fr. 50; transport : 4 francs la pipe de 12 pieds cubes. — *Main-d'œuvre.* 600 ouvriers [3]. — *Salaires.* 1 franc la journée de manœuvre. F12 1606. — *Régime.* Propriétaire : le comte d'Artois comme duc de Châteauroux. F14 105.113 (Rapport au Conseil général des mines sur la forge du Noyer [4], 9 juin 1828). Fermier : M. Georges Schlisler, bourgeois de Paris; maître de forge, par bail du 28 août 1784, M. Étienne Grétré de Champilliers. Arch. dép. Indre, Q 1196 (baux divers).

III. Forge de l'Isle [5]. — *Consistance.* Un haut fourneau, quatre feux de forge. — *Production.* Fonte : 5.000 quintaux métriques.

[1] Sur l'Indre, arrondissement de Châteauroux. — M. de Siraucourt, intendant de Berry, écrit au Contrôleur général, en octobre 1689, *Correspondance des contrôleurs généraux*, t. I, p. 196, qu'il y a quatre grosses forges dans l'élection de Châteauroux.

[2] A partir d'ici, la notice s'applique aux deux établissements.

[3] Internes et externes.

[4] Voir plus loin, à Brives.

[5] La forge de l'Isle est située en partie sur la commune de Lourouer. F14 105.114.

Fer, 1re qualité : 4.000 quintaux métriques. — *Combustible.* 50 quintaux métriques de charbon de bois pour un millier métrique de fer. — *Rendement.* Fonte : 7 p. 10. — *Prix.* Fer : 1re qualité : 38 francs le quintal métrique. Bois : 5 francs la corde. Minerai, extraction : 2 fr. 50 ; transport : 4 francs la pipe. — *Main-d'œuvre.* 300 ouvriers[1]. — *Salaires.* 1 franc la journée de manœuvre. F12 1606. — *Régime.* Propriétaire : le comte d'Artois. F14 105.113.

2. Belâbre[2]. F12 1606.

Gâtevine. F14 105.113. **Gastevine.** Arch. dép. Indre, Q 1198. — *Consistance.* Un haut fourneau, un feu de forge. F14 105.113, 105.115. — *Production.* Fonte : 350.000 kilogrammes. F12 1606. — *Régime.* Propriétaire : M. Le Coigneux. Arch. dép. Indre, Q 1198.

3. Brives[3].

Le Noyer. F12 1606; F14 105.113. — *Consistance.* Un haut fourneau. — *Production.* Fonte : 5.000 quintaux métriques. — *Prix.* Bois : 5 francs la corde. Minerai, extraction : 2 fr. 50 ; transport : 4 francs la pipe. — *Main-d'œuvre.* 200 ouvriers[4]. — *Salaires.* 1 franc la journée de manœuvre. F12 1606. — *Régime.* Propriétaire : le comte d'Artois. F14 105.113 (Rapport au Conseil général des mines, 9 juin 1828).

4. Buzançais[5].

Bonneau. F12 1606 ; F14 105.113. — *Consistance.* Un haut fourneau, trois feux de forge[6]. F12 1606. — *Historique.* Établissement

(1) Internes et externes.
(2) Sur l'Anglin, arrondissement du Blanc.
(3) Sur la Théols, arrondissement d'Issoudun.
(4) Internes et externes.
(5) Sur l'Indre, arrondissement de Châteauroux.
(6) D'après F14 105.113, un haut fourneau, une forge, un martinet, une fenderie.

ancien. F[14] 105.113. — *Production.* Fonte : 4.500 quintaux métriques. Fer, 1re qualité : 3.000 quintaux métriques. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 39 francs le quintal métrique. Bois : 5 francs la corde «de 8 pieds de long, 4 pieds de haut, 27 pouces de large, donnant 72 pieds cubes». Minerai, extraction : 3 francs; transport : 4 francs «la pipe de 12 pieds cubes». — *Main-d'œuvre.* 300 ouvriers[1]. — *Salaires.* 1 franc la journée de manœuvre. F[12] 1606.

5. Chazelet [2].

Abloux, Ablou. F[12] 1606 ; F[14] 105.115. — *Consistance*[3]. Deux affinerie, une chaufferie. F[12] 1606.

6. Crozon [4].

Crozon [5]. F[12] 1606 ; F[14] 105.114 ; Arch. dép. Indre, Q 1199. — *Consistance.* Une affinerie, une chaufferie, un feu de petite forge. F[12] 1606. — *Historique.* Existe de temps immémorial. F[14] 105.114 (Demande de maintien, 5 juillet 1824). — *Production.* Fer : 1.700 quintaux métriques. — *Combustible.* 22 quintaux métriques 1/2 de charbon pour un quintal métrique de fer. — *Rendement.* Fonte : 7 p. 10. — *Technique.* «En 1789, les fers étaient d'une qualité médiocre; ils étaient alors travaillés à la mode du Berry.» — *Prix.* Fer : 36 francs le quintal métrique. Bois : 2 francs la corde. — *Main-d'œuvre.* 250 ouvriers [6]. — *Salaires.* 1 franc la journée de manœuvre. F[12] 1606. — *Régime.* Propriétaire : M. de Montaignac. F[14] 105.114 (Demande de maintien, 5 juillet 1824); Arch. dép. Indre, Q 1199.

[1] Internes et externes.

[2] Sur la rive droite de l'Abloux, arrondissement du Blanc.

[3] Pour le reste de la notice, voir plus loin, commune de Saint-Gilles. — D'après le *Mémoire statistique sur le département de l'Indre*, Paris, an XIII, in-fol., p. 317, la forge d'Abloux est située commune de Chazelet et le haut fourneau commune de Saint-Gilles.

[4] Sur la Vauvre, arrondissement de la Châtre.

[5] Cette désignation s'applique aussi au haut fourneau situé commune de Mouhers (voir à ce mot).

[6] Y compris ceux du haut fourneau de Crozon.

7. Luçay-le-Mâle [1].

Consistance. Un haut fourneau, deux affineries, une chaufferie. F^{12} 1606. — *Historique.* Lettres patentes du 27 juillet 1768. F^{14} 105.113. — *Production.* Fonte : 2.500 quintaux métriques. Fer, 1re qualité : 160 quintaux métriques; 2e qualité : 340 quintaux métriques. — *Combustible.* 86 quintaux métriques de charbon de bois pour 1 millier métrique de fer forgé. — *Rendement.* Fonte : 665 p. o/oo. — *Prix.* Fer : 40 francs le quintal métrique. Bois : 2 fr. 75 la corde; 2 m. 60 de longueur, 1 m. 30 de hauteur, 0 m. 81 de largeur. Minerai, extraction : 1 fr. 50; transport : 1 franc la pipe (12 pieds cubes). — *Main-d'œuvre.* 70 ouvriers [2]. — *Salaires.* 16 francs le fer et 24 francs la moulerie, le millier métrique. F^{12} 1606.

8. Mauvières [3].

Charneuil. F^{14} 105.115. — *Consistance.* Un haut fourneau, deux affineries. F^{14} 105.113, 105.115. — *Production.* Fer, 1re qualité : 234.000 kilogrammes. — *Prix* [4]. Fer, 1re qualité : 20 francs le quintal (ancien). Bois : 1 fr. 40 à 1 fr. 50 la corde, « 8 pieds de couche, 4 pieds de hauteur, le bois a 2 pieds 6 pouces dans toute sa longueur ». Minerai, extraction : 1 fr. 40; transport : 1 fr. 50 la pipe. — *Main-d'œuvre.* 80 ouvriers [5]. F^{12} 1606. — *Régime.* Propriétaire : M. de Belâbre. F^{14} 105.113.

9. Mézières-en-Brenne [6].

Corbançon, Courbançon [7]. F^{12} 1606; F^{14} 105.113, 105.114, 105.115. — *Consistance.* Un haut fourneau, trois feux de forge.

(1) Sur le Modon, arrondissement de Châteauroux.
(2) Internes et externes.
(3) Près de l'Anglin, arrondissement du Blanc.
(4) A partir d'ici la notice s'applique à la fois aux établissements de Charneuil et de Gâtevine, commune de Belâbre.
(5) Internes et externes.
(6) Sur la Claise, arrondissement du Blanc.
(7) Sur l'établissement en 1786, voir F^{12*} 106, fol. 527.

— *Historique.* Usine très ancienne. F^{14} 105.114 (Arrêté préfectoral, 9 avril 1829). — *Production.* Fonte : 450.000 kilogrammes. Fer, 1re qualité : 300.000 kilogrammes. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 180 francs[1]. Bois : 4 fr. 25 la corde, « 2 stères, 74 cent., bûche de 30 pouces, 8 pieds de couche et 4 pieds de hauteur ». Minerai, extraction : 1 franc; transport : 1 franc la pipe « de 50 décalitres ». — *Main-d'œuvre.* 8 ouvriers[2]. — *Salaires.* 7 fr. 50 par millier de fer[3]. F^{12} 1610.

10. Mouhers[4].

Crozon[5]. F^{12} 1606. — *Consistance.* Un haut fourneau. Arch. dép. Indre, Q 1199. « Il est à 2 lieues 1/2 de la forge dans la commune de Mouhers. » F^{12} 1606. — *Historique.* Existe de temps immémorial. F^{14} 105.114. — *Production.* Fonte : 2.500 quintaux métriques. — *Rendement.* Minerai : 23 à 26 p. o/o. — *Prix.* Minerai, extraction : 0 fr. 28; transport : 0 fr. 20 le quintal métrique. F^{12} 1606. — *Régime.* Propriétaire : M. de Montaignac. F^{12} 105.114 (Demande de maintien, 5 juillet 1824); Arch. dép. Indre, Q 1199.

11. Saint-Gilles[6].

Abloux, Ablou. F^{12} 1606; F^{14} 105.115. — *Consistance.* Un haut fourneau. F^{12} 1606. — *Historique*[7]. Existe de temps immémorial. F^{14} 105.115 (Demande de maintien, 23 janvier 1823). — *Production.* Fonte : 220.300 kilogrammes. Fer, 3e qualité : 148.200 kilogrammes. — *Combustible.* 1.600 kilogrammes de charbon de bois pour 1 millier métrique de fer forgé. — *Rendement.*

(1) Sans indication de poids; probablement les dix quintaux anciens ou le millier, c'est-à-dire 500 kilogrammes.

(2) Les ouvriers permanents seulement, sans doute, non compris les ouvriers employés au haut fourneau pendant les fondages.

(3) Sans doute le millier ancien de 500 kilogrammes.

(4) Au-dessus d'un tributaire de la Bouzanne, arrondissement de la Châtre. — D'après le *Mémoire statistique*, p. 324, le haut fourneau de Crozon est situé en partie dans la commune de Cluis, sur la Bouzanne, arrondissement du Blanc.

(5) Voir la forge située commune de Crozon.

(6) Au-dessus de l'Abloux, arrondissement du Blanc.

(7) A partir d'ici, la notice s'applique aux deux établissements d'Abloux, communes de Chazelet et de Saint-Gilles.

Fonte : 675 p. o/oo. — *Prix.* Fer : 19 à 20 francs «le o/o poids de marc [1]». Bois : 5 livres 10 sous la corde, «4 pieds de hauteur sur 8 pieds de couche, le bois a ordinairement 30 pouces de longueur». Minerai, extraction : 1 livre 10 sous; transport : 1 livre 10 sous la pipe ou tonneau. — *Main-d'œuvre.* 118 ouvriers [2]. — *Salaires.* 15 francs [3]. F[12] 1606.

12. Vendœuvres [4].

La Caillaudière. F[12] 1606, F[14] 105.115. — *Consistance.* Un haut fourneau, trois feux de forge. F[12] 1606. — *Historique.* Établissement très ancien. F[14] 105.115 (Rapport du préfet, 12 mai 1835.) — *Production.* Fonte : 439.000 livres. Fer, 1re qualité : 281.000 livres. — *Combustible.* 6.400 kilogrammes de charbon de bois pour 1 millier métrique de fer forgé. — *Rendement.* Fonte : 6 p. 10. — *Prix.* Fer : «En 1789, le millier métrique se vendait depuis 380 livres tournois jusqu'à 420 au détail.» Bois : «La longueur de la corde est de 1 m. 517 millimètres, la hauteur de 1 m. 300, la largeur 900 millimètres environ. En 1789, la corde a coûté rendue en charbon à la forge, toute dépense comprise, 5 livres l'une dans l'autre.» Minerai : «En 1789, l'extraction, le tirage et le lavage sur place d'une pipe de mine pesant 750 kilogrammes ou 1.500 livres ancien poids coûtait deux livres dix sols»; transport : 2 livres la pipe. — *Main-d'œuvre.* 22 ouvriers à l'intérieur. — *Salaires.* 70 francs par millier métrique de fer, non compris les frais de régie, réparations, impositions, etc [5]. F[12] 1606.

(1) C'est-à-dire les 50 kilogrammes.

(2) Internes et externes.

(3) Sans doute par millier métrique de fer.

(4) Sur la Claise, arrondissement de Châteauroux.

(5) Il s'agit sans doute de la somme totale des salaires payés aux ouvriers par millier métrique.

IMPRIMERIE NATIONALE.

INDRE-ET-LOIRE.

1re Section. — Établissements de fabrication.

1. Amboise [1]. F12 680 (Tours), 1301, 1306, 1315B, 1316.

Consistance. Fabrique d'acier. F12 680. — *Historique.* Les sieurs Hide et Sanche demandent que l'établissement qu'ils se proposaient de faire à la Charité leur soit accordé à Amboise. F12 1315B (Demande du 29 février 1772). Lettres patentes du 11 août 1772 donnant autorisation à Hide et Sanche d'établir pour 15 ans une quincaillerie à l'instar de l'Angleterre dans des dépendances de Chanteloup. En 1783, le directeur de la manufacture est le sieur Patry : fabrication d'acier fondu et de limes, par fusion avec l'établissement de Rochebulon [2]. F12 1316. «Établie avec privilège exclusif pendant quinze ans et le titre de manufacture royale... Arrêt du Conseil et lettres patentes des 14 septembre et 2 octobre 1784.» F12 680. «La France désirait depuis longtemps de pouvoir fabriquer de l'acier fin et fondu, qui égalât en qualité celui qui se fabrique dans plusieurs États voisins. Le gouvernement avait fait, à plusieurs époques, des sacrifices pour parvenir à ce but; mais il n'avait pas encore obtenu le succès qu'il attendait. Le sieur Sanche, entrepreneur de la manufacture de limes établie à Amboise, et qui depuis longtemps dirigeait ses études sur la partie des métaux, s'est occupé de toutes les expériences qui pouvaient le conduire à la perfection. Lorsqu'il a pu se flatter d'y être parvenu, il a sollicité, auprès du gouvernement, des commissaires qui fussent témoins de la fabrication de son acier, et qui le soumissent à des épreuves. MM. Bertolet et Vendermonde (*sic*), membres de l'Académie des sciences, ont été chargés de l'examen

[1] Au confluent de la Masse et de la Loire, arrondissement de Tours. — Cf. Kovalewsky, *La France économique et sociale à la veille de la Révolution*, t. II, p. 235.

[2] Voir plus loin, à Saint-Denis-Hors.

desdits procédés. Leurs rapports ont été à son avantage; il a continué, pendant une année entière, ses expériences et multiplié ses effets en différents genres. L'administration, voulant encore s'assurer des procédés du sieur Sanche, a nommé comme commissaire M. le baron de Dietrick (*sic*), membre de l'Académie, qui s'est transporté à Amboise et a suivi la conversion des fers en acier, depuis son principe jusqu'à la fin. L'acier a été fondu en sa présence; et l'emploi, fait au Luxembourg, par les artistes les plus fameux et sous les yeux d'un public instruit, a prouvé que l'acier d'Amboise égale en qualité celui des manufactures les plus renommées de l'Europe. C'est d'après son rapport que le gouvernement a favorisé cette noble entreprise. Des citoyens zélés se sont alors réunis pour former à Amboise un établissement de fabrication d'acier qui, par son étendue et sa perfection, peut être regardé comme un établissement national. S. A. S. Monseigneur le duc de Penthièvre, seigneur-propriétaire d'Amboise, l'a honoré de sa protection; M. l'archevêque de Tours, M. l'intendant et les chefs de la province s'intéressent à ses succès. On s'est occupé de l'établissement en grand; six fourneaux, placés au bas de la principale avenue de Chanteloup, et qui contiennent chacun de 32 à 36 milliers d'acier à chaque cuite, ont été construits avec tous les ateliers et les magasins nécessaires; et six autres fourneaux vont être achevés très incessamment. Six cent ouvriers sont déjà occupés à ces utiles travaux; le nombre s'accroît tous les jours et en proportion des besoins [1]. La compagnie qui a fait cette entreprise vraiment patriotique vient d'obtenir, par arrêt du Conseil, la permission d'établir sur la Loire et vis-à-vis des ateliers les martinets nécessaires : elle espère les porter jusqu'au nombre de quarante. Elle a reconnu que le premier avantage que la France pourrait retirer de cet établissement serait d'y employer ses fers; mais ceux qui se fabriquent actuellement n'ayant pas, pour la plupart, les qualités requises, la compagnie est au moment de prendre à ferme des forges où elle épurera elle-même ces fers, au point où ils doivent l'être, et leur donnera, par ses dépenses et ses découvertes, toute la perfection dont ils sont susceptibles... Elle se propose de former très incessamment à Nantes un établissement,

[1] D'après M. Ch. Ballot, *État des prêts en exécution du décret du 29 mars 1807*, dans la *Revue des études napoléoniennes*, juillet 1912, p. 71, depuis plus de trente ans, la manufacture occupe de 40 à 50 ouvriers.

et elle fait dans ce moment toutes les démarches convenables afin de se procurer un local qui puisse remplir ses vues et fournir par ce moyen à la province de Bretagne toutes les ressources propres à encourager l'industrie du cultivateur et du commerçant.» F[12] 1301 (*Prix d'émulation*[1] *accordés aux ouvriers de la manufacture royale d'acier fin et fondu établie à Amboise.* Paris, 1787, in-4°, 10 p.). Au mois de juillet 1788, les entrepreneurs de la manufacture demandent la réunion des ateliers au corps principal de la manufacture. F[12*] 107, fol. 711 (Bureau du commerce, 3 février 1789). — *Production.* «On ne peut guère encore évaluer la quantité d'acier que cet établissement fabrique par an. On y a construit un nombre suffisant de fours pour y convertir en acier quatre à cinq millions de fer; mais les usines nécessaires pour étirer et façonner cet acier de manière à le rendre marchand ne comportent certainement pas une fabrication de 400.000 livres, et je doute que, dans ce canton, on parvienne à multiplier les martinets autant qu'il le faudrait pour travailler une quantité d'acier fondu beaucoup plus considérable.» F[12] 680. «Il y a maintenant quatre-vingts forges dont la majeure partie est en pleine activité, et cette compagnie pourra avec facilité fournir des aciers fins et fondus en suffisante quantité pour la consommation du royaume. La compagnie fournit actuellement de l'acier dans tous les genres, en gros calibres, et très incessamment en petits, des limes, façon d'Allemagne, de toutes espèces et d'une qualité supérieure. En octobre prochain, elle mettra en vente de l'acier fondu, dont le travail avait été suspendu par le défaut de bons creusets. Elle fournira, à compter du 1er janvier prochain, des limes, façon d'Angleterre, de toutes espèces, même pour l'horlogerie et les dentistes. Elle fournit actuellement des feuilles de ressorts pour toutes sortes de voitures, et comme, dans le nombre des ouvriers, il en est qui les désirent plus ou moins riches en acier, la compagnie aura soin de se conformer aux demandes qui lui seront faites; on observera seulement que, si les feuilles, qui sont plus riches en acier, donnent plus de difficulté dans la manipulation, elles ont d'un autre côté plus d'élasticité; des outils et ferrements de toutes espèces pour la consommation du royaume et de l'étran-

[1] Il s'agit de prix accordés aux ouvriers «qui auront montré le plus de zèle, de capacité, de bonne conduite, d'assiduité au travail, qui auront fait les meilleurs élèves, et qui auront le mieux réussi dans les différents genres de fabrication».

ger; des outils aratoires et ferrements dans tous les genres, pour toutes les colonies; on y trouvera également ceux propres pour les colonies anglaises de l'Amérique. Cette compagnie va s'occuper très incessamment des moulins à sucre, pivots, chaudières, essieux, faux, lames de scie, cabrouets et charronnerie de tous genres pour les colonies. Aussitôt la confection des martinets, on y trouvera des ressorts dans tous les genres pour toutes espèces de voitures, et entièrement prêts à être posés. Elle aura également dans ses entrepôts un assortiment complet de fers, de clous et de charbon de terre; des barres de fer pour la traite des nègres, et généralement tout ce qui concernera le commerce d'Afrique. On y garantit tous les articles qui s'y fabriquent, et les acheteurs n'éprouveront à cet égard aucune espèce de difficulté; on y exécutera dans quinzaine, du moment de la réception, tous les modèles qui y seront envoyés, en tel nombre et quantité qu'ils soient. MM. les consommateurs sont instamment priés de prévenir l'administration de cette compagnie, dans le cas où ils verraient encore des moyens de perfectionner tous les objets de fabrication qui sortiront de ladite manufacture. Le moyen d'économie dont la compagnie s'occupe et le désir de satisfaire MM. les consommateurs et commerçants lui donnent la possibilité de fournir, dès à présent, à des prix modérés, tous les articles de fabrication, et elle a lieu d'espérer qu'elle en pourra diminuer le prix, lorsque les établissements seront totalement achevés. La compagnie se propose d'établir le plus tôt possible des dépôts dans les différents ports en relation avec nos îles. Dans le cas où MM. les habitants des colonies désireraient quelques objets de la manufacture qui fussent d'une forme nouvelle, ils sont priés d'en adresser les modèles à la maison de M. P. Ozenne, à Nantes, chargé de les faire passer à la compagnie, qui apportera tous ses soins, tant pour la bonne exécution que pour la plus grande perfection des commandes qui lui seront faites.» F[12] 1301 (*Prix d'émulation*). — *Combustible.* C'est «une entreprise en grand, dont les consommations sont très considérables, et peut-être trop considérables en fait de combustible... Il me paraît de la sagesse du Conseil d'adopter la proposition, précédemment faite, d'obliger les intéressés à construire des fourneaux propres à l'emploi du charbon, comme en usent, en Angleterre, les fabriques du même genre; car, autrement, la ville de Tours et ses environs souffriront infiniment d'un voisinage qui finira par absorber la majeure partie de ses combustibles. Indépen-

damment de cette considération importante, il n'est point indifférent de faire concourir les différentes branches de l'industrie nationale au succès du commerce général. La prohibition ou la restriction de la consommation du bois encouragera l'exploitation des mines de charbon de terre de l'Anjou, qui sont d'une abondance inépuisable [1]; ce serait leur donner un débouché voisin, et pour ainsi dire journalier.» — *Régime.* «Le sieur Sanche, possesseur du secret de la mutation des fers en acier, par le moyen de la cémentation, a obtenu du Conseil une gratification annuelle, à raison de la quantité de ses fabrications, sans toutefois que cette gratification puisse excéder 20.000 livres. Il s'est associé une compagnie d'actionnaires, qui ont réuni plus d'un million de fonds, dont la majeure partie a déjà été employée en construction d'ateliers très étendus.» F[12] 680.

2. Bossay [2]. F[12] 680 (Tours), 1606.

I. **Preuilly** [3], **Claise.** F[14] 105.116.

II. **Preuilly, Fénil, Fény.** F[14] 105.116.

III. **Preuilly, L'Épine.** F[14] 105.116. — *Historique* [4]. La création des trois établissements est antérieure à 1520. F[14] 105.116 (Demande de maintien, 25 juin 1835). — *Consistance.* Un haut fourneau, trois feux de forge. — *Production.* Fonte : 300.000 kilogrammes. Fer, 2e qualité : 120.000 kilogrammes. F[12] 1606. — *Combustible.* Charbon de bois. Le canton, «loin de craindre la trop grande consommation du combustible qui s'y trouve, doit au contraire la favoriser par tous les moyens, ses besoins étant, à cet égard, fort au-dessous de ses ressources.» F[12] 680. — *Prix.* Fer : 18 francs le quintal [5]. Bois : 3 francs la corde. — *Main-d'œuvre.* 26 ouvriers. F[12] 1606. — *Régime.* Propriétaire : M. de Blanville, seigneur de Preuilly. F[12] 680.

[1] Dans la vallée du Layon se prolonge un bassin carbonifère assez important et depuis longtemps exploité (Saint-Lambert, Montjean, Saint-Georges-Châtelaison).

[2] Sur la Claise, arrondissement de Loches.

[3] Bossay et Preuilly sont des désignations globales qui s'appliquent aux trois établissements de Claise, de Fénil et de l'Épine.

[4] A partir d'ici, la notice s'applique aux trois établissements.

[5] De 50 kilogrammes.

3. Château-La-Vallière [1]. F[12] 680 (Tours), 1606; F[14] 105.116.

Consistance. Un haut-fourneau, deux affineries, une chaufferie, une fenderie. F[12] 680, 1606. — *Historique.* Établissement datant de temps immémorial; antérieur au 21 janvier 1659. F[14] 105.116 (Demande de maintien, 28 mai 1821). — *Production.* Fonte : 230.000 livres. «Cette forge, qui est dans une très grande activité, produit de très bons fers.» F[12] 680. Fer, 1re qualité : 75.000 à 100.000 kilogrammes. F[12] 1606. — *Combustible.* «Elle s'alimente entièrement avec du charbon de bois, que l'on tire d'une forêt spécialement destinée à cette exploitation, et qui fournit au delà de ses besoins.» F[12] 680. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 24 à 25 francs les 50 kilogrammes. Bois : 8 francs la corde, 8 pieds de longueur, 4 pieds 6 pouces de hauteur, 28 à 30 pouces de largeur. Minerai, extraction : 4 fr. 50; transport : 4 fr. 50 la pipe. — *Salaires.* 4 francs les 50 kilogrammes de fer. F[12] 1606. — *Régime.* Propriétaire : la duchesse de Châtillon. Pas de lettres patentes. F[12] 680.

4. Villiers-au-Bouin [2].

Haute-Roche. — *Consistance.* Forge, s. a. i. [3]. F[14] 105.116 (Demande de maintien, 28 mai 1821).

2e Section. — Établissement de dénaturation.

Saint-Denis-Hors [4].

La Noiraye. F[12] 1316, 95.087. **La Nourais.** F[12] 1301. — *Consistance.* Fabrique de limes (5 machines à 2 marteaux). — *Historique.*

[1] Sur un étang d'où sort la Fare, arrondissement de Tours.

[2] Sur la Fare, arrondissement de Tours.

[3] L'établissement est désigné par les documents comme dépendant de celui de Château-la-Vallière.

[4] Sur la Loire, arrondissement de Tours. — Dans F[12] 1321-1322, documents concernant l'établissement par MM. Moulin et Chicoine, négociants à Tours, d'une tréfilerie sur l'Indre, dans un moulin appelé les Ripaux ou Ripau (le Ripault, com-

Arrêts du Conseil du 28 août 1772 et du 28 juillet 1778 en faveur de Vaucher de Rochebulon. Le 4 décembre 1781, vente de l'établissement à Sanche et Patry, propriétaires de la manufacture d'Amboise. — *Production.* 25.000 limes qui coûtent 10 p. o/o de moins à produire que les limes étrangères, et qui sont envoyées à Paris, Tours et Châtellerault; boutons de cuivre et de métal. — *Régime.* Propriétaires : les propriétaires de la manufacture d'Amboise. F^{12} 1316.

mune de Monts, sur l'Indre, arrondissement de Tours); un arrêt du Conseil du 19 avril 1774 accorde exemption de milice et de corvées à quelques-uns de leurs principaux ouvriers; en 1779 a lieu une rébellion de leurs ouvriers contre la maréchaussée; la même année, les sieurs Moulin et Chicoine sollicitent des secours pour cette manufacture : ils emploient alors 200 à 300 ouvriers. En 1785, le sieur de la Chèze, propriétaire de la même tréfilerie, depuis août 1784, demande un prêt de 50.000 livres, l'exemption des droits de sortie de Bretagne et le titre de manufacture royale : refusé; la manufacture occupe 74 ouvriers (3 martineurs, 3 chauffeurs, 4 tireurs à la grosse tenaille, 6 à longs pendants, 2 loups, 2 demi-loups, 4 chocs, 2 à tenailles de bout, 6 lierres, 2 dépailleurs et engraisseurs, 5 démêleurs, 10 dévideurs, 2 redresseurs, 1 recuiseur, 4 apointeurs, 1 charretier, 2 maîtres ouvriers, 2 charpentiers, 2 surnuméraires, 8 cloutiers et 5 cloutiers d'épingle tête de Paris). Cette tréfilerie n'est pas mentionnée en 1789. Sur le Ripault, cf. Kovalewsky, *La France économique et sociale à la veille de la Révolution*, t. II, p. 233. — D'après F^{12} 1316, en 1779, la fabrique de quincaillerie d'Orsel à Raucourt (Ardennes) [voir ce mot] compte à Amboise 60 ouvriers qui s'ajoutent à ceux de Raucourt: nous ne savons quel est le rapport de ces ouvriers avec ceux des manufactures d'Amboise et de la Noiraye, ni quelle est leur situation en 1789.

ISÈRE.

1re Section. — Établissements de fabrication.

1. Allemont[1].

Articol. Un haut fourneau[2]. F12 1300.

2. Allevard[3].

I. (Sans désignation.) — *Consistance.* Un haut fourneau[4]. F12 680 (Grenoble), 1606; F14 105.118, 105.119. — *Historique, etc.* Établissement très ancien, F14 105.118. «La partie des Alpes qui couronne les frontières du côté de la Savoie recèle dans ses entrailles des mines de fer en si grande abondance qu'elles font la richesse de ces contrées, amplement dédommagées de la stérilité ordinaire du local que ces espèces de productions occupent. Le bourg d'Allevard, qui en est situé au pied, pourrait être regardé comme le centre commun de ces rayons utiles, puisqu'en suivant la chaîne des montagnes depuis le bourg de Vizille, Vaulnaveys, Uriage, Laval, Theys, Allevard, Saint-Hugon[5], elles continuent de se manifester en Savoie dans les montagnes de

(1) Arrondissement de Grenoble.

(2) Cet établissement n'est pas signalé en 1788-1789; le *Bulletin des lois*, 4e série, t. XIII, p. 310, mentionne un décret du 21 septembre 1810 autorisant le transfert du haut fourneau d'Articol sur une prairie dépendant de la fonderie d'argent d'Allemont.

(3) Sur le Bréda, arrondissement de Grenoble.

(4) D'après F14 105.118, deux hauts fourneaux bergamasques. — Un seul roule, faute de charbon (État du 8 messidor an III, F12 105.119).

(5) Vizille et les autres localités, arrondissement de Grenoble; Vaulnaveys-le-Haut et Vaulnaveys-le-Bas, canton de Vizille; Saint-Martin d'Uriage, canton de Domène; Theys, canton de Goncelin. Pour Laval, voir à ce mot; pour Saint-Hugon, voir à La Chapelle-du-Bard.

Saint-Georges-d'Hurtière[1], et ce n'est qu'à la jonction des rivières l'Arc et l'Isère que l'on voit ces mines finir avec le terme de ces masses sourcilleuses. Ces mines en roche se présentent sous toutes les formes connues dans ce genre. La nature, qui a voulu perfectionner ses œuvres en réunissant au bourg d'Allevard toutes les productions, matériaux et agents nécessaires pour une exploitation heureuse, a couvert les vallons et les pentes des montagnes y aboutissant de forêts très vastes et analogues aux différentes opérations que l'on y pratique. Le chêne et le hêtre qui, soumis à des coupes réglées, s'efforcent de fournir une révolution périodique de dix-huit années au besoin des coulées non interrompues, laissent l'agrément et la facilité d'employer aux forges les charbons des châtaigniers qui sont au pied et ceux des sapins qui croissent sur la partie élevée des montagnes et de procurer par ce moyen un degré supérieur à la qualité du métal qu'on en retire. L'eau qui, par autant de torrents que l'on compte de vallons, concourt à former l'impétueux Bréda, porte ses efforts aux mouvements des mécanismes et aux lois des hydrauliques de cet établissement considérable. Une source d'eau intarissable coule de la montagne qui est au-dessus du fourneau; sa propriété de dégeler celle du Bréda dans les froids rigoureux des plus rudes hivers est parfaitement connue. Les carrières de pierres calcaires et gypseuses et les grès de différentes espèces entourent la fabrique. Les terres glaises et les sables sont sous la main. Ces premières pierres, outre de servir aux différentes constructions, sont employées comme castine ou fondant de ces mines. Les sables sont destinés aux moulages, et les grès, uniques dans toute la province pour résister à l'action véhémente du feu excité par les soufflets, sont d'un usage surprenant dans la bâtisse des fourneaux. Ces fourneaux, construits sur la méthode italienne, sont à l'instar de ceux de Vordenberg (*sic*)[2] et de Durak (*sic*) en Styrie, et de Gmine (*sic*)[3] en Carinthie; leur tuyère est placée comme à ceux d'Allevard, et les mines qu'on y coule sont aussi des mines en roche. La structure interne des fourneaux d'Allevard est formée par deux pyramides tronquées; elles sont à pans inégaux et jointes base à base au milieu du fourneau sur le diamètre de cinq

[1] Hurtières, sur les pentes du massif de Belledonne, arrondissement de Grenoble.

[2] Vordernberg, bourg de Styrie, à quelque distance de Bruck.

[3] Gmünd, sur la Lisser.

pieds et réduites à celui de vingt pouces environ à leurs extrémités. Ces fourneaux ont vingt pieds de hauteur; leur partie inférieure est construite de grès le plus dur, le plus pur et le plus compact, et on fait usage dans la partie supérieure d'une qualité qui est plus tendre. Ces fourneaux consomment soixante charges de charbon par jour, les deux tiers en charbon de bois dur et un tiers de bois tendre, et produisent trente-six quintaux de fonte, poids de fabrique, ce qui revient à une charge et deux tiers de charbon par quintal. On a cent quatre-vingt-quatorze de charbon, poids de marc, chaque cent livres de fonte même poids de marc. Le minerai rend au fourneau le quarante pour cent en fonte. Cette fabrique est administrée par les ordres de M. le président de Barral, qui en est seigneur propriétaire. Il n'y a pas de dépense que ce magistrat n'ait faite pour tâcher d'améliorer le succès de son fourneau, succès qui aurait reflué sur l'utilité générale de la province. M. de Barral est même le seul qui ait eu le courage d'entreprendre toutes les expériences qu'on lui a proposées pour mieux réussir; mais il en a été de toutes la victime. On lui avait persuadé que la méthode de fondre à la manière de Franche-Comté serait plus avantageuse; pour cet effet, des fourneliers franc-comtois sont appelés à Allevard, et, sur les meilleurs dessins qu'on s'est procurés, ces mêmes fourneliers ont fait construire le fourneau sous leur inspection; ils en commencèrent la coulée avec toutes les précautions requises; mais l'opération échoua au bout de trois jours, et on fut obligé de mettre à bas le fourneau. On le reconstruisit en reprise, avec tous les soins imaginables, mais l'issue n'en fut pas plus heureuse. Dans ces entrefaites, M. Grignon arriva à Grenoble, et d'après les détails qu'il a faits, dans son gros volume, d'un fourneau elliptique[1], on lui en laissa entreprendre la construction, qui coûta près de mille écus pour la seule chemise ou paroi intérieure du fourneau. Ses dépenses furent infiniment plus fortes, mais le succès fut exactement comme les précédents, car au bout de trois jours il a été obligé de faire mettre à bas son fourneau. Il a voulu alléguer, pour prétexte de son irréussite, la faiblesse du vent; j'eus le malheur de ne pas être de son avis (motif de sa haine cruelle et jusqu'à ce moment trop pernicieuse contre moi), puisque, depuis, le fourneau

[1] P. 104 du *Mémoire de sidérotechnie, contenant des expériences, observations et réflexions sur les moyens de laver et de fondre les mines de fer avec économie*, dans les *Mémoires de physique sur l'art de fabriquer le fer*, Paris, 1775, in-4°.

ayant été remis sur l'ancien pied, on y fait des merveilles avec la moitié moins du vent qu'avait ce célèbre artiste. Cela est si vrai que, indépendamment de la fonte de plus qu'on retire avec moins de charbon, après avoir coulé une année consécutive dans le fourneau actuel, les parois se sont trouvées si bien conservées que, sans y faire aucune réparation, je conseillai deux mois après de reprendre la coulée sur les mêmes parois. Ce renouvellement de coulée dure depuis vingt-deux mois sans le moindre soupçon d'aucune dégradation interne au fourneau. Il ne faut pas être grand physicien pour être persuadé de la juste conséquence de ce procédé, car on sait que la violence du vent dans un fourneau consomme beaucoup plus de charbon, et, précipitant trop promptement la matière sans donner le temps au métal de se séparer des corps étrangers, une partie de ce dernier passe dans les scories, tandis que la fonte qu'on en retire n'est point assez épurée. De plus, l'excédent de vent qui ne trouve point de prise sur la matière, portant toute son action contre les parois, les dégrade au point que, ces proportions étant dérangées, le fourneau perd son activité. Le minerai que l'on fond dans ce fourneau est extrait des montagnes voisines et principalement de celle d'Allevard, qui en est la plus abondante. La méthode ancienne d'y exploiter les mines est très défectueuse en ce que, tout le monde ayant la liberté de les extraire pour son propre compte, en satisfaisant au droit de la directe, on a la maxime, faute de connaissance et de moyens, uniquement occupé du gain momentané et sans réfléchir aux suites, d'en attaquer les fouilles par la partie supérieure de la montagne et de s'y enfoncer au fur et à mesure que le filon plonge. Il en résulte que, ces creux profonds devenant souvent remplis d'eau par ses infiltrations (*sic*), on est obligé de renoncer au travail, abandonner d'excellents filons et perdre en peu de temps le fruit des peines de nombre d'années. J'ai cherché à remédier à ces inconvénients avec les secours de la géométrie souterraine, en établissant des galeries de rabais aux fosses principales des meilleures mines. Ces galeries sont prises à des points déterminés de la montagne, afin de pouvoir diriger le percement au fond du creux et en écouler les eaux qui suspendent l'exploitation des filons. La maison de Barral est dans la nécessité de redresser les fautes des autres en supportant les dépenses considérables de ces travaux longs et coûteux, pour empêcher le dépérissement d'une exploitation qui est digne de fixer l'attention du

gouvernement. On n'a point d'époques certaines du commencement de cette exploitation à Allevard. Dans l'acte de vente de ce mandement faite par Hugues de la Rochette à Guigues, dernier dauphin de la seconde race, le 17e jour avant les calendes de juin, qui répond au 15 mai 1263, il n'est point question de l'article des mines, mais vingt-et-un ans après cette acquisition du dauphin, on y (*sic*) trouvait déjà beaucoup de mineurs à Allevard, et même on se réglait ailleurs sur les usages qui y étaient observés, puisqu'on apprend d'une ancienne information, datée du 6 des nones de juillet de l'année 1284, que deux particuliers de Vaulnaveys requirent six mineurs d'Allevard de porter témoignage sur la manière dont l'antivage était payé au seigneur du fief dans lequel la mine était extraite et sur la mesure des mêmes mines dont on se servait à Allevard[1]. Ces six mineurs assermentés attestèrent qu'on prélevait d'abord toutes les dépenses faites pour l'extraction, et que ce qui restait après ce prélèvement était divisé en quatre parties, desquelles il en revenait trois aux mineurs et la quatrième au seigneur, qui, pour en profiter, était obligé de fournir le bois nécessaire pour étayer les fosses. Les dauphins ont accordé de grands priviléges aux habitants du mandement d'Allevard, mais il paraît que plusieurs contestations sur la faculté d'user des eaux, de construire des artifices, sur le droit des mineurs pour l'exploitation ont donné lieu à beaucoup de différents règlements, qui tantôt diminuèrent et tantôt augmentèrent leurs prérogatives. A la mort de Guigues[2] et de Jean son fils[3], qui arriva peu de temps après le décès de son père, le Dauphiné passa à Anne de Bourgogne, sa fille, mariée à Humbert, baron de La Tour et de Coligny, qui fut le chef de la dernière race des dauphins. Les guerres que ce prince eut à soutenir contre Amé, duc de Savoie, surnommé le Grand[4], qui avait attiré dans son parti plusieurs seigneurs et entre autres ceux d'Arvillard[5] et de Belle-Combe[6],

[1] L'antivage était une redevance payée par les mineurs au seigneur, qui s'engageait à maintenir les bois dans l'état le meilleur pour l'usage des fosses. Cf. Ducange, *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, éd. Henschel, Paris, 1840, t. I, p. 306-307, qui cite justement l'enquête de 1284.

[2] Guigues VII régna de 1237 à 1269.

[3] Jean régna de 1269 à 1281.

[4] Amé le Grand, 1285-1322, qui épousa la dauphine Alix de Viennois.

[5] Département de la Savoie, arrondissement de Chambéry.

[6] Il y a deux Bellecombe en Savoie, l'un sur un affluent du Chéran, arrondissement de Chambéry, l'autre sur le Moret, arrondissement de Moûtiers.

le mirent dans le cas d'assurer ses frontières, surtout de ces côtés, et comme ce soin comportait de traiter favorablement les habitants de ces mêmes frontières, soit pour maintenir leur fidélité, soit pour les dédommager en quelque sorte des fatigues et des dégâts que la guerre leur causait, il accorda des priviléges aux habitants limitrophes. C'est sans doute à ces priviléges et surtout à la liberté indéfinie accordée aux habitants pour la recherche des mines, au droit d'ouvrir des fosses en tous lieux malgré les propriétaires, qu'on doit attribuer le nombre d'établissements qui ont eu lieu, surtout en fait de fourneaux et forges, établissements qui, en favorisant l'industrie, attirèrent des étrangers de plusieurs endroits. Allevard existe depuis longtemps, il a joui du titre de cité et il paraît par le local qu'elle a été fortifiée; on y reconnaît encore les murs qui en formaient l'enceinte; un chemin qui fait le circuit à trente pieds environ de distance de ces murs porte le nom de chemin derrière les fossés de la ville. Elle a eu aussi un château fortifié dominant la ville; on y voit encore des vestiges et des ruines, et on indique que c'était là le château des dauphins. Il existe encore une tour, qui fait actuellement partie d'un bâtiment particulier, nommée *Tour Dauphine*. L'investiture en fut passée par Guigues du Barral à Guillaume de Morard en 1392. Ce fief a été revendiqué par Gaspard de Barral dans le XVIIe siècle. Les fréquentes guerres entre les dauphins et les comtes de Savoie avaient rendu également nécessaire la clôture des bourgs et des villages pour les défendre et y enfermer les fruits lors des invasions. C'est pourquoi le prince, dans ses terres, et les seigneurs particuliers, dans les leurs, exigeaient la vingtième partie des mêmes fruits sous le nom d'un tribut nommé *vintaise*, comme un dédommagement des dépenses qu'ils faisaient pour les fortifications et pour leur entretien. Il y a apparence que c'est d'après cela qu'on avait établi la vingtième partie des mines qu'on travaillait, pour droit d'antivage. Sur la fin du XIVe siècle, les châtelains, pour ne pas entrer dans le détail des dépenses faites par les ouvriers de l'exploitation des mines, qui occasionnaient des procès sans fin entre les particuliers et le seigneur antivier, commencèrent à composer avec les mineurs sur le produit des droits d'antivage, en sorte qu'ils en retiraient plus ou moins en raison de la qualité et quantité de la mine; mais ces abonnements ayant donné lieu à des abus, l'antivage fut enfin fixé en 1702 à la vingt-deuxième partie du minerai, au lieu de la

vingtième, exempte aussi de toutes contributions et fournitures de bois de la part des seigneurs.» F[12] 105.119 (Mémoire, s. d.). — *Production.* Fonte 12.000 quintaux. F[12] 680. Fonte : 5.938 quintaux métriques. F[12] 1606. «Le produit de ce fourneau avant la Révolution était de 10.000 quintaux de fonte par an[1].» Arch. dép. Isère, L 288 (an VI). 13 à 14 mille quintaux de gueuse, à 30 p. o/o. F[14] 105.119. — *Combustible.* «Le fourneau peut occasionner la cherté du bois, mais jamais la disette.» — *Prix.* 1.500 livres[2]. F[12] 680. Fonte : 12 fr. 50 le quintal métrique. F[12] 1606 (Tableau dressé par le préfet de l'Isère). Minerai, extraction : 0 fr. 85; transport : 0 fr. 42 le quintal métrique. F[12] 1606. — *Main-d'œuvre.* 200 ouvriers[3]. — *Salaires.* 1 fr. 25. F[12] 1606. — *Régime.* Propriétaire : le comte de Barral; exploitant : M. Jougnet. F[12] 680; F[14] 105.118.

II. (Sans désignation.) — *Consistance.* Un martinet[4]. F[12] 680, 1606 (Tableau). — *Production.* Fer et taillanderie. F[12] 1606 (Tableau). — *Régime.* Propriétaire : le comte de Barral. F[14] 105.118 (Mémoire du comte de Barral, postérieur à 1789).

III. **La Gorge.** — *Consistance.* Un martinet. — *Production*[5]. Fer à quincaillerie : 300 quintaux. Quincaillerie : 300 quintaux. F[12] 680 (Grenoble). — *Matières premières.* Fonte des forges de Pont-de-Bens[6]. F[14] 105.118. — *Prix.* Fer : 7.510 livres. Quincaillerie : 9.000 livres. — *Régime.* Propriétaire : le comte de Barral; exploitants : MM. A. et J. Grasset. F[12] 680 (Grenoble); F[14] 105.118 (Demande de M. de Barral au ministre de l'intérieur, 7 fructidor an XIII).

(1) D'après l'*Annuaire statistique du département de l'Isère pour l'an XII*, publié par Berriat-Saint-Prix, Grenoble, in-18, p. 134, le fourneau produisait 18.000 quintaux.

(2) Ce nombre global et les nombres analogues qu'on rencontrera plus loin s'appliquent à l'ensemble de la production.

(3) Pour le haut fourneau et les trois feux de forge mentionnés par l'enquête; internes et externes.

(4) F[14] 105.118 mentionne à Allevard comme très anciens (en 1815) une forge et deux petites forges pour ouvrer, une taillanderie, une forge et trois petites forges; ce sont les trois établissements que nous recensons ici. F[12] 1606 (Tableau) les mentionne globalement comme trois martinets à fer et à taillanderie, produisant 300 quintaux métriques de fer et 600 quintaux métriques de taillanderie.

(5) Pour cet établissement et le suivant.

(6) Voir plus loin, à La Chapelle-du-Bard.

IV. **La Gorge.** — *Consistance.* Un martinet — *Régime.* Propriétaire : le comte de Barral; exploitants : MM. A. et J. Grasset. F[12] 680 (Grenoble).

3. Apprieu [1].

I. **Bonpertuis.** F[12] 680 (Grenoble), 1606. — *Consistance.* Forge à acier. F[12] 680. Deux feux de forge [2]. F[12] 1606. — *Production* [3]. Fer : 260 quintaux. Acier : 945 quintaux [4]. — *Prix.* Fer : 5.850 livres. Acier : 26.400 livres. F[12] 680. — *Main-d'œuvre.* 8 ouvriers. F[12] 1606. — *Régime.* Propriétaire : M. Trillard, exploitant. F[12] 680.

II. **Bonpertuis.** F[12] 680 (Grenoble), 1606; F[14] 105.123. — *Consistance.* Forge à acier. F[12] 680, 1606 (Tableau). — *Régime.* Propriétaire : M. Trillard, exploitant. F[12] 680.

III. **Lombard.** F[12] 680 (Grenoble.) — *Consistance.* Une forge à fer et acier, vacante. — *Main-d'œuvre.* 4 ouvriers. F[12] 1606. — *Régime.* Propriétaire : M. Bert, exploitant. F[12] 680.

4. Chapelle-du-Bard (La) [5]. F[12] 680 (Grenoble), 1300, 1606; F[14] 105.124, 105.118.

I. **Pont de Bens.** F[12] 680; F[14] 105.124. **Pont de Bins.** F[14] 105.118. — *Consistance.* Quatre martinets [6]. F[12] 680. «Dans mes usines, il y

[1] Sur la Fure, arrondissement de la Tour-du-Pin.

[2] Pour cet établissement et le suivant.

[3] A partir d'ici, la notice s'applique à la fois à cet établissement et au suivant. — F[12] 1303 mentionne pour 1717 une manufacture d'acier à Beaucroissant, près de la Fure, arrondissement de Saint-Marcellin; elle est désignée comme forge à acier dans la *Description générale et particulière de la France, Dauphiné*, s. l., 1782, in-8°, p. 96 : nulle mention n'en est faite pour 1789. — F[12] 1303 mentionne pour 1777 des fourneaux au Bourg-d'Oisans, arrondissement de Grenoble : nulle mention pour 1789.

[4] D'après l'*Annuaire statistique, an XII*, p. 135, 400 quintaux de fer et 1940 d'acier.

[5] Sur le Bréda, arrondissement de Grenoble.

[6] Ernest Chabrand, *Histoire de la métallurgie du fer et de l'acier en Dauphiné et en Savoie*, Grenoble, s. d., in-8°, p. 33, cite le récit de voyage de François Pison du Galland qui, en 1788, dit du Pont-de-Bens : «On voit quantité *de forges ou martinets* dispersés çà et là, soit dans le hameau même, soit aux environs, et les propriétaires de ce commerce de fer, qui sont presque tous du lieu d'Arvillars (Arvillard, Savoie), passent pour très entendus, laborieux et commodes.»

a une grande forge pour réduire la fonte en fer et trois petites forges pour réduire le fer en quincaillerie. » F^{12} 1606. Cinq forges ou affineries. Arch. dép. Isère, L 288 (an VI). — *Historique.* D'une très haute antiquité. F^{14} 105. 118 (Demande de maintien, 12 mars 1815). Établissement très ancien [1]. F^{14} 105.124 (Demande de maintien, 1er février 1859). — *Production.* Fer : 600 quintaux. Quincaillerie : 600 quintaux [2]. F^{12} 680. Fer et quincaillerie : 200 quintaux métriques. Acier : 297 quintaux métriques. F^{12} 1606. — *Prix.* Fer : 15.000 livres. Quincaillerie : 18.000 livres. F^{12} 680. Fer, 1re qualité : 71 francs le quintal métrique. Acier naturel : 71 francs le quintal métrique. — *Main-d'œuvre.* 9 ouvriers. — *Salaires.* 7 fr. 50 par quintal métrique. F^{12} 1606. — *Régime.* Propriétaires : MM. Roger et Grasset, exploitants. F^{12} 680 ; F^{14} 105.118.

II. **Saint-Hugon** [3]. F^{12} 680 (Grenoble), 1606 (Tableau); F^{14} 105.117. — *Consistance.* Un haut fourneau [4]. — *Production.* Fonte : 1.900 quintaux métriques. F^{12} 1606 (Tableau). — *Régime.* Propriétaires : les chartreux de Saint-Hugon [5]. F^{12} 680.

III. **Saint-Hugon.** F^{12} 680, 1606 (Tableau). — *Consistance.* Deux martinets. — *Production.* Fer : 200 quintaux métriques. Taillanderie : 500 quintaux métriques. F^{12} 1606 (Tableau). — *Régime.* Propriétaires : les chartreux de Saint-Hugon. F^{12} 680.

5. Corps [6].

Consistance. Forge, s. a. i [7]. F^{12} 1300.

6. Coublevie [8].

I. **Aux Gorges.** — *Consistance.* Forge à acier. — *Production.* Fer : 260 quintaux. Acier : 945 quintaux. — *Prix.* Fer : 5.850 livres.

(1) D'après Chabrand, *ibid.*, le martinet du Pont-de-Bens fut créé vers 1450.

(2) D'après l'*Annuaire statistique, an XII*, p. 135, 5 martinets produisant 500 quintaux de fer et 1.200 de taillanderie.

(3) Sur le torrent de Bétis.

(4) D'après Chabrand, *Histoire de la métallurgie*, p. 32, le haut fourneau de Saint-Hugon fut édifié au début du dix-septième siècle.

(5) La chartreuse de Saint-Hugon date de 1172.

(6) Sur le Drac, arrondissement de Grenoble.

(7) L'*Annuaire statistique, an XII*, p. 135, mentionne pour 1788 un martinet à Corps.

(8) Sur la Morge, arrondissement de Grenoble.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Acier : 26.400 livres. — *Régime.* Propriétaire : M. Jaillet; exploitant : M. Jacolin. F[12] 680 (Grenoble).

II. **La Tivollière.** — *Consistance.* Forge à acier. — *Production.* Fer : 260 quintaux. Acier : 945 quintaux. — *Prix.* Fer : 5.850 livres. Acier : 26.400 livres. — *Régime.* Propriétaire : M. Ducret, exploitant. F[12] 680 (Grenoble).

7. Domène [1].

Consistance. Forge, s. a. i. — *Historique.* Établissement ancien F[14] 105.118 (Dossier de l'an IV).

8. Estrablin [2]. F[12] 1606.

I. (Sans désignation.) — *Consistance.* Un feu de forge. — *Production.* Acier naturel : 350 quintaux métriques. — *Prix.* Acier : 84 francs le quintal métrique. Bois : 18 francs la corde. — *Main-d'œuvre.* 4 ouvriers. — *Salaires.* 10 francs par quintal métrique. F[12] 1606.

II. **Pont-l'Évêque.** F[12] 1606; F[14] 105.117, 105.123. — *Consistance.* Deux feux de forge. F[12] 1606. — *Historique.* Le décret du 20 juin 1807 confirme les autorisations de 1612 et 1697, sur le rapport de l'ingénieur des mines, du 10 octobre 1806. F[14] 105.117. — *Production.* Acier naturel : 450 quintaux métriques. — *Combustible.* L'un des feux est entretenu à la houille. — *Prix.* Acier : 84 francs le quintal métrique. Bois : 18 francs la corde, « 2 mètres 594 millimètres de longueur sur un mètre 297 millimètres de hauteur et de largeur ». — *Main-d'œuvre.* 6 ouvriers. — *Salaires.* 10 francs par quintal métrique. F[12] 1606. — *Régime.* Propriétaire : M. Albert. F[14] 105.117.

9. Fréney-d'Oisans (Le) [3].

Consistance. Un haut fourneau, un feu de forge. F[12] 1607.

[1] Sur le Doménon, arrondissement de Grenoble.
[2] Sur la Vésone, arrondissement de Vienne.
[3] Près de la Romanche, arrondissement de Grenoble.

10. Laval [1].

Consistance. Un feu de forge, deux feux de taillanderie. — *Historique.* Existe depuis un grand nombre de siècles. F^{14} 105.119 (Demande de maintien, 20 mars 1816).

11. Moirans [2].

Consistance. Forge à fer et acier, vacante. — *Régime.* Propriétaire : M. Guichard, exploitant. F^{12} 680 (Grenoble).

12. Pontcharra [3].

I. **Pré-Chabert** [4]. — *Consistance.* Un feu de forge et un martinet. F^{14} 105.118.

II. **Pré-Chabert.** — *Consistance.* Trois feux de petite forge et une martinette. F^{14} 105.118. — *Historique.* Les établissements de Pré-Chabert existent depuis plusieurs siècles. F^{14} 105.118 (Rapport au Conseil général des mines, 6 juin 1816). Ils existent depuis trois siècles environ. F^{14} 105.118 (Demande de maintien, 22 février 1815).

III. **Renevier.** F^{12} 680 (Grenoble), 1606 (Tableau); F^{14} 105.117, 105.118, 105.120, 105.122. — *Consistance.* Un feu de forge, un martinet. F^{12} 680, 1606 (Tableau). — *Historique.* Établissement existant depuis environ 200 ans. F^{14} 105.118 (Rapport au Conseil général des mines, 8 août 1816). — *Production.* Fer : 50 quintaux métriques. Taillanderie : 150 quintaux métriques. F^{12} 1606 (Tableau). — *Régime.* Propriétaire : M. Grasset, exploitant. F^{12} 680; F^{14} 105.118.

(1) Au-dessus des gorges du torrent de Laval, arrondissement de Grenoble.

(2) Sur la Morge, arrondissement de Saint-Marcellin.

(3) Sur le Bréda, arrondissement de Grenoble. — D'après l'*Annuaire statistique, an XII*, p. 135, à Pontcharra, 2 martinets fabriquant 50 quintaux de fer et 150 de taillanderie.

(4) Pré-Chabert et Renevier étaient compris dans la communauté de Grignon, qui, pendant la Révolution, fut réunie à Villard-Benoît pour former la commune de Pontcharra.

13. Pont-en-Royans (Le)[1].

Consistance. Un haut fourneau. — *Production.* Fonte : 10.000 quintaux. «Il sera aussi établi à portée de cet endroit des ateliers pour faire des lames de faux, limes, scies, ressorts, etc., et cet établissement fera partie de celui de Perouzet.» [2] — *Régime.* Exploitants : MM. Pochin et Moiroux. F[12] 680 (Grenoble).

14. Réaumont[3]. F[12] 680 (Grenoble), 1606 (Tableau); F[14] 105.123.

Consistance. Forge, s. a. i. F[12] 680. Martinet. F[12] 1606 (Tableau). — *Historique.* Établissement datant de temps immémorial. F[14] 105.123 (Demande de maintien, 11 mai 1857). — *Production.* Fer : 150 quintaux. Acier : 945 quintaux. F[12] 680. Fer : 75 quintaux métriques. Acier : 400 quintaux métriques. F[12] 1606 (Tableau). — *Prix.* Fer : 3.300 livres. Acier : 25.800 livres. — *Régime.* Propriétaire : M. Carlet, exploitant. F[12] 680.

15. Renage[4].

I. **Le Gas**, F[12] 680 (Grenoble). **Le Gua.** F[12] 1606; F[14] 105.124. — *Consistance.* Forge à fer et acier. — *Historique.* «Une des plus anciennes de la Fure.» F[14] 105.124 (Demande de maintien, 8 juillet 1859).— *Production.* Fer : 150 quintaux. Acier : 945 quintaux. — *Prix.* Fer : 3.300 livres. Acier : 25.800 livres. F[12] 680. *Régime.* Propriétaire : M. de Saint-Priest; exploitant : M. Charvet. F[12] 680; F[14] 105.124.

(1) Sur la Bourne, arrondissement de Saint-Marcellin.

(2) Voir plus loin, commune de Saint-Clair-sur-Galaure.

(3) Sur la Fure de Réaumont, arrondissement de Saint-Marcellin.

(4) Sur la Fure, arrondissement de Saint-Marcellin. — L'*Annuaire statistique, an XII*, p. 134, mentionne un haut fourneau au Gua, près Vif, arrondissement de Grenoble, produisant 3.000 quintaux. Il compte à Renage 11 martinets, produisant 1.630 quintaux de fer et 7.350 d'acier.

II. **Le Gas.** F[12] 680 (Grenoble). **Le Gua.** F[12] 1606. — *Consistance.* Forge à fer et acier. — *Production.* Fer : 150 quintaux. Acier : 945 quintaux. — *Prix.* Fer : 3.300 livres. Acier : 25.800 livres. — *Régime.* Propriétaire : M. de Saint-Priest; exploitant : M. Charvet. F[12] 680.

III. **Guillonière (Grande-).** — *Consistance.* Forge à fer et acier. — *Production.* Fer : 150 quintaux. Acier : 945 quintaux. — *Prix.* Fer : 3.300 livres. Acier : 25.800 livres. — *Régime.* Propriétaires : MM. Blanchet frères, exploitants. F[12] 680 (Grenoble).

IV. **Guillonière (Grande-).** — *Consistance.* Forge à fer et acier. «Vacante, et va être mise en forges à cuivre.» — *Régime.* Propriétaires : MM. Blanchet frères. F[12] 680 (Grenoble).

V. **Guillonière (Petite-).**— *Consistance.* Forge à fer et acier. — *Production.* Fer : 150 quintaux. Acier : 945 quintaux. — *Prix.* Fer : 3.300 livres. Acier : 25.800 livres. — *Régime.* Propriétaire : M. Salomon cadet, exploitant. F[12] 680 (Grenoble).

VI. **Livet.** F[12] 680 (Grenoble). **Alivet**[1]. F[14] 105.124. — *Consistance.* Forge, s. a. i. F[12] 680. — *Historique.* Établissement très ancien. F[14] 105.124 (Demande de maintien de l'usine d'Alivet, 23 juin 1857)[2]. — *Production.* Fer : 150 quintaux. Acier : 945 quintaux. — *Prix.* Fer : 3.300 livres. Acier : 25.800 livres. — *Régime.* Propriétaire : M. de Saint-Priest; exploitant : M. Salomon aîné. F[12] 680.

VII. **Livet.** — *Consistance.* Forge, s. a. i. — *Production.* Fer : 150 quintaux. Acier : 945 quintaux. — *Prix.* Fer : 3.300 livres. Acier : 25.800 livres. — *Régime.* Propriétaire : M. de Saint-Priest; exploitant : M. Salomon aîné. F[12] 680 (Grenoble).

VIII. **Livet.** — *Consistance.* Forge, s. a. i. — *Production.* Fer : 150 quintaux. Acier : 945 quintaux. — *Prix.* Fer : 3.300 livres. Acier : 25.800 livres. — *Régime.* Propriétaire : M. de Saint-Priest; exploitant : M. Marquis. F[12] 680 (Grenoble).

(1) Ou Allivet, nom actuel.

(2) L'usine d'Alivet doit désigner les trois établissements que nous recensons à Livet.

16. Rives-sur-Fure[1].

I. **Bas-Rives.** F[12] 680 (Grenoble). — *Consistance*[2]. Forge, s. a. i. — *Production*[3]. Fer : 150 quintaux. Acier : 945 quintaux. — *Prix*. Fer : 3.300 livres. Acier : 25.800 livres. F[12] 680. Fer : 22 francs le quintal[4]. Acier : 27 francs le quintal. F[12] 1606 (Tableau). — *Régime*. Propriétaire : M. Silvestre, exploitant. F[12] 680.

II. **Bas-Rives.** F[12] 680 (Grenoble); F[14] 105.124.— *Consistance*. Forge, s. a. i. — *Production*. Fer : 150 quintaux. Acier : 945 quintaux. — *Prix*. Fer : 3.300 livres. Acier : 25.800 livres. — *Régime*. Propriétaire : M. Blanchet aîné, exploitant. F[12] 680.

III. **Bas-Rives.**— *Consistance*. Forge, s. a. i.— *Production*. Fer : 150 quintaux. Acier : 945 quintaux. — *Prix*. Fer : 3.300 livres. Acier : 25.800 livres. — *Régime*. Propriétaire: M. Blanchet aîné, exploitant. F[12] 680 (Grenoble).

IV. **Le Liampre.** — *Consistance*. Forge, s. a. i. — *Production*. Fer : 150 quintaux. Acier : 945 quintaux. — *Prix*. Fer : 3.300 livres. Acier : 25.800 livres.— *Régime*. Propriétaire: M. Marquis, exploitant. F[12] 680 (Grenoble).

V. **Perollerie.** — *Consistance*. Forge, s. a. i. — *Production*. Fer : 150 quintaux. Acier : 945 quintaux. — *Prix*. Fer : 3.300 livres. Acier : 25.800 livres. — *Régime*. Propriétaire : M. Marchand, exploitant. F[12] 680 (Grenoble).

(1) Arrondissement de Saint-Marcellin. — D'après Chabrand, *Histoire de la métallurgie*, p. 46-48, la fabrication de l'acier fut introduite à Rives (méthode rivoise) par des Tyroliens au xie ou xiie siècle; au xiiie siècle, on fabriquait des lances, des épées au Bas-Rives; les forges de Rives furent très prospères à partir de la seconde moitié du xvie siècle. D'après J.-B. Giraud, *Documents pour servir à l'histoire de l'armement au moyen âge et à la Renaissance*, Lyon, 1895-1904, 2 vol. in-4°, t. II, p. 196 et suiv., la tradition place à la fin du xiie siècle la création de la première forge à Rives; les forges s'y multiplient au xve et au xvie siècles, notamment de 1415 à 1446, de 1515 à 1540; en 1657, un syndicat de maîtres de forges comprend 68 forges.

(2) F[12] 1606 (Tableau) compte à Rives six martinets fabriquant fer et acier.

(3) D'après F[12] 1606, la production pour les six martinets est de 957 quintaux de fer et de 5.610 quintaux d'acier.

(4) Pour les différents établissements de Rives.

VI. **Perollerie.** — *Consistance.* Forge, s. a. i. — *Production.* Fer : 150 quintaux. Acier : 945 quintaux. — *Prix.* Fer : 3.300 livres. Acier : 25.800 livres. — *Régime.* Propriétaire : M. Marchand, exploitant. F[12] 680 (Grenoble).

17. Saint-Barthélemy [1].

Consistance. — Haut fourneau. F[14] 105.117 (Mémoire pour les citoyens Blanchet frères, 9 messidor an IX).

18. Saint-Clair-sur-Galaure [2].

Perouzet. F[12] 680 (Grenoble), 1606; F[14] 105.123. — *Consistance* [3]. « 4 forges en acier et 2 pour faire de lames de faux. » F[12] 680. Six ateliers. F[12] 1606 (Tableau). — *Historique.* « Il existait seulement une forge à fer depuis environ 1720; le surplus a été établi par le sieur Moiroux en suite d'un arrêt du Conseil de 1785. » — *Production.* Fer : 4 à 500 quintaux. Acier : 800 à 2.000 quintaux [4]. « Cet établissement est fait pour inspirer la plus grande confiance. On a commencé à y faire des lames de faux de très bonne qualité, provenant de l'acier de la nouvelle méthode de J. Moiroux. L'objet de la fabrication ne peut être fixé dans l'état actuel, cet établissement ne faisant que de naître. Il prendra de plus en plus de l'accroissement, et formera une branche d'industrie précieuse pour la province et pour le royaume, en ce qu'on doit y faire tous les principaux outils pour l'agriculture et les arts que nous avons tirés jusqu'ici de l'Allemagne; et c'est le premier établissement de ce genre. » F[12] 680. L'établissement fabrique de l'acier, des scies, des lames de faux, des instruments aratoires. F[12*] 107, fol. 63-64 (Bureau du commerce, 6 mars 1788). — *Combustible.* Charbon de bois. « La consommation ne peut occasionner aucune disette; l'on a tous les bois nécessaires pour soutenir cet établissement. » F[12] 680. — *Prix.* Fer.

(1) Sur le Suzon, arrondissement de Vienne.

(2) Arrondissement de Saint-Marcellin.

(3) F[12] 1606 renferme deux notices, l'une pour Perouzet et l'autre pour Saint-Clair-sur-Galaure : chacune mentionne deux feux de forge pour le fer et deux feux pour l'acier.

(4) D'après l'*Annuaire statistique, an XII*, p. 135, 400 quintaux de fer et 1.800 d'acier.

1re qualité : 64 francs le quintal métrique. Acier naturel : 70 francs le quintal métrique. Bois : 6 francs la corde, «8 pieds de couche sur 4 de hauteur et 4 de longueur». F12 1606. — *Régime.* Propriétaires : MM. Moiroux et Pochin, exploitants. F12 680.

19. Saint-Gervais [1].

I. *Consistance.* Fonderie [2]. — *Historique.* En chômage en 1789. F14 105.117 (Mémoire pour les citoyens Blanchet frères). Établie par le roi «il y a environ 60 ans». «Il y a 25 ans que cette fonderie est totalement à bas. Le ministre de la marine, pour tirer partie des bâtiments d'usine de cette fonderie, les loua à une compagnie de fabricants d'acier, qui ont fini de brûler le peu de bois qui restait aux environs, et comme le ministre de la marine était bien persuadé que, dans aucun cas, on ne pourrait rétablir cette fonderie, il a engagé le roi à vendre la propriété des bâtiments et usines à M. le comte d'Herculais, il y a environ deux ans.» — *Prix.* 6 à 8 livres plus cher que dans les autres fonderies. — *Régime.* Propriétaire : M. le comte d'Herculais. F14 105.119 (Mémoire, s. d.).

II. *Consistance.* Un martinet. — *Production.* Fer : 600 quintaux métriques [3]. F12 1606 (Tableau). — *Matières premières.* Fonte d'Allevard. F14 105.119.

20. Saint-Laurent-du-Pont [4].

Consistance. Un haut fourneau, deux martinets [5]. — *Production.*

[1] Sur le Drevène, arrondissement de Saint-Marcellin.

[2] La fonderie royale de Saint-Gervais, mentionnée en 1691 par la *Correspondance des contrôleurs généraux*, t. I, n° 975, comprenait en 1717, d'après une instruction contenue dans R4 825, deux fourneaux, un fourneau à réverbère, une forerie, un martinet, etc. D'après Chabrand, *Histoire de la métallurgie*, p. 42, la «fonderie royale de canons» fut fondée en 1619, et cédée par l'État en 1764 à une compagnie fermière. — D'après la *Description générale et particulière de la France, Dauphiné*, 3e partie, p. 97, les canons de fer sont fabriqués à Saint-Gervais et à Bourg-sur-l'Isère, au-dessus de Grenoble.

[3] D'après l'*Annuaire statistique, an XII*, p. 135, 600 quintaux.

[4] Sur le Guiers-Mort, arrondissement de Grenoble.

[5] F14 105.124 contient le dossier d'autorisation de l'usine de Fourvoirie, commune de Entre-Deux-Guiers, aujourd'hui commune de Saint-Laurent-du-Pont; le rapport de l'ingénieur des mines, du 9 mai 1859, la déclare très an-

Fonte : 1.800 quintaux métriques[1]. Fer : 1.200 quintaux métriques. Taillanderie : 200 quintaux métriques[2]. F[12] 1606 (Tableau).

21. Saint-Martin-d'Uriage[3].

Sonan[4]. F[12] 680 (Grenoble). — *Consistance.* Un haut fourneau. F[12] 680, 1606 (Tableau); Arch. dép. Isère, L 288 (an VI). — *Historique.* Existe depuis environ 50 ans. Arch. dép. Isère, L 288. — *Production.* Fonte : 6.000 quintaux[5]. F[12] 680. Fonte : 4.000 quintaux métriques. F[12] 1606 (Tableau). «Les produits sont depuis longtemps à peu près toujours les mêmes. Elle ne va que pendant cinq mois de l'année que le feu est au fourneau.» Arch. dép. Isère, L 288. — *Prix.* Fonte : 75.000 livres. — *Régime.* Propriétaire : M. de Langon; exploitant : M. Treinard. F[12] 680.

22. Saint-Pierre-de-Chartreuse[6].

La Grande Chartreuse. — *Consistance.* Martinets[7]. F[12] 1300.

23. Saint-Vincent-de-Mercuze[8].

Consistance. Un haut fourneau. F[12] 680 (Grenoble), 1606; F[14] 105.123. — *Historique.* Existe depuis deux siècles. F[14] 105.117 (Avis du Conseil général des mines, 9 octobre 1806). — *Production.* Fonte : 6.000 quintaux[9]. F[12] 680. Fonte : 4.500 quintaux mé-

cienne, fondée par les religieux de la Grande-Chartreuse. Cet établissement n'est autre que l'établissement recensé par F[12] 1606.— D'après Chabrand, *Histoire de la métallurgie,* p. 36, le haut fourneau de Fourvoirie fut construit par les chartreux en 1650.

(1) D'après l'*Annuaire statistique, an XII,* p. 135, à Fourvoirie, 1.800 quintaux.

(2) D'après l'*Annuaire statistique, an XII,* p. 135, 1.200 quintaux de fer et 200 de taillanderie.

(3) Sur le Sonnant, arrondissement de Grenoble.

(4) Sonnant ou Saulnant, sur le Sonnant ou torrent de Gières.

(5) D'après l'*Annuaire statistique, an XII,* p. 134, 4.000 quintaux.

(6) Sur le Guiers, arrondissement de Grenoble.

(7) Ces martinets sont donnés par F[12] 1300 pour 1778; la carte de Cassini porte un martinet.

(8) Arrondissement de Grenoble.

(9) D'après l'*Annuaire statistique, an XII,* p. 134, 4.500 quintaux.

triques. F[12] 1606 (Tableau). — *Prix*. Fonte : 75.000 livres. — *Régime*. Propriétaire : M. de Marcieu. F[12] 680.

24. Séchilienne[1].

Consistance. Un haut fourneau. — *Production*. Fonte : 3.000 quintaux métriques[2]. F[12] 1606 (Tableau).

25. Sône (La)[3].

Consistance. Un martinet. — *Production*. Fer : 140 quintaux. Acier : 600 quintaux. F[12] 1606 (Tableau).

26. Tencin[4].

Consistance. Martinets — *Production*. Fer. — *Régime*. Propriétaire : M. Plançon, exploitant. F[12] 680 (Grenoble); F[14] 105.118.

27. Tullins[5].

I. **Fures**[6]. F[12] 680 (Grenoble); 1606 (Tableau). — *Consistance*. Forge à fer et acier. F[12] 680. — *Historique*. « Elle existe depuis près d'un siècle ». Arch. dép. Isère, L 288 (an VI). — *Production*. Fer : 150 quintaux. Acier : 945 quintaux. F[12] 680. Fer : 100 quintaux métriques. Acier : 450 quintaux métriques. F[12] 1606. — *Prix*. Fer : 3.300 livres. Acier : 25.800 livres. — *Régime*. Propriétaire : M. Jaillet, exploitant. F[12] 680.

II. **Hurtière (Grand-)**. — *Consistance*. Forge, s. a. i., vacante. — *Régime*. Propriétaire : M. de Gauteron ; exploitant : M. Barral. F[12] 680 (Grenoble).

(1) Sur un canal de la Romanche, arrondissement de Grenoble.

(2) D'après l'*Annuaire statistique, an XII*, p. 135, 3.000 quintaux.

(3) Sur l'Isère, arrondissement de Saint-Marcellin.

(4) Sur le torrent de Tencin, arrondissement de Grenoble.

(5) Arrondissement de Saint-Marcellin. — D'après l'*Annuaire statistique, an XII*, p. 135, 3 martinets à Tullins, produisant 450 quintaux de fer et 2.835 d'acier; 1 à Fures, produisant 100 quintaux de fer et 450 d'acier.

(6) Sur la Fure.

III. **Hurtière (Grand-).** — *Consistance.* Forge, s. a. i. — *Production.* Fer : 150 quintaux. Acier : 945 quintaux. — *Prix.* Fer : 3.300 livres. Acier : 25.800 livres. — *Régime.* Propriétaire : M. de Gauteron; exploitant : M. Jayme. F[12] 680 (Grenoble).

IV. **Hurtière (Grand-).** — *Consistance.* Forge, s. a. i. — *Production.* Fer : 150 quintaux. Acier : 945 quintaux. — *Prix.* Fer : 3.300 livres. Acier : 25.800 livres. — *Régime.* Propriétaire : M. de Gauteron; exploitant : M. Jayme. F[12] 680 (Grenoble).

V. **Hurtière (Petit-).** — *Consistance.* Forge, s. a. i. — *Production.* Fer : 150 quintaux. Acier : 945 quintaux. — *Prix.* Fer : 3.300 livres. Acier : 25.000 livres. — *Régime.* Propriétaire: M. de Gauteron; exploitant : M. Vial. F[12] 680 (Grenoble).

28. Vienne[1].

Consistance. Quatre martinets[2]. — *Production.* Fer : 120 quintaux métriques. Acier : 640 quintaux métriques[3]. F[12] 1606 (Tableau).

29. Villard-Bonnot[4].

I. **Brignoud.** — *Consistance.* Martinets. — *Historique.* «Il n'y a que dix-huit ans que le sieur Fournier exploite les martinets de Brignoud. Avant lui, cette usine faisait fort peu de chose. On s'y occupait plus des ouvrages de taillanderie et d'agriculture que de la fabrication du fer. Il n'a été tenu aucun livre de raison, de sorte que l'on ne peut pas donner pour 1789 les renseignements qui sont demandés. Le sieur Fournier lui-même n'a fabriqué des fers qu'après la chute du papier-monnaie.» F[12] 1606. — *Production.* Fer : 15 quintaux métriques. Taillanderie : 45 quintaux métriques. F[12] 1606 (Tableau).

II. **Lancey.** — *Consistance.* Un haut fourneau, inactif[5]. «Il ne coule pas, faute de bois, qui n'est pas en coupe.» F[12] 680 (Gre-

(1) Au confluent de la Gère et du Rhône.

(2) Sans doute 4 établissements.

(3) D'après l'*Annuaire statistique, an XII*, p. 135, 120 quintaux de fer et 640 d'acier.

(4) Sur l'Isère, arrondissement de Grenoble.

(5) A Lancey, d'après l'*Annuaire statistique, an XII*, p. 135, un martinet fabrique 15 quintaux de fer et 45 de taillanderie.

noble). — *Production.* Fonte : 4.000 quintaux métriques. — *Prix.* Fonte : 12 fr. 50 le quintal métrique. F[12] 1606 (Tableau).

30. Voiron [1].

Aux Gorges de Voiron. F[12] 680 (Grenoble), 1606. — *Consistance.* Forge à acier. — *Production.* Fer : 260 quintaux. Acier : 945 quintaux. F[12] 680. Fer, 1re qualité : 80 quintaux métriques. Acier naturel : 400 quintaux métriques. F[12] 1606. — *Prix.* Acier : 26.400 livres. F[12] 680. Fer, 1re qualité : 47 fr. 20 le quintal métrique. Acier : 70 fr. 80 le quintal métrique. — *Main-d'œuvre.* 5 ouvriers. F[12] 1606. — *Régime.* Propriétaire : M. Jacolin, exploitant. F[12] 680.

2e Section. — Établissements de dénaturation [2].

1. Apprieu. F[12] 680 (Grenoble); F[14] 105.120.

Le Rivier. F[14] 105.120. — *Consistance.* Taillanderie. F[12] 680. Deux taillanderies. Arch. dép. Isère, L 288 (an VI). — *Historique.* Emphytéose perpétuelle accordée avant 1609 par les ducs de Clermont-Tonnerre. Établissement d'un «martinet à épées» ou «à acier». Enregistrement, le 11 avril 1724, par Balthazar Perrin, de pièces anciennes pour la vérification des titres concernant les forges, en exécution de l'arrêt du Conseil du 9 août 1723. F[14] 105.120 (Rapport au Conseil général des mines, 27 juillet 1836). — *Production.* Quincaillerie : 50 quintaux. — *Prix.* 2.000 livres. F[12] 680. — *Régime.* Propriétaire : M. J.-J. Perrin; exploitant : M. Bazin. F[12] 680; F[14] 105.120.

[1] Sur la Morge, arrondissement de Grenoble. — A Voiron et Coublevie, l'*Annuaire statistique, an XII*, p. 135, mentionne 3 martinets, 6 usines, fabriquant 100 quintaux de fer, 450 d'acier, 600 de taillanderie. Il mentionne en outre 1 martinet à Treillan, près de Vinay (sur le Tréry, arrondissement de Saint-Marcellin), et à Charbolette, près du Pont-de-Beauvoisin (sur le Guiers, arrondissement de la Tour-du-Pin).

[2] On a vu dans la 1re section qu'un grand nombre d'établissements de fabrication ont aussi pour fonction la production d'articles de quincaillerie et de taillanderie; la 2e section comprend les établissements spécialisés dans cette production.

2. Coublevie.

I. **Coublevie.** — *Consistance.* Taillanderie. — *Production.* Quincaillerie : 480 quintaux. — *Prix.* 2.400 livres. — *Régime.* Propriétaire : M. Poncet; exploitant : M. Monin-Paviot. F[12] 680 (Grenoble).

II. **La Tivollière.** — *Consistance.* Taillanderie. — *Production.* Quincaillerie : 480 quintaux. — *Prix.* 2.400 livres. — *Régime.* Propriétaire : M. Berger, exploitant. F[12] 680 (Grenoble).

III. **La Tivollière.** — *Consistance.* Taillanderie. — *Production.* Quincaillerie : 480 quintaux. — *Prix.* 2.400 livres. — *Régime.* Propriétaire : M. Ducret; exploitant : M. Martel. F[12] 680 (Grenoble).

3. Moirans[1].

Consistance. Taillanderie. — *Production.* Quincaillerie : 50 quintaux. — *Prix.* 2.000 livres. — *Régime.* Propriétaire : M. Guichard; exploitant : M. Besson. F[12] 680 (Grenoble).

4. Renage.

Livet. — *Consistance.* Taillanderie. — *Production.* Quincaillerie : 50 quintaux[2]. — *Prix.* 2.000 livres. — *Régime.* Propriétaire : M. de Saint-Priest; exploitant : M. Vial. F[12] 680 (Grenoble).

5. Voiron.

I. **Gorges de Voiron.** F[12] 680 (Grenoble); F[14] 105.122. — *Consistance.* Taillanderie. F[12] 680. — *Historique.* En activité depuis plusieurs siècles. F[14] 105.122 (Rapport de l'ingénieur des ponts et chaussées, 26 juin 1847). — *Production.* Quincaillerie : 480 quintaux. — *Prix.* 2.400 livres. — *Régime.* Propriétaire : M. Monin, exploitant. F[12] 680.

[1] A Moirans, l'*Annuaire statistique, an XII*, p. 135, mentionne 2 martinets, 1 usine, produisant 100 quintaux de fer, 450 d'acier, 60 de taillanderie.

[2] D'après l'*Annuaire statistique, an XII*, p. 135, 100 quintaux.

II. **Paviot.** — *Consistance.* Taillanderie. — *Production.* Quincaillerie : 480 quintaux. — *Prix.* 2.400 livres. — *Régime.* Propriétaire : M. Gallien; exploitant : M. Jaquin. F[12] 680 (Grenoble).

III. **Voiron.** — *Consistance.* Taillanderie. — *Production.* Quincaillerie : 480 quintaux. — *Prix.* 2.400 livres. — *Régime.* Propriétaire : M. Mallet; exploitant : M. Monin-Paviot. F[12] 680 (Grenoble).

GÉNÉRALITÉS [1].

Production des hauts fourneaux avant la Révolution : Allevard, 12.000 quintaux; Uriage, 6.000 quintaux; Sainte-Marie,

[1] D'après la *Description générale et particulière de la France, Dauphiné*, 3e partie, p. 96-97, l'acier se forge (en 1782) à Rives-Moirans, Voiron, Beaumont-Furent, Tullins, Beaucroissant, Chabons, Vienne (nous conservons l'orthographe des noms de lieu); le fer se forge à Saint-Hugon, Hurtiers, Thois, Alvar, Laval, Goncelin, Lacombe, Lantey, Uriage, Revel, les Portes, Saint-Gervais, Royans; les faux et faucilles sont fabriquées à Voiron et à Vizille; les lames d'épée à Rives, Beaucroissant, Tullins, Voiron, Beaumont-Furent, surtout Vienne; il y avait autrefois à Vienne 30 martinets pour cette fabrication. — D'après Brun-Durand, *Le Dauphiné en 1698 suivant le Mémoire de l'intendant Bouchu*, Lyon et Grenoble, 1874, in-8°, p. 89 (citant Bouchu) : « On remarque les forges d'Allevard, Hurtières, Saint-Hugon, Theys, Goncelin, la Combe et Uriage; les fabriques d'acier de Rives, Moirans, Voiron, Fures, Beaucroissant et Vienne; enfin les fabriques de lames d'épées (*correction pour* lances, d'épées) de Rives, Beaucroissant, Tullins et Fures. » — Nous trouvons dans F[12] 1300, dressé par le chevalier Grignon, ce « Tableau des forges à fer ou martinets du Dauphiné en 1778 » :

MARTINETS.	NOMBRE de FEUX.	FORGES d'où ILS TIRENT LE FER.	PRODUITS.
La Grande-Chartreuse.	1	La Fourvoirie.....	Pelles, hoyaux, fourches.
Voiron.....	4	Voiron.....	Grosse taillanderie.
Coubleville.....	2	Voiron.....	Instruments agricoles.
Alivet.....	1	Alivet.....	Grosse taillanderie.
Allevard.....	3	Pont-de-Bens.....	Pelles, clous, réchauds.
Saint-Hugon.....	1	Saint-Hugon.....	Tôle, pelles, fourches.
Pont-de-Bens.....	2	Pont-de-Bens.....	Outils agricoles, clous.
Pont-Charat.....	1	Pont-Charat.....	Taillants, pelles, réchauds.
Moiran.....	1	Pont-de-Bens.....	Serrures, pelles, instruments agricoles.
Articole.....	1	Articole.....	Pelles, pioches, etc.
Vienne.....	1	Comté.....	Bandages, taillants, serrures.

6.000 quintaux; Saint-Barthélemy, 3.000 quintaux; Saint-Gervais, 6.000 quintaux. F[14] 105.117 (Mémoire pour les citoyens Blanchet frères, fabricants d'acier à Rives, 9 messidor an IX).

«Toutes les forges et autres usines sont établies par lettres patentes, mais les maîtres de forges n'ont ni leurs titres ni la date de leurs établissements; ils ont tous été enregistrés dans les sièges des maîtrises des eaux et forêts, qui sont au nombre de trois dans la province, savoir Grenoble, Saint-Marcellin et Die.» F[12] 680 (Grenoble). «Toutes les aciéries et la plupart des taillanderies du département de l'Isère existent depuis plusieurs siècles.» F[14] 105.117 (L'ingénieur des mines au directeur général des mines, 7 avril 1816).

«Arrondissement du bureau de Rives. — Dans la fabrication d'acier dans chaque forge, il s'y trouve deux tiers d'acier fin; ces aciers sont pour la manufacture d'armes de Saint-Étienne en Forez ou pour Thiers[1] en Auvergne; l'autre tiers commun va dans la Provence ou dans le Vivarais. A l'égard du fer, il se consomme tout dans le Dauphiné pour le labourage, et même il ne s'en fabrique pas encore suffisamment, ce fer étant d'une qualité supérieure à celui de Comté.

«La quincaillerie qui se fabrique dans l'arrondissement du bureau de Voiron se consomme en partie dans la province ; l'acier fin est envoyé aux manufactures de Saint-Étienne, Thiers et Lyon ; le commun, après la consommation de la province, va en Vivarais, Languedoc et Provence.

«Arrondissement du bureau de Goncelin[2]. — Le fer et la quincaillerie se consomment dans la province, et la gueuse sert à alimenter les artifices de Rives et Voiron. Partie des martinets de l'arrondissement du bureau de Goncelin ne sont occupés qu'à réparer les outils d'agriculture.

«Les bois sont rares dans les cantons des forges de l'arrondissement du bureau de Rives; à peine en trouve-t-on pour la consommation publique, de sorte que l'on tire les charbons pour la consommation des forges de cinq à six lieues dans les environs et

(1) Voir à ces mots, départements de la Loire et du Puy-de-Dôme.
(2) Arrondissement de Grenoble.

principalement des bois de Chambersan qui en fournissent la majeure partie.

« Les artifices de l'arrondissement de Voiron s'alimentent de charbon à 4 et 5 lieues à la ronde ; ils n'occasionnent jamais la disette si les particuliers ont l'attention de mettre leurs bois en coupe réglée. » F[12] 680 (Grenoble).

JURA.

1re Section. — Établissements de fabrication.

1. Bonlieu [1].

Saut-Girard. F12 680 (Franche-Comté), 1606. — *Consistance.* «Martinet, pour la fabrication des fers non ouvrés et de ceux travaillés.» — *Historique.* Existe depuis plus d'un siècle et n'a jamais férié. Arch. dép. Doubs, C 119. — *Production.* Fer : 200 milliers. Débouchés : la Suisse et le Bugey. F12 680. «Le produit de la fabrication est de 500 pesant dans vingt-quatre heures. On ne peut déterminer au juste à combien monte la fabrication par année par rapport aux fériations auxquelles cette usine est sujette.» Arch. dép. Doubs, C 119. — *Combustible.* 550 cordes de bois. «Les bois dans la partie où cette usine est établie sont assez abondants; la nature du sol ne permet pas que le transport en soit éloigné; ces forêts ne sont à portée d'aucune ville.» F12 680. «Les bois de sapin appartenant aux chartreux de Bonlieu [2] ainsi que quelques bois communaux du village sont affectés au roulement de cette usine.» Arch. dép. Doubs, C 119. — *Prix.* Fers non ouvrés : 210 livres le millier; fers ouvrés : 250 livres. F12 680. — *Régime.* Propriétaire : M. Petetin de Lons-le-Saunier, marchand de fer. Arch. dép. Doubs, C 119.

2. Bourg-de-Sirod [3]. F12 680 (Franche-Comté), 1606; F14 105.125, 105.127.

Consistance. Un haut fourneau, une fenderie, quatre feux de forge. F12 680. Un haut fourneau, trois feux de forge. F12 1606. «Four-

[1] Depuis 1889; auparavant, les Petites-Chiettes; près des sources du Hérisson et du lac de Bonlieu, arrondissement de Saint-Claude.

[2] Chartreuse fondée en 1229.

[3] Sur l'Ain, arrondissement de Poligny.

IMPRIMERIE NATIONALE.

neau pour couler la gueuse, feu d'affinerie pour réduire la fonte en fer, fenderie pour réduire le fer en cercle, en barre et en verge fendue, platinerie pour réduire le fer en tôle, martinet pour réduire le fer en bandes de roues et autres espèces nécessaires aux laboureurs et aux horlogers.» Arch. dép. Doubs, C 119. — *Historique.* «Très ancien et reconstruit en vertu de lettres patentes [sur arrêt du 1er février] du 20 février 1724.» Ces lettres constatent l'existence des forges en 1557 et 1673. Enregistrées par le parlement de Besançon le 8 mars 1724. F12 680; F14 105.125, 105.127. «On prétend que cette usine roulait déjà dans le XIVe siècle. M. le marquis de Conflans, seigneur de Châteauvillain, la fit remonter en 1724...» Arch. dép. Doubs, C 119. — *Production.* Fonte : 4.000 quintaux métriques. Fer, 1re qualité : 2.500 quintaux métriques; 3e qualité : 500 quintaux métriques. F12 1606. 400 à 500 milliers de fonte, que l'on réduit en fer en barres. Arch. dép. Doubs, C 119. «Cette usine est très utile pour la fourniture des laboureurs, maréchaux et horlogers, qui sont en très grand nombre dans ce bailliage et qui forment une des principales branches de commerce.» F12 680. «On en débite aussi pour l'entretien des salines, on en envoie dans différentes villes du royaume, et toute la fabrication se débiterait à l'étranger si on voulait remplir les demandes.» Arch. dép. Doubs, C 119. — *Combustible.* 2.100 cordes de bois. F12 680. «La forge du Bourg-de-Sirod est nécessaire... pour la consommation du bois des seigneurs et des dames de Châteauvillain[1] et de plusieurs communautés voisines où les bois sont abondants...» — *Prix.* «Le prix du millier de fer en barres est de 180 à 190 livres; il augmente suivant que les différentes manipulations l'exigent.» Arch. dép. Doubs, C 119. Fer : 38 à 40 francs le quintal métrique. Bois : 5 à 6 francs la corde «de huit pieds de couche, quatre pieds de hauteur, la bûche de 2 pieds 6 pouces, soit 0m 812». Minerai, extraction : 20 sous; transport : 15 sous le quintal métrique. — *Main-d'œuvre.* 60 à 70 ouvriers. — *Salaires.* 20 à 25 sous. F12 1606. — *Régime.* Propriétaires : «M. le baron de Stam, Madame la princesse de Grave et Madame la comtesse de Rodohan[2], seigneur et dames de

[1] En 1696, le domaine fut vendu à Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse, et érigé en duché-pairie.

[2] Ou Rodoan; famille originaire de Bourgogne.

Châteauvillain, qui l'ont acensé au sieur Morel.» Arch. dép. Doubs, C 119.

3. Champagnole[1].

I. **Le Bas.** F[12] 680 (Franche-Comté). — *Consistance.* Un feu de forge. F[12] 680. Martinet avec platinerie. Arch. dép. Doubs, C 119. — *Historique.* Établi depuis 110 ans sans lettres patentes. F[12] 680. «Cette usine a été acensée par les auteurs de Madame de Lauraguais, il y a environ 110 ans». Arch. dép. Doubs, C 119. — *Production.* 60 milliers. Débouchés : la province, la Suisse et Genève. Mêmes observations qu'au Martinet des Iles[2]. F[12] 680. «Les fers qu'on y fabrique se réduisent pour la plus grande partie en tôle, en fers martinets, ainsi que quelques fers en barres pour les salines... Ces fers se débitent en partie dans la province, et l'autre dans le Bugey, à Lyon et à Genève.» — *Matières premières.* «On y brûle environ cent milliers de fonte, dont la plus grande partie provient du fourneau du Pont-du-Navoy[3].» Arch. dép. Doubs, C 119. — *Combustible.* 630 cordes de bois. F[12] 680. — *Prix.* Fer en barres : 200 à 210 livres le millier; fer en tôle : 330 à 336 livres; fer martinet : 224 livres. Arch. dép. Doubs, C 119. — *Régime.* Propriétaire : M. Jean-Claude Olivier. F[12] 680; Arch. dép. Doubs, C 119.

II. **Le Bas.** F[12] 680 (Franche-Comté).— *Consistance.* Un feu de forge. F[12] 680. Martinet avec platinerie, un feu. Arch. dép. Doubs, C 119. — *Historique.* Acensé en 1691. F[12] 680. — *Production.* 30 milliers de fer, tôle, bandes, martinet. Débouchés : la province, Lyon, Genève. Mêmes observations qu'au Martinet des Iles. F[12] 680; Arch. dép. Doubs, C 119. — *Matières premières.* «On y peut brûler environ soixante milliers, tant fonte que riblons.» Arch. dép. Doubs, C 119. — *Combustible.* 420 cordes de bois. — *Prix.* 225 livres le millier. — *Régime.* Propriétaire : M. Pierre-Marie Olivier. F[12] 680.

(1) Sur l'Ain, arrondissement de Poligny. — Sur les forges de Champagnole au XVIe siècle, cf. Febvre, *Philippe II et la Franche-Comté,* p. 33, n. 4.

(2) Voir plus loin, même commune, à ce mot.

(3) Voir plus loin, à ce mot.

III. Martinet des Iles. — *Consistance.* Un feu de forge et un feu de platinerie. F[12] 680 (Franche-Comté). «Composé d'une platinerie avec le droit d'y faire une fonderie.» Arch. dép. Doubs, C 119. — *Historique.* «En vertu d'arrêt du Conseil du mois de mars 1778.» F[12] 680. «Au mois de mars 1778, par arrêt du Conseil, Alexis Olivier obtint le droit de le construire sans qu'on exigeât lettres patentes, pris égard que ce n'est qu'un martinet.» Arch. dép. Doubs, C 119. — *Production.* 80 milliers. «Ce martinet est très utile pour débiter les fontes du Pont-du-Navoy [1]; il fournit les tôles et les clous pour les chaudières de la saline de Mont-Morot (*sic*)[2] ainsi que tous les fers qui y sont nécessaires.» F[12] 680. «L'on y fait des plaques en fer pour les chaudières de la saline de Montmorot, des tôles pour les fourneaux et les garnitures de cheminées, du fer pour les clous, et des bandes pour ferrer les voitures.» Arch. dép. Doubs, C 119. — *Combustible.* 1.050 cordes de bois. F[12] 680. «Les bois des propriétaires étant insuffisants, on se sert de ceux de Madame de Lauraguais affectés au fourneau de Pont-du-Navoy.» — *Prix.* Fer en barres : 210 livres le millier; tôles pour les chaudières : 340 livres; tôles pour garnir les cheminées et fourneaux : 370 livres; bandes pour chariots : 225 livres. — *Main-d'œuvre.* Occupe quantité d'ouvriers. Arch. dép. Doubs, C 119. — *Régime.* Propriétaires : MM. Jacques, Alexis et Jean-Pierre Olivier. F[12] 680; Arch. dép. Doubs, C 119.

IV. **La Serve.** F[12] 680 (Franche-Comté), 1606. — *Consistance.* Forge, martinet et fenderie. F[12] 680. Deux feux de forge. F[12] 1606. L'établissement comprend une tréfilerie. F[12] 1318 (Copie de la lettre d'Abraham Muller, 1er juin 1789, à l'intendant de la généralité de Franche-Comté). «A l'égard du sieur Muller, son projet est d'établir une filerie de fer dans son usine de la Serve.» F[12] 1318 (Lettre de M. Caumartin de Saint-Ange, 24 juin 1789). — *Historique.* Arrêt du Conseil du 22 octobre 1782, lettres patentes du 20 novembre. F[12] 1318; F[14] 105.127 (Demande de maintien, 29 janvier 1841). «Par arrêt du Conseil du 22 octobre 1782, les sieurs Willermet et Dolard obtinrent la permission de transporter un

[1] Voir plus loin, à ce mot.

[2] Sur les salines du Jura, cf. R. Prot, *Statistique générale du Jura*, Lons-le-Saunier, 1838, in 8°, p. 485 : salines de Lons-le-Saunier, de Montmorot (en réalité faubourg de Lons), de Salins.

martinet qui existait près des moulins de Champagnole sur une pièce de terre dite à la Serve, qu'ils avaient acensée de Madame la comtesse de Lauraguais par acte du 2 novembre 1779, avec pouvoir de construire 6 rouages sur la rivière d'Ain pour le roulement du martinet. Cet arrêt confirme la construction qu'ils avaient faite dans cet emplacement d'un martinet composé de platinerie avec les ourdons de marteaux nécessaires pour les assortir et fournir à la fabrication des tôles ainsi que des tables et versats à l'usage des salines, et en outre d'un emplantement de martinet avec les feux nécessaires pour rebroyer les vieux fers des salines, les vieilles fontes et autres bocages, à charge par ces particuliers de faire démolir dans six mois le martinet existant près les moulins de Champagnole. Le sieur Fenouillot[1], associé des sieurs Willermet et Dolard, qui depuis ont fait faillite, au lieu de se conformer à cet arrêt, ont (*sic*) établi une forge et laissé subsister l'ancien martinet : ce sont ces usines que le sieur Muller a acquis (*sic*) de la masse des créanciers de ces particuliers. » F[12] 1318 (Lettre de M. Caumartin de Saint-Ange, 24 juin 1789). M. Lamartine[2] demande l'interdiction de la tréfilerie établie à Champagnole. F[12*] 107, fol. 862-863 (Bureau du commerce, 1er septembre 1789). — *Production.* Fer et tôle, pour Genève et Lyon. « Cette usine, composée de trois feux, est très utile pour le village de Champagnole; elle lui procure, comme celles qui y sont établies, un commerce considérable. » F[12] 680. « Cette usine ne roule point actuellement et depuis la faillite des sieurs Fenouillot et Dulard (*sic*); on peut y brûler la gueuse, faire des plaques pour les grandes chaudières, des tôles pour les fourneaux et garnitures pour les cheminées, réduire le fer en barres, en bandes et fer martinet. On peut y fabriquer annuellement environ quatre-vingt-dix milliers. » Arch. dép. Doubs, C 119. « Il doit être indifférent au public que les fers soient fabriqués en fil de fer ou en tôle que l'on y faisait ci-devant; au contraire, il doit voir avec satisfaction que ce genre d'industrie nécessite moins de consommation de bois et de charbons et qu'il emploiera une plus grande quantité d'ouvriers des deux sexes, ce qui ne peut que faire valoir davantage le pays, qui n'existe volontiers que par l'industrie. » — *Matières premières.* Consomme une

(1) Sur le sr Fenouillot, cf. p. 131.
(2) Voir plus loin, à Morez.

partie des fontes des fourneaux de Pont-du-Navoy[1] et de Châteauvillain[2]. F[12] 1318 (Copie de la lettre d'Abraham Muller). — *Combustible.* 625 cordes de bois. «On n'y consomme que du charbon de bois, qu'on achète à grand prix dans les communautés voisines». F[12] 680. — *Technique.* «Pour fabriquer du fil de fer, on prend des fers en verges qui se font au martinet, et pour les réduire à la grosseur d'une plume ordinaire on les recuit deux fois; une fois à cette grosseur, on le tire à froid.» F[12] 1318 (Copie de la lettre d'Abraham Muller). — *Rendement.* Fonte : 665 à 680 p. o/oo. F[12] 1606. — *Prix.* Fer: 32 à 35 francs le quintal métrique. Bois : 2 fr. 50 à 3 francs et 5 à 6 francs à l'usine. F[12] 1606. Fer en barres : 200 à 210 livres le millier; tôle pour les chaudières : 340 livres; tôle pour garnir les cheminées et fourneaux, 370 livres; fer martinet et bandes de chariots : 224 livres. Arch. dép. Doubs, C 119. — *Main d'œuvre.* 100 à 120 ouvriers, y compris des femmes et des enfants. F[12] 1606. «Elle occupe plusieurs ouvriers qui, dans cette partie de montagnes, sont peu occupés à l'agriculture.» F[12] 680. — *Salaires.* 1 fr. 25 à 1 fr. 50. F[12] 1606. — *Régime.* Propriétaire : M. Muller. F[12] 680; F[14] 105.127.

4. Clairvaux[3]. F[12] 680 (Franche-Comté), 1606; F[14] 105.128, 105.129.

Consistance. Un haut fourneau, deux feux de forge, un martinet. F[12] 680. Un haut fourneau, deux feux de forge. F[12] 1606. «Un fourneau qui ne peut rouler que quelques mois de l'année à cause de la pénurie et de la cherté des mines; deux feux de forge souvent arrêtés par les eaux basses et les gelées avec un martinet.» Arch. dép. Doubs, C 119 — *Production.* Fonte : 400 à 500 milliers. Fer : 60 à 400 milliers. Débouchés : la province, la Bresse, le Lyonnais, le pays de Gex et Genève. F[12] 680; Arch. dép. Doubs, C 119. Fer, 1re qualité : 250.000 kilogrammes; 2e qualité : 250.000 kilogrammes. F[12] 1606. — *Historique.* «Établie en 1780, en vertu d'arrêt du Conseil des 1er avril et 24 mai 1732, confirmé par lettres patentes du 29 avril 1767.» F[12] 680. — *Matières pre-*

[1] Voir plus loin, à ce mot.

[2] S'agit-il de Châteauvillain (Haute-Marne, voir à ce mot), ou plutôt de Bourg-de-Sirod, désigné sous le nom des propriétaires (voir plus haut)?

[3] Sur les lacs de Clairvaux, arrondissement de Lons-le-Saunier.

mières. «Mines en poussières pour la plus grande partie, et quelques-unes en grain, très difficiles à nettoyer et purger des parties étrangères qu'elles renferment, notamment des terres grasses, cristaux et petites pierres.» Arch. dép. Doubs, C 119. — *Combustible.* 3.500 cordes de bois. «Cette usine, placée au-dessous de Clairvaux, est la seule dans cette partie, à l'exception de la forge de Vertamboz[1], à une demi-lieue au-dessous. Elle est d'autant plus utile qu'elle ne consomme que les bois appartenant aux propriétaires, qui sont très considérables, et dont ils ne peuvent tirer d'autre parti par leur situation dans les montagnes les plus élevées du Jura.» F[12] 680. — *Rendement.* Fonte : 710 p. o/oo. F[12] 1606. — *Prix.* Fonte : 90 livres le millier; «et 110 à 115 celles qu'on est dans le cas de tirer des fourneaux de la province à cause de la voiture.» Fer ordinaire : 195 livres le millier; fers martinets : 240 livres. Arch. dép. Doubs, C 119. Fer : 34 francs le quintal métrique. Bois : «La corde de bois destinée à être convertie en charbon a ordinairement 2 mètres 599 millimètres de longueur de couche, 1 mètre 299 millimètres de hauteur, et la bûche a 812 millimètres de longueur. Le prix de cette corde en 1789 était d'environ 3 fr..., prise au bois, où elle était convertie en charbon et ensuite conduite à l'usine. Les frais de fabrication du charbon et le transport étaient en raison de l'éloignement et de la difficulté des lieux; ils peuvent être évalués à un prix moyen en 1789 de 1 fr. 75 par corde.» Minerai, extraction : 6 francs; transport : 9 francs la queux, «qui se divise en quatre cuveaux; le cuveau est une caisse formant un carré long portant 758 millimètres de longueur, 379 millimètres de largeur et 704 millimètres de hauteur.» — *Main-d'œuvre.* 200 ouvriers[2]. — *Salaires.* 12 francs les 1.000 kilogrammes de fer fabriqué. F[12] 1606. — *Régime.* Propriétaires : les princes de Listenois et de Bauffremont. F[12] 680; F[14] 105.128, 105.129.

5. Dampierre[3].

Les Minerais. — *Consistance.* Haut fourneau. — *Historique*[4].

(1) Voir plus loin, à ce mot.
(2) Internes et externes.
(3) Sur le Doubs, arrondissement de Dôle.
(4) Pour le reste de la notice, voir plus loin, à Rans.

Date de temps immémorial. F[14] 105.129 (Demande d'autorisation de MM. Lemire, Grunard et Cie, 20 juillet 1854).

6. Dompierre-sur-Mont[1].

Consistance. Un haut fourneau. — *Historique.* Lettres patentes du 27 mars 1526. — *Production.* Fonte : 500 milliers, pour les forges de la Bruyère et de Fraisans[2]. — *Combustible.* 3.500 cordes de bois. «Le fourneau est absolument nécessaire pour alimenter de fontes les forges de la Bruyère et de Fraisans et pour la consommation du bois de charbonnette de la forêt de Chaux[3], dont la moitié des deux tiers des cordes qui s'y fabriquent sont affectés à son roulement.» — *Régime.* Propriétaire : M. Courty de Romange. F[12] 680 (Franche-Comté).

7. Dôle[4].

Martinet de Dôle. Arch. dép. Doubs, C 119. **La Lampinette.** F[14] 105.125. — *Consistance.* Forge, un feu. F[12] 680 (Franche-Comté). — *Historique.* «Établi par lettres patentes dont on ignore la date.» F[12] 680. Installé sur l'emplacement d'une papeterie acensée en novembre 1714 par la ville de Dôle. F[14] 105.125 (Rapport du conducteur des ponts et chaussées, 12 avril 1835). — *Production.* Fer : 200 milliers. Débouchés : la province, Lyon et les provinces au delà. «Cette forge est moins propre à fabriquer du fer qu'à le déguiser pour tôles ou autres qualités.» — *Combustible.* 2.000 cordes de bois. — *Régime.* Propriétaire : Mme veuve Tiedesingre. F[12] 680.

8. Doucier[5]. F[12] 680 (Franche-Comté), 1606.

Consistance. Forge, trois feux. F[12] 680. Forge et fabrique de faux, trois feux, dont un de forge et un de martinet. — *Historique.*

(1) Arrondissement de Lons-le-Saunier.

(2) Voir plus loin, à Plumont et Fraisans.

(3) L'une des plus grandes forêts de France (19.949 hect. pour la forêt domaniale seule), arrondissement de Dôle.

(4) Sur le Doubs.

(5) Sur le Hérisson, arrondissement de Lons-le-Saunier.

« Cette forge fut acensée de Louis de Chalon[1], pour lors seigneur de Doucier, en 1434. Cet acensement fut consenti par Simon de Faverney, abbé de Balerne[2] en 1434, renouvelé et confirmé en 1670 par son altesse le prince d'Orange[3], alors seigneur de Doucier. » — *Production.* Fer en bandes : 60 à 70 milliers; faux : 7 à 8 milliers. « Un tiers de la fabrication se débite en Suisse et dans la Savoie, les deux autres tiers dans la province et la Bourgogne... Cette usine... est très utile et même nécessaire, car la faux est un outil de première nécessité; on est obligé d'en faire venir de l'étranger un nombre considérable et à grands frais. » Arch. dép. Doubs, C 119. — *Combustible.* 525 cordes de bois. « On est obligé de se pourvoir de charbons à plus de trois lieues; on n'y emploie ni houille ni charbon de terre. » — *Prix.* 150 livres le cent de faux et 205 livres le millier de fer. — *Régime.* Propriétaire : M. François-Xavier Girard. F[12] 680; Arch. dép. Doubs, C 119.

9. Foucherans[4].

Consistance. Un haut fourneau[5]. F[12] 680 (Dijon); F[14] 105.125. — *Historique.* « Établi par lettres patentes depuis environ 40 ans. » F[12] 680. Lettres patentes du 8 août 1743. F[14] 105.125 (Rapport du directeur des forêts, 27 avril 1827). — *Production.* « Le principal objet de cette forge est la fabrique de la poterie en fer. Son travail languit depuis environ deux ans par la faute de ceux qui en ont l'exploitation. Quoi qu'il y ait peu de bois dans le pays même, sa proximité de la forêt de Chaux, située en Franche-Comté, empêche que le prix n'en soit trop fort pour que la forge de Foucherans devienne nuisible à cet égard. Tout ce qui s'y fabrique est estimé de bonne qualité. » — *Régime.* Propriétaire : la comtesse du Beuil, dame de Foucherans. « On croit devoir observer ici que les habitants se plaignent de ce que Madame la comtesse du Beuil, en spécifiant dans ses baux qu'il ne sera fait aucune extraction dans les bois qui lui appartiennent et où la mine est cependant plus abondante qu'ailleurs, met dans le cas de faire des

(1) Prince d'Orange, 1418-1463.
(2) Abbaye de cisterciens, fondée au diocèse de Besançon le 31 mai 1136.
(3) Guillaume d'Orange, stathouder des Provinces-Unies en 1672, mort en 1702.
(4) Sur la Belaine, arrondissement de Dôle.
(5) D'après F[12] 1300, Jars, Journal, haut fourneau à moulage en 1768.

fouilles plus considérables dans les terres destinées à la culture, et que le maître de forge ne leur donne aucun dédommagement pour l'extraction de la mine dans leurs terres, quoique l'arrêt du Conseil du 7 avril 1786[1] fixe ceux qu'ils doivent recevoir. » F[12] 680.

10. Fraisans[2].

Consistance. Fourneau, forge, martinet et fenderie. « Il y a cinq feux[3]. » F[12] 680 (Franche-Comté). Trois hauts fourneaux, neuf feux de forge. F[12] 1606. — *Historique.* Lettres patentes du 27 mars 1526, de Marguerite d'Autriche[4], ratifiées le 2 novembre 1527 par Charles-Quint, enregistrées à la chambre des comptes de Lille le 23 mars 1530[5]. F[12] 680; F[14] 105.129. — *Production.* Fer : 800 milliers. Débouchés : le royaume, la Suisse, la Savoie et autres; fourniture des arsenaux de l'artillerie et de la marine. F[12] 680. Fer, 1re qualité : 10.500 quintaux métriques. F[12] 1606. — *Combustible.* 16.000 cordes de bois. — *Prix.* Fer : 200 livres le millier. F[12] 680. Fer : 58 francs le quintal métrique. Bois : 4 francs la corde, « longueur de la corde 8 pieds, hauteur 4 pieds, largeur 2 pieds 1/2; cube 2 stères 3/4 ». Minerai, extraction : 2 francs; transport : 2 francs le mètre cube « en terres non lavées ». — *Salaires.* 1 franc la journée de manœuvre. F[12] 1606. — *Régime.* Propriétaires : MM. de Fraisans et Courty. F[12] 680.

11. Frontenay[6]. F[12] 680 (Franche-Comté); F[14] 105.126.

I. *Consistance.* Un haut fourneau. — *Historique.* « Très ancien, et rétabli en vertu d'arrêt du Conseil du 11 février 1783. » — *Pro-*

(1) Arch. nat., AD + 1073. Cet arrêté, modifiant l'ordonnance de 1680 sur la marque des fers, ordonne que les extracteurs de mines de fer paieront à l'avenir aux propriétaires de fonds 2 sous 6 deniers par tonneau de minerai de 500 pesant.

(2) Sur le Doubs, arrondissement de Dôle.

(3) D'après F[12] 1300, Jars, Journal, 1768, la forge de Fraisans achève de forger le fer produit par la forge de Rans; elle a 1 haut fourneau, 3 affineries, 2 chaufferies, 2 martinets, 1 refenderie.

(4) Fille naturelle de Charles-Quint, 1522-1586, elle fut chargée par Philippe II d'Espagne de gouverner les Pays-Bas.

(5) D'après Febvre, *Philippe II et la Franche-Comté*, p. 18, n. 3, la forge de Fraisans est très ancienne; elle est mentionnée en 1366.

(6) A 2 kilom. 500 de la Seille, arrondissement de Lons-le-Saunier.

duction. Fonte : 500 milliers [1]. Débouché : la province. F[12] 680. « La fonte qui provient de ce fourneau donne du fer de bonne qualité; il est propre pour la fabrication de divers ouvrages et meubles en fonte, ainsi que pour celle des bombes et boulets. On y fabrique environ quatre à cinq [cent] milliers de gueuses, soit en moulages, soit en meubles en fonte de diverses espèces. La fabrication est plus ou moins forte selon les divers accidents qui occasionnent plus ou moins de fériation. Les fontes en gueuses se débitent dans différentes forges de la province pour y être réduites en fer pour fournir les maréchaux, horlogers, cloutiers et laboureurs. On y fabrique aussi des moulages pour l'entretien des salines et l'usage de diverses villes et villages de la province. . . On se propose de traiter pour la fourniture des bombes et boulets pour le service de France de mer et de terre; on est en correspondance depuis plusieurs mois pour cet objet. » — *Combustible.* 1.050 cordes de bois. « Le fourneau est nécessaire, non seulement pour la consommation des bois du seigneur de Frontenay et pour celle des bois de divers seigneurs et communautés qui en ont beaucoup, et qui seraient de peu de valeur sans cette ressource, mais encore pour réduire en fer les mines de Monay, qui sont riches, abondantes, et à proximité dudit fourneau [2]. » — *Prix.* « Le prix du millier de fonte en gueuse est de 70 à 80 livres, celui des moulages et des meubles en fonte augmente suivant que les différentes manipulations l'exigent. » Arch. dép. Doubs, C 119. — *Régime.* Propriétaire : le marquis de Montrichard, seigneur de Frontenay, qui l'a acensé au sieur Morel. F[12] 680; Arch. dép. Doubs, C 119.

II. *Consistance.* Forge, un feu. — *Historique.* Existe de temps immémorial. — *Régime.* Propriétaire : M. Humbert-Monnier. Arch. dép. Jura (Statistique manuscrite).

12. Lavans-lès-Dôle [3].

Moulin-Rouge, Lavans, Audelange. F[12] 680 (Franche-Comté); F[14] 105.125, 105.129. — *Consistance.* Un haut fourneau, une forge;

[1] Le document porte par erreur 5 au lieu de 500.

[2] La concession actuelle s'étend sur les communes de Monay, Toulouse et Bersailin, arrondissement de Lons-le-Saunier.

[3] Sur l'Arne, arrondissement de Dôle.

deux feux. — *Historique.* Lettres patentes de la comtesse de Bourgogne du 2 septembre 1530. F[12] 680. Arrêts du Conseil du 30 novembre 1700 et du 23 janvier 1714. F[14] 105.125. — *Production.* Fer : 200 milliers. Débouchés: tout le royaume. « Cette usine est nécessaire quand il faut des fournitures de bombes et des boulets. » — *Combustible.* 4.000 cordes de bois. — *Prix.* Fer : 190 livres le millier. — *Régime.* Propriétaire : M. Courty. F[12] 680.

13. Marpain [1].

Montrambert. F[12] 680 (Franche-Comté). — *Consistance.* « 3 feux de forge dont un travaille rarement. » — *Historique.* Anciennement établi, appartint à la maison de Poitiers. Arch. dép. Jura (Statistique manuscrite). — *Production.* Fer : 400 milliers. Débouchés : les arsenaux de mer et de terre, Lyon et la province. — *Matières premières.* « Les fontes sont fournies par le fourneau de Pesmes et celui de Vallay [2]. » — *Combustible.* 8.000 cordes de bois. « Le propriétaire possède environ 4.000 arpents de bois sur différents territoires; il les fait vendre à l'enchère à l'âge de 20 ans et il en donne la préférence à son maître de forges. » — *Prix.* Fer : 210 livres le millier. — *Régime.* Propriétaire : le marquis de Choiseul. F[12] 680.

14. Montaine-Arsches [3].

Moulin-Neuf. — *Consistance.* Forge, martinet, platinerie, renardière; cinq feux. — *Historique.* Arrêts du Conseil du 20 février 1753, du 11 juin 1776; lettres patentes du 27 février 1781. — *Production.* Fer : 200 milliers. « Cette usine... n'est utile qu'aux trois salines de Franche-Comté [4]; les fers qu'on y fabrique y sont spécialement destinés. » — *Combustible.* 1.500 cordes de bois. « Les salines ne se servant que de bois dont les moindres bûches doivent avoir six pouces de tour, le propriétaire de cette usine peut réduire en char-

[1] Sur l'Ognon, arrondissement de Dôle. — Sur la fabrication du fer-blanc à Montrambert au XVIIIe siècle, cf. F[12] 1307; cf. aussi le tome VI de l'*Encyclopédie* (1756), p. 498.

[2] Département de la Haute-Saône; voir à ces mots.

[3] Au-dessus de la Furieuse, arrondissement de Poligny.

[4] Cf. p. 196, n. 2.

bon toutes celles qui sont au-dessous, de manière qu'il est dans l'abondance des bois.» — *Prix*. Fers doux : 220 livres; fers martinets : 240 livres; fers communs : 320 livres; tôle : 360 livres. — *Régime*. Propriétaire : M. Chamecin. F[12] 680 (Franche-Comté).

15. Plumont[1].

La Bruyère. — *Consistance*. Forge, un feu. — *Historique*. Lettres patentes du 27 mars 1526. — *Production*. Fer : 200 milliers. Débouchés : le royaume, la Suisse, la Savoie et autres. — *Combustible*. 2.000 cordes de bois. — *Prix*. Fer : 200 livres le millier. — *Régime*. Propriétaire : M. Courty. F[12] 680 (Franche-Comté).

16. Pont-du-Navoy[2]. F[12] 680 (Franche-Comté), 1606; F[14] 105.127.

Consistance. Un haut fourneau[3]. — *Historique*. Établissement très ancien, sans lettres patentes. F[12] 680. Reconnu par arrêt du Conseil du 21 avril 1780. F[14] 105.127. «Ce fourneau est si ancien qu'on ignore l'époque de son établissement; il fut interrompu pendant longtemps. En 1780, Madame de Lauraguais à qui il appartient obtint du roi la permission de le faire remonter sans lettres patentes, vu qu'il était ancien.» Arch. dép. Doubs, C 119. — *Production*. Fonte : 400 milliers. Débouchés : la province, la Suisse, Genève. F[12] 680. «L'on fait à ce fourneau des fontes en gueuse, quelques pièces pour la saline de Montmorot[4], des platines, et l'on se propose d'y faire de la sablerie. Les fers provenant de ce fourneau sont propres à faire des clous, de la tôle, toutes sortes d'outils pour l'usage des laboureurs et des plaques pour les chaudières des salines. On y fait environ quatre cent milliers de fonte, et l'on se propose d'en faire le double lorsqu'on aura découvert de nouvelles mines. Une

(1) Sur un affluent du Doubs, arrondissement de Dôle. — Sur la renardière de Plumont au XVIe siècle, cf. Febvre, *Philippe II et la Franche-Comté*, p. 18, n. 3.

(2) Sur l'Ain, arrondissement de Poligny. — F[12] 1606 mentionne au Pont un haut fourneau existant en 1789.

(3) Dans F[14] 105.127, à propos de l'usine de Pont-du-Navoy, l'ingénieur en chef des mines écrit dans son rapport du 16 décembre 1844 : «Autrefois, en Franche-Comté, une usine à fer complète se composait d'un haut fourneau, deux feux d'affinerie, un feu de chaufferie au charbon de bois et un four de fenderie au bois, avec marteaux, martinets, spatards et machine à fendre.»

(4) Voir p. 196, n. 2.

partie des fontes en gueuse se travaillent dans les petites usines des propriétaires; les platines se vendent dans la province, quelquefois à Lyon, en Suisse, à Genève; et différentes pièces à la saline de Montmorot.» Arch. dép. Doubs, C 119. — *Combustible.* 3.500 cordes. «Consomme les bois très abondants des environs.» F[12] 680. «Il faut pour le roulement dudit fourneau 100 arpents de bois par chaque année. Ces bois appartiennent à Madame de Lauraguais, qui en a affecté spécialement 3.000 arpents au roulement dudit fourneau.» — *Prix.* Fonte en gueuse : 92 livres le millier; platines : 120 livres; pièces pour la saline : 112 livres. Arch. dép. Doubs, C 119. — *Main-d'œuvre.* «Ce fourneau... est de la plus grande utilité en ce qu'il occupe quantité d'ouvriers peu occupés de la culture des terres.» F[12] 680. — *Régime.* Propriétaires : MM. Alexis et Jacques Olivier, de Champagnole, «à qui Madame de Lauraguais a transmis son droit». F[12] 680; F[14] 105.127; Arch. dép. Doubs, C 119.

17. Rans [1].

Les Bruères. Arch. dép. Jura (Statistique manuscrite). — *Consistance.* Une forge à deux feux [2]. F[12] 680 (Franche-Comté). — *Historique.* Date de temps immémorial à Rans, Roche [3] et les Minerais [4]. F[14] 105.127 (Demande de maintien, 20 juillet 1854). Autorisé par arrêt du Conseil, janvier 1705. Arch. dép. Jura (Statistique manuscrite). — *Production.* Fer : 500 milliers. Débouchés : le royaume, la Suisse, la Savoie et autres. — *Combustible.* 10.000 cordes de bois. — *Prix.* Fer : 200 livres le millier. — *Régime.* Propriétaire : le prince de Bauffremont. F[12] 680.

18. Revigny [5].

Consistance. Forge, s. a. i. — *Historique.* Acensement par la comtesse de Lauraguais, 29 octobre 1781. F[14] 105.127 (Demande de maintien, 18 février 1841).

(1) Sur le Doubs, arrondissement de Dôle.

(2) F[12] 680 mentionne en réalité un fourneau et une forge; mais le fourneau est celui des Minerais, commune de Dampierre (voir à ce mot). — D'après F[12] 1300, Jars, Journal (1768), 1 haut fourneau et 2 affineries.

(3) Voir département du Doubs, à Arc-et-Senans.

(4) Voir plus haut, à Dampierre.

(5) Sur la Vallière, arrondissement de Lons-le-Saunier.

19. Syam [1].

Martinet de Syan. F[12] 680 (Franche-Comté); F[14] 105.127; Arch. dép. Doubs, C 119. — *Consistance.* Forge, trois feux. F[12] 680. Deux feux de forge, un feu de martinet. Arch. dép. Doubs, C 119. — *Historique.* «Établi d'un temps immémorial, et confirmé par arrêt du parlement en 1765.» F[12] 680. — *Production.* Fer en bandes : 30 milliers. Faux : 3 à 4 milliers. Débouchés : la province et la Bourgogne. Arch. dép. Doubs, C 119. — *Combustible.* 210 cordes de bois. — *Prix.* Fer en bandes : 220 livres le millier. Faux : 150 le cent. — *Régime.* Propriétaires : les frères Perry. F[12] 680; Arch. dép. Doubs, C 119.

20. Vertamboz [2].

Consistance. — Forge, martinet, deux feux. F[12] 680 (Franche-Comté). — *Historique.* «Son établissement est ancien; cette usine existait déjà en 1563; elle fut reconnue à cette époque au profit du duc de Pont-de-Vaux, seigneur de Saint-Sorlin [3]. M. Perchet d'Autrizet, maître des comptes à Dôle, l'acensa en 1634 d'Isabelle de Bourgogne, femme du duc de Pont-de-Vaux.» Arch. dép. Doubs, C 119. — *Production.* Fer : 200 milliers. Débouchés : la province, la Suisse, Genève. — *Combustible.* 875 cordes de bois. «La pénurie des bois ne se fait pas encore sentir, mais elle aura incessamment lieu, soit à cause de la multiplicité des usines qui sont dans le voisinage, soit parce que les productions de bois diminuent tous les jours et que les consommations augmentent.» — *Prix.* Fer : 215 livres le millier. F[12] 680. «Le prix où les fers sont aujourd'hui annonce leur utilité et combien leur consommation augmente.» Arch. dép. Doubs, C 119. — *Régime.* Propriétaire : M. Alvizet. F[12] 680. M. d'Alvizet, conseiller au parlement, «en qualité de

(1) Sur la Lemme, arrondissement de Poligny.

(2) Sur le Drouvenant, arrondissement de Lons-le-Saunier. — L'histoire de cette forge paraît liée à celle de Clairvaux (voir plus haut, à ce mot).

(3) Pont-de-Vaux, département de l'Ain, arrondissement de Bourg. Sur la colline de Saint-Sorlin, au-dessus de l'Ain, dans le Jura, il y a eu une ville, ruinée du xve au xviie siècle, et une forteresse : c'est de la seigneurie de cette forteresse qu'il s'agit sans doute ici.

mari et de légitime administrateur des biens de Mme d'Autrisey (*sic*), son épouse, unique héritière des biens de son père». Arch. dép. Doubs, C 119.

2e Section. — Établissements de dénaturation [1].

1. Arbois [2].

I. **Courcelles.** — *Consistance.* Martinet, trois feux. — *Historique.* Établi depuis environ 150 ans avec permission, «et acensé à perpétuité au profit de Sa Majesté en suite d'un arrêt du Conseil du 13 avril 1775». F12 680 (Franche-Comté). «Pour 650 livres annuellement.» Arch. dép. Doubs, C 119. — *Production.* 20 milliers. Mêmes observations qu'à Gresin. — *Combustible.* 175 cordes de bois. — *Prix.* 205 livres le millier. — *Régime.* Propriétaire : M. Pierre-Charles Vermot. F12 680.

II. **Faramant.** — *Consistance.* Martinet, trois feux. — *Historique.* Établi depuis dix ans sans lettres patentes. — *Production.* 20 milliers. Mêmes observations qu'à Gresin. — *Combustible.* 175 cordes de bois. — *Prix.* 205 livres le millier. F12 680 (Franche-Comté). — *Régime.* Propriétaire : M. André-Pierre Grandviennot. F12 680; Arch. dép. Doubs, C 119.

III. **Gresin.** — *Consistance.* Martinet, quatre feux. F12 680 (Franche-Comté). — *Historique.* «Établie depuis environ 150 ans en suite de permission des souverains du comté de Bourgogne, confirmée ensuite en payant au roi 3 livres par roue.» Arch. dép. Doubs, C 119. — *Production.* 20 milliers. Débouchés : la Bourgogne, la Franche-Comté et Lyon. «Cette usine... est très utile aux laboureurs des environs par la fabrication des outils nécessaires à la culture des terres et surtout des vignes.» F12 680. «On ne fait que des outils, principalement ceux à l'usage des cultivateurs.» — *Matières premières.* «On ne fond que le bocage.» Arch. dép. Doubs, C 119. — *Combustible.* 175 cordes de bois. «Les bois, qui sont très rares

[1] Un certain nombre de ces établissements ne se distinguent pas nettement par leurs fonctions des établissements précédents : il se peut qu'ils aient éventuellement fabriqué leur matière première, le fer.

[2] Sur la Cuisance, arrondissement de Poligny.

dans cette partie, ne peuvent suffire à la consommation des habitants; les propriétaires des martinets sont obligés de tirer à grands frais leurs charbons des bois des seigneurs éloignés de 4 lieues.» — *Prix.* 205 livres le millier. F[12] 680. «Le fer que l'on emploie audit martinet se paie environ 200 livres à 210 livres le millier.» Arch. dép. Doubs, C 119. — *Régime.* Propriétaire : M. Michel Vermot. F[12] 680; Arch. dép. Doubs, C 119.

2. Cressia [1].

Consistance. Forge, martinet. — *Historique.* Établi en 1759 «en suite d'acensement du seigneur de Saint-Amour[2] en 1751». — *Production.* Fer : 8 à 10 milliers de fer pour bandes et roues et menus ouvrages de labourage. «On achète le fer au détail et on le revend de même.» Débouché : le bailliage de Saint-Amour. — *Régime.* Propriétaire : M. Étienne Reverchon. F[12] 680 (Franche-Comté); Arch. dép. Doubs C 119.

3. Mesnay [3].

Consistance. Martinet, trois feux. F[12] 680 (Franche-Comté). — *Historique.* «Établi depuis environ 150 ans en suite de permission des souverains du comté de Bourgogne, confirmé ensuite en payant au roi 3 livres par roue.» Arch. dép. Doubs C 119. — *Production.* 20 milliers. Mêmes observations qu'à Gresin. — *Combustible.* 175 cordes de bois. — *Prix.* 205 livres le millier. — *Régime.* Propriétaire : M. Remi Vermot. F[12] 680.

4. Morez [4].

I. *Consistance.* Sept martinets. «Il n'y a qu'un feu dans chacun de ces martinets[5].» F[12] 680 (Franche-Comté). — *Historique.* «Tous ces martinets ont été établis à des époques différentes; quelques-uns sont anciens, d'autres nouvellement établis, mais

(1) Arrondissement de Lons-le-Saunier.
(2) Département du Jura, arrondissement de Lons-le-Saunier.
(3) Sur la Cuisance, arrondissement de Poligny.
(4) Sur la Bienne, arrondissement de Saint-Claude.
(5) Donc 7 établissements.

IMPRIMERIE NATIONALE.

tous l'ont été sans lettres patentes ni arrêt du Conseil[1]. » F[12] 680. Remontent à des actes des 11 novembre 1665, 9 mai 1684, 31 août 1715, concernant 8 « rouages ». F[14] 105.121 (Demande de maintien, 4 juillet 1840). — *Production.* Fer, par martinet : 80 milliers. Débouchés : la Savoie, la Suisse et Genève. — *Combustible.* Par martinet : 1.000 vents de charbon. « On commence à souffrir la plus grande pénurie des bois qui deviennent extrêmement chers dans ces cantons par la consommation immense qui s'en fait. » — *Prix.* 250 livres le millier. — *Régime.* Propriétaires : MM. Morel, Prost Magnin, Claude Prost, Chavin, Girod, Cordier, Cochet. F[12] 680.

II. *Consistance.* Tirerie. « Il n'y a dans la tirerie que le four à réverbère, parce que l'on fait venir des forges les verges propres à passer à la 1re filière. » F[12] 680 (Franche-Comté). Tréfilerie. F[12] 1318 (Copie de la lettre d'Abraham Muller, 1er juin 1789, à l'intendant de la généralité de Franche-Comté). — *Historique.* « Établie en vertu de lettres patentes dont on ignore la date. » F[12] 680. « . . . Manufacture. . . la plus ancienne dans ce genre après celle de Morvillars[2] en Alsace, et pour laquelle le sieur Dolard[3], lorsqu'il en était propriétaire, avait obtenu différents privilèges et exemptions et diminutions de droits par arrêts du Conseil des 21 mai 1737 et 12 janvier 1745. » F[12] 1318. Titres de 1663. F[14] 105.128 (Le sous-secrétaire d'État au préfet du Jura, 21 avril 1840). — *Production.* Fil de fer : 100 milliers. Débouchés : la Savoie, la Suisse et Genève. — *Combustible.* 250 cordes de bois et 600 vents de charbon. — *Prix.* 250 livres le millier. — *Régime.* Propriétaire : M. de la Martine (*sic*)[4]. F[12]680. Fermier : M. Abraham Muller. F[12] 1318.

5. Nans (Les)[5].

I. **Lizon.** Martinet du Lizon. — *Consistance.* Martinet, un feu. F[12] 680 (Franche-Comté). « Il y a quatre feux. » Arch. dép. Doubs, C 119. — *Historique.* Existe de temps immémorial, sans lettres

[1] D'après Febvre, *Philippe II et la Franche-Comté*, p. 34, Claude Girod fonde à Morez, en 1532, moulin, clouterie, martinet.

[2] Voir département du Bas-Rhin, à ce mot.

[3] Voir p. 196.

[4] Il s'agit de François-Louis de Lamartine, père du poète. Voir P. de Lacretelle, *Les origines et la jeunesse de Lamartine, 1790-1812*, Paris, 1911, in-18, p. 30-33.

[5] Sur l'Angillon, arrondissement de Poligny.

patentes. — *Production.* 16 milliers. — *Combustible.* 64 cordes de bois. F[12] 680. «360 vaux de charbon qui proviennent de 64 cordes de bois.» Arch. dép. Doubs, C 119. — *Prix.* 240 livres le millier. — *Régime.* Propriétaire : Mme de Lauraguais. F[12] 680.

II. **Nans.** — *Consistance.* Martinet, un feu. — *Historique.* Existe de temps immémorial, sans lettres patentes. — *Production.* 4 milliers. «Ces usines[1], qui ne sont composées que d'un seul feu, ne sont utiles qu'aux laboureurs et voituriers des villages voisins.» — *Combustible.* 16 cordes de bois. — *Prix.* 240 livres le millier. — *Régime.* Propriétaires : les frères Bady. F[12] 680 (Franche-Comté).

6. Poligny[2].

Consistance. Un martinet à deux petits feux. F[12] 680 (Franche-Comté). Martinet propre à fabriquer des outils. Arch. dép. Doubs, C 119. — *Historique.* «On n'en connaît pas l'époque et s'il y a lettres patentes, on a seulement appris qu'il est établi d'un temps immémorial, même avant la conquête de la province[3].» Arch. dép. Doubs, C 119. — *Production.* Fer : 4 milliers. «Cette usine... n'est utile qu'à la fabrication des outils à l'usage des laboureurs.» — *Combustible.* 35 cordes de bois. «Le fermier ne peut se procurer du charbon qu'à grand prix et à un éloignement de plus de deux lieues.» F[12] 680. — *Prix.* «Le prix du fer qu'on travaille dans cette usine est de 225 livres le millier.» Arch. dép. Doubs, C 119. — *Régime.* Dépend du Domaine. F[12] 680. «Appartient au roi, et est amodié pour 9 ans depuis le 1er janvier 1784 à Claude Bergère, moyennant 625 livres, par le fermier du Domaine de Poligny.» Arch. dép. Doubs, C 119.

7. Pont-de-Poitte[4]. F[12] 680 (Franche-Comté); F[14] 105.129.

La Saisse. F[14] 105.129 — *Consistance.* Martinet. — *Historique.* Établi en 1759, sans lettres patentes. F[12] 680. «En 1729, Claude-

(1) Celles de Nans et de Salins (voir plus loin, à ce mot).

(2) A la sortie de la Culée de Vaux, sur la Glantine.

(3) Par le duc de Navailles, sous Louis XIV, en 1674. La conquête fut reconnue par le traité de Nimègue, en 1678.

(4) Sur l'Ain, arrondissement de Lons-le-Saunier.

Hubert Louvrier acensa à perpétuité de M. le marquis de Marnezia un terrain situé à Poitte touchant la rivière d'Ain, moyennant le cens annuel de quarante francs comtois. Il y avait autrefois une forge où l'on fabriquait des faux, mais la rareté des bois fit tomber cette forge. Le propriétaire actuel a construit dans le terrain dont il s'agit différentes usines, comme moulin, battoir à chanvre, huilerie, foule et scierie. Il a établi en 1759 une forge pour l'entretien de ces usines; il a placé à cette forge un arbre à roue qui lui a donné le nom de martinet.» Arch. dép. Doubs, C 119. Lettres patentes du 24 mai 1732 en faveur du marquis de Listenois, prince de Bauffremont, rectifiées par lettres patentes du 29 avril 1767 et enregistrées à Besançon le 7 juillet 1767. F[14] 105.129 (Demande de maintien, s. d.). — *Production.* «Cette usine n'est établie que pour l'entretien des moulin, battoir, huilerie, foule et scierie appartenant au propriétaire.» F[12] 680. — *Combustible.* «Il n'y a point de bois affectés à cette usine, et le peu qui s'y consomme provient des forêts de M. le prince de Bauffremont.» Arch. dép. Doubs, C 119. — *Régime.* Propriétaires : les héritiers Louvrier (*sic*). F[12] 680. Propriétaires : les héritiers Lemire (*sic*). F[14] 105.129.

8. Ranchot [1].

La Grabuse. — *Consistance.* Martinet, un feu. — *Production.* «Fabrique très peu», pour la province. «Cette usine ne peut nuire à personne; on y travaille des fers pour le service de la campagne.» — *Combustible.* «Le propriétaire a plus de bois qu'il n'en faut pour sa consommation.» — *Prix.* 150 livres le millier. — *Régime.* Propriétaire : le marquis de Franchet. F[12] 680 (Franche-Comté).

9. Romange [2].

Consistance. Martinet, un feu. — *Historique.* Lettres patentes du 2 septembre 1530. — *Production.* «Cette usine est à peu près dans le même cas que celle de Ranchot.» Fer : 50 milliers. Débouchés : la province et Lyon. F[12] 680 (Franche-Comté). Objet : «déguiser les fers tant pour le commerce que pour la campagne». Arch. dép.

[1] Sur le Doubs, en face de Rans, arrondissement de Dôle.
[2] A 2 kilomètres du Doubs, arrondissement de Dôle.

Doubs, C 119. — *Combustible.* 150 cordes de bois. — *Prix.* 150 livres le millier. — *Régime.* Propriétaire : M. Courty. F[12] 680.

10. Saint-Amour[1].

Rentreux. — *Consistance.* Fenderie, martinet. «Ces usines sont de très peu d'importance et ne servent qu'aux habitants de Saint-Amour et des environs...; elles sont composées de trois petits feux.» — *Historique.* Établies «en suite d'acensement du seigneur de Saint-Amour en 1751». — *Production.* Fer de roues et bandes : 15 à 20 milliers. — *Combustible.* «Ne consomment point de bois, mais seulement du charbon de bois et de terre.» — *Prix.* Fer : 230 livres le millier. — *Régime.* Propriétaire : M. Joseph-Jean-Baptiste Reverchon. F[12] 680 (Franche-Comté); Arch. dép. Doubs, C 119.

11. Saint-Claude[2].

Combes. — *Consistance.* Manufacture de fil de fer[3]. — *Régime.* Propriétaire : M. Lamartine (*sic*). F[12*] 107, fol. 862-863 (Bureau du commerce, 1er septembre 1789).

12. Salins[4].

I. Martinet Foras. — *Consistance.* Un martinet à deux feux. — *Historique.* Établi de temps immémorial, sans lettres patentes. — *Production.* Fer : 8 milliers. «Cette usine... n'est utile qu'aux laboureurs et voituriers des villages voisins.» F[12] 680 (Franche-Comté). — *Matières premières.* «On y forge des vieux fers, pour en construire des ustensiles propres aux laboureurs et voituriers.» Arch. dép. Doubs, C 119. — *Combustible.* 36 cordes de bois. F[12] 680. «160 vauds qui proviennent de 36 cordes de bois.» Arch. dép. Doubs, C 119. — *Prix.* Fer : 240 livres le millier. — *Régime.* Propriétaire : M. Joseph Foras. F[12] 680.

(1) Sur le Besançon, arrondissement de Lons-le-Saunier.
(2) Sur la Bienne.
(3) D'après F[12] 1300, filerie en 1768.
(4) Sur la Furieuse.

II. **Pont-Romand.** — *Consistance.* Martinet, un feu. — *Historique.* Existe de temps immémorial, sans lettres patentes. — *Production.* 4 milliers. Débouché : la province. — *Combustible.* 16 cordes de bois. F[12] 680 (Franche-Comté). «92 vauds de charbon qui proviennent de 16 cordes de bois.» Arch. dép. Doubs, C 119. — *Prix.* 240 livres le millier. — *Régime.* Propriétaire : M. Besson. F[12] 680.

13. Vaux-sur-Poligny [1].

Vaux. — *Consistance.* Martinet, deux feux. — *Historique.* Établi en 1784 sans lettres patentes. — *Production.* Outils : 4 milliers. — *Combustible.* 35 cordes de bois. — *Prix.* Fer : 225 livres le millier. — *Régime.* Propriétaire : M. Louis Gilla. F[12] 680 (Franche-Comté).

«On compte tant à Morez qu'à Morbief, la Mouille, Bellefontaine et Tancua [2] deux mille cloutiers, à chacun desquels il faut annuellement trente vents de charbon, et quinze cents horlogers, à qui il en faut dix.» F[12] 680 (Franche-Comté).

[1] Sur la Glantine, arrondissement de Poligny. — D'après Arch. dép. Jura (Statistique manuscrite, 1802), le département du Jura fabriquait, en 1789, 9.000 milliers de fer brut et 14.400 milliers en barres.

[2] Morbier, La Mouille et Tancua, au-dessus de la Bienne, arrondissement de Saint-Claude; Bellefontaine, sur l'Évalude, arrondissement de Saint-Claude.

LANDES.

1re Section. — Etablissements de fabrication.

1. Pontenx-les-Forges[1]. F12 680 (Bordeaux), 1606; F14 105.131.

Pontens. — *Consistance.* Forge, s. a. i. F12 680. — *Historique.* Un des établissements les plus anciens du département. F14 105.131 (Demande d'adjonction à la forge, 23 juin 1828). «On n'a pu savoir depuis quand est établie la forge de Pontens, ni si l'on avait eu des titres pour l'établir.» — *Production.* Poterie, fer battu, «dont le produit est presque balancé par les frais d'exploitation, qui augmentent beaucoup par ceux de transport». — *Combustible.* «On n'y brûle que du bois de pin, qui est fort abondant dans cette partie des Landes.» F12 680. — *Régime.* Propriétaire : M. de Gombault, exploitant. F12 680; F14 105.131.

2. Saint-Paul-lès-Dax[2].

Saint-Paul. F12 680 (Bordeaux). **Abesse, Abbesse.** F14 105.130, 105.131, 105.132. — *Consistance.* Forge, s. a. i. — *Historique.* «Cette forge, qui existait il y a près de 200 ans, et qui avait été abandonnée, fut rétablie en vertu de lettres patentes que le sieur de Borda obtint en l'année 1760.» F12 680. Une crue enleva en 1790 l'usine d'Abesse, qui existait depuis des siècles. F14 105.130 (Demande d'établir une usine à Abesse, 9 décembre 1828). — *Production.* «Elle ne fournit qu'une petite quantité de fer, dont le propriétaire ne trouve même pas à se défaire; aussi les frais d'exploitation en absorbent presque le produit.» — *Combustible.* «Le

(1) Près du Canteloup, tributaire de l'étang d'Aureilhan, arrondissement de Mont-de-Marsan.

(2) Sur l'Adour, arrondissement de Dax.

fourneau est alimenté avec du bois, et il y en a assez dans ce canton pour ne pas craindre qu'il en occasionne la disette. » F[12] 680. — *Régime.* Propriétaire : M. Borda de Josse. F[12] 680 ; F[14] 105.130.

3. Uza [1]. F[12] 1606 ; F[14] 105.130.

Consistance. Un haut fourneau, quatre feux de forge. F[12] 1606. — *Historique.* L'établissement cessa de travailler au début de la Révolution. F[14] 105.130 (Rapport du commissaire du Directoire près l'administration départementale des Landes au ministre de l'intérieur, 20 brumaire an IV). — *Production.* Fonte : 3.000 quintaux métriques. Fer, 2e qualité : 1.000 quintaux métriques. — *Rendement.* Fonte : 667 p. 0/00. — *Prix.* Fer : 40 francs le quintal métrique. Minerai, extraction : 6 francs ; transport : 7 francs. — *Main-d'œuvre.* 17 ouvriers. — *Salaires.* 0 fr. 75 [2]. F[12] 1606.

[1] Sur l'Uza, arrondissement de Dax.

[2] Sans autre indication ; c'est-à-dire par journée. — D'après F[14] 105.130 (Rapport du commissaire du Directoire près l'administration départementale des Landes au ministre de l'intérieur, 20 brumaire an IV), le propriétaire était M. de Saluces.

LOIR-ET-CHER.

1re Section. — Établissement de fabrication.

Fréteval[1].

Fréteval. F12 680 (Orléans), 1607; F14 105.137; Arch. dép. Loir-et-Cher, L 337. — *Consistance.* Un haut fourneau, «deux autres fourneaux pour la fonderie[2] et l'affinage». F12 680. Un haut fourneau, deux feux de forge[3]. F12 1607; F14 105.137. — *Historique.* «Établie par des lettres patentes que M. le duc de Luynes, à qui cet établissement doit son existence, a obtenues en 1769.» F12 680. L'ordonnance du 5 mai 1772 donna le droit d'exploiter les mines du comté de Dunois. F14 105.137 (Demande de maintien, 26 décembre 1857). L'établissement remonte à des lettres patentes du 3 mai 1772. F14 105.137 (Arrêté du ministre de l'agriculture, 21 février 1862). — *Production.* «Fer de toute espèce, de bonne qualité, et dont on évalue le débit annuel de 5 à 600 milliers.» F12 680. Fer, 2e qualité : 750 quintaux métriques. F12 1607. — *Combustible.* «Les fourneaux sont alimentés avec du charbon de bois, celui de terre, dont on a tenté l'essai, n'ayant pas réussi.» F12 680. 40 quintaux métriques de charbon de bois pour 1 millier métrique de fer. — *Rendement.* Fonte : 650 p. o/oo. — *Technique.* Le haut fourneau en 1789 n'était en feu que trois à quatre mois tous les deux ans, les deux feux de forge chômaient un tiers de l'année. — *Prix.* Fer : 20 francs le quintal[4]. Bois : 5 francs la corde «au plus». Minerai, extraction : 3 francs; trans-

(1) Sur le Loir, arrondissement de Vendôme.

(2) Peut-être : *fenderie.*

(3) La forge de Fréteval, comprenant un haut fourneau, deux affineries, deux chaufferies, est mentionnée dans les *Cahiers de doléances du bailliage de Blois* (*Collection de documents inédits sur l'histoire économique de la Révolution française*), p. p. Lesueur et Cauchie, t. I, Blois, 1907, in-8°, Introduction, p. xxvi.

(4) C'est-à-dire le quintal ancien de 50 kilogrammes.

port : 3 francs la pipe. — *Main-d'œuvre.* 20 ouvriers intérieurs. F[12] 1607. — *Régime.* « Le propriétaire est le sieur Margueritte Serrurier, des Menus plaisirs du roi... Cette forge n'est pas d'une importance générale au Dunois; M. le duc de Luynes en recueille seul presque toute l'utilité par la consommation des bois de ses domaines. Les avantages de la vente des fers sont balancés par la cherté des bois et du charbon ainsi que par les inconvénients attachés aux fouilles de la terre par l'extraction de la mine. » F[12] 680.

LOIRE.

2e Section. — Établissements de dénaturation.

1. Chambon-Feugerolles (Le)[1].

I. *Consistance.* Clouterie, serrurerie, fabrication de crosses pour la marine. F12 1318. Un mémoire du sieur Palle, de 1783, mentionne «six cents ouvriers qui sont répandus dans les paroisses du Chambon, de Firminy[2], Saint-Romain, les Atheux[3], Saint-Ferréol[4] et autres paroisses qui avoisinent la province de Velay». F12 1318.

II. *Consistance.* Fenderie. «Elle est éloignée de celle du sieur Penel, qui est sur le même ruisseau de deux lieues; de celle du sieur Lambert, qui est sur la rivière de Furant[5], de pareille distance, et de celles qui sont établies dans la paroisse de Saint-Julien, près la ville de Saint-Chamond[6] en Lyonnais, de cinq lieues. Au moyen de cette nouvelle fenderie, le suppliant fournit du fer en verges pour faire des clous et des crosses pour l'usage de la marine.» Il a surtout comme objet de fournir du fer pour lames de couteaux à Saint-Étienne et au Chambon[7]. Il emploie un nouveau système de cylindres, qui permet une production beaucoup plus forte. Il fournira, pour les couteaux, du travail aux ouvriers cloutiers qui

(1) Sur l'Ondaine, arrondissement de Saint-Étienne.

(2) Arrondissement de Saint-Étienne.

(3) Saint-Romain-les-Atheux, au-dessus de la Vacherie, arrondissement de Saint-Étienne.

(4) Saint-Ferréol-d'Auroure, près de la Semène, arrondissement d'Yssingeaux, Haute-Loire, tout près de la limite de la Loire.

(5) Le Furens.

(6) Voir plus loin, à ces mots.

(7) Sur la coutellerie au Chambon, cf. L. J. Gras, *Essai sur l'histoire de la quincaillerie et de la petite métallurgie à Saint-Étienne et dans la région stéphanoise*, Paris, 1904, in-8°, p. 46.

chômaient une partie de l'année. Il réclame le titre de manufacture royale. F[12] 1318 (Mémoire du sieur Palle, 1783).

III. **La Sauvanière**[1]. — *Consistance.* Tréfilerie. — *Historique.* «M. de Tolozan a rapporté une requête présentée par le sieur Jourjeon, dans laquelle il expose qu'il exploite une tréfilerie près Saint-Étienne en Forez, à laquelle le titre de manufacture royale a été accordé en 1773 pour 15 ans qui expireront dans la présente année 1788; qu'il a éprouvé toutes les espèces d'acier connues et qu'il n'en a trouvé aucun qui égale celui d'Allemagne. En conséquence, il demande que le titre de manufacture royale lui soit continué et qu'il lui soit accordé divers encouragements et entre autres de tirer des aciers d'Allemagne en exemption de droits, l'exemption de la milice pour ses ouvriers et la construction d'un chemin qui conduise à sa tréfilerie. M. le baron de Diétrick (*sic*), qui a été consulté sur cette demande, assure, par sa réponse du 3 août dernier, qu'il y a des aciers en France qui sont supérieurs à ceux de l'étranger; que ce serait porter le découragement dans les établissements formés pour la conversion du fer en acier que d'accorder l'exemption de droits à ceux que le sieur Jourjeon tirerait d'Allemagne; mais qu'il pense qu'il serait convenable de lui conserver le titre de manufacture royale. M. l'intendant de Lyon, qui a été également consulté, est du même avis pour la conservation du titre; il ajoute qu'il pense qu'avant que de se déterminer sur les autres demandes il serait bon de commencer par faire des expériences sur la qualité des aciers nationaux et étrangers. Délibéré de proroger pour dix ans le titre de manufacture royale à l'établissement du sieur Jourjeon, sans autres encouragements». F[12]* 106, fol. 773-774 (Bureau du commerce, 31 janvier 1788). Le sieur Jourgeon (*sic*) «revient à la charge pour obtenir les exemptions de droits, la construction d'un chemin et autres articles qui lui ont été refusés; et, pour en rendre la demande plus favorable, il expose qu'il projette d'exécuter divers travaux

[1] La Sauvagerie, d'après F[12]* 107, fol. 229; la situation et l'histoire de l'établissement sont précisées par L. J. Gras, *Histoire économique de la métallurgie de la Loire*, Saint-Étienne, 1908, in-8°, p. 3 : «Il y avait, vers la fin du XVIIIe siècle, à la Sauvanière, près du Chambon, une tréfilerie exploitée par un sieur Jourjon.» Cf. F[12] 1300, Grignon, Extrait de mes observations (1778) : filerie de la Savonière, dans les environs de Saint-Étienne. — Sur la serrurerie au Chambon, à Saint-Bonnet, etc., du XVIe au XVIIe siècle, cf. Gras, *Essai sur l'histoire de la quincaillerie*, p. 3-6.

utiles et entre autres de faire du fil d'acier propre à la fabrication des aiguilles les plus fines. M. Berthollet, de l'Académie des sciences, à qui les projets et les moyens que compte employer le dit sieur Jourgeon ont été communiqués, dit qu'ils sont tous connus, mais que si l'entreprise, telle qu'on l'expose, était en activité, elle mériterait d'être protégée et encouragée. Délibéré de persister à n'accorder, quant à présent, au dit sieur Jourgeon que la prorogation pendant six (*sic*) ans du titre de manufacture royale, et d'écrire à M. l'intendant qu'il sera tenu de s'occuper des nouvelles grâces que demande cet entrepreneur lorsque ses projets seront réalisés avec succès, surtout celui de la tréfilerie d'acier pour les aiguilles les plus fines». F12* 107, fol. 232 (Bureau du commerce, 30 mai 1788). — *Production.* Lames, outils, tranchants, limes, râpes, etc., fil d'acier pour horlogerie et aiguilles à tricoter. F12 1318 (Mémoire de 1790).

2. Roanne[1].

Manufacture de quincaillerie. F12 680 (Lyon), 1315A, 1315B. — *Historique.* «Établie par le sieur Alcock, anglais, en vertu de lettres patentes du mois de mai 1764.» F12 680. Arrêt du Conseil du 4 mai 1765[2]. F12 1315A, 1315B. Lettres patentes du 17 septembre 1769, autorisant l'emploi de «coupoirs, laminoirs, montoirs et balanciers». O1 276, fol. 143. — *Production.* «Cet établissement, très intéressant tant par les objets qui s'y fabriquent que par la main-d'œuvre qu'il procure à plus de cent individus de la classe la plus indigente du peuple, n'est alimenté qu'avec du charbon de terre et une petite quantité de charbon de bois; mais depuis deux ou trois ans il ne s'y fait presque plus rien, en sorte que son utilité et sa consommation sont à peu près nulles.» F12 680. Fabrication de boucles à la machine revenant à 6 sous

(1) Sur la rive gauche de la Loire.

(2) Résumé par Brossard, *Le Forez à la fin de l'ancien régime*, Saint-Étienne, 1903, in-8°, p. 44-45. — Dans F12 95.087, minute de l'arrêt du Conseil du 28 mars 1780, autorisant Joseph Alcock à établir à Beaulieu, près Roanne, une manufacture de «quincaillerie, taillanderie et bijouterie, façon d'Angleterre». — Cf. Courtépée, *Voyages dans la province de Bourgogne en 1776 et 1777*, Autun, 1895, in-8°, p. 202 : à Roanne, «au-dehors est une manufacture fameuse de boutons, établie par M. Alkok (*sic*), Anglais».

la pièce. — *Main-d'œuvre.* 100 personnes. F[12] 1315[B] (Lettre de l'inspecteur des manufactures Brisson, 28 septembre 1779).

3. Saint-Chamond[1].

I. *Consistance.* Clouterie. F[12] 680 (Lyon).

II. *Consistance.* Martinet et fenderie. — *Historique.* Établissement antérieur à 1694; acheté aux sœurs Desgrand, le 5 octobre 1750. F[14] 105.135 (Rapport de l'ingénieur en chef des mines, 28 avril 1855; demande d'autorisation, 30 juin 1854). — *Régime.* Propriétaire : M. Regnault.

4. Saint-Étienne. F[12] 680 (Lyon), 1315[B], 1318.

I. Manufacture d'armes[2]. — *Historique.* «Établie en vertu de lettres patentes du 5 août 1769 pour le services des troupes[3].»

[1] Sur le Gier, arrondissement de Saint-Étienne.

[2] Le terme de manufacture s'applique aux divers ateliers de fabrique disséminée qui concourent à la fabrication.

[3] Cf. J. de Fréminville, *Inventaire analytique* [*des*] *notes sur l'histoire du département de la Loire*, t. I, Saint-Étienne, 1912, in-8°. — Dans F[12] 1318, en 1787, le sieur Guilliard, de Saint-Étienne, demande des lettres patentes pour établir sur la Loire une manufacture d'armes, suppléant à celle qui est établie sur le Furens et que l'insuffisance d'eau fait chômer une partie de l'année. — D'après Duplessy, *Essai statistique sur le département de la Loire*, Montbrison, 1818, in-12, p. 346, «on fait remonter à 1535 l'époque où la fabrication des armes à feu fut introduite à Saint-Étienne; du moins ce fut alors que François Ier y envoya l'ingénieur Virgile, pour fabriquer des armes à croc et des mousquets. Depuis lors, jusqu'au commencement du XVIIIe siècle, le gouvernement commandait les armes dont il avait besoin à tous les armuriers sans distinction; mais à cette époque, un nommé Pierre Girard, armurier intelligent, de la Tour, près Saint-Étienne, obtint le droit de fabrication des armes de guerre. En 1717, des officiers d'artillerie furent envoyés à Saint-Étienne, en qualité d'inspecteurs; auparavant, les détails de la fabrication n'étaient point surveillés, on se bornait à faire éprouver et légèrement examiner les armes fabriquées en exécution des demandes. Jusques en 1769, la manufacture a été dirigée par plusieurs entrepreneurs, mais à cette époque, une ordonnance du roi lui donna le titre de *manufacture royale d'armes de guerre*, quelques privilèges et un seul entrepreneur.» — D'après Alphonse Peyret, *Statistique industrielle du département de la Loire*, Saint-Étienne, 1835, in-8°, p. 46, «en 1764, M. de Montbéliard, inspecteur de la manufacture royale d'armes de Charleville, fut envoyé à Saint-Étienne pour y organiser la fabrication des armes qui, jusqu'alors, avait toujours été languissante et sujette à un grand nombre

Arch. dép. Rhône, C 15. — *Production, etc.* «Il se fabrique annuellement dans cette manufacture 12.000 armes[1], qui à 27 livres font 324.000 livres.» Manufacture d'armes de commerce[2] :

Fusils doubles.....	6.000	à 50 livres.	300.000#
Fusils simples.....	17.000	à 24 —	408.000
Pistolets.....	10.500	à 10 —	105.000
Canons doubles.....	700	à 20 —	14.000
Canons simples.....	5.000	à 12 —	60.000
	39.200	armes.	887.000#

F[12] 680.

La fabrication est subordonnée à un règlement du Conseil, de janvier 1782. On fabrique de 45.000 à 50.000 armes, valant 1.203.000 livres. F[12] 1318 (Mémoire de 1790) :

Fusils doubles.....	7.000	à 60 livres.	420.000#
—	1.200	à 80 —	96.000
Fusils simples.....	18.000	à 25 —	450.000
Pistolets.....	10.000	à 12 —	120.000
Canons doubles.....	1.000	à 24 —	24.000
— simples.....	7.800	à 12 —	93.600

Exportation dans toute la France, en Suisse, dans le Levant, aux colonies, aux Indes, sur la côte d'Afrique. F[12] 1318.

d'abus. Sur sa proposition, il fut formé une société unique, à laquelle le roi accorda le privilège exclusif de fournir toutes les armes commandées, soit pour son service, soit pour les puissances étrangères, la compagnie des Indes et la traite des nègres. Cette société s'engagea à faire construire à ses frais un corps de manufacture, à laquelle Sa Majesté conféra le titre de *Manufacture Royale*, avec tous les privilèges dont jouissaient celles de Charleville et de Maubeuge.» Les bâtiments furent construits la même année. La fourniture d'armes fut fixée à 20.000 par an; cependant, il n'en fut fabriqué que 12.000 en 1764. En 1769, l'association des entrepreneurs fut dissoute; le sieur Carrier de Monthieu fut conservé comme entrepreneur unique, et les privilèges de la manufacture lui furent renouvelés. En 1773, elle passa à MM. Carrier de la Thuilerie et Dubouchet. En 1774, nouvelle société formée de MM. Jourjon, Royer, Nicolas, Robert et Courbon de Montviol. En 1777, dissolution, et retour de la manufacture à MM. Carrier de la Thuilerie et Dubouchet. Dès lors, l'établissement ne fournit plus que 12.000 armes par an.

(1) De guerre, pour l'État.

(2) D'après Peyret, *Statistique*, p. 80, les principaux débouchés pour les armes de commerce étaient le Levant et les colonies d'Amérique, «où la concurrence anglaise ne se faisait point alors sentir».

— *Matières premières, etc.* Manufacture d'armes pour les troupes :

Fer	240 milliers à 240 livres	57.600#
Acier d'Allemagne	18 — 500 —	9.000
Cuivre		6.000
Bois de fusils et de pistolets		15.000
Total		87.600#

Manufacture d'armes de commerce :

Fer : 750 milliers à 230 livres	131.100#
Acier de Rives : 176 ballons du poids de 125 livres, à 36 livres	6.336
Cuivre	18.000
Bois de fusils	43.000
Or, argent, baleine, bois pour baguettes et pierres à fusils	12.000
Valeur des matières, la voiture comprise	210.436#

F[12] 680.

Manufacture d'armes pour les troupes :

Fer	250 milliers à 260 livres	65.000#
Acier d'Allemagne	18 — 500 —	9.000
Cuivre		6.000
Bois de fusils et de pistolets		13.000
Main-d'œuvre, intérêts, bénéfices		231.000

Manufacture d'armes de commerce :

Fer : 620 milliers à 250 livres (*sic*)	127.100#
Acier de Rives : 200 ballons à 37 livres	7.400
Cuivre	20.000
Bois de fusils	48.000
Or, argent, baleine, bois, pierres à fusil	15.100
Matières, y compris les voitures	217.000
Main-d'œuvre, manutention, bénéfices	986.100

F[12] 1318.

II. Manufacture de quincaillerie[1]. F[12] 680 (Lyon), 1318. — *Production.* Produit évalué à 3.600.000 livres. — *Matières premières, etc.*

Fer : 4.500 milliers à 230 livres.....	1.035.000#
Acier de Rives : 8.000 ballons à 36 livres..	288.000
Cuivre et étain.....	60.000
Corne, buis et bois pour manches de couteaux.....	100.000
Valeur des matières, y compris la voiture..	1.483.000

F[12] 680.

Les fers sont fournis par la Franche-Comté et la Bourgogne, à raison de 267 livres le millier, y compris 35 livres de transport et de droits; l'acier par le Dauphiné, à raison de 37 livres le quintal, y compris 4 livres de droits. Les bois ont augmenté de 40 p. o/o depuis six à sept ans :

Fer : 4.500 milliers à 250 livres.....	1.125.000#
Acier de Rives : 8.000 ballons à 37 livres..	296.000
Cuivre et étain.....	60.000
Manches de couteaux.....	100.000
Salaires, manutention, bénéfices.....	2.019.000

F[12] 1318 (Mémoire de 1790).

[1] Dans F[12] 1315[B], dossier concernant le projet (1756-1758) d'établir à Saint-Étienne une manufacture de quincaillerie à l'anglaise. — D'après Peyret, *Statistique*, p. 86-89, la fabrication de la quincaillerie paraît avoir précédé à Saint-Étienne celle des armes; elle se développa au début du règne de Louis XIV, et, après un moment d'arrêt, de 1750 à 1757, progressa beaucoup de 1780 à 1789. Les principaux débouchés étaient : 1° Paris, la Bretagne et la Normandie; 2° la Bourgogne, la Franche-Comté, l'Alsace, la Lorraine, par Lyon; 3° Bordeaux, les provinces voisines et les colonies; 4° la Provence et le Languedoc; 5° Marseille. De 1786 à 1790, on peut compter 2.600 chefs d'ateliers et 5.400 compagnons ou apprentis. Du traité de 1786 la quincaillerie de Saint-Étienne ne souffrit guère; toutefois elle dut abandonner les produits fins. — Sur la coutellerie de Saint-Étienne, et en particulier sur la fabrication de l'*eustache*, cf. *id.*, *ibid.*, p. 93-95. D'après Duplessy, *Essai statistique*, p. 357, la coutellerie fut introduite à Saint-Étienne il y a plus de 250 ans. La clouterie, p. 162, fut naturalisée dans l'arrondissement de Saint-Étienne au milieu du xvie siècle. D'après J. A. de la Tour-Varan, *Notice statistique et industrielle sur la ville de Saint-Étienne et son arrondissement*, Saint-Étienne, 1851, in-8°, p. 23-24, «avant le commencement de ce

IMPRIMERIE NATIONALE.

«Ces fabriques[1] emploient 4.000 forges, 11 fenderies pour réduire le fer en verges, et 26 martinets pour étendre le fer et acier. Toutes ces usines, établies tant dans la ville de Saint-Étienne que dans les paroisses des environs, sont très anciennes et se sont successivement multipliées à raison de l'accroissement du commerce. Elles ne sont alimentées qu'avec du charbon de terre provenant des mines ouvertes dans le territoire de Saint-Étienne.» F[12] 680.

5. Saint-Genis-Terrenoire[2].

I. **La Lorette.** F[14] 105.133, 105.134, 105.135. — *Consistance.* Fenderie. — *Régime.* Propriétaires : MM. Neyran frères[3]. F[12] 680 (Lyon).

II. *Consistance.* Fenderie. — *Régime.* Propriétaire : M. Trottier de Fontgraine. F[12] 680 (Lyon).

6. Saint-Julien-en-Jarez[4].

I. *Consistance.* Fenderie. F[12] 680 (Lyon); F[14] 105.134. — *Régime.* Propriétaire : M. Charrin. F[12] 680.

II. *Consistance.* Fenderie. — *Régime.* Propriétaire : M. Renaud. F[12] 680 (Lyon).

siècle, 700 ouvriers à peu près, répartis dans 26 ateliers, fabriquaient des fourchettes qui avaient un grand débit... M. Sauvade... créa en 1789, sur la petite rivière du Furet (*sic*), près de Saint-Étienne, une usine montée d'après les procédés mécaniques qu'en partie il avait inventés.»

(1) Cette partie de la notice concerne les divers établissements rassemblés sous la désignation des deux manufactures. — Grignon, Extrait de mes observations (1778), F[12] 1300, mentionne, dans les environs de Saint-Étienne, 22 martinets pour préparer l'acier et 3 fenderies.

(2) Au-dessus de la Durèze, arrondissement de Saint-Étienne.

(3) Neyrand, d'après F[14] 105.133, 105.134, 105.135. — Gras, *Essai sur l'histoire de la quincaillerie*, p. 50-51, date de 1725 la fondation à Saint-Chamond de la maison Neyrand, propriétaire d'une fenderie et d'une fabrique de clous.

(4) Sur le Gier, arrondissement de Saint-Étienne. — Cf. Gras, *Histoire économique de la métallurgie de la Loire*, p. 2 : «La rue actuelle des fenderies marque l'emplacement de ces anciennes usines.»

7. Saint-Paul-en-Jarez [1].

I. *Consistance.* Fenderie. — *Régime.* Propriétaire : M. Charrin. F[12] 680 (Lyon).

II. *Consistance.* Fenderie. — *Régime.* Propriétaire : M. Crozet. F[12] 680 (Lyon).

«Tous ces établissements sont fort anciens et n'ont point de titres [2]. Leur objet est de convertir en verges de différentes grosseurs les fers en bande qu'on tire des forges de Bourgogne, de la Franche-Comté, du Charolais et de la Champagne, pour les rendre propres à la fabrication des clous de toute espèce, même de ceux qu'on emploie pour la marine [3]. Cette branche de commerce est une des plus importantes dans cette partie du Forez; elle occupe pendant l'hiver, tant dans la ville de Saint-Chamond [4]

(1) Au-dessus du Dorlet, arrondissement de Saint-Étienne.

(2) D'après F[14] 105.135 (Rapport de l'ingénieur des mines, 8 mai 1856), l'usine de La Chapelle ou des Chapelles, au lieu dit le Plat-de-Gier, commune de Saint-Paul-en-Jarrat (*sic*), est une «des nombreuses fenderies de fer qui étaient établies sur le cours du Gier, dans le marquisat de Saint-Chamond». Cet établissement avait reçu une autorisation royale le 21 novembre 1741, d'après une demande d'autorisation du 6 mars 1827, dans F[14] 105.133 et 105.134. — Dans F[12] 1307, arrêt du Conseil du 29 décembre 1746, accordant à François Grange, dans l'étendue du Lyonnais, Forez et Beaujolais, privilège pour établir au lieu des Chapelles, sur l'emplacement d'une fenderie, une fabrique de fer-blanc, poêles et poêlons.

(3) Gras, *Essai sur l'histoire de la quincaillerie*, p. 54, compte 11 fenderies alors existantes dans la région de Saint-Étienne. Cf. Guenyveau, *Rapport sur les mines et usines du département de la Loire*, *Journal des Mines*, 1809, t. XXV, p. 469-470 : «Il n'existe pas d'autres usines dans ce département que des fenderies qui préparent le fer pour la fabrication des clous.» — Gras, *Histoire économique de la métallurgie de la Loire*, p. 2, compte 26 martinets à la même époque.

(4) D'après Grignon, Extrait de mes observations (1778), F[12] 1300, à Saint-Chamond, «les clouteries et autres ouvrages de ferronnerie emploient environ 10.000 ouvriers». — Sur les origines de l'industrie métallurgique dans la région de Saint-Chamond, cf. J.-B. Chambeyron, *Recherches historiques sur la ville de Rive-de-Gier*, Rive-de-Gier, 1844, in-8°, p. 49, citant l'auteur des *Annales du Lyonnais et du Beaujolais*, Guillaume Paradin (sous François Ier) : «A Saint-Genis de Terre-Noire et à Saint-Chaumond... le principal profit qui en vient est des forges, au moyen de quoi est le *Giérest* fort fréquenté de certaines races

que dans les paroisses voisines, 6.000 ouvriers qui abandonnent leurs forges au retour de la belle saison pour se livrer aux travaux de la campagne. Ces fenderies réduisent annuellement en verges 7 à 800 milliers de fer, qui revient dans les forges à 240 livres le millier. Le commerce de chacune de ces fenderies peut être évalué à 180.000 livres par année. Elles ne sont alimentées qu'avec le menu ou la poussière de charbon de terre, et par ce moyen procurent un débouché pour la consommation de cette matière, qui est très abondante dans le pays et serait perdue pour les propriétaires des mines sans cette ressource et celle des autres usines où on l'emploie.» F[12] 680 (Lyon).

de pauvres étrangers forgerons, lesquels ne demeurent guère en un lieu, mais vont et viennent ainsi qu'oiseaux passagers, même pour raison du voisinage de Saint-Étienne de Furens en Forez»; p. 65-66 : «La houille exploitée de temps immémorial [dans la région de Rive-de-Gier] n'avait été employée jusque-là [jusqu'au XVIIe siècle] que pour chauffer les foyers des habitants de la localité et servir d'aliment aux ateliers des petits forgerons cultivant alternativement leurs champs et fabriquant des produits grossiers, tels que clous, boucles, happes, etc.» — Cf. GRAS, *Essai sur l'histoire de la quincaillerie*, p. 6 : «La petite métallurgie existait déjà à Saint-Chamond au XVe siècle, où des fenderies de fer furent établies par une famille allemande.»

LOIRE-INFÉRIEURE.

1re Section. — Établissements de fabrication.

1. Clisson[1].

Consistance. Forge, s. a. i. — *Historique.* Établie depuis 14 à 15 ans. Arch. dép. Loire-Inférieure, L 564 (État du 21 prairial an II). — *Production.* Fer : 500.000 livres. — *Matières premières.* « La forge de Clisson ne travaille qu'à affiner de vieux fers. » F12 680 (Rennes). — *Régime.* Propriétaires : MM. Dacosta. F12 680; Arch. dép. Loire-Inférieure, L 564.

2. Moisdon-la-Rivière[2].

Forge de Gravotel. Arch. dép. Loire-Inférieure, L 564. — *Consistance.* Forge, s. a. i.[3]. F12 1607. — *Régime.* Propriétaire : le prince de Condé. F12 1607 ; Arch. dép. Loire-Inférieure, L 564.

3. Nantes.

Consistance. Manufacture d'acier. F12 680 (Rennes). Manufacture d'aciers, outils et instruments aratoires. F12 1318 (Mémoire du sieur Gaudin, 1787), F12* 107, fol. 719-720 (Bureau du commerce, 10 février 1789). — *Historique.* Autrefois fonderie de boulets, puis forge de fers pour la traite des nègres et d'outils aratoires, puis fabrique d'acier, demande le titre de manufacture royale. F12 1318 (Mé-

(1) Sur la Sèvre-Nantaise, arrondissement de Nantes.

(2) Au-dessus du Gravotel, arrondissement de Châteaubriant. — Cf. [Huet], *Recherches économiques et statistiques sur le département de la Loire-Inférieure*, Nantes, an XII, in-4°, p. 130 : Forge neuve et de Gravotel.

(3) En 1811, d'après F12 1607, elle comprenait 2 hauts-fourneaux, dont 1 inactif, 2 affineries et 1 chaufferie, probablement en deux établissements séparés.

moire du sieur Gaudin). — *Combustible.* Charbon de bois. — *Régime.* Propriétaire : M. Gaudin. F[12] 680.

4. Riaillé[1].

La Provotière[2]. — *Consistance.* Deux hauts-fourneaux, trois feux de forge. — *Production.* Fonte : 7.500 quintaux métriques. Fer, 1re qualité : 225 quintaux métriques; 2e qualité : 4.275 quintaux métriques. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 40 francs le quintal métrique. Bois : 10 fr. 50 la corde, «couche 2 m. 598, hauteur 1 m. 315, largeur 0 m. 663». Minerai, extraction : 0 fr. 25; transport : 2 fr. 15 la pipe de 750 kilogrammes. — *Main-d'œuvre.* 300 ouvriers[3]. — *Salaires.* 9 francs par quintal métrique, «tous frais compris». F[12] 1607.

5. Sion[4].

La Hunaudière. — *Consistance.* Forge, s. a. i.[5]. F[12] 1607. — *Historique.* Bail du 21 avril 1781 entre le prince de Condé et M. Malherbe, qui s'engage à fabriquer 30.000 livres par an. Arch. dép. Loire-Inférieure, L 564. — *Régime.* Propriétaire : le prince de Condé. F[14] 105.112. Exploitant : M. Malherbe. Arch. dép. Loire-Inférieure, L 564.

2e Section. — Établissements de dénaturation.

1. Indret[6].

Indrette. — *Consistance.* Fonderie. F[12] 680 (Rennes). 6 fourneaux, installés par Wilkinson, dont 4 pour la fabrication des ca-

(1) Sur l'Erdre, arrondissement d'Ancenis.

(2) D'après [Huet], *Recherches*, p. 132, la forge de la Provotière comprenait les établissements de la Vallée et de la Poitevinière.

(3) Internes et externes.

(4) A 1 kilom. 500 de la Chère, arrondissement de Châteaubriant.

(5) En 1811, d'après F[12] 1607, elle comprenait 1 haut-fourneau, 2 affineries, 1 chaufferie; d'après [Huet], *Recherches*, p. 130, elle comprenait, avant la Révolution, 3 affineries, 2 chaufferies, 1 fenderie.

(6) Dans une île de la Loire, arrondissement de Nantes.

nons et 2 pour couler les pièces. 4 foreries. F[14] 105.257 (Mémoire s. d., postérieur à 1787). — *Production.* 2.500.000 livres. Canons. F[12] 680. 300 canons. F[14] 105.257. — *Matières premières.* Fonte anglaise. F[14] 105.256 (État de divers chargements de fonte anglaise arrivés à Indret en 1789, montant à 1.217.235 livres). — *Combustible.* Charbon de terre. — *Régime.* Propriétaire : le roi. F[12] 680.

2. Saint-Sébastien [1].

Côte Saint-Sébastien. — *Consistance.* Fonderie. — *Historique.* Établie depuis environ 15 ans. — *Production.* 1 million de livres. Canons, moulins à sucre pour les colonies, ustensiles en fer coulé. — *Combustible.* Charbon de bois et charbon de terre. — *Régime.* Propriétaires : MM. Dacosta. F[12] 680 (Rennes).

GÉNÉRALITÉS.

« Ces diverses usines sont très utiles au commerce. Il serait à à désirer que toutes pussent employer le charbon de terre pour éviter la disette des bois de chauffage, très chers à Nantes.

« Je les regarde en général comme des établissements plus nuisibles qu'utiles, parce qu'ils engloutissent les bois de la province; toutes les futaies ont disparu et sont converties en taillis, en sorte que la Bretagne, qui au commencement de ce siècle et qui même en 1750 était couverte de belles forêts, n'offre presque plus aucune ressource pour la construction des vaisseaux, et dans vingt ans tous les établissements actuels tomberont faute de bois pour les alimenter. Les forges et les mines nous procurent du fer et du plomb, mais nous l'achetons plus cher qu'on ne pense; déjà le bois est rare et très cher dans les deux tiers de la Bretagne. » F[12] 680 (Rennes).

[1] Près de la Loire, arrondissement de Nantes.

LOT.

1re Section. — Établissements de fabrication.

1. Arques (Les)[1].

Consistance. Un feu de forge. F12 1607. — *Historique.* Établissement existant de temps immémorial. F14 105.138 (Demande de maintien, 6 avril 1850). — *Production.* Fer : 75 quintaux métriques. — *Combustible.* 16 quintaux métriques de charbon pour 1 millier métrique de fer. — *Prix.* Fer : 55 francs le quintal métrique. Bois : 6 francs la corde, 2 mètres de longueur et de hauteur, 1 mètre de largeur. Minerai, extraction : 0 fr. 50 ; transport : 0 fr. 50 le quintal métrique. — *Main-d'œuvre.* 6 ouvriers. — *Salaires.* 60 francs par semaine. F12 1607.

2. Souillac[2].

Bouzzoles[3]. F12 680 (Montauban), 1607; **Bouzolles, Bourzolles.** F14 105.138. — *Consistance.* Forge à fer. F12 680. —

(1) Sur la Masse, arrondissement de Cahors.

(2) Sur la Borrèze, arrondissement de Gourdon. — Dans F12 1607, des prix sont donnés pour les forges de Péchaurié (dans le manuscrit Léchaudié [?]) et de Logrès (?), qui, d'après l'enquête, chôment depuis longtemps. Nous n'avons pas sur ces forges de renseignements pour 1789. — Louis Cordier, *Statistique du département du Lot, Journal des Mines*, 1807, t. XXII, p. 13, mentionne la forge catalane de la Butte, commune de Goujongnac, arrondissement de Cahors, et, p. 18 sqq., la forge catalane de Péchaurié, à 3 kilomètres au-dessous de la forge des Arques, et à 2 kilomètres au-dessus de la forge de la Butte. D'après F14 105.135 (Rapport de l'ingénieur en chef des mines, 11 octobre 1852), la forge catalane de Péchaurié, commune de Lherm, arrondissement de Cahors, est très ancienne. — Sur les forges du Lot, cf. J.-A. Delpon, *Statistique du département du Lot*, Paris, 1831, 2 vol. in-4°, t. II, p. 377-387.

(3) Cordier, *Statistique du département du Lot*, p. 7, mentionne en 1807 la fonderie de fer de Bourzoles (*sic*), comprenant un haut fourneau et un atelier de moulage et ayant compris une affinerie jusqu'à la Révolution.

Historique. Très ancienne. F[14] 105.138. (Demande de maintien, 28 octobre 1825). — *Production.* Fer : 1.800 quintaux métriques. F[12] 1607. — *Combustible.* Charbon de bois. « Quoique la forge à fer en brûle beaucoup, il y en a assez [de bois] pour ne pas appréhender la disette. Ce commerce, au contraire, est devenu avantageux aux propriétaires, depuis l'établissement de cette usine. » F[12] 680. — *Prix.* Bois : 10 francs la corde. — *Main-d'œuvre.* 40 ouvriers [1]. F[12] 1607. — *Régime.* Propriétaires : MM. Lavergne et Deltil, associés; sans titre. F[12] 680. M. Delteil. F[14] 105.138.

[1] Internes et externes.

LOT-ET-GARONNE.

1re Section. — Établissements de fabrication.

1. Blanquefort [1].

Consistance. Forge, s. a. i. F12 680 (Bordeaux), 1607; F14 105.139, 105.140. — *Historique.* Établissement existant de temps immémorial. F14 105.139 (Rapport de l'ingénieur en chef des mines, 25 janvier 1824). — *Production.* «On fabrique dans ces forges [2] des instruments aratoires, des chaudières à sucre pour les colonies et de la poterie.» — *Combustible.* «Elles sont toutes alimentées avec du bois et ne peuvent travailler que la moitié de l'année à cause de la rareté de ce combustible.» — *Régime.* Propriétaire : le baron de Barthès. F12 680.

2. Cuzorn [3].

I. Forge de Cuzorn. — *Consistance.* Forge, s. a. i. F12 680 (Bordeaux); F14 105.139, 105.140. Une forge catalane. F12 1607. — *Historique.* Établissement datant de temps immémorial. F14 105.139 (Demande de maintien, 4 novembre 1824). — *Production.* Fer, 1re qualité : 100 quintaux métriques; 2e qualité : 100 quintaux métriques. F12 1607. «Il se fabrique des instruments aratoires dans celles [les forges] de la paroisse de Cuzorn, et ils se vendent dans l'Agenois, le Périgord et le Quercy.» — *Combustible.* «On n'y emploie que du bois, qui est très cher dans ce canton, parce qu'il s'y fait rarement de nouvelles plantations.» F12 680. — *Prix.* Fer : 48 francs le quintal métrique. — *Main-d'œuvre.* 5 ouvriers. — *Salaires.* 60 francs par semaine. F12 1607.

[1] Sur un affluent de la Lémance, arrondissement de Villeneuve.
[2] Blanquefort, Gavaudun et Sauveterre.
[3] Sur la Lémance, arrondissement de Villeneuve.

II. **Pombié.** F[12] 680 (Bordeaux), 1607; F[14] 105.139. — *Consistance.* Forge à la catalane. F[12] 1607. — *Historique.* Établissement datant de temps immémorial. F[14] 105.139 (Demande de maintien, 18 avril 1820). — *Production.* Fer, 1re qualité : 50 quintaux métriques; 2e qualité : 50 quintaux métriques. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 48 francs le quintal métrique. — *Main-d'œuvre.* 5 ouvriers. — *Salaires.* 60 francs par semaine. F[12] 1607.

3. Fargues[1].

Saint-Julien[2]. F[12] 650, 680 (Bordeaux). — *Consistance.* Forge, s. a. i. — *Historique.* « On ignore l'époque de son établissement. » — *Production.* « On fabrique dans cette forge des chaudières pour les colonies, de la poterie, des plaques de cheminée et des poêles. On pourrait aussi y fabriquer des canons. » — *Combustible.* « Les fourneaux sont alimentés avec du bois de pin, qui est très abondant dans ce canton, où cet établissement est fort utile. » — *Régime.* Propriétaire : le marquis de Fumel. F[12] 680.

4. Gavaudun[3].

Gavaudun. F[12] 680 (Bordeaux). **Ratis.** F[12] 1607; F[14] 105.139. — *Consistance.* Forge, s. a. i. F[12] 680. Forge à la catalane. F[12] 1607. — *Historique.* Établissement datant de temps immémorial. F[14] 105.139 (Demande de maintien, 19 avril 1820). — *Régime.* Propriétaire : M. Trubelle. F[12] 680; F[14] 105.139.

5. Saint-Front[4].

I. **Lastreilles**[5]. F[12] 680 (Bordeaux). **Grèze.** F[12] 1607; F[14] 105.140. — *Consistance.* Un haut fourneau, un feu de forge. F[12] 1607. — *Historique.* Établissement datant de temps presque immémorial. F[14] 105.140 (Demande de maintien, 3 décembre

(1) Arrondissement de Nérac.

(2) Sur l'Ourbise.

(3) Sur la Lède, arrondissement de Villeneuve.

(4) Sur la Lémance, arrondissement de Villeneuve.

(5) F[12] 680 mentionne sans distinction les deux forges de Saint-Front sous la désignation de Lastreilles.

1826). — *Production.* Chaudières pour les colonies, poteries, outils aratoires. F[12] 680. Fonte : 1.500 quintaux métriques. Fer, 1re qualité : 80 quintaux métriques ; 2e qualité : 20 quintaux métriques. — *Combustible.* 8 milliers métriques de charbon de bois pour 1 millier métrique de fer forgé. — *Rendement.* Fonte : 6 p. 10. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 66 francs le quintal métrique. Bois : 8 francs la corde, « 6 pieds de long sur 6 de hauteur et 3 d'épaisseur ». — *Main-d'œuvre.* 30 ouvriers. F[12] 1607. — *Régime.* Propriétaire : le comte de Fumel. F[12] 680.

II. **Lastreilles.** F[12] 680 (Bordeaux). **Le Moulinet.** F[14] 105.140. — *Consistance.* Forge, s. a. i. F[12] 680. — *Historique.* Établissement existant de temps immémorial. F[14] 105.140 (Demande de maintien, 5 mars 1826). Inactive depuis plusieurs années. F[12] 680. — *Régime.* Propriétaire : M. Laulanié. F[12] 680 ; F[14] 105.140. « Les deux forges de la paroisse de Lastreilles sont les seules qui aient été établies en vertu de lettres patentes, mais on n'en sait point la date. » F[12] 680. L'établissement a été (comme le précédent) acheté par la famille Laulanié à M. de Fumel. F[14] 105.140.

6. Sauveterre[1]. F[12] 680 (Bordeaux), 1607 ; F[14] 105.139.

Consistance. Forge, s. a. i.[2]. F[12] 680. — *Historique.* « Celle de Sauveterre, qui, par le même motif [manque de bois], avait cessé de travailler pendant une vingtaine d'années, n'a été remise en activité que depuis deux ans. » L'établissement est ancien. F[14] 105.139 (Rapport de l'ingénieur des mines, 10 juin 1820). — *Régime.* Propriétaire : M. Mauri. F[12] 680.

[1] Sur la Garonne, arrondissement d'Agen.

[2] D'après F[12] 1607, l'établissement comprenait, en 1811, 1 haut fourneau et 2 feux de forge.

MAINE-ET-LOIRE.

1re Section. — Établissement de fabrication.

Pouancé[1]. F12 680 (Tours).

Tressé. F12 1607. — *Consistance.* «Elle est composée de six bouches à feu, savoir d'un fourneau où l'on coule des gueuses et quelquefois du saumon, d'un marteau, d'une chaufferie, de deux affineries et d'une fenderie.» F12 680. — *Production.* Fonte : 1.200.000 livres. Fer vergeté : 700 milliers. F12 680. 600 milliers. Arch. dép. Maine-et-Loire (Statistique ms. de l'an x). — *Matières premières.* «On y affine les fontes de Chelun[2].» — *Combustible.* «Charbon de bois, que l'on tire d'une forêt qui fait partie de la terre.» F12 680. — *Régime.* Propriétaire : M. de Villeroy. F12 680; Arch. dép. Maine-et-Loire (Statistique ms. de l'an x).

(1) Sur la Verzée, arrondissement de Segré.
(2) Ille-et-Vilaine; voir à ce mot.

MARNE.

1re Section. — Établissement de fabrication.

Vienne-la-Ville[1].

Consistance. Deux feux de forge. F12 1603. — *Historique.* «La forge de Senuc[2] existait en 1789, mais à Vienne-la-Ville, arrondissement de Sainte-Menehould, département de la Marne, d'où elle a été transférée à Senuc, en l'an IV et V, avec la permission du gouvernement.» — *Production.* Fer, 2e qualité : 120.000 kilogrammes. — *Matières premières.* «Depuis nombre d'années, le propriétaire de la forge de Senuc exploite le fourneau d'Alliepont[3], même lorsqu'elle existait à Vienne-la-Ville, lequel est suffisant pour lui fournir les fontes dont elle a besoin.» — *Combustible.* Charbon de bois ; 2.900 kilogrammes p. 0/00 de fer. — *Rendement.* Fonte : 700 p. 0/00. — *Prix.* Bois : 2 livres 10 sous la corde «de 80 pouces de couche, 40 pouces de hauteur, le bois de 30 pouces de longueur». — *Main-d'œuvre.* 12 ouvriers. — *Salaires.* 3600 livres[4]. F12 1603.

2e Section. — Établissements de dénaturation.

Reims.

Consistance. Manufacture de clous. F12 680 (Trois-Évêchés, v° Daigny).

(1) Au confluent de la Bionne et de l'Aisne, arrondissement de Sainte-Menehould.

(2) Département des Ardennes, à 1.200 mètres du confluent de l'Aisne et de l'Oise, arrondissement de Vouziers.

(3) Aillipont, commune d'Imécourt, département des Ardennes; voir à ce mot.

(4) Somme totale annuelle.

MARNE (HAUTE-).

1re Section. — Établissements de fabrication.

1. Allichamps[1]. F12 1607; F14 105.153.

Consistance. Un haut-fourneau[2]. F12 1607. — *Historique.* Antérieur à la loi de 1810. F14 105.153 (Rapport de l'ingénieur des mines, 4 août 1843). — *Régime.* Propriétaire : le duc d'Orléans; emphytéotes : MM. Gatolet. Arch. dép. Haute-Marne, LM.

2. Arc-en-Barrois[3]. F12 680 (Dijon), 1607.

I. (Sans désignation.) — *Consistance.* Fourneau et forge[4]. — *Régime.* Propriétaire : le duc de Penthièvre. F12 680; Arch. dép. Haute-Marne, LM.

II. **Aubepierre.** — *Consistance.* Forge, s. a. i.[5]. F12 1607.

3. Auberive[6].

Consistance. Forge, s. a. i.[7]. F12 1607.

(1) Sur la Blaise, arrondissement de Wassy. — A la Motte, commune d'Anrosey, près de l'Amance, arrondissement de Langres, une forge est portée sur la carte de Cassini.

(2) Au haut fourneau se rattache un moulin à blé. L'extraction du minerai se fait dans les forêts de Marmesse, Jean d'Ussez et lieux circonvoisins. F14 105.153 (Demande de maintien, 10 avril 1835).

(3) Sur l'Aujon, arrondissement de Chaumont.

(4) Courtépée, *Description*, 2e éd., t. IV, p. 209 : forge et fourneau.

(5) Mentionnée dans F12 1607 comme existant en 1811, et portée sur la carte de Cassini.

(6) Sur l'Aube, arrondissement de Langres.

(7) Mentionnée dans F12 1607 comme existant en 1811, et portée sur la carte de Cassini. — D'après Émile Jolibois, *La Haute-Marne ancienne et moderne*, Chaumont, 1858-1861, in-8°, p. 37, fondée par les moines.

4. Bay[1].

La Cude[2]. — *Consistance.* Forge, s. a. i. — *Historique.* Le premier feu d'affinerie existe de temps immémorial. F[14] 105.153 (Demande de maintien, 20 novembre 1842).

5. Bettancourt[3].

Consistance. Haut fourneau. — *Historique.* Lettres patentes de juin 1781, enregistrées en juillet, autorisant le transport du fourneau de Tartécourt[4] à Bettancourt, moyennant bail emphytéotique; bail passé le 15 décembre 1786 au canon de 2.600 livres en faveur du sieur Mongenet. Incendié en 1789, « par suite de mouvements révolutionnaires... qui furent, sur ce point, dirigés particulièrement contre les propriétés de l'abbaye ». F[14] 105.222 (Arrêté préfectoral, 13 avril 1812). — *Régime.* Propriétaire : l'abbaye de Cherlieu[5]. F[14] 105.222.

6. Bienville[6]. F[14] 105.154.

Consistance. Forge, s. a. i.[7]. — *Historique.* Très antérieure à la loi de 1810; lettres patentes de 5 août 1765, autorisant l'adjonction au haut fourneau d'un feu d'affinerie et d'un feu de chaufferie; arrêt du Conseil du 10 septembre 1782, autorisant l'adjonction

(1) Sur l'Aube, arrondissement de Langres.

(2) D'après F[12] 105.153, l'usine de le Cude est située communes de Bay et Rouelles; F[12] 1607 mentionne en 1811 l'usine de Rouelle (*sic*).

(3) Sur l'Orne, arrondissement de Wassy. — A Betaincourt (Bettaincourt, sur le Rognon, arrondissement de Wassy), Cassini mentionne une batterie; d'après Jolibois, *La Haute-Marne*, p. 57, l'usine de Bettaincourt fut établie vers 1580. — Dans son *Étude historique et statistique sur Saint-Dizier* (*ancien et nouveau*), Saint-Dizier, 1897, in-8°, l'abbé Didier mentionne la forge de Bettancourt, existant encore en 1793 au lieu désigné actuellement sous le nom de la Vacquerie et parfois de Vieille-Forge.

(4) Sur le Magny, arrondissement de Vesoul.

(5) Abbaye de cisterciens fondée près de Jussey, au diocèse de Besançon, en 1131.

(6) Sur la Marne, arrondissement de Wassy.

(7) Sur la carte de Cassini : La Forge.

d'une affinerie et d'une chaufferie[1]. F[14] 105.154 (Rapport au Conseil général des mines, 15 décembre 1848).

7. Bologne[2].

Consistance. Forge, s. a. i. F[12] 1607.

8. Brousseval[3].

Consistance. Forge, s. a. i. F[12] 1607.

9. Chamouilley[4].

I. **Chamouilley-Bas.** Forge-Basse. — *Consistance.* Forge, s. a. i. F[12] 105.145.

II. **Chamouilley-Haut.** Forge-Haute. F[12] 105.145. — *Consistance.* Forge, s. a. i. — *Historique*[5]. Date de 1690[6]. F[12] 105.145 (Pétition, 20 avril 1818).

10. Châteauvillain[7] **et Marmesse**[8].

I. Usine de Châteauvillain. F[12] 1607; F[14] 105.158. — *Consistance.* Un haut fourneau[9]. F[14] 105.158 (Demande de maintien, 24 août 1829).

(1) Cf. Jolibois, *La Haute-Marne*, p. 60 : les forges datent du commencement du xviiie siècle et se sont développées surtout depuis 1767.

(2) Sur la Marne, arrondissement de Chaumont. — Mentionnée dans F[12] 1607 comme existant en 1811, et portée sur la carte de Cassini.

(3) Sur la Blaise, arrondissement de Wassy. — Mentionnée dans F[12] 1607 comme existant en 1811, et portée sur la carte de Cassini, au lieu dit Le Chambonin.

(4) Au confluent de la Marne et de la Cousance, arrondissement de Wassy.

(5) Concerne les deux établissements.

(6) D'après Jolibois, *La Haute-Marne*, p. 106, les usines furent établies pendant les dernières années du dix-septième siècle. La carte de Cassini porte forge et fourneau séparés. — F[14] 105.143 contient demande du 10 août 1817 et ordonnance du 17 janvier 1821 pour remettre à feu le haut fourneau de Charmes-la-Grande, sur le Blaiseron, arrondissement de Wassy; la carte de Cassini porte un haut fourneau à Charmes-la-Grande et une forge à Charmes-en-l'Angle.

(7) Sur l'Aujon, arrondissement de Chaumont.

(8) Sur l'Aujon, arrondissement de Chaumont.

(9) D'après Jolibois, *La Haute-Marne*, p. 114, l'usine de Châteauvillain existait depuis le début du seizième siècle.

IMPRIMERIE NATIONALE.

II. Usine de Marmesse. — *Consistance.* Forge, s. a. i. [1]. F[12] 105.158.

III. Usine de Marmesse [2]. — *Consistance.* Forge, s. a. i. F[14] 105.158. — *Historique* [3]. «Lorsque les suppliants sont entrés en jouissance de la forge de Châteauvillain, elle était presque entièrement abandonnée et menaçait ruine; les suppliants l'ont fait reconstruire à neuf... Leur usine est composée d'un fourneau, de deux feux de forge, d'une fenderie, d'une platinerie et d'un martinet...» Ils demandent l'autorisation «de convertir en fer-blanc les tôles qu'ils fabriqueront dans leur forge de Châteauvillain». F[12] 1306 (Requête de M. Lambert, 27 mars 1782).

11. Cirey-sur-Blaise [4].

Consistance. Forge, s. a. i. [5]. F[14] 105.143. — *Régime.* Propriétaire : M. du Châtelet. Arch. dép. Haute-Marne, L[M].

12. Cour-l'Évêque [6].

Consistance. Forge et fourneau. F[12] 680 (Dijon). — *Régime.* Propriétaire : le duc de Penthièvre. F[12] 680; Arch. dép. Haute-Marne, L[M].

13. Dancevoir [7].

Chevroley. G[8] 619-686. — *Consistance.* Un haut fourneau, un feu de forge. — *Production.* Fonte : 4.000 quintaux métriques. Fer,

[1] La carte de Cassini porte à Marmesse un haut fourneau et une forge séparés.

[2] D'après F[14] 105.158, état des lieux du 24 frimaire an VI, cité par le rapport de l'ingénieur en chef des mines, du 28 juillet 1860, l'usine de Châteauvillain-Marmesse comprenait un haut fourneau (usine de Châteauvillain), deux affineries, une fenderie, une tréfilerie (inactive).

[3] Cette partie de la notice concerne les trois établissements.

[4] Arrondissement de Wassy.

[5] D'après la demande de maintien du 10 août 1817, l'usine comprend un haut fourneau, une fenderie, quatre affineries. D'après Jolibois, *La Haute-Marne*, p. 147, usines fort anciennes. — F[12] 1607 mentionne en 1811 une forge à Couzon, sur la Coulange, arrondissement de Langres.

[6] Sur l'Aujon, arrondissement de Chaumont.

[7] Sur l'Aube, arrondissement de Chaumont. — F[12] 1607 mentionne la forge de Dinteville, sur l'Aube, arrondissement de Chaumont, en ruines en 1789.

2e qualité : 140 quintaux métriques. — *Prix.* Fer : 34 à 37 francs le quintal métrique. Bois : 3 fr. 50 la corde, 1 mètre de hauteur, 2 mètres de longueur, 666 millimètres de longueur de bûche. Minerai, extraction : 0 fr. 55; transport : 0 fr. 55 l'hectolitre. — *Main-d'œuvre.* 60 ouvriers environ [1]. — *Salaires.* 1 fr. à 1 fr. 35 par jour. F12 1607.

14. Dommartin-le-Franc [2].

Consistance. Un haut fourneau [3]. F14 105.148 (Demande, 10 août 1834, de maintenir des ateliers de lavage au haut fourneau de Dommartin-le-Franc).

15. Donjeux [4].

Consistance. Forge, s. a. i. [5]. F12 1607.

16. Doulaincourt [6].

Consistance. Forge, s. a. i. [7]. F12 1607. — *Historique.* Autorisation royale en faveur du sieur Guichard, gentilhomme de la Chambre, 24 mars 1628. — *Régime.* Propriétaire : M. de Gestas. Arch. dép. Haute-Marne, LM.

17. Doulevant-le-Château [8].

Consistance. Forge, s. a. i. [9]. F14 105.149. — *Historique.* Usine très ancienne. F14 105.149 (Rapport de l'ingénieur des mines, 17 avril 1838).

(1) Internes et externes.

(2) Sur la Blaise, arrondissement de Wassy.

(3) D'après Jolibois, *La Haute-Marne*, p. 192, l'usine est ancienne, et déjà mentionnée dans un acte de 1415.

(4) Sur la Marne, arrondissement de Wassy.

(5) Mentionnée dans F12 1607 comme existant en 1811, et portée sur la carte de Cassini.

(6) Sur le Rognon, arrondissement de Wassy.

(7) Mentionnée dans F12 1607 comme existant en 1811, et portée sur la carte de Cassini comme batterie.

(8) Sur la Blaise, arrondissement de Wassy.

(9) Un haut fourneau et deux affineries d'après F14 105.149 (Demande de maintien, 24 avril 1813).

18. Échenay [1].

Consistance. Un haut fourneau [2]. F[14] 105.150. — *Historique.* Très ancien. F[14] 105.150 (Demande de maintien, s. d. [1832]).

19. Écot [3].

I. *Consistance.* Haut fourneau et forge. F[14] 105.145. — *Historique.* Bail pour 18 ans, en 1783, du comte de Foudras au sieur Michel. — *Régime.* Propriétaire : le comte de Foudras. Arch. dép. Haute-Marne, L[M].

II. *Consistance.* Forge, s. a. i. F[14] 105.145.

III. *Consistance.* Forge, martinet, fenderie [4]. F[14] 105.145.

20. Esnouveaux [5].

Consistance. Forge, s. a. i. [6]. F[12] 1607.

21. Eurville [7].

Consistance. Forge, s. a. i. [8]. F[14] 105.153. — *Historique.* Forge ancienne de plusieurs siècles; la dernière addition autorisée est du 30 avril 1776 [9]. F[14] 105.153 (Demande de maintien, 15 octobre 1846). Les usines d'Eurville datent du XIIIe ou du XIVe siècle; elles furent reconstruites vers 1656. F[14] 105.153 (Rapport de l'ingénieur des mines, 30 janvier 1849).

(1) Sur la Saulx, arrondissement de Wassy.

(2) Porté sur la carte de Cassini.

(3) Au déversoir d'un étang rempli par la Sueure, arrondissement de Chaumont.

(4) D'après F[14] 105.145 (Précis sur les usines d'Écot), les sieurs Michel devinrent propriétaires, le 14 juillet 1796, des trois usines séparées. La carte de Cassini porte un fourneau et une batterie.

(5) Sur le Rognon, arrondissement de Chaumont.

(6) Mentionnée dans F[12] 1607 comme existant en 1811; la carte de Cassini porte deux moulins.

(7) Sur la Marne, arrondissement de Wassy.

(8) D'après F[14] 105.153 (Demande de maintien, 15 octobre 1846), les usines comprennent deux hauts fourneaux, trois feux de forge, une fenderie.

(9) Jolibois, *La Haute-Marne*, p. 209-210 : «L'usine primitive, dont l'origine remonte au XIVe siècle, fut entièrement reconstruite en 1780.»

22. Farincourt[1].

Consistance. Haut fourneau. — *Historique.* Date de temps immémorial. F[14] 105.157 (Demande de maintien, 2 janvier 1854).

23. Foulain[2].

Val de Moiron. Forge haute[3]. — *Consistance.* Forge, s. a. i. F[14] 105.144. Dépendance de Luzy[4]. Arch. dép. Haute-Marne, L[M].

24. Froncles[5].

Consistance. Forge, s. a. i. — *Historique.* Lettres patentes du 8 mars 1757, autorisant à établir ou à maintenir un haut fourneau, une forge, une batterie. F[14] 105.157

25. Lacrète[6]. F[14] 105.145.

Consistance. Haut fourneau et forge[7]. N III (Haute-Marne) 50.

(1) Sur la Rigotte, arrondissement de Langres.

(2) Sur la Marne, arrondissement de Chaumont.

(3) Dans F[14] 105.144, demande, 28 avril 1813, d'ajouter un martinet près du haut fourneau de Val de Moiron. D'après le rapport au Conseil général des mines, 26 décembre 1821, le demandeur devint en 1812 propriétaire des deux forges de Val de Moiron : une batterie, dite Forge haute; une affinerie, construite après 1789. La Forge haute existait donc avant 1789, mais nous ne savons si elle n'était alors qu'une batterie. Rien sur la carte de Cassini. Le *Dictionnaire topographique de la Haute-Marne* mentionne au *Val de Moiron* une forge détruite, qui était au territoire de Lusy, et à *la Foulaine* une forge, commune de Lusy (*sic*); Foulain et Luzy sont limitrophes. D'après Jolibois, *La Haute-Marne*, p. 221, la forge de la Foulaine, dans le Val de Moiron, chôme depuis longtemps. Il y avait donc deux établissements dans le Val de Moiron, l'un à Foulain, l'autre à Luzy (voir à ce mot). D'après Jolibois, *ibid.*, p. 340, le haut fourneau du Val de Moiron fut construit en 1776; la forge, dite la Foulaine, était un peu plus ancienne.

(4) Voir plus loin, à ce mot.

(5) Sur la Marne, arrondissement de Chaumont. — Établissement porté sur la carte de Cassini.

(6) Sur le Rognon, arrondissement de Chaumont.

(7) La carte de Cassini porte une forge. — D'après Jolibois, *La Haute-Marne*, p. 284, la forge appartenait aux moines.

26. Laferté-sur-Aube [1].

Consistance. Forge, s. a. i. F[14] 105.147 (Demande, 29 novembre 1828, d'établir un haut fourneau sur l'emplacement de la forge vendue nationalement en 1798). — *Historique.* Date de temps immémorial. F[14] 105.153 (Demande de maintien, 27 mai 1843).

27. Laneuville-à-Bayard [2].

Bayard [3]. — *Consistance.* Forge, s. a. i. F[12] 1300.

28. Langues [4].

Consistance. Forge, s. a. i. [5]. — *Historique.* Les deux affineries remontent à un arrêt du Conseil du 22 mai 1767. F[14] 105.144 (Demande, 1er mai 1819, de transférer à Brethenay [6] l'une des deux affineries de Langues [*sic*]).

29. Lanty [7].

Forge Haute. — *Consistance.* Forge, s. a. i. [8]. F[14] 105.146 (Demande, 18 avril 1818, de construire un haut fourneau près de la forge haute de Lanty).

30. Leffonds [9].

Consistance. Forge, s. a. i. [10]. F[12] 1607.

(1) Arrondissement de Chaumont.

(2) Sur la Marne, arrondissement de Wassy.

(3) Sur la carte de Cassini, forge de Bayard. Dans Jolibois, *La Haute-Marne*, p. 51, à Bayard, écart de Laneuville, ancienne forge, la plus ancienne de la vallée; la forge actuelle date de 1805. D'après Cornandet, *Géographie historique, industrielle et statistique du département de la Haute-Marne*, Chaumont, 1860, in-12, p. 555, la forge de Bayard fut bâtie par les chevaliers de Malte.

(4) Sur le Rognon, arrondissement de Chaumont.

(5) Sur la carte de Cassini, forge de Lancque, sur le Rognon; d'après Jolibois, *La Haute-Marne*, p. 318, forge du Haut et forge du Bas.

(6) Au-dessus de la rive gauche de la Marne, arrondissement de Chaumont.

(7) Sur un affluenticule de l'Aube, arrondissement de Chaumont.

(8) Sur la carte de Cassini, forge, sur l'Aube.

(9) Sur un affluenticule de la Suize, arrondissement de Chaumont.

(10) Mentionnée dans F[12] 1607 comme existant en 1811 (L'Effond), et portée sur la carte de Cassini.

31. Louvemont [1].

I. **Le Buisson** [2]. — *Consistance.* Forge, s. a. i. — *Historique.* Remonte au XIVe siècle. F14 105.152 (Rapport de l'ingénieur des mines, 25 février 1840).

II. **Le Châtelier** [3]. — *Consistance.* Forge, s. a. i. F14 105.155. — *Historique.* Usine ancienne, datant du moyen âge; actes des XVIe et XVIIe siècles. F14 105.155 (Rapport de l'ingénieur en chef des mines, 30 septembre 1842).

32. Luzy [4].

Moiron. — *Consistance.* Un haut fourneau, un feu de forge. F12 1607. — *Historique.* Bail emphytéotique entre Pierre Moret et l'évêque de Chalon, 3 juillet 1769. Arch. dép. Haute-Marne, L^M. — *Prix.* Fer : 33 à 36 francs le quintal métrique. Bois : 3 fr. 50 la corde. « La longueur de la corde charbonnette est de 2 mètres 275 millimètres, la hauteur de 1 mètre 140 millimètres et la longueur de la bûche 650 millimètres, compris les entailles. » Minerai, extraction : 1 franc; transport : 1 franc l'hectolitre. — *Main-d'œuvre.* 60 ouvriers environ [5]. — *Salaires.* 1 franc à 1 fr. 50 par jour. F12 1607.

33. Manois [6].

I. *Consistance.* Haut fourneau. F14 105.145; N III (Haute-Marne) 51. — *Régime.* Propriétaire : M. de Châteaubourg. N III.

II. *Consistance.* Forge, s. a. i. [7]. F14 105.145; N III (Haute-Marne) 51. — *Régime.* Propriétaire : M. de Châteaubourg. N III.

(1) Sur la Blaise, arrondissement de Wassy.
(2) Sur la Blaise.
(3) Sur la Blaise.
(4) Sur la Marne, arrondissement de Chaumont.
(5) Internes et externes.
(6) Sur la Manoise, arrondissement de Chaumont.
(7) La carte de Cassini porte le haut fourneau et la forge séparés; cf. N III (Haute-Marne) 51 : Plans du fourneau et de la forge de Manois.

34. Maranville [1].

Consistance. Haut fourneau [2]. F14 105.144. — *Historique.* Antérieur au bail du 7 septembre 1627 entre Mathieu de Latrecey et Pierre De Grand, seigneur de Grosnay. Arch. dép. Haute-Marne, L^m.

35. Marault [3].

Consistance. Haut fourneau. — *Historique.* Autorisé par lettres patentes du 29 mars 1769. F14 105.147 (Demande, 31 décembre 1812, de maintenir les deux hauts fourneaux de Marault).

36. Mennouveaux [4].

Consistance. Forge, s. a. i. [5]. F12 1607.

37. Montheries [6].

Consistance. Haut fourneau [7]. F14 105.146 (Demande de maintien, 22 mai 1823).

38. Montot [8].

Consistance. Forge, s. a. i. F14 105.147. — *Historique.* La forge de Montot remonte à 1723 [9]. F14 105.147 (Demande de maintien, 10 août 1817).

(1) Sur l'Aujon, arrondissement de Chaumont.

(2) Porté sur la carte de Cassini.

(3) Sur le ru de Meures, arrondissement de Chaumont.

(4) Au-dessus d'un affluent du Rognon, arrondissement de Chaumont.

(5) Sur la carte de Cassini, forge, sur un affluent du Rognon.

(6) Sur la Renne, arrondissement de Chaumont.

(7) D'après F12 1607, un haut fourneau en 1811; sur la carte de Cassini, Vieilles forges.

(8) Sur le Rognon, arrondissement de Chaumont.

(9) D'après Jolibois, *La Haute-Marne*, p. 375, la forge date du XVIe siècle. Dans la *Correspondance des contrôleurs généraux*, t. II, p. 357, n° 1116, Desmarets, directeur des finances, la mentionne dans une lettre à l'intendant de Champagne, le 10 octobre 1706.

39. Montreuil-sur-Blaise [1].

Forge de Montreuil. Arch. dép. Haute-Marne, L^{M}. — *Consistance.* Forge, s. a. i. [2]. F^{14} 105.152, 105.156. — *Historique.* Elle existe depuis deux siècles. F^{14} 105.152 (Rapport au Conseil général des mines, 22 mai 1844). Elle remonte à l'année 1620. F^{14} 105.156 (Demande, 24 février 1853, d'ajouter un haut fourneau à l'usine). Sentence d'adjudication, en faveur du sieur Masson, de la forge provenant des biens de Claude Lemaire, 10 juin 1648. Arch. dép. Haute-Marne, L^{M}.

40. Morteau [3].

Consistance. Forge, s. a. i. [4]. F^{14} 105.145 (Demande de maintien, 7 mai 1819); N III (Haute-Marne) 50.

41. Noncourt [5].

Consistance. Forge, s. a. i. [6]. F^{14} 105.144, 105.157. — *Historique.* Très ancienne. F^{14} 105.157 (Rapport de l'ingénieur en chef des mines, 26 mars 1857). Remonte à 1754 et 1783. F^{14} 105.144 (Pétition, 7 mai 1819).

42. Ormoy-sur-Aube [7].

Consistance. Forge, s. a. i. [8]. F^{14} 105.151.

(1) Arrondissement de Wassy.

(2) D'après F^{14} 105.152 (Rapport au Conseil général des mines, 22 mai 1844), l'usine comprenait autrefois avec la forge un haut fourneau, qui fut supprimé et rétabli à Brousseval (voir plus haut à ce mot).

(3) Sur le Rognon, arrondissement de Chaumont.

(4) Portée sur la carte de Cassini.

(5) Sur le Rongeant, arrondissement de Wassy.

(6) D'après F^{14} 105.144 (Pétition, 7 mai 1819), l'usine comprend un haut fourneau, deux affineries, une batterie à tôle.

(7) Arrondissement de Chaumont.

(8) Mentionnée dans F^{12} 1607 comme existant en 1811; d'après F^{14} 105.151 (Rapport au Conseil général des mines, 15 octobre 1841, sur la demande d'ajouter un haut fourneau à la forge d'Ormoy), cette forge existait avant 1811.

43. Orquevaux [1].

I. Forge d'en bas. — *Consistance.* Forge, s. a. i. F[14] 105.151 (Demande, 20 septembre 1817, de maintenir la forge [2 feux]). — *Régime.* Propriétaire : M. de Broglie. Arch. dép. Haute-Marne, L[M].

II. Forge de Jacquot. — *Consistance.* Forge, s. a. i. F[14] 105.151 (Demande, 20 septembre 1817, de maintenir la forge [2 feux]).

III. **Veultu** [2]. — *Consistance.* Haut fourneau. F[14] 105.151 (Demande de maintien, 20 septembre 1817).

44. Paroy [3].

Consistance. Forge, s. a. i. — *Historique.* Très ancienne. F[14] 105.150 (Demande, s. d. [1832], de maintenir la forge [2 feux]). — *Régime.* Propriétaire : les fils La Valée. Arch. dép. Haute-Marne, L[M].

45. Poissons [4].

Consistance. Forge, s. a. i. F[12] 1607. — *Historique.* L'abbaye de Saint-Urbain [5] en était propriétaire. L'archevêque de Reims autorise le sieur Marchand, receveur des consignations au bailliage de Saint-Dizier, d'y faire bâtir un foyer et un fourneau, 26 août 1616. Arch. dép. Haute-Marne, L[M].

46. Rachecourt-sur-Blaise [6].

Tampillon. F[14] 105.156. **Tempillon.** Arch. dép. Haute-Marne, C 317, L[M]. — *Consistance.* Haut fourneau. F[14] 105.156 (Rapport de

[1] Sur la Manoise, arrondissement de Chaumont. — Les trois établissements d'Orquevaux sont portés sur la carte de Cassini. Cf. Jolibois, *La Haute-Marne*, p. 400.

[2] Sur la carte de Cassini, Vultu.

[3] Sur la Saulx, arrondissement de Wassy.

[4] Au confluent de la Pisancelle et du Rongeant, arrondissement de Wassy. D'après Jolibois, *La Haute-Marne*, p. 422, l'usine date de 1616. — A Praslay, à 1 kilom. 1/2 de l'Aube, arrondissement de Langres, la carte de Cassini mentionne une forge. Jolibois, *La Haute-Marne*, p. 445, y mentionne un écart : le Fourneau.

[5] Abbaye de bénédictins fondée au diocèse de Châlons, vers 862.

[6] Arrondissement de Wassy.

l'ingénieur en chef des mines, 28 février 1853). — *Historique.* Bail emphytéotique entre l'évêque de Châlons et le sieur Contessot, 25 mars 1762. — *Régime.* Propriétaire : l'abbaye de Montiérender[1]. Arch. dép. Haute-Marne, L[M].

47. Riaucourt[2].

Consistance. Forge, s. a. i.[3]. F[12] 1607.

48. Rimaucourt[4].

I. (Sans désignation.) — *Consistance.* Haut fourneau. F[14] 105.157. — *Historique.* Établi, dit-on, en 1766. F[14] 105.157 (Rapport de l'ingénieur en chef des mines, 30 juillet 1860).

II. Forge du bas. — *Consistance.* Forge, s. a. i. F[14] 105.157.

III. Forge du haut. — *Consistance.* Forge, s. a. i. F[14] 105.157.

49. Roches-sur-Rognon[5].

Consistance. Forge, s. a. i.[6]. F[12] 1607; F[14] 105.154.

50. Saint-Dizier[7].

I. **Closmortier.** — *Consistance.* Forge, s. a. i.[8]. F[12] 1300; F[14] 105.149, 105.157. — *Historique.* Une des plus anciennes du

(1) Abbaye de bénédictins fondée au diocèse de Châlons, en 673.

(2) Sur la Marne, arrondissement de Chaumont.

(3) Mentionnée dans F[12] 1607 comme existant en 1811, et portée sur la carte de Cassini.

(4) Sur la Sueure, arrondissement de Chaumont. — Les trois établissements sont portés sur la carte de Cassini, Vieille forge, Forge et Fourneau.

(5) Arrondissement de Wassy.

(6) Mentionnée dans F[12] 1607 comme existant en 1811, et portée sur la carte de Cassini. — Dans F[14] 105.154 (Rapport au Conseil général des mines, 12 juin 1850), il est dit que la forge paraît antérieure à la loi de 1810.

(7) Sur la Marne, arrondissement de Wassy.

(8) La carte de Cassini porte la forge du Clos-Mortier; dans F[14] 105.149, demande, 30 janvier 1835, d'ajouter un haut fourneau à l'usine du Clos-Mortier; dans F[12] 1300, Jars, Journal (1768-1769), forge de Closmortier en Champagne, comprenant une refenderie et un martinet.

département[1]. F[14] 105.149 (Rapport de l'ingénieur des mines, 2 février 1837). Elle remonte à des lettres patentes du 14 janvier 1605 (Rapport du chef de la division des mines, 18 avril 1838).

II. **Marnaval**[2]. — *Consistance.* Forge, s. a. i.[3]. F[14] 105.143.

51. Saucourt[4].

Consistance. Forge, s. a. i. — *Historique.* Ancienne. F[14] 105.152 (Rapport de l'ingénieur en chef des mines, 16 juin 1836, sur la demande de maintenir la forge à fonte et à fer). — *Régime.* Propriétaire : M. de Gestas. Arch. dép. Haute-Marne, L[M].

52. Thonnance-lès-Joinville[5].

Consistance. Haut fourneau. F[14] 105.145 (Demande, 13 février 1822, de maintenir le haut fourneau).

53. Thonnance-lès-Moulins[6].

Consistance. Forge, s. a. i.[7]. F[12] 1607.

(1) D'après Didier, *Étude sur Saint-Dizier,* p. 233, l'usine date du XVIe siècle; elle comprenait en 1731 un haut fourneau, une chaufferie, une affinerie, une fenderie.

(2) Sur la Marne. — *Dictionnaire topographique de la Haute-Marne,* p. 105 : « Marnaval, château et haut fourneau; forge de Marnaval, XVIIIe siècle, Cassini ».

(3) Didier, *Étude sur Saint-Dizier,* p. 226, mentionne des lettres patentes du 17 février 1763; en 1731, l'usine comprenait un haut fourneau, deux chaufferies, quatre affineries. — Dans F[12] 650 (Mémoire de l'inspecteur des manufactures sur les fabriques de Champagne, 1786) : 7 forges autour de Saint-Dizier.

(4) Sur le Rognon, arrondissement de Wassy; portée sur la carte de Cassini.

(5) Sur la Marne, arrondissement de Wassy. — Dans F[14] 105.148, demande, 18 décembre 1833, d'établir un deuxième haut fourneau dans la commune de Joinville.

(6) Sur le Rongeant, arrondissement de Wassy.

(7) Mentionnée dans F[12] 1607 comme existant en 1811, et portée sur la carte de Cassini.

54. Villars-Saint-Marcellin [1].

Consistance. Forge, s. a. i. [2]. F[12] 1607.

55. Vraincourt [3].

Consistance. Forge, s. a. i. [4]. F[14] 105.145 (Demande de maintien, 8 avril 1813). Dépendance de Montreuil [5]. Arch. dép. Haute-Marne, L[M].

2e Section. — Etablissements de dénaturation.

1. Forcey [6].

I. (Sans désignation.) — *Consistance.* Tôlerie. F[12] 1607.

II. **Pont-Minard** [7]. — *Consistance.* Tôlerie [8]. F[12] 1607; F[14] 105.152.

2. Langres.

Consistance, etc. Coutellerie. «Les forges qui sont dans les environs fournissent à Langres des fers propres pour les ouvrages de

(1) Sur l'Apance, arrondissement de Langres.

(2) Mentionnée dans F[12] 1607 comme existant en 1811, et portée sur la carte de Cassini. — D'après Didier, *Étude sur Saint-Dizier*, p. 235, le haut fourneau de Ville-en-Blaisois, sur la Blaise, arrondissement de Wassy, était en activité à la fin du XVIIIe siècle.

(3) Sur la Marne, arrondissement de Chaumont.

(4) Portée sur la carte de Cassini à Vrincourt; d'après Jolibois, *La Haute-Marne*, la forge date de 1555.

(5) Voir plus haut, à Montreuil-sur-Blaise.

(6) Sur le Rognon, arrondissement de Chaumont. — Dans F[12] 1306, M. Lambert, maître de forges à Scey-sur-Saône (département de la Haute-Saône; voir à ce mot), demande la permission d'établir à Châteauvillain une étamerie avec le titre de manufacture royale (1782); cf. p. 242.

(7) *Dictionnaire topographique de la Haute-Marne*, p. 137, Le Pominard.

(8) D'après F[14] 105.152 (Rapport au Conseil général des mines, 8 septembre 1844), vers 1810 furent ajoutés affinerie et laminoirs à la platinerie de Pont-Minard, communes de Forcey et Esnouveaux.

coutellerie que l'on y fabrique en grande quantité. On peut dire que c'est l'industrie du pays. 60 à 70 maîtres occupent à ce travail près de 800 ouvriers[1].» F[12] 650 (Mémoire de l'inspecteur des manufactures sur les fabriques de Champagne, 1786).

3. Saint-Dizier.

Consistance. Serrurerie et grosse quincaillerie. F[12] 650 (Mémoire de l'inspecteur des manufactures sur les fabriques de Champagne, 1786).

[1] Cf. Cornandet, *Géographie historique*, p. 277 : «Au xvie siècle, une des rues de Langres portait déjà le nom de rue de la Coutellerie, et en 1485 la corporation des couteliers de cette ville jouissait de nombreux privilèges. Ce n'est qu'au xviiie siècle qu'on trouve des couteliers dans les listes des habitants de Nogent. Cette industrie est donc toute nouvelle dans cette dernière ville.» — D'après A. Daguin, *Nogent et la coutellerie dans la Haute-Marne*, Nogent, 1878, in-8°, p. 13-17, la coutellerie de Langres était déjà très réputée au xve siècle. C'est seulement au milieu du xviie siècle, semble-t-il, qu'elle s'étendit à Nogent, où elle se développa rapidement; en 1768, sur 140 habitants qui prennent part à l'élection des notables, on compte 65 couteliers. La concurrence de Nogent fut très vive au xviiie siècle. En 1765, l'abbé de Mangin, dans son *Histoire du diocèse de Langres*, cité par Daguin, p. 17, dit de Nogent : «On y fabrique beaucoup de coutellerie. Plus de cent ouvriers sont uniquement occupés à ce genre de travail dans lequel on prétend qu'ils excellent.» Cf. aussi Adrien Durand, *Notice sur les couteliers à Langres au moyen âge*, Langres, 1870, in-8°.

MAYENNE.

1re Section. — Établissements de fabrication.

1. Aron[1]. F12 680 (Tours), 1607; F14 105.159.

Airon. F12 680. **Aaron.** F14 105.159. — *Consistance.* Un fourneau[2]. — *Production.* Fer : 40 à 50 milliers. F12 680.

2. Chailland[3].

Villeneuve. F14 105.159. — *Consistance.* Forge, s. a. i. F12 680 (Tours). Un haut fourneau, deux affineries, une chaufferie[4]. F12 1607. — *Historique.* L'établissement remonte à plus de 95 ans ; arrêt du Conseil du 18 avril 1724 autorisant un fourneau et une affinerie, et lettres patentes du 3 décembre 1724. F14 105.159 (Demandes de maintien, 17 mars et 6 septembre 1819). — *Production.* Fer : 600 à 700 milliers. F12 680. Fonte : 450 milliers métriques. Fer, 2e qualité : 290 milliers métriques; 3e qualité : 100 milliers métriques. F12 1607. — *Combustible.* «Elles sont alimentées par les forêts de Mayenne et de Bourgon[5], qui sont divisées en coupes et réglées pour leur usage.» — *Prix.* Fer : 170 à 180 livres le millier. — *Régime.* Propriétaire : le duc de Valentinois. F12 680.

(1) Sur l'Aron, arrondissement de Mayenne.

(2) C'est-à-dire un feu de forge.

(3) Sur l'Ernée, arrondissement de Laval.

(4) T 1051[25], lettre de M. Cottual à Me Pierre, avocat au Parlement, à Paris, 16 janvier 1787, de Port-Brillet : «A Chailland, à 3 lieues d'ici, il y a double forge.»

(5) La forêt de Mayenne ou de Chailland s'étend en amont du confluent de la Mayenne et de l'Ernée; la forêt de Bourgon s'étend au milieu du triangle dont les sommets sont occupés par Mayenne, Jublains et Montsurs.

3. Chammes [1].

Moncors. F[12] 680 (Tours), 1607. **Montcor, Moncor.** F[14] 105.159. — *Consistance.* Deux hauts fourneaux, deux affineries, une chaufferie, une fenderie [2]. F[12] 680. Deux hauts fourneaux, deux affineries, une chaufferie [3]. F[12] 1607. — *Production.* Fer : 500 milliers. F[12] 680. — *Prix.* Bois : 4 francs la corde, «8 pieds de long sur 4 de hauteur et le bois a 27 à 28 pouces de long». — *Salaires.* 1 franc par journée d'ouvrier. F[12] 1607. — *Régime.* Propriétaire : le prince de Montbazon. F[12] 680.

4. Port-Brillet [4]. F[12] 680 (Tours), 1607; F[14] 105.159.

Consistance. Deux hauts fourneaux, deux affineries, une chaufferie, une fenderie [5]. F[12] 680. Deux hauts fourneaux, trois feux de forge. F[12] 1607. — *Historique.* Existait à la fin du XVIe siècle. F[12] 680. Existe de temps immémorial. F[14] 105.159 (Demande de maintien, 1er mai 1857; rapport au Conseil général des mines, 13 janvier 1860). Adjudications de la forge de 1714 à 1778. T 1051[21]. — *Production.* Fer : 700 à 800 milliers. «Une partie, le quart à peu près, est livrée à la consommation du lieu, et le surplus à Angers, Orléans, Châtellerault et Domfront.» F[12] 680. — *Combustible.* Plus de 10.000 cordes de bois; «mais, comme cette partie du Bas-Maine est très garnie de bois, ce n'est d'aucun inconvénient.» F[12] 680. — *Prix.* Bois : 3 à 4 francs la corde. F[12] 1607. — *Régime.* Propriétaire : le duc de la Trémoille. F[12] 680; F[14] 105.159. «Bail de la forge du Port-Brillet pour 9 années qui commencent le 1er janvier 1774, moyennant 31.000 livres par an au profit de Dominique de Lavallée sous le cautionnement de Madame Dufourny et de

(1) Sur l'Erve, arrondissement de Laval.

(2) Le texte porte *fonderie.*

(3) D'après Angot, *Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne,* t. III, Laval, 1902, in-8°, p. 57, la forge de Moncors, créée en 1657, comprenait en 1690 forge, fourneaux, fenderie, plus le fourneau de Saint-Nicolas; F[12] 680 y comprend le fourneau de Saint-Nicolas.

(4) Sur le Vicoin, arrondissement de Laval.

(5) Le texte porte *fonderie;* d'après F[14] 105.159, 1 fenderie. D'après T 1051[25], Bail de la forge du Port-Brillet, 2 septembre 1769 : grosse forge, fourneaux, fenderie.

MM. Dubois et Leclerc de Flécheray, maître de forge, le 2 septembre 1769.» T 1051[25].

5. Saint-Martin-de-Connée [1].

Orthe. F[12] 680 (Tours), 1607. — *Consistance.* un fourneau, deux affineries, une chaufferie, une fenderie [2]. F[12] 680. Un haut fourneau, deux feux de forge. F[12] 1607. — *Production.* Fer: 200 milliers. F[12] 680. Fonte : 190 milliers métriques. Fer, 1re qualité : 120 milliers métriques. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 42 francs le quintal métrique. Bois : 3 fr. 50 à 4 francs la corde, «huit pieds de couche, 4 pieds de haut, 25 pouces de large». Minerai, extraction : 2 à 3 francs; transport : 2 fr. 50 la pipe. — *Salaires.* 1 franc par journée. F[12] 1607. — *Régime.* Propriétaire : le vidame de Vassé. F[12] 680.

(1) Sur l'Orthe, arrondissement de Mayenne.
(2) Le texte porte *fonderie.*

IMPRIMERIE NATIONALE.

MEURTHE.

1re Section. — Établissements de fabrication.

1. Abreschwiller[1]. F12 1607; F14 105.160, 105.161.

Martinet d'Abreschwiller. — *Consistance.* Forge, s. a. i. F12 1607. — *Historique.* Le martinet a été établi en 1692. Q3 197.

2. Cirey[2]. F12 680 (Trois-Évêchés); F14 105.160.

Consistance. Un feu de forge. F12 680. — *Historique.* Établi par arrêt du Conseil du 16 septembre 1760 en faveur du marquis de Marmier et de son épouse Marie-Catherine du Châtelet, propriétaires de la baronnie de Cirey. F12 680; F14 105.160. — *Production.* Bombes

(1) Sur le Soor, arrondissement de Sarrebourg. — D'après Lepage, *Les communes de la Meurthe,* t. I, Nancy, 1853, in-8°, la première concession de cet établissement fut faite, le 4 octobre 1624, par le comte Georges-Adolphe de Linange à Claude Colin. D'après le *Mémoire statistique du département de la Meurthe,* Paris, an xiii, in-fol., p. 202, «cette forge a été autorisée, il y a un peu plus d'un siècle, par les princes de Linange, pour fabriquer les gros fers et les outils propres à ouvrir des chemins à travers des montagnes auparavant inaccessibles, et à faciliter la construction des usines qui devaient procurer la consommation de leurs forêts». — Q1 724 contient le texte d'un arrêt du Conseil du 7 octobre 1766, autorisant l'adjonction d'un haut fourneau à la forge ou renardière d'Azerailles, sur la Meurthe, arrondissement de Lunéville. D'après Durival, *Description de la Lorraine et du Barrois*, Nancy, 1778-1783, 4 vol. in-4°, t. II, p. 81, la forge d'Azerailles fut autorisée le 22 mars 1757. D'après Dietrich, *Description des gîtes de minerai, forges, salines, verreries, tréfileries, fabriques de fer-blanc, porcelaine, faïence, etc. de la Lorraine méridionale*, Paris, an viii, in-4° écrit en 1788, la forge d'Azerailles chôme depuis dix ans.

(2) Sur la Vezouse, arrondissement de Lunéville. — Sur les forges de Cirey, cf. Boyé, *La Lorraine industrielle sous le règne nominal de Stanislas* (1737-1766), Nancy, 1900, gr. in-8°, p. 15. — Q1 808 contient un procès-verbal de visite, du 12 août 1771, pour l'établissement d'un hautf ourneau et d'une forge à Neuve-Grange, commune de Niederhoff, arrondissement de Sarrebourg; l'affaire n'a pas eu de suite.

DUSSELDORF
COLOGNE
CHAPELLE
COBLENTZ
MAYENCE
TREVES
DEUX-PONTS
METZ
MOSELLE
BADE
BAS-RHIN
STRASBOURG
NANCY
OFFENBOURG
URTHE

V. FLANDRE FRANÇAISE, PICARDIE, CHAMPAGNE, LORRAINE, ALSACE.

I. Industrie sidérurgique en France, p. 229.

et boulets pour l'artillerie, fer marchand pour le commerce. — *Combustible.* Le Conseil, par arrêt du 14 février 1769, «a affecté à cette usine une forêt appartenant au roi. Les coupes de cette forêt ne suffisant pas pour alimenter la forge, on a recours à ceux (*sic*) du domaine du prince de Bauveau, Châtillon, Cirey et autres qui avoisinent la forge. Les communautés sont d'ailleurs toutes propriétaires de quelques bois et ont un affouage suffisant à leurs besoins. On ne présume pas que la disette des bois se fasse sentir dans le pays des Vosges où sont situées une grande partie des bouches à feu, à cause de la quantité et de l'étendue des forêts qui peuplent cette contrée. Le seul inconvénient qu'on éprouve leur vient de l'exportation de quelques coupes qu'on fait enlever pour la principauté de Salm[1], pays étranger, ce qui prend sur la consommation des villes voisines des bois, qui, par cette raison, payent cette denrée un peu plus cher qu'elles ne feraient si cette exportation n'avait pas lieu.» — *Main-d'œuvre.* «L'établissement de cette forge est nécessaire pour procurer aux habitants de ce canton un moyen de gagner leur vie, que la mauvaise qualité du terrain ne leur offre que très difficilement.» — *Régime.* Propriétaire : M. Lecomte, conseiller honoraire au parlement de Metz. F[12] 680.

3. Saint-Maurice[2]. — F[12] 1607; F[14] 105.160.

Consistance. Forge, s. a. i.[3]. F[12] 1607. — *Historique.* Établie depuis 1735. F[14] 105.160 (Le citoyen Pacotte, propriétaire, au Conseil des mines, 1er thermidor an VI).

(1) Principauté allemande qui tire son nom du château de Vieil-Salm.

(2) Sur la Blette, arrondissement de Lunéville.

(3) Dietrich, *Description*, p. 4-5, déclare que le martinet de Saint-Maurice est remplacé par un moulin; dans F[14] 105.160, le 12 prairial an III, M. Bathelot, propriétaire de la forge de Saint-Maurice, y demande l'établissement d'un haut fourneau. Cf. E. G[rosse], *Dictionnaire statistique du département de la Meurthe*, Lunéville, 1836, in-8°, p. 431 : «La forge y a été établie dans le dernier siècle par un riche propriétaire, M. Bathelot.»

MEUSE.

1re Section. — Établissements de fabrication.

1. Abainville[1].

Consistance. Forge, s. a. i.[2]. F14 105.164, 105.165, 105.168. — *Historique.* Au 20 avril 1709 remonte l'établissement de deux feux d'affinerie. F14 105.165 (Demande, 25 avril 1825, d'établir un haut fourneau en remplacement des deux feux d'affinerie). Autre acensement du duc de Lorraine, 18 février 1721. F14 105.164. L'usine a été construite par le sieur Dessales, qui payait un cens en vertu duquel il jouissait d'un affouage perpétuel (?). F14 105.174 (État du 18 prairial an XI).

2. Arrancy[3].

Lopigneux. F12 1607; F14 105.170. — *Consistance.* Un haut fourneau, trois feux de forge, un feu de platinerie[4]. F12 1607. — *Historique.* Arrêt du Conseil de Lorraine, 1689. Permission du duc de Lorraine, 1704; construite en 1705, acquise en 1748 par le père de la propriétaire de l'an VI, la citoyenne Hardy. F14 105.170. — *Production.* Fer, 1re qualité : 340.000 kilogrammes. — *Combustible.* 32 quintaux métriques de charbon de bois pour 1 millier métrique de fer. — *Rendement.* Fonte : 649 1/2 p. o/oo. — *Prix.*

(1) Sur l'Ornain, arrondissement de Commercy.

(2) Dietrich, *Description*, p. 531 : la forge d'Abainville contient un haut fourneau et deux feux de forge.

(3) Sur un affluent de la Crune, arrondissement de Montmédy.

(4) Dietrich, *Description*, p. 444 : les forges de Lopigneux comprennent un haut fourneau, deux affineries, une chaufferie, une platinerie, une renardière. — D'après Durival, *Description de la Lorraine*, t. II, p. 330, le fer de Lopigneux est excellent.

Fer, 1re qualité : 36 fr. le quintal métrique. Bois : 6 livres tournois la corde. — *Main-d'œuvre.* 500 ouvriers [1]. F12 1607.

3. Beauclair [2].

Les Forgettes, la Forge de Beauclair. F14 105.045, 105.167. 105.171. — *Consistance.* Forge, s. a. i. [3]. F12 1607; F14 105.167, 105.171. Haut fourneau. F14 105.045 (Demande de maintien, 27 août 1838).

4. Billy-lès-Mangiennes [4].

Forge du haut fourneau. F12 680 (Trois-Évêchés); F14 105.170. — *Consistance.* Forge à fer.— *Historique.* Établie par lettres patentes de date ancienne. F12 680. L'établissement comprend un haut fourneau, une affinerie, une chaufferie. Q1 753 (Constat du 12 octobre 1735). — *Production.* «La forge de Billy verse tous les ans dans le commerce environ 300 milliers de fer tendre propre pour la clouterie... Le fer en verge qui provient de cette forge, passant par Sedan pour Charleville, procure un commerce de clouterie très avantageux à la France; clouterie dont on fait grand usage pour les vaisseaux.» — *Combustible.* «Elle est alimentée avec du bois pris dans les forêts que possède l'abbaye [de Châtillon] [5], qui entourent l'usine et qui présentent une surface de 3.000 arpents; et, s'il arrive que les forêts de cette abbaye ne puissent pas fournir la quantité de cordes de bois nécessaire à la consommation de l'usine, on a la ressource des bois voisins, qui sont immenses et dont la totalité des coupes ne peuvent être enlevées à cause des mauvais chemins, qui, grossissant le prix du transport, augmentent celui de cette denrée, dont les propriétaires n'ont alors d'autre débouché avantageux que la forge de Billy. Par comparaison avec les autres bouches à feu, celle-ci peut consommer tous les ans environ cinq

(1) Internes et externes.

(2) Sur l'Anelle, arrondissement de Montmédy.— Indivisément sur la commune de Tailly (Aisne), d'après F14 105.045.

(3) D'après l'acte de vente du 28 ventôse an IV, dans F14 105.171, la forge consiste en une affinerie.

(4) Sur le Coison, arrondissement de Montmédy.

(5) Abbaye de cisterciens fondée au diocèse de Verdun, le 7 septembre 1153.

mille cordes de bois.» F[12] 680.— *Régime*. Propriétaire : l'abbaye de Châtillon. F[12] 680; F[14] 105.170.

5. Boncourt [1].

Consistance. Forge, s. a. i. [2]. F[12] 1300, 1607. Un fourneau et une forge à deux renardières. F[15] 105.174 (Rapport de l'inspection des mines, 1783). — *Historique*. Lettres patentes du duc Léopold de Lorraine, 26 mars 1715 [3]. Pièces diverses, de 1717 à 1720, concernant une indemnité réclamée par les riverains de Commercy et Vignot [4]. Acte de vente par le comte de Gondrecourt à M. Monmartel, 30 décembre 1748. F[14] 105.174. — *Technique, etc.* [5]. «L'eau de la Meuse fait aller ces deux forges [Boncourt et Commercy] avec une chute de quatre pieds tout au plus, ce qui fait que les roues et mouvements en exigent une grande quantité et que même on est dans le cas d'en manquer en été et d'en avoir beaucoup trop en hiver, qui, refluant en dessous des roues, en gêne le mouvement. On ne coule aux trois dits fourneaux [Boncourt et Vadonville] qu'environ douze cent milliers de fonte par an, qui se fait avec le minerai du pays, qui est limoneux, en petits grains irréguliers. Il s'en trouve néanmoins quelques morceaux en masses de différentes grosseurs. Ces minerais se trouvant dans un terrain calcaire, on y ajoute pour fondant de la terre argileuse, ce qui est bien vu; mais, en général, ces minerais sont très pauvres en fer. Le commis de la forge de Commercy nous a assuré qu'on ne coule à chaque fourneau qu'une gueuse par vingt-quatre heures, du poids d'environ dix-huit cents livres, ce qui démontre la pauvreté des minerais, qui se tirent de neuf à dix endroits des

(1) Sur le Béquillon, arrondissement de Commercy.

(2) La forge est mentionnée en 1769 par F[12] 1300; elle figure sur la carte de Cassini; d'après F[12] 1607, elle comprend en 1811 une forge et un haut fourneau. A Boncourt, Dietrich, *Description*, p. 521, mentionne une platinerie ou martinet. Cf. H. Baumont, *Études sur le règne de Léopold*, Paris, 1894, in-8°, p. 577.

(3) Cf. Boyé, *La Lorraine industrielle*, p. 15; Durival, *Description de la Lorraine*, t. III, p. 42 : «Belles forges établies par permission de Léopold du 26 mars 1715».

(4) Commercy, sur la rive gauche d'un bras gauche de la Meuse; Vignot, sur la rive droite de la Meuse.

(5) Cette partie de la notice s'applique aussi aux établissements de Commercy et de Vadonville; voir plus loin, à ces mots.

environs, dont on fait des mélanges, afin d'obtenir de la fonte de bonne qualité et propre à faire du fer nerveux. Le même commis nous a dit que, pour fabriquer un millier de fer, il se consomme, aux renardières seulement, dix queues de charbon de différentes espèces de bois, comme chêne, hêtre, bois blanc, etc. Nous avons pris les dimensions de cette mesure, qui, avec le comble qu'on lui donne, se trouve contenir dix-huits pieds six pouces six lignes cubiques. Chacune de ces queues de charbon est le résultat d'une corde de bois ou environ, la corde de huit pieds de long, quatre de haut et les bûches de deux pieds et demi de long. Les douze cent milliers de fonte dont nous avons parlé rendent huit cent milliers de fer, qui nous a paru de la meilleure qualité, très nerveux et en général bien fabriqué. Il se vend dans les différentes villes de la province, comme Nancy, Toul, Metz, Verdun, etc., et même il s'en envoie à Paris, que l'on embarque à Saint-Dizier sur la Marne. » F[12] 1300. — *Régime.* En 1783, M. Brodelay est fermier des usines de Boncourt, Commercy et Vadonville. F[14] 105.174 (Rapport de l'inspection des mines, 1783).

6. Bonnet [1].

Consistance. Forge, s. a. i. [2]. F[12] 1607; F[14] 105.172, 105.173. — *Historique.* La famille d'Égremont est propriétaire de l'établissement depuis un siècle. F[14] 105.172 (Demande de maintien, s. d., enregistrée le 22 novembre 1847).

7. Charpentry [3].

Consistance. Un feu de forge. F[12] 1607. — *Historique.* « État des sommes payées par le sieur Testefort... en déduction du prix du bail de sa forge de Charpentry. » T 1242[2] (Règlement du 17 juillet 1761 selon le bail du 5 septembre 1758). — *Production.* « En 1789, je ne fabriquais que du fer fort. » 400 quintaux métriques. — *Matières premières.* « En 1789, je n'usais que des ferrailles. » —

(1) A 4 kilomètres de l'Ornain, arrondissement de Commercy.

(2) D'après F[14] 105.172, l'établissement consiste en un haut-fourneau en 1847; il figure sur la carte de Cassini sous le nom de La Vieille Forge; F[12] 1607 mentionne l'établissement en 1811.

(3) Sur la Buanthe, arrondissement de Verdun.

Prix. Fer : 38 francs le quintal métrique. Bois : 3 francs la corde convertie en charbon; 2 m. 166 de couche sur 1 m. 83 de hauteur et 0 m. 785 de largeur. — *Main-d'œuvre.* 3 ouvriers. — *Salaires.* 26 fr. les 1.000 kilogrammes de fer. F[12] 1607.

8. Chassey [1].

Beaupré.—*Consistance.* Un haut-fourneau. F[12] 1607; F[14] 105.171. — *Historique.* Constaté par l'aveu et dénombrement du 12 décembre 1538. — *Régime.* Propriétaire : M. de Messey. F[14] 105.171.

9. Chauvency-Saint-Hubert [2].

Forge de Bouillon. F[12] 680 (Trois-Évêchés); F[14] 105.170. — *Consistance.* Haut fourneau, forge. F[12] 680. — *Historique.* Établi vers 1708, l'établissement est vendu par décret en 1741. F[14] 105.170 (Enquête, an VI). — *Production.* Fer : 250 à 300 milliers. «La gueuse et les grosses barres de fer provenant de cette forge sont transportées à Daigny [3], où le sieur Petit de Morenville possède des usines en fer très considérables, que l'on doit regarder comme faisant partie de la forge dont nous parlons. C'est-à-dire que les deux établissements doivent être considérés comme forge complète en deux parties.» — *Combustible.* 4.000 cordes de bois. — *Technique.* «Cette forge ne fabrique qu'une médiocre quantité de fer, parce qu'elle est servie par un ruisseau qui, manquant d'eau tous les étés, borne le travail qui pourrait s'y faire si l'eau était plus abondante.» — *Régime.* Propriétaire : M. Petit de Morenville, secrétaire du roi honoraire. F[12] 680.

10. Cheppy [4]. F[12] 1607; F[14] 105.171.

Consistance. Un feu de forge. F[12] 1607. — *Historique.* L'établissement est ancien. F[14] 105.171 (Demande de maintien, 28 juillet

[1] Arrondissement de Commercy.

[2] Près de la Chiers, arrondissement de Montmédy. — Il est question, à propos de Chauvency, du fourneau de Villancy, appartenant à l'abbaye d'Orval (abbaye de bénédictins fondée vers 1071, transformée en 1132 en abbaye cistercienne). F[14] 105.170.

[3] Département des Ardennes; voir à ce mot.

[4] Sur la Buanthe, arrondissement de Verdun.

1845). Autorisation de 1535. Engagement par le duc de Lorraine, 18 mai 1632. F[14] 105.171 (L'agent national du district à l'Agence des armes portatives, 6 floréal an II). Un contrat de 1727 met l'usine dans les mains de M. Guillermin. F[14] 105.171 (Lettre du 10 novembre 1813). — *Production.* Fer, 1re qualité : 15.000 kilogrammes. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 44 francs le quintal métrique. Bois : 3 francs la corde convertie en charbon. — *Main-d'œuvre.* 3 ouvriers. — *Salaires.* 25 francs les 1.000 kilogrammes. F[12] 1607. — *Régime.* Propriétaire : M. A. de Guillermin. F[14] 105.171.

11. Commercy[1].

Forge de Commercy. F[14] 105.164. — *Consistance.* Forge, s. a. i.[2]. F[12] 1300; F[14] 105.164. Une forge à deux renardières. F[14] 105.174 (Rapport de l'inspection des mines, 1783). — *Historique.* Établissement ancien. F[14] 105.164 (Rapport de l'ingénieur des mines, 8 juillet 1821). — *Régime.* Propriétaire : M. de Besenval. F[14] 105.164 (Rapport au Conseil des mines, 26 février 1823).

12. Cousances-aux-Forges[3].

Consistance. Forge, s. a. i.[4]. — *Historique.* Remonte à environ deux siècles. F[14] 105.174 (État du 18 prairial an XI).

13. Dainville-Bertheléville[5].

I. **Bertheléville.** F[12] 1607. — *Consistance.* Un haut fourneau[6]. F[14] 105.172 (Rapport au Conseil général des mines, 10 août 1855).

(1) Sur la Meuse.

(2) L'établissement est mentionné par F[12] 1300 en 1769; il figure sur la carte de Cassini.

(3) Sur la Cousance, arrondissement de Bar-le-Duc.

(4) Dietrich, *Description*, p. 493 : haut fourneau de Cousances-lès-Cousancelles (ancien nom de la commune).

(5) Sur la Maldite, arrondissement de Commercy.

(6) D'après le dossier de F[14] 105.172, l'usine de Bertheléville comprend deux établissements séparés, d'une part un haut fourneau, de l'autre deux affineries.

II. **Bertheléville.** F[12] 1607. — *Consistance.* Forge, s. a. i.[1]. F[14] 105.172. — *Historique*[2]. L'établissement remonte au delà du XVIIe siècle. F[14] 105.172 (Rapport au Conseil général des mines, 10 août 1855). — *Régime.* Propriétaire : M. de Germigny. F[14] 105.174 (État du 18 prairial an XI).

III. **Dainville**[3]. F[12] 1303, 1607; F[14] 105.171. — *Consistance.* Un haut fourneau[4]. F[12] 1607; F[14] 105.171.

IV. **Dainville.** F[12] 1303, 1607; F[14] 105.171. — *Consistance.* Forge à fer. F[12] 1607; F[14] 105.171.

V. **Papon.** F[12] 1607; F[14] 105.172. — *Consistance.* Forge, s. a. i.[5]. F[12] 1607; F[14] 105.172. — *Historique*[6]. L'établissement est antérieur au XVe siècle. F[14] 105.172 (Demande de maintien, 15 octobre 1847). — *Régime.* Propriétaire : M. Charles-François d'Echèpe. F[14] 105.174 (État du 18 prairial an XI).

14. Dammarie-sur-Saulx[7].

Consistance. Un haut fourneau[8]. F[12] 1607; F[14] 105.170. — *Historique.* Établissement autorisé par un arrêt du Conseil du 13 février 1742. F[14] 105.170 (Le préfet de la Meuse au ministre des travaux publics, 19 octobre 1848). L'usine a déjà subi plusieurs mutations en 1704. F[14] 105.174 (État du 18 prairial an XI). —

[1] La forge comprend deux affineries d'après les documents postérieurs de F[14] 105.172.

[2] A partir d'ici, la notice concerne les deux établissements de Bertheléville.

[3] DIETRICH, *Description*, p. 534 : forges de Dainville. Cf. DURIVAL, *Description de la Lorraine*, t. III, p. 105 : les forges de Dainville, hameau et fief très près du village de Dainville. — Un des établissements de Dainville est autorisé par lettres patentes du duc de Lorraine du 18 août 1578, F[14] 105.171. — Sur les forges de Dainville, cf. O. TOUSSAINT, *Histoire des forêts dans les hautes vallées de l'Ornain et de la Saulx*, Bar-le-Duc, 1908, in-8°, p. 93.

[4] D'après F[12] 1607, l'usine de Dainville comprend en 1811 un haut fourneau et une forge séparés; les deux établissements séparés figurent sur la carte de Cassini; dans F[14] 105.171, une correspondance de 1785 concerne le haut fourneau et la forge de Dainville.

[5] D'après F[12] 1607, l'établissement comprend en 1811 un haut fourneau et une forge.

[6] A partir d'ici, la notice s'applique aux trois établissements de Dainville.

[7] Arrondissement de Bar-le-Duc.

[8] DIETRICH, *Description*, p. 494 : haut fourneau de Dannemarie.

Prix. Minerai, extraction : 0 fr. 25; transport : 0 fr. 60 la voiture pesant 750 kilogr. — *Main-d'œuvre.* 8 ouvriers. — *Salaires.* 1 fr. 25 la journée. F[12] 1607.

15. Grimaucourt-près-Sampigny [1].

Consistance. Forge, s. a. i. [2]. F[12] 1300.

16. Haironville [3].

I. *Consistance.* Un haut fourneau [4]. F[12] 1607; F[14] 105.169, 105.174.

II. *Consistance.* Deux feux de forge [5]. F[12] 1607. — *Historique* [6]. Lettres patentes des ducs de Lorraine Léopold et François, 1723 et 1729. F[14] 105.174 (Rapport de l'inspecteur général des mines, 17 janvier 1862).

17. Lisle-en-Rigault [7].

I. **Jeand'heurs.** F[12] 1607. — *Consistance.* Forge, s. a. i. [8]. F[12] 1607; F[14] 105.173. — *Régime.* Propriétaire : l'abbaye des prémontrés de Jeand'heurs [9]. F[14] 105.173.

(1) Sur le Girouet, arrondissement de Commercy.

(2) F[12] 1300 mentionne une forge en 1769; la carte de Cassini porte une fenderie; Dietrich, *Description*, p. 521, mentionne la fenderie (dans le texte : *fonderie*) de Grimaucourt, qui fabrique des fers, et, p. 511, la forge de Sampigny. D'après F[12] 1300, Jars, Journal (1768-1769), la forge de Grimaucourt comprend une refenderie et un martinet. Cf. Durival, *Description de la Lorraine*, t. III, p. 176 : «Le 15 août 1740, madame la duchesse douairière de Lorraine, souveraine de Commercy, permit à Amédée-Victor-Joseph Paris d'établir une fenderie et une filerie sur le ruisseau de Grimaucourt-sur-Deu.»

(3) Sur la Saulx, arrondissement de Bar-le-Duc. Cf. Dietrich, *Description*, p. 491.

(4) Sur la carte de Cassini, le haut fourneau et la forge de Haironville forment deux établissements séparés.

(5) D'après Dietrich, *Description*, p. 491, la forge comprend trois feux, dont deux feux d'aciérie.

(6) L'historique concerne les deux établissements.

(7) Sur la Saulx, arrondissement de Bar-le-Duc.

(8) Dietrich, *Description*, p. 488, mentionne la forge de Jean Deure, comprenant deux feux, dont une aciérie.

(9) Abbaye de prémontrés fondée au diocèse de Toul, vers 1140.

II. **Vieux Jeand'heurs.** F[12] 1607. — *Consistance.* Un haut fourneau, une forge[1]. F[12] 1607. — *Historique.* Origine inconnue, mais très reculée. F[14] 105.174 (État du 18 prairial an XI). — *Prix.* Bois : 4 francs la corde de 2 mètres de long, 1 m. 40 de haut, 0 m. 60 de large. Minerai : 3 francs les 750 kilogr. tout compris. — *Salaires.* 1 franc par jour pendant quatre mois d'hiver, 1 fr. 25 pendant les huit autres. F[12] 1607. — *Régime.* Propriétaire : l'abbaye des prémontrés de Jeand'heurs. F[14] 105.174.

18. Montblainville[2]. F[12] 1607; F[14] 105.168, 105.169.

Consistance. Un haut fourneau, deux feux de forge, une petite forge. F[12] 1607. — *Historique.* Forge mentionnée en 1756. T 1242 (Mémoire imprimé pour le sieur Jean Testefort, associé en l'amodiation de la forge). — *Production.* Fonte : 2.400 quintaux métriques. Fer, 2e qualité : 1.500 quintaux métriques. — *Combustible.* Environ 51 quintaux métriques de charbon de bois pour 1 millier métrique de fer forgé. — *Rendement.* Fonte : environ 610 p. 0/00. — *Prix.* Fer : 32 francs le quintal métrique. Bois : 3 francs la corde réduite en charbon. Minerai, extraction : 4 fr. 20; transport : 3 fr. 80 les 10 quintaux métriques. — *Main-d'œuvre.* 17 ouvriers. — *Salaires.* 44 francs « pour fondre et battre » 10 quintaux métriques. F[12] 1607.

19. Montiers-sur-Saulx[3].

Consistance. Un haut fourneau, une forge[4]. F[12] 1303, 1607; F[14] 105.172. — *Historique.* Bâti, à ce que l'on croit, du temps de Henri IV. F[14] 105.172 (Demande de maintien, 11 août 1849). Arrêt du Conseil des finances, 31 juillet 1725, concernant les

[1] Dietrich, *Description*, p. 486, mentionne la forge de Vieux Jean Deure, comprenant un haut fourneau et quatre feux de forge. — F[12] 1607 mentionne en 1789 une forge, comprenant un feu, à Longeville, sur l'Ornain, arrondissement de Bar-le-Duc; d'après F[14] 105.164, une adjudication est faite le 15 vendémiaire an III d'une scierie et d'un moulin, transformés en forge à fer et platinerie; d'après F[14] 105.174 (État du 18 prairial an XI), la forge fut construite en l'an VII.

[2] Sur l'Aire, arrondissement de Verdun.

[3] Arrondissement de Bar-le-Duc.

[4] Dietrich, *Description*, p. 499 : haut fourneau et forge de Montiers-sur-Saulx.

bois à consommer par la forge et le fourneau de Montiers-sur-Saulx. E 998. La fondation de l'établissement remonte à une époque très reculée. F[14] 105.174 (État du 18 prairial an XI). Les forges de Naix [1], Moyeuvre [2] et Montiers-sur-Saulx ont été données à bail par la chambre des comptes de Lorraine en vertu d'un arrêt du Conseil du 23 janvier 1771, pour trente-six ans, à partir du 1er octobre 1771, aux comte et comtesse du Hautoy, sous le cautionnement du marquis de Soyecourt. F[14] 105.171 (Pièces de la liquidation, 1788-1789).

20. Morley [3].

Consistance. Un haut fourneau [4]. Q[1] 742-743; F[14] 105.164. — *Historique.* Lettres patentes du duc de Lorraine, 30 avril 1736; ordonnance de Louis XV, 8 juin 1773. F[14] 105.164. Lettres patentes du duc de Lorraine, 23 novembre 1711, cédant au prince et à la princesse de Craon, père et mère du prince de Bauveau, la seigneurie de Morley, y compris les forge et fourneau; confirmées par l'arrêt du Conseil du 8 juin 1773. Q[1] 743-743.

21. Naix-aux-Forges [5]. F[12] 1304, 1607; Q[1] 742-743; F[14] 105.171.

Consistance. Un haut fourneau, trois feux de forge [6]. F[12] 1607. — *Historique.* En 1764, demande d'indemnité du fermier de la forge de Naix, dite de Ligny (haut fourneau et forge), en raison de chômage déterminé par un accident à l'empalement. Q[1] 742-743. Affermée depuis 1771 au comte du Hautoy avec Montiers-sur-Saulx et Moyeuvre. F[14] 105.171. — *Production.* Fer, 2e qualité : 4.000 à 5.000 quintaux métriques. — *Combustible.* 46 à 50 quintaux métriques de charbon de bois pour 1 millier métrique de fer. —

(1) Voir plus loin, à ce mot.

(2) Voir à ce mot, département de la Moselle.

(3) Sur la Saulx, arrondissement de Bar-le-Duc.

(4) Un mémoire du maréchal de Bauveau, du 6 février 1784, dans Q[1] 742-743, mentionne à côté du haut fourneau de Morley les ruines de la forge.

(5) Sur l'Ornain, arrondissement de Bar-le-Duc.

(6) Dietrich, *Description*, p. 503 : deux hauts fourneaux accouplés, trois affineries, une fenderie. Cf. Durival, *Description de la Lorraine*, t. III, p. 296.

Rendement. Fonte : 6 à 7 p. 10. — *Prix.* Fer : 32 à 35 francs le quintal métrique. Bois : 4 francs à 4 fr. 50 la corde, 2 m. 28 de longueur, 1 m. 14 de hauteur, 0 m. 75 à 0 m. 81 de largeur. Minerai : 3 francs à 3 fr. 50 pour un quintal métrique de fer. F[12] 1607.

22. Robert-Espagne [1].

Pont-sur-Saulx. F[12] 1607 ; F[14] 105.171. — *Consistance.* Un haut fourneau, deux feux de forge [2]. F[12] 1607. — *Historique.* Origine inconnue, mais titres datés de 1400. F[14] 105.174 (État du 18 prairial an XI). — *Production.* Fer, 3e qualité : 2.300 quintaux métriques. — *Combustible.* 46 quintaux métriques de charbon de bois pour 1 millier métrique de fer. — *Rendement.* Fonte : 670 p. 0/00. — *Prix.* Fer : 36 fr. 50 le quintal métrique. Bois : 5 francs la corde, «dite double stère», 2 mètres de longueur, 1 m. 40 de hauteur, 0 m. 72 de largeur. — *Main-d'œuvre.* 200 ouvriers [3]. F[12] 1607.

23. Stenay [4].

Consistance. Forge, s. a. i. [5]. F[12] 1607 ; F[14] 105.170, 105.172. — *Historique.* Lettres de Thiébault de Sathenay, février 1243, vidimées le 17 juin 1423 par le prévôt de Stenay. F[14] 105.170 (Ordonnance de maintien, 27 août 1846). L'établissement, dans la dépendance de la seigneurie du prince de Bourbon-Condé, remonte à des actes de 1773 à 1780, le droit de fondation ayant été concédé, le 12 septembre 1773, au sieur Boudet. F[14] 105.170 (Rapport de l'ingénieur des mines, 22 février 1844). — *Régime.*

[1] Sur la Saulx, arrondissement de Bar-le-Duc. Cf. Durival, *Description de la Lorraine*, t. III, p. 359.

[2] Dietrich, *Description*, p. 484 : un haut fourneau, trois feux de forge. — Dans F[14] 105.168, M. Roussel-Agnus, demandant, le 15 novembre 1835, d'établir un haut fourneau à l'abbaye d'Évaux, commune de Saint-Joire, arrondissement de Commercy, y mentionne les traces d'une ancienne forge : la carte de Cassini porte une forge à Saint-Joire.

[3] Internes et externes.

[4] Sur la Meuse, arrondissement de Montmédy.

[5] D'après F[12] 1607, l'établissement comprend en 1811 un haut fourneau, deux affineries, une chaufferie.

Propriétaire : le prince de Condé. F[14] 105.170 (Demande de maintien, 7 mars 1822).

24. Tréveray [1]. F[12] 1607; F[14] 105.173.

La Petite Forge. F[14] 105.173. — *Consistance.* Un haut fourneau, deux feux de forge. F[12] 1607. — *Historique.* Établissement existant de temps immémorial. F[14] 105.173 (Rapport de l'ingénieur des ponts et chaussées, 24 décembre 1859). L'usine a été soixante à quatre-vingts ans inactive; reconstruite en l'an III en petit feu d'affinerie. F[14] 105.174 (État du 18 prairial an XI). — *Production.* Fonte : 3.300 quintaux métriques. Fer, 1re qualité : 2.100 quintaux métriques. — *Combustible.* 54 quintaux métriques de charbon de bois pour 1 millier métrique de fer. — *Rendement.* Fonte : 700 p. 0/00. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 40 francs le quintal métrique. Bois : 2 francs la corde, 7 pieds sur couche et 3 1/2 de haut, «le billon de bois 28 pouces de long». — *Main-d'œuvre.* 19 ouvriers. F[12] 1607.

25. Vadonville [2].

Consistance. Forge, s. a. i. F[12] 1305, 1607. Deux fourneaux [3]. F[14] 105.174 (Rapport de l'inspection des mines, 1783).

[1] Sur l'Ornain, arrondissement de Commercy.

[2] Sur la Meuse, arrondissement de Commercy.

[3] D'après Dietrich, *Description*, p. 512, deux hauts fourneaux; d'après Durival, *Description de la Lorraine*, t. III, p. 411, «il y a une belle forge et fonderie».

MORBIHAN.

1re Section. — Établissement de fabrication.

Lanouée [1]. F12 1300, 1607; F14 105.175. Arch. dép. Morbihan, L 408, Côtes-du-Nord Ls.

Forge-Neuve. F12 651. — *Consistance.* Forge, s. a. i. F12 1607. — *Production.* Socs, galletoires, verges à clous. F12 651 (État du 15 juin 1779). — *Régime.* Propriétaire : le duc de Rohan-Chabot [2]. F14 105.175.

[1] Sur un affluent de l'Oust, arrondissement de Ploërmel.

[2] Cf. Ogée, *Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne*, Nantes, 1779, in-4°, t. II, p. 347 : le duc de Rohan a fait établir les forges de La Nouée.

MOSELLE.

1re Section. — Établissements de fabrication[1].

1. Baerenthal[2]. F12 1607; F14 105.177, 105.183.

Consistance. Un feu de forge. F12 1607. — *Historique.* Autorisé par une ordonnance de 1757. F14 105.183 (Rapport de l'ingénieur des mines, 18 mai 1847). — *Production.* Fer, 3e qualité : 125.000 kilogrammes. — *Combustible.* 13 quintaux métriques de charbon de bois pour un millier métrique de fer en barres. — *Rendement.* Fonte : 680 p. o/oo. — *Prix.* Fer : 40 francs le quintal métrique. Bois : 6 francs la corde. — *Main-d'œuvre.* 6 ouvriers. — *Salaires.* 18 sous par journée. F12 1607.

2. Creutzwald-la-Croix[3]. F14 105.176.

Consistance. Deux hauts fourneaux[4]. F12 1305, 1307. — *Prix.* Bois : 2 fr. 75 la corde. F12 1607.

[1] Sur les forges de Lorraine, cf. J.-B. Giraud, *Documents pour servir à l'histoire de l'armement au moyen âge et à la Renaissance*, Lyon 1895-1904, 2 vol. in-4°, t. II, p. 120 sqq. D'après Pierre Boyé, *La Lorraine industrielle sous le règne nominal de Stanislas* (*1737-1766*), Nancy, 1900, gr. in-8°, p. 14, il y avait en Lorraine, vers la fin du règne de Léopold, 42 usines métallurgiques, et le nombre s'en accrut encore pendant le règne de Stanislas.

[2] Sur la Zinzel, arrondissement de Sarreguemines. — D'après le *Mémoire statistique du département de la Moselle*, an XI, p. 182, le propriétaire en 1789 est M. Would Schold (*sic*). — F14 105.177 contient une demande, du 27 juin 1824, d'établir une usine comprenant deux fours à puddler et un four de chaufferie, en remplacement d'une ancienne forge, à Buré-la-Forge, commune d'Allondrelle, sur le Dorlon, actuellement en Meurthe-et Moselle, arrondissement de Briey.

[3] Sur la Bist, arrondissement de Thionville. — D'après le *Mémoire statistique*, p. 182, les établissements de Creutzwald, Hombourg, Sainte-Fontaine, Saint-Louis (voir à ces mots, p. 275, 278, 279) appartiennent en 1789 à la veuve de Wendel.

[4] Dietrich, *Description des gîtes de minerai, forges, . . ., etc. de la Lorraine méridionale*, p. 355 sqq., mentionne les fourneaux de Creutzwald, établis par un

IMPRIMERIE NATIONALE.

3. Dilling[1].

I. *Consistance.* Forge, s. a. i.[2]. F[14] 105.176.

II. *Consistance.* Haut fourneau. — *Production.* Sablerie : 90.000 kilogrammes. Fonte brute : 240.000 kilogrammes. — *Prix.* Bois : 5 livres la corde (8 pieds de couche, 4 de hauteur, la bûche 3 1/2 de long), pris dans la forêt. — *Main-d'œuvre.* 8 ouvriers. — *Salaires.* 14 sous 5 deniers par jour. F[12] 1607.

III. *Consistance.* Fabrique d'acier et de limes. F[14] 105.176. — *Historique.* « En 1754, feu le citoyen Gouvy, père de l'un des intéressés de l'entreprise, conçut le projet d'établir une manufacture d'acier et limes. Propriétaire de Dilling, il voulut réaliser ce plan dans ces forges, qui réunissaient tous les avantages nécessaires; mais l'indifférence du gouvernement d'alors pour ce qui avait rapport à l'industrie et au commerce, la difficulté qu'il y avait de faire entendre seulement des demandes de ce genre, ces motifs réunis décidèrent le citoyen Gouvy à porter son industrie ailleurs, là où on saurait mieux apprécier les avantages qui résulteraient, tant pour le pays en général que pour le souverain en particulier, de l'introduction d'une branche d'industrie nouvelle. La principauté de Nassau-Sarrebruck, distante seulement de quatre lieues de Dilling, fixa son attention. Il s'adressa au prince qui, protecteur des arts, sut apprécier le plan du citoyen Gouvy, et lui offrit les secours que ses revenus bornés, qui n'excédaient pas 600.000 francs, lui permettaient d'accorder. Il accueillit avec empressement le citoyen Gouvy, qui, en très peu de temps, obtint l'abandon, pour lui et ses descendants, d'un terrain consi-

arrêt de 1749. D'après Audenelle, *Essai statistique sur les frontières Nord-Est de la France*, Paris, 1827, in-8°, p. 114, la création des deux hauts fourneaux remonte à 1705.

(1) Sur la Brenne, arrondissement de Sarreguemines.

(2) D'après Dietrich, *Description*, p. 394, les forges de Dilling, établies en 1681, comprennent, dans la même enceinte, un haut fourneau, quatre affineries, des platineries, une fenderie. — D'après le *Mémoire statistique*, p. 182, la forge de Dilling appartient en 1789 à MM. Soller, Gouvy et Cie. D'après Durival, *Description de la Lorraine*, t. III, p. 112, «Léopold avait permis d'y faire une manufacture de fer-blanc, ce que Stanislas a confirmé le 22 octobre 1759 en faveur de Jean-Claude Pierron».

dérable, concession de bois et charbon de terre à un prix très modique, privilège exclusif, franchise de tout impôt, etc. C'était la première tentative de ce genre; le succès pouvait être douteux, et cependant le prince accorda toute sa confiance et des secours puissants à ce fabricant, avant que l'établissement fut bâti et les ouvriers sur les lieux. Ces ouvriers furent tous pris, à grands frais, en Styrie et au pays de Berg; et aujourd'hui leurs enfants travaillent encore pour les héritiers du citoyen Gouvy. Les conséquences de la transaction faite avec le prince et de son système d'encouragement en général pour les fabriques et le commerce ont été on ne peut plus satisfaisantes pour la maison de Nassau, dont le revenu, depuis 1754 jusqu'à l'époque de la Révolution, s'était accru de 600.000 francs. La nouvelle fabrique d'acier, dont le succès fut complet, a augmenté tous les ans sa fabrication jusqu'à 200 milliers d'acier raffiné par an et 25.000 paquets de limes. Ces produits, en grande partie versés en France, ont attiré le numéraire dans le pays de Nassau, et concouru à accroître sa prospérité.» F[14] 105.176 (Le propriétaire de la manufacture de Dilling au Conseil des mines de la République, 23 prairial an IX).

4. Freyming [1].

Sainte-Fontaine [2]. — *Consistance.* Un haut fourneau, une forge. F[12] 1300. — *Historique.* Arrêt du Conseil des finances du roi de Pologne, autorisant l'établissement d'un haut fourneau, 22 novembre 1749. Q[1] 802. Procès-verbal de visite de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées et inspecteur général des bâtiments et usines des domaines de Lorraine et Barrois, 8 avril 1755 et jours suivants : les bâtiments construits en exécution de l'arrêt du 22 novembre 1749 sont un haut fourneau et un bâtiment pour la fabrication de la poterie et du fer; l'établissement comprend en plus un moyen marteau, un martinet, affinerie, chaufferie et dépendances. Q[1] 803.

[1] Sur la Rosse, arrondissement de Sarreguemines.

[2] D'après Dietrich, *Description*, p. 384 sqq., la forge de Sainte-Fontaine, paroisse de Hombourg, entre le village de Freyming et l'hôpital, dépend de Hayange et comprend un haut fourneau. — Cf. Durival, *Description de la Lorraine*, t. III, p. 154.

5. Hayange [1].

I. *Consistance.* Deux hauts fourneaux. F^{12} 1607; F^{14} 105.180. — *Historique.* Acte du 16 juillet 1705, portant vente de la terre et seigneurie de Hayange à M. Martin de Wendel, maître de forges. F^{14} 105.180 (Avis de l'ingénieur des mines, 18 mai 1843).

II. *Consistance.* Cinq feux de forge. F^{12} 1607; F^{14} 105.183. «La forge d'Hayange [2]... est composée de hauts fourneaux, d'affineries, de chaufferies, de platineries, de batteries à boulets et à balles à cartouches, de martinets, de gros marteaux, de fenderies, de bocards, etc.» — *Production.* «La forge d'Hayange ne travaille que pour l'artillerie et les arsenaux du roi... C'est dans ces différents ateliers qu'on fond le minerai, qu'on coule, qu'on affine et qu'on prépare les boulets, les bombes, les grenades, et tous les instruments meurtriers propres à l'artillerie, à l'exception des canons et des fusils.» — *Matières premières, combustible* [3]. «La mine qui fournit à l'aliment des fourneaux est à cent pas de l'établissement même, et s'exploite avec beaucoup de facilité. Pour donner une idée de la capacité des fourneaux d'Hayange, qui brûlent nuit et jour constamment pendant 18 mois, quelquefois 2 ans et 30 mois sans interruption, je dirai qu'on y coule chaque mois de 240 à 250 mille livres pesant de fonte, ce qui fait par an environ 3 millions de livres pesant, et qu'on y consomme en bois de 18 à 20 mille cordes, y compris le charbon de bois qu'on mêle avec le minerai pour en faciliter la fusion. Cette consommation prodigieuse de bois

[1] Sur la Fentsch, arrondissement de Thionville. — Alfred Weyhmann, *Geschichte der älteren Lothringischen Eisenindustrie*, Metz, 1905, in-8°, p. 119, mentionne huit forges existant en 1615 dans la vallée de la Fentsch : les forges de Fontoy, Gustal, Maximilien, Gingerus, Claustremont, Simon Feron, Pleichschmidt.

[2] A partir d'ici, la notice s'applique aux deux établissements de Hayange.

[3] D'après Henri Grandet, *Monographie d'un établissement métallurgique sis à la fois en France et en Allemagne*, Chartres, 1909, in-8°, p. 32, les forges de Hayange réclament en 1788, pour fournitures à l'armée, les prix (par 10 quintaux) de 960 livres pour les balles de fer battu, 90 pour les bombes et boulets, 225 pour les affûts de mortiers, 600 pour les essieux, 750 pour les tôles, 260 pour les fers ébauchés, 235 pour les fers redoublés, 210 pour les bandages.

s'élèverait même à un tiers de plus, si on ne s'était mis dans l'usage depuis quelques années d'employer de la houille pour chauffer les batteries, les platineries, etc.» — *Régime.* Propriétaire : M. de Wendel. F[12] 680 (Trois-Évêchés).

6. Herserange[1]. F[12] 680 (Trois-Évêchés), 1607; F[14] 105.179, 105.182.

Consistance. Un haut fourneau, deux affineries, une chaufferie, une platinerie, une fenderie. F[12] 680. Un haut fourneau, deux feux de forge. F[12] 1607. — *Historique.* Établi le 28 juin 1553 par lettres patentes, confirmées par arrêt du Conseil du 19 janvier 1768. F[12] 680; F[14] 105.179, 105.182. — *Production.* «On y fond année commune de quatre à cinq cents milliers de fer, qui est versé dans le commerce en France.» F[12] 680. Fonte : 7.900 quintaux métriques. Fer : 4.000 quintaux métriques. «En 1789, les fers qui se fabriquaient dans cette usine étaient cassants, ils ne convenaient qu'à la clouterie.» F[12] 1607. — *Combustible.* «L'on y consomme environ 7.000 cordes de bois. La seule fenderie est alimentée avec du charbon de terre dont la mine est distante de 7 à 8 lieues des forges. On le tire de la principauté de Nassau, près de Sarrelouis, et cette seule usine en consomme cent cinquante milliers par année. Les autres usines de cette forge sont alimentées avec du charbon de bois. Suivant l'opinion du propriétaire de cet établissement, on n'a pas à craindre la disette du bois par la raison : 1° qu'on en amène souvent du Luxembourg, ce qui économise celui de nos forêts; 2° parce qu'il achète les coupes réglées vendues chaque année au profit des communautés; 3° parce que, sur environ 4.000 arpents de bois qui appartiennent au roi, les coupes sont ordinairement achetées pour l'usage de cette forge. Il est néanmoins possible que les villes voisines de cette bouche à feu, qui s'aperçoivent d'une augmentation progressive sur le prix du bois à brûler, en rapportent la cause à la consommation de ces forges; mais on ne veut pas faire attention que, l'usage s'étant introduit partout de multiplier les feux dans les maisons, la consommation de cette denrée a dû nécessairement doubler chez le particulier, et le prix suivre la même proportion. D'ailleurs, si ce n'était pas la forge d'Herserange qui consommât

[1] Sur la Moulaine, arrondissement de Briey.

l'excédent des coupes de bois réservées au public, ce serait infailliblement quelque autre forge; ou bien cet excédent, restant sans vente par la suppression de cette bouche à feu, causerait une perte considérable aux propriétaires des forêts, pour lesquels chaque coupe est le signe représentatif d'une récolte que l'ingratitude du terrain leur refuse. Et, comme l'on sait, les bois sont la récolte de ce pays-là. » — *Main-d'œuvre.* « On ne peut contester que l'établissement dont nous parlons ne soit de la plus grande utilité pour le bailliage de Longwy. Outre que le pays abonde en mines de fer et en forêts d'une très vaste étendue, il ne se fait dans ce pays-là d'autre commerce que celui que cette forge y attire. Tout le reste est un commerce d'entrepôt qui n'offre aucun avantage pour le peuple, au lieu que les forges d'Herserange occupent des facteurs, des mineurs, des forgerons, des fendeurs, des bûcherons, des charbonniers, des charpentiers, des voituriers et un grand nombre de manœuvres. Elles sont même l'occasion d'une partie du commerce d'entrepôt qui se fait à Longwy par les contre-voitures qu'on charge à Verdun, à Sedan, etc. » F[12] 680. — *Prix.* Fer : 20 à 21 francs le quintal. Bois : 2 fr. 75 à 3 francs la corde. Minerai : 2 fr. 40 les 600 kilogrammes, tout compris. — *Salaires.* 8 livres le mille de fer. F[12] 1607. — *Régime.* Propriétaire : le baron d'Huart[1], officier aux gardes wallonnes, lieutenant-colonel au service de l'Espagne. F[12] 680.

7. Hombourg-Haut[2].

Consistance. Forge, s. a. i.[3]. F[12] 1607, 1305. — *Historique.* Date de près d'un siècle[4]. F[14] 105.185 (Rapport de la direction des douanes de Metz, 9 avril 1855).

[1] Duhaar, d'après le *Mémoire statistique*, p. 182.

[2] Sur la Rosse, arrondissement de Sarreguemines.

[3] D'après Dietrich, *Description*, p. 387, les forges de Hombourg comprennent trois affineries, une platinerie, une fenderie. — Dietrich, *ibid.*, p. 414, mentionne les fourneaux de Kastel, sur la Brems, comprenant un haut fourneau, six affineries, deux platineries, une fenderie, et chômant en 1785.

[4] D'après Durival, *Description de la Lorraine*, t. II, p. 276, les forges de Hombourg furent autorisées par arrêt du 13 mai 1758; d'après Gréau, *Le fer en Lorraine*, p. 2, la forge de Hombourg fut fondée en 1758.

8. Lhopital[1].

Saint-Louis. — *Consistance.* Un feu de forge[2]. F[12] 1607.

9. Longuyon[3].

I. **Dorlon.** F[12] 1607; F[14] 105.180, 105.182. — *Consistance.* Forge, s. a. i.[4]. — *Historique.* Antérieure au 9 septembre 1754, date d'un acte de procédure la concernant[5]. Q[1] 787.

II. (Sans désignation.) — *Consistance.* Un haut fourneau, quatre feux de forge[6]. — *Production.* Fer, 1re qualité : 340.000 kilogrammes. — *Combustible.* 32 quintaux métriques de charbon pour 1 millier métrique de fer forgé. — *Prix.* Fer : 36 livres tournois. Bois : 6 livres la corde, «8 pieds de couche sur 4 de haut, la bûche de 3 pieds». Minerai : 15 à 16 sous la saille pesant 180 livres, rendue. — *Main-d'œuvre.* 500 ouvriers[7]. — *Salaires.* 8 livres. F[12] 1607.

10. Mouterhausen[8].

Consistance. Deux hauts fourneaux, six feux de forge[9]. F[12] 1607. «Si l'on se reporte au tableau des usines existantes dans le dépar-

(1) Sur un affluent de la Rosse, arrondissement de Sarreguemines.

(2) Dietrich, *Description*, p. 385, mentionne la platinerie de Saint-Louis. — D'après Gréau, *Le fer en Lorraine*, p. 2, la forge de Saint-Louis fut fondée en 1751.

(3) Sur le Dorlon, arrondissement de Briey.

(4) Dietrich, *Description*, p. 448, mentionne le haut fourneau de Dorlon.

(5) D'après Gréau, *Le fer en Lorraine*, p. 2, la forge de Dorlon fut fondée en 1692. D'après le *Mémoire statistique*, p. 182, les propriétaires en 1789 sont les religieux d'Orval (abbaye bénédictine fondée vers 1071, passée aux chanoines réguliers en 1110, aux cisterciens en 1132).

(6) Cf. Dietrich, *Description*, p. 443 : forges de Longuyon. — D'après Héron de Villefosse, *Statistique des mines et usines du département de la Moselle*, *Journal des mines*, an XI, t. XIV, p. 288, les forges de Longuyon furent fondées en 1705. D'après le *Mémoire statistique*, p. 182, la propriétaire en 1789 est la veuve Hardy.

(7) Internes et externes.

(8) Sur la Zinzel, arrondissement de Sarreguemines.

(9) D'après Dietrich, *Description*, p. 263 sqq., les forges de Moderhausen comprennent deux hauts fourneaux, six affineries, un martinet, une fenderie,

tement de la Moselle lors de la promulgation de la loi du 21 avril 1810, on voit qu'il existait alors dans la vallée de Mouterhausen deux hauts fourneaux, six feux d'affinerie, une platinerie pour la fabrication de la tôle et six martinets. Ces feux et appareils étaient distribués dans neuf usines distinctes, dont huit étaient situées sur le cours d'eau de la Zinzel et dans la vallée de Mouterhausen, et la neuvième était placée dans une vallée latérale sur le cours d'eau qui vient d'Althorn. La reconstruction de ces neuf usines avait été autorisée par arrêt des ducs de Lorraine du 13 août 1723. L'usine connue sous le nom de la Petite forge existait déjà en 1810; elle faisait partie du groupe des huit usines de la vallée de Mouterhausen, et elle comprenait deux forges, une affinerie au charbon de bois, un marteau et une fenderie avec son four.» F^{14} 105.185 (Rapport de l'ingénieur des mines, 12 octobre 1855.) «Les nouvelles forges étaient placées dans deux parties assez distantes de la vallée de Mouterhausen, l'un presque à son origine, au lieu dit Alt Schmelz, et l'autre dans l'emplacement actuel de la nouvelle fonderie.» — *Historique.* «On ignore en quel temps le premier établissement des forges de Mouterhausen a été fait. En 1505, Mouterhausen appartenait aux ducs des Deux-Ponts... En 1633, les Suédois firent une incursion dans le comté de Bitche; ils y détruisirent toutes les habitations et les usines... La tradition apprend que M. Dithmar, venant de Lemberg[1] à Mouterhausen pour y reconnaître les ruines et les emplacements des anciennes forges, eut beaucoup de peine à y parvenir; ce pays était tellement abandonné que les chablis, les broussailles, l'engorgement des ruisseaux, les marais rendaient les forêts impénétrables. En 1717, le 1er mars, M. Dithmar obtint l'acensement de la ferme de Mouterhausen des ducs de Lorraine... En 1723, le 13 août, M. Dithmar s'est associé le sieur Madere, maître de forge en Alsace, et ils firent un nouveau traité avec le duc de Lorraine... M. Dithmar espérait être tranquille d'après l'arrêt de 1732 [1er juillet, confirmant l'acensement], mais... depuis 1739 jusqu'en 1758, il a été constamment en procès avec les fermiers du domaine, qui étaient piqués de ce que

une platinerie, une sablerie. D'après Durival, *Description de la Lorraine*, t. III, p. 293, belle forge, fonderie, affinerie, martinet. — D'après le *Mémoire statistique*, p. 182, les propriétaires en 1789 sont MM. Amalric, Loisel, Lobepin et Cie.

[1] En Galicie.

M. Dithmar avait pris cette forge à cens, parce qu'autrefois elle faisait partie de leur bail... On continua la procédure pour de prétendues entreprises dont le total ne formait pas dix arpents... Ces dix arpents sont acensés à environ deux sols de l'arpent : c'était donc pour un objet de vingt sols qu'on a fait une descente et vue de lieux, un plan général des limites des terrains, ce qui (*sic*) contient plus de six lieues de circuit, et des procès-verbaux très volumineux... C'est pour ces objets minutieux qu'on a plaidé M. Dithmar (*sic*) pendant 20 ans à la Chambre des comptes et au Conseil. Enfin, ce procès fini, MM. Dithmar (*sic*) se sont débarrassés à vil prix d'un établissement qui avait causé leur ruine et troublé leur repos pendant 40 ans. Tel a été l'encouragement des fondateurs des forges de Mouterhausen... MM. Desprez, Bumet et Baligand ont acquis ces usines des héritiers Dithmar; ils ont obtenu des lettres de subrogation et la confirmation de tous les droits qui leur avaient été concédés par les titres précédents... M. Desprez, ne pouvant pas soutenir la concurrence [des forges Dietrich], fut absolument ruiné. Voilà quel a été le sort de la seconde compagnie de Mouterhausen. Après le désastre de la compagnie Desprez, arrivé vers 1768, les forges de Mouterhausen ne travaillaient plus que par intervalles; les bons ouvriers furent obligés d'aller chercher de l'ouvrage ailleurs, et, jusqu'en 1777 que les usines recommencèrent à travailler, tous les ouvriers se rappellent qu'il y avait beaucoup de misère... M. Bergeron acquit en 1777. L'usine était délabrée. Pour peu qu'un établissement de ce genre cesse ses travaux, les réparations sont énormes : il en fit de considérables, il fit aussi des constructions nouvelles, gêné dans l'exploitation des mines par M. Dietrick (*sic*), qui, en lui intentant un procès pour l'empêcher de tirer ses mines d'Alsace (lui qui alimentait ses forges en Alsace avec des bois de la Lorraine), nuisit infiniment à ses travaux. Il en est résulté des chômages, dont les pertes, jointes à celles des procès qu'eut à soutenir le sieur Bergeron, lui ont coûté plus de 200 mille livres. Dégoûté par toutes ces pertes et les transes qu'il éprouvait, il vendit à M. de Chemilly, propriétaire actuel, en 1780... Ajoutez à tant de vexations, à des charges si indiscrètement aggravées, le poids énorme du droit de marque de fer qui, déjà trop fort en lui-même, était bien plus accablant pour la forge de Mouterhausen. Située en Lorraine allemande, considérée comme pays étranger, ce droit était non seulement rigoureusement perçu à la fabrication, mais le fisc,

avide et insatiable, trouvait le moyen de l'exiger de deux autres manières. On l'exigeait pour l'entrée de la mine que consommaient les fourneaux de la forge. La régie, ainsi qu'on l'a dit, le percevait à la fonte de la matière; cette matière était-elle fabriquée, forgée et transportée pour les marchands, la ferme exigeait encore le droit à l'entrée du royaume. Ainsi cette forge payait véritablement trois fois ce droit. Il en coûtait annuellement 20 mille livres... Il est à présent assez évident que, si cet établissement, depuis longtemps en grande activité par un concours successif d'efforts et de sacrifices, n'a pas été plus utile au propriétaire, c'est bien l'effet de toutes les sortes d'oppressions dont il était et dont il est encore grevé. L'expérience de plusieurs années ayant convaincu le propriétaire que, dans cet état de choses, malgré l'avantage de sa position, sa surveillance, son industrie et des économies qui n'avaient été pratiquées et obtenues par aucun de ses prédécesseurs, les fabrications de fer, quoique multipliées autant qu'il était possible, étaient insuffisantes pour indemniser des dépenses et donner les bénéfices auxquels il devait prétendre, soutenu par un courage dont il eût dû trouver la récompense, il redoubla d'efforts et s'attacha à la découverte et à la fabrication de l'acier; ses tentatives ne furent point infructueuses : il parvint à faire l'acier de cémentation de toutes les qualités, même l'acier d'Angleterre. » F[14] 105.185 (Précis historique et Extraits des titres concernant les forges de Mouterhausen [1790].) — *Prix.* Fer, 1re qualité : 36 francs le quintal métrique. Bois : 4 francs la corde, 8 pieds de couche, 4 pieds de haut, la bûche 42 pouces de longueur. Minerai, extraction : 14 sous; transport : 16 sous les 140 kilogrammes. — *Salaires.* 14 sous par journée. F[12] 1607. — *Régime.* Propriétaire : M. de Chemilly. F[14] 105.185.

11. Moyeuvre-la-Grande[1]. F[12] 1607; F[14] 105.184.

Consistance. Deux hauts fourneaux, quatre feux de forge. F[12] 1607. Deux hauts fourneaux, trois feux de renardières, trois marteaux, un martinet[2]. F[14] 105.184 (Rapport au Conseil général des

[1] Sur l'Orne, arrondissement de Thionville. — Cf. les documents se rapportant à Montiers-sur-Saulx, Meuse, p. 268-269.

[2] Dietrich, *Description*, p. 425, y mentionne deux hauts fourneaux accouplés, des affineries et une fenderie: Durival, *Description de la Lorraine*, t. III, p. 294, «de belles forges».

mines, 24 mars 1854). — *Historique.* «On admet qu'elle a été créée par les ducs de Lorraine au XVIe siècle». F^{14} 105.184. Antérieure à 1772, date d'une procédure la concernant[1]. Q^1 795.

12. Neunkirchen[2].

Remeldorff. — *Consistance.* Deux feux de forge[3]. — *Production.* Fer, 1re qualité : 60.000 kilogrammes; 2e qualité : 60.000 kilogrammes. Acier de cémentation : 120.000 kilogrammes. — *Prix.* Acier : 150 francs le quintal métrique. — *Main-d'œuvre.* 7 ouvriers. F^{12} 1607.

13. Ottange[4]. F^{12} 1607; F^{14} 105.180, 105.186.

Consistance. — Forge, s. a. i.[5]. F^{12} 1607. — *Historique.* Construite en 1733[6]. F^{14} 105.180 (Avis de l'ingénieur des mines, 29 avril 1843).

14. Villerupt[7].

Consistance. Un haut fourneau, deux feux d'affinerie, deux feux

(1) D'après Gréau, *Le fer en Lorraine*, p. 1, note, une charte de 1320 mentionne des forges à Moyeuvre, Neufchef, Ranguevaux; la forge de Moyeuvre fut fondée en 1608. D'après Giraud, *Documents pour servir à l'histoire de l'armement*, t. II, p. 146, l'établissement de la forge à eau de Moyeuvre eut lieu entre 1324 et 1327. Boyé, *La Lorraine industrielle*, p. 14-15, insiste sur l'importance de la forge de Moyeuvre au XVIIIe siècle. — D'après le *Mémoire statistique*, elle appartient en 1789 au domaine de Lorraine.

(2) Sur la Nied, arrondissement de Thionville.

(3) Dietrich, *Description*, p. 402 : à Remelsdorf, autrefois, manufacture d'acier, il n'y a plus qu'une forge affinant les ferrailles. — D'après le *Mémoire statistique*, p. 182, la forge de Remelsdorff appartenait à Antoine Soller. — *Ibid.*, forge de Musebach, à Henri Schoppart.

(4) Sur un affluent de l'Alzette, arrondissement de Thionville.

(5) Dietrich, *Description*, p. 480, distingue deux établissements comprenant, le premier, un haut fourneau, la forge haute à deux feux, une platinerie adjacente; le second, la forge basse avec deux affineries et une chaufferie.

(6) D'après Dietrich, *ibid.*, ces établissements sont très anciens. — D'après le *Mémoire statistique*, p. 182, le propriétaire en 1789 est M. de Hunoldstein.

(7) Sur l'Alzette, arrondissement de Briey. — Durival, *Description de la Lorraine*, t. III, p. 437 : «Village où il y a des forges».

de chaufferie[1]. F[12] 1607. Un feu de forge, inactif[2]. — *Régime.* Propriétaire : le comte d'Orsay. F[12] 680 (Franche-Comté).

15. Waldvisse[3].

Betting[4]. — *Consistance.* Un haut fourneau[5]. — *Rendement.* Minerai : 22 à 24 p. o/o. — *Prix.* Bois : 3 fr. 10 à 4 francs la corde. Minerai, extraction : 2 francs; transport : 2 francs. — *Main-d'œuvre.* 11 ouvriers. — *Salaires.* 15 sous par jour. F[12] 1607.

2e Section. — Établissements de dénaturation.

1. Charency[6].

Vezin. — *Consistance.* Fenderie[7]. F[12] 680 (Trois-Évêchés).

2. Falck[8].

Consistance. Platinerie. — *Historique.* Autorisée par ordonnance

(1) D'après Dietrich, *Description*, p. 471, la forge de Villerupt comprend un haut fourneau, deux affineries, une petite forge, un feu de martinet. — D'après le *Mémoire statistique*, p. 182, le propriétaire en 1789 est M. de Gerbervillers.

(2) Voir département de la Haute-Saône, à Achey, p. 382.

(3) Sur un affluent de la Nied, arrondissement de Thionville.

(4) Aujourd'hui Bettingen, dépendant de la chartreuse de Rettel; cf. *Das Reichsland Elsass-Lothringen*, Strassburg, 1901-1903, 3e partie, p. 85. — D'après Durival, *Description de la Lorraine*, t. III, p. 44, beaucoup de mines de fer, et des forges.

(5) Cf. Dietrich, *Description*, p. 395. — D'après le *Mémoire statistique*, p. 182, les propriétaires sont les mêmes que ceux du haut fourneau de Dilling (voir à ce mot).

(6) Sur la Chiers, arrondissement de Briey. — Dans F[14] 105.177, nous trouvons une demande, du 31 janvier 1821, pour établir une fenderie dans la platinerie de Russange, commune de Rédange, sur l'Alzette, arrondissement de Briey; nous n'en trouvons pas de mention pour 1789.

(7) Cf. Dietrich, *Description*, p. 446. — D'après le *Mémoire statistique*, p. 182, le propriétaire en 1789 est la veuve Hardy.

(8) Sur les ruisseaux de Schlosserbach et Weyerbach, arrondissement de Thionville. — Dietrich, *Description*, p. 256, mentionne la platinerie de Bellerstein, autorisée par arrêt de 1765, dans la paroisse de Egelshart, c'est-à-dire Éguelshardt ou Egelshardt, sur le Lieschbach, arrondissement de Sarreguemines.

du 11 juillet 1780[1]. F^{14} 105.186 (Rapport au Conseil général des mines).

3. Longuyon.

Consistance. Manufacture de canons de fusils et de pistolets[2]. — *Historique.* Arrêt du Conseil du 20 janvier 1784 en faveur du sieur Guillaume, qui, dans un Mémoire, rappelle les lettres patentes du 29 avril 1710[3]. Q^3 787.

[1] D'après le *Mémoire statistique*, p. 182, elle appartient en 1789 à M. Besson.

[2] Cf. Dietrich, *Description*, p. 441. — D'après Q^3 787, la manufacture est inactive.

[3] Cf. Boyé, *La Lorraine industrielle*, p. 17. — Héron de Villefosse, *Statistique des mines et usines du département de la Moselle*, p. 292-293, mentionne à Sierck une fabrique d'alènes établie en 1788 et ayant fabriqué 60.000 pièces en 1789. — Cf. H. Baumont, *Études sur le règne de Léopold*, p. 482 : «François Albert, armurier à Lunéville, établit à Longuyon une manufacture, qui devint très importante, de canons de fusils et de pistolets; en retour du monopole de fabrication et de vente qu'on lui concède, il s'engage à fournir à «40 sols meilleur marché» que tout autre les armes nécessaires aux troupes et à la maison du souverain. »

NIÈVRE[1].

1re Section. — Établissements de fabrication.

1. Avril-sur-Loire[2].

Consistance. Forge, s. a. i. — *Régime.* Propriétaire : M. Auboy. Arch. dép. Nièvre.

2. Azy-le-Vif[3].

I. **Parenche**[4]. — *Consistance.* Forge, s. a. i.[5]. F14 105.195.

II. **Pinet.** — *Consistance.* Forge, s. a. i.[6]. F14 105.194. Arch. dép. Nièvre. — *Historique.* Existe de temps immémorial. F14 105.194 (Rapport de l'ingénieur des mines, 17 avril 1844). — *Régime.* Propriétaire : M. Prizy de Lazelles. Arch. dép. Nièvre.

III. **Tabourneau.** — *Consistance.* Forge, s. a. i.[7]. F14 105.193.

(1) En général, les indications de cotes pour les archives de la Nièvre n'ont pas été fournies, les documents utilisés étant en classement.

(2) Arrondissement de Nevers. — D'après P. Gillet, *Annuaire du département de la Nièvre*, an x, in-8°, à Avry, Forge-Neuve, petite forge; d'après F12 1568 (État du 30 juin 1807, établi par le préfet de la Nièvre), à Avril, Amvaux, petite forge, fabriquant 40.000 kilogrammes de fer, et Forge-Neuve, petite forge, fabriquant 50.000 kilogrammes de fer.

(3) Sur la Colâtre, arrondissement de Nevers.

(4) D'après Gillet, *Annuaire*, à Parence, forge; d'après F12 1568, petite forge, fabriquant 30.000 kilogrammes de fer, et fourneau, fabriquant 175.000 kilogrammes de fonte.

(5) D'après F14 105.195 (Rapport de l'ingénieur des mines, 2 décembre 1844), l'usine de Parenche, comprenant un haut fourneau et trois feux de forge, est antérieure à la loi de 1810.

(6) A Pinay, d'après Gillet, *Annuaire*, petite forge; d'après F12 1568, petite forge, fabriquant 25.000 kilogrammes de fer.

(7) D'après F14 105.193 (Rapport de l'ingénieur des mines, 17 avril 1844), l'usine de Tabourneau, comprenant un haut fourneau et trois feux de forge, est antérieure à la loi de 1810. D'après Gillet, *Annuaire*, petite forge et haut fourneau abandonné; d'après F12 1568, petite forge, fabriquant 25.000 kilogrammes de fer, et fourneau, fabriquant 150.000 kilogrammes de fonte. — A Azy-le-Vif, Gillet, *Annuaire*, mentionne encore Forgeneuve, petite forge; Perrey, petite forge; Neuilly, petite forge; Azy, petite forge. F12 1568 mentionne Perray, petite forge, fabriquant 30.000 kilogrammes de fer, et Neuilly, petite forge, fabriquant 30.000 kilogrammes de fer.

3. Balleray[1].

Sauvage. — *Consistance.* Haut fourneau[2]. — *Historique.* Existe de temps immémorial. F[14] 105.195 (Rapport de l'ingénieur des mines, 5 décembre 1844).

4. Beaumont-la-Ferrière[3].

Bourgneuf[4]. — *Consistance.* Forge, s. a. i. F[14] 105.188 (De-

(1) Sur l'Heuille, arrondissement de Nevers.

(2) Mentionné par Gillet, *Annuaire*, et par F[12] 1568 (fabriquant 400.000 kilogrammes de fonte).

(3) Sur la Nièvre de Champlemy, arrondissement de Cosne. — D'après F[12] 1307, existe en 1708 à Beaumont-la-Ferrière une fabrique de fer-blanc, fabriquant 1.500 barils de fer-blanc et 500 de fer noir; privilèges de 1665 et 1695, renouvelés par arrêt de 1713. — Dans F[12] 1306 et 1307, l'arrêt du Conseil du 17 juin 1766 autorise M. Voiroz à établir à Sauvage, commune de Beaumont-la-Ferrière, une manufacture de fers-blancs, autorisée précédemment à Neuville, près de Lyon [Neuville-sur-Saône, arrondissement de Lyon], par arrêt du 17 août 1762 : «Ouï le rapport du s. de Laverdy, conseiller ordinaire et au Conseil royal, contrôleur général des finances, le roi en son Conseil a permis et permet au s. François Voiroz de transférer à Sauvage, généralité de Bourges, la manufacture de fer blanc qu'il avait établie à Neuville près Lyon, lui permet d'y fabriquer des fers blancs et noirs cylindrés, des poêles à frire et toutes autres sortes d'ouvrages en fer-blanc et noir cylindré, de les vendre, faire vendre et débiter dans toute l'étendue du royaume et de les envoyer à l'étranger en exemption des droits de fermes et des péages appartenant à S. M., à condition que lesdits fers seront marqués de la marque de ladite manufacture. Pourra ledit s. Voiroz avoir des magasins desdits fers blancs et noirs et ouvrages desdits fers dans toutes les villes et lieux de l'étendue du royaume. Veut S. M. que ladite manufacture soit exempte du logement des gens de guerre et que ledit s. Voiroz et ses principaux ouvriers soient exempts de toutes charges publiques telles que la milice et corvées, fait défenses à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient de le troubler ni inquiéter dans la fabrication, vente et débit de ses fers blancs et noirs cylindrés et ouvrages desdits fers à peine de tous dépens, dommages et intérêts.» La manufacture fonctionne dès avril 1766, d'après F[12] 1306 (Mémoire de Voiroz, 1768, p. 5). Les lettres patentes du 12 janvier 1768 limitent le privilège de Voiroz à la partie du Nivernais qui dépend de la généralité de Bourges (F[12] 1306). — D'après Gillet, *Annuaire*, à Beaumont, grosse forge et fenderie; d'après F[12] 1568, forge, fabriquant 200.000 kilogrammes de fer. Sur la carte de Cassini, à Beaumont, la Forge. — Sur Beaumont, cf. Gauthier, *Monographie de Beaumont-la-Ferrière*, dans le *Bulletin de la Société nivernaise*, 1892.

(4) A Bourneuf, d'après Gillet, *Annuaire*, petite forge; d'après F[12] 1568 (État du 30 juin 1807), forge, fabriquant 50.000 kilogrammes de fer. — Gillet,

mande, 15 octobre 1824, de rétablir le haut fourneau de Bourgneuf); Arch. dép. Nièvre. — *Régime.* Propriétaire : M. Nicolas Chaillou. Arch. dép. Nièvre.

5. Cessy-les-Bois[1].

I. **Les Bourguignons**[2]. — *Consistance.* Forge, s. a. i. F[14] 105.190; Arch. dép. Nièvre. — *Historique.* Existe de temps immémorial. F[14] 105.190 (Rapport de l'ingénieur des mines, 28 janvier 1842).

II. **Chevenet.** — *Consistance.* Forge, s. a. i.[3]. F[12] 651; F[14] 105.195; Arch. dép. Nièvre. — *Historique.* Existe de temps immémorial. F[14] 105.195 (Rapport de l'ingénieur des mines, 29 janvier 1842).

6. Champlemy[4].

I. **La Barbelaine.** — *Consistance.* Une petite forge[5]. — *Production.* Fer : 25 milliers. F[12] 680 (Orléans).

II. **La Férauderie**[6]. — *Consistance.* Un haut fourneau. F[12] 680 (Orléans); F[14] 105.190. — *Historique.* Existe de temps immé-

Annuaire, mentionne à Grénant une petite forge, à La Carrière une petite forge, à Sauvages une grosse forge, deux petites forges, une fenderie. F[12] 1568 mentionne à Lacarrière une forge et à Grénan une forge, fabriquant ensemble 105.000 kilogrammes de fer; à Sauvages, deux grosses forges et deux petites fenderies, fabriquant ensemble 400.000 kilogrammes de fer. — Gillet, *Annuaire*, mentionne à Cercy [-la-Tour], sur l'Aron, arrondissement de Nevers, Briffault, forge, et fourneau abandonné.

(1) Sur la Talvane, arrondissement de Cosne. — F[12] 651 mentionne la forge de Cessy.

(2) D'après Gillet, *Annuaire*, à Bourguignon, fourneau; d'après F[12] 1568, à Bergougnon, petite forge.

(3) D'après Gillet, *Annuaire*, petite forge; d'après F[12] 1568, petite forge, fabriquant, avec celle de Bergougnon, 35.000 kilogrammes de fer et 35.000 kilogrammes d'acier; d'après F[14] 105.195 (Demande de maintien, 2 avril 1838), 2 feux de forge.

(4) Sur la Nièvre de Champlemy, arrondissement de Cosne.

(5) D'après Gillet, *Annuaire*, petite forge.

(6) D'après Gillet, *Annuaire*, fourneau et petite forge; d'après F[12] 1568, fourneau, fabriquant 200.000 kilogrammes de fonte, et forge, fabriquant 15.000 kilogrammes de fer.

morial. F^{14} 105.190 (Rapport de l'ingénieur des mines, 31 janvier 1842). — *Production.* Fonte : 400 milliers. «Le fourneau de la Férauderie n'a pas fait depuis dix ans plus de 400 milliers de fonte par an. La rareté du charbon est la cause de son peu d'activité... Le fourneau est arrêté lorsque les forges [la Férauderie et Barbelaine] sont en activité. Nouvelle cause du peu de produit de ce fourneau.» F^{12} 680.

III. **La Férauderie.** — *Consistance.* Petite forge. F^{12} 680 (Orléans).

7. Chantenay-Saint-Imbert[1].

La Ferté-Langeron[2]. — *Consistance.* Un feu de grosse forge, un feu de mazerie, un feu de petite forge. — *Régime.* Propriétaire : M. Andrault de Langeron. Arch. dép. Nièvre.

8. Chapelle-Saint-André (La)[3].

I. (Sans désignation.) — *Consistance.* Une forge à deux feux. F^{12} 680 (Orléans); F^{14} 105.192; Arch. dép. Nièvre. — *Historique.* Existe de temps immémorial. F^{14} 105.192 (Rapport de l'ingénieur des mines, 21 février 1842). — *Production.* Fer : 50 milliers. — *Régime.* Propriétaire : Mme Laduz, veuve Leroy de Cuy. F^{12} 680.

II. **Corbelin**[4]. F^{12} 680 (Orléans); F^{14} 105.193; Arch. dép. Nièvre. — *Consistance.* Un haut fourneau. F^{12} 680. — *Historique.*

(1) A 4 kilomètres de l'Allier, arrondissement de Nevers. — A Champvert, près de l'Aron, arrondissement de Nevers, Gillet, *Annuaire*, mentionne Champvert, forge, Fond-Judas et Riau-Gaillard, petites forges. F^{12} 1568 mentionne Champvert, petite forge, fabriquant 30.000 kilogrammes de petit fer; Fond-Judas, petite forge, fabriquant 35.000 kilogrammes de petit fer; Riau-Gaillard, petite forge, fabriquant 25.000 kilogrammes de petit fer.

(2) Sur la carte de Cassini, forge de la Ferté; d'après Gillet, *Annuaire*, petite forge; d'après F^{12} 1568, petite forge, fabriquant 30.000 kilogrammes de petit fer.

(3) Sur le Sauzay, arrondissement de Clamecy. — A la Chapelle, d'après Gillet, *Annuaire*, deux petites forges; d'après F^{12} 1568, forge, fabriquant 100.000 kilogrammes d'acier.

(4) A Corbelin, d'après Gillet, *Annuaire*, un fourneau et deux petites forges; d'après F^{12} 1568, forge, fabriquant 300.000 kilogrammes de fonte

IMPRIMERIE NATIONALE.

Existe de temps immémorial. F[14] 105.193 (Rapport de l'ingénieur des mines, 23 mars 1844). — *Production.* Fonte : 300 milliers. — «Le fourneau de Corbelin est encore plus au dépourvu de charbon que celui de la Férauderie; aussi, depuis quelque temps, il ne travaille en quelque sorte que de deux ans; et en effet il n'est en activité que lorsque les deux forges cessent d'y être, de même que lui reste sans activité quand les forges travaillent.» — *Régime.* Propriétaire : M. Languet de Sivry, receveur particulier des finances à Arnay-le-Duc. F[12] 680.

III. **Corbelin.** F[12] 680 (Orléans); F[14] 105.193; Arch. dép. Nièvre. — *Consistance.* Une forge à deux feux. F[12] 680. — *Historique.* Existe de temps immémorial. F[14] 105.193 (Rapport de l'ingénieur des mines, 23 mars 1844). — *Production.* Fer : 40 milliers. — *Régime.* Propriétaire : M. Languet de Sivry. F[12] 680.

IV. **Corbelin.** F[12] 680; F[14] 105.193; Arch. dép. Nièvre. — *Consistance.* Une forge à deux feux. F[12] 680. — *Historique.* Existe de temps immémorial. F[14] 105.193 (Rapport de l'ingénieur des mines, 23 mars 1844). — *Production.* Fer : 60 milliers. — *Régime.* Propriétaire : M. Languet de Sivry. F[12] 680.

V. **Croizy.** F[12] 680 (Orléans); F[14] 105.191. — *Consistance.* Une forge à deux feux[1]. F[12] 680. — *Historique.* Mentionnée au XVIe siècle par les documents. F[14] 105.191 (Rapport de l'ingénieur des mines, 29 décembre 1841). — *Production.* Fer : 40 milliers. — *Régime.* Propriétaire : Mme Laduz, veuve Leroy de Cuy. F[12] 680.

VI. **Lemée**[2]. F[12] 680 (Orléans). **Le Mez.** F[14] 105.191. — *Consistance.* Une forge à deux feux. F[12] 680 ; Arch. dép. Nièvre. — *Historique.* Très antérieure à la loi de 1810. F[14] 105.191 (Rapport de l'ingénieur des mines, 28 décembre 1841). — *Production.* Fer : 40 milliers. F[12] 680. — *Régime.* Propriétaire : Mme veuve Gobelin du Mez. Arch. dép. Nièvre.

[1] A Croizy, d'après F[12] 1568, forge, fabriquant 100.000 kilogrammes d'acier.

[2] D'après Gillet, *Annuaire*, à Lemez, petite forge; d'après F[12] 1568, à Lemai, forge, fabriquant 100.000 kilogrammes d'acier.

9. Chasnay[1].

I. **Le Boulay**[2]. — *Consistance.* Forge, s. a. i. F[14] 105.194 (Demande de maintien, 30 juillet 1837); Arch. dép. Nièvre. — *Historique.* Existe en 1760. F[12] 1305.

II. **Cramain.** F[14] 105.193. **Cramin.** F[12] 651. — *Consistance.* Forge, s. a. i.[3]. F[14] 105.193. Haut fourneau. F[12] 651. — *Historique.* Paraît exister de temps immémorial. F[14] 105.193 (Rapport de l'ingénieur des mines, 17 novembre 1843). — *Régime.* Propriétaire : M. Paichereau de Cramain. Arch. dép. Nièvre.

III. **La Vernière.** — *Consistance.* Forge[4]. — *Historique.* Existe de temps immémorial. F[14] 105.190 (Rapport de l'ingénieur des mines, 28 février 1842). — *Régime.* Propriétaire : les religieuses de Donzy. Arch. dép. Nièvre, L.

IV. **La Vernière.** — *Consistance.* Petite forge. — *Historique.* Existe de temps immémorial. F[14] 105.190 (Rapport de l'ingénieur des mines, 28 février 1842).

10. Châteauneuf — [Val-de-Bargis][5].

Chaume. — *Consistance.* Forge, s. a. i.[6]. — *Historique.* Existe

(1) Sur le Mazou, arrondissement de Cosne. — A Charrin, arrondissement de Nevers, F[12] 1568 mentionne la forge de Briffault, produisant 200.000 kilogrammes de fer.

(2) Aujourd'hui Le Boulet.

(3) D'après F[14] 106.193 (Rapport de l'ingénieur des mines, 17 novembre 1843), l'établissement comprend un haut fourneau et deux feux de forge; d'après Gillet, *Annuaire*, fourneau et petite forge; d'après F[12] 1568, à Cramin, fourneau, fabriquant 400.000 kilogrammes de fonte, et forge, fabriquant 40.000 kilogrammes d'acier.

(4) Sur la carte de Cassini, fourneau. A la Vernière, d'après Gillet, *Annuaire*, forge et petite forge; d'après F[12] 1568, deux forges, fabriquant 150.000 kilogrammes de fer.

(5) Sur le Mazou, arrondissement de Cosne. — Dans F[14] 105.189, rapport au Conseil général des mines, 4 juillet 1831, sur une demande d'établir une usine pour la fabrication de la fonte et du fer, sur l'emplacement d'un haut fourneau ancien, détruit depuis soixante ans environ, commune de Corvol-l'Orgueilleux, sur le Sauzay, arrondissement de Clamecy.

(6) D'après Gillet, *Annuaire*, petite forge; d'après F[12] 1568, forge, fabriquant 50.000 kilogrammes de fer.

de temps immémorial[1]. F[14] 105.191 (Rapport de l'ingénieur des mines, 1er février 1842).

11. Coulanges-lès-Nevers[2].

I. **Forge Neuve.** — *Consistance.* Forge, s. a. i. — *Historique.* Existe depuis plus de 100 ans. F[14] 105.196 (Rapport de l'ingénieur des mines, 20 novembre 1856). Elle a coûté 40.000# d'installation et est louée 2.000# par an. F[12] 1307 (Mémoire de décembre 1756).

II. **Le Pont-Saint-Ours.** — *Consistance.* Forge et manufacture de fer-blanc. F[14] 105.188. Manufacture de fers-blancs. F[12] 1307. — *Historique.* Arrêt du Conseil et lettres patentes, 1er mars 1750 et 14 juin 1752. F[12] 1307. Arrêt du 12 août 1760 accordant à Girard de Montifault la permission de faire convertir dans ses forges les fers en tôle et de les y faire blanchir. F[12] 1304. L'usine date de 200 ans; elle a longtemps fabriqué fer et tôle par martelage. F[14] 105.196 (Rapport de l'ingénieur des mines, 17 mai 1849). Elle commence à fonctionner en 1752. En 1763, plusieurs personnes se présentent pour être subrogées au propriétaire, le sieur Regard. L'arrêt du Conseil du 26 août 1766 accorde cette subrogation en faveur du sieur Breton de Corbelin. F[12] 1307. Lettres patentes, du 12 janvier 1768, d'après lesquelles le privilège accordé à Corbelin ne peut s'étendre, dans la province du Nivernais, au delà de la partie qui dépend de la généralité de Moulins, le privilège de Voiroz[3] s'étendant à la partie du Nivernais qui dépend de la généralité de Bourges. F[12] 1306. Adjugée en 1789 par licitation moyennant 46.800 livres, y compris une rente foncière de 1.200 livres dont elle est chargée. F[14] 105.188.

(1) Sur l'arrêt du 14 février 1758, permettant à Chaume la fabrication de feuilles de tôle, façon Suède, pour la manufacture de quincaillerie de la Charité, voir plus loin, p. 318-319.

(2) Sur la Nièvre, arrondissement de Nevers. — D'après Gillet, *Annuaire*, ferblanterie et aciérie, et Forge Neuve, forge; d'après F[12] 1568, forge et martinets.

(3) Voir plus haut, à Beaumont-la-Ferrière, p. 287, note 3.

12. Decize[1].

Crécy. — *Consistance.* Haut fourneau. — *Historique.* Chôme depuis 35 ans[2]. F[14] 105.188 (Demande de rétablissement, 1825). — *Régime.* Propriétaire : Jean-Alexandre, marquis de Prévost de la Croix. Arch. dép. Nièvre.

13. Dompierre-sur-Nièvre[3].

Le Mez. — *Consistance.* Forge, s. a. i.[4]. — *Historique.* Existe de temps immémorial. F[14] 105.190 (Demande de maintien, [1841]).

14. Donzy[5].

I. **L'Aubron.** — *Consistance.* Forge, s. a. i.[6]. — *Historique.* Existe de temps immémorial. F[14] 105.192 (Demande de maintien, 9 octobre 1837).

II. **Bailly.** — *Consistance.* Forge, s. a. i.[7]. F[12] 651. — *Régime.* Propriétaire : le duc de Nevers. Arch. dép. Nièvre.

III. **L'Éminence.** — *Consistance.* Forge, s. a. i.[8]. F[12] 651; F[14] 105.190. — *Historique.* Existe de temps immémorial. F[14] 105.190 (Rapport de l'ingénieur des mines, 6 mars 1841).

(1) Dans une île de la Loire, arrondissement de Nevers.

(2) A Crécy, d'après Gillet, *Annuaire*, haut fourneau abandonné.

(3) Arrondissement de Cosne. — D'après Gillet, *Annuaire*, commune de Champlemy, à Le Mée, forge, et à Dompierre, petite forge; d'après F[12] 1568, à Lemée, commune de Champlemy, forge, fabriquant 125.000 kilogrammes de fer, et à Dompierre, commune de Dompierre, forge, fabriquant 40.000 kilogrammes de fer.

(4) D'après F[14] 105.190 (Demande de maintien, [1841]), 3 feux de forge.

(5) Sur le Nohain, arrondissement de Cosne.

(6) D'après F[14] 105.192 (Demande de maintien, 9 octobre 1837), trois feux de forge; d'après F[12] 1568, petite forge, fabriquant 150.000 kilogrammes de fer et 4.500 kilogrammes d'acier.

(7) D'après Gillet, *Annuaire*, petite forge; d'après F[12] 1568, forge et fenderie, fabriquant 150.000 kilogrammes de fer.

(8) D'après Gillet, *Annuaire*, forge; d'après F[12] 1568, forge, fabriquant 400.000 kilogrammes de fer.

IV. **L'Épau.** F[12] 651. **L'Épeau.** F[14] 105.190. — *Consistance.* Haut fourneau et forge[1]. F[12] 651. — *Historique.* Existe de temps immémorial. F[14] 105.190 (Rapport de l'ingénieur des mines, 26 janvier 1842).

15. Druy-Parigny[2].

Consistance. Haut fourneau[3]. F[14] 105.194 (Demande de maintien, 24 décembre 1837). — *Régime.* Propriétaire : Auguste-Joseph de Broglie, marquis de Revel, baron de Druy. Arch. dép. Nièvre.

16. Fermeté (La)[4].

I. **Cigogne**[5]. — *Consistance.* Haut fourneau. — *Historique.* Très antérieur à la loi de 1810. F[14] 105.193 (Rapport de l'ingénieur des mines, 20 janvier 1842). — *Production.* Fonte : 500 milliers. — *Régime.* Propriétaire : le marquis de Rémigny. Arch. dép. Nièvre.

II. **Pry, Prye.** — *Consistance.* Forge, s. a. i.[6]. — *Historique.* Existe de temps immémorial. F[14] 105.192 (Rapport de l'ingénieur des mines, 12 mars 1844). — *Régime.* Propriétaire : Mme du Bourg. Arch. dép. Nièvre.

(1) D'après F[14] 105.190 (Rapport de l'ingénieur des mines, 26 janvier 1842), un haut fourneau et trois feux de forge. A Lépaux, d'après Gillet, *Annuaire*, haut fourneau et petite forge; à l'Épeau, d'après F[12] 1568, fourneau, fabriquant 350.000 kilogrammes de fonte, et forge, fabriquant 100.000 kilogrammes de fer.

(2) A 3 kilomètres de la Loire, arrondissement de Nevers.

(3) A Druy, d'après Gillet, *Annuaire*, fourneau; d'après F[12] 1568, fourneau, fabriquant 200.000 kilogrammes de fonte.

(4) Au-dessus de l'Izeure, ou Ixeure, arrondissement de Nevers.

(5) A Cicogne, d'après Gillet, *Annuaire*, fourneau de Cicogne, petite forge de Pont-d'Isy, petite forge de Françon. D'après F[12] 1568, fourneau de Cigogne, fabriquant 350.000 kilogrammes de fonte; petite forge de Pont-d'Azy, fabriquant 65.000 kilogrammes de fer; petite forge de Francon, fabriquant 60.000 kilogrammes de fer, petite forge de la Ferté, fabriquant 40.000 kilogrammes de fer.

(6) D'après F[14] 105.192 (Rapport de l'ingénieur des mines, 12 mars 1844), deux feux de forge; d'après Gillet, *Annuaire*, et F[12] 1568, petite forge, fabriquant 40.000 kilogrammes de fer.

17. Guérigny[1].

Forge royale aux ancres[2]. F[12] 1607. — *Historique.* Vendue en 1781 par Babaud de la Chaussade à Louis XVI. Arch. dép. Nièvre. — *Régime.* Administrateur : M. Siouville[3]. F[14] 105.188 (E.-F. Berthier, propriétaire des fourneaux et aciéries de Bizy, au Conseil des mines, 8 frimaire an VI).

18. Imphy[4].

Consistance. Forge et fenderie[5]. Arch. dép. Nièvre, L. — *Historique.* Existe de temps immémorial. F[14] 105.197 (Rapport de l'ingénieur des mines, 19 avril 1858). — *Production.* Forge : 350 milliers ; fenderie : 300 milliers. Arch. dép. Nièvre, L.

19. Limon[6].

Consistance. Petite forge[7]. Arch. dép. Nièvre.

(1) Au confluent des deux Nièvres, arrondissement de Nevers.

(2) A Guérigny, d'après Gillet, *Annuaire*, Poëlonnerie, petite forge; Villemenan, petite forge aux ancres; Guérigny, forge aux ancres. D'après F[12] 1568, à la Poëlonnerie, forge, fabriquant 50.000 kilogrammes de fer; à Villeménant, forge, fabriquant 100.000 kilogrammes de fer, petite forge, fabriquant 60.000 kilogrammes de fer, forge pour la Marine, fabriquant 200.000 kilogrammes; à Guérigny, forge, fabriquant 225.000 kilogrammes de fer, et forge, fabriquant 200.000 kilogrammes de fer. — Sur les rapports de ces établissements avec les forges de Cosne, voir à ce mot, p. 320.

(3) Mort en 1791.

(4) Sur la Loire, arrondissement de Nevers. — Voir A. Massé, *Note sur l'origine des usines d'Imphy*, dans les *Mémoires de la Société académique du Nivernais*, 1912, p. 195-200.

(5) D'après Gillet, *Annuaire*, forge, petite forge, fenderie; d'après F[12] 1568, forge, fabriquant 175.000 kilogrammes de fer, petite forge, fabriquant 30.000 kilogrammes de petit fer, fenderie. — Dans les *Comptes des bâtiments*, publiés par J. Guiffrey, t. I, p. 287, à la date du 22 juin 1668, 12 livres aux sieurs Berthelot et Le Vau, entrepreneurs de la manufacture de canons du Nivernais à Imphy.

(6) A moins de 2 kilomètres de l'Izeure, arrondissement de Nevers.

(7) Portée sur la carte de Cassini, sous le nom de la Forge; d'après Gillet, *Annuaire*, petite forge ; d'après F[12] 1568, petite forge, fabriquant 20.000 kilogrammes de fer.

20. Luthenay-Uxeloup[1].

Uxeloup. F[12] 1607; Arch. dép. Nièvre. — *Consistance.* Petite forge. — *Régime.* Propriétaire : M. Chambrun. Arch. dép. Nièvre.

21. Machine (La)[2].

Basse Meule. F[12] 1607; Arch. dép. Nièvre. — *Consistance.* Petite forge[3]. — *Régime.* Propriétaires : les minimes de Decize. Arch. dép. Nièvre.

22. Mesves-sur-Loire[4]. F[12] 1607; Arch. dép. Nièvre.

Consistance. Petite forge[5]. — *Régime.* Propriétaire : Mme veuve Hyde[6]. Arch. dép. Nièvre.

23. Montigny-aux-Amognes[7].

Meulot. — *Consistance.* Haut fourneau[8]. — *Historique.* Très antérieur à la loi de 1810. F[14] 105.192 (Rapport de l'ingénieur des mines, 3 janvier 1843).

(1) Arrondissement de Nevers. — A Uxeloup, d'après Gillet, *Annuaire*, petite forge; d'après F[12] 1568, forge, fabriquant 100.000 kilogrammes de fer, et martinet, fabriquant 60.000 kilogrammes de petit fer.

(2) A 6 kilomètres de la Loire, arrondissement de Nevers.

(3) D'après Gillet, *Annuaire*, petite forge; d'après F[12] 1568, petite forge, fabriquant 60.000 kilogrammes de fer.

(4) Arrondissement de Cosne.

(5) Confirmé par Gillet, *Annuaire.*

(6) Mère d'Hyde de Neuville.

(7) Arrondissement de Nevers.

(8) A Montigny, d'après Gillet, *Annuaire*, et F[12] 1568, fourneau, fabriquant 250.000 kilogrammes de fonte. — A Murlin, sur un ruisseau qui se jette dans le Mazou, arrondissement de Cosne, d'après Gillet, *Annuaire*, Saint-Vincent, petite forge; Candie, petite forge; Belair, petite forge; le Limousin, petite forge. D'après F[12] 1568, Limousin, forge, fabriquant 50.000 kilogrammes de fer; Saint-Vincent, trois forges, fabriquant 125.000 kilogrammes de fer.

24. Nannay[1].

Guichy[2]. — *Consistance.* Haut fourneau. F[12] 651 ; F[14] 105.190. — *Historique.* Très antérieur à la loi de 1810. F[14] 105.190 (Rapport de l'ingénieur des mines, 30 janvier 1842). — *Régime.* Propriétaire : M. Babaud de la Chaussade. Arch. dép. Nièvre.

25. Narcy[3].

Le Marteau-Neuf. — *Consistance.* Forge, s. a. i.[4]. F[14] 105.194 ; Arch. dép. Nièvre. — *Historique.* Vendue en 1784 par Babaud de la Chaussade à Louis XVI. Arch. dép. Nièvre. — *Régime.* Comprise dans les forges de la Chaussade. F[14] 105.194 (Rapport de l'ingénieur des mines, 28 novembre 1844).

26. Narcy et Vieilmanay[5].

La Ronce. — *Consistance.* Haut fourneau, forge[6]. — *Historique.* La forge date de temps immémorial, le haut fourneau de 1770 environ. F[14] 105.194 (Rapport de l'ingénieur des mines, 29 février 1844).

(1) Arrondissement de Cosne.

(2) Au déversoir d'un étang formé par un affluent du Mazou. — A Vieilmanay (voir p. 306, à ce mot), d'après Gillet, *Annuaire*, fourneau de Guichy ; d'après F[12] 1568, fourneau de Guichi, fabriquant 350.000 kilogrammes de fonte.

(3) Sur le Mazou, arrondissement de Cosne.

(4) D'après F[14] 105.194 (Rapport de l'ingénieur des mines, 28 novembre 1844), trois feux de forge ; d'après F[12] 1568, forge, fabriquant 35.000 kilogrammes de fer. Gillet, *Annuaire*, place la petite forge de Marteau-Neuf dans la commune de Murlin (voir p. 296, n. 8).

(5) Voir p. 306, à ce mot.

(6) D'après F[14] 105.194 (Rapport de l'ingénieur des mines, 29 février 1844), l'établissement comprend un haut fourneau et trois feux de forge. D'après Gillet, *Annuaire*, à Vieilmanay, Jean Lard, petite forge ; Ronce, petite forge ; Grande Ronce, petite forge. D'après F[12] 1568, Laronce, forge, fabriquant 40.000 kilogrammes de fer ; Petite Ronce, fourneau, fabriquant 150.000 kilogrammes de fonte, et forge, fabriquant 40.000 kilogrammes de fer ; Janlard, forge, fabriquant 40.000 kilogrammes de fer. — A Nevers, d'après F[12] 1568, forge, fabriquant 40.000 kilogrammes de fer et 10.000 kilogrammes d'acier : nulle mention en 1789.

27. Nolay[1].

Billours. — *Consistance.* Forge, s. a. i.[2]. — *Historique.* Existe de temps immémorial. F[14] 105.194 (Rapport de l'ingénieur des mines, 23 août 1845).

28. Parigny-les-Vaux[3].

I. **Baverolles.** — *Consistance.* Petite forge[4]. — *Régime.* Propriétaire : M. de Berthier-Bizy. Arch. dép. Nièvre.

II. **Bizy**[5]. — *Consistance.* Haut fourneau. — *Historique.* Très ancien. F[14] 105.195 (Rapport de l'aspirant ingénieur des mines, 25 novembre 1846), 105.188. — *Régime.* Propriétaire : M. de Berthier-Bizy. Arch. dép. Nièvre.

III. **Bizy.** — *Consistance.* Petite forge. — *Régime.* Propriétaire : M. de Berthier-Bizy. Arch. dép. Nièvre.

IV. **Les Dinons.** — *Consistance.* Petite forge[6]. — *Régime.* Propriétaire : M. de Berthier-Bizy. Arch. dép. Nièvre.

29. Poiseux[7].

I. Grosse forge. — *Consistance.* Forge, s. a. i.[8]. — *Historique.* Très ancienne. F[14] 105.195 (Rapport de l'ingénieur des mines,

(1) Sur la Renèvre, arrondissement de Nevers.

(2) D'après F[14] 105.194 (Rapport de l'ingénieur des mines, 13 août 1845), la forge comprend deux feux; d'après Gillet, *Annuaire*, à Moulin Bilour, petite forge.

(3) A 2 kilomètres et demi de la Nièvre, arrondissement de Nevers.

(4) D'après Gillet, *Annuaire*, et F[12] 1568, petite forge, fabriquant 50.000 kilogrammes de petit fer.

(5) A Bizy, d'après Gillet, *Annuaire*, et F[12] 1568, haut fourneau, fabriquant 500.000 kilogrammes de fonte.

(6) D'après Gillet, *Annuaire*, et F[12] 1568, forge, fabriquant 50.000 kilogrammes de petit fer.

(7) Sur la Nièvre, arrondissement de Nevers.

(8) La carte de Cassini porte à Poiseux la forge de Marcy, voisine de celles de la Poellonnerie et de Villemenant (voir à Guérigny, p. 295, n. 2). D'après Gillet, *Annuaire*, à Poiseux, fourneau de Chaillant, abandonné; deux petites forges de Poiseux; petite forge de Marcy. D'après F[12] 1568, Marcy, forge, fabriquant 60.000 kilogrammes de petit fer; Martinets, petite forge, fabriquant 15.000 kilogrammes de petit fer; Poiseux, forge, fabriquant 60.000 kilogrammes de petit fer, et petite forge, fabriquant 50.000 kilogrammes de petit fer.

23 juillet 1848). — *Régime.* Propriétaire : depuis le XVIIIe siècle, la famille Andros de Marcy. Arch. dép. Nièvre.

II. **La Belouse.** — *Consistance.* Haut fourneau[1]. — *Historique.* Date de 150 ans environ. F^14 105.195 (Rapport de l'ingénieur des mines, 21 novembre 1848).

III. **Poissons.** — *Consistance.* Forge, s. a. i.[2]. — *Historique.* Ancienne. F^14 105.195 (Rapport de l'ingénieur des mines, 18 mai 1849). — *Régime.* Propriétaire : M. Le Roy de Prunevaux. Arch. dép. Nièvre.

30. Prémery[3].

Consistance. Forge, s. a. i.[4]. — *Historique.* Très antérieure à la loi de 1810. F^14 105.191 (Rapport de l'ingénieur des mines, 6 janvier 1843).

31. Raveau[5].

I. (Sans désignation.) — *Consistance.* Forge, s. a. i.[6]. — *Historique.* Existe de temps immémorial. F^14 105.196 (Rapport de

[1] D'après Gillet, *Annuaire*, fourneau et petite forge. D'après F^12 1568, fourneau, fabriquant 250.000 kilogrammes de fonte, forge, fabriquant 60.000 kilogrammes de petit fer; martinet, fabriquant 60.000 kilogrammes de petit fer.

[2] A Rigny, Gillet, *Annuaire*, mentionne Poissons, l'Abîme et la Place, petites forges.

[3] Sur la Nièvre, arrondissement de Cosne.

[4] D'après F^14 105.191 (Rapport de l'ingénieur des mines, 6 janvier 1843), un haut fourneau et trois feux de forge; d'après Gillet, *Annuaire*, et F^12 1568, fourneau, fabriquant 250.000 kilogrammes de fonte, et deux petites forges, fabriquant 50.000 kilogrammes de fer. Gillet mentionne aussi La Mocquerie, petite forge.

[5] Sur le Mazou, arrondissement de Cosne.

[6] D'après Gillet, *Annuaire*, fourneau et quatre petites forges; d'après F^12 1568, fourneau, fabriquant 500.000 kilogrammes de fonte, et quatre forges, fabriquant 125.000 kilogrammes de fer et 25.000 kilogrammes d'acier. D'après un document publié par Destray, *Note sur les anciennes forges du prieuré de la Charité*, dans les *Mémoires de la Société académique du Nivernais*, 1913, p. 318-355, les quatre forges seraient : la Grande Maison, la Forge Neuve, la Forge de Molien avec la forge d'en haut et les Limozins. Ces forges étaient exploitées par J.-B. Dreux, maître de forge à la Charité, et J.-E. Lorion, maître de forge à Mouchy (voir p. 300), en vertu d'un bail du 20 juillet 1785.

l'ingénieur des mines, 4 janvier 1845). — *Régime.* Propriétaire : le prieuré de la Charité. Arch. dép. Nièvre.

II. **Mouchy.** — *Consistance.* Forge, s. a. i.[1]. — *Historique.* Existe de temps immémorial. F[14] 105.190 (Rapport de l'ingénieur des mines, 20 mai 1842). — *Régime.* Propriétaire : M. Gravier de Vergennes. Arch. dép. Nièvre.

III. **La Vache.** — *Consistance.* Haut fourneau[2]. — *Régime.* Faisait partie des forges de la Chaussade. F[14] 105.191 (Rapport de l'ingénieur des mines, 14 mai 1842).

IV. **La Vache.** — *Consistance.* Forge, s. a. i.[3]. — *Historique.* Très antérieure à la loi de 1810. F[14] 105.191 (Rapport de l'ingénieur des mines, 15 mai 1842). Vendue par Babaud de la Chaussade à Louis XVI en 1781. Arch. dép. Nièvre.

32. Saint-Amand-en-Puisaye[4].

Petite forge d'Argenon[5]. — *Consistance.* Trois feux. — *Production.* 100 milliers; toute espèce de fer. — *Régime.* Propriétaire : le marquis de la Maisonfort; sans lettres patentes. F[12] 680 (Orléans). M. Dubois-Descours. Arch. dép. Nièvre, L[c] (Arrêté du district de Cosne, 28 germinal an II).

33. Saint-Aubin-les-Forges[6].

I. **Chamilly.** — *Consistance.* Forge, s. a. i.[7]. F[14] 105.193

[1] D'après Gillet, *Annuaire*, petite forge; d'après F[12] 1568, forge, fabriquant 75.000 kilogrammes de fer, avec celle de Trains, mentionnée sous le nom de Traine par Gillet (voir p. 305, à Varenne-lès-Narcy, forge de Traisnes).

[2] D'après Gillet, *Annuaire*, et F[12] 1568, fourneau, fabriquant 400.000 kilogrammes de fonte.

[3] D'après Gillet, *Annuaire*, petite forge; d'après F[12] 1568, forge, fabriquant 50.000 kilogrammes de fer.

[4] Sur la Vrille, arrondissement de Cosne.

[5] D'après Gillet, *Annuaire*, la Forge, petite forge; d'après F[12] 1568, petite forge, fabriquant 40.000 kilogrammes de fer et 10.000 kilogrammes d'acier, et petite forge, fabriquant 25.000 kilogrammes de fer.

[6] Sur la Nièvre, arrondissement de Cosne.

[7] D'après Gillet, *Annuaire*, petite forge; d'après F[12] 1568, à Chamilly, Vinqueux et Forge-Bas (Vingeux et Forge-Bas, dans Gillet, *Annuaire*), deux forges et une petite forge, fabriquant 325.000 kilogrammes de fer.

(Rapport de l'ingénieur des mines, 2 décembre 1844). — *Historique.* Vendue par Babaud de la Chaussade à Louis XVI en 1782. Arch. dép. Nièvre.

II. Forges de la Douée. F[14] 105.190; Arch. dép. Nièvre. — *Consistance.* Huit feux de petite forge[1]. Arch. dép. Nièvre. — *Historique.* Antérieurs à la loi de 1810, ces établissements paraissent très anciens. F[14] 105.190 (Rapport de l'ingénieur des mines, 22 février 1842). Vendus en 1781 par Babaud de la Chaussade à Louis XVI. Arch. dép. Nièvre.

34. Saint-Benin-d'Azy[2].

I. **Azy.** — *Consistance.* Un haut fourneau[3]. — *Historique.* Existe de temps immémorial. F[14] 105.193 (Rapport de l'ingénieur des mines, 6 janvier 1842). — *Régime.* Propriétaire : Louise de Las de Prye, veuve du Bourg. Arch. dép. Nièvre.

II. **Les Gamards.** — *Consistance.* Forge, s. a. i.[4]. — *Historique.* Très ancienne. F[14] 105.192 (Rapport de l'ingénieur des mines, 21 novembre 1842). — *Régime.* Propriétaire : Mme du Bourg. Arch. dép. Nièvre.

III. **La Guesne.** — *Consistance.* Forge, s. a. i.[5]. F[14] 105.194 (Demande de maintien, 12 août 1838). — *Régime.* Propriétaire : Mme du Bourg. Arch. dép. Nièvre.

IV. **Valotte.** — *Consistance.* Forge, s. a. i.[6]. — *Historique.* Existe de temps immémorial. F[14] 105.193 (Rapport de l'ingénieur des mines, 28 janvier 1842). — *Régime.* Propriétaire : Mme du Bourg. Arch. dép. Nièvre.

(1) En quatre établissements. — D'après Gillet, *Annuaire,* à la Douée, petite forge, à la Douée et Virieux, trois petites forges; d'après F[12] 1568, à la Douée, trois forges, fabriquant 60.000 kilogrammes d'acier.

(2) A 1 kilomètre de l'Ixeure, arrondissement de Nevers.

(3) D'après Gillet, *Annuaire,* et F[12] 1568, fourneau, fabriquant 250.000 kilogrammes de fonte.

(4) D'après Gillet, *Annuaire,* et F[12] 1568, aux Gamats, petite forge, fabriquant 50.000 kilogrammes de petit fer.

(5) D'après Gillet, *Annuaire,* à la Guesne, petite forge; d'après F[12] 1568, à Laguenne, petite forge, fabriquant 60.000 kilogrammes de petit fer.

(6) A Valotte, d'après Gillet, *Annuaire,* petite forge; d'après F[12] 1568, à Vallotte, petite forge, fabriquant 50.000 kilogrammes de petit fer.

35. Saint-Benin-des-Bois[1].

Le Marais. — *Consistance.* Forge, s. a. i.[2]. — *Historique.* Paraît exister de temps immémorial. F[14] 105.192 (Rapport de l'ingénieur des mines, 2 janvier 1843). — *Régime.* Propriétaire : M. Jean-François de Saulieu de Saincaize. Arch. dép. Nièvre.

36. Saint-Éloi[3].

I. **Chollet.** — *Consistance.* Forge, s. a. i.[4]. — *Historique.* Existe de temps immémorial. F[14] 105.189 (Rapport de l'ingénieur des mines, 17 janvier 1841).

II. **Harlot.** — *Consistance.* Forge, s. a. i.[5]. F[14] 105.193 (Rapport de l'ingénieur des mines, 29 février 1844). — *Régime.* Propriétaire : le duc de Nevers. Arch. dép. Nièvre.

37. Saint-Germain-Chassenay[6].

I. **Chassenay.** — *Consistance.* Forge, s. a. i.[7]. — *Historique.* Existe de temps immémorial. F[14] 105.194 (Rapport de l'ingénieur des mines, 21 janvier 1845).

II. **Crécy.** — *Consistance.* Forge, s. a. i.[8]. F[14] 105.194 (Rapport de l'ingénieur des mines, 28 février 1844).

(1) Sur la Nièvre de Saint-Benin, arrondissement de Nevers.

(2) D'après F[14] 105.192 (Rapport de l'ingénieur des mines, 2 janvier 1843), trois feux de forge.

(3) A 800 mètres de la Loire, arrondissement de Nevers.

(4) D'après Gillet, *Annuaire*, et F[12] 1568, le Chollet, petite forge, fabriquant 50.000 kilogrammes de petit fer.

(5) D'après Gillet, *Annuaire*, Harlot, petite forge; d'après F[12] 1568, Arlot, petite forge, fabriquant 60.000 kilogrammes de petit fer.

(6) Entre l'Abron et la Dornette, arrondissement de Nevers.

(7) D'après F[14] 105.194 (Rapport de l'ingénieur des mines, 21 janvier 1845), trois feux de forge; d'après Gillet, *Annuaire*, forge; d'après F[12] 1568, petite forge, fabriquant 50.000 kilogrammes de petit fer.

(8) D'après Gillet, *Annuaire*, et F[12] 1568, forge, fabriquant 175.000 kilogrammes de fer. — De plus, à Saint-Loup, Gillet, *Annuaire*, mentionne Saint-Loup, Envaux et Ragon, petites forges; F[12] 1568 mentionne Saint Loup, petite forge, fabriquant 50.000 kilogrammes de petit fer, et Ragon, petite forge, fabriquant 50.000 kilogrammes de petit fer.

38. Saint-Germain-des-Bois[1].

Thurigny. — F[12] 680 (Orléans); F[14] 105.191. — *Consistance.* Petite forge : deux feux[2]. F[12] 680. — *Historique.* Existe de temps immémorial. F[14] 105.191 (Demande de maintien, 31 décembre 1837). — *Production.* Fer : 60 millions. « Cette petite forge pourrait faire environ 100 milliers de petits fers par an si elle n'était interrompue par le flottage des bois destinés pour l'approvisionnement de Paris, ce qui la fait chômer pendant près de 3 mois par an, attendu que le cours d'eau qui l'alimente sert en même temps au roulage des bois. On observe de plus que cette forge manque quelquefois de fonte. Les deux fourneaux de Champlemy et de Corbelin qui sont dans cette élection peuvent suffire à peine aux forges qui en dépendent, et il faut se pourvoir de fonte à 8 et 9 lieues, ce qui ralentit le travail et diminue les produits. » F[12] 680.

39. Saint-Martin-d'Heuille[3].

Les Quatre-Pavillons. — *Consistance.* Forge, s. a. i.[4]. — *Historique.* Existe de temps immémorial. F[14] 105.192 (Demande de maintien, 15 septembre 1837).

40. Saint-Seine[5].

La Loge. — *Consistance.* Forge, s. a. i.[6]. — *Historique.* Paraît remonter à la fin du XVIIe siècle. F[14] 105.191 (Rapport de l'ingénieur des mines, 5 février 1842).

(1) Au-dessus du Beuvron de Clamecy, arrondissement de Clamecy.

(2) Gillet, *Annuaire*, mentionne à Saint-Germain Turigny, petite forge; F[12] 1568, à Ouagne, Thurigny, forge, fabriquant 10.000 kilogrammes de fer.

(3) Sur l'Heuille, arrondissement de Nevers.

(4) D'après Gillet, *Annuaire*, et F[12] 1568, petite forge, fabriquant 50.000 kilogrammes de fer.

(5) Au-dessus de la Cressonne, arrondissement de Nevers.

(6) A Saint-Seine, d'après Gillet, *Annuaire*, le Comte, forge, la Loge, forge et petite forge; d'après F[12] 1568, forge, fabriquant 90.000 kilogrammes de fer, et petite forge, fabriquant 50.000 kilogrammes de fer.

41. Sainte-Colombe[1].

Champdoux. — *Consistance.* Haut fourneau[2]. F[12] 651. — *Régime.* Propriétaire : le duc de Nevers. Arch. dép. Nièvre.

42. Sauvigny-les-Bois[3].

La Charbonnière. — *Consistance.* Fourneau et forge[4]. Arch. dép. Nièvre, L. — *Historique.* Établi en 1787. F[14] 105.190 (Rapport de l'ingénieur des mines, 27 décembre 1841). — *Production.* Fonte : 800 milliers ; fer : 150 milliers. Arch. dép. Nièvre, L.

43. Sichamps[5].

Consistance. Forge, s. a. i.[6]. — *Historique.* Existe de temps immémorial. F[14] 105.192 (Rapport de l'ingénieur des mines, 22 août 1843).

44. Suilly-la-Tour[7].

I. **Chalvoy.** — *Consistance.* Forge, s. a. i.[8]. F[12] 651. — *Régime.* Propriétaire : M. Chambrun. Arch. dép. Nièvre.

(1) Près de la source de l'Acotin, ou Accotin, arrondissement de Cosne.

(2) D'après Gillet, *Annuaire*, et F[12] 1568, fourneau, fabriquant 500.000 kilogrammes de fonte, et petite forge, fabriquant 100.000 kilogrammes de fer et 7.500 kilogrammes d'acier.

(3) Sur un affluent de la Loire, arrondissement de Nevers.

(4) D'après F[14] 105.190 (Rapport de l'ingénieur des mines, 27 décembre 1841), un haut fourneau et deux affineries; d'après Gillet, *Annuaire*, et F[12] 1568, fourneau, fabriquant 250.000 kilogrammes de fonte, et petite forge, fabriquant 15.000 kilogrammes de petit fer; de plus, à Dracy ou Druzy, petite forge, fabriquant 25.000 kilogrammes de petit fer.

(5) Sur la Nièvre de Prémery, arrondissement de Cosne.

(6) D'après F[14] 105.192 (Rapport de l'ingénieur des mines, 22 août 1843), trois feux de forge; d'après Gillet, *Annuaire*, petite forge.

(7) Sur le Nohain, arrondissement de Cosne.

(8) D'après Gillet, *Annuaire*, à Chailloy, petite forge; d'après F[12] 1568, à Chailvoy, petite forge, fabriquant 25.000 kilogrammes de fer.

II. **Le Verger**[1]. — *Consistance.* Forge, s. a. i.[2]. — *Historique.* Ancienne usine, abandonnée depuis longtemps. F[14] 105.189 (Rapport de l'ingénieur des mines, 24 décembre 1841). — *Régime.* Propriétaire : la chartreuse de Bellary[3]. Arch. dép. Nièvre.

45. Urzy[4].

I. **Chantemerle.** — *Consistance.* Haut fourneau[5]. F[12] 1607.

II. **Le Greux.** — *Consistance.* Forge, s. a. i.[6]. Arch. dép. Nièvre.

46. Vandenesse[7].

Consistance. Haut fourneau[8]. — *Historique.* Construit en 1750. F[14] 105.193 (Rapport de l'ingénieur des mines, 28 août 1843).

47. Varennes-lès-Narcy[9].

Traisnes. — *Consistance.* Forge, s. a. i.[10]. F[14] 105.190 (Rapport au Conseil général des mines, 20 décembre 1842).

(1) Aujourd'hui Vergers.

(2) A Vergers, d'après Gillet, *Annuaire*, forge et petite forge: d'après F[12] 1568, forge, fabriquant 150.000 kilogrammes de fer. — D'après F[12] 1568, à Toury [sur-Jour, arrondissement de Nevers], petite forge, fabriquant 35.000 kilogrammes de fer.

(3) Fondée en 1219 dans une vaste forêt qui porte le même nom.

(4) Sur la rive droite de la Nièvre, arrondissement de Nevers.

(5) D'après Gillet, *Annuaire*, et F[12] 1568, fourneau, fabriquant 400.000 kilogrammes de fer.

(6) D'après Gillet, *Annuaire*, et F[12] 1568, petite forge, fabriquant 60.000 kilogrammes de fer, et clouterie, fabriquant 150.000 kilogrammes. De plus, d'après Gillet, Gué d'Eucillon, forge, et Demeure (commune de Guérigny), forge; d'après F[12] 1568, Demeure, forge, fabriquant 150.000 kilogrammes de fer, et le Gué d'Heuilly, forge, fabriquant 100.000 kilogrammes de fer.

(7) Sur la Drague, arrondissement de Château-Chinon.

(8) D'après Gillet, *Annuaire*, fourneau; d'après F[12] 1568, fourneau, fabriquant 250.000 kilogrammes de fer (?); de plus, fourneau de Chèvre, fabriquant 250.000 kilogrammes de moulerie.

(9) Sur le Mazou, arrondissement de Cosne.

(10) D'après Gillet, *Annuaire*, Traine, petite forge; d'après F[12] 1568, Trains, forge (voir plus haut, à Raveau, p. 300, n. 1).

IMPRIMERIE NATIONALE.

48. Vieilmanay[1].

Les Pivotins. — *Consistance.* Haut fourneau[2]. F12 651. — *Régime.* Propriétaire : la famille de Lespinasse. Arch. dép. Nièvre.

GÉNÉRALITÉS.

Consistance. 22 hauts fourneaux, 212 feux de forge, 14 feux de forge à la catalane, 16 forges à acier. — *Production.* Fonte : 7 à 8 millions de kilogrammes. Fer, 1re qualité : 1 million à 1.500.000 kilogrammes; 2e qualité : 3 à 4 millions de kilogrammes; 3e qualité : 2 à 3 millions de kilogrammes. Acier naturel : 150 à 160.000 kilogrammes. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 35 à 36 francs le quintal métrique. Acier naturel : 400 à 420 francs le quintal métrique. Bois : 3 à 4 francs la corde de 8 pieds sur 4, et le bois de 22 à 24 pouces de long. Minerai, extraction : 6 à 7 francs; transport : 4 à 6 francs le tonneau, de 2 poinçons de 32 veltes. F12 1607. — *Matières premières, etc.* « Les établissements dans leur principe ont eu pour objet de consommer la quantité considérable de bois qui couvrait le pays et qui, jusqu'il y a deux siècles et plus, n'avait aucun débouché; mais, depuis plus de deux cents ans, les bois se convertissent pour la majeure partie en bois de moule, que l'on flotte en trains pour l'approvisionnement de Paris, et cette destination plus avantageuse des bois ne pourra que devenir préjudiciable à l'activité des usines et diminuera les moyens de subsistance qu'elles offraient aux ouvriers qui y étaient employés. L'on n'a pu savoir l'époque précise de chacun de ces établissements. On présume seulement que celui des fourneaux et des deux forges de Corbelin est très ancien, et que celui des autres est plus nouveau. Le fourneau et les forges de Corbelin fournissent à la province les fers nécessaires pour les grosses voitures, l'acier commun propre pour le lamage, et enfin les gros tranchants. » F12 680 (Orléans).

[1] Sur un sous-affluent du Mazou, arrondissement de Cosne.

[2] D'après Gillet, *Annuaire*, et F12 1568 (à Garchy), haut fourneau, fabriquant 300.000 kilogrammes de fonte.

2e Section. — Établissements de dénaturation.

Charité (La)[1].

Manufacture royale de quincaillerie, taillanderie et bijouterie de toutes sortes de métaux, façon d'Angleterre. Arrêts du Conseil des 11 mai 1756 et 1er mars 1757, lettres patentes du 12 novembre 1758, arrêt du Conseil du 13 février 1766 et lettres patentes du 12 mars 1766. F12 1315A, 1315B, 1316, 95.087. L'arrêt primitif avait autorisé l'établissement de ladite manufacture par le sr Alcock à Vierzon. Arrêt du Conseil du 13 décembre 1785, renouvelant pour 15 années, au profit du comte de Pestre, les privilèges accordés à cette manufacture, qu'il a acquise le 18 décembre 1779, sous le nom du sr Bouret de Nogent. F12 1315B. — *Historique, etc.* «La manufacture royale établie à la Charité-sur-Loire doit son existence à MM. Billard, Dumousseaux, Prévost et autres associés. Ce fut en 1755 que ces entrepreneurs, voyant que le genre de travail qu'ils avaient entrepris à Vierzon en Berry, en boutons et quincaillerie anglaise, alors inconnu en France, leur annonçait du succès, se décidèrent à faire transporter leurs outils et toutes les parties nécessaires pour la fabrication des ouvrages de leur manufacture dans la ville de la Charité-sur-Loire, et pour jouir paisiblement de leur entreprise, et donner un cours libre à leurs marchandises, ils sollicitèrent auprès du roi un privilège par lequel ils seraient libres d'établir une manufacture dans laquelle ils pourraient employer tous les métaux mis en œuvre par les orfèvres, bijoutiers, quincailliers et autres, et y faire les mêmes ouvrage; que (*sic*) toutes les marchandises de cette manufacture auraient un cours libre dans le royaume et dans les provinces réputées étrangères et seraient exemptes de droits; que l'enceinte de la manufacture serait exempte de logement de gens de guerre; que les chefs et principaux commis seraient exempts de taille; que les ouvriers seraient taxés d'office pour les tailles; que partie des ouvriers seraient aussi exempts de corvées et de milice, suivant le nombre qui en serait fixé par M. l'intendant de la généralité du Berry. Sur l'utilité reconnue de ce nouvel établissement, qui enlèverait une

[1] Sur la Loire, arrondissement de Cosne.

branche de commerce aux Anglais, les privilèges demandés par les entrepreneurs leur furent accordés pour dix ans, par arrêt du Conseil du 11 mai 1756, excepté sur les marchandises expédiées de la manufacture dans le royaume, les provinces réputées étrangères et à la sortie du royaume. Ces privilèges de faveur encouragèrent les entrepreneurs à donner toute l'extension possible à leur manufacture. Le nombre des ouvriers s'accrut sensiblement, au point que peu d'années après ils étaient au nombre de plus de 500, de tout âge, non compris ceux de la campagne pour les bois et charbons, occupés suivant la nature des opérations. M. Alcok, père de MM. Alcok, frères anglais qui ont établi, depuis 1765, une manufacture à Roanne en Forez, en était le chef[1]. Le s^r Lecourt y était graveur en acier pour les tas nécessaires pour donner à l'estampe l'empreinte aux ouvrages. Le s^r Lecourt, après avoir travaillé plusieurs années sous les yeux de M. Alcok et autres alors à la manufacture, et s'être parfaitement instruit des procédés des différents genres de fabrication alors inconnus dans le royaume, se détermina à quitter la manufacture pour en établir une à son compte à Clermont en Auvergne[2]. Son établissement formé, composé de quelques ouvriers de la Charité, ne pouvant veiller seul à leurs ouvrages, tenir les registres et la correspondance, faire les achats et autres parties, et s'occuper de la gravure des tas d'acier, il se décida à prendre un caissier et fit choix du s^r Fournier, alors à la Charité et frère d'un aubergiste de cette ville. Le s^r Lecourt, après avoir instruit le s^r Fournier dans la partie qu'il lui avait confiée, l'avait même mis en état de le seconder dans les procédés et suite de la fabrication. MM. Lecourt et Fournier s'associèrent ensemble en 1763, et peu de temps après la manufacture que tient le s^r Fournier resta sous son nom, et le s^r Lecourt fut établir une nouvelle manufacture dans la ville de Lyon. Ces trois nouveaux établissements, formés depuis 1762 jusqu'en 1766 dans les villes de Clermont, Lyon et Roanne, portèrent le plus grand préjudice à la manufacture royale de la Charité, dont les intéressés avaient fait, depuis le principe de son établissement, les plus grands sacrifices pour lui donner toute la supériorité et le succès possible. On peut dire avec vérité que les entrepreneurs de la manufacture de la Cha-

(1) Voir département de la Loire, à Roanne.

(2) Voir p. 349, n. 1.

rité avaient éprouvé jusqu'en 1764 une perte de plus de 600.000#, tant en essais que pour parvenir à la perfection dans la fabrication, que dans les dépenses occasionnées en machines et outils pour diminuer les mains-d'œuvre, et, par des recherches, rendre des bras à l'État. Le privilège accordé à la manufacture en 1756 étant au moment d'expirer, les entrepreneurs de cette manufacture, dont le nombre était augmenté par l'immensité des fonds que cet établissement avait exigés et épuisés en partie en bâtiments encommencés, sollicitèrent de nouveau un privilège, qui leur fut accordé par arrêt du Conseil du 23 février 1766, pour le terme de quinze années. Ils eurent les mêmes faveurs que dans le précédent, et, pour dédommager en partie ces entrepreneurs des pertes qu'ils avaient éprouvées, et donner à leurs marchandises un cours libre et sans inquiétude dans tout le royaume et à la sortie, il fut accordé alors à la manufacture une gratification de 18.000#, payables en six années de 3.000# par an, sous le vu de M. Trudaine. Les marchandises fabriquées à la manufacture furent exemptes de tous droits, et les entrepreneurs tenus de faire plomber les caisses, au bureau des fermes de cette ville, contenant des marchandises expédiées pour les provinces réputées étrangères, et de les accompagner de leur passavant. Les entrepreneurs, qui avaient commencé un bâtiment et des ateliers considérables à pouvoir contenir plus de 600 ouvriers qu'ils avaient alors, sentant la nécessité de faire un nouvel appel de fonds pour alimenter la manufacture et être en état de satisfaire à la fourniture des troupes et aux demandes des négociants et marchands du royaume et de l'étranger, qu'ils s'étaient procurés par le prix inférieur de leurs ouvrages à celui qu'on tirait d'Angleterre, formèrent au mois d'octobre 1766 un bilan de la manufacture. L'actif présentait une valeur de 1.080.000#, et le passif 645.000#. Ce bilan arrêté le 1er novembre 1766, les entrepreneurs convinrent que la société serait composée de 36 sous, dont 30 sous faisant fonds à raison de 30.000# par sous, et 6 sous de faveur pour les directeurs et caissiers. Sur cet arrêté il fut fait un nouvel acte de société au mois d'avril 1767, chez Me Momet, notaire à Paris, et, dans le même mois, les anciens entrepreneurs admirent trois associés et successivement, jusqu'au mois de septembre de la même année, au nombre de dix, qui fournirent un fonds de 315.000#. Dans les trois premiers admis a été M. Bouret de Nogent, pour les fonds de 60.000#, lequel tient actuellement seul à son compte la

manufacture, par arrangement qu'il a pris avec Mme la comtesse de Vargemont, le 9 mai 1778. La société formée en 1767, en 30s faisant fonds, il y eut des fonds effectifs pour 22s 6ds, montant à 675.000ⁿ. Les fonds des nouveaux associés de 315.000ⁿ doivent diminuer d'autant les 645.000 du passif ou engagements contractés par les anciens intéressés antérieurement à l'acte de société. Des fonds aussi considérables que présentait l'actif de 1.080.000ⁿ, employés en bâtiments évalués dans cet actif à 250.000ⁿ, outils et ustensiles à 200.000ⁿ, matières premières, encommencées et finies dans la manufacture, à plus de 180.000ⁿ, les sommes dues en compte courant à plus de 145.000ⁿ, les effets en portefeuille à 130.000ⁿ, le magasin de Paris à 50.000ⁿ et autres objets annonçaient un établissement en état de faire face à toutes les commandes, tant pour la fourniture générale des boutons de troupes que pour ceux nécessaires aux officiers et ceux destinés à entrer dans le commerce, ainsi que tous les boutons de différentes espèces, les épées, hausse-cols, plaques, et nombre de différents ouvrages, dont la vente, année commune, excédait 360.000ⁿ. Les anciens intéressés, qui, jusqu'au moment de cette nouvelle société, avaient éprouvé des pertes considérables et fait les plus grands sacrifices pour parvenir à donner toute la célérité et perfection à leurs ouvrages, avaient alors les plus grandes espérances de voir prospérer cet établissement, virent (*sic*) bientôt évanouir leurs espérances. Les intéressés touchèrent l'intérêt de leurs fonds du 1er avril 1767 au 1er janvier 1769, à raison de 6 pour cent, sans aucuns bénéfices. Ils cessèrent de les recevoir par la suite, pour subvenir aux paiements de leurs engagements, lesquels, loin de diminuer, se trouvèrent monter lors de la faillite des srs Billard et Querenet, intéressés dans cette entreprise, et du sr Éverat, caissier, au 31 décembre 1769, à plus de 900.000ⁿ. Le désordre et la mauvaise administration qui existait (*sic*) dans la manufacture de la Charité, conduite sous les ordres du sr Billard, principal intéressé et un des entrepreneurs qui avait commencé cet établissement, ignoré de tous les autres intéressés qui avaient une confiance aveugle dans le sr Billard qui leur tenait cachée la situation de la manufacture, ces intéressés se trouvèrent dans le plus grand embarras lors de la faillite du sr Billard; et, pour faire face en partie aux engagements jusqu'à ce qu'on pût connaître la situation de la manufacture, les intéressés réunis en partie délibérèrent qu'il serait fait un appel de fonds de

12.000^{tt} par sol. Dix intéressés, de dix-neuf qu'était composée la société, apportèrent le nouvel appel de fonds, qui formèrent ensemble 156.000^{tt}, et, dans l'espace de cinq mois, ils acquittèrent plus de 300.000^{tt} d'engagements dont ils payaient six pour cent d'intérêt. Les dix intéressés restant, et solidaires des engagements de la société, étaient au moment d'abandonner la manufacture aux créanciers, lorsque M. Bouret de Nogent, qui s'était occupé à connaître tous les détails de cette manufacture, proposa différents moyens de la secourir et lui donner une nouvelle existence. Pour parvenir à mettre les moyens en usage et travailler fructueusement au plus grand ordre, sans aucune inquiétude de la part des créanciers de la manufacture, M. de Nogent sollicita auprès du ministre un arrêt de surséance qui fut accordé à la manufacture à la fin de mai 1770 pour six mois. Pendant ce temps, on paya près de 100.000^{tt}, et M. de Nogent se rendit à la manufacture où il fit tous les changements et réductions qu'il jugea nécessaires, entre autres les directeurs de cet établissement, dont un l'année suivante fut s'établir à la manufacture d'Amboise[1], à l'instar de celle de la Charité, seulement pour la partie des boutons pour les troupes et le commerce. Les intéressés, voyant chaque année diminuer les engagements qui avaient excédé, avec l'intérêt pour le retard de paiement, de (*sic*) plus d'un million, se trouvèrent forcés au mois de décembre 1773 par les poursuites des créanciers, après leur avoir payé plus de 600.000^{tt}, à vendre cet établissement. Les dettes étaient alors réduites à 440.000^{tt}, et elles auraient été entièrement acquittées par le produit de la vente de cet établissement si l'actif du bilan du 1er novembre 1766 avait eu la valeur réelle qu'on lui avait donnée, dont on a reconnu la fausseté lors des inventaires faits à la manufacture au mois de juin 1770. Le bâtiment qui avait été porté dans l'actif du 1er novembre 1766 n'était pas entièrement fini à 250.000^{tt}, et les paiements à faire pour le finir étaient fixés à 47.000^{tt}. Les paiements pour le bâtiment en 1767 et 1768 excédèrent 84.000 livres, et tous les mémoires réunis n'offrent qu'une dépense de 188.000^{tt}. Les outils et ustensiles, appréciés dans le même temps à 200.000^{tt}, auraient dû avoir une valeur plus considérable par leur augmentation en nombre et par leur entretien, ayant à cet effet, dans la manufacture, une forge pour les former

[1] Voir p. 162-166.

et les entretenir, trois graveurs et deux tourneurs en fer occupés aux tas d'acier et autres parties qui les composent; ces mêmes outils et ustensiles furent appréciés en 1770, en présence de M. de Nogent, par les directeurs de la manufacture, les artistes et ouvriers qui les avaient formés ensemble au nombre de huit, à 40.000tt. M. de Nogent trouva dans ce temps, dans les papiers de la manufacture, deux inventaires de ces outils et ustensiles appréciés, au 1er novembre 1766, à 94.000 livres. Les effets au portefeuille portés pour 130.000tt, il y en avait pour plus de 40.000tt de personnes qui avaient manqué successivement depuis 1755 à 1766, ainsi que les comptes courants portés à 145.000tt pour plus de 54.000tt. Ces lésions considérables faites par les anciens aux nouveaux intéressés en présentant un actif faux, le désordre, la mauvaise administration, et on peut ajouter l'abus de confiance de la part des directeurs et commis dans l'emploi des matières d'or et d'argent, avaient tellement réduit cette manufacture en 1770 qu'il était impossible aux intéressés restant de trouver en 1773, lors de la vente, des valeurs égales en bâtiments, outils, ustensiles, etc., etc. Tous ces vides firent éprouver aux intéressés existants, qui présentèrent une valeur vraie au mois de décembre 1773, lors de la vente qui en fut faite par licitation à MM. de Pestre et Bouret de Nogent, non seulement la perte totale de leurs fonds de 42.000tt par sou et les intérêts pendant cinq ans, mais même un vide du prix de la vente à celui des dettes à liquider, et par conséquent tenus (*sic*) de faire de nouveaux fonds pour acquitter entièrement les dettes de la manufacture. M. de Pestre prit des arrangements avec M. Bouret de Nogent, parfaitement instruit par la suite qu'il avait donnée pendant plus de quatre années à toutes les parties relatives à cet établissement. M. de Nogent se détermina à se fixer à la manufacture où il avait passé la majeure partie des quatre années précédentes, pour tirer tout l'avantage possible de cet établissement et aider à en acquitter les dettes. Cette manufacture, passée dans une nouvelle société au 19 décembre 1773, offrait aux nouveaux entrepreneurs, dont le chef était en état de faire des fonds considérables par sa fortune, les plus belles espérances, fondées sur une manufacture montée de tous les outils ou ustensiles propres à travailler dans différents ouvrages d'orfèvrerie, de monteur en œuvre, en ouvrages polis en fer et acier, en serrurerie et taillanderie, en cuivre et fer doublé d'argent, en flambeaux, bras, feux, cartels et montures de pendules

et autres bronzes parfaitement ciselés et dorés en or moulu, en épées, hausse-cols et plaques pour officiers, en argent avec écusson émaillé et en cuivre doré d'or moulu, non compris les boucles et boutons de toutes espèces et autres ouvrages, et, pour former ces différents ouvrages, des ouvriers dociles, intelligents, dont la majeure partie avaient été instruits et formés par M. de Nogent. Mais la malheureuse destinée de cette manufacture ne laissa pas jouir longtemps M. de Nogent des avantages qu'il devait attendre de ces nouveaux arrangements. La mort de M. de Pestre, qui arriva un mois après son retour à Bruxelles, le 22 janvier 1774, laissa une espèce d'inaction à M. de Nogent, par le coup que cet événement venait de lui porter. Il reprit peu de temps après la même chaleur à la suite de toutes les opérations de la manufacture, dans laquelle il voyait avec satisfaction l'aperçu d'un dédommagement, après cinq années d'un travail très pénible, rempli d'inquiétude et sans fruit. Cette malheureuse destinée, qui avait poursuivi jusqu'à ce moment la manufacture, porta, au mois de mai 1774, le coup le plus funeste à cet établissement par la mort du roi. Toutes les manufactures du royaume restèrent en partie dans l'inaction par le deuil du roi, et la manufacture de la Charité fut une de celles qui resta (*sic*) presque sans travail pendant près de six mois. M. de Nogent, dans l'espérance que cette suspension de travail n'aurait lieu que pour six semaines ou deux mois au plus, pour ne pas perdre de vue les ouvriers de la manufacture alors au nombre de plus de 400, non compris leurs femmes et enfants et autres ouvriers dans les environs de la Charité pour les bois et charbons, dont la majeure partie se serait portée à d'autres occupations étrangères à la manufacture, par conséquent l'aurait mise hors d'état de satisfaire à toutes les fournitures demandées par la suite, M. de Nogent (*sic*) se détermina à conserver tous les ouvriers. Bientôt les bénéfices qu'il avait faits dans l'espace de cinq mois furent absorbés, et on peut même assurer qu'il a sacrifié en outre plus de 20.000^{tt}. M. de Nogent a gardé le silence sur ces sacrifices, au lieu de recourir comme plusieurs autres manufactures aux bontés du roi et de ses ministres pour avoir un dédommagement ou un encouragement. Les ventes de la manufacture de la Charité, depuis la faillite du s^{r} Billard jusqu'au mois de mai 1774, étaient année commune de 280 à 300.000^{tt}. Les ventes, du mois de mai 1774 au mois de mai 1778, ont été année commune de 120 à 130.000^{tt}. Le nombre des ou-

vriers est actuellement de 250 à 300 dans le temps du travail, non compris leurs femmes et enfants qui existent de leurs journées, et d'autres qui participent à leur travail par la vente des denrées qui leur sont nécessaires. M. de Pestre, mort en janvier 1774, et Mme de Pestre, actuellement Mme la comtesse de Vargemont, succéda (*sic*) à son mari pour ses enfants mineurs dans la manufacture. Cette affaire, dont on espérait que les ventes auraient le même succès des années précédentes, et conduite en différents temps, en l'absence de M. de Nogent, par des personnes qui n'avaient pas toutes les connaissances nécessaires et toute l'exactitude dans les livres, a fait éprouver des pertes à cet établissement. Mme de Vargemont s'est alors décidée à prendre des arrangements et traiter de la manufacture. M. de Nogent lui a fait des propositions qui ont été acceptées, et le traité entre Mme de Vargemont et M. de Nogent a été fait au mois de mai 1778. C'est au moment où M. de Nogent peut jouir de ses peines, après avoir fait les plus grands sacrifices en se livrant tout entier pendant neuf années sans produit et ayant éprouvé une perte dans les deux années antérieures de 84.000tt sans les intérêts, qu'on veut le dépouiller de ses seuls avantages sur lesquels il fonde ses espérances, et lui donner la douleur de voir anéantir un établissement dans lequel, depuis 1755 jusqu'à ce jour, les entrepreneurs ont fait les plus grands sacrifices et avec les pertes qu'ils ont éprouvées excèdent ensemble plus de 1.500.000tt, pour parvenir à enlever une branche de commerce de plus 2 millions par an que faisait l'Angleterre dans le même genre, avant le principe de cet établissement, par son exportation en France. Les établissements de ce genre, qu'on a autorisé de former dans différentes villes et autres lieux du royaume, ont enlevé à la manufacture de la Charité une valeur en produit vingt fois plus considérable que l'exemption des droits et les privilèges accordés à cet établissement. En examinant le produit des droits, on verra qu'il forme une somme très modique, et les droits sur les marchandises de la manufacture n'ont lieu que dans les provinces réputées étrangères, en Bretagne, Guyenne, Languedoc, Provence, Dauphiné, Franche-Comté, Lorraine, Alsace et Artois. La manufacture a dans ces provinces des marchands qui tirent seulement les boutons nécessaires pour l'habillement des troupes, et ces marchands réunis ne demandent par an que pour 12 à 15.000tt de marchandises, parce que la majeure partie des régiments tirent directement de la manu-

facture pour les officiers et très peu pour les soldats, dont la fourniture continue de se faire par la manufacture aux anciens régisseurs de l'habillement des troupes. La manufacture de la Charité paie des droits à la Ferme générale pour la marque d'or et d'argent; elle est abonnée à 642# pour l'argent employé en boutons qui ne peuvent supporter le poinçon sans défectuosité. Elle paie séparément le droit de marque des objets qui en sont susceptibles, comme boucles, taces (*sic*), plaques, etc. Toutes les marchandises envoyées à la manufacture pour être employées aux ouvrages paient des droits, le bois pour ses travaux et celui pour le chauffage de ses ateliers et magasins, et les fourrages paient aussi des droits. L'exemption des droits ne porte et la manufacture n'en est exempte que sur ses marchandises à l'entrée des provinces réputées étrangères et à la sortie du royaume seulement pour ce qui entre dans le commerce. Le roi a donné une exemption générale des droits sur tout ce qui concerne l'équipement militaire. La lettre de M. de Monteynard, celle de M. le prince de Montbarey à M. Biétrix, directeur aux transports militaires, le prouvent. Toutes les manufactures du royaume en drap, étoffes en laines et autres qui fournissent les troupes, participent à l'exemption de ces droits. L'exemption de droits qu'on voudrait retirer à la manufacture, à laquelle elle a été accordée pour 15 années qui expireront en 1781, consiste dans l'exemption des droits sur les marchandises de commerce qui entrent dans les provinces réputées étrangères et à la sortie du royaume. Ses privilèges, qu'on voudrait aussi lui retirer, consistent en 10 à 12 hommes exempts pour la corvée et 8 à 10 garçons de tirer à la milice. Ces exemptions et privilèges, qui font l'ornement de la manufacture de la Charité, qui est la première établie en France, à l'instar de laquelle il s'en est élevé un nombre infini, dont plusieurs ont été favorisées, étant retirés à la manufacture de la Charité, elle tombe dans la classe commune, ôte le nerf et l'émulation aux entrepreneurs, commis, artistes et ouvriers, et l'anéantit (*sic*) sans porter aucun avantage aux autres manufactures. « *Ce sont des enfants qui voient trop longtemps exister leur père. Ils lui portent le coup de la mort, dans l'espérance de se voir une fortune considérable. Le mauvais emploi qu'ils en font ne leur laisse qu'un instant de jouissance, suivie pour toujours des plus vifs regrets.* » On ne doit point attribuer le vil prix que la manufacture de la Charité livre ses ouvrages aux privilèges et exemptions qui lui sont accordés. Cette manufacture, en

mettant toute la supériorité en perfection et solidité dans ses ouvrages, ne doit son talent qu'aux dépenses immenses qui ont été faites pour y parvenir. Elle se contente de peu de bénéfice, et ses ouvrages confiés (*sic*) et formés par des ouvriers de 20 ans et plus de travail, y mettent beaucoup plus de célérité et d'adresse. Celui qui n'est pas en état de soutenir un établissement doit l'abandonner, au lieu de recourir à des moyens destructeurs et aux grâces, encouragements et gratifications accordés par Sa Majesté et par ses ministres. Il n'est point de gratification, quelque modique qu'elle soit, qui ne rende à l'entrepreneur de l'établissement auquel cette grâce est accordée le produit de trois ou quatre années de l'exemption des droits et privilèges. On peut avancer que la manufacture royale de la Charité est en état de fabriquer par jour les boutons nécessaires à l'habillement entier d'un régiment. La fourniture faite pour les troupes provinciales, composées de 100 bataillons, n'a exigé que six semaines d'un travail suivi; on a approvisionné en même temps le magasin de Paris et fourni les boutons nécessaires à l'habillement, ainsi que les épées, hausse-cols, boucles, etc., de plusieurs régiments d'infanterie, cavalerie et dragons, ainsi que les anciens régisseurs de l'habillement des troupes, et la manufacture de la Charité ne fabrique que sur les commandes qui sont faites. La manufacture de la Charité ou ses entrepreneurs n'ont jamais vu de mauvais œil les établissements de même genre, formés par des personnes qui avaient acquis les connaissances nécessaires dans cette manufacture. Ces nouvelles manufactures, dans leur commencement et plusieurs années suivantes, ont répandu dans le commerce et ont fourni aux régiments des ouvrages défectueux en les annonçant par leurs commissionnaires et voyageurs être fabriqués à la manufacture de la Charité. Insensiblement ils ont acquis plus de perfection, qui ne pouvait encore être comparée avec les ouvrages de la Charité. Depuis ce temps, la manufacture de la Charité a vu diminuer ses ventes sans se plaindre. La concurrence est nécessaire; elle donne de l'industrie, et c'est ordinairement celui qui donne le plus de perfection qui est le plus employé. La manufacture de la Charité trouve tous les jours de nouveaux concurrents en France et en Angleterre. Cette manufacture a été forcée de baisser ses prix par comparaison à ceux des mêmes marchandises venant d'Angleterre pour en éviter l'entrée dans le royaume. L'Angleterre, sur les diminutions faites par la manufacture de la Charité, en a usé de

même pour retrouver ses débouchés. Enfin, la manufacture de la Charité a été forcée de baisser ses prix pour avoir la préférence sur des fabriques qui se sont élevées depuis quelques années, qui les avaient portés à un prix inférieur en donnant des marchandises appelées rebut et en mélangeant le rebut avec la bonne qualité. Telles ont été les manufactures de Roanne, Tallende[1], Amboise, Paris[2] et autres. Les régiments, ayant reconnu ces défectuosités, se sont adressés depuis ce temps à la manufacture, à laquelle ils ne cessent par leurs lettres de marquer le contentement des fournitures qui leur ont été faites. Il est de l'intérêt de l'État et du bien général de ne point accorder de privilège exclusif. La manufacture de la Charité aurait pu en solliciter un dans le principe de son établissement, par l'avantage qui en résultait, et il y a toute apparence que cette faveur lui aurait été accordée. La concurrence qu'elle a éprouvée lui a été utile dans ses ouvrages, puisqu'elle a porté cet établissement à leur donner toute la perfection possible. Mais aussi cette même concurrence lui a fait éprouver des pertes très considérables et a mis plusieurs fois cet établissement hors d'état de se soutenir. Il est juste que le premier inventeur, ou celui qui apporte dans un royaume un travail jusqu'alors inconnu, qui lui est avantageux en procurant aux sujets de ce royaume un commerce de plus de deux millions par an qu'ils faisaient alors avec l'étranger, et de pouvoir entrer en concurrence avec ce royaume étranger pour fournir les autres royaumes, soit protégé du souverain et de ses ministres; que les grâces honorables qu'on lui donne le portent à la plus grande émulation, et à ne point regretter les sacrifices pour parvenir à avoir la supériorité sur les concurrents. L'entrepreneur de la manufacture royale de la Charité serait forcé de renoncer à cet établissement si on frustrait la manufacture de ses exemptions et privilèges. La perte évidente qu'il éprouverait sur la vente de ses marchandises, dont il ne pourrait augmenter le prix, en tenant compte aux correspondants des droits arbitraires perçus par les commis des fermes générales, les contestations sans fin qu'il éprouverait, et encore plus le déshonneur de voir cet établissement dont il s'est chargé réduit dans la classe commune des petites fabriques du royaume, tous ces motifs lui feraient préférer une perte connue,

[1] Voir p. 349, n. 1.
[2] Voir p. 429-430.

en cessant tout travail, que d'être en proie à mille désagréments, après avoir sacrifié dix années de son temps et une partie de sa fortune à tendre les bras et secourir les malheureux, et pour récompense être la victime d'une demande injuste. On peut dire que l'entrepreneur actuel de la manufacture de la Charité a sans contredit toutes les connaissances et les talents nécessaires pour conduire cette manufacture, à laquelle il se livre tout entier. Il est en état, ainsi que ses ouvriers, d'entrer en concurrence avec les autres manufactures. On peut même avancer que, par son origine, il ne se serait jamais intéressé en nom dans cet établissement s'il n'avait pas été revêtu des exemptions, privilèges et titres qui lui sont accordés. Il espère, d'après l'exposé de ce mémoire, qu'on aura égard aux événements malheureux de la manufacture et à la suite qui pourrait en résulter si on retirait les grâces et faveurs accordées avec justice à cet établissement.» F[12] 1315[A] (Mémoire, 24 août 1778). Le sieur Alcock demande d'établir un moulin sur bateaux sur la Loire pour le service de son établissement, «n'ayant pu trouver dans les environs aucun moulin». F[12] 1315[A] (L'intendant de Bourges à Trudaine, 10 février 1757). L'objet de la manufacture de la Charité «est de fabriquer en France ces marchandises de bijouterie et de quincaillerie pour lesquelles on porte annuellement à ma nation des sommes si considérables». F[12] 1315[A] (Alcock à Trudaine, 19 avril 1757). «Je crois avoir rempli les vues de M. l'intendant, à l'exception de la charge qu'il estime être imposée aux ouvriers allemands, qui est de former des forgerons français; je craindrais que cette disposition dans l'arrêt ne les dégoutât et qu'ils abandonnassent mon travail, ce qui me ferait un tort bien considérable. Il est de mon intérêt d'introduire parmi eux deux de mes meilleurs forgerons, parce que ces quatre ouvriers allemands me coûtent cinq mille cinq cents livres de gages outre leur chauffage, et que quatre Français, lorsqu'ils sauront bien le métier, me coûteront au plus trois mille livres. Votre Grandeur voit que le motif de ménager une somme de 2.500[l] est bien puissant et qu'il n'est pas à croire que je néglige aucun moyen d'y parvenir, d'autant que j'ai besoin de la plus grande économie pour retrouver près de trente mille livres que me coûte aujourd'hui cet établissement.» F[12] 1306 (Pigeot de Carey au Contrôleur général, 2 février 1758). «Sur la requête présentée au roi en son conseil par le s[r] Pigeot de Carey, maître de forges du prieuré de la

Charité-sur-Loire, contenant qu'étant informé que l'on tire pour le service du roi de la Suède et de l'Allemagne des feuilles de tôle de 36 à 37 pouces de hauteur sur 26 à 27 pouces de largeur et de différentes épaisseurs jusqu'à 2 et à 3 lignes, à l'effet d'en faire des cuirasses et pour le service des vaisseaux, et que le public en tire aussi de différentes hauteurs et épaisseurs pour faire servir aux fours et cheminées des vaisseaux, aux ornements des grilles et rampes, à la formation des enseignes, fermeture de soupiraux de cave, à la construction des cheminées nouvelles, dites d'Allemagne et autres ouvrages, il se serait déterminé à élever près Châteauneuf, élection de la Charité-sur-Loire, une manufacture de tôle, façon de Suède, et aurait à cet effet affermé la forge de Chaume[1], pour avoir à sa proximité les fers convenables pour être battus et aplatinés; il aurait en conséquence employé des ouvriers étrangers qui, ayant commencé à travailler, ont fabriqué pour essai des tôles qui ont été trouvées supérieures à celles de Suède. Ce commencement de succès fait naître au suppliant l'envie d'étendre sa manufacture. Il se dispose, à cet effet, à faire venir des ouvriers allemands qui sont plus au fait qu'aucuns autres de cette fabrication, mais, comme les dépenses seront considérables, il désire, avant de les faire, être assuré de la protection de S. M. pour une manufacture qui ne pourra être qu'utile à l'État et au public. Requérait, à ces causes, le suppliant qu'il plût à S. M. lui permettre de continuer à faire fabriquer au lieu de Chaume, paroisse de Châteauneuf, élection de la Charité-sur-Loire, des feuilles de tôle de 36 à 37 pouces de hauteur sur 26 à 27 pouces de largeur et à 3 lignes d'épaisseur et au-dessous, à l'effet de les rendre propres aux différents usages auxquels elles sont destinées, même de faire battre de ces tôles en culots ou fonds semblables à ceux de cuivre, propres à former de la batterie de cuisine, lui permettre d'avoir un magasin à Paris et dans les différents ports du royaume pour y vendre et débiter ses tôles, ordonner que les ouvriers étrangers qui seront employés dans sa manufacture seront exempts de taille, de corvées, de tirage à la milice et de toutes autres impositions et charges publiques, et faire défenses à toutes personnes de quelle qualité ou condition qu'elles soient de troubler le suppliant et ses ouvriers dans sadite manufacture. » F[12] 1306 (Arrêt du Conseil

[1] Voir à Châteauneuf, p. 291.

14 février 1758). M. Alcock proteste contre l'imposition de la taille à un moulin qu'il occupe dans la paroisse de Marseille [-lès-Aubigny][1]. F[12] 1315[A] (1760). Lettres patentes, 12 mai 1766, pour la «manufacture royale de quincaillerie, taillanderie et bijouterie de toutes sortes de métaux façon d'Angleterre». F[12] 95.087.

2. Cosne[2].

I. Forges royales[3]. F[12] 680 (Orléans), 651, 1316, 1317. Forges de La Chaussade. F[14] 105.188. — *Consistance.* Deux grosses forges, six feux, deux grosses forges à trois feux[4]. F[12] 651 (Rapport de Montaut, inspecteur des manufactures, généralité d'Orléans, 18 décembre 1778). — *Historique*[5]. Fonds acheté par M. de la Chaussade, en 1734; M. de Maurepas le charge, en 1738, par un marché de 12 ans, de perfectionner l'établissement. Construction d'une nouvelle forge à Guérigny, en 1744-1745; abonnement des droits d'entrée à la Ferme générale, 12 août 1745; construction d'une troisième forge à Villemenant en 1748-1749 et d'une quatrième à Cosne en 1750. Par marché du 6 septembre 1755, ces quatre forges sont réputées forges royales à condition de fabriquer chacune 80 milliers d'ancres par an. F[12] 1316 (Mémoire de la Chaussade à Trudaine, 22 mai 1760). «Les forges, qui appartenaient précédemment à M. Babaud de la Chaussade, ont été acquises au nom du roi en 1781, et sont administrées par M. Chardon, en sa qualité de commissaire de Sa Majesté en cette partie[6].» — *Production.*

[1] Département du Cher; voir à ce mot.

[2] F[12] 95.078 (Le préfet de la Nièvre au ministre du commerce, 3 décembre 1841) : avant 1792, la coutellerie de Cosne avait quelque réputation et fournissait au département et à quelques parties de la France, par des voyageurs qui achetaient les produits de Cosne.

[3] D'après Gillet, *Annuaire*, à Cosne, petite forge, deux forges à ancres, fenderie, clouterie.

[4] Au total, semble-t-il, quatre établissements, distingués à l'*historique* : deux à Guérigny, un à Villemenant (voir à Guérigny; p. 295 et note 2), le quatrième à Cosne. — Sur les annexes des forges de la Chaussade, voir à Nannay, Narcy, Raveau, Saint-Aubin-les-Forges.

[5] La notice historique est commune aux établissements de Cosne et de Guérigny (forges royales).

[6] Necker, dans son État général des revenus, présenté aux États généraux, évalue le bénéfice annuel des forges royales de Cosne à 80.000 livres (*Gazette de France*, 1789, p. 226).

« 300 milliers pesant d'ancres, les ancres pesant depuis 3 jusqu'à 9 milliers chacune. » F[12] 680, 1316 (Circulaire du Contrôle général, 11 août 1760, aux chambres de commerce des ports de Nantes, La Rochelle, Bordeaux, Bayonne, Marseille, Dunkerque, Rouen, et réponses de ces chambres). — *Consommation.* « Les fourneaux sont alimentés avec du charbon de terre qui se tire des forêts (*sic*) et qui arrive à Cosne par la rivière de Loire, sur le bord de laquelle cette ville est située. On y emploie aussi du charbon de bois, dont l'approvisionnement est très facile. » F[12] 680.

II. *Consistance.* Une petite forge, deux feux. F[12] 651 (Rapport, 18 décembre 1778), 680 (Orléans). — *Production.* « La destination de cette petite forge a pour objet la préparation des fers. » F[12] 680.

III. *Consistance.* « Une grande fenderie, avec un grand et un petit fours de réverbère. » — *Production.* « Pour tous fers bruts, en fers feuillards, verges et lames » : 1.500 milliers. F[12] 680 (Orléans), 651 (Rapport, 18 décembre 1778).

IV. *Consistance.* « Une petite fenderie, avec un grand four de réverbère. » — *Production.* « Pour la conversion de tous fers en petits fers feuillards et petits fers ronds » : 600 milliers; « ces 600 milliers peuvent être fabriqués annuellement avec les eaux bonnes; mais depuis quelques années cette fenderie est rarement en activité, y ayant peu ou point de demandes faites ». F[12] 680 (Orléans), 651 (Rapport, 18 décembre 1778).

V. *Consistance.* Quatre feux de clouterie. — *Production.* « Gros et menus clous pour la marine : 300 milliers. » F[12] 680 (Orléans), 651 (Rapport, 18 décembre 1778).

VI. *Consistance.* Quatre feux de taillanderie. — *Production.* « Il s'y peut faire année commune 15 à 16.000 outils pour la marine et pour les défrichements dans les colonies. » F[12] 680 (Orléans), 651 (Rapport, 18 décembre 1778).

VII. *Consistance.* Deux feux de serrurerie. — *Production.* « Pour la fabrique des étaux, des chaînes et autres ustensiles pour la marine. » F[12] 680 (Orléans), 651 (Rapport, 18 décembre 1778).

NORD.

1re Section. — Établissements de fabrication.

1. Anor[1].

I. Forge Neuve[2]. F14 105.199. Neuve Forge. F12 1608. — *Consistance.* Deux affineries, une chaufferie. F12 1608. — *Historique.* Établissement très ancien, antérieur à 1693, date de la cession à Nicolas Poschet. F14 105.199 (Demande de maintien, 20 juillet 1812). — *Production.* «Elle fournit du fer en barres pour la Flandre française, le Hainaut, l'Artois. 250.000 livres de fer à un feu, et à deux feux 400.000. La vente annuelle est évaluée à 50.000 livres.» F12 680 (Hainaut). — *Régime.* Propriétaire : M. Poschet. F12 680 ; F14 105.199.

II. Forge Vieille[3], la Vieille Forge d'Anor. F12 1608; F14 105.199. — *Consistance.* Deux feux de forge. F12 1608. — *Historique.* Cession faite par M. le prince de Chimay en 1512. F12 680 (Hainaut). Vendue le 10 décembre 1787. F14 105.199 (Rapport de l'ingénieur des mines, 30 octobre 1818). — *Production.* Fer en barres pour la Flandre française, le Hainaut et l'Artois. — *Régime.* Propriétaire : M. de Sarteau. F12 680.

III. **La Galopperie**[4]. F12 1608; F14 105.199. — *Consistance.* Une affinerie, une chaufferie. F12 1608. — *Historique.* Etablissement existant de temps immémorial. F14 105.199 (Certificat de notoriété, 25 juin 1811). — *Production.* Fer en barres pour la Flandre française, le Hainaut et l'Artois. F12 680 (Hainaut). — *Prix.* Fer, 1re qualité : 34 fr. 50 le quintal métrique. Bois : 15 francs la corde. F12 1608. — *Régime.* Propriétaire : M. Desprez. F14 105.099.

(1) Sur l'Anorelle, arrondissement d'Avesnes.
(2) L'établissement est donné par F12 680 sans désignation particulière.
(3) L'établissement est donné par F12 680 sans désignation particulière.
(4) L'établissement est donné par F12 680 sans désignation particulière.

IV. **La Lobiette**[1]. F[12] 1608. **L'Obiette**. F[14] 105.198. — *Consistance.* Deux affineries, une chaufferie. F[12] 1608. — *Historique.* Établissement très ancien. F[14] 105.198 (Demande de maintien, 20 juillet 1812, et jugement de la justice de paix de Trélon, 14 août 1812). — *Production.* Fer en barres pour la Flandre française, le Hainaut et l'Artois. F[12] 680 (Hainaut).

V. **Millourd, Milourd, Millour,** Macka, Petite-Forge des Crayaux de Milourd[2]. F[14] 105.198, 105.199. — *Consistance.* Forge, s. a. i. F[14] 105.198. — *Historique.* Autorisée par arrêt du Conseil du 11 juin 1743 et lettres patentes du 19 octobre 1743. F[14] 105.198 (Le directeur des mines au préfet du Nord, 18 juillet 1825). — *Production.* Fer en barres pour la Flandre française, le Hainaut et l'Artois. F[12] 680 (Hainaut). — *Régime.* Propriétaire : M. C. Despret (?). F[14] 105.198.

2. Cousolre[3].

Consistance. Forge, s. a. i. F[12] 680 (Hainaut). Un feu de forge[4].

[1] *Statistique archéologique du département du Nord,* Lille et Paris, 1867, 2 vol. in-8°, t. I, p. 820 : lieu dit la Lobiette. — L'établissement est donné par F[12] 680 sans désignation particulière.

[2] L'établissement est donné par F[12] 680 sans désignation particulière.

[3] Sur la Thure, arrondissement d'Avesnes. — F[12] 680 (Hainaut), mentionne à Féronval, lieu dit de Boussu-lès-Walcourt, province de Hainaut, Belgique, un haut fourneau et deux affineries, «très ancienne propriété» appartenant au comte de Tauffkirck. «Le fourneau est à deux usages, la fonte de la mine et celle des poteries, plaques et autres marchandises. Les affineries servent à réduire les gueuses de fonte en barres. Il peut s'y forger 400.000 livres de fer, qui sont expédiées pour les Flandres et le Hainaut français. Le fourneau travaille peu depuis que la sortie des minéraux du Hainaut autrichien et du pays de Liége a été défendue. Le charbon de terre y a été essayé sans succès ; il a fallu s'en tenir au charbon de bois. Il y a dans l'étendue de la principauté de Barbançon environ 5.000 arpents de bois, dont 4.000 appartiennent au seigneur, à qui il a été permis par ordonnance de M. de Séchelles, ci-devant intendant du Hainaut, du 9 novembre 1736, de vendre ses bois et charbons à l'étranger, en payant les droits de sortie tels qu'ils sont dus; il en résulte que les maîtres de forges du pays de Liége entrent en concurrence avec ceux qui sont établis dans la principauté, et ils sont cause que les usines françaises ne sont point assez alimentées et que le bois de chauffage renchérit de plus en plus. Les coupes anticipées qui ont été faites depuis quelque temps et qui continuent encore de se faire ne peuvent manquer de donner lieu par la suite à une disette réelle de bois.»

[4] Moulin à farine pendant la Révolution. F[14] 105.198.

F[12] 1608. — *Historique.* Établissement autorisé par arrêt du Conseil, 4 juillet 1786. F[14] 105.198 (Demande de rétablissement, 28 floréal an XIII). — *Production.* Fer : 300.000 livres. F[12] 680. 170.000 kilogrammes. F[12] 1608. — *Combustible.* Charbon de bois. — *Prix.* Fer : 200 livres le millier. F[12] 680. Bois : 10 francs la corde de 6 pieds. — *Main-d'œuvre.* 7 ouvriers. — *Salaires.* 15 francs par 1.000 kilogrammes de fer. F[12] 1608. — *Régime.* Propriétaire : Mme Renaud. F[12] 680. «En 1789, j'occupais à titre de location la forge de Cousolre, appartenant à Mme Renaux (*sic*).» F[12] 1608.

3. Fourmies [1].

Le Bas Fourneau. F[12] 1608. Forge du Bas-Fourneau [2]. F[14] 105.098. — *Consistance.* Une forge à battre le fer, avec une affinerie. F[12] 680 (Hainaut). Une affinerie, une chaufferie. F[12] 1608. — *Historique.* Autorisation de Charles de Croÿ, prince de Chimay, 1er février 1519. Acte d'acquisition de 1748. F[14] 105.198. — *Production.* Fer en barres : 150.000 livres évaluées à 30.000 livres. F[12] 680. Fer, 3e qualité : 800 quintaux métriques. — *Combustible.* 5.850 quintaux métriques de charbon de bois pour 1 millier métrique de fer. — *Rendement.* Fonte : 700 p. o/oo. — *Prix.* Fer : 33 francs le quintal métrique. Bois : 12 à 16 francs la corde; «la corde de bois est de 2 mètres 28 centimètres entre les deux pieux, 1 mètre 34 centimètres de hauteur, les bûches ou fendons de 1 mètre 19 centimètres de longueur». — *Main-d'œuvre.* 5 ouvriers. — *Salaires.* 20 francs par 10 quintaux métriques. F[12] 1608. — *Régime.* Propriétaire : M. Hufty. F[12] 680; F[14] 105.198.

4. Glageon [3]. F[12] 680 (Hainaut), 1608.

Forge Neuve, Neuve Forge. F[14] 105.198. — *Consistance.* F[12] 680 (Hainaut). Deux feux de forge. F[12] 1608. — *Historique.* «Concession immémoriale du seigneur de Trélon.» F[12] 680. Établissement existant depuis plusieurs siècles. F[14] 105.198 (Demande de maintien, 11 novembre 1808). — *Production.* Fer en barres :

(1) Sur la Helpe-Mineure, arrondissement d'Avesnes.

(2) *Statistique archéologique du département du Nord*, t. I, p. 824 : la Forge du Bas fourneau.

(3) A 1 kilomètre et-demi du ru de Pont-de-Sains, arrondissement d'Avesnes.

200.000 livres. F[12] 680. Fer : 950 quintaux métriques. — *Prix.* Fer : 34 fr. 50 le quintal métrique. Bois : 12 fr. 50 la corde. — *Main-d'œuvre.* 6 ouvriers. F[12] 1608. — *Régime.* Propriétaire : M. de Lauraguais, haut justicier de Glageon. F[12] 680; F[14] 105.198.

5. Liessies [1].

La Mothe. F[14] 105.198. — *Consistance.* Forge, s. a. i. — *Historique.* Lettres patentes de septembre 1726. F[12] 680 (Hainaut). Établie par les moines de Liessies, qui la tinrent en activité pendant tout le temps qu'ils la possédèrent. F[14] 105.198 (Demande de rétablissement, 20 mars 1817). — *Production.* Fer en barres : 200.000 livres. — *Régime.* Propriétaire : l'abbaye de Liessies F[12] 680; F[14] 105.198.

6. Sains-du-Nord [2].

Pont de Sains. — *Consistance.* Deux feux de forge. F[12] 1608.

7. Trélon [3].

I. **Le Hayon** [4]. F[12] 1608. **Le Haillon.** F[12] 650. — *Consistance* Un haut fourneau. — *Historique.* Possession immémoriale. — *Régime.* Propriétaire : le comte de Mérode. F[12] 680 (Hainaut).

[1] Sur l'Helpe-Majeure, arrondissement d'Avesnes. — F[12] 680 (Hainaut) mentionne au Haut-Marteau, lieu dit de Benlies, Belgique, province de Hainaut, deux affineries, au sieur Coqueaux. «Réduction des gueuses de fonte en barres de fer. Les gueuses viennent de Folemprise, pays de Liége. Il s'y fabrique 200.000 livres de fer en barres de bonne qualité, qui se vend en Flandre et en Hainaut. Les bois de M. de Fontenille, situés sur les terres de Barbançon, fournissent à ces affineries les charbons qu'elles consomment. Il y a des années qu'ils ne suffisent pas, alors les adjudicataires de ces affineries s'en procurent dans le pays de Liége qui les avoisine. La disette de bois ne se fera pas sentir aussi tôt à Renlies qu'à Barbançon parce que les habitants de Renlies ont des communes où ils trouvent une partie de leur chauffage.» D'après F[12] 1608, il y avait en 1789 quatre feux au Haut-Marteau.

[2] Sur un affluent de l'Helpe-Majeure, arrondissement d'Avesnes

[3] Entre des rus de l'Helpe-Majeure, arrondissement d'Avesnes.

[4] *Statistique archéologique du département du Nord*, t. I, p. 830, lieux dits de Trélon : le Fourneau, l'Étang du Hayon.

II. **Le Hayon.** F[12] 1608. — *Consistance.* Deux feux de forge. F[12] 680 (Hainaut), 1608. — *Historique.* Possession immémoriale. — *Production.* Fer en barres : 200.000 livres. F[12] 680. Fer, 1re qualité : 1.000 quintaux métriques. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 34 fr. 50 le quintal métrique. Bois : 12 francs la corde. — *Main-d'œuvre.* 6 ouvriers. F[12] 1608. — *Régime.* Propriétaire : le comte de Mérode. F[12] 680.

III. **Laudrissart.** F[12] 680 (Hainaut), 1608. — *Consistance.* Deux feux de forge. F[12] 680, 1608. — *Historique.* Possession immémoriale. — *Production.* Fer : 200.000 livres. F[12] 680. Fer, 1re qualité : 1.120 quintaux métriques. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 34 fr. 50 le quintal métrique. Bois : 12 francs la corde. — *Main-d'œuvre.* 6 ouvriers. F[12] 1608. — *Régime.* Propriétaire : le comte de Mérode. F[12] 680.

8. Villers-Sire-Nicole[1].

Consistance. Forge, deux affineries. — *Historique.* Arrêt du Conseil du 8 février 1749. — *Production.* 250.000 livres. — *Combustible.* Charbon de bois. — *Régime.* Propriétaire : M. Lagard de Becour, F[12] 680 (Hainaut).

[1] Sur la Trouille, arrondissement d'Avesnes. — F[12]* 96, fol. 33 (Bureau du commerce, 22 janvier 1749), mentionne une permission au sieur Machelard d'établir une fenderie de fer à Villers-Sire-Nicole. «MM. les Commissaires pour les affaires du commerce étant assemblés chez M. de Machault, M. Rouillé a pris la parole et a dit que le s. Simon Machelard, maître de forges, demeurant à Wallers [Nord, arrondissement de Valenciennes] en Hainaut, avait représenté qu'il n'y avait dans cette paroisse qu'une seule fenderie de fer établie à Naypente [*sic*] par le s. La Garde, cette seule fenderie ne pouvait suffire à une grande quantité de forges qu'il y avait dans la même province. Il a ajouté qu'ayant trouvé un emplacement à Villers Sirénicole sur le ruisseau de la Trouille auprès de Maubeuge, il pourrait y construire une fenderie de fer, s'il plaisait au Conseil de lui accorder la permission. Cette demande ayant été communiquée à M. Lucé, qui en réponse a mandé qu'il n'y avait aucun inconvénient à accorder la demande du s. Machelard, et MM. [les] députés ayant adopté l'avis de M. l'Intendant, MM. les Commissaires ont été de sentiment unanime d'accorder par un arrêt la permission demandée par le s. Machelard.» Dans tout ce texte, il est écrit, au lieu de *fenderie*, *fonderie*. La *Statistique du Nord*, *an XII*, t. II, p. 32, mentionne la forge de Villers-Sire-Nicole, «érigée d'abord en fenderie en 1770, convertie en forge en 1772».

9. Willies[1].

Consistance. Forge, s. a. i. F12 680 (Hainaut). Deux feux. F12 1608. — *Historique.* Concession immémoriale du seigneur de Trélon. — *Production.* Fer en barres : 200.000 livres. F12 680. Fer, 1re qualité : 1.300 quintaux métriques. F12 1608. — *Combustible.* Charbon de bois. F12 680. — *Rendement.* Fonte : 730 p. 0/00. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 36 francs le quintal métrique. Bois : 15 francs. — *Main-d'œuvre.* 6 ouvriers. F12 1608. — *Régime.* Propriétaire : M. des Fossés. F12 680.

GÉNÉRALITÉS.

« Il y a dans le Hainaut deux fourneaux, l'un à Féronval[2], dépendance de Barbançon[3], et l'autre au Haillon, dépendance de Trélon. On coule peu de gueuses dans ces deux fourneaux. On les tire du pays de Liége, parce que la qualité de la mine est infiniment supérieure à la nôtre, même à toutes les autres, réunissant tout ce qui caractérise la bonne qualité. On coule beaucoup de poteries, plaques de cheminées, poëles, mais la principale vente est en poterie. Chaque fourneau en activité consomme 450 à 500 milliers de mine. Le pays de Liége perçoit un droit de soixantième à la valeur de la poise de gueuse qui sort de chez eux; la poise est le quintal, mais, au lieu de l'estimer de 6 à 7#, qui est sa valeur réelle, on l'évalue à 37# 10s, ce qui est exorbitant, la gueuse pesant depuis 13.000 jusqu'à 18.000 livres; cependant nous ne pouvons nous en passer, non seulement parce que la mine est supérieure en qualité, mais parce que les nôtres ne peuvent en fournir assez. On désirerait qu'il fût pris des arrangements avec le pays de Liége et qu'on modérât les droits sur les clous à 3# au lieu de 10# qu'ils paient au cent pesant, pourvu que les Liégeois ne prennent le droit de soixantième que sur la valeur réelle de la poise et non sur une estimation arbitraire, et obtenir de l'empereur le libre transit de Liége

(1) Sur l'Helpe-Majeure, arrondissement d'Avesnes.

(2) Voir p. 323, n. 3.

(3) En 1789, le pays de Barbençon ou Barbançon, qui fait aujourd'hui partie de la Belgique (Hainaut), constituait une enclave de cinq villages en territoire français.

en France. On demande que, si le reculement des barrières a lieu et que la marque sur les fers ne soit pas supprimée, que (*sic*) les usines du Hainaut français en soient exemptées, ce droit étant de 6# 11s 3d, non compris les droits de sortie du pays de Liége, qui est (*sic*) de 3# au millier, parce que les droits subsistants mettent une entrave à la concurrence. On demande aussi qu'il soit mis un droit plus fort sur le fer de Suède, tel que 20# au principal, et qu'il ne puisse sortir des ports de mer, étant particulièrement bon pour la construction, sans quoi on pourrait s'en passer, ce serait encore un moyen de faciliter la concurrence. Les maîtres des fourneaux, forges et verreries se plaignent beaucoup de la sortie des bois et demandent l'exécution de l'arrêt du Conseil qui la défend, parce que le charbon devient rare et cher. Les plaintes portent particulièrement sur la permission accordée à M. le prince de Condé, en 1732 ou 1733, par une lettre de M. le Contrôleur général, pour la sortie des bois de son duché de Guise. Il est vrai que dans ce temps le bois était à vil prix, qu'il y avait peu d'exploitation et que la consommation était, sans aucune comparaison, beaucoup moindre que celle actuelle. Mais aujourd'hui ces raisons ne subsistent plus, le bois étant d'un prix exorbitant, l'exploitation considérable et la consommation immense. Il est à observer qu'outre les bois de M. le prince de Condé son nom sert de prétexte pour en faire sortir beaucoup d'autres du duché de Guise. Cette permission est donc nuisible, non seulement parce qu'elle rend le bois rare et cher, mais encore parce qu'avec la quantité qui en sort nous alimentons six forges au moins chez l'étranger. C'est donc un double désavantage, d'autant plus que l'empereur et les Liégeois n'ont aucun égard pour nous. Il y a dix-sept forges situées également dans les subdélégations de Maubeuge et d'Avesnes. On y fabrique du fer en barres et des charrues. On peut y fabriquer pour chaque forge, l'une dans l'autre, 200 milliers de fer. On a éprouvé, pour l'économie, de se servir de houille au lieu de charbon de bois, mais la graisse qui s'attache au fer et le soufre qui s'y rencontre occasionnent trop de perte; il a fallu s'en tenir au charbon de bois. » F[12] 650 (Commerce de la généralité de Hainaut). « Les fourneaux qui sont aujourd'hui en activité en Hainaut font tous et tels ouvrages qu'on désire en fer coulé, tels que poterie, plaques de cheminées, pompes, tuyaux et fontaines, chaudières pour raffineries de sucre, et même des canons. » F[12] 652 (Mémoire, [1790]).

2e Section. — Établissements de dénaturation.

1. Bettrechies [1].

Consistance. Une platinerie. F12 680 (Hainaut). — *Historique.* Arrêt du Conseil du 23 décembre 1783. F14 105.198 (Arrêté préfectoral du 21 mars 1811). — *Production.* «Fers à charrue et autres servant à l'agriculture, meubles de cuisine, cheminées, etc. Elle fournit dans les provinces de Hainaut, Cambrésis, Flandre, Artois, la Picardie.» — *Combustible.* Charbon de terre. F12 680. — *Régime.* Propriétaire : M. Michel Dusart ou Dussart. F12 680; F14 105.198.

2. Bousignies [2].

Consistance. Une platinerie. — *Historique.* Lettres patentes du 18 novembre 1787. — *Production.* Tôle : 50.000 livres. — *Combustible.* Charbon de terre. — *Prix.* 275 livres le millier. — *Régime.* Propriétaire : M. Martin Hanus. F12 680 (Hainaut).

3. Cousolre.

I. *Consistance.* Une fenderie. F12 680 (Hainaut). «En 1789, ma forge était construite en fenderie.» F12 1608. — *Production.* 1.500.000 livres. F12 680. 528 quintaux métriques. F12 1608. — *Combustible.* Charbon de terre. — *Prix.* 210 livres le millier. F12 680. 35 francs le quintal métrique. Bois : 6 francs la corde charbonnée, rendue. — *Main-d'œuvre.* 6 ouvriers. — *Salaires.* 15 francs pour 1.000 kilogrammes. F12 1608. — *Régime.* Propriétaire : M. Vauquier. F12 680.

[1] Sur l'Ogneau, arrondissement d'Avesnes. — Dans F14 105.198, nous trouvons, émanant des propriétaires des mines de houille d'Anzin, une demande de maintien du 27 février 1813 pour une fonderie à fer et à cuivre pour les besoins de la mine, établissement ancien, comprenant 9 ouvriers et 1 inspecteur.

[2] Près du Décours, arrondissement de Valenciennes. — La *Statistique du Nord*, t. II, p. 25 sqq., mentionne les fonderies de Dunkerque qui, avant la Révolution, fabriquaient des boulets, du lest, des poids.

II. **Reugnies**. F[14] 105.198. — *Consistance*. Une platinerie. F[12] 680 (Hainaut). — *Historique*. Autorisée par arrêt du Conseil du 8 mars 1788. F[14] 105.198 (Arrêté préfectoral du 12 avril 1811). — *Combustible*. Charbon de terre. — *Régime*. Propriétaire : Mme Renaud. F[12] 680.

III. *Consistance*. Une usine pour cuirasses, inactive. F[12] 680 (Hainaut). «Elle est depuis longtemps sans activité, cependant tout l'établissement subsiste, et au moyen de quelques réparations elle serait bientôt remise en état si le service du roi l'exigeait.» F[12] 650 (Commerce de la généralité de Hainaut). — *Régime*. Propriétaire : Mme Renaud. F[12] 680.

4. Hon-Hergies [1].

Consistance. Une platinerie. — *Historique*. Arrêt du Conseil du 27 novembre 1781. — *Production*. «Fers à charrue et autres servant à l'agriculture, meubles de cuisine, cheminées, etc.» Débouchés : Hainaut, Cambrésis, Flandres, Artois, Picardie. — *Combustible*. Charbon de terre. — *Régime*. Propriétaire : M. Michel Dusart. F[12] 680 (Hainaut).

5. Jeumont [2].

Consistance. Une fenderie. — *Historique*. Arrêt du Conseil du 20 novembre 1738. «Très utile et même nécessaire comme remplaçant des forges abandonnées dans un village voisin.» — *Production*. 800.000 livres; sert à «vergillonner le fer». — *Combustible*. Charbon de terre. — *Prix*. 210 livres le millier. — *Régime*. Propriétaire : M. Lagard de Becour. F[12] 680 (Hainaut).

6. Maubeuge [3].

I. Manufacture d'armes [4]. — *Historique, etc.* «Il y a à Maubeuge une manufacture royale d'armes établie par privilège

[1] Sur l'Ogneau, arrondissement d'Avesnes.
[2] Sur la Sambre, arrondissement d'Avesnes.
[3] Sur la Sambre, arrondissement d'Avesnes.
[4] Sur la manufacture d'armes de Maubeuge, cf. Peyret, *Statistique de la Loire*, p. 46.

exclusif accordé en 1701 et renouvelé en 1704. Les fusils qui s'y fabriquent sont pour le militaire et le commerce. On y consomme environ 150 milliers de fer et on y fabrique 8.000 à 10.000 fusils.» F[12] 650 (Commerce de la généralité de Hainaut).

II. Manufacture de clouterie et de quincaillerie[1]. — *Historique, etc.* «On ne connaît proprement en Hainaut que deux clouteries : la première établie à Maubeuge, en raison de sa localité; la deuxième, à Marly, près Valenciennes, en raison des avantages qu'elle a reçus du gouvernement. L'une s'est formée d'elle-même, sans autre véhicule que les intérêts des individus, qui ont su en calculer les rapports et l'importance, et elle subsiste dans tout son éclat; l'autre a été établie par la spéculation, sur des encouragements momentanés, qui ont su vaincre un instant la nature; mais elle ne fait que végéter aujourd'hui, et elle n'a plus que l'ombre de son premier lustre; d'autres événements pourraient lui rendre son énergie, mais un établissement de l'espèce est généralement réservé pour des cantons propres à le recevoir, par l'aridité du sol ou le rapprochement des matières et des relations; ce qui n'existe point à Valenciennes à cause de la fertilité du sol et des convenances d'un commerce moins gênant et plus lucratif. On se bornera donc à développer l'utilité, les ressources et les moyens que les fabricants de Maubeuge peuvent mettre en usage pour fournir non seulement l'intérieur du royaume et les provinces qui l'avoisinent, mais encore la marine royale et le commerce de nos colonies. La clouterie et la fabrication des grosses quincailleries existent à Maubeuge depuis 90 ans. Robert Darrest, d'origine liégoise, en a jeté les premiers fondements, et il attira alors à Maubeuge des compatriotes pour consolider sa spéculation, et il obtint même, en 1701, un privilège exclusif pour la fabrication des clous, ferronneries, taillanderies, etc. Mais ayant par suite entrepris de fournir des armes et des clous tant à la marine royale qu'aux troupes de terre, sa fabrique fut partagée par différentes personnes, qui suivirent ses errements et les débouchés qu'il s'était ouverts. Cette fabrique, néanmoins, avait pris plus d'accroissement sur les ferronneries et grosses quin-

[1] D'après la *Statistique du Nord*, t. II, p. 46, la manufacture de Maubeuge comprenait 80 ouvriers; elle fabriquait 3 dixièmes de chaînes, 1 dixième d'étrilles, scies, outils, 6 dixièmes de serrures, cadenas, ustensiles de ménage.

cailleries que sur les clous, parce que le pays de Liége pouvait toujours faire la loi par ses relations anciennes et les tolérances du gouvernement, qui s'était cru tributaire forcé de cette puissance pour ces articles; mais nos mines de charbon exploitées en Hainaut et celles du pays autrichien ayant éprouvé une faveur d'exploitation telle que le prix s'est rapproché davantage de nos besoins, le gouvernement, sollicité par la compagnie de Marly, près Valenciennes, d'établir un droit considérable sur l'entrée des clous liégeois ou étrangers, a donné un accroissement immense à la fabrication de Maubeuge, et on recule cette époque à l'établissement de Marly. Mais cette faveur a été portée à son comble lorsque le gouvernement fut assez éclairé pour défendre absolument l'entrée de toute espèce de clous venant de l'étranger. Cette prohibition marquait une préférence si signalée en faveur des provinces réputées étrangères que du même instant il s'établit des clouteries en Flandre, en Artois et même en Cambrésis, et, celles de Maubeuge se multipliant dans le Hainaut, elles avaient nécessité l'établissement et l'exécution de nouvelles usines. Mais, malgré la sagesse du gouvernement, qui avait prévu les efforts des étrangers pour détruire l'effet de la prohibition par la fraude, malgré les moyens qu'il mit en usage pour la prévenir ou réprimer, l'avidité franchit les obstacles; il y eut même des Français assez lâches pour prêter leur nom à ces manœuvres, et cela fut porté au point que, le 19 septembre 1787, pour en arrêter les progrès, on rendit arrêt au Conseil qui déclara commun à la Champagne et à la Picardie le règlement qui défendait l'établissement des clouteries dans les deux lieues frontières de l'étranger[1]. Dans l'intervalle de la prohibition et de l'arrêt dont on parle, les clouteries de Maubeuge prirent un degré d'élévation qui surpassait toutes les espérances, et leurs expéditions pour les colonies seraient peut-être incroyables si elles n'étaient attestées et consignées dans les bureaux des fermes. Cependant l'arrêt du Conseil du 19 septembre n'avait produit qu'un effet précaire pour arrêter la contrebande des pays étrangers; le Soissonnais, qui présente une langue de terrain qui y communique par Hirson, trouve d'assez mauvais citoyens dans les environs pour y établir des ateliers qui, n'étant point exercés comme les clouteries du Hainaut, ni surveillés comme elles, produisirent une fabri-

[1] Cet arrêté se trouve dans AD + 1080.

cation si élevée qu'elle détruisit la concurrence dont celle nationale jouissait; les fabricants de Maubeuge, instruits que ces ateliers n'étaient que des simulacres pour favoriser l'importation des clous étrangers et donner atteinte à la propriété de leurs fabriques, dénoncèrent ces manœuvres à la Ferme générale et en même temps au Comité de commerce. Ils aiment à croire que leurs représentations ont excité l'attention des uns et des autres.» F[12] 652 (Mémoire en faveur des négociants et fabricants de clous, grosses et menues quincailleries de la ville de Maubeuge, 1790).

7. Valenciennes.

Marly-lès-Valenciennes. — Manufacture de clouterie. — *Historique.* Arrêt du Conseil du 26 janvier 1737, privilège de 1753. F[12] 652 (Mémoire en faveur des négociants et fabricants de clous, grosses et menues quincailleries de la ville de Maubeuge), 650 (Observations de M. de Bacalan, intendant de commerce, 1768[1]). Arrêt du Conseil du 26 janvier 1737, accordant pour vingt ans au sieur Lefebvre privilège exclusif pour l'établissement d'une manufacture de clous de fer à Valenciennes ou dans tout autre lieu du Hainaut qui sera convenable[2]. F[12] 1317. «Une compagnie a établi une clouterie à Marly, faubourg de Valenciennes. Elle obtint en 1753 un privilège exclusif pour 20 ans. Elle a fait construire des bâtiments immenses, elle loge tous ses ouvriers, et ils sont à sa charge dans les temps d'inaction. Le directeur est intelligent, mais les associés mettent peu d'ardeur dans cette entreprise; aussi, soit par cette raison, soit par l'excès des premières dépenses, cette manufacture languit et n'occupe que peu d'ouvriers, quoiqu'elle puisse en loger 600. Cette compagnie est chargée de quelques redevances en faveur de l'hôpital. Elle voudrait s'opposer à l'établissement de nouvelles fabriques, mais avec autant (*sic*) moins de raison que son privilège est expiré depuis 5 ans et qu'elle en a tiré peu d'usage. Elle emploie du fer doux pour certains ouvrages, et pour d'autres du fer fort qu'elle tire du Sedanais. Elle tire d'Anzin son charbon de terre, qui est plus propre pour la fabrication des

[1] Publiées dans la *Revue d'histoire des doctrines économiques et sociales*, 1908, p. 367-424.

[2] Sur la manufacture de Valenciennes, cf. p. 11.

clous que le charbon de bois. Le charbon d'Anzin lui coûte autant que celui de Mons après avoir payé la voiture et les droits. Cette manufacture serait beaucoup plus utile si elle était dispersée en plusieurs lieux et entre plusieurs entrepreneurs. Les ouvriers y gagnent environ 15 s. par jour, suivant leur habileté; les femmes et enfants y sont employés. Le principal débouché des clous est à Dunkerque et à Bordeaux pour la marine. Le pays de Liége renferme un grand nombre de clouteries qui ont le charbon de terre à meilleur marché. Cet avantage qu'elles ont sur les clouteries de Valenciennes n'existerait pas si on avait établi des droits très forts à l'entrée des charbons de terre étrangers; on a voulu favoriser par là l'exploitation de nos mines, mais on a nui en même temps à toutes les fabriques qui emploient le charbon de terre, comme raffineries, verreries, forges, briqueries (*sic*), clouteries, etc., tant il est vrai qu'il est toujours dangereux de s'écarter des bons principes, même dans l'espérance d'un plus grand bien.» F[12] 650 (Observations faites par M. de Bacalan, intendant du commerce).

8. Villers-Sire-Nicole.

I. *Consistance.* Une platinerie à trois tournants. — *Historique.* Arrêt du Conseil du 24 juillet 1770. — *Production.* Tôle : 210.000 livres. — *Combustible.* Charbon de terre. — *Prix.*, 275 livres le millier. — *Régime.* Propriétaire : M. Vauquier ou Wauthier. F[12] 680 (Hainaut); F[14] 105.198 (Déclaration du 29 juillet 1812).

II. *Consistance.* Une platinerie. — *Historique.* Arrêt du Conseil du 29 juin 1784. — *Production.* Tôle : 20.000 livres. «Très utile en ce que le pays peut se passer d'en tirer de l'étranger.» — *Combustible.* Charbon de terre. — *Prix.* 275 livres le millier. — *Régime.* Propriétaire : M. Merian. F[12] 680 (Hainaut).

III *Consistance.* Une platinerie. — *Historique.* Arrêt du Conseil du mars 1786. — *Production.* Tôle : 70.000 livres. — *Combustible.* Charbon de terre. — *Prix.* 275 livres le millier. — *Régime.* Propriétaire : M. Charles Le Comte. F[12] 680 (Hainaut).

GÉNÉRALITÉS.

«Il y a trois fenderies situées toutes les trois dans la subdélégation de Maubeuge. On y fabrique le fer en barres, carré, en bottes et en verges; chaque fenderie peut fendre communément 1.500 milliers de fer. Les fenderies occupent en apparence peu de monde, n'employant que six ouvriers par usine, mais la clouterie seule, qui est un des objets qui en dérive, occupe au moins quatre cents ouvriers, dont les ouvrages s'envoient jusqu'en Amérique [1]. Pour faire valoir nos usines, il faudrait mettre un droit prohibitif sur toute la platinerie, tôlerie, ferronnerie, en verges et en lames, et généralement tout fer façonné venant de l'étranger, nos usines étant suffisantes.» F[12] 650 (Commerce de la généralité de Hainaut).

«M. de Tolozan a rapporté une requête de la veuve Renault, maîtresse de forge dans le Hainaut. Cette veuve ayant eu des débats d'intérêt avec le s[r] Vautier, qui a établi une refenderie dans son voisinage, et M. l'intendant ayant été consulté, il est intervenu un arrêt du Conseil le 4 juillet 1786, revêtu de lettres adressées au bureau des finances de Lille, pour statuer entre les parties. Cette veuve a formé opposition à l'enregistrement. Postérieurement, elle s'est pourvue au Conseil et a formé opposition à l'arrêt qui a été revêtu de lettres patentes. En conséquence, elle demande l'évocation de son opposition à l'enregistrement desdites lettres patentes adressées au bureau des finances de Lille et l'adjonction de ladite instance à celle introduite au Conseil. Délibéré de débouter ladite veuve Renault de sa demande en évocation et d'ordonner qu'il sera sursis à toutes poursuites sur son opposition à l'enregistrement pendante au bureau des finances de Lille jusqu'à ce qu'il ait été statué sur son opposition à l'arrêt du 4 juillet 1786.» F[12] 107, fol. 469-470 (Bureau du commerce, 16 octobre 1788).

«Il y a dans la généralité neuf platineries qui, l'une dans l'autre, peuvent fabriquer chacune 70 milliers de fer; elles font de la platinerie et de la tôlerie de toutes espèces. Ces platineries sont situées dans les subdélégations de Maubeuge et d'Avesnes. Les maîtres des

[1] Cf. *Correspondance des contrôleurs généraux*, t. I, p. 39 : M. Faultrier, intendant de Hainaut, dans une dépêche au Contrôleur général, 29 décembre 1684, mentionne les fenderies «où l'on fend le fer dont on fait les clous».

usines en platineries et fenderies demandent une diminution de droits sur la houille venant de l'étranger, dont ils sont beaucoup plus à portée que des mines françaises, ces droits leur rendant la houille très chère.» F[12] 650 (Commerce de la généralité de Hainaut).

ORNE.

1re Section. — Établissements de fabrication.

1. Aube[1].

Consistance. Un haut fourneau, deux affineries, une chaufferie[2]. F12 1608.

2. Boucé[3].

Consistance. Forge, s. a. i. F12 1608. Un fourneau, deux affineries, une chaufferie, une fenderie. F12 1305B.

(1) Sur la Risle, arrondissement de Mortagne. — D'après la *Géographie* de Dumoulin, Amsterdam, 1762-1767, 6 vol. in-8°, t. IV, p. 170, le Perche renferme quantités de forges, dont les plus fameuses sont celles de la Frette, Gallion, Randonnai, Bressolette, Longny. Louis Duval, *État de la généralité d'Alençon sous Louis XIV*, [Alençon], 1890, in-8°, p. 130-131 et notes, mentionne les forges de Champsecret, Varennes, Carrouges, Rânes, La Roche-Mabile, Saint-Denis-sur-Sarthon, le Champ de la Pierre, Saint-Patrice-du-Désert, Boucé, Saint-Évrout Notre-Dame du Bois, Bagnoles, Saint-Clair de Halouse, la Sauvagère, les Ventes-Trocheries, supprimée au dix-huitième siècle, Dompierre, abandonnée vers 1770, la Forgeneuve-en-Saint-Front, abandonnée avant 1700, le Moulin-Rouge, actif en 1680, Lorchamp, détruite vers 1730, Longni, Aubes, Moulin-Renaud, Randonnai.

(2) *Annuaire statistique, historique et administratif du département de l'Orne pour 1811, Extrait de la Statistique générale*, dressée par le baron de la Magdelaine, préfet du département, Alençon-Paris, 1811, in-12, p. 174 : en 1789, 200 ouvriers, 1.400 quintaux de minerai (de Heugon et Champ-Haut [arrondissement d'Argentan]), 6.000 cordes de charbon et 80 de bois, 6.000 quintaux de fonte en gueuse, 1.500 de fer en barres, 2.000 de fer de fenderie, 500 d'autres espèces. — Par corde de charbon, on entend 2 sacs de charbon provenant d'une corde de bois ayant 2 pieds 6 pouces de longueur sur 8 pieds de couche et 4 de hauteur (p. 170, note).

(3) Sur la Cance, arrondissement d'Argentan. — *Annuaire du département de l'Orne, Extrait de la Statistique*, p. 172 : en 1789, 90 ouvriers, 4320 quintaux de minerai (de Rânes [voir p. 340, à ce mot]), 5.500 cordes de bois, 3.400

Imprimerie nationale.

3. Carrouges[1].

Carrouges, Saint-Martin-l'Aiguillon.

I. *Consistance.* Un haut fourneau. F[12] 1305[B].

II. *Consistance.* Trois feux de forge. — *Production*[2]. Fer, 1re qualité : 1.750 quintaux métriques[3]. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 40 francs le quintal métrique. Minerai, extraction : 17 sous; transport : 6 sous le quintal métrique. — *Main-d'œuvre.* 160 ouvriers[4]. — *Salaires.* 10 à 12 sous le manœuvre, 20 à 25 sous le forgeron[5]. F[12] 1608.

4. Champ-de-la-Pierre (Le)[6].

Consistance. Un haut fourneau, deux feux de forge. F[12] 1608. — *Historique.* Date de plus de deux cents ans. F[14] 105.206 (Demande de maintien, 23 juin 1855). — *Production.* Fer, 1re qualité : 750 quintaux métriques[7]. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 46 francs le quintal métrique. — *Main-d'œuvre.* 30 à 50 ouvriers[8]. — *Salaires.* 1 fr. 25 pour les ouvriers forgerons et charpentiers. F[12] 1608. — *Régime.* Propriétaire : M. de Bâmont. F[14] 105.206.

quintaux de fonte en gueuse, 500 de fer en barres, 1.000 de fer de fenderie, 1.500 d'autres espèces. — D'après la *Correspondance des Contrôleurs généraux*, t. I, p. 302, cette forge est antérieure à 1692.

(1) Sur l'Udon, arrondissement d'Alençon.

(2) A partir d'ici, la notice s'applique à l'ensemble des établissements.

(3) *Annuaire du département de l'Orne, Extrait de la Statistique*, p. 170 : en 1789, 128 ouvriers, 1.700 quintaux de minerai (de Rânes), 5.400 cordes de bois converti en charbon, 3.600 quintaux de fonte en gueuse, 1.500 de fer en barres, 800 de fer de fenderie.

(4) Internes et externes.

(5) D'après l'*Annuaire du département de l'Orne, Extrait de la Statistique*, p. 176, le salaire moyen par journée était de 0 fr. 90 à 1 fr. 10 en 1789.

(6) Sur des étangs se déversant dans l'Udon, arrondissement d'Alençon.

(7) *Annuaire du département de l'Orne, Extrait de la Statistique*, p. 171 : en 1789, 75 ouvriers, 1.500 quintaux de minerai (de Rânes, les Yvetaux [arrondissement d'Argentan] et Saint-Brice-sous-Rânes [arrondissement de Domfront], 2.500 cordes de charbon, 3.000 quintaux de fonte en gueuse, 1.450 de fer en barres, 730 de fer de fenderie.

(8) Internes et externes.

5. Champsecret[1].

I. **Champ Segré.** F[12] 1608. — *Consistance.* Forge et fenderie[2].

II. **Varennes.** F[12] 1608. — *Consistance.* Forge et fenderie[3]. — *Technique.* Travaille 6 mois. F[12] 1305[5].

6. Longny[4]. F[12] 1608; F[14] 105.207.

I. **Beaumont.** F[14] 105.207.

II. La Fonderie. F[14] 105.207.

III. La Poëlerie. F[14] 105.207.

IV. **Rainville.** F[14] 105.207. — *Consistance*[5]. Un haut fourneau, deux affineries, une chaufferie. F[12] 1608. — *Historique.* Antérieur à 1789. F[14] 105.207 (Rapport de l'ingénieur des mines, 29 novembre 1857). — *Production.* Fonte : 4.000 quintaux métriques[6]. Fer, 2e qualité : 3.000 quintaux métriques. — *Prix.* Fer : 50 francs le quintal métrique. F[12] 1608. — *Régime.* Propriétaire : M. de Gontaut-Biron, depuis 1765. F[14] 105.207 (Demande de maintien, 14 juin 1854).

7. Madeleine-Bouvet (La)[7].

Le Moulin-Renault. F[12] 1608; F[14] 105.206. — *Consistance.* Un

(1) A 1 kilomètre de l'Andainette, arrondissement de Domfront.

(2) *Annuaire du département de l'Orne, Extrait de la Statistique*, p. 173 : en 1789, 122 ouvriers, 1.600 quintaux de minerai (de la forêt d'Andaine [arrondissement de Domfront]), 6.000 cordes de charbon, 3.000 quintaux de fonte moulée, 1.500 de fonte en gueuse, 200 quintaux de fer en barres, 2.700 de fer de fenderie, 100 d'autres espèces.

(3) *Annuaire du département de l'Orne, Extrait de la Statistique*, p. 173-174 : en 1789, 124 ouvriers, 1.912 quintaux de minerai (de la Ferrière [-aux-Étangs, arrondissement de Domfront]), 8.000 cordes de charbon, 6.000 quintaux de fonte en gueuse, 400 de fer en barres, 3.600 de fer de fenderie, 150 d'autres espèces.

(4) Sur un étang, arrondissement de Mortagne.

(5) Notice commune aux 4 établissements. Le haut fourneau est Rainville.

(6) *Annuaire du département de l'Orne, Extrait de la Statistique*, p. 174 : en 1789, 284 ouvriers. 2.500 quintaux de minerai (de Moulicent [arrondissement de Mortagne]), 9.000 cordes de charbon, 12.000 quintaux de fonte en gueuse, 3.100 de fer en barres, 3.800 de fer de fenderie, 600 d'autres espèces.

(7) Sur un affluent de la Corbionne, arrondissement de Mortagne.

haut fourneau. — *Historique.* Antérieur à 1789. F[14] 105.206 (Rapport de l'ingénieur des mines, 11 septembre 1856). — *Production.* Fonte moulée : 5.000 quintaux métriques[1]. F[12] 1608.

8. Randonnai[2].

I. **Gaillon.** — *Consistance.* Un haut fourneau. F[12] 1608; F[14] 105.207.

II. (Sans désignation). — *Consistance.* Une affinerie, une chauferie[3]. F[12] 1608. — *Historique*[4]. En 1486, René d'Alençon, comte du Perche, accorde au sieur du Tremblay la permission de faire construire un haut fourneau et de grosses forges; la construction provoque un conflit entre le sieur du Tremblay et les religieux de la Trappe, terminé par une transaction homologuée à l'échiquier d'Alençon le 27 mars 1487. F[14] 105.207 (Demande de maintien, 6 août 1855).

9. Rânes[5]. F[12] 1305[B], 1608; F[14] 105.206.

Consistance. Un haut fourneau, deux feux de forge. F[12] 1608. Fourneau, fenderie, affinerie. F[12] 1305[B]. — *Historique.* « Le titre original de permission a été brûlé en 1789 avec les titres et patentes existant au chartrier de Rasnes; mais son existence remonte, d'après la tradition du pays, à un temps immémorial, et, dès le xve siècle, il y a eu des marchés avec l'administration de la guerre pour des fournitures de service. » F[14] 105.206 (Demande de maintien, s. d.). — *Production.* Fer, 1re qualité : 1.260 quintaux métriques[6]. — *Com-*

(1) *Annuaire du département de l'Orne, Extrait de la Statistique*, p. 174 : en 1789, 100 ouvriers, 3.880 quintaux de minerai, 7.500 cordes de charbon, 10.000 quintaux de fonte moulée.

(2) Sur l'Avre, arrondissement de Mortagne.

(3) *Annuaire du département de l'Orne, Extrait de la Statistique*, p. 175 : en 1789, 250 ouvriers, 2726 quintaux de minerai (de Moulicent et de Longny), 8.000 cordes de charbon et 100 cordes de bois, 6.300 quintaux de fonte moulée, 2.050 de fonte en gueuse, 2.000 de fer en barres, 1.800 de fer de fenderie.

(4) A partir d'ici, la notice s'applique aux deux établissements.

(5) Sur le Couillard, arrondissement d'Argentan.

(6) *Annuaire du département de l'Orne, Extrait de la Statistique*, p. 172 : en 1789, 95 ouvriers, 4.320 quintaux de minerai (de Rânes et de Saint-Brice), 5.500 cordes de charbon, 3.600 quintaux de fonte en gueuse, 500 de fer en barres, 1.000 de fer de fenderie, 1.500 d'autres espèces.

bustible. 40 quintaux métriques de charbon de bois pour 1 millier de fer. — *Rendement.* Fonte : « de 150 à 60 on obtient 100 quintaux ». — *Prix.* Fer, 1re qualité : 40 livres tournois. F12 1608.

10. Roche-Mabile (La)[1].

I. *Consistance.* Un haut fourneau. F12 1305B.

II. *Consistance.* Deux feux de forge. — *Production*[2]. Fonte : 6.000 quintaux métriques[3]. Fer, 2e qualité : 1.875 quintaux métriques. — *Combustible.* De 76 à 80 sacs (de 55 kilogrammes) de charbon de bois pour 1 millier de fer. — *Rendement.* Fonte : 1.600 quintaux métriques rendent 1.000 quintaux métriques de fer. — *Prix.* Fer : 39 francs le quintal métrique. Charbon de bois : 3 livres le sac. Minerai, extraction : 3 livres 5 sous; transport : 1 fr. 10 sous la pipe (480 litres). — *Main-d'œuvre.* 200 à 220 ouvriers[4]. F12 1608.

11. Saint-Clair-de-Halouze[5]. F12 680 (Caen).

Consistance. Grosse forge[6]. F12 680. Forge et fenderie. F12 1305B. Forge, s. a. i. F12 1608. — *Combustible.* « Elle absorbe beaucoup de charbon; mais les bois qui font partie du bail de cette forge suffisent à peu près pour l'alimenter. » — *Régime.* Propriétaire : le comte de Flers. F12 680.

(1) Sur le Sarthon, arrondissement d'Alençon.

(2) A partir d'ici, la notice s'applique à l'ensemble des établissements.

(3) *Annuaire du département de l'Orne, Extrait de la Statistique,* p. 170 171 : en 1789, 1.300 ouvriers, 2.000 quintaux de minerai (de la Ferrière-Bochart, de Goult et de Saint-Céneri-le-Gérei [arrondissement d'Alençon]), 8.000 cordes de charbon, 6.000 quintaux de fonte en gueuse, 2.060 de fer en barres, 1.400 de fer de fenderie.

(4) Internes et externes.

(5) Sur la Halouze, arrondissement de Domfront.

(6) *Annuaire du département de l'Orne, Extrait de la Statistique,* p. 173 : en 1789, 122 ouvriers, 1.600 quintaux de minerai (de son territoire), 6.000 cordes de bois, 4.500 quintaux de fonte en gueuse, 200 de fer en barres, 2.700 de fer de fenderie, 100 d'autre espèce.

12. Saint-Denis-sur-Sarthon[1]. F[14] 105.159.

Consistance. Un haut fourneau, trois feux de forge[2]. — *Production.* Fonte : 2.800 quintaux métriques[3]. Fer, 2e qualité : 1.750 quintaux métriques. — *Combustible.* De 76 à 80 sacs (de 55 kilogrammes) de charbon de bois pour 1 millier de fer. — *Rendement.* Fonte : 1.600 quintaux métriques rendent 1.000 quintaux métriques de fer. — *Prix.* Fer : 39 francs le quintal métrique. Charbon de bois : 3 livres le sac. Minerai, extraction : 3 livres 4 sous; transport : 1 livre la pipe. — *Main-d'œuvre.* 100 à 120 ouvriers[4]. F[12] 1608.

13. Saint-Évroult-Notre-Dame-du-Bois[5].

Consistance. Forge, s. a. i.[6]. F[12] 1608. Une forge, un haut fourneau, une fenderie. F[12] 1305[B].

14. Saint-Patrice-du-Désert[7].

Cossé. — *Consistance.* Forge, s. a. i.[8]. F[12] 1608.

(1) Arrondissement d'Alençon.

(2) D'après un rapport du 10 juin 1788, cité par Mourlot, *Recueil de documents d'ordre économique contenus dans les registres des délibérations des municipalités du district d'Alençon*, t. I, Alençon, 1907, in-8°, p. 542, n. 2, la forge de Saint-Denis comprend forge et fenderie, et produit 600 milliers par an.

(3) *Annuaire du département de l'Orne, Extrait de la Statistique*, p. 171 : en 1789, 120 ouvriers, 2.880 quintaux de minerai (même provenance qu'à la Roche-Mabile), 7.000 cordes de charbon, 5.250 quintaux de fonte en gueuse, 2.300 de fer en barres, 1.200 de fer de fenderie.

(4) Internes et externes.

(5) Arrondissement d'Argentan.

(6) *Annuaire du département de l'Orne, Extrait de la Statistique*, p. 172 : en 1789, 100 ouvriers, 5.040 quintaux de minerai (du territoire et des environs), 6.750 cordes de charbon, 5.500 quintaux de fonte en gueuse, 600 de fer en barres, 1.200 de fer de fenderie, 1.700 d'autres espèces.

(7) Sur la Gourbe, arrondissement d'Alençon.

(8) *Annuaire du département de l'Orne, Extrait de la Statistique*, p. 171-172 : en 1789, 90 ouvriers, 1.850 quintaux de minerai (même provenance qu'au Champ de la Pierre), 3.500 cordes de charbon, 4.560 quintaux de fonte en gueuse, 1.825 de fer en barre, 1.030 de fer de fenderie.

15. Saint-Pierre-des-Loges[1].

Logeard. F[12] 1608; F[14] 105.207. — *Consistance.* Un haut fourneau. F[12] 1608. — *Historique.* Établi à une époque reculée. F[14] 105.207 (Demande de maintien, 28 décembre 1858).

16. Sauvagère (La)[2].

La Sauvagère. F[12] 1305[B]. — *Consistance.* Forge et fenderie. F[12] 1305[B]. Forge, s. a. i. F[12] 1608.

17. Tessé-la-Madeleine[3].

Bagnoles, Bagnolles[4]. — *Consistance.* Forge, s. a. i.[5]. F[12] 1608. Fourneau, deux affineries, une chaufferie, une fenderie. F[12] 1305[B].

2e Section. — Établissements de dénaturation.

Laigle[6].

I. Manufacture d'épingles. — *Consistance, etc.* «Il y a à Laigle, dans le Perche, une fabrique d'épingles qui occupe les gens de la

(1) A gauche de la Risle, arrondissement de Mortagne.

(2) Sur un affluent de la Vée, arrondissement de Domfront.

(3) Sur l'étang de la Vée, arrondissement de Domfront.

(4) Sur l'étang de la Vée, arrondissement de Domfront.

(5) *Annuaire du département de l'Orne, Extrait de la Statistique*, p. 173 : en 1789, 120 ouvriers. 1.600 quintaux de minerai (de la Ferrière-aux-Étangs et de Rânes), 6.250 cordes de charbon, 4.600 quintaux de fonte en gueuse, 150 de fer en barres, 2.750 de fer de fenderie, 150 d'autres espèces. — D'après l'*Annuaire du département de l'Orne, Extrait de la Statistique*, p. 179, la consommation dans le département fut en 1789 de 6.000 quintaux de fonte moulée, 71.560 de fonte en gueuse, 6.933 de fer en barres, 10.825 de fer de fenderie, 1.190 d'autres espèces; l'exportation en France fut respectivement de 13.300, 11.480, 12.535, 5.110 quintaux; pour l'étranger, de 225 quintaux de fer en barres et 4.350 de fer de fenderie.

(6) Nous lisons dans l'*Annuaire du département de l'Orne, Extrait de la Statistique*, p. 181-184 : «*Fils de fer. Tréfileries.* — Laigle et ses environs employaient

campagne à quatre lieues à la ronde et les met en état de subsister et de payer leurs impositions. Il se consomme chaque année pour cette manufacture 15 à 16.000 bottes de fil de laiton que l'on tire de Suède et qui peuvent valoir aujourd'hui 5 à 600.000 ℔. Le prix de ce fil de laiton, qui n'était que de 110 ℔ le cent pesant, a été porté depuis deux ans jusqu'à 150 ℔. Cette augmentation de prix, dont on ne pénètre pas la cause, fait un tort considérable à la ville de Laigle et aux environs, et l'on observe qu'il est à craindre, si cette

en 1789 environ 120.000 bottes de fils de fer fins, fournies en majeure partie par les ci-devant provinces de la Franche-Comté et de l'Alsace; l'Allemagne contribuait aussi à cette quantité. Les tréfileries du pays y entraient à peu près pour un sixième. Chaque botte pèse 10 livres et coûtait environ 7 francs. Ce qui exigeait un capital de 840.000 francs. De ces 120.000 bottes environ, 50.000 étaient employées à la confection des clous d'épingles, dont la main-d'œuvre revenait à 1 franc par botte, prix moyen. On tirait à bras les 70.000 bottes qui restent de la quantité totale dont nous avons parlé; on en faisait des fils de carde et quelques autres articles dont la fabrication coûtait à peu près 3 francs par botte. Ces divers travaux occupaient 1.000 individus tant dans la ville que dans les campagnes voisines, et exigeaient une main-d'œuvre d'environ 260.000 francs qui, réunis au prix d'achat des fils de fer, présentent une somme totale de 1.100.000 francs. Les tréfileries des environs de Laigle étaient au nombre de quatre; ce sont la Fonte [?], Bois-Thorel [commune de Rai, sur la Risle], Bellegarde [?] et le Val-Dieu [commune de Feings, sur la Villette]. Elles employaient des fers de Longny en petite partie, et en plus grande quantité des fers provenant de la ci-devant Champagne. Elles réduisaient aussi en fils plus fins les gros fils de fer de la Franche-Comté. Ces tréfileries demandaient un capital d'environ 100.000 francs. En réunissant cette somme à celles dont nous avons parlé, nous trouvons un total d'environ 1.200.000 francs. En l'an IX, cette espèce de fabrication avait baissé. Au lieu de 120.000 bottes de fil de fer, elle n'en exigeait plus que 80.000.» Nous lisons aussi, p. 180-181 : «*Grosse quincaillerie.* — Cette fabrication consiste en chaînes de fer, en tenailles, en gros clous, en mors de bride, en éperons, en étriers, en boucles à sellier, et autres articles de cette nature. Les matières premières proviennent des forges voisines; les ouvriers, au nombre d'à peu près 600, sont répartis dans les bourgs et les communes voisines de la ville de Laigle, dans laquelle on compte tout au plus 50 individus occupés à ce genre de travail. On peut ajouter pour les clouteries et la quincaillerie 200 ouvriers employés à ces travaux dans l'arrondissement de Domfront. On évalue à environ 260.000 francs le prix des matières premières et à 140.000 les frais de main-d'œuvre. Total, 400.000 francs. De 1789 à l'an IX, il y a eu peu de variation dans la fabrication de cette sorte de quincaillerie.» — P. 182-186. «*Épingles* —... On fabriquait aussi à Laigle des épingles noires faites avec des fils de fer. Les matières premières et la main-d'œuvre exigeaient une dépense d'environ 60.000 francs... Quant aux épingles noires, employées pour la frisure des cheveux, la mode en a proscrit l'usage. Cette fabrication est donc devenue presque nulle.»

augmentation subsiste, qu'elle ne cause la ruine de la manufacture, qui passera insensiblement à l'étranger.» F[12] 1321-1322 (Note, s. d., fin du XVIIIe siècle). — *Historique.* Protestation des épingliers de Laigle, Rugles[1] et autres lieux de la généralité d'Alençon, contre la cherté du fil de laiton importé de Suède par les marchands de Rouen, à 160 livres le cent (1713). F[12] 1321-1322.

II. Tréfileries. — «L'on ne craint point d'avancer ici que la tirerie de Morvilard[2] était la seule en France dans son espèce, malgré que M. Duhamel ait parlé dans un de ses ouvrages[3] des tréfileries de la Normandie, parce que celles-ci sont de peu de conséquence et n'ont pas l'ombre de ressemblance avec celles d'Allemagne ni avec celle de l'auteur de ce Mémoire, qui a visité les unes et les autres.» F[12] 1316 (Mémoire de M. Fleur l'aîné, 15 décembre 1778).

(1) Voir département de l'Eure, à ce mot.

(2) Morvillars, Haut-Rhin; voir à ce mot.

(3) Duhamel de Monceau, *Art de réduire le fer en fil connu sous le nom de fil d'archal*, Paris, 1768, in-fol.

PAS-DE-CALAIS.

2e Section. — Établissement de dénaturation.

Blandecques [1].

Consistance. Manufacture de fers-blancs et cuivres laminés. F12 652, 1306. — *Historique.* «Mémoire pour l'installation en Artois d'une manufacture de fer blanc anglais. Les Allemands furent les premiers qui élevèrent chez eux avec succès des manufactures de fer-blanc. Cette branche de commerce qui devint considérable fixa l'attention des Hollandais; ils attirèrent chez eux des ouvriers, et bientôt ils partagèrent avec l'Allemagne les profits et l'avantage que ces manufactures procuraient. M. de Colbert, qui connaissait tout le bien que de pareils établissements pouvaient produire à l'État, chercha tous les moyens d'en former en France; il y appela les premiers manufacturiers qu'on y ait vus. Les uns s'établirent à Chenecey en Franche-Comté [2], à Beaumont-la-Ferrière [3], et les autres en Nivernais (*sic*); mais ces ouvriers précieux, ne trouvant plus pour les soutenir la protection qui les avait attirés, n'eurent aucun succès et se retirèrent. Il s'est cependant établi depuis quatre manufactures, une en Lorraine [4], une en Franche-Comté [5], une en Nivernais [6] et une en Alsace [7], mais elles languissent et n'ont fait jusqu'à présent aucun progrès; leur fer-blanc, qui ne vaut pas mieux que celui d'Allemagne, n'est pas comparable à celui qui nous vient de l'Angleterre. Les Anglais, qui connaissent par expérience que les manu-

[1] Ou Blandeques, arrondissement de Saint-Omer.

[2] Chenecey-Buillon, département du Doubs; voir à ce mot, p. 136.

[3] Département de la Nièvre; voir p. 287.

[4] A Bains; voir à ce mot, département des Vosges, p. 449.

[5] A La Chaudeau; voir à ce mot, département de la Haute-Saône, p. 382.

[6] Au Pont-Saint-Ours; voir à ce mot, département de la Nièvre, commune de Coulanges-lès-Nevers, p. 292.

[7] A Massevaux; voir à ce mot, département du Haut-Rhin, commune de Wegscheid, p. 378.

factures et le commerce font la richesse des États, ont cherché aussi à établir chez eux de ces manufactures. Ils y sont parvenus et se sont tellement appliqués à les perfectionner qu'ils font du fer-blanc d'une qualité si supérieure à tout ce qui s'est fait jusqu'à présent que l'Allemagne et la Hollande ont vu cesser la demande du leur et par une suite naturelle tomber leurs manufactures. Il n'y en a que quatre ou cinq en Angleterre, et ce sont les manufacturiers seuls qui possèdent la vraie façon d'apprêter le fer et le secret d'y appliquer l'étain. Le débouché qu'ils ont de leur fer-blanc est si considérable que Paris, Rouen, Bordeaux, Nantes, Marseille, Dunkerque, ou pour mieux dire toute la France en tire annuellement pour des sommes immenses malgré le droit imposé à l'entrée de 5 l. 12 s. du cent pesant, y compris les 8 s. pour livre. Les Anglais fournissent aussi l'Espagne, le Portugal, la Russie, l'Italie, la Hollande, l'Allemagne, la Barbarie, le Levant, l'Amérique et l'Inde même. Le gouvernement, qui ne s'occupe aujourd'hui que du bonheur de l'État, connaît de quelle importance il serait pour la France d'avoir des manufactures de cette espèce. Quel bien, en effet, de trouver non seulement chez elle ce qu'elle est obligée de tirer de l'Angleterre, mais de pouvoir fournir encore aux nations étrangères et enlever aux Anglais une partie de cette branche de commerce devenue si considérable et dont ils sont si jaloux! Au moyen de ces manufactures, la France conserverait ses fonds, attirerait ceux de l'étranger, ferait valoir ses propres mines et donnerait du pain à un grand nombre d'ouvriers. Le s^r Le Benne, natif de Dunkerque, et qui y a sa maison de commerce, offre à la France ces avantages, comme un bien qu'il doit à son roi et à sa patrie; il possède au plus haut degré non seulement l'art d'apprêter le fer et le secret anglais que toute l'Europe cherche depuis si longtemps, mais il est parvenu, après plus de dix années de recherches et d'expériences continuelles, à faire du fer-blanc supérieur à celui d'Angleterre, ce qu'il justifie par les pièces de comparaison qu'il joint au présent mémoire. Il ose espérer du gouvernement tous les secours possibles, les privilèges et la protection qu'un établissement de cette nature nécessite. Fait à Dunkerque, le 30 juin 1777. Le Benne.» F^12 1306. La manufacture de fers-blancs, autorisée par arrêt du Conseil de 1777, n'est pas établie aussitôt, faute d'autorisation des exemptions demandées. Le 12 mai 1780, Necker lui accorde pour 15 ans exemption de droits sur les fers-blancs dans les cinq grosses

fermes et dans les provinces réputées étrangères. En 1782, elle est possédée par les sieurs Torris, Wante et Delequellerie, qui tombent en faillite, à la suite des armements de corsaires qu'ils ont consentis pour la guerre d'indépendance des États-Unis. Le 6 février 1786, Delequellerie fait abandon au gouvernement du tiers qu'il garde dans la manufacture; le 14 mai 1786, M. de Calonne, avec l'autorisation du roi, achète pour 60.000 ℔ les deux autres tiers, par l'intermédiaire de Kenny et de Préau, avocat au Parlement. F[12] 1306 (pièces diverses), 652 (Mémoire adressé à l'Assemblée nationale par les entrepreneurs de la manufacture de fers-blancs et cuivres laminés).

PUY-DE-DÔME.

2e Section. — Établissements de dénaturation.

Thiers [1].

Consistance, etc. La coutellerie est la principale industrie de Thiers et des environs. Elle est répandue dans tous les villages et hameaux à deux lieues à la ronde. « Presque tous les paysans sont ouvriers [2]. » F12 650 (Journal du sieur Jubié, inspecteur des manufactures, 1782).

[1] F12 95.187 contient un arrêt du Conseil du 28 décembre 1758, autorisant l'établissement à Tallende (arrondissement de Clermont), à 3 lieues de Clermont, sur la Veyre, d'une manufacture de quincaillerie et bijouterie à l'imitation d'Angleterre, taillanderie de fer et acier, plates-bandes, moulures pour marine et serrurerie, fils de fer et laiton.

[2] M. Kovalewsky, *La France économique et sociale à la veille de la Révolution*, p. 234, d'après Legrand d'Aussy, *Voyages en Auvergne*, t. I, p. 452-477, signale que, sur 15.000 habitants, 10.000 sont occupés à la fabrication des couteaux, cuillers, fourchettes, ciseaux et rasoirs, sans compter les paysans à trois lieues à la ronde, soit un total de 20.000 personnes. Une grosse de couteaux se vend 4 livres, une de ciseaux 6 livres; la production totale est évaluée de 16.000 à 17.000 livres par an (*sic*). Les débouchés sont l'Espagne, le Pérou, le Mexique, la Plata, le Levant, les Indes.

PYRÉNÉES (BASSES-).

1re Section. — Établissements de fabrication.

1. Asson[1].

Saint-Paul d'Asson. F12 680 (Pau et Auch). **Artès d'Asson.** F12 1608. **Arthez d'Asson, Arthès d'Asson.** F14 105.210. — *Consistance.* Un feu de forge à la catalane. F12 680 (Pau et Auch), 1608. — *Historique.* Antérieure à 1548, date de sa reconstruction. F14 105.210 (D'Angosse au Conseil des mines, 4 thermidor an VI). — *Production.* Fer : 2.200 quintaux. F12 680 (Pau et Auch). Fer, 1re qualité : 150 quintaux métriques; 2e qualité : 150 quintaux métriques; 3e qualité : 300 quintaux métriques. — *Combustible.* 42 quintaux métriques de charbon de bois pour 1 millier métrique de fer. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 36 francs le quintal métrique. Minerai, extraction : 0 fr. 30; transport : 1 fr. 20 le quintal métrique. — *Main-d'œuvre.* 260 ouvriers[2]. — *Salaires.* 6 francs par quintal métrique. F12 1608. — *Régime.* Propriétaire : le marquis d'Angosse. F12 680 (Pau); F14 105.210.

2. Asté-Béon[3].

Béon. F12 680 (Pau et Auch), 1608; F14 105.210. — *Consistance.* Une forge catalane. F12 1608. — *Historique.* Arrêt du Conseil du 6 décembre 1768. F14 105.210 (Rapport non signé du 22 nivôse [an III]. Construite en 1769-1770. F14 105.210. — *Production.* Fer : 900 quintaux. F12 680 (Pau et Auch). — *Régime.* Propriétaire : M. d'Augerot. F12 680 (Pau).

(1) Sur le Louzon, arrondissement de Pau.
(2) Internes et externes.
(3) Sur le gave d'Ossau, arrondissement d'Oloron.

3. Larrau [1].

Larau. F[12] 680 (Pau et Auch). **Laraux.** T. 522[2]. — *Consistance.* Une forge catalane. F[12] 1608. — *Production.* Fer : 900 quintaux. F[12] 680 (Pau et Auch). Fer, 1re qualité : 950 quintaux métriques. F[12] 1608. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 48 livres le quintal métrique. Minerai, extraction : 20 sous; transport : 24 sous le quintal métrique. — *Main-d'œuvre.* 148 ouvriers [2]. — *Salaires.* 30 sous. F[12] 1708. — *Régime.* Propriétaire : le baron d'Uhart. F[12] 680 (Pau).

4. Louvie-Soubiron [3].

I. **Loubie.** F[14] 105.210. — *Consistance.* Un feu de forge à la catalane. F[12] 680 (Pau). F[14] 105.210. — *Historique.* Établissement exploité depuis plusieurs siècles. F[14] 105.210 (D'Angosse au représentant Izoard, 11 germinal an III). — *Régime.* Propriétaire : le marquis d'Angosse. F[12] 680; F[14] 105.210 (Acte public du 14 mars 1781).

II. **Nougarot d'Asson.** F[12] 680 (Pau et Auch). **Nogarot** [4]. F[12] 1608; F[14] 105.210. — *Consistance.* Une forge catalane. F[12] 1608. — *Historique.* Établie il y a 7 ou 8 ans. F[12] 680. Requête du marquis de Louvie pour établir une nouvelle forge à Louvie-Soubiron, 1772; lettre de Débonnaire de Forges à l'intendant de la Boullaye, pour demander d'établir une forge dans sa terre de Louvie-Soubiron, 1779. Arch. dép. Basses-Pyrénées, C 283, 291. — *Production.* Fer : 2.200 quintaux. F[12] 680. Fer, 1re qualité : 250 quintaux métriques; 2e qualité : 250 quintaux métriques; 3e qualité : 500 quintaux métriques. — *Combustible.* 42 quintaux métriques de charbon de bois pour 1 millier métrique de fer. — *Prix.* Fer : 1re qualité : 36 francs le quintal métrique. Minerai, extraction :

[1] Sur la rivière de Larrau, arrondissement de Mauléon.

[2] Internes et externes.

[3] Sur le gave d'Ossau, arrondissement d'Oloron.

[4] *Dictionnaire topographique des Basses-Pyrénées*, p. 123, commune de Louvie-Soubiron, *La forge de Nogarot;* cf. *ibid*, *La Ferrerie de Lobie*, 1600. — D'après F[14] 105.211, Rapport de l'ingénieur des mines, 13 mars 1845, il y avait autrefois une forge catalane dans la commune de Saint-Pée-sur-Nivelle, arrondissement de Bayonne.

0 fr. 30; transport : 0 fr. 90 le quintal métrique. — *Main-d'œuvre.* 350 ouvriers[1]. — *Salaires.* 6 francs le quintal métrique. F[12] 1608. — *Régime.* Propriétaire : le marquis d'Angosse. F[12] 680.

5. Saint-Étienne-de-Baïgorry[2].

Échaux. F[12] 680 (Pau et Auch); F[14] 105.210. — *Consistance.* Forge, s. a. i. — *Historique.* Lettres patentes concédant aux habitants de la vallée de Baïgorry le droit d'établir une forge; mémoire anonyme pour établir la propriété de la comtesse d'Amou, en qualité d'héritière du vicomte d'Échaux, sur la moitié de la forge à fer située dans la vallée de Baïgorry. Arch. dép. Basses-Pyrénées, C 341 (1755-1783). — *Production.* Fer : 1.400 quintaux. F[12] 680 (Pau et Auch). — *Régime.* Propriétaire : le vicomte d'Échaux. F[12] 680 (Pau).

GÉNÉRALITÉS.

«Presque tous les établissements de cette généralité, les forges d'Asson exceptées, sont peu importants et ont perdu leur consistance.» F[12] 680 (Pau et Auch). «De tous les établissements de forges indiquées dans l'état ci-joint, le plus important est, sans contredit, celui d'Asson; on assure qu'il rapporte au propriétaire, le marquis d'Angosse, plus de 30.000 livres de rente, tous frais défalqués. L'établissement de Béon, qui appartient à M. d'Augerot, seigneur du lieu, est beaucoup moins considérable : une nouvelle forge que M. d'Angosse a établie il y a 7 à 8 ans dans le voisinage, à Loubie, lui est très préjudiciable. Mais ce qui met surtout obstacle à ce que M. d'Augerot puisse jamais tirer un parti fort avantageux de son établissement, c'est l'inconvénient qu'il éprouve d'être obligé d'envoyer chercher son minerai dans la vallé de Baïgorry, à seize ou dix-huit lieues de Béon. Lorsqu'il a établi sa forge, il croyait qu'une mine qu'il avait découverte dans sa terre était très abondante. Ce n'est qu'après avoir fondé à grands frais son établissement qu'il s'aperçut qu'il s'était trompé : il chercha longtemps à se procurer des ressources dans les montagnes voisines, et se détermina enfin à faire exploiter une mine de la vallée de Baïgorry, qui

[1] Internes et externes.
[2] Arrondissement de Mauléon.

avait été abandonnée par la maison d'Échaux, faute de bois sur les lieux pour alimenter la forge dont cette maison est propriétaire dans la vallée. Malgré l'éloignement du lieu d'où M. d'Augerot tire son minerai, et les frais qui en résultent, son établissement est en pleine activité et plus avantageux au pays que celui de M. d'Angosse, en ce qu'il fait vivre, non seulement les ouvriers employés à l'exploitation de la mine et à la forge, mais encore un très grand nombre de gens qui font le charroi du minerai sur dix-huit lieues de pays; cet établissement est encore digne de protection et d'encouragement en ce qu'il utilise une mine abondante et de bonne qualité, que la disette du bois dans la vallée de Baïgorry et en général dans toute la Navarre avait fait abandonner.» F[12] 680 (Pau, M. de Boucheporn au Bureau du commerce, 28 juillet 1788).

IMPRIMERIE NATIONALE

PYRÉNÉES-ORIENTALES.

1re Section. — Établissements de fabrication.

1. Angles (Les)[1].

Angles-en-Capsir[2] F12 680 (Perpignan). **Balcere**. Arch. dép. Pyrénées-Orientales, L 1112. — *Consistance.* Une forge à fer. — *Historique.* «Arrêt du Conseil du 21 juin 1763, revêtu de lettres patentes du 17 août.» — *Combustible.* «On a eu principalement pour objet, dans l'établissement de cette usine, la consommation des bois morts, secs et répandus de plusieurs pasquiers, possédés par indivis par le roi et le prieur de Corneilla en Conflent[3] dans ledit pays du Capsir, et l'utilité de cet établissement n'est que pour le propriétaire. La forge de Capsir paraît avoir déjà terminé l'objet de son institution, elle ne se maintient qu'au moyen des charbons de bois qui lui sont fournis du Donnezan[4], du pays de Sault[5] et du Languedoc, où ils ne sont pas non plus abondants; mais elle favorise les délits dans le centre d'une contrée où on semble naturellement enclin à en commettre, et qu'on a ainsi la facilité de masquer, à moins que les contrevenants ne soient surpris en flagrant.» — *Régime.* Propriétaires : les héritiers du sr Rougé de Prades. F12 680 (Perpignan).

(1) Sur une terrasse du Roc d'Aude, arrondissement de Prades.

(2) Le Capsir ou Capcir, constitué par le bassin supérieur de l'Aude, sous-viguerie du Conflent, rattaché à la France en 1660 par le traité des Pyrénées, aujourd'hui partie nord du canton de Montlouis.

(3) Cormeille-de-Conflent, sur le torrent de Fillols, arrondissement de Prades.

(4) Le Donézan comprend la partie occidentale du département de l'Ariège (canton de Quérigue) et confine aux pays de Sault et de Capsir; il est encore couvert de forêts.

(5) Le Sault couvre un partie du département de l'Aude (canton de Belcaire, en entier, et deux autres cantons en partie); il est couvert de hêtraies et de sapinières.

2. Arles-sur-Tech[1].

I. (Sans désignation.) — *Consistance.* Une forge, un martinet. F12 680 (Perpignan), 1608; F14 105.213. — *Régime.* Propriétaires : les héritiers du sieur Maler. F12 680.

II. (Sans désignation.) — *Consistance.* Une forge. F12 680 (Perpignan), 1608. — *Régime.* Propriétaires : MM. Soubirane et autres. F12 680.

III. **Bains d'Arles.** — F12 680 (Perpignan), 1608. — *Consistance.* Une forge. — *Régime.* Propriétaires : MM. Guardia, Barnèdes et autres. F12 680.

3. Corsavy[2]. F12 680 (Perpignan), 1608; F14 105.213.

Consistance. Une forge. F12 680 (Perpignan), 1608. — *Historique.* Existe de temps immémorial. F14 105.213 (Rapport de l'intendant, 3 avril 1789). — *Production.* 1.000 quintaux de fer. F12 680. — *Combustible.* 150 charges de charbon. F14 105.213. — *Régime.* Propriétaire : M. Costa Serradell, médecin de Perpignan. F12 680; F14 105.213.

4 Mantet[3].

Consistance. Une forge. F12 680 (Perpignan). Un feu de forge à la catalane. F12 1608. — *Historique.* «La possession remonte à la concession de la seigneurie de Mantet». — *Production.* «Le fer provenant de cette usine passe presque tout en Espagne.» F12 680. «Le produit moyen en fer était de 1.000 à 1.200 quintaux par année... Le débouché ordinaire pour le fer était l'Espagne; le détail pour les maréchaux de la France était peu de chose.» Arch. dép. Pyrénées-Orientales, L 1112. Fer : 1.430 quin-

(1) Arrondissement de Céret. — Il est question, dans des documents postérieurs, de deux établissements, En Marge (F14 105.218) et Cavallier ou Cavaller (Arch. dép. Pyrénées-Orientales), qui paraissent correspondre aux deux forges indiquée ici en tête de l'article.

(2) Sur le torrent de la Fou, arrondissement de Céret.

(3) Sur le Mantet, arrondissement de Prades.

taux métriques. Acier : «Aucun, si ce n'est quelque peu de fer qu'on appelle fer fort, provenant de la même fonte massée ou loupe, fer qui sert principalement aux outils aratoires.» F[12] 1608. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 40 fr. 25 le quintal métrique. Minerai : 2 fr. 50, rendu. — *Main-d'œuvre.* «Le nombre d'ouvriers consacrés à cette profession était 8, dits forgeurs. Le nombre des charbonniers et voituriers variait, puisque les charbons étaient exploités à tant par charge, c'est-à-dire à prix fait suivant la proximité ou l'éloignement de la forge, ainsi qu'avec les voituriers pour le transport desdits charbons... Le nombre des ouvriers mineurs employés à l'extraction des mines et des voituriers pour le transport n'a jamais été fixé, puisque les mines nécessaires à alimenter cette forge étaient achetées par les propriétaires ou fermiers à la bouche des minières de la commune d'Escaro[1], à raison de 12 s. la charge de 11 arrobes et de 30 s. de transport.» Arch. dép. Pyrénées-Orientales, L 1112. 10 ouvriers. — *Salaires.* 3 fr. 70. F[12] 1608. — *Régime.* Propriétaires : les héritiers du s[r] Satgé de Torent. F[12] 680. Satjé. Arch. dép. Pyrénées-Orientales, L 1112.

5. Mosset[2].

I. Forge-Basse. F[12] 680 (Perpignan), 1608; F[14] 105.213.

II. Forge-Haute. F[12] 680 (Perpignan), 1608. — *Historique*[3]. «D'un temps immémorial, en vertu de la concession de sa terre par les anciens souverains de la province.» — *Production.* «Les deux forges et martinet[4] fournissent en particulier aux besoins de la province, mais la majeure partie du fer est envoyée à Marseille et autres ports de France.» F[12] 680. «Le produit annuel des dites forges avant la Révolution était 3.000 à 3.200 quintaux de fer forgé... Le débouché le plus ordinaire des fers était le ci-devant Languedoc, l'intérieur de ce département et parfois Marseille.» Arch. dép. Pyrénées-Orientales, L 1112. — *Combustible.* Charbon de bois. «Les deux forges et le martinet de Mosset se procurent aussi quelquefois le même secours du Languedoc, et il est impos-

[1] Arrondissement de Prades, sur un contrefort du Canigou.
[2] Sur la Castillane, arrondissement de Prades.
[3] A partir d'ici, la notice concerne les deux forges.
[4] Pour le martinet, voir page 359.

sible, d'après l'opinion commune, que leur travail puisse se concilier longtemps avec l'état actuel des forêts du terroir, dans lesquelles les habitants de ce lieu ont l'usage, tant pour le chauffage que pour leurs bâtisses. » F[12] 680. — *Main-d'œuvre.* 16 forgerons, 2 gardes-forge, 2 commis, 1 commis principal, 30 charbonniers et 40 voituriers, 20 minerous et 30 voituriers. » Arch. dép. Pyrénées-Orientales, L 1112. — *Régime.* Propriétaire : le marquis d'Aguilar. F[12] 680.

6. Nyer [1].

Consistance. Une forge. F[12] 680 (Perpignan), 1608 ; F[14] 105.213. — *Historique.* « Par concession du roi d'Aragon, longtemps avant la réunion du Roussillon à la couronne de France. » — *Production.* Le fer passe presque tout en Espagne. F[12] 680. Fer : 4.000 quintaux. Débouchés : 3.000 quintaux exportés en Espagne, 1.000 consommés sur place. — *Régime.* Propriétaire : le comte de Montferrer ou Montferré. F[12] 680 ; F[14] 105.213.

7 Palau [2].

Palauda. — *Consistance.* Une forge. — *Régime.* Propriétaire : le comte de Ros. F[12] 680 (Perpignan).

8. Py [3].

Consistance. Forge, s. a. i. — *Historique.* La forge de Py existait avant la Révolution. F[14] 105.213 (Rapport de l'ingénieur des mines, 6 avril 1816).

9. Reynès [4].

Consistance. Forge catalane. — *Historique.* Établissement ancien, existant au dix-huitième siècle. F[14] 105.214 (Rapport de l'ingénieur des mines, 5 septembre 1851).

(1) Sur le Mantet, arrondissement de Prades.

(2) Sur la Vanera, arrondissement de Prades.

(3) Sur la Roja, arrondissement de Prades.

(4) Arrondissement de Céret. — F[14] 105.213 contient une demande de reconstruire la forge de Sahorre, arrondissement de Prades, sur la Roja, avec des pièces nombreuses pour le XVIIIe siècle (depuis 1709).

10. Saint-Laurent-de-Cerdans [1].

I. (Sans désignation.) — *Consistance.* Une forge avec martinet. F[12] 680 (Perpignan), 1603. — *Régime.* Propriétaire : la dame Coste Noell. F[12] 680.

II. (Sans désignation.) — *Consistance.* Une forge. F[12] 680 (Perpignan), 1603. — *Régime.* Propriétaire : le comte de Lansac. F[12] 680.

III. (Sans désignation.) — *Consistance.* Une forge. F[12] 680 (Perpignan), 1603. — *Régime.* Propriétaire : le sieur Garsias Baille. F[12] 680.

IV. **Abaill, Avail, Availl.** F[14] 105.213. — *Consistance.* Un feu de forge à la catalane. F[12] 680 (Perpignan), 1603. — *Régime.* Propriétaire : Mlle Cremadells, Cremadels ou Cremadelles. F[12] 680; F[14] 105.213.

11. Serralongue [2].

Consistance. Une forge. F[12] 680 (Perpignan), 1603. — *Régime.* Propriétaire : le comte de Ros. F[12] 680.

12. Sorède [3].

Surède. F[12] 680 (Perpignan); F[14] 105.213. — *Consistance.* Une forge. F[12] 680, 1603. — *Régime.* Propriétaire : la marquise d'Oms [4]. F[12] 680.

13. Thuès [5].

Thuès. F[12] 680 (Perpignan). **Thuez.** F[12] 1603. — *Consistance.* Une forge. — *Historique.* « Cette usine avait été détruite; elle a été

(1) Sur la Quéra, arrondissement de Céret.

(2) Entre la Manère et le Casteill, arrondissement de Céret.

(3) Sur le Sorède, arrondissement de Céret.

(4) Elle reçut, en 1784, l'autorisation d'y construire un martinet, selon une lettre du maréchal de Noailles, appuyant une demande similaire de M. Serradell, du 11 janvier 1789 (F[14] 105.213).

(5) Sur le Tet, arrondissement de Prades.

rétablie depuis trois ou quatre ans sans qu'il coûte d'aucune autorisation. » — *Production.* Le fer passe presque tout en Espagne. — *Régime.* Propriétaire : le comte de Montferrer. F[12] 680.

14. Velmanya [1].

Consistance. Une forge. F[12] 680 (Perpignan), 1603. — *Historique.* « D'un temps immémorial. » — *Production.* Le fer passe presque tout en Espagne. F[12] 680. Fer : 2.400 quintaux, année commune. Arch. dép. Pyrénées-Orientales, L 1112. — *Régime.* Propriétaire : M. Noell. F[12] 680.

2e Section. — Établissements de dénaturation.

1. Arles-sur-Tech.

Consistance. Un martinet à allonger le fer et où on fait les clous. — *Régime.* Propriétaire : M. Jacques Roure Genis. F[12] 680 (Perpignan).

2. Mosset.

Consistance. Un martinet. — *Régime.* Propriétaire : le marquis d'Aguilar. F[12] 680 (Perpignan).

3. Nyer.

En. — *Consistance.* Un martinet. — *Historique.* « D'un temps immémorial, par la concession de la Chambre du domaine de la province. » — *Production.* « Pour allonger les barres de fer venant des forges et en faire des outils aratoires. » — *Régime.* Propriétaire : M. Joseph Sudré. F[12] 680 (Perpignan).

4. Saint-Laurent-de-Cerdans.

Consistance. Un martinet. — *Régime.* Propriétaire : M. Benezet, médecin. F[12] 680 (Perpignan).

(1) Ou Valmanya, sur la Lantilla, arrondissement de Prades.

5. Velmanya.

Consistance. Un martinet à clous. — *Historique.* « Par concession du seigneur depuis sept à huit ans. » — *Régime.* Propriétaire : M. Noell. F[12] 680 (Perpignan).

GÉNÉRALITÉS.

« Quoique le Roussillon soit la seule partie voisine des Pyrénées où le baron de Dietrich n'ait point encore fait de tournées, il connaît cependant la fabrication moyenne des forges catalanes et de leurs martinets. On peut porter l'une dans l'autre les dix-huit forges qui se trouvent dans les deux vigueries de cette province à 1.800 quintaux de fabrication annuelle chacune, ce qui donne une quantité de 3.240 milliers pour toutes. Cette évaluation est très faible si les cours d'eau y sont constants. »

Viguerie de Roussillon et Vallespir[1]. — « Ces forges sont très anciennes, la plupart datent des xve et xvie siècles, avant la réunion du Roussillon à la couronne de France. Nous ne connaissons point de lettres patentes qui les aient établies ou confirmées. Elles servent à approvisionner le Roussillon de toute sorte de fers qu'on peut y employer ; elles fournissent même à l'étranger. Elles sont alimentées avec du charbon de bois qu'on ne faisait anciennement que de chêne et de chêne vert; ce bois devenant rare, on a essayé le mélange du châtaigner avec le chêne, ce qui a parfaitement réussi. Par ce moyen, on peut s'attendre à ne pas manquer de bois de longtemps, soit parce que le châtaigner en taillis est beaucoup plus hâtif que le chêne, soit parce qu'on multiplie de tous les côtés sur les montagnes les plantations de châtaigners. » F[12] 680 (Perpignan).

Avant la Révolution, il y a dans le canton d'Arles 5 forges : Cavaller, à Arles; Coste Serradell, à Corsavy; le Pont-Neuf, à Arles; les Bains; Lazémas, à Palauda. Arch. dép. Pyrénées-Orientales, S[4] (État des forges du canton par Bordes, commissaire du Directoire exécutif, 7 thermidor an iv).

[1] Haute-vallée du Tech, formant comté dans la dépendance de la Cerdagne, avec Prats-de-Mollo comme centre principal

«Il y a, comme on le voit, dans la viguerie de Conflent et Capsir, sept forges à fer et trois martinets établis, consommant charbon de bois. Il n'est pas douteux que tant de bouches à feu dans un si petit canton ne soient nuisibles à des forêts déjà dévastées par des défrichements anciens et par toute sorte de désordres, et que bientôt il ne doive résulter une disette générale si ces usines continuent à s'alimenter de ces forêts, sans que d'un côté on diminue le nombre de celles-là et qu'on s'occupe d'autre part de l'aménagement des bois par des visites et des récolements fréquents, uniquement propres à constater la manière dont les coupes sont exploitées et l'usance observée.» Les forges «de Mantet, de Nyer, de Thuès et de Valmanya doivent être nécessairement nourries des bois de la province même et leur consommation habituelle doit opérer indispensablement la rareté de ceux-ci, déjà trop sensible dans presque toutes les parties par l'embarras qu'éprouvent les maréchaux ferrants et autres ouvriers, de même que les particuliers, dans l'achat des charbons et des bois, dont les prix sont extrêmement accrus.»

«La forge rétablie depuis peu à Thuès et le martinet de Valmanya heurtent de front les dispositions textuelles des articles 41 et 42 de la Déclaration du roi du 17 juin 1759[1] et de l'article 4 des lettres patentes du 2 mai 1782[2] données pour cette province; et, en réprimant ces deux contraventions à des lois aussi sages et y ajoutant la suppression de celle du Capsir[3], que les habitants dudit pays désirent et sollicitent auprès du ministre, il en résulterait une diminution favorable dans le nombre de bouches à feu de la viguerie de Conflent et Capsir, de beaucoup au-dessus des besoins de ce département, et un ménagement pour ses ressources en bois, présentement très médiocres, qui lui laissent entrevoir avec inquiétude, sur ce dernier point, l'apparence d'une disette prochaine.» F^{12} 680 (Perpignan).

(1) Déclaration pour la juridiction et la police des bois du Roussillon. AD + 936.

(2) Interprétant la précédente déclaration (analysées dans le «Registre des édits et déclarations», 1772-1783, Arch. dép. Pyrénées-Orientales).

(3) Angles-en-Capsir; voir page 354, à ce mot.

RHIN (BAS-).

1re Section. — Établissements de fabrication[1].

1. Chatenois[2].

Consistance. Un fourneau[3]. — *Historique.* Établissement datant de temps immémorial. — *Régime.* Propriétaire : la duchesse de Mazarin. Q^3 197.

2. Frohmühl[4].

Consistance. Une fonderie. — *Historique.* Établie en 1732. — *Régime.* Propriétaire : M. Fohlen. Q^3 197.

3. Grendelbruch[5].

Consistance. Une affinerie, un feu de martinet[6]. F^{12} 1608. Une forge. Q^3 197. — *Historique.* Établie en 1752. Q^3 197. — *Produc-*

(1) Dans sa *Description des gîtes de minerai, forges, etc. de la Haute et Basse Alsace*, p. 11, Dietrich présente ainsi la description générale de la région vosgienne : «Près de là [des papeteries], une multitude d'énormes tenailles et de tourniquets forcent le fer à traverser des filières pour le convertir en fil de tout calibre. Plus loin, l'eau fait mouvoir les marteaux des fabriques de fer-blanc. Ailleurs encore, les bocards et les lavoirs préparent à la fonte les minerais divers... Enfin, dans une de ces vallées [Klingenthal (voir plus loin, 2e section, à Boersch)], une foule de meules est employée à fabriquer, pour le roi, des armes blanches et différents outils qui servent à la guerre.»

(2) Sur la rive droite du Giessen, arrondissement de Schlestadt. — F^{12} 1304 mentionne pour 1782 la manufacture d'acier de Barr, arrondissement de Schlestadt.

(3) D'après Dietrich, *Description*, p. 39, ce fourneau produit 900 à 990 milliers par an; il a 5 ouvriers.

(4) Sur l'Eichel, arrondissement de Saverne.

(5) Sur un affluent de droite du Breusch ou Bruck, arrondissement de Schlestadt.

(6) D'après Dietrich, *Description*, p. 256, la renardière de Grendelbruch a une affinerie et un martinet; on y fabrique 100 milliers de fers en barres, bandes de roues, tourillons, fers à l'usage des meuniers, enclumes, marteaux, etc.; on y consomme ferraille et vieille fonte.

tion. Fer, 2e qualité : 500 quintaux métriques. — *Main-d'œuvre.* 4 ouvriers. F12 1608. — *Régime.* Propriétaire : M. Deprez. Q3 197.

4. Niederbronn (1). F12 1608; Q3 197; F14 105.217.

I. (Sans désignation.) — *Consistance.* Un haut fourneau, quatre feux de forge (2). F12 1608. Arch. Doubs, L 597. — *Historique.* Établi en 1768. Q3 197. Vers 1770. F14 105.217 (Rapport de l'ingénieur en chef des mines, 26 avril 1845). — *Production* (3). Fer, 1re qualité : 250.000 kilogrammes; 2e qualité : 500.000 kilogrammes; 3e qualité : 150.000 kilogrammes. — *Combustible.* 66 quintaux métriques de charbon pour 1 millier métrique de fer forgé. — *Rendement.* Fonte : 680 p. o/oo. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 40 francs le quintal métrique. Bois : 4 francs la corde, rendue. Minerai, extraction : 1 franc; transport : 0 fr. 30 le quintal métrique. — *Main-d'œuvre* (4). 800 ouvriers (5). — *Salaires.* 0 fr. 75 la journée. F12 1608. — *Régime.* Propriétaire : le baron de Dietrich. Q3 197.

II. **Jaegerthal** (6). F14 105.217, Arch. dép. Doubs, L 597. — *Consistance.* Un haut fourneau, cinq feux de forge (7). « Ces 14 feux (8) n'ont jamais été tous ensemble en activité; il est très possible qu'il n'y en eût qu'onze en feu en 1789. » F12 1608 (Avis de l'ingénieur en chef, 20 janvier 1813). En 1788, en activité : le haut fourneau, cinq feux d'affinerie, deux gros marteaux et deux feux de martinet. F14 105.217 (Rapport de l'ingénieur en chef des mines, 26 avril 1845). 2 forges (9). Q3 197. — *Historique.* Une forge date

(1) Sur le Falkenstein, arrondissement de Wissembourg.

(2) Graffenauer, *Essai d'une minéralogie économico-technique des départements du Haut et du Bas Rhin,* Strasbourg, 1806, in-8°, p. 240 sqq., mentionne à Niederbronn deux martinets, et, au-dessous, deux forges à deux feux.

(3) Pour l'ensemble des établissements de Niederbronn.

(4) Pour l'ensemble des établissements de Niederbronn.

(5) Internes et externes.

(6) Ou Jägerthal, sur le Schwartzbach.

(7) Cf. *Statistique du département du Bas-Rhin,* Paris, an x, in-fol., p. 93.

(8) Cinq à Jägerthal, un à Rauschendwasser, quatre à Niederbronn, quatre à Zinswiller.

(9) D'après la *Statistique du département du Bas-Rhin,* p. 93, un haut fourneau, un feu d'affinerie, un martinet. D'après Dietrich, *Description,* p. 334-335, les établissements de Jaegerthal comprennent d'abord deux mar-

de temps immémorial, l'autre établie en 1768. Q³ 197. Fondée en 1603 par un nommé Jäger sur une concession du comte de Hanovre, détruite pendant la guerre de Trente ans, réédifiée avec bail emphytéotique postérieur à 1672. F¹⁴ 105.217 (Rapport de l'ingénieur en chef des mines, 26 avril 1845). — *Régime.* Propriétaire : le baron de Dietrich. Q³ 197.

III. **Rauschendwasser** [1]. — *Consistance.* Un feu de forge [2]. F¹⁴ 105.217 (Rapport de l'ingénieur en chef des mines, 26 avril 1845). Arch. dép. Doubs, L 597.

5. Reichshoffen [3]. F¹² 1608; Q³ 197; F¹⁴ 105.217. Arch. dép. Doubs, L 597.

Consistance. Un haut fourneau [4]. F¹² 1608. Une fonderie. — *Historique.* Établi en 1768. Q³ 197. Autorisé par arrêt du Conseil du 9 décembre 1766 [5], lettres patentes du 21 janvier 1767. F¹⁴ 105.217. — *Régime.* Propriétaire : le baron de Dietrich. Q³ 197.

tinets; puis, «en descendant la rivière», des forges avec cinq feux et deux gros marteaux; puis un haut fourneau. «Cinq feux avec leurs soufflets, deux gros marteaux constamment en activité, le fer embrasé de toutes parts, le mouvement des roues, un grand nombre d'ouvriers, toujours en action, étonnent la vue et l'ouïe dans ce vaste atelier, et forment une scène tumultueuse, qui contraste d'une manière frappante avec le calme des eaux et le repos de la nature, dont on reçoit l'impression sur cette digue.» La production est de 1.100 quintaux de fonte et 750 de fer.

(1) Sur le Schwartzbach.

(2) D'après Dietrich, *Description*, p. 345-348, les forges de Rauschendwasser comprennent une fenderie et un atelier pour le laminage de la tôle au cylindre, un feu de grosse forge avec marteau et martinet; d'après la *Statistique du département du Bas-Rhin*, p. 93, une fenderie, une fabrique de cercles de tonneaux, quatre affineries, deux martinets, le tout établi en 1766.

(3) Sur le Schwartzbach, arrondissement de Wissembourg.

(4) D'après le rapport de l'ingénieur en chef des mines, 26 avril 1845, dans F¹⁴ 105.217, l'usine de Reichshoffen comprenait deux hauts fourneaux; cf. *Statistique du département du Bas-Rhin*, p. 93. — Sous le nom de fourneaux et forges de Reichshoffen, Dietrich, *Description*, p. 337-348, comprend : 1° à Rauschendwasser, une fenderie et un atelier de laminage, puis un feu de grosse forge et un martinet; 2° à 500 toises de Reichshoffen, deux hauts fourneaux; 3° les forges de Niederbronn, comprenant deux martinets et deux forges. Les fourneaux de Reichshoffen peuvent produire 22.000 quintaux de fonte; les affineries de Niederbronn et Rauschendwasser peuvent produire 14.000 quintaux de fer.

(5) Cf. *Statistique du département du Bas-Rhin*, p. 93.

6. Tieffenbach [1].

Consistance. Une forge. — *Historique.* Établie en 1733. — *Régime.* Propriétaire : M. Fohlen. Q^3 197.

7. Wissembourg [2].

Consistance. Une forge. — *Historique.* Établie de temps immémorial. — *Régime.* Propriétaire : M. Gnachsts. Q^3 197.

8. Zinswiller [3]. F^{12} 1608; Q^3 197; F^{14} 105.217; Arch. dép. Doubs, L 597.

Consistance. Un haut fourneau, quatre feux de forge. F^{12} 1608. Une forge, deux grands et deux petits martinets [4]. — *Historique.* Établi de temps immémorial. Q^3 197. Remonte au XVIe siècle. F^{14} 105.217 (Rapport de l'ingénieur en chef des mines, 26 avril 1845). — *Production.* «Vers 1789, où l'on ne fabriquait de la poterie de fonte qu'à Zinsweiler, la production était annuellement de 7.500 quintaux anciens ou 375.000 kilogrammes [5].» Q^3 197. — *Régime.* Propriétaire : le baron de Dietrich, comme coseigneur avec la princesse de Hohenlohe-Waldenburg, puis unique propriétaire depuis la cession du 15 janvier 1771. Q^3 197; F^{14} 105.217.

(1) Sur la Fecht, arrondissement de Saverne. — D'après la *Statistique du département du Bas-Rhin*, p. 94, les forges de Dieffenbach (*sic*) ont cessé de fonctionner depuis la Révolution.

(2) Sur la Lauter, chef-lieu d'arrondissement.

(3) Ou Zinsweiler, sur la Zinzel, arrondissement de Wissembourg.

(4) D'après la *Statistique du département du Bas-Rhin*, p. 93, un haut fourneau et trois feux d'affinerie. — D'après la *Statistique*, p. 93-94, les forges de Neywerck [commune de Diemeringen], arrondissement de Saverne, ont cessé depuis la Révolution, ainsi que celles de Willé et Val-Ulrich près de Bar (Barr). «Il n'y a que deux ans que ces dernières ont suspendu leurs travaux.» De plus, à Rosheim, sur la Mazel, arrondissement de Schlestadt, une forge; à la Gautsau, près de Strasbourg, une tréfilerie.

(5) D'après Dietrich, *Description*, p. 351-352, le haut fourneau de Zinsweiler fabrique annuellement 7.000 à 8.000 quintaux de fonte ouvragée : plaques de cheminée, fourneaux, tuyaux, marmites, casseroles, poëlons, fers à repasser, poids; «on ne fabrique nulle part dans la province des ustensiles de cette espèce.»

2e Section. — Établissements de dénaturation.

1. Andlau[1].

Consistance. Un martinet. — *Historique.* Établi en 1763. — *Régime.* Propriétaire : M. Antoine Meyer. Q³ 197.

2. Barr[2].

Consistance. Une aiguiserie. — *Historique.* Établie depuis plus de 200 ans. Q³ 197.

3. Boersch[3].

Klingenthal. — *Consistance.* Manufacture d'armes. F¹² 1300.

4. Illkirch[4]. F¹² 1.300.

Graffenstaden. F¹⁴ 105.216. — *Consistance.* Manufacture de fer étamé. F¹⁴ 105.216. Fabrique de fer d'archal et d'ustensiles en fer battu sans soudure. F¹² 1316 (Mémoire de 1778). — *Historique.* Établissement très ancien. F¹⁴ 105.216 (Avis de l'ingénieur des mines, 15 juillet 1817; demande du 11 janvier 1845). Acte notarié du 8 octobre 1771. T 533¹.

(1) Sur l'Andlau, arrondissement de Schlestadt.

(2) Sur la Kirneck, arrondissement de Schlestadt. — D'après Dietrich, *Description*, p. 245, le martinet de Barr fabriquait des outils, faux, faucilles, scies, équerres, haches, etc.

(3) Ou Börsch, sur l'Ehn, arrondissement de Schlestadt. — D'après Baquol, *Dictionnaire du Haut et Bas-Rhin*, 3e éd., 1865, in-8°, p. 62, la manufacture d'armes blanches de Klingenthal fut fondée en 1730; les ouvriers furent tirés de Solingen. D'après Dietrich, *Description*, p. 247 sqq., la manufacture royale de Klingenthal fabrique toutes espèces d'armes et d'outils pour l'armée, toutes espèces d'armes blanches pour le public; en 1786, elle comptait environ 200 ouvriers.

(4) Sur l'Ehn, arrondissement de Schlestadt. — T 533¹ contient une correspondance de 1764-1765 concernant une manufacture d'ustensiles en fer battu à Erstein, près Benfield (Benfelden, arrondissement de Schlestadt, sur la rive gauche de l'Ill, ainsi qu'Erstein).

5. Obernai [1].

Consistance. Un martinet à acier. — *Historique.* Établi en 1737. — *Production.* Travaille pour la manufacture de Klingenthal. Q^3 197.

6. Reinhardsmunster [2].

Consistance. Un martinet. — *Historique.* Établi depuis plus de 100 ans. — *Régime.* Propriétaire : M. Behr. Q^3 197.

7. Steige [3].

Consistance. Plusieurs tournants à aiguiser. Q^3 197.

8. Triembach [4].

Consistance. Un tournant à aiguiser. Q^3 197.

[1] Sur l'Ehn, arrondissement de Schlestadt.

[2] Ou Reinhardsmünster, sur un affluent de la Zorn, arrondissement de Saverne.

[3] Ou Stey, près des sources du Giessen, arrondissement de Schlestadt. — Dans F^{12} 1318, Mémoire de Jean-Frédéric Baër, marchand-orfèvre de Strasbourg (1778), pour demander l'autorisation d'établir dans les environs de Strasbourg une manufacture de fil de fer, acier et laiton. Jars mentionne dans son Journal (1769), à une lieue de Strasbourg, au village de Jukerik, une fabrique de fer étamé (batterie de cuisine).

[4] Sur le Giessen, arrondissement de Schlestadt.

RHIN (HAUT-).

1re Section. — Établissements de fabrication.

1. Belfort[1]. F12 1609; Q3 197; F14 105.219.

Consistance. Deux hauts fourneaux, quatre feux de forge. F12 1609. Un haut fourneau, une forge[2]. — *Historique.* Établissement datant de temps immémorial[3]. Q3 197. Donation par Louis XIV au cardinal Mazarin par lettres patentes de décembre 1658. F14 105.219 (Demande de maintien, s. d.). — *Production.* Fonte : 1.500 à 1.600 milliers de livres. Fer : 1 million. — *Prix.* Fer : 21 à 22 livres le quintal ancien. Bois : 30 sous à 3 livres la corde. Minerai : 18 sous le quintal. — *Main-d'œuvre.* 55 ouvriers. — *Salaires.* 24 livres par millier de fabrication. F12 1609. — *Régime.* Propriétaire : la duchesse de Mazarin. Q3 197.

2. Bethonvillier[4].

Consistance. Un fourneau. — *Historique.* Établi en 1684. — *Régime.* Propriétaire : la duchesse de Mazarin. Q3 197.

(1) Sur la Savoureuse.

(2) D'après le Journal de Jars (1769), F12 1300, ces établissements comprennent, près de Belfort, un haut fourneau, et, à un quart de lieue plus loin, la forge, composée de deux affineries, une chaufferie, un marteau, une renardière. D'après Dietrich, *Description*, p. 40 sqq., les forges de Belfort comprennent une forge à quatre feux, et «à la suite de la forge» deux martinets (de 2 ouvriers chacun), le plus éloigné à un quart de lieue; en tout 55 ouvriers et employés; le fourneau est situé près de la ville; à deux lieues est le fourneau de Bettonvilliers.

(3) D'après Achille Penot, *Statistique générale du département du Haut-Rhin*, Mulhausen, 1831, in-4°, p. 375, le fourneau de Belfort date de 1640.

(4) Sur la Madelaine, arrondissement de Belfort. — F12 1609 mentionne, à Bellefontaine, un feu de forge au prince de Porrentruy; Bellefontaine, près d'Ocourt, dans l'arrondissement de Porrentruy, passe en 1815 dans le canton de Berne.

3. Bitschwiller[1]. Q^3 197; F^{14} 105.218.

Consistance. Une fonderie, un martinet, un fourneau, une renardière[2]. — *Historique.* Établissement datant du 21 mars 1739. Q^3 197. Depuis 1788, le roulement est de 6 mois par an, faute de charbon. F^{14} 105.218. (Le fermier à l'Agence des mines, 5 germinal an III). — *Régime.* Propriétaire : le chapitre de Murbach[3]. Q^3 197.

4. Florimont[4].

Consistance. Une fonderie. — *Historique.* Établie de temps immémorial. — *Régime.* Propriétaire : M. de Florimont. Q^3 197.

5. Grandvillars[5].

Consistance. Une forge, deux martinets[6]. — *Historique.* Établissement existant de temps immémorial. Q^3 197. Antérieur à 1737. F^{12} 1307. — *Régime.* Propriétaire : M. de Peseux. Q^3 197.

6. Greisbach[7].

Consistance. Une forge. — *Historique.* Établie depuis 34 ans. Q^3 197.

(1) Ou Bitschweiler, sur la Thur, arrondissement de Belfort.

(2) D'après Dietrich, *Description*, fourneau de Bitschweiler ou Rudenstahl, situé au ban de Saint-Willer, appartenant à MM. de Guebwiller ou Murbach; au total, les usines du chapitre de Murbach comprennent un haut fourneau, une maréchalerie et une renardière. Le fourneau produit 1.100.000 livres par an. Il y a 10 ouvriers et 1 maréchal au fourneau et 2 forgerons à la renardière.

(3) Abbaye bénédictine fondée en 727.

(4) Ou Blumenberg, au confluent de la Cavatte et de la Vendline, arrondissement de Belfort.

(5) Sur l'Allaine, arrondissement de Belfort.

(6) Dietrich, *Description*, p. 18-19, mentionne, à Grandvillars, deux affineries, un martinet, une tréfilerie de 25 tenailles; on emploie 200 milliers de fonte de Franche-Comté; on fait du fil de fer parce que la fabrication du gros fer revient trop cher.

(7) Ou Cresbach, sur un affluent de la Fecht, arrondissement de Colmar.

IMPRIMERIE NATIONALE.

7. Landau (Petit-)[1].

Consistance. Une forge[2]. Q^3 197.

8. Lucelle[3]. F^{14} 105.218, 105.219.

Saint-Pierre-de-Lucelle. — *Consistance.* Une forge, un martinet[4]. — *Historique.* Lettres patentes de 1681. F^{14} 105.218 (Demande de maintien. 21 décembre 1820). — *Régime.* Propriétaire : l'abbaye des Bernardins de Lucelle[5]. F^{12} 105.218.

9. Massevaux[6].

Consistance. Un fourneau. — *Historique.* Établi en 1682[7]. — *Régime.* Propriétaire : le seigneur de Massevaux. Q^3 197.

10. Morvillars[8]. Q^3 197; F^{12} 1303, 1609.

Consistance. Une forge, un martinet, une clouterie, une filerie[9].

(1) Près du Rhin, arrondissement d'Altkirch.

(2) D'après Dietrich, *Description*, p. 325, martinet de Landau, travaillant en taillanderie.

(3) Ou Lützel, sur la Lucelle, arrondissement d'Altkirch.

(4) D'après Dietrich, *Description*, p. 12 *bis*, la forge n'existe plus. «Soit que ses bois n'aient pas suffi à leur aliment, soit qu'elle ait trouvé pour eux des débouchés plus favorables, il y a longtemps qu'elle a fait cesser le travail.» Cf. Penot, *Statistique*, p. 375-376.

(5) Abbaye cistercienne fondée en 1124.

(6) Sur la Doller, arrondissement de Belfort.

(7) D'après Dietrich, *Description*, p. 90-91, «dès l'année 1578, il y avait, dans la vallée de Masevaux (*sic*), des usines... ; les usines tombèrent en ruines pendant les guerres des Suédois.» Le fourneau de Masevaux, p. 92, produit par an 600 milliers de fonte, «quoique ses ateliers soient disposés pour en fabriquer un million».

(8) Ou Morschwiller, sur l'Allaine, arrondissement de Belfort.

(9) D'après le Journal de Jars (1769), F^{12} 1300, il y a, à Morvillars, une filerie, deux affineries, un gros marteau, deux martinets; on y affine tout le fer nécessaire à la filerie. D'après Dietrich, *Description*, p. 24-25, l'établissement comprend deux feux d'affinerie, un feu de martinet, cinquante tenailles, une clouterie et une chaînerie

— *Historique.* Filerie et forge établies depuis 60 ans environ; clouterie établie en 1763. Q³ 197. «Depuis trente ans, j'ai fait ma principale occupation du travail des forges; j'étais surpris que dans une province aussi abondante en fer que celle de Franche-Comté, ma patrie, l'on s'était borné jusqu'alors à la fabrication des fers coulés et forgés, dont la plupart passait à l'étranger, à qui on laissait le soin d'en fabriquer de la tôle et des fils de fer, qu'il nous revendait; ces marchandises augmentaient nécessairement en proportion des frais de transport et de main-d'œuvre, ces dépenses étaient une perte réelle pour la province et pour l'État par la sortie du minerai. Je résolus de former un établissement de ces deux genres; il me fallait des artistes en état d'en construire et des ouvriers pour en diriger les travaux; je fis différents voyages en Allemagne, en Suisse, et principalement dans les manufactures d'Albrouk[1], de Diestel[2] et de la Nevelt[3]; je fus assez heureux, non seulement pour me mettre au fait, mais encore pour me procurer les ouvriers nécessaires à l'exécution de mon projet. Je m'occupai d'abord à rétablir une petite tirerie que mon père avait à ferme à Morvilard, en Alsace. Cette usine était dans sa plus tendre enfance la seule de ce genre dans toute la France : je n'épargnai rien pour l'agrandir, je réussis enfin à y faire du fil de fer et du fer en tôle en grande quantité, et d'une qualité parfaite, en n'y employant que les fers du voisinage, que je sus faire préparer pour avoir de bonne marchandise. On la préféra bientôt à celle de l'Allemagne et de la Suisse, on la préfère encore, puisque la Comté en fournit aujourd'hui dans ces contrées.» F¹² 1316 (Mémoire de M. Fleur l'aîné, 15 décembre 1778). — *Production.* Tout le fer de la forge est employé à la tirerie et non vendu en barres[4]. F¹² 1303 (Mémoire du propriétaire, 15 février 1773). — *Rendement.* Fonte : 6 1/2 p. 10. — *Prix.* Fer : 40 francs le quintal métrique. Bois : 3 francs la corde de 5 pieds de long, 5 de haut, la bûche de 3 pieds 1/2. — *Main-d'œuvre.*

(1) Il y a un Albbruck entre Bâle et Schaffhouse, près de Waldshut, mais il y a un Alperbrück dans la région d'Elberfeld, en pays minier.

(2) Il y a un Diestedde en Westphalie.

(3) Il y a une Neue Welt en Poméranie, mais il y a un Neuwelt dans la Saxe industrielle, non loin de Zwickau, et un autre Neuwelt en Bohême, dans le district minier de Silésie.

(4) D'après Dietrich, *Description*, p. 27, la production est de 200 milliers de fil de fer.

30 ouvriers[1]. F[12] 1609. «Cet établissement [de tréfilerie] ressemble actuellement à une nouvelle colonie des mieux peuplées, qui répand beaucoup d'aisance chez les habitants qui l'avoisinent. J'y occupe plus de cent ouvriers. J'y ai ajouté une clouterie à froid, desservie par des jeunes enfants et des orphelins de dix à douze ans; ils gagnent déjà chacun 15, 18 à 20 sous par jour et touchent au moment d'en gagner 25 à 30. Ces sortes de clous sont tellement recherchés que l'on m'en demande jusqu'en Espagne, en Italie, en Suisse et en Allemagne.» F[12] 1316 (Mémoire de M. Fleur l'aîné, 15 décembre 1778). — *Salaires.* 30 francs par mois. F[12] 1609. — *Régime.* Propriétaire : M. Noblat. Q[3] 197.

11. Oberbrück[2].

Consistance. Un haut fourneau, deux feux de forge[3]. F[12] 1609. — *Historique.* Établi depuis 1682. Q[3] 197. — *Production.* Fonte : 400.000 kilogrammes, le tiers en fonte moulée, le reste en gueuse. Fer : 250.000 kilogrammes[4]. — *Rendement.* Fonte : 700 p. 0/00. — *Prix.* Fer : 40 francs le quintal métrique. Bois : 16 francs la corde équivalant à 4 stères. Minerai, extraction : 1 fr. 50; transport : 0 fr. 50 le quintal métrique. — *Main-d'œuvre.* 13 ouvriers. — *Salaires.* 17 francs par 1.000 kilogrammes. F[12] 1609. — *Régime.* Propriétaire : le seigneur d'Oberbrück. Q[3] 197.

12. Saint-Amarin[5].

Villiers-Saint-Amarin[6]. F[12] 1304, 1609; F[10] 234; D III 214.

[1] D'après Dietrich, *ibid.*, 120 ouvriers, et 234 avec les femmes et les enfants. Les forgerons sont payés 8 livres le mille de fer de onze cents pesant.

[2] Sur un affluent de gauche de la Doller, arrondissement de Belfort.

[3] Dietrich, *Description*, p. 94-95, mentionne, à Oberbrück, trois feux de forge, deux martinets, une maréchalerie, avec 1 commis et 14 ouvriers; de plus, il y a une renardière (une affinerie), qui fabrique 200 milliers de fer.

[4] D'après Dietrich, *Description*, p. 94, la forge d'Oberbrück «consomme environ cent milliers de rognures, provenant des retailles de la tôle de la manufacture de Wegscheid [voir plus loin, p. 378-380]; elle emploie aussi les rebuts de ces martinets, et à peu près quatre cent cinquante milliers de fonte, lesquels produisent ensemble jusqu'à quatre cent cinquante milliers de fers forgés.»

[5] Sur la Thur, arrondissement de Belfort.

[6] D'après Dietrich, Saint-Weiler.

— *Consistance.* Trois feux de forge[1]. F[12] 1609. — *Historique.* Antérieur à 1737. F[12] 1304. — *Rendement.* Fonte : 720 p. 0/00. — *Prix.* Fer : 42 francs le quintal métrique[2]. Bois : 20 à 25 francs la corde, 10 pieds de long, 5 de haut. Minerai, extraction : 1 fr. 50; transport : 1 fr. 50 à 2 francs le cuveau de 155 à 170 kilogrammes. — *Main-d'œuvre.* 45 ouvriers. — *Salaires.* 80 à 90 centimes. F[12] 1609. — *Régime.* Propriétaire : le chapitre de Murbach. F[10] 234.

13. Seppois-le-Bas[3].

Consistance. Deux forges et un martinet[4]. Q[3] 197. Un feu de forge. F[12] 1609. — *Historique.* Ancien établissement. F[12] 95.082. Établissement existant de temps immémorial. — *Régime.* Propriétaire : le seigneur du lieu. Q[3] 197.

14. Seppois-le-Haut[5].

Consistance. Un martinet[6]. F[12] 1609. — *Historique.* Établi de temps immémorial. Q[3] 197. — *Production.* Fer : 1.200 quintaux. — *Rendement.* Fonte : 6 1/2 p. 10. — *Prix.* Fer : 49 francs le quintal métrique. Bois : 3 francs la corde, de 5 pieds sur 5 et 3 1/2. — *Main-d'œuvre.* 8 ouvriers. — *Salaires.* 2 fr. 50 par jour. F[12] 1609. — *Régime.* Propriétaire : M. Rogret. Q[3] 197.

(1) D'après F[12] 1609, la forge comprend de plus un fourneau; d'après Dietrich, *Description*, p. 118, elle comprend deux affineries et un martinet : le fourneau adjoint par F[12] 1609 est celui de Bitschweiler, situé dans les environs.

(2) D'après Dietrich, *Description*, p. 116-119, le prix est de 160 livres le mille de fer, 190 le mille de martinet, 200 le mille de verge crénelée. La forge fabrique 600 milliers de gros fer et 200 de petit.

(3) Sur la Larg, arrondissement d'Altkirch.

(4) Dietrich, *Description*, t. II, p. 13-14, mentionne, à Seppois-le-Bas, une affinerie et un feu de martinet, appartenant à M. Surteau, associé en commandite de M. de Landeberg, seigneur du lieu; les fontes de la Franche-Comté reviennent à 83 livres; l'établissement emploie 3 affineurs, 2 martineurs, 2 goujats, 1 charpentier; les gros fers se sont vendus, en 1785, 16 livres le quintal; le débit s'en fait dans le Tyrol.

(5) Sur la Larg, arrondissement d'Altkirch.

(6) Dietrich, *Description*, p. 13, mentionne, à Seppois-le-Haut, un feu de renardière qui travaille la ferraille et un martinet.

15. Thann[1].

Consistance. Forge, s. a. i[2]. — *Historique.* Établie de temps immémorial. — *Régime.* Propriétaire : M. Marandet. Q^3 197.

2e Section. — Établissements de dénaturation.

1. Beaucourt[3].

Consistance. Manufacture d'horlogerie et de vis. F^{12} 95.342.

2. Breitenbach[4].

Consistance. Deux moulins à aiguiser. — *Historique.* Établis l'un depuis 30 ans, l'autre depuis 12 ans. — *Régime.* Propriétaire : M. Gebelé. Q^3 197.

3. Colmar[5].

I. *Consistance.* Un martinet. — *Historique.* Établi de temps immémorial. — *Régime.* Propriétaire : M. J. Bourghard. Q^3 197.

II. *Consistance.* Une aiguiserie. — *Historique.* Établie de temps immémorial. Q^3 197.

4. Guebwiller[6].

Consistance. Une aiguiserie. — *Historique.* Établie en 1487. Q^3 197.

(1) Sur la Thur, arrondissement de Belfort. — F^{12} 1609 et F^{14} 105.218 mentionnent la forge d'Undeviller, appartenant au prince de Porrentruy; Undevellier, dans l'arrondissement de Porrentruy, passe en 1815 dans le canton de Berne.

(2) D'après Dietrich, *Description*, p. 119, elle consomme 150 milliers de fonte, sans compter la ferraille, et produit 120 milliers de fer.

(3) D'après le *Rapport sur l'Exposition* de 1849, Paris, t. III, p. 389, l'établissement fut fondé en 1780.

(4) Sur un affluent de droite de la Fecht, arrondissement de Colmar.

(5) Sur la Fecht. — D'après Dietrich, *Description*, p. 137, on y convertit en petit fer de la ferraille et de la vieille fonte.

(6) Sur la Lauch,

5. Kaysersberg[1].

Consistance. Un martinet[2]. — *Historique.* Établi de temps immémorial. — *Régime.* Propriétaire : M. Œsinger, de Strasbourg. Q^3 197.

6. Kirchberg[3].

I. *Consistance.* Une taillanderie. — *Historique.* Établie en 1725. — *Régime.* Propriétaire : M. H. Ehrel. Q^3 197.

II. *Consistance.* Une taillanderie[4]. — *Historique.* Établie en 1769. — *Régime.* Propriétaire : M. G. Rosenblicht. Q^3 197.

7. Lautenbach[5].

I. *Consistance.* Une taillanderie. — *Historique.* Établie en 1736. — *Régime.* Propriétaire : M. P. J. Golling. Q^3 197.

II. *Consistance.* Une aiguiserie. — *Historique.* Établie en 1736. Q^3 197.

III. *Consistance.* Une aiguiserie. — *Historique.* Établie en 1769. Q^3 197.

8. Leval[6].

Consistance. Une taillanderie. — *Historique.* Établie en 1724. — *Régime.* Propriétaire : M. Wachter de Rougemont. Q^3 197.

(1) Sur le Weissbach, arrondissement de Colmar.

(2) D'après Dietrich, *Description*, p. 137-138, il occupe 6 ouvriers, et fabrique des ouvrages de taillanderie et des poëlons de tôle, «dont la fabrication annuelle monte à cent cinquante quintaux, et pourrait être portée à deux cent cinquante, si l'entrée de cette espèce de fers ouvrés dans le royaume n'était point gênée par la décision du Conseil du 21 octobre 1785, qui défend l'entrée des poëles à frire, casseroles et autres articles de ce genre».

(3) Sur la Doller, arrondissement de Belfort.

(4) D'après Dietrich, *Description*, p. 93-94, le martinet de Kirchberg, appartenant à George Rosenbluhe, fabrique du fer martinet de toute espèce.

(5) Sur la Lauch, arrondissement de Colmar.

(6) Sur le Saint-Nicolas, arrondissement de Belfort.

9. Metzeral[1].

I. *Consistance.* Un martinet. — *Historique.* Établi en 1749. Q^3 197.

II. *Consistance.* Un moulin à aiguiser. — *Historique.* Établi en 1772. Q^3 197.

10. Méziré[2].

Consistance. Une filerie de fil de fer. — *Historique.* Établie en 1763. — *Régime.* Propriétaire : M. Noblat. Q^3 197.

11. Mühlbach[3].

Consistance. Un martinet. — *Historique.* Établi en 1756. — *Régime.* Propriétaire : M. Herbster. Q^3 197.

12. Munster[4].

I. *Consistance.* Un martinet[5]. — *Historique.* Établi depuis 24 ans. — *Régime.* Propriétaire : M. Stollberg. Q^3 197.

II. *Consistance.* Un martinet[6]. — *Historique.* Établi en 1718. — *Régime.* Propriétaire : M. J.-M. Hummel. Q^3 197.

III. *Consistance.* Un martinet[7] — *Historique.* Établi en 1713. — *Régime.* Propriétaire : M. Becken. Q^3 197.

IV. *Consistance.* Un martinet[8]. — *Historique.* Établi en 1743. — *Régime.* Propriétaire : M. Baudin. Q^3 197.

(1) Sur la Fecht, arrondissement de Colmar.
(2) Ou Miserach, près de l'Allaine, arrondissement de Belfort.
(3) Sur la Fecht, arrondissement de Colmar.
(4) Sur la Fecht, arrondissement de Colmar.
(5) Sur la Fecht.
(6) Sur la Fecht.
(7) Sur le canal de la Fecht.
(8) Sur le canal de la Fecht.

V. *Consistance.* Un martinet[1]. — *Historique.* Établi en 1712. — *Régime.* Propriétaire : M. J.-M. Hummel Q³ 197.

VI. *Consistance.* Un martinet[2]. — *Historique.* Établi en 1732. — *Régime.* Propriétaire : M. J.-M. Hummel. Q³ 197.

13. Offemont[3]. Q³ 197; F¹⁴ 105.219.

Consistance. Un martinet. — *Historique.* Établi en 1683. — *Régime.* Propriétaire : la duchesse de Mazarin. Q³ 197.

14. Ribeauvillé[4].

Consistance. Un polissoir. — *Historique.* Autorisation du 30 janvier 1761. Q³ 197.

15. Sainte-Marie-aux-Mines[5].

I. *Consistance.* Un martinet. — *Historique.* Établi depuis environ 50 ans. — *Régime.* Propriétaire : l'église luthérienne. Q³ 197.

II. *Consistance.* Un martinet et un polissoir. — *Historique.* Établi depuis un temps immémorial. — *Régime.* Propriétaires : les héritiers Scholl. Q³ 197.

16. Sondernach[6].

Consistance. Un martinet, une aiguiserie. — *Historique.* Établis depuis 24 ans. Q³ 197.

(1) Sur le Nonnenbächle.

(2) Sur le Seybach. — D'après Dietrich, *Description*, p. 134-135, «deux martinets attenant à la ville de Munster sont les seuls en activité dans cette vallée; ils appartiennent à M. Jean Hummel. Un de ces martinets travaille en poëlons de fer battu : il emploie six ouvriers, et porterait sa fabrication au double s'il pouvait se procurer du bois; l'autre travaille en taillanderie. M. Hummel en avait un troisième, qu'il a converti en moulin à farine.» Il y avait aussi à Munster une forge (deux affineries) qui chôme depuis six ans.

(3) Sur un affluent de la Savoureuse, arrondissement de Belfort. — D'après Dietrich, *Description*, p. 41-42, le martinet a 2 ouvriers et fabrique des fers ronds.

(4) Ou Rabschwye, ou Rappoltzweiller, ou Rappoltsweiler, arrondissement de Colmar.

(5) Sur la Liber, arrondissement de Colmar.

(6) Sur un affluent de la Fecht, arrondissement de Colmar.

17. Stosswihr[1].

Consistance. Deux aiguiseries. — *Historique.* Établies, l'une depuis 50 ans, l'autre depuis 8 ans. Q^3 197.

18. Thann.

Consistance. Deux moulins à aiguiser. — *Historique.* Autorisation du 20 septembre 1756. Q^3 197.

19. Wattwiller[2].

Consistance. Une aiguiserie. — *Historique.* Établie en 1718. Q^3 197.

20. Wegscheid[3].

1. **Massevaux, Moissevaux, Wegscheid.** F^{12} 1306, 1307. — *Consistance.* Manufacture de fer-blanc. — *Historique.* Établie en 1717[4]. Q^3 197. «Lettres patentes du roi, données à Paris le 14 septembre 1720[5], portant établissement d'une manufacture de fers-blancs à Moissevaux, en Haute-Alsace, et privilèges pour

(1) Ou Stossweier, sur un affluent de la Fecht, arrondissement de Colmar.

(2) Ou Wattweiler, à 3 kilomètres de la Thur, arrondissement de Belfort.

(3) Ou Weegscheid, situé, comme Massevaux, chef-lieu de canton voisin, sur la Doller, arrondissement de Belfort.

(4) Nous lisons dans un Mémoire sur les fers-blancs, manuscrit, datant de l'époque du premier empire, F^{10} 247 : «L'établissement de la plus ancienne de ces fabriques ne remonte pas au delà de l'an 1718; il paraît qu'avant cette époque la France tirait ses fers-blancs de l'Allemagne, d'où l'on fit venir les premiers ouvriers en ce genre. On adopta, en conséquence, le procédé employé en Allemagne, et les manufactures françaises furent montées sur le même pied.» D'après Dietrich, *Description*, p. 96-99, la manufacture de Wegscheid a été bâtie en 1718; elle appartient à la marquise de Rosen. Elle comprend une forge, un four à réverbère, une suerie ou étuve, une étamerie et autres ateliers nécessaires à la décapure et à l'étamage du fer-blanc. Elle fabrique 1.200 à 1.300 barriques par an. Elle occupe 1 maître étameur, 4 compagnons, 4 écureurs, 2 platineurs, 2 élargisseurs, 2 chauffeurs, 1 goujat, 1 trempeur, 1 livreur, 1 maréchal, 1 valet, 1 voiturier.

(5) Et renouvelées le 23 novembre 1739, le 11 novembre 1758.

vingt années au sieur Anthes..... Comme nous sommes informés qu'il ne se fabrique point de fer-blanc dans notre royaume, et que l'on le tire tout des pays étrangers, nous avons écouté avec plaisir la représentation qui nous a été faite de la part de notre cher et bien-amé Henry Anthes qu'avec de grands soins, une application particulière et des dépenses considérables, il [a] acquis des connaissances en différents voyages qu'il a faits dans des pays étrangers, et s'est rendu habile dans la composition et fabrication du fer-blanc; que de notre agrément il a commencé d'en établir une manufacture à une lieue de Moissevaux, dans la Haute-Alsace; qu'il a déjà fait une dépense de plus de soixante mille livres pour l'acquisition du terrain, pour la construction des bâtiments, canaux et autres édifices; que les gens de notre Académie ont vu et fait l'épreuve des échantillons de ces fers-blancs, qu'ils ont trouvés d'une aussi excellente composition que ceux qui viennent des pays étrangers..... Nous avons approuvé et approuvons par ces présentes, signées de notre main, l'établissement de ladite manufacture de fers-blancs..... permettons et accordons à l'exposant par ces dites présentes la continuation de ladite manufacture, pendant l'espace de vingt années consécutives, à compter du jour de l'enregistrement des présentes, par tel nombre d'ouvriers qu'il jugera à propos, la mettons sous notre protection et sauvegarde; voulons que sur la principale porte soit mise cette inscription MANUFACTURE ROYALE DES FERS-BLANCS, et qu'il puisse y mettre gardes de nos livrées. Faisons défenses à toutes personnes, de quelque condition et qualité qu'elles soient, de contrefaire ni établir d'autre pareille manufacture de fers-blancs dans l'étendue de notre province d'Alsace pendant lesdites vingt années, à peine de mille livres d'amende, applicable un tiers à nous, un tiers aux hôpitaux des lieux et l'autre tiers à l'exposant, et de confiscation des outils, métaux et marchandises. Déclarons les ouvriers qui travailleront à ladite manufacture, qui n'auront aucuns biens dans la communauté où elle est établie, et qui ne se trouveront auparavant employés dans aucun rôle, exempts de toutes tailles, subsides, impositions et charges publiques dans ladite communauté pendant lesdites vingt années. Déclarons pareillement les fers-blancs qui sont fabriqués dans ladite manufacture francs et exempts, pendant ledit temps, de tous péages à nous appartenant et droits de sortie dépendant de la ferme de nos domaines d'Alsace, Franche-Comté et Trois-Évêchés, et (que)

de ceux d'entrée appartenant à notre Ferme générale de France, et en conséquence lesdits fers, destinés pour entrer dans le royaume, seront marqués et contrôlés par le commis de nos fermes établi dans le lieu le plus prochain, et sur les certificats dudit commis et ceux de l'exposant ou de ses préposés pourront être transportés dans toute l'étendue de notre royaume, en franchise et sans payer aucun droit aux adjudicataires de nos fermes, le tout à condition que l'exposant donnera ses marchandises pour le même prix que celles qui venaient auparavant des pays étrangers, et qu'il ne pourra en vendre ni en débiter d'autres que celles qui ont été faites et façonnées dans ladite manufacture. Permettons à l'exposant d'avoir des magasins à Besançon ou autres lieux de Franche-Comté, pour entreposer les marchandises de sa fabrique et les faire voiturer dans les temps les plus convenables. . . » AD XI 35.

II. *Consistance.* Un martinet pour le fer-blanc. — *Historique.* Établi en 1717. — *Régime.* Propriétaire : le seigneur de Weegscheid. Q^3 197.

RHÔNE.

2e Section. — Établissements de dénaturation.

Lyon.

Consistance. Fonderies. — *Historique.* L'arrêt du Conseil du 8 août 1786 accorde à Jean Gay et Antoine Badin, maîtres-fondeurs, la permission de fondre, forger, tourner et fabriquer conjointement ou séparément les filières en acier fondu et les autres outils nécessaires à l'exercice du métier des tisseurs d'or. Il existe à Lyon deux autres fabriques du même genre, celles de Tripier et de Tregnet[1]. F12 1316. Demande, 18 décembre 1812, de maintenir une fonderie de fer et de cuivre établie en 1787. Demande, 26 novembre 1812, de maintenir une fonderie de cuivre, de fer et de plomb, établie il y a 25 ans. F14 105.220.

[1] Dans F12 1318, Jérôme Trenet, maître tireur d'or à Lyon, annonce (1786) qu'il est parvenu à fabriquer de l'acier anglais et offre d'établir une manufacture au compte du gouvernement.

SAÔNE (HAUTE).

1re Section. — Établissements de fabrication.

1. Achey [1].

Consistance. — Un feu de forge [2]. F12 680 (Franche-Comté), 1.300. — *Historique, etc.* «Indépendamment de toutes ces usines qui sont en activité, il y en a encore deux autres dans le bailliage de Gray : l'une établie à Achey, sur la rivière du Salon, appartenant à l'abbaye de Theuley [3], et qui consiste dans un feu de forge, laquelle usine est dans le plus mauvais état possible et ne roule point depuis 12 ans en raison des difficultés qui se sont élevées entre les propriétaires, les anciens et nouveaux fermiers sur l'objet des réparations ; la seconde, qui est établie à Villerupt [4], sur un étang, et qui consiste également dans un feu de forge, appartient à M. le comte d'Orsay et ne roule point depuis 5 à 6 ans par rapport à la pénurie des bois.» F12 680.

2. Aillevillers-et-Lyaumont [5].

I. **La Branleure.** — *Consistance.* Forge, s. a. i. [6] — *Production.* Fer, bonne qualité : 400 milliers. — *Combustible.* 200 cordes de bois. — *Prix.* Fer : 200 livres le millier. — *Régime.* Propriétaires : MM. de Mailly et de Magnoncour (*sic*). F12 680 (Franche-Comté).

II. **La Chaudeau.** F12 680 (Franche-Comté), 1306, 1318; F14 105.222, 105.224, 105.227, 105.228. **La Chaudauve.** F12 1306 (Extrait du rapport de Dietrich, 17 mars 1786). — *Consistance.* Forge, martinets et manufacture de fer-blanc. «Cette usine

(1) Sur le Salon, arrondissement de Gray.
(2) Un feu de forge, d'après l'État de 1772, F12 1300.
(3) Abbaye cistercienne fondée en 1131.
(4) Voir département de la Moselle, à ce mot.
(5) Sur la Semouse, arrondissement de Lure.
(6) Un feu de forge, d'après l'État de 1772.

mérite des considérations par la nature de ses établissements; elle renferme une des trois manufactures de fer-blanc qui sont dans le royaume[1] et une tirerie de fil de fer; il y a deux feux de forge, deux feux pour les martinets, un petit four à réverbère pour la première préparation des fers pour les fers-blancs, un autre plus considérable pour les achever, un troisième pour les fils de fer, et deux petits feux pour faire et réparer les outils nécessaires aux différents travaux.» F[12] 680. «Elle est composée de deux affineries et de deux martinets, avec leurs marteaux à platiner et à élargir, et à parer les feuilles, d'une fabrique de fer-blanc avec ses étameries, ses étuves à décaper et ses cisailles, remarquables par la simplicité de leur mécanique. Il y a de plus une tirerie à la Chaudeau, composée de tenailles qui ont un avantage très considérable sur les tireries de Blanc-Murgé et de Plombières[2], dont elle n'est éloignée que de quelque mille toises : celui de ne payer que 15 livres du mille de fil de fer à l'entrée des cinq grosses fermes, en vertu d'un arrêt de 1764[3].» F[12] 1306 (Extrait du Mémoire de Dietrich). Une tréfilerie, une fabrique d'acier, une fabrique d'aciers fins anglais, séparées[4]. F[12] 1318 (Mémoire des sieurs Goux et Cie, 28 mai 1763). — *Historique.* Vente des forges de la Chaudeau, 1er avril 1755, par F.-G. de Magnoncourt à la veuve Goux, P.-A. et J. Bouly, J.-B. Demandre. F[14] 105.228. Requête du s[r] Demandre, propriétaire de la manufacture de fers-blancs de la Chaudeau, «contenant que, par arrêt du Conseil du 11 août 1767 et lettres patentes du 26 du même mois, enregistrées au parlement de Besançon le 6 novembre suivant, le feu roi a bien voulu permettre au sup-

(1) Les deux autres auxquelles il est fait allusion ici sont celles de Wegscheid (ou Massevaux), dans le Haut-Rhin, et celle de Bains, dans les Vosges (voir plus loin à l'*historique*); voir à ces mots. Mais d'autres manufactures de fer-blanc existent encore à Chenecey (Doubs), au Pont-Saint-Ours, commune de Coulanges (Nièvre), à Blandecques (Pas-de-Calais); voir à ces mots.

(2) Voir à Bellefontaine (le Blanc-Murger) et Plombières, département des Vosges.

(3) Arrêt du 5 avril 1764 réglant les droits à percevoir à l'avenir à toutes les sorties du royaume, tant des cinq grosses fermes que des provinces réputées étrangères, sur les différentes espèces de fer y énumérées. AD + 961.

(4) D'après le Journal de Jars (1768), l'établissement de la Chaudeau comprend une tréfilerie, une manufacture de fer-blanc, une fabrique d'acier commun, deux affineries; d'après l'État de 1772, il comprend forge, martinet, aciérie, manufacture de fer-blanc.

pliant et aux associés qu'il avait pour lors, au nombre de trois, de continuer pendant 15 années l'exploitation d'une manufacture de fers-blancs établie par ses soins à la Chaudeau en Franche-Comté, et ordonner que les fers-blancs de cette manufacture qui passeraient dans les provinces des cinq grosses fermes jouiraient pendant ledit temps des mêmes exemptions de droits accordées aux manufactures de même genre établies à Bains en Lorraine et à Moisevaux en Alsace; que depuis, le suppliant ayant réuni les portions des autres co-propriétaires, Sa Majesté a eu la bonté de lui permettre par un nouvel arrêt du Conseil du 26 novembre 1776 de continuer l'exploitation de ladite manufacture pendant un nouveau délai de 15 années;... que le suppliant a jusqu'ici fait tous ses efforts pour se rendre de plus en plus digne de la protection du gouvernement; que ses succès ont répondu à ses soins, et que les fers-blancs qu'il fait fabriquer ont obtenu dans le commerce la réputation que le suppliant a cherché à leur procurer; que cependant la manufacture de la Chaudeau, assimilée à celles de Bains et de Moisevaux pour toutes les exemptions qu'il a paru convenable d'accorder à la fabrication des fers-blancs, en est distinguée par le titre de manufactures royales que les manufactures de Bains et de Moisevaux ont obtenu; que le même titre a été également accordé à une quatrième manufacture qui existe dans le royaume...[1]», et sollicitant le titre de manufacture royale. F[12] 1306. «Le s[r] Demandre est on ne peut pas plus fondé à la réclamer [cette faveur], attendu que l'on ne peut disconvenir que les fers-blancs qui se fabriquent à la Chaudeau proviennent des fontes de même espèce dont on se sert à Bains, et que la préparation y est aussi parfaite que dans la manufacture de Bains; d'ailleurs, la fortune du s[r] Demandre est très considérable : c'est un motif de plus pour lui accorder la grâce qu'il sollicite.» F[12] 1306 (Rapport de l'intendant, 16 mars 1778). Privilège renouvelé en 1782 pour 15 années. F[12] 1306. (Extrait du rapport de Dietrich, 17 mars 1786). — *Production, etc.* Fer : 800 milliers à 220 livres le millier. Fer blanc : 900 barils à 50 livres le baril. Fer noir : 100 barils à 30 livres le baril. Débouchés : tout le royaume et la Normandie. L'usine consomme 10.000 cordes de bois. F[12] 680. «Les affineries sont alimentées des fourneaux du bailliage de Gray, d'où l'on tire près de 600.000[tt]

[1] Voir les privilèges accordés à la manufacture de Coulanges (Nièvre).

pesant de fonte à raison de 60 livres d'achat et de 8# de transport le mille..... 40.800#.
On tire des fourneaux du Beuchau [1] cent cinquante milliers de fonte à 50# le mille..... (*sic*) 5.000#.
Le produit de ces fontes est converti soit en barres d'environ 3 pouces de large sur 7 lignes d'épaisseur, dont on tire des languettes ou petites bandes de fer, repliées ensuite en deux, d'environ 16 pouces de longueur sur une ligne et plus d'épaisseur, pour être fabriquées en tôle et converties en fer-blanc, soit en barreaux carrés qu'on convertit en verge crénelée au martinet pour la tirerie. Ceux de ces fers qui ne paraissent pas d'une qualité bien assurée sont convertis en fer martinet de différentes proportions. Le produit de ce tirage peut monter à 150 livres de petit fer marchand.
Les étains se tirent des Indes par la Hollande et reviennent au delà de 100 livres le quintal. Avant la guerre, ils ne coûtaient que 17 1/2 à 18 sous la livre. Elle en consomme vingt-quatre milliers par année..... 24.000.
La consommation en bois de cette manufacture est de 4.000 cordes, dont 3.500 sont converties en charbon et le surplus est consommé en bûches dans les recuits des tireries des fers battus et aux creusets d'étamage. Les 3.500 cordes rendent 580 bannes à 25 s. faisant..... 14.500.
Et les cinq cents cordes de bois coûtent, à raison de 3# la corde, ci..... 1.500.
Ces bois se tirent en grande partie des bois du seigneur de Saint-Loup, qui est la duchesse de Lorges, et des quarts de réserve des communautés, quelquefois aussi des bois de Luxeuil. Il se fabrique 1.200 barriques de fer battu, dont environ 1.050 en fer-blanc et l'excédent en noir. Les fers-blancs de cette manufacture sont de deux espèces, l'une de 9 pouces de largeur sur 12 pouces de longueur, l'autre de 12 sur 15 dans la première proportion. Il y a des barriques pesant 125, 150, 175 et 200# pesant, suivant l'épaisseur des feuilles, toujours au nombre de 300 dans les barriques. Cette proportion prise sur les lieux se vend 80# lorsqu'elle pèse 125 livres, 85# lorsqu'elle pèse 150, 90# lorsqu'elle pèse 175, et 95# lorsqu'elle pèse 200. La seconde proportion varie de 320 à 400; elle se vend 170# lorsqu'elle pèse 320 livres, et 190# lorsqu'elle pèse

[1] Voir plus loin, page 395 et note 5.

IMPRIMERIE NATIONALE.

400, ce qui ferait monter le prix moyen de la barrique à 118#. Je ne l'évalue cependant qu'à 108# à cause de la différence du prix des fers noirs... Cette fabrication pourrait être doublée sans augmentation de harnais, si l'importation continue des fers-blancs étrangers, notamment ceux des forges d'Odincourt[1], principauté de Montbéliard, et celles de Kayserlautern[2], dans la principauté de Nassau, ne mettaient des bornes étroites au débit de ces marchandises. Les propriétaires de cette manufacture se joignent à ceux de Bain et de Mazevaux[3] pour solliciter du gouvernement qu'il veuille bien concourir à leur donner toute l'activité et l'étendue dont elles seraient susceptibles, en chargeant tellement de droits les fers-blancs étrangers à l'entrée du royaume qu'ils ne soient plus dans le cas de concourir avec ceux des manufactures françaises, dont la fabrication éventuelle serait très suffisante à la consommation du royaume. On fabrique à la tirerie de la Chaudauve 150 milliers de fil de fer, de toute sorte de n° jusqu'au n° 26, l'un portant l'autre, à 350 livres le mille, faisant 42.500. Le débit s'en fait principalement en Normandie, à Paris et à Lyon, dans les cinq grosses fermes, ce qui provient de l'avantage qu'a cette manufacture, par sa situation en Comté, de ne payer sur les fers noirs et les fils de fer, en vertu de l'arrêt du Conseil du mois d'avril 1764[4], qu'un pour o/o de la valeur, portée à 7 s. par quintal de fil de fer, et la marque des fers à raison de 13 s. 6 d. et les 10 s. p. L..., ce qui fait monter ce droit à 15# par millier et un petit acquis. On voit combien cette manufacture a d'avantages sur les tireries de Lorraine, dont elle n'est éloignée que de mille toises, et qui sont obligées de payer 76# par mille. On a vu plus haut qu'il se fabrique annuellement à la Chaudauve environ 150 milliers de fer martinet, provenant des triages des fers qu'on ne croit pas susceptibles d'être convertis en fer blanc et noir. Le prix de ces 150 milliers est de 180 livres le mille, ci. ..... 27.000.
M. Mandres (*sic*) et Goux de Saint-Loup sollicitent instamment la confection d'une route de Saint-Loup à la Chaudauve par Aillevillers et la Branleure. Il est des saisons où leurs approvisionnements en

(1) Pour Audincourt. Voir à ce mot, page 133.
(2) Pour Kaiserslautern.
(3) Pour Bains et Massevaux. Voir à Bains et Wegscheid (Haut-Rhin).
(4) Voir plus haut, page 383, note 3.

fonte de Comté et en charbons sont arrêtés par l'impossibilité de fréquenter les chemins de traverse et le même inconvénient a lieu pour le transport à Saint-Loup des marchandises fabriquées.» F[12] 1306. — *Main-d'œuvre.* «L'usine de la Chaudeau est de grande importance, tant par sa position que par sa nature : elle est située dans la partie des Vosges la plus agreste; le produit de ses terres ne suffit pas à beaucoup près à nourrir ses habitants, qui trouvent des ressources dans cette usine, où l'on emploie toujours 100 ouvriers qui sont à gages.» F[12] 680. «Cette manufacture entretient constamment dans ses ateliers 80 ouvriers à 30 s. par jour.» F[12] 1306. — *Régime.* Propriétaires : les sieurs Goux, Demandre et Cie. F[12] 680. F[14] 105.228. MM. de Mandres et Goux de Saint-Loup. F[12] 1306 (Extrait du rapport de Dietrich, 17 mars 1786).

3. Ambiévillers[1].

Bas du Mont de Gruey. F[12] 680 (Franche-Comté). **Bas du Mont.** Arch. dép. Haute-Saône. — *Consistance.* Forge à fer[2]. — *Production.* Fer : 300 milliers. — *Combustible.* 1.500 cordes de bois. — *Prix.* Fer : 180 livres le millier. — *Régime.* Propriétaire : M. de Clermont-Tonnerre. F[12] 680.

4. Athesans[3].

Saint-Georges. F[12] 680 (Franche-Comté). — *Consistance.* Forge, fourneau, fenderie et sablerie; trois feux et une chaufferie[4]. — *Historique.* Arrêt du Conseil du 9 octobre 1717. — *Production.* Fonte : 900 milliers. Fer : 500 milliers. Débouchés : la province, la Bourgogne, l'Alsace et la Suisse. — *Combustible.* 3.150 cordes de bois. «Cette usine... est des mieux situées pour se procurer les bois nécessaires, à raison de la grande surabondance des communautés voisines et du grand éloignement des villes.» — *Prix.* Fonte : 70 livres le millier. Fer : 220 livres le millier. — *Régime.* Propriétaire : M. de Baleur. F[12] 680.

(1) Sur le Coney, arrondissement de Lure.
(2) Deux feux de forge, d'après l'État de 1772.
(3) Sur le Rognon, arrondissement de Lure.
(4) Fourneau, un feu de forge et fenderie, d'après l'État de 1772.

5. Aubertans [1]. F[12] 680 (Franche-Comté), 1609; F[14] 105.222.

Martinet [2]. F[12] 680. — *Consistance.* Un feu de forge. « Cette usine ne paraît pas d'une grande importance. » F[12] 680, 1609. — *Production.* Fer : 120 milliers. Débouchés : la province et la Franche-Comté. — *Matières premières.* « L'amodiateur tire ses fontes des différents fourneaux voisins, tels qu'à Scey-sur-Saône, Vy-le-Ferroux, Baignes et Loulans [3]. » — *Combustible.* 600 cordes de bois. — *Prix.* Fer : 200 livres le millier. F[12] 680. Fer, 1re qualité : 60 francs le quintal métrique. Bois : 8 francs la corde. F[12] 1609. — *Régime.* Propriétaires : les héritiers Thomas. F[12] 680.

6. Autrey-lès-Gray [4]. F[12] 680 (Franche-Comté), 1609; F[14] 105.228.

Consistance. Un haut fourneau [5]. F[12] 680, 1609. — *Production.* Fonte en gueuse : 800 milliers. Débouchés : la province, la Lorraine et le Dauphiné. F[12] 680. « Ces fontes sont consommées en partie dans la forge de Lœuilley [6], et le surplus passe dans la Lorraine et le Dauphiné. » — *Prix.* Fonte : 90 à 95 livres le millier, pris au fourneau. Arch. dép. Doubs, C 119. Minerai, extraction : 2 fr. 25; transport : 1 fr. 50 la queue de mine (6 hectolitres 50 litres). F[12] 1609. — *Régime.* Propriétaire : le comte d'Orsay. F[12] 680.

7. Auvet-et-la-Chapelotte [7].

Bley. F[12] 680 (Franche-Comté), 1609; F[14] 105.222, 105.228. — *Consistance.* Un haut fourneau [8]. F[12] 680, 1609. — *Production.*

(1) Sur le Ruhans, arrondissement de Vesoul.
(2) En réalité, forge à fer.
(3) Voir à ces mots, même département.
(4) Sur la Sousfroide, arrondissement de Gray.
(5) Fourneau, d'après l'État de 1772.
(6) Voir page 396, à ce mot.
(7) Sur la rivière des Goulottes, arrondissement de Gray.
(8) Fourneau, d'après l'État de 1772. — D'après Febvre, *Philippe II et la Franche-Comté*, p. 4, n. 5, la forge est mentionnée depuis 1530.

Fonte : 800 milliers. Débouché : la Lorraine. — *Combustible.* 150 arpents de bois. — *Prix.* Fonte : 80 livres le millier. F[12] 680. — *Régime.* Propriétaires : «les abbé et religieux de l'abbaye de Theuley». F[12] 680; F[14] 105.228.

8. Baignes [1]. F[12] 680 (Franche-Comté), 1609; F[14] 105.227, 105.230.

Consistance. Un haut fourneau, un feu de forge «à 2 ouvriers» [2]. F[12] 680, 1609. — *Historique.* Établissement très ancien [3]. F[12] 680. Date de temps immémorial. F[14] 105.227 (Demande de maintien, 14 février 1833). Existe en 1728; en 1788, on y fabrique du fer et de la fonte. F[14] 105.227 (Rapport de l'ingénieur des mines, 17 août 1834). — *Production.* Fonte : 900 milliers. Fer : 150 milliers. F[12] 680. Fonte : 494.000 kilogrammes. Fer, 2e qualité : 103.650 kilogrammes. F[12] 1609. — *Matières premières.* «Cette usine est précieuse par rapport à la qualité supérieure des fers et à la quantité des mines; elles sont communes et fort près du fourneau de Baigne.» — *Combustible.* 3.100 cordes de bois. F[12] 680. 41 quintaux métriques de charbon de bois pour 1 millier de fer forgé. — *Rendement.* Fonte : 743 p. o/oo. — *Technique.* «En 1789, le fourneau n'a fabriqué que pendant 7 mois 20 jours... En 1789, la forge a fabriqué pendant 11 mois.» F[12] 1609. — *Prix.* Fonte : 85 livres le millier. Fer : 200 livres le millier. F[12] 680. Bois : 8 francs la corde; 8 pieds de longueur, 4 de hauteur, 28 pouces de largeur (260 cm., 130 cm., 76 cm.). F[12] 1609. «Les bois sont fort rares et fort chers, vu la grande quantité d'usines de même espèce dans le voisinage. La traite des charbons est difficile, tant à cause de leur éloignement que par le mauvais état des chemins de communication d'un village à l'autre.» F[12] 680. — *Main-d'œuvre.* 123 ouvriers, «fondeurs, forgerons et aides, non compris les ouvriers occupés accidentellement, tels que les voituriers». F[12] 1609. — *Régime.* Propriétaire : M. Rochet. F[12] 680.

[1] Sur la Baignotte, arrondissement de Vesoul.

[2] Fourneau et un feu de forge, d'après l'État de 1772.

[3] D'après Febvre, *Philippe II et la Franche-Comté*, p. 4, n. 3, la forge existait en 1557.

9. Beaujeux[1].

Beaujeu. — *Consistance.* Un haut fourneau. F[12] 680 (Franche-Comté), 1609. Un haut fourneau, deux feux de forge[2]. Arch. dép. Doubs, C 119. — *Historique.* «En suite de permission du Conseil en 1682, moyennant un cens envers le roi de 33 livres.» — *Production.* Fonte : 1.000 milliers. Débouchés : la Lorraine et Lyon. F[12] 680. Fonte : 1 million. Fers : 400 milliers. «Les fers se débitent à Lyon et les fontes passent en Lorraine.» Arch. dép. Doubs, C 119. Fonte : 5.000 quintaux métriques. F[12] 1609. — *Combustible.* 300 cordes de bois. F[12] 680. — *Prix.* Fonte : 80 livres le millier. Fer : 200 livres. Arch. dép. Doubs, C 119. Bois : 6 francs la corde «de 8 pieds de longueur, 4 pieds de hauteur et 2 pieds 1/2 de largeur, faisant 80 pieds cubes». Minerai, extraction : 3 sous; transport : 7 sous par pied cube, taré. — *Main-d'œuvre.* 100 ouvriers[3]. — *Salaires.* 1 franc par quintal métrique de fer fabriqué. F[12] 1609. — *Régime.* Propriétaire : le comte d'Hennezel. F[12] 680.

10. Beaumotte-lès-Montbozon[4].

Consistance. Tirerie, martinet[5]. F[12] 680 (Franche-Comté), 1609; F[14] 105.224. — *Historique.* Nouvellement établi. — *Production.* Fil de fer : 130 milliers. Débouchés : le royaume et la Suisse. — *Rendement.* «Il faut 200 milliers d'autres fers pour avoir 130 milliers de fil de fer.» — *Combustible.* 875 cordes de bois. «Les bois sont assez communs dans les environs, mais assez chers.» — *Prix.* Fil de fer : 500 livres le millier. — *Régime.* Propriétaires : les héritiers de M. Bricou. F[12] 680.

[1] A 1.200 mètres de la rive gauche de la Saône, arrondissement de Gray.
[2] Fourneau et forge, d'après l'État de 1772.
[3] Internes et externes.
[4] Sur la rive droite de l'Ognon, arrondissement de Vesoul.
[5] Comprenant vraisemblablement une forge pour fabriquer, en totalité ou en partie, le fer employé pour la tréfilerie.

11. Buthiers [1].

Consistance. Forge à un feu. — *Historique.* Établie depuis peu et sans lettres patentes. — *Production.* Fer, bonne qualité : 40 milliers; se vend «en détail à Besançon et dans les environs». — *Combustible.* 11 arpents de bois nécessaires. «Le fermier se pourvoit de bois dans les forêts du seigneur de Boult [2] et des communautés voisines [3] assez difficilement à cause du voisinage de Besançon.» — *Prix.* Fer : 200 livres le millier. — *Régime.* Propriétaire : le comte de Scey. F[12] 680 (Franche-Comté).

12. Cendrecourt [4].

Consistance. Un haut fourneau. — *Production.* Fonte : 600 milliers. — *Prix.* Fonte : 80 livres le millier. — *Régime.* Propriétaire : l'abbé de Cherlieu [5]. F[12] 680 (Franche-Comté).

13. Chagey [6].

Consistance. Fourneau, deux affineries, chaufferie, martinet à deux marteaux. F[12] 680 (Franche-Comté); Arch. dép. Doubs, C 119. Un haut fourneau, trois feux de forge. F[12] 1609. — *Production.* Fer de la meilleure qualité : 300 milliers. Débouchés : la province et la Suisse. F[12] 680. Fonte : 700.000 kilogrammes. Fer, 1re qualité : 450.000 kilogrammes. F[12] 1609. — *Combustible.* 2.000 cordes de bois. F[12] 680. — *Rendement.* Fonte : 690 p. 0/00. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 40 francs le quintal métrique. Minerai, extraction : 1 fr. 50; transport : 0 fr. 35 le quintal métrique. — *Main-d'œuvre.* 25 ouvriers. F[12] 1609. — *Régime.* Propriétaire : le prince de Montbéliard. F[12] 680.

(1) Au confluent du Buthiers et de l'Ognon, arrondissement de Vesoul.
(2) Arrondissement de Vesoul.
(3) Telles que Voray et Bussières-sur-l'Ognon.
(4) Sur la Saône, arrondissement de Vesoul.
(5) Abbaye bénédictine fondée en 1127.
(6) Sur la Lisaine ou Lizaine, arrondissement de Lure.

14. Conflandey[1]. F[12] 680 (Franche-Comté), 1609; F[14] 105.222, 105.227; D III 219, d[r] 22.

Consistance. Fourneau, forges, affineries, martinet, fenderie. F[12] 680. Un haut fourneau, deux feux de forge, un martinet, une fenderie[2]. F[12] 1609. — *Historique.* Lettres patentes de juin 1686 pour Mme de Montaigne, veuve de Grammont. F[12] 680; F[14] 105.227. — *Production.* Fonte : 800 milliers. Fer : 500 milliers. Débouchés : Chalon, la province, Lyon. « Ces forges ont toujours été d'une grande utilité, surtout pour le service du roi ; elles ont presque toujours servi à la fabrication des bombes et boulets que l'on embarque sur la Saône depuis le magasin. » F[12] 680. Fonte : 5.000 quintaux métriques. Fer, 3e qualité : 2.000 quintaux métriques. F[12] 1609. — *Combustible.* 5.250 cordes de bois. « Les bois du propriétaire affectés à l'usine, ceux du roi situés à portée, qui se vendent toutes les années, avec ceux des seigneurs et des communautés du voisinage, suffisent pour la consommation de l'usine. » F[12] 680. 49 quintaux métriques de charbon de bois pour 1 millier métrique de fer forgé. — *Rendement.* Fonte : 7 p. 10. F[12] 1609. — *Technique.* « . . . Les forges et usines de Conflandey, où il y a six feux, mais dans lesquelles on ne travaille habituellement qu'au fourneau et à deux affineries, parce qu'il n'y a qu'un marteau présentement, qui ne pourrait suffire pour trois feux d'affinerie ; le martinet et la fenderie n'allant que par moment et seulement lorsque les marchands donnent des commissions qui l'exigent... » — *Prix.* Fer : 175 livres le millier. F[12] 680. Bois : 5 à 6 francs la corde (8 pieds de long, 4 de haut, 2 1/2 de large). Minerai, extraction : 2 francs ; transport : 4 francs les 60 pieds cubes, brut. — *Main-d'œuvre.* 300 ouvriers[3]. — *Salaires.* 1 franc[4]. F[12] 1609. — *Régime.* Propriétaire : M. Guy. F[14] 105.227.

[1] Sur la Saône, arrondissement de Vesoul.

[2] Fourneau, trois feux de forge, fenderie, martinet, d'après l'État de 1772.

[3] Internes et externes.

[4] Sans autre indication : sans doute par quintal métrique de fer fabriqué ; comme à Beaujeux.

15. Dampierre-lès-Conflans [1].

Varigny. F[12] 105.229. — *Consistance.* Un haut fourneau. F[12] 1609. — *Historique.* Ancienne usine. F[14] 105.229 (Rapport de l'ingénieur des mines, 26 juillet 1843). — *Production.* Fonte : 3.000 quintaux métriques. — *Prix.* Bois : 5 fr. 35 la corde, c'est-à-dire 187 kilogrammes de charbon de bois produit par la corde, rendus à l'usine. Minerai, extraction : 2 francs; transport : 4 francs la queux de mine, mesure de Bourgogne. — *Main-d'œuvre.* 250 ouvriers [2]. — *Salaire.* 1 franc [3]. F[12] 1609.

16. Dampierre-sur-Salon [4]. F[12] 680 (Franche-Comté), 1609; F[14] 105.229.

Consistance. Un haut fourneau [5]. F[12] 680, 1609. — *Historique.* « Le propriétaire de cette usine prétend qu'elle est très ancienne et qu'elle existait déjà en 1420, suivant les dénombrements donnés au souverain. » Arch. dép. Doubs, C 119. Établissement très ancien. F[14] 105.229 (Demande de maintien, 31 décembre 1837). — *Production.* Fonte : 900 milliers. Débouchés : la Lorraine, la Bourgogne, l'Alsace. F[12] 680. Fonte : 500 quintaux métriques. F[12] 1609. — *Combustible.* 150 arpents de bois. — *Prix.* Fonte : 80 livres le millier. F[12] 680. Bois : 4 francs la corde. — *Main-d'œuvre.* 150 ouvriers [6]. F[12] 1609. — *Régime.* Propriétaire : le comte de Roussillon. F[12] 680.

17. Essertenne-et-Cecey [7].

Échallonge. F[12] 680 (Franche-Comté). **Échalonge.** F[12] 105.225, 105.226. — *Consistance.* Un haut fourneau [8]. F[12] 680. — *Histo-*

(1) Près du Planey, arrondissement de Lure.

(2) Internes et externes.

(3) Sans autre indication; sans doute par quintal métrique de fer fabriqué, comme à Beaujeux.

(4) Arrondissement de Gray.

(5) Fourneau, d'après l'État de 1772.

(6) Internes et externes.

(7) Sur l'étang d'Échallonge, arrondissement de Gray.

(8) Fourneau, d'après l'État de 1772.

rique. Très ancien[1]. F[14] 105.225 (Rapport au Conseil d'État, 22 décembre 1832). — *Production*. Fonte : 1.110 milliers. Débouchés : la province, la Lorraine, le Dauphiné. — *Combustible*. 150 arpents de bois nécessaires. — *Prix*. Fonte : 95 livres le millier. — *Régime*. Propriétaire : le comte d'Orsay. F[12] 680.

18. Fallon[2].

Consistance. Un haut fourneau. F[12] 680 (Franche-Comté), 1609. — *Historique*. Établi en 1711[3]. — *Production*. Fonte : 1.000 milliers. Débouchés : la Franche-Comté, la Haute et Basse-Alsace, Bâle, Porrentruy, la Suisse et Genève. «Il est situé sur la route de Belfort à Besançon, ce qui donne beaucoup de facilité pour l'exportation des fontes.» F[12] 680. Sablerie : 392.750 kilogrammes. Moulage : 53.750 kilogrammes. Gueuse : 90.430 kilogrammes. Bocage : 99.175 kilogrammes. F[12] 1609. — *Combustible*. 3.000 cordes de bois. — *Prix*. Fonte : 80 livres le millier. F[12] 680. Sablerie : 136 fr. 80 le millier. Moulage : 106 francs. Gueuse : 75 francs. Bocage : 70 francs. Bois : 6 fr. 75 la corde, réduite en charbon et rendue. F[12] 1609. — *Main-d'œuvre*. 200 ouvriers environ, non compris les voituriers. — *Régime*. Propriétaire : le marquis de Raincour (*sic*). F[12] 680.

19. Grandvelle-et-le Perrenot[4]. F[12] 680 (Franche-Comté); F[14] 105.222.

Consistance. Forge, s. a. i. — *Historique*. Établissement très ancien, sans titre[5]. — *Production*. Fer : 150 milliers. Débouché : la Suisse. «L'importance de cette forge, qui n'a qu'un feu, est pour la consommation d'une partie des fontes du fourneau de Baigne[6],

[1] D'après Febvre, *Philippe II et la Franche-Comté*, p. 5, n. 1, l'établissement fut construit en 1544.

[2] Sur l'étang de Fallon, arrondissement de Lure. — F[12] 1302 mentionne une forge à Faucogney, commune de Faucogney-et-la-Mer, sur le Breuchin, arrondissement de Lure.

[3] Fourneau, d'après l'État de 1772.

[4] Sur la Romaine, arrondissement de Vesoul.

[5] Un feu de forge et fenderie, d'après l'État de 1772.

[6] Voir plus haut, à Baignes.

qui appartient au même propriétaire; ces fontes, qui sont d'une bonne qualité, donnent un fer doux, propre aux ouvrages de la campagne, sur toute autre qualité, ainsi que pour le service du roi et de ses salines[1]. » — *Combustible.* 900 cordes de bois. « Les bois sont très rares et très chers, à cause de la grande quantité d'usines établies dans le voisinage. » — *Prix.* Fer : 200 livres le millier. — *Régime.* Propriétaire : M. Rochet. F[12] 680.

20. Greucourt[2].

Étravaux. F[12] 680 (Franche-Comté). **Estravaux.** F[14] 105.231. — *Consistance.* Un haut fourneau[3]. — *Historique.* Antérieur à 1734[4]. F[14] 105.231 (Rapport de l'ingénieur des mines, 22 octobre 1851). — *Production.* Fonte : 1.110 milliers. Débouchés : la Lorraine et l'Alsace. — *Combustible.* 150 arpents de bois. — *Prix.* Fonte : 85 livres le millier. F[12] 680. — *Régime.* Propriétaire : le comte de Vezet, président au parlement. F[12] 680; Arch. dép. Doubs, C 119.

21. Hautevelle[5].

Beuchot. — Un haut-fourneau. F[14] 105.222.

22. Larians[6].

Larians. F[12] 680 (Franche-Comté), 1609. — *Consistance.* Un haut fourneau. — *Production.* Fonte : 1.000 milliers. F[12] 680. Environ 400 quintaux métriques en bombes et boulets. F[12] 1609. — *Combustible.* 3.000 cordes de bois. — *Prix.* Fonte : 80 livres le

(1) Sur les salines de Franche-Comté, voir page 196, note 2.

(2) Sur la Romaine, arrondissement de Gray.

(3) Fourneau, d'après l'État de 1772.

(4) D'après Febvre, *Philippe II et la Franche-Comté*, p. 5, n. 2, une forge est citée à Estravaux en 1530, une forge est citée à Greucourt en 1553.

(5) Sur la Roge, affluent de droite de la Lanterne, arrondissement de Lure. — Dietrich, *Description des gîtes de minerai, forges . . . . etc. de la Lorraine méridionale*, p. 534, signale à Hauteville (*sic*) l'établissement de la Beuchau, comprenant un haut fourneau, deux affineries en renardière et une fenderie; il est porté sur la carte de Cassini.

(6) Sur l'Ognon, arrondissement de Vesoul.

millier. Bois : 7 francs la corde. Minerai, en grain : 4 francs; en roche et poussière : 1 franc, rendu. — *Régime.* Propriétaire : M. de la Malmaison. F[12] 680.

23. Lœuilley[1].

Consistance. Forge à deux feux[2]. F[12] 680 (Franche-Comté); F[14] 105.224, 105.225, 105.228. Arch. dép. Doubs, C 119. — *Production.* Fer : 500 milliers. Débouché : Lyon. — *Combustible.* 150 arpents. F[12] 680. — *Prix.* Fer : 210 à 215 livres, «poids de forge qui est de 1.040 l., rendu sur les ports de la Saône». Arch. dép. Doubs, C 119. — *Régime.* Propriétaire : le comte d'Orsay. F[12] 680.

24. Loulans[3].

Consistance. Forge, fourneau. F[12] 680 (Franche-Comté). Un haut fourneau, deux feux de forge. F[12] 1609. — *Production.* Fonte : 1.200 milliers. Fer : 200 milliers. — *Combustible.* 4.200 cordes. — *Prix.* Fonte : 80 livres le millier. Fer : 180 livres le millier. — *Régime.* Propriétaire : le marquis d'Ormenans. F[12] 680.

25. Magny-Vernois[4].

Magny. F[12] 680 (Franche-Comté). — *Consistance.* Forge, fourneau[5]. F[12] 680. — *Historique.* Arrêt du Conseil du 4 janvier 1752, autorisant l'établissement d'une manufacture d'acier à forges et fourneaux. F[12] 1302. — *Production.* Fonte : 900 milliers. Fer : 500 milliers. — *Prix.* Fonte : 100 livres le millier. Fer : 200 livres le millier. — *Régime.* Propriétaire : M. Guy. F[12] 680.

(1) Près de la Vingeanne, arrondissement de Gray.

(2) Plusieurs feux de forge, d'après l'État de 1772.

(3) Sur la Quenoche et la Linotte, arrondissement de Vesoul. — Sur la forge de Loulans au XVIe siècle, cf. Febvre, *Philippe II et la Franche-Comté*, p. 14, n. 1.

(4) Sur la Reigne, arrondissement de Lure.

(5) Fourneau, un feu de forge et fenderie, d'après l'État de 1772.

26. Mailleroncourt-Charette [1].

Mailleroncourt. F[12] 680 (Franche-Comté). — *Consistance.* Un haut fourneau [2]. — *Historique.* Remonte à 1780. F[14] 105.232 (Rapport de l'ingénieur des mines, 28 mai 1859). — *Production.* Fonte : 800 milliers. — *Prix.* Fonte : 80 livres le millier. — *Régime.* Propriétaire : M. Terrier. F[12] 680.

27. Mailleroncourt-Saint-Pancras [3]. F[12] 680 (Franche-Comté), 1609; F[14] 105.231.

Frélans. F[12] 680. — *Consistance.* Forge, s. a. i. F[12] 680. Deux feux de forge et un martinet. F[12] 1609. — *Production.* Fer : 400 milliers. F[12] 680. Fer, 1re qualité : 2.000 quintaux métriques. F[12] 1609. — *Prix.* Fer : 200 livres le millier. F[12] 680. Fer, 1re qualité : 48 francs le quintal métrique. Bois : 3 francs la corde. — *Main-d'œuvre.* 14 ouvriers. — *Salaires.* 1 fr. 50 par quintal métrique de fer forgé. F[12] 1609. — *Régime.* Propriétaire : M. Mongenet. F[12] 680.

28. Maizières [4]. F[12] 680 (Franche-Comté); F[14] 105.223, 105.227, 105.231.

Consistance. Forge, s. a. i [5]. F[12] 680. — *Historique.* Établissement existant de temps immémorial. F[14] 105.231 (Demande de maintien, 15 janvier 1824). — *Production.* Fer : 250 milliers. — *Combustible.* 1.000 cordes de bois. — *Prix.* Fer : 180 livres le millier. — *Régime.* Propriétaire : M. Guyot. F[12] 680.

29. Margilley [6].

La Barbe. F[12] 680 (Franche-Comté). — *Consistance.* Un haut fourneau, une forge. F[12] 680. « Cette usine est composée d'un feu

(1) Sur le Durgeon, arrondissement de Lure.
(2) Fourneau, d'après l'État de 1772.
(3) Sur le Durgeon, arrondissement de Lure.
(4) Sur la Romaine, arrondissement de Vesoul.
(5) Un feu de forge et fenderie, d'après l'État de 1772.
(6) Au-dessus du Saôlon ou Sâlon, arrondissement de Gray.

de forge et d'un fourneau, mais il n'y a que celui-ci qui roule aujourd'hui[1]. » — *Historique.* « Cette usine est très ancienne, et l'on ne peut citer l'époque de son établissement, parce que les titres ont été enveloppés dans l'incendie arrivé au château de Champlitte[2] en 1751. » Arch. dép. Doubs, C 119. — *Production.* Fonte : 600 milliers. Débouchés : la Lorraine et l'Alsace. — *Combustible.* 100 cordes. — *Prix.* Fonte : 80 livres le millier. — *Régime.* Propriétaire : le marquis de Toulongeon. F[12] 680.

30. Montarlot-lès-Champlitte[3].

Montarlot. F[12] 680 (Franche-Comté), 1609. — *Consistance.* Tirerie. F[12] 680. Un feu de forge. F[12] 1609. — *Historique.* Établie depuis environ 60 ans. F[12] 680. — *Production.* Fer : 40 milliers. Débouchés : l'Ile-de-France, la Normandie, la Picardie, la Champagne, le Lyonnais, l'Orléanais, etc. « Cette tirerie paraît d'autant plus utile qu'elle fournit de quoi faire des chaînes et clous de toute espèce et grosseur, aiguilles, épingles, boucles, crochets, ressorts, cordes d'instruments, volières, garde-manger, treillage de jardins et autres. » — *Combustible.* « Comme il ne faut qu'environ 300 cordes de bois par année, tant pour le four à recuire les fils de fer que pour le charbon du martinet où se font les outils, on se les procure dans les bois des communautés voisines. » — *Prix.* Fil de fer : 500 livres le millier. — *Régime.* Propriétaire : M. de Chaffois. F[12] 680.

31. Mont-le-Frânois[4].

Le Crochot. F[12] 680 (Franche-Comté); F[14] 105.226, 105.236. — *Consistance.* Un haut fourneau[5]. — *Production.* Fonte : 900 milliers. Débouchés : la Lorraine et l'Alsace. — *Combustible.* 150 arpents de bois. — *Prix.* Fonte : 80 livres le millier. — *Régime.* Propriétaire : le marquis de Toulongeon. F[12] 680.

(1) Fourneau et un feu de forge, d'après l'État de 1772.

(2) Sur le Sâlon, arrondissement de Gray. Ce château appartenait aux Toulongeon.

(3) Sur le Sâlon, arrondissement de Gray.

(4) Arrondissement de Gray.

(5) Fourneau et plusieurs feux de forge, d'après l'État de 1772.

32. Montureux-et-Prantigny[1].

Montureux. F[12] 680 (Franche-Comté), 1609; F[14] 105.222. — *Consistance.* Un haut fourneau[2]. F[12] 680, 1609. — *Historique.* «Le propriétaire de cette usine prétend qu'elle est établie depuis 1710, en vertu de lettres patentes.» Arch. dép. Doubs, C 119. — *Production.* Fonte : 700 à 800 milliers. Débouchés : la Champagne, la Lorraine, l'Alsace, la Bourgogne et le Dauphiné. F[12] 680. Fonte : 3.000 quintaux métriques. F[12] 1609. — *Combustible.* 120 arpents de bois nécessaires; 4.200 cordes. F[12] 680; Arch. dép. Doubs, C 119. — *Prix.* Fonte : 90 livres le millier. F[12] 680. Bois : 6 francs la corde, 80 pieds cubes. Minerai, extraction : 3 sous; transport : 7 sous par pied cube — *Main-d'œuvre.* 60 ouvriers[3]. — *Salaires.* 1 franc par quintal métrique. F[12] 1609. — *Régime.* Propriétaire : M. de Montureux, président honoraire au parlement. Arch. dép. Doubs, C 119.

33. Passavant-et-la-Rochère[4].

Consistance. Haut fourneau et forge. Le haut fourneau chôme depuis environ 8 ans. Arch. dép. Haute-Saône, M. — *Régime.* Propriétaire : M. Lambert, F[14] 105.222.

34. Pesmes[5]. F[12] 680 (Franche-Comté); F[14] 105.222, 105.232.

Consistance. Un haut fourneau, quatre feux de forge[6]. Arch. dép. Doubs, C 119. — *Historique.* Établi en vertu de lettres patentes du 31 janvier 1660. — *Production.* Fonte : 1.300 milliers. Fers : 700 milliers. «Ces fers sont particulièrement employés à la fabrication des armes à Saint-Étienne[7].» — *Prix.* Fer : 210 livres le

(1) A 1 kilomètre de la Saône, arrondissement de Gray.
(2) Fourneau, d'après l'État de 1772.
(3) Internes et externes.
(4) Arrondissement de Vesoul.
(5) Sur l'Ognon, arrondissement de Gray.
(6) Fourneau et un feu de forge, d'après l'État de 1772.
(7) Sur la manufacture d'armes de Saint-Étienne, voir page 222-226.

millier, poids de forge. — *Combustible.* 350 arpents de bois; 15.750 cordes. F[12] 680. — *Régime.* Propriétaire : le marquis de Choiseul. F[12] 680. Arch. dép. Doubs, C. 119.

35. Pont-de-Planches[1]. F[12] 680 (Franche-Comté), 1609; F[14] 105.229, 105.231.

La Romaine. — *Consistance.* Un haut fourneau[2]. F[12] 680, 1609. — *Historique.* Existe depuis 1772. F[14] 105.229 (Demande de maintien, 20 mars 1839). — *Production.* Fonte : 800 milliers. — *Combustible.* 150 arpents. — *Prix.* Fonte : 85 livres le millier. F[12] 680. Bois : 3 francs la corde. Minerai, extraction : 1 franc; transport : 1 fr. 15. — *Salaires.* 1 franc[3]. F[12] 1609. — *Régime.* Propriétaire : le marquis d'Ambly. F[12] 680.

36. Pont-du-Bois[4]. F[12] 680 (Franche-Comté), 1609; F[14] 105.222.

Consistance. Forge, fourneau. F[12] 680. Un haut fourneau, trois feux de forge, un martinet[5]. F[12] 1609. — *Production.* Fonte : 1.200 milliers. Fer : 800 milliers. F[12] 680. Fonte : 6.000 quintaux métriques. Fer, 3e qualité : 4.500 quintaux métriques. F[12] 1609. — *Combustible.* 4.000 cordes de bois. F[12] 680. 37 quintaux métriques et demi de charbon de bois pour 1 millier métrique de fer. — *Rendement.* Fonte : 750 p. 0/00. F[12] 1609. — *Prix.* Fer : 200 livres le millier. F[12] 680. Fer, 3e qualité : 48 francs le quintal métrique. Bois : 3 francs la corde. Minerai, extraction : 0 fr. 40; transport : 0 fr. 70 le quintal métrique. — *Main-d'œuvre.* 36 ouvriers. — *Salaires.* 1 fr. 50 par quintal métrique de fer forgé. — *Régime.* Propriétaire : M. de Clermont-Tonnerre. F[12] 1609.

(1) Sur la Romaine, arrondissement de Gray.

(2) Fourneau d'après l'État de 1772.

(3) Sans autre indication; sans doute par quintal métrique de fer fabriqué, comme à Beaujeux.

(4) Sur le Coney, arrondissement de Lure.

(5) Fourneau et trois feux de forge, d'après l'État de 1772. — Sur les forges de Pont-du-Bois au XVIe siècle, cf. Febvre, *Philippe II et la Franche-Comté*, p. 12-13.

37. Port-sur-Saône[1]. F[12] 680 (Franche-Comté), 1609; F[14] 105.226.

Magny-Port. F[12] 680. — *Consistance.* Martinet. F[12] 680; F[14] 105.226. Un feu de forge[2]. F[12] 1609. — *Historique.* Établi depuis environ 120 ans. — *Production.* Fer : 150 milliers. Débouché : la province. F[12] 680. Fer, 1re qualité : 1.000 quintaux métriques. F[12] 1609. — *Combustible.* 700 cordes. — *Prix.* Fer : 215 livres le millier. F[12] 680. Fer, 1re qualité : 44 francs le quintal métrique. Bois : 5 à 6 francs la corde. — *Main-d'œuvre.* 50 ouvriers[3]. — *Salaires.* 1 franc[4]. F[12] 1609. — *Régime.* Propriétaire : le prieuré de Saint-Étienne[5]. F[14] 105.226 (Rapport de l'ingénieur des mines, 8 février 1833). «J'ai l'honneur, monsieur et cher confrère, de vous renvoyer le mémoire adressé de la part du s[r] Bressand, de Port-sur-Saône, à M. le directeur général des finances. J'ai fait écrire à ce particulier pour savoir de lui quelle était la nature des vexations qu'il éprouvait de la part des maîtres de forges qui avoisinent le domaine qui lui appartient près de Port-sur-Saône. Vous reconnaîtrez par la réponse que je joins à son mémoire que ses plaintes se bornent à un seul fait, qui est que les maîtres de forges ne veulent payer les deux sous six deniers fixés par l'arrêt du Conseil du 7 avril 1786[6], concernant le tirage des mines, que par tonneaux de cinq cents pesant de mines lavées et purifiées, tandis que ce particulier pense avec tous les propriétaires des fonds sujets à la fouille que les deux sous six deniers doivent être payés par chaque tonneau de terres à mines du poids de 500 l. telles qu'elles sont extraites des fonds qui les contiennent. Le s[r] Bressand a cherché à établir dans ses réponses la légitimité de sa prétention et les inconvénients ruineux qui résulteraient du système contraire, tant pour les propriétaires des fonds que

(1) Arrondissement de Vesoul.

(2) Martinet, d'après l'État de 1772.

(3) Internes et externes.

(4) Sans autre indication; sans doute par quintal métrique de fer fabriqué, comme à Beaujeux.

(5) Prieuré clunisien cédé en 1651 aux Jésuites du collège de Vesoul; cf. Suchaux, *La Haute-Saône*, Vesoul, 1866, in-8°, t. II, p. 173.

(6) Voir plus haut, page 202, note 1.

IMPRIMERIE NATIONALE

pour les maîtres de forges eux-mêmes. L'arrêt du Conseil de 1786 n'est qu'une extension de la déclaration de 1680, qui fixait le dédommagement des propriétaires à un sol par tonneau de mines, et cette extension n'a eu lieu qu'en raison de l'augmentation du numéraire, mais il n'a pas prévenu les contestations qui depuis un siècle divisent les propriétaires et les maîtres de forges sur la véritable application de ces décisions. Les propriétaires, mécontents et de la faiblesse de la rétribution et de ce que les maîtres de forges la diminueraient encore en soutenant qu'elle ne devait être payée que par tonneau de mines lavées et purifiées, en ont pris texte pour porter leurs réclamations devant les juges ordinaires, qui communément condamnent les maîtres de forges non seulement au rétablissement des fonds fouillés ou à des dommages et intérêts considérables, mais encore à d'autres dommages et intérêts résultant de la non-jouissance, ou tout au moins au paiement des revenus qu'aurait dû procurer la jouissance de ces fonds, et de là il en résulte (*sic*) des conflits de juridiction qui souvent ont fatigué le Conseil. D'après cela il me paraîtrait que la demande du s^r Bressand est juste, qu'il est de toute équité que le paiement des deux sous six deniers soit fixé par tonneau de *terres de mines de cinq cents* pesant, telles qu'elles sortent du sein de l'héritage fouillé, puisqu'il est vrai de fait que les maîtres de forges emportent ordinairement du fonds la terre comme la mine, parce que l'établissement des lavoirs et patouillets n'est pas toujours praticable dans les lieux où se trouve la mine, et que ce n'est que dans les lavoirs qu'ils établissent près de leurs fourneaux qu'ils dégagent la mine des terres et autres matières hétérogènes qui l'accompagnent. En astreignant seulement les maîtres de forges à mettre de côté la première couche de terre labourée, qui ne contient presque jamais de mine, ou très peu, et à la régaler sur le terrain, après en avoir uni et aplani les fouilles, l'héritage pourra redevenir propre à la culture. Le propriétaire qui aura perçu deux sous six deniers par tonneau de terre de mine sera à peu près indemnisé de sa non-jouissance, et l'État ne verra pas diminuer la masse des fonds cultivés par l'abus trop peu réprimé des extracteurs de mines. Il y aura alors peu de contestations sur la quantité de terres à mines qui auront été tirées ; elles ne pourront au moins être dispendieuses; un simple expertage, dans lequel on cubera les extractions et l'on pèsera un bloc de ces terres, suffira pour les terminer, au lieu que dans le procédé contraire il fau-

drait des préposés de part et d'autre, soit sur les fonds soit aux lavoirs, pour vérifier les quantités de mines extraites des fonds et leur produit; encore serait-il fort difficile d'empêcher les plaintes des propriétaires sur ce que les maîtres de forges ne sépareraient pas les mines de leurs fonds de celles des autres propriétaires ou des autres territoires que l'on fouillerait en même temps. Il en résulterait d'ailleurs des inégalités dans l'indemnité des propriétaires : ceux dont les fonds contiennent de la mine en roche, qui est pure et n'a pas besoin d'être lavée, percevraient réellement deux sous six deniers par chaque tonneau de cinq cents pesant de matières qui sortiraient de ces fonds, tandis que ceux dont les héritages ne contiennent que des mines plus ou moins chargées de parties terrestres et hétérogènes ne recevraient la rétribution que par tonneau de mines qui en seraient dégagées, et alors il y aurait des nuances infinies dans cette rétribution, parce qu'elle varierait en raison de ce que ces mines seraient plus ou moins pures. Ces considérations me déterminent à penser qu'il serait de la justice du roi d'interpréter son arrêt du 7 avril 1786 et de déclarer que les deux sous six deniers seront payés aux propriétaires des fonds sujets à la fouille par tonneau de cinq cents pesant des terres à mines telles que l'extraction les présente, et ce pour tout dédommagement, à la charge cependant aux maîtres de forges de mettre de côté la première couche labourée des fonds où ils feront l'extraction, et de l'étendre ensuite, à mesure qu'ils passeront à d'autres fouilles, sur les parties qu'ils auront abandonnées, et après en avoir régalé la surface, autant que faire se pourra, pour les rendre à la culture.» F^{14} 105.232 (M. Caumartin de Saint-Ange à M. de la Millière, 25 mars 1789).

38. Renaucourt[1]. F^{12} 680 (Franche-Comté); F^{14} 105.229, 105.232.

Consistance. Un haut fourneau. F^{12} 680. — *Historique.* Établi depuis environ 15 ans en vertu de lettres patentes. Arch. dép. Doubs, C 119. Établi par lettres patentes du 5 août 1767, enregistrées au parlement de Besançon le 26 août 1767. F^{14} 105.229 (Demande de maintien, 26 septembre 1812). Organisé en 1775

[1] Sur la Gourgeonne, arrondissement de Gray.

par M. Richard, marquis de Villersvaudey et seigneur de Renaucourt. F[14] 105.232 (Adresse de la commune de Renaucourt à l'Assemblée nationale). — *Production.* Fonte : 900 milliers. Débouchés : la Lorraine et l'Alsace. — *Combustible.* 150 arpents de bois nécessaires; 5.250 cordes. — *Prix.* Fonte : 90 livres le millier. F[12] 680. — *Régime.* Propriétaire : M. Mongenet, «qui a fait faillite». Arch. dép. Doubs, C 119; F[14] 105.232 (Adresse...).

39. Saint-Andoche [1].

Trécourt. — *Consistance.* Haut fourneau. F[14] 105.226; Arch. dép. Haute-Saône, M. — *Historique.* Date de plusieurs siècles. F[14] 105.226 (Demande de maintien, 23 septembre 1831).

40. Saint-Loup-sur-Semouse [2]. F[12] 680 (Franche-Comté); F[14] 105.222, 105.223.

Saint-Loup. — *Consistance.* Un haut fourneau. — *Historique.* Très ancien, rétabli en 1737. F[12] 680. Permission accordée vers 1686. Certainement antérieur au 1er septembre 1757, date d'un mandat de l'intendant de Bourgogne. F[14] 105.223 (Demande de maintien, 30 novembre 1822). — *Production.* Fonte : 240 milliers. Poteries : 600 milliers. Débouchés : la province, la Lorraine et la Suisse. «On y a fabriqué dans de certains temps une quantité considérable de munitions de guerre, telles que bombes, boulets, etc.» — *Combustible.* 3.000 cordes de bois. — *Prix.* Fonte : 125 livres le millier. Poteries : 100 livres le millier. — *Régime.* Propriétaire : Mme de Lorges. F[12] 680.

41. Scey-sur-Saône [3].

Consistance. Haut fourneau, forge, fenderie. F[12] 680 (Franche-Comté). Haut fourneau, 3 feux de forge [4]. F[12] 1609; F[14] 105.224. — *Historique.* Établissement autorisé en 1693, existant en 1723, d'après extrait des archives de la maîtrise forestière de Vesoul et

[1] Sur le Vannon, arrondissement de Gray.
[2] Arrondissement de Lure.
[3] Arrondissement de Vesoul.
[4] Fourneau, trois feux de forge et fenderie, d'après l'État de 1772.

procès-verbal de visite. F[14] 105.224 (Rapport de l'ingénieur des mines, 2 avril 1827). — *Production.* Fonte : 1.000 milliers. Fer : 600 milliers. Débouchés : «la Franche-Comté, Chalon et Lyon pour les fers, la Lorraine pour les fontes». — *Combustible.* 12.250 cordes de bois. — *Prix.* Fonte : 85 livres le millier. Fer : 200 livres le millier. F[12] 680. Fer, 1re qualité : 40 francs le quintal métrique. Bois : 6 francs la corde. Minerai, extraction : 2 francs; transport : 3 francs les 60 pieds cubes de minerai brut. — *Salaires.* 1 franc la journée de manœuvre. F[12] 1609. — *Régime.* Propriétaire : le prince de Listenois-Bauffremont. F[12] 680; F[14] 105.224.

42. Seveux[1]. F[12] 680 (Franche-Comté), 1609; F[14] 105.222, 105.230, 105.232.

Consistance. Un haut fourneau, trois feux de forge. F[12] 1609. Un fourneau, deux feux de forge[2]. — *Historique.* «Le propriétaire de ces usines prétend qu'elles existent depuis un temps immémorial.» Arch. dép. Doubs, C 119. «Rétabli en 1683, en vertu de lettres patentes.» F[12] 680. Existe de temps immémorial. F[14] 105.232 (Demande de maintien, 30 mai 1859). Détruit vers 1642 pendant les guerres; rétabli par lettres patentes du 23 août 1683 pour le seigneur de Seveux[3]; arrêt de la chambre des Comptes de Dôle du 24 mars 1684. F[14] 105.232 (Rapport de l'ingénieur des mines, 2 avril 1859). En activité depuis 1467. F[14] 105.230 (Demande de maintien, 8 août 1858). — *Production.* Fonte : 1.000 milliers. Fer : 700 milliers. Débouché : le Lyonnais. F[12] 680. — *Combustible.* 300 arpents de bois nécessaires; 12.600 cordes. F[12] 680; Arch. dép. Doubs, C 119. — *Prix.* Fer : 200 livres le millier. F[12] 680. Fer, 1re qualité : 48 francs le quintal métrique. Bois : 3 francs la corde. Minerai, extraction : 1 franc; transport : 1 fr. 25 le mètre cube. — *Main-d'œuvre.* 200 ouvriers[4]. — *Salaire.* 1 franc[5]. F[12] 1609. — *Régime.* Propriétaire : le marquis de Marmier. F[12] 680; F[14] 105.230, 105.232.

(1) Sur la Saône, arrondissement de Gray.

(2) Fourneau et plusieurs feux de forge, d'après l'État de 1772.

(3) Sur la rive gauche de la Saône.

(4) Internes et externes.

(5) Sans autre indication; sans doute par quintal métrique de fer fabriqué, comme à Beaujeux.

43. Sorans-lès-Breurey[1].

Breurey-lès-Sorans. F[12] 680 (Franche-Comté); F[14] 105.222, 105.224, 105.227. — *Consistance.* Forge et fenderie, deux feux de forge. — *Historique.* Établissement existant de temps immémorial. F[12] 680. Établissement très ancien; le haut fourneau a cessé de fonctionner il y a environ 70 ans. F[14] 105.222 (Demande de reconstruire le haut fourneau, 13 avril 1820), 105.224. — *Production.* Fer. bonne qualité : 300 milliers. Débouchés : la Franche-Comté et la Suisse. «La forge de Breurey, étant à portée de la ville de Besançon, est sûrement utile; elle l'est aussi à tous les maréchaux et laboureurs des environs[2].» — *Combustible.* 66 arpents de bois nécessaires. — *Prix.* Fer : 200 livres le millier. F[12] 680. — *Régime.* Propriétaire : le marquis de Sorans. F[12] 680; F[14] 105.222.

44. Valay[3]. F[12] 680 (Franche-Comté), 1609; F[14] 105.222, 105.231.

Consistance. Un haut fourneau[4]. F[12] 680, 1609. — *Historique.* «On prétend qu'il existe depuis 1680.» F[12] 680. Établi depuis 1688. F[14] 105.222 (Enquête de l'an VI). — *Production.* Fonte : 1.000 milliers. Débouchés : les forges de Pesmes[5] et de Montrambert[6]. — *Combustible.* 150 arpents de bois; 5.250 cordes. — *Régime.* Propriétaire : M. Petremand, seigneur de Valay. F[12] 680; Arch. dép. Doubs, C 119; F[14] 105.222.

45. Vauconcourt[7]. F[12] 680 (Franche-Comté); F[14] 105.226.

Consistance. Un haut fourneau[8]. — *Historique.* Existe de temps immémorial. — *Production.* Fonte : 900 milliers. Débouchés : la

(1) Sur le Buthier, arrondissement de Vesoul.
(2) D'après le Journal de Jars (1768), la forge de Breurey fabrique des essieux.
(3) Sur la Tourouge, arrondissement de Gray.
(4) Fourneau, d'après l'État de 1772.
(5) Voir plus haut, à ce mot.
(6) Voir département du Jura, commune de Marpain, p. 204.
(7) Sur la Gourgeonne, arrondissement de Gray.
(8) Fourneau, d'après l'État de 1772.

province, l'Alsace et la Lorraine. — *Combustible.* 3.000 cordes de bois. — *Prix.* Fonte : 88 livres le millier. Bois : « le prix des bois a augmenté depuis quelques années de près d'un tiers par la consommation qu'en font les usines de fer ». — *Régime.* Propriétaire : le comte d'Orsay. F[12] 680.

46. Vellexon-Queutrey-et-Vaudrey[1].

Vellexon. F[12] 680 (Franche-Comté); F[14] 105.230. — *Consistance.* Un haut fourneau[2]. — *Historique.* Construit en 1502. F[14] 105.230 (Rapport au Conseil général des mines, 28 avril 1848). — *Production.* Fonte : 1.000 milliers. Débouchés : la Lorraine et l'Alsace. — *Combustible.* 150 arpents de bois; 6.825 cordes. — *Prix.* Fonte : 90 livres le millier. F[12] 680. — *Régime.* Propriétaire : M. Barberot, seigneur de Vellexon. F[12] 680; Arch. dép. Doubs, C 119.

47. Villersexel[3].

Consistance. Fourneau, forge et fenderie (trois feux)[4]. — *Historique.* Établi en 1733. — *Production.* Fonte : 1.300 milliers. Fer : 800 milliers. Débouchés : la Franche-Comté, Chalon, Lyon, Grenoble. — *Combustible.* 7.500 cordes de bois. — *Prix.* Fer : 240 livres le millier. — *Main-d'œuvre.* « La forge de Villersexel fait vivre plus de 300 mineurs, coupeurs et charbonniers, non compris un grand nombre de voituriers, qui gagnent à conduire les mines, charbons ainsi que les fers à leur destination. » — *Régime.* Propriétaire : le marquis de Grammont. F[12] 680 (Franche-Comté).

48. Vy-le-Ferroux[5].

Consistance. Un haut fourneau[6]. F[12] 680 (Franche-Comté), 1609; F[14] 105.222, 105.224, 105.225. — *Historique.* Établis-

(1) Sur la Saône, arrondissement de Gray.
(2) Fourneau, d'après l'État de 1772.
(3) Sur l'Ognon, arrondissement de Lure.
(4) Fourneau, trois feux de forge et fenderie, d'après l'État de 1772.
(5) Sur un étang, arrondissement de Vesoul.
(6) Fourneau, d'après l'État de 1772.

sement très ancien[1]. F[14] 105.224 (Demande de maintien, 14 août 1827). — *Production.* Fonte : 1.000 milliers. Débouchés : la province, l'Alsace et la Lorraine. — *Combustible.* 3.000 cordes de bois. — *Prix.* Fonte : 88 livres le millier. — *Régime.* Propriétaire : le comte d'Orsay. F[12] 680.

49. Vy-lès-Lure[2].

Consistance. Forge, s. a. i. D III 223, d[r] 7.

2e Section. — Établissements de dénaturation.

Plancher-les-Mines[3].

Consistance. Martinets (en 1784). F[12] 1303. Horlogerie. F[12] 1306. — *Historique, etc.* « Un nommé Prickler, qui avait autrefois travaillé à la Chaudefond (*sic*)[4], en apporta dans la vallée l'art de faire des canons de clef de montre. Il y a successivement formé un nombre considérable d'ouvriers, de manière qu'aujourd'hui le village de Plancher-les-Mines, seigneurie du chapitre de Lure, en compte plus de 150 qui tirent leur subsistance de cette fabrique. Ils s'y sont même tellement multipliés que la grosse, composée de douze douzaines de canons ou carrés, qui se vendait 8 livres dans le principe, n'y coûte plus que 50 s. Ainsi le carré d'une clé que nous payons communément 6 s. à l'horloger ne coûte que 4 d. 1/6 et l'ouvrier y gagne sa vie. Cette fabrication monte de 700 à 800 grosses par mois et, en n'en comptant que 750, elle monte à 108.000 pièces par mois, dont le sieur Prickler débitait à lui seul plus des deux tiers. Cet utile citoyen est mort, et sa famille continue cette branche de commerce, d'autant plus intéressante qu'elle est établie dans le cœur des Vosges, dans une vallée que le travail des mines avait peuplée et que la cessation de ce travail rendrait misérable... Un nommé Jean-Baptiste Gomare, établi au

[1] D'après Febvre, *Philippe II et la Franche-Comté*, p. 4, n. 4, la forge existe en 1541.

[2] A la source d'un affluent de l'Ognon, arrondissement de Lure.

[3] Sur le Rahin, arrondissement de Lure.

[4] La Chaux-de-Fonds, Suisse, canton de Neuchâtel.

Mont-de-Plancher, village de la même vallée et de la même seigneurie, a, de même que Prickler, travaillé à la Chaudefond; mais il en a rapporté l'art complet de l'horlogerie. Il fait de très bonnes pendules, et toutes les pièces de ses mouvements sont de sa main. Il ne tire de la Chaudefond que les ressorts, les cages et les cadrans. Son frère, auquel il a appris son métier, est son unique aide. Ses mouvements gagnent de la réputation dans le pays... Cet homme, sans autre secours que celui de son frère, donne actuellement un mouvement de pendule ordinaire avec répétition d'heure et demi-heure pour 60#. Le prix augmente de 30# quand on veut les mouvements à secondes, et de 9# en sus quand on exige qu'ils marquent les quantièmes.» F[12] 1306 (Extrait du rapport de Dietrich, 17 mars 1786).

SAÔNE-ET-LOIRE.

1re Section. — Établissements de fabrication.

1. Antully [1].

Forges et fourneaux de Baume. F12 680 (Dijon). Forge de Beaumes. F14 105.233. — *Consistance* [2], *etc.* « Cette usine pourrait faire 500 milliers de fer par an, le cours d'eau n'étant pas susceptible de fournir à une plus grande fabrication. Depuis 30 ans environ, cette usine n'a pas été en mouvement plus de 2 ans, raison pour croire qu'elle ne peut être exploitée utilement, car depuis 3 ans surtout que les fers ont augmenté de valeur, elle n'a point été mise en activité. » — *Combustible.* Charbon de bois. — *Régime.* Propriétaire : M. de Chailly, officier aux gardes françaises. F12 680.

2. Autun.

Consistance. Un feu de forge [3]. — *Production.* Fer, 1re qualité : 1.100 quintaux métriques. — *Rendement.* Fonte : 715 à 740 p. o/oo. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 40 à 42 francs le quintal métrique. Bois : 2 francs à 2 fr. 75 la corde, 8 pieds de long, 4 de haut, 2 1/2 de large. — *Main-d'œuvre.* 6 ouvriers. — *Salaires.* 1 fr. 25 par jour. F12 1609.

[1] Sur des coteaux du Morvan, arrondissement d'Autun.

[2] L'établissement comprend un fourneau et deux feux de forge, d'après une lettre de l'administration municipale au département, 18 vendémiaire an v. F14 105.233.

[3] Courtépée et Béguillet, *Description générale et particulière du duché de Bourgogne*, t. I (1775), p. 431 : forges et fourneaux de la Motte-sur-Deune, [D'Heune] construits depuis une douzaine d'années (commune de Saint-Berain).

3. Charolles[1].

Pretin[2]. — *Historique.* Lettres patentes, 1732. — *Production.* «Cette usine donne, année commune, 200 milliers de fer marchand, etc., propre aux différents ouvrages de l'agriculture et taillanderie, qui, pour la plus grande partie, se débitent sur les lieux et aux marchands des villes voisines.» — *Matières premières.* «Elle est construite sur la rivière d'Arconce et n'a qu'un petit cours d'eau, qui souvent la laisse chômer. Elle n'a point de bois spécialement destiné à sa consommation, mais elle le trouve dans les bois aménagés du roi, dans ceux de M. le comte de Lévis et de quelques autres seigneurs voisins. Ses mines sont abondantes.» — *Régime.* «Après la réunion au domaine du roi du comté du Charolais par arrangement pris entre le feu roi Louis XV et S. A. S. Mlle de Sens, le local occupé par cette usine fut acensé moyennant 2.400 ℔ d'entraigue[3] et une rente emportant lods, ventes et remuage[4] et 50 mesures de froment. Les différentes mutations qui ont suivi, les revers qu'ont éprouvés les derniers possesseurs rendent aujourd'hui cette usine peu importante; elle est actuellement affermée 900 ℔ par année. On croit le bail frauduleux, cet objet pouvant valoir au moins 2.000 ℔, ce qui fait la matière d'un procès assez sérieux; le propriétaire plaide pour faire anéantir ce bail. Au surplus, le privilège pour la construction de l'usine dont il s'agit fut obtenu en 1732 par Mlle de Sens, comtesse du Charolais.» F12 680 (Dijon).

4. Creusot (Le)[5].

Montcenis, le Creusot. — *Consistance.* Forerie, forges et fourneaux. F12 680 (Dijon). «L'établissement de Montcenis est composé de quatre hauts fourneaux, de deux grosses forges, de fours à

(1) Chef-lieu d'arrondissement, au confluent de la Semence et de l'Arconce.

(2) Courtépée, *Voyages dans la province de Bourgogne en 1776 et 1777*, p. p. A. de Charmesse et G. de la Grange, Autun, 1895, in-8°, p. 38 : petite forge de Pretin, près de Charolles.

(3) Droit d'entrée, d'installation. Cf. Ducange, *Glossarium*, verbo *intragium*.

(4) Droit de mutation. Cf. Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, t. VII, p. 14-15.

(5) Au pied de coteaux dont les eaux vont au Mesvrin et à la Bourbince, arrondissement d'Autun.

réverbère, foreries et ateliers pour la fabrication des machines à feu, d'une verrerie à gobeletterie, à verre en table et à verre à vitre à la manière anglaise. L'exploitation de la fonderie d'Indret[1] est réunie à cet établissement.» F[14] 105.256 (2e mémoire, 29 juin 1787). — *Historique*[2]. Construction commencée en 1781. Arch. dép. Saône-et-Loire, 1 L 8s (État des fourneaux). «Journal de la mise à feu de la fonderie royale du Creusot», 11 décembre 1785 : deux hauts fourneaux achevés en novembre 1784, mis à feu en 1785. T 591[4]. «J'ai trouvé les ateliers garnis de toutes les nouvelles inventions propres à abréger les opérations des arts. La fonderie provisoire, où j'ai vu couler en fonte des pièces pour l'établissement, est très bien montée.» F[14] 105.256 (M. Amelot, intendant, au contrôleur général, 25 novembre 1785). «Au mois d'octobre dernier, on posait la machine soufflante des hauts fourneaux et l'on construisait les forges. Depuis cette époque, on a mis en feu deux hauts fourneaux, qui ont déjà produit environ un million de fonte; on a coulé des tuyaux pour la compagnie des eaux de Chaillot; on a exécuté plusieurs pièces difficiles que l'on tirait ci-devant d'Angleterre; les forges sont achevées, on pose les machines qui doivent souffler les affineries et faire mouvoir les marteaux. On m'a assuré que ces usines marcheraient au mois de janvier prochain... Enfin, Monsieur, il m'a paru que les travaux de cet établissement, dirigés avec autant d'activité que d'intelligence et d'économie, méritent à tous égards la protection spéciale du gouvernement, et que l'on ne peut rien ajouter aux efforts que fait M. le chevalier de Windel (*sic*) pour en rendre les résultats utiles au pays et à la nation.» F[14] 105.256 (M. Amelot au contrôleur général, 25 août 1786). Arrêt du Conseil, 10 décembre 1786. A D + 1077. — *Production*. «On peut, par le moyen des fours à réverbère, jeter en moules des ouvrages de fonte de toute espèce, en telle quantité qu'on voudra, canons, machines à feu, tuyaux de conduite, etc. La forerie peut forer 2 millions de fonte en canons par an. C'est le plus grand de tous les établissements de ce genre connu en Europe. Les avantages en sont d'autant plus certains que le canal du Charolais lui offre les communications les plus utiles à son commerce avec les deux mers.» F[12] 680. «On peut

[1] Voir à ce mot, pages 230-231.

[2] Voir Ballot, *La fondation du Creusot*, dans *Revue d'histoire des doctrines économiques et sociales*, 1912, p. 29-62.

couler dans les quatre hauts fourneaux dix millions de fonte par an, à raison de deux millions cinq cent mille livres par fourneau. Ainsi, le département de la marine pourrait, dans le cas où ses besoins l'exigeraient, tirer de Montcenis deux mille pièces de canon dans une année, en prenant pour moyenne la pièce de 18. L'Angleterre a jusqu'ici possédé seule, et exclusivement à toutes les nations, des ressources aussi vastes pour l'armement de ses vaisseaux. L'établissement de Montcenis étant à une demi-lieue du canal du Charolais, qui a ses embouchures dans la Loire et dans la Saône, ses exportations dans les ports de l'Océan et de la Méditerranée se font toujours par eau et sont d'une exécution facile, prompte et peu frayeuse (*sic*). Quand l'armement des vaisseaux, des colonies et des côtes du royaume n'emploiera que peu ou point les ateliers de Montcenis, la fabrication des machines à feu, des tuyaux de conduite, des chaudières et cylindres de moulins à sucre pour les colonies, de la poterie et du fer forgé suffit pour leur donner toute l'activité dont ils sont susceptibles. Saint-Étienne et Saint-Chamond[1], Lyon, Beaucaire font une consommation de 20 millions de fer par an, et Montcenis est la forge la plus voisine de ces lieux de débouchés.» F[14] 105.256 (2e mémoire, 29 juin 1787). — *Combustible.* Charbon de terre. F[12] 680. «L'établissement de Montcenis n'emploie pas d'autre combustible que le charbon de terre, dont les mines existent sans être exploitées dans presque toutes les provinces du royaume, tandis que le bois, dont la disette commence à s'apercevoir, est le seul aliment des autres forges de France.» — *Technique.* «Les machines à feu qui font mouvoir les soufflets, les marteaux et les foreries de Montcenis suppléent aux cours d'eau dont se servent les autres forges du royaume. Au moyen des machines à feu, qui, dans le vrai, ne sont qu'un cours d'eau artificiel, on se rapproche des matières premières telles que le charbon, et l'intérêt de cette mise hors se retrouve dans le bon marché des transports. On évite aussi tous les chômages qui résultent, dans les forges à cours d'eau, des gelées, des débordements et des sécheresses, et la manufacture, travaillant toujours, gagne toujours. Les chemins de fer que l'on a faits à Montcenis à l'imitation de ceux d'Angleterre, où des particuliers en ont de 5 à 6 lieues de longueur, paraissent, au premier coup d'œil, comme les machines à feu, très dispendieux; mais,

[1] Département de la Loire; voir à ce mot, page 222.

lorsqu'on voit sur les chemins un seul cheval traîner le poids de cinq chevaux, on cesse de s'alarmer sur le sort d'une pareille mise hors. » — *Prix.* « C'est à la supériorité du bon marché du charbon de terre sur le bois que l'établissement devra tous ses avantages. Il n'est point de forge en France où l'on ne consomme pour 24 à 30 livres de charbon de bois par millier de fonte, et où il n'en coûte 90 à 100 livres de charbon de bois par millier de fer forgé. A Montcenis, la fabrication d'un millier de fonte n'emploiera que pour 12 livres de charbon de terre, et celle d'un millier de fer forgé ne coûtera en charbon que 24 à 30 livres. » F[14] 105.256 (2e mémoire, 29 juin 1787). — *Régime.* « Une compagnie d'actionnaires. Le roi est propriétaire de partie des actions. Lettres patentes non encore enregistrées au Parlement. » F[12] 680. « On donne le nom d'établissement national à ceux qui, par la grandeur et l'utilité de leurs résultats, excitent l'intérêt public. A ce titre, il n'en est pas qui mérite plus ce nom que celui de Montcenis. Des ressources inconnues jusqu'ici pour la défense de l'État, l'emploi énorme d'un combustible qui attendait depuis des siècles que l'industrie le plaçât dans la masse des richesses de la France, l'économie d'un autre combustible devenu rare, des procédés nouveaux pour la fabrication du fer et du cristal, dont la France va partager les fruits avec l'Angleterre qui les a inventés, tels sont les titres que les établissements de Montcenis présentent. La dépense totale s'élevait au 1er janvier dernier à sept millions. Le produit de la fabrication de l'année courante ira au moins à douze cent mille livres, qui seront dépensées tant à la confection des établissements qu'à leur exploitation, et, pour suppléer au retard de leurs recouvrements, on emploie les fonds provenant de la vente de 720 actions, dont le produit est et demeure affecté aux établissements, tant pour faire face aux événements dont l'entreprise est susceptible que pour y réunir les objets de fabrication qui pourraient améliorer et étendre l'affaire. Ainsi, quand les recouvrements des ventes auront mis à même de remplacer dans la caisse la portion des 1.800 mille livres qu'on prend journellement pour la confection de l'établissement et son roulis, cette somme complète de 1.800 mille livres sera convertie en effets portant intérêt et cependant susceptibles d'être négociés contre des espèces toutes les fois que les besoins l'exigeront; de manière qu'on a pris toutes les précautions qui peuvent affranchir les actions de la crainte d'un appel, et c'est aussi par cette raison

que les établissements, qui ne coûteront pas 8 millions, paraissent employer 10 millions. La dépense totale de la fabrication d'une année, tant en matières moulées qu'en fer forgé et verrerie, y compris ses charges, s'élèvera, jusqu'à la confection du canal du Charolais, à la somme de..... 812.000 ₶, savoir :

Fonderie et forges	519.000 ₶	
Indret	100.000	
Verrerie.....	193.000	

« Le produit sera de ..... 2.041.000 ₶ savoir :

Indret et Montcenis.....	1.520.000 ₶	
Verrerie.....	521.000	
Bénéfice		1.229.000

« Après la confection du canal du Charolais, la dépense sera moins forte, parce que les importations et exportations se feront par eau, et notamment le transport de la mine de fer. C'est à présent un objet de 120.000 ₶ par an, qui sera réduit au quart de cette somme. Enfin, le charbon, dont le débouché est borné à la consommation locale, pouvant s'exporter par eau sur tout le cours de la Loire et de la Saône, il en résultera un bénéfice considérable qui n'est pas évalué ici. Cependant, dans l'état des choses, un bénéfice de 1.200.000 ₶, réparti sur quatre mille actions, fait par action 300 ₶. C'est le revenu à 5 p. o/o d'un capital de 6.000 ₶, et l'action qui jouira de ce dividende est fixée à 2.500 ₶. La compagnie, en vertu d'un arrêt du Conseil du 10 décembre dernier, a créé 4.000 actions, réparties ainsi qu'il suit :

Au roi, à raison de 750.000 ₶.....	333 act.
Aux entrepreneurs de la manufacture des cristaux de la reine.....	253
A M. du Lubre.....	50
A M. Ramus, ingénieur-machiniste.....	10
A MM. de Sainte-James et Périer.....	878
A MM. de Sérilly et ses associés.....	1.756
Aux actionnaires qui ont acquis.....	720
Total.....	4.000

«(Nota. Les comptes de l'année 1786 n'étant pas encore reçus, on ne garantit pas l'exactitude du compte d'actions revenant à MM. de Sainte-James et de Sérilly). La compagnie n'a eu recours à ce moyen qu'après avoir aperçu l'impuissance où elle était de soutenir plus longtemps le poids d'une aussi grande affaire. Elle supplia le ministre des finances d'en proposer l'acquisition à Sa Majesté, et ce ne fut que d'après le refus de M. le contrôleur général que l'on demanda la création des actions à laquelle elle a été autorisée par arrêt du Conseil du 10 décembre 1786. Cet arrêt a été rendu d'après deux bons du roi donnés successivement pour Sa Majesté.» F[14] 105.256 (2e mémoire, 29 juin 1787).

5. Gueugnon[1].

Consistance. Forge et fourneau. F[12] 680 (Dijon). Un haut fourneau, deux feux de forge. F[12] 1609. — *Historique.* Date de 1720. F[12] 680. L'établissement a été autorisé par arrêt du Conseil du 16 mai 1724; lettres patentes du 29 mai 1724 en faveur du marquis de Latour-Maubourg pour un haut fourneau, une forge, une fenderie. F[14] 105.233 (Décret du 17 juillet 1856). F[14 bis] 7879. (Lettre de Feydeau au Contrôleur général sur les forges et fourneaux de Gueugnon, 12 mai 1783). — *Matières premières, etc.* «Les mines se trouvent dans les paroisses voisines et dans celle de Gueugnon même. Les seigneurs ont en propriété les bois taillis nécessaires pour alimenter l'usine dont il s'agit, et n'ont pas même d'autres débouchés pour leur consommation[2].» F[12] 680. — *Prix.* Bois : 2 à 3 francs la corde. Minerai, extraction : 2 francs à 2 fr. 50; transport : 3 francs à 3 fr. 50. — *Main-d'œuvre.* 30 ouvriers dans l'intérieur. — *Salaires.* 10 francs «pour le mille de fer». F[12] 1609. — *Régime.* Propriétaire : «une compagnie dans laquelle se trouve un sr Perrot de Châlons.» F[12] 680.

[1] Sur l'Arroux, arrondissement de Charolles.

[2] Courtépée, *Description*, 2e éd., t. II, p. 572, rapporte que des tentatives furent faites à Gueugnon par un Anglais pour la fabrication de l'acier fin; elles furent abandonnées en 1770, à cause des chicanes des agents du seigneur.

6. Marly-sous-Issy[1].

Pont de Vaux. — *Consistance.* Forge, s. a. i. — *Historique.* «Lettres patentes que l'on croit être de 1764.» — *Production.* «Les fers sont entre les doux et les cassants, et il s'en fabrique peu; ils se débitent dans le voisinage et en la ville d'Autun.» — *Matières premières, combustible.* «Cette forge tire ses fontes du Nivernais, éloigné de 4 lieues, et les bois de la terre de la Nocle[2], distante de 2 lieues.» — *Régime.* Propriétaire : M. Motterat de Verprez, seigneur de Serandez. F[12] 680 (Dijon).

7. Martigny-le-Comte[3].

Le Verderat. F[12] 680 (Dijon), 1609. — *Consistance.* Forge et fourneau. F[12] 680. Un haut fourneau, deux feux de forge. F[12] 1609. — *Historique.* «On assure qu'elle existe depuis l'année 1700[4].» — *Production.* «Cette usine fabrique 400 à 500 milliers de fer par an, qui se conduit à Mâcon ou Lyon pour être débité dans les fonderies[5].» — *Matières premières, etc.* «La forge est importante; le cours d'eau est considérable, formé par les eaux de la rivière d'Arconce qui tombe dans le vaste vaisseau de l'étang du Verderat. Elle est aménagée par les bois de la forêt d'Avaise[6] et autres, appartenant à M. le marquis de la Guiche, et qui suffisent à la plus grande partie de sa consommation. Les fermiers de cette usine ont tous les moyens pour une exploitation lucrative.» F[12] 680. — *Prix.* Bois : 3 francs à 3 fr. 50 la corde. Minerai, extraction : 2 francs à 2 fr. 50; transport : 2 francs à 2 fr. 25. — *Main-d'œuvre.* 30 ouvriers dans l'intérieur. — *Salaires.* 10 francs «pour le mille de fer». F[12] 1609. — *Régime.* Propriétaire : le marquis de la Guiche. F[12] 680.

(1) Arrondissement d'Autun.

(2) Arrondissement de Nevers, Nièvre.

(3) Sur un étang d'où sort la Sonnette, arrondissement de Charolles.

(4) Courtépée, *Voyages dans la province de Bourgogne en 1776 et 1777*, p. 60 : les forges du Verderat furent construites en 1607.

(5) Sur les fonderies de Lyon, voir page 381.

(6) Entre l'Arconce et la Semence.

IMPRIMERIE NATIONALE.

8. Neuvy-Grandchamp[1].

Beauchamp. F[12] 680 (Dijon), 1609; Arch. dép. Saône-et-Loire, 1 L 8[s]. — *Consistance.* Forge et fourneau. F[12] 680. Un haut fourneau, deux feux de forge. F[12] 1609. — *Historique.* L'usine existe depuis plus de deux siècles. F[12] 680. L'usine a été créée il y a plusieurs siècles. F[14 bis] 7879 (Ramus, propriétaire, au ministre de l'intérieur, 27 décembre 1820). — *Production.* «Les fers qui s'y fabriquent en petite quantité, faute d'eau, sont fins et ployants, et se débitent dans le pays même et dans les environs.» — *Combustible.* «Le propriétaire possède la plus grande partie des bois nécessaires pour alimenter cette usine; ils n'ont absolument d'autres débouchés que dans sa consommation, ainsi que quantité d'autres bois qui ne sont à portée d'aucune ville ni du commerce de la Loire.» — *Régime.* Propriétaire : MM. Dormy (*sic*) et Neuvy. F[12] 680. Arch. dép. Saône-et-Loire, 1 L 8[s].

9. Palinges[2].

Le Montet. — *Consistance.* «Cette usine consiste seulement en deux fourneaux de fusion de mine de fer.» — *Historique.* «On prétend que l'usine dont il s'agit a paru pour la première fois en l'année 1700, à l'exemple de celles du Verderat et de Perrecy[3] auxquelles elle a débité pendant longtemps ses fontes.» — *Production.* «Les fourneaux peuvent donner annuellement 500 milliers de fonte qui se vendent aux forges de Gueugnon, auxquelles elles sont annexées par un arrangement qui doit encore durer 15 ans.» — *Matières premières.* «Ces fourneaux tirent leurs aliments en mine sur les héritages de Mme de la Coste, propriétaire du Montet.» — *Combustible.* «Quant aux bois, la majeure partie de la consommation qu'ils en font est fournie par les régisseurs de la forge de Gueugnon en paiement de leur fonte.» — *Régime.* Propriétaire : la comtesse de la Coste. F[12] 680 (Dijon).

(1) Arrondissement de Charolles.
(2) Sur la Bourbince, arrondissement de Charolles.
(3) Voir à Martigny-le-Comte et Perrecy-les-Forges.

10. Perrecy-les-Forges[1].

Consistance. Forge et fourneau. F[12] 680 (Dijon). Un haut fourneau, deux feux de forge. F[12] 1609. — *Historique.* Existe depuis 1700[2]. — *Production* «Elle donne 400 à 500 milliers de fer, qui se conduit à Mâcon ou Lyon.» — *Combustible.* «Elle manque de bois et sa rivalité avec celle du Verderat lui est nuisible. L'accaparement du bois par les entrepreneurs de cette dernière et le défaut d'intelligence entre les régisseurs de celle dont il s'agit et le propriétaire la mettent dans ce moment-ci dans une disette de bois à laquelle on aurait paré s'ils n'avaient pas laissé passer les bois de leurs environs aux régisseurs du Verderat.» F[12] 680. — *Prix.* Bois : 2 fr. 50 à 3 francs la corde. Minerai : 3 fr. 50 à 4 francs. — *Main-d'œuvre.* 30 ouvriers dans l'intérieur. — *Salaires.* 9 à 10 francs. F[12] 1609. — *Régime.* Propriétaire : l'abbé de la Tour, en sa qualité de prieur de Perrecy. F[12] 680.

11. Saint-Sernin-du-Plain[3].

I. **Mesvrin.** — *Consistance.* Deux affineries. T 272 (Acte de vente, 16 avril 1785). — *Historique.* Autorisé par arrêt du Conseil du 3 janvier 1764; acte d'association du 23 octobre 1774 pour l'ex-

(1) A la sortie d'un étang de l'Oudrache, arrondissement de Charolles.

(2) Courtépée, *Description*, 2e éd., t. III, p. 60 : forge à deux feux et fourneau, établis en 1634 par permission des États du Charolais.

(3) Au-dessus de la Dheune, arrondissement d'Autun. — D'après F[12] 680 (Dijon), les forges et fourneaux de la Motte-Vouchot (La Motte-Bouchot), commune d'Écuisses, arrondissement de Chalon, n'existent plus; les propriétaires étaient les héritiers de l'abbé d'Hesne, conseiller au parlement de Besançon. «Cette usine est détruite parce qu'on en a pris le cours d'eau pour alimenter le canal du Charolais. Lorsque le canal sera fini, la province pourra rendre à cette forge le même volume d'eau dont elle jouissait auparavant. On pourrait y faire alors 300 milliers de fer, dont l'exploitation serait très commode, puisque cette forge se trouve sur le bord du canal; mais il faut croire que les propriétaires ne remonteront pas cette forge, les débouchés que procurera le canal au commerce des bois augmenteraient trop considérablement la valeur de ce combustible.» Cf. Courtépée, *Description*, 2e éd., t. III, p. 160-161 : «Forge et fourneau; trois étangs dont le plus remarquable est celui de Longpendu»; une partie du fourneau a été emportée par les eaux en 1765. — D'après F[12] 680 (Dijon), les forges et fourneaux de Parizenot, commune de Saint-Eusèbe, sur la Bourbince, arrondisse-

ploitation des «forges et fourneaux de Mesvrin[1]», ou «entreprise des forges et fourneaux de Mesvrin»; «le sieur Roettiers apporta dans ladite société, entre autres objets, la propriété et jouissance de la forge de Mesvrin, du fourneau de Bouvier, avec leurs appartenances et dépendances[2]». T 272. — *Régime.* Propriétaire : la compagnie du Creusot. F[14] 105.256.

II. **Bouvier**[3]. — *Consistance.* Un haut fourneau. T 272.

GÉNÉRALITÉS.

Subdélégation de Montcenis. — «Depuis des siècles, les forêts ont été si négligées et si irrégulièrement exploitées dans l'arrondissement de cette subdélégation que l'on a longtemps désiré des usines pour en faire la consommation. On en a établi sur presque tous les courants d'eau qui avoisinent les bois, ensuite on a détruit par les défrichements une si grande partie de ces mêmes bois que depuis 30 à 40 ans ils ont pris une valeur graduelle considérable et que la plupart des usines sont tombées faute d'aliments[4]; d'où il faut conclure que, dans l'état actuel des choses, vu la grande consommation de bois que le luxe des cheminées entraîne, les débouchés que l'ouverture du canal du Charolais offre à ce genre de commerce, enfin les grands avantages que le gouvernement doit se

ment de Chalon, sont détruits. L'établissement consommait du charbon de bois. Le propriétaire était le comte de Valentine. «Cette usine a été emportée par les eaux de trois étangs qui font partie des réservoirs du canal du Charolais, dont les digues ont crevé; elle consistait en un fourneau et une forge composée d'un seul feu; on pouvait y faire 300 milliers de fer. Elle tirait ses bois, partie de la forêt d'Uchon [village situé sur un massif granitique que limitent l'Arroux et le Mesvrin], partie de celle de Blanzy [arrondissement d'Autun, sur la Bourbince], mais en petite quantité, parce que l'entrepreneur ou le censitaire n'était pas en état de faire de grands approvisionnements. Au surplus, on ne pense pas que cette usine puisse jamais se remonter; le canal du Charolais, qui joint les bois de Blanzy, lui ferait acheter les bois trop cher.» Courtépée, *Description*, 2e éd., t. III, p. 66, ne mentionne aucune forge au hameau de Parisenot, commune de Saint-Eusèbe-des-Bois.

(1) Sur l'étang de Mesvrin.

(2) Cf. Courtépée, *Description*, 2e éd., t. III, p. 170 : «forge sur le Mesvrin, établie en 1766, fourneau en 1774».

(3) Sur l'étang de Bouvier.

(4) Cf. F[14] *bis* 7879 (Feydeau au contrôleur général, 12 mai 1783) : multiplication des usines et, en conséquence, cherté des bois.

promettre des établissements que l'on fait valoir par le charbon de terre, etc. (*sic*), il y aurait non seulement de l'inconvénient à autoriser de nouveaux établissements de la nature de ceux dont on parle ci-contre, mais encore à conserver ceux qui ne seraient point revêtus de lettres patentes. » F[12] 680 (Dijon).

SARTHE.

1re Section. — Établissements de fabrication.

1. Champrond[1].

Cormorin, Vibraye[2]. F12 680 (Orléans), 1610; F14 105.234. — *Consistance.* «Un fourneau pour la fonte de la mine, deux autres fourneaux pour l'affinage, le chauffage et pour la conversion de la fonte en fer.» F12 680. — *Historique.* L'établissement appartient depuis des siècles à la famille de Vibraye. F14 105.234 (Demande de maintien, 10 février 1857). «La forge de Champrond doit son établissement, qui remonte à 1653, au seigneur de Vibraye. Cet établissement, lorsqu'il fut formé, n'était point autorisé par lettres patentes, mais depuis les seigneurs de Vibraye ont acquitté un droit de confirmation en conséquence de l'édit du 27 septembre 1723, et de l'arrêt du Conseil du 25 juin 1725.» — *Production.* Fer en barres, carrés, plaques ou barbeaux. «La qualité est très bonne. On assure qu'il s'y en fabrique annuellement 300 milliers ou environ.» — *Matières premières.* La mine est peu abondante. — *Combustible.* «Les fourneaux sont alimentés avec du charbon de bois seulement, le charbon de terre étant inconnu dans le canton... Cette forge peut être de quelque importance en général, mais elle n'est à proprement parler utile qu'au propriétaire, qui y trouve le débit et l'emploi de ses bois, pour la vente desquels il n'a aucun autre débouché, et le dommage qu'occasionnent les fouilles de la mine balance l'avantage des salaires qu'elle répand dans le canton.» F12 680. — *Prix.* Bois : 4 francs la corde. — *Main-d'œuvre.* 100 ouvriers[3]. — *Salaires.* 1 fr. 28 par jour. F12 1610.

(1) Sur la Braye, arrondissement de Mamers.

(2) D'après F12 680, l'établissement est situé paroisse de Champrond; dans F14 105.234, le dossier est relatif à la demande de maintien de la forge de Vibraye ou de Cormorin, commune de Champrond. La commune de Vibraye est située sur la Braye, arrondissement de Saint-Calais.

(3) Internes et externes.

— *Régime.* Propriétaire : le marquis de Vibraye. F[12] 680; F[14] 105.234.

2. Chemiré-en-Charnie[1].

Chemiré. F[12] 680 (Tours), 1610; F[14] 105.234. — *Consistance.* Un haut fourneau, deux affineries, une chaufferie, une fenderie. F[12] 680. Un haut fourneau, trois feux de forge. F[12] 1610. — *Production.* Fonte : 525 milliers. Fer : 350 milliers. F[12] 680. Fer, 2e qualité : 1.500 quintaux métriques. — *Combustible.* 50 quintaux métriques de charbon de bois pour 1 millier métrique de fer. — *Rendement.* Fonte : les deux tiers. — *Prix.* Fer : 42 francs le quintal métrique. Bois : 3 à 4 francs la corde. F[12] 1610. — *Régime.* Propriétaire : M. de Tourzel. F[12] 680; F[14] 105.234.

3. Étival-lès-le-Mans[2].

La Connère. — *Consistance.* Trois bouches à feu. — *Régime.* Propriétaires : les religieux d'Étival[3]. F[12] 680 (Tours).

4. Montreuil-le-Chétif[4].

L'Aune. F[12] 680 (Tours), 1305[B], 1610; F[14] 105.234. — *Consistance.* Un fourneau, deux affineries, une chaufferie, une fenderie. — *Production.* Fer : plus de 600 milliers. Débouchés : surtout le Havre, Cherbourg, Caen. — *Combustible.* Charbon de bois, « que l'on tire de la forêt de Sillé-le-Guillaume[5], pour laquelle ces bouches à feu sont un débouché aussi nécessaire qu'intéressant... On peut dire que, loin d'être nuisibles, ces usines [forges de l'Aune et de la Gaudinière[6]] sont la richesse du canton, car, indépendamment des bras qu'elles occupent, on serait fort embarrassé d'employer autrement le bois qui est très abondant dans cette

(1) Sur le Palais, arrondissement du Mans.

(2) Sur l'Orne champenoise, arrondissement du Mans.

(3) Abbaye bénédictine fondée en 1109.

(4) A 3 kilom. de la Sarthe, arrondissement de Mamers.

(5) Grande forêt située dans les départements de la Mayenne et de la Sarthe; Sillé-le-Guillaume, arrondissement du Mans.

(6) Voir plus loin, à Sougé-le-Ganelon.

partie, d'où il serait assez difficile de le sortir, n'y ayant point de rivière navigable qui en facilitât le transport.» — *Régime.* Propriétaire : la duchesse de Châtillon; ne paraît pas avoir reçu d'autorisation. F[12] 680.

5. Saint-Jammes-sur-Sarthe[1].

Antoigny. F[12] 680 (Tours), 1610. **Anthoigné**[2]. F[14] 105.234. — *Consistance.* Un haut fourneau, deux feux d'affinerie, un feu de chaufferie. F[12] 680, 1603. — *Production.* Fonte : 400 milliers. Fer : 280 milliers. F[12] 680. Fonte : 300 quintaux métriques. Fer, 3e qualité : 200 quintaux métriques. — *Combustible.* 40 quintaux métriques de charbon de bois pour 1 millier métrique de fer. — *Rendement.* Fonte : 660 p. 0/00. — *Prix.* Fer : 22 francs le quintal[3]. — *Main-d'œuvre.* 20 ouvriers. F[12] 1610. — *Régime.* Propriétaire : le comte de Tessé. F[12] 680.

6. Sougé-le-Ganelon[4].

La Gaudinière. F[12] 680 (Tours), 1305[B], 1610; F[14] 105.234. — *Consistance.* Un fourneau à fonte, deux affineries, une chaufferie, une fenderie. F[12] 680. Un haut fourneau, trois feux de forge. F[12] 1610. — *Historique.* Établissement ancien. F[14] 105.234 (Rapport de l'ingénieur en chef des mines, 16 janvier 1816). — *Production.* Fer : plus de 600 milliers. F[12] 680. Fer, 1re qualité : 250.000 kilogrammes. F[12] 1610. — *Combustible.* Charbon de bois, «que l'on tire de la forêt de Pail[5]». F[12] 680. — *Prix.* Fer : environ 20 francs[6]. Bois : «le sachet de 55 à 60 kilogrammes coûtait 3 francs». Minerai, extraction : 2 fr. 50; transport : 2 francs les 16 pieds cubes. F[12] 1610. — *Régime.* Propriétaires : les héritiers de M. de Bethouar, président à mortier au parlement de Rouen. F[12] 680.

(1) Arrondissement du Mans.

(2) Le nom actuel est Antoigné.

(3) C'est à dire ici le quintal ancien.

(4) Sur la Sarthe, arrondissement de Mamers.

(5) Dans le département de la Mayenne, sur les confins du département de la Sarthe.

(6) Le quintal ancien de 50 kilogrammes.

GÉNÉRALITÉS.

«Les cinq forges [Anthoigny, Chemiré, la Connère, Moncors[1], Orthe[2]] sont très anciennes. On croit qu'elles n'ont été établies qu'en vertu de lettres patentes, mais la date en est ignorée. Leur situation dans des cantons très garnis de bois, et dont le débouché serait difficile, en favorise la consommation; elles procurent la subsistance à un nombre infini de malheureux que l'agriculture ne pourrait employer; enfin elles forment une branche de commerce importante avec les ports de Normandie et de Bretagne, et sont, sous tous les rapports, très avantageuses à la province du Maine.» F[12] 680 (Tours).

(1) Voir département de la Mayenne, à Chammes, p. 256.
(2) Voir département de la Mayenne, p. 257.

SAVOIE.

1re Section. — Établissements de fabrication[1].

1. Aillon-le-Jeune[2].

Consistance. Un haut fourneau, un feu de forge, une martinette «pour réduire le fer en verge pour le livrer à la clouterie». — *Production.* Fer, 1re qualité : 600 quintaux métriques. — *Combustible.* 70 quintaux métriques de charbon de bois dur pour 1 millier métrique de fer. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 69 francs le quintal métrique. — *Main-d'œuvre.* Environ 100 ouvriers[3]. — *Salaires.* 6 francs «pour façon de fer et frais pour la fonte». F12 1607.

2. Argentine[4].

Consistance. Un haut fourneau, deux feux de forge. F12 1607. Une fonderie, deux martinets, une martinette, une clouterie. — *Historique.* Acensé en 1758 aux srs Clerc et Cie. Arch. dép. Savoie, L 584 (Déclaration du sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne,

[1] Cf. *Annales des arts et manufactures*, 1808, t. XXIX, *Sur le commerce... du Mont-Blanc* : ancienneté des usines à fer de la Savoie. — Chabrand, *Histoire de la métallurgie*, p. 57, mentionne la fabrique de fer de la Combe du Guil ou la Fusine, octroyée en 1311 ; cf. Paul Guillaume, *L'industrie métallurgique dans les Hautes-Alpes avant 1790*, dans le *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes*, 1886, p. 486-505. Les *Annales des arts et manufactures*, 1808, tome XXIX, mentionnent, pour 1560, les fonderie et forges de Bourget-en-l'Huile (sur le Gellon, arrondissement de Chambéry).

[2] Sur un affluent du Chéran, arrondissement de Chambéry. — Chabrand, *Histoire de la métallurgie*, p. 75-76, rappelle le voyage dans la Tarentaise de Pison du Galland (1788), qui mentionne les fabriques de fer du village de Sainte-Hélène (voir plus loin, à ce mot), de la Trappe de Tamié (voir plus loin, à Plancherine), de l'abbaye de Bellevaux (prieuré de l'ordre de Cluny, arrondissement de Chambéry) et de la Chartreuse d'Aillon.

[3] Internes et externes.

[4] Dans la vallée de l'Arc, arrondissement de Saint-Jean-de-Maurienne.

20 juillet 1811). — *Production.* Fonte : 3.360 quintaux métriques. Fer, 1re qualité : 342 quintaux métriques. — *Combustible.* 99 quintaux métriques de charbon de bois pour 1 millier métrique de fer. — *Rendement.* Fonte : 804 p. o/oo. — *Technique.* Le haut fourneau est actif six mois tous les deux ans; la forge, cinq à six mois par an. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 63 francs le quintal métrique. Charbon de bois : 3 francs le quintal métrique. Minerai, extraction : 1 fr. 25; transport : 0 fr. 34 le quintal métrique. — *Main-d'œuvre.* 50 à 60 ouvriers[1]. F12 1607.

3. École[2].

Consistance. Un haut fourneau, un feu de forge, une petite forge «pour réduire le fer en verge». — *Production.* Fonte : 360 quintaux métriques. Fer, 1re qualité : 92 quintaux métriques. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 66 francs le quintal métrique. — *Main-d'œuvre.* 20 charbonniers, 6 muletiers, 5 fondeurs, 5 ferriers. — *Salaires.* 0 fr. 60 le quintal métrique de fonte, 3 fr. 50 le quintal métrique de fer. F12 1607.

4. Épierre[3].

Consistance. Un haut fourneau. «Il n'y a point eu d'activité depuis 1787. La compagnie qui faisait exploiter les usines d'Épierre faisait travailler le fer à Saint-Remy[4], distant de 2 lieues de l'usine, pour épargner les bois à sa portée; elle y entretenait deux feux de forge qui fournissaient 560 quintaux métriques de fer.» — *Production.* Fonte : 3.920 quintaux métriques. — *Prix.* Charbon de bois : 3 fr. 50 le quintal métrique. Minerai, extraction : 1 fr. 03; transport : 0 fr. 40 le quintal métrique. — *Main-d'œuvre.* 60 à 70 ouvriers[5]. — *Salaires.* 1 fr. 20, 1 fr. 50 et 2 francs la journée de travail. F12 1607.

(1) Internes et externes.
(2) Sur le Chéran, arrondissement de Chambéry.
(3) Sur l'Arc, arrondissement de Saint-Jean-de-Maurienne.
(4) Sur l'Arc, arrondissement de Saint-Jean-de-Maurienne.
(5) Internes et externes.

5. Plancherine[1].

Tamié. — *Consistance.* Un haut fourneau, un feu de forge. — *Historique.* «En 1789, les usines de Tamié étaient administrées par les religieux de ce nom[2], qui en étaient propriétaires; mais, à cette époque, les forges et fourneaux étaient en pleine activité, ils avaient les bois nécessaires pour la faire rouler à perpétuité, qui dépendaient de leurs maisons.» F[12] 1607.

6. Randens[3].

Consistance. Un haut fourneau. — *Prix.* Bois : 12 francs la corde; longueur 2 m. 67, hauteur 1 m. 33, largeur 1 m. 33. Minerai, extraction : 1 fr. 20; transport : 0 fr. 80 le quintal métrique. — *Main-d'œuvre.* 80 ouvriers[4]. — *Salaires.* 1 fr. 20 la journée. F[12] 1607.

7. Sainte-Hélène-sur-Isère[5].

Consistance. Un haut fourneau, un feu de forge. — *Production.* Fonte : 2.200 quintaux métriques. Fer, 2e qualité : 110 quintaux métriques. — *Prix.* Fer : 62 fr. 50 le quintal métrique. Charbon de bois : 3 francs le quintal métrique. Minerai, extraction : 1 fr. 50; transport : 1 fr. 25 le quintal métrique. — *Main-d'œuvre.* 27 ouvriers : 5 forgerons, 6 fournelliers, 13 charbonniers, 3 muletiers. — *Salaires.* 0 fr. 70 par quintal métrique de fer. F[12] 1607.

(1) A 2 kilomètres et demi de l'Isère, arrondissement d'Albertville.
(2) Abbaye cistercienne, fondée en 1134.
(3) Sur l'Arc, arrondissement de Saint-Jean-de-Maurienne.
(4) Internes et externes.
(5) Sur un affluent de l'Isère, arrondissement d'Albertville.

SEINE.

2e Section. — Établissements de dénaturation.

Paris.

I. *Consistance.* Manufacture de quincaillerie et bijouterie. — *Historique.* « M. de Tolozan a exposé que, par arrêt du Conseil du 12 juillet 1785, il a été permis aux sieurs Tugot et Daumy d'établir à Paris une manufacture de quincaillerie et de bijouterie en plaqué et doublé d'or et d'argent sur tous métaux. Cet arrêt a été revêtu de lettres patentes adressées à la Cour des monnaies de Paris, qui, par son arrêt d'enregistrement, a défendu aux ssrs Tugot et Daumy de doubler ni plaquer les vases et ustensiles de cuivre et de similor propres aux comestibles. Le sr Daumy a demandé qu'on annule cette modification. M. de Tolozan a ajouté que c'est relativement à cette faculté accordée auxdits entrepreneurs par l'arrêt du 12 juillet 1785 qu'il a été délibéré le 21 août dernier de leur faire espérer qu'on leur procurerait, par forme de dépôt ou de prêt, un laminoir et un balancier qu'ils demandaient à cette époque. Délibéré de rendre un arrêt qui, sans s'arrêter à la modification mise par la Cour des monnaies dans son arrêt d'enregistrement, ordonne que l'arrêt du Conseil et les lettres patentes obtenues par les ssrs Tugot et Daumy seront exécutées, et en conséquence leur permet S. M. de doubler et de plaquer les vases et ustensiles de cuivre et de similor propres aux comestibles. » F12* 107, fol. 688-689 (Bureau du commerce, 20 janvier 1789).

II. *Consistance.* Manufacture d'acier fin et de quincaillerie fine à l'instar de l'Angleterre[1]. — *Historique.* Établie aux Quinze-

[1] F12 1316 contient un Mémoire du sieur Jacques (1786), qui a établi une manufacture de limes, la seule de ce genre, à Paris, après gratification de Calonne. Dans F12 95.073B, examen par Vandermonde, 12 juillet 1786, des limes fines fabriquées par Jacques. — Un arrêt du Conseil, du 19 octobre 1784, autorisait le sieur Goulard de Saudrai à établir à Paris, avec un privilège de

Vingts depuis le 21 février 1786. F[12] 1316, 1317. D'abord à Clignancourt. F[12] 95.084. Obtient le titre de manufacture royale pour éviter le débauchage de ses ouvriers par les Allemands et par les fabricants de la Charité-sur-Loire[1]. F[12] 107*, fol. 46-47 (Bureau du commerce, 25 février 1788). — *Main-d'œuvre.* 70 ouvriers et 12 élèves. — *Régime.* Propriétaire : M. Dauffe. F[12] 95.184.

15 ans, une manufacture de quincaillerie avec machines à l'imitation de celle de Birmingham pour le laminage et le polissage de l'acier. Cet établissement avait été autorisé en 1778 à Falaise. Nous ignorons s'il a fonctionné (F[12] 95.087).

[1] Voir département de la Nièvre, à ce mot.

SEINE-ET-MARNE.

1re Section. — Établissement de fabrication[1].

Château-Landon[2].

Néronville[3]. — *Consistance.* Manufacture d'acier. — *Production.* Acier, limes, carreaux. — *Historique.* La manufacture fut établie à Néronville et Souppes[4] par arrêts du Conseil d'août 1773 et septembre 1775 (acte d'association du 27 mai 1773); nouvelle société Dagron et Désormeaux, 4 février 1781; acte d'arbitrage et inventaire, 11 mars 1785[5]. T 78.

(1) Dans O¹ 1066, Bâtiments, Cahiers de notes de bons du roi, fonderie mentionnée à Versailles le 3 mars 1750. — Dans F¹² 1317, arrêt du Conseil du 29 décembre 1746 autorisant Roost et Rabault à établir dans les environs de Rouen des moulins pour la fabrication du fil de fer; dans F¹²* 96, 19 février 1749, Bureau du commerce, fol. 102-105, 113-114, insuccès de la fabrication du fil de fer à Deville (?-lès-Rouen, arrondissement de Rouen, sur le Cailly), en vertu de l'arrêt du 29 décembre 1746. — Dans F¹² 95.087, minute de l'arrêt du 27 mai 1783, rendu en faveur de Montmignon (*sic*), qui, après avoir obtenu privilège pour une manufacture de quincaillerie à Rouen en 1766, la transporta en 1769 dans sa terre de Lessard en Anjou. Sur la manufactuce de Bordeaux, dirigée par M. Chéret de Monmignon, voir page 151.

(2) Sur le Fusain, arrondissement de Fontainebleau.

(3) Hameau de la commune de Château-Landon, arrondissement de Fontainebleau.

(4) Sur la rive droite du Loing, arrondissement de Fontainebleau.

(5) F¹² 1300, Grignon, Extrait de mes observations (1778) : à Souppes, fabrique de limes, dépendance de la manufacture d'acier de Néronville. — Dans F¹² 1316, autorisation, 9 juin 1778, d'établir à Brunoy (Seine-et-Marne, arrondissement de Corbeil, sur la rive droite de l'Yère) une manufacture de fil d'archal et d'ustensiles de cuisine en fer battu sans soudure, pour remplacer celle d'Illkirch (voir département du Bas-Rhin, à ce mot); sans suite au dossier. — Dans F¹² 1316 également, dossier concernant (1750-1752) la manufacture royale de limes et de fer estampé d'Essonnes (Seine-et-Marne, sur l'Essonne); cf. *Encyclopédie*, t. VII (1757), p. 166 : «Le moulin établi à Essonnes pour profiler le fer appartient de droit aux fenderies, dont il n'est qu'une espèce particulière; c'est, suivant le rapport de MM. les commissaires de l'Académie des sciences, du 23 décembre 1752, un laminoir.» Dans F¹²* 107, fol. 141-142, avis négatif du Bureau du commerce, 17 avril 1788, sur la demande du sieur Colon, mécanicien à Paris, pour établir sur la Juigne une manufacture de taillanderie et quincaillerie avec privilège et titre de manufacture royale.

SÈVRES (DEUX-).

1re Section. — Établissement de fabrication.

Peyratte (La)[1].

La Meilleraye. F12 680 (Poitiers), 1610; F14 105.237. — *Consistance.* Un haut fourneau, trois feux de forge. — *Production.* Fer, 1re qualité : 2.500 à 3.000 quintaux (de 50 kilogrammes). F12 1610. — *Combustible.* 150 arpents de bois par an. «La Peyratte, dans laquelle cette usine est établie, ne pourra se ressentir de longtemps de la consommation de charbon de bois qui sert à alimenter cette forge, qui est très voisine de la vaste forêt de la Meilleraye, où l'on coupe tous les ans 150 arpents pour son entretien.» — *Prix.* 1re qualité : 28 francs le quintal (de 50 kilogrammes). Bois : 5 fr. 50 à 6 francs la corde; «8 pieds de couche, 4 pieds 2 pouces de hauteur, 32 pouces entre sifflets, telle est la mesure d'ordonnance.» Minerai, extraction : 1 fr. 50; transport : 1 franc à 1 fr. 50 la pipe, qui cube 9 pieds. — *Main-d'œuvre.* 24 ouvriers à l'intérieur. — *Salaires.* 2 fr. 20 le quintal. F12 1610. — *Régime.* Propriétaire : le comte d'Artois. F12 680; F14 105.237.

[1] Au-dessus du Thouet et du ru de l'Étang-Gaillard, arrondissement de Parthenay. — Gobet, *Les anciens minéralogistes du royaume de France*, Paris, 1779, 2 vol. in-8°, t. II, p. 555-556 (*Observations sur la mine de Glanges*, par M. S., 1770) : «Il y a quelques forges dans le Poitou. A la Peyrate, appartenant à Monseigneur le comte d'Artois; elle approvisionne le bas Poitou. A Verrières, qui est au duc de Mortemart. A la Gaubreté, et à Luchapt. On estime qu'elles donnent annuellement 1.500.000 m. de fonte et 1.110.000 m. de barres; les mines sont de bonne qualité, le fer est pliant et ductile. On n'y fabrique ni acier ni quincaillerie.» — Pour Verrières (commune de Lhommaizé), la Gaubreté (commune de Gouex) et Luchapt, voir département de la Vienne, à ces mots.

SOMME.

2e Section. — Établissements de dénaturation[1].

1. Abbeville.

Consistance. Clouterie. F^{12} 680 (Trois-Évêchés).

2. Amiens.

Consistance. Clouterie. F^{12} 680 (Trois-Évêchés).

[1] D'après les *Rapports* sur l'Exposition de 1889, classe 41, p. 296-297, la serrurerie existe dans la Somme, en petits ateliers à domicile, depuis plus d'un siècle; d'après les *Rapports* sur l'Exposition de 1900, classe 65, p. 527, l'établissement Depoilly et Fleury, à Escarbotin, fut fondé en 1788.

IMPRIMERIE NATIONALE.

TARN.

1re Section. — Établissements de fabrication.

1. Lamontelarié[1].

Monségou[2]. F12 1610. **Montsegouts.** F14 105.238. — *Consistance.* Une forge catalane, un martinet. F12 1610. — *Historique.* Acte de concession du 21 mai 1437[3]. Détruite «pendant les guerres civiles». Autorisée par arrêt du Conseil du 27 octobre 1761. La fabrication du fer commence en 1763. F14 105.238 (Rapport de l'ingénieur des mines, 4 floréal an XIII). — *Production.* Fer, 1re qualité : 800 quintaux métriques. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 50 francs le quintal métrique. — *Main-d'œuvre.* 8 ouvriers. — *Salaires.* 1 fr. 50 la journée. F12 1610.

2. Margnés (Le)[4].

Marniès[5]. — *Consistance.* Forge, s. a. i. — *Historique.* Arrêt du Conseil du 6 octobre 1761. — *Production.* «Cette forge fournit le

(1) Sur un affluent de l'Agout, arrondissement de Castres.

(2) Cf. Portal, *Une mine de fer des environs de Lacaune (Tarn) au xve siècle*, dans le *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1904, p. 446-447; Massol, *Description du département du Tarn*, Albi, 1818, in-8°, p. 87.

(3) Cf. Cordier, *Sur la forge catalane de Monségou*, dans le *Journal des mines*, 1810, t. XXVII, p. 181.

(4) Sur un plateau au-dessus de l'Agout, arrondissement de Castres.

(5) L'établissement porte aussi le nom de forge de Brassac; cf. Louis Cordier, *Notice sur l'état et les ressources de l'industrie minérale dans le département du Tarn*, 21 fructidor an XII, p. d. la *Revue du Tarn*, t. VII, 1888-1889, p. 218-222 : la forge de Brassac était l'une de 5 forges détruites; les autres étaient celles de la Caze, Lacaune, la Rivière, la Pelissarié près Moularès; Massol, *Description du département du Tarn*, p. 210, rappelle les forges de Brassac, Lacaze, Larivière, sans compter les vestiges des forges à bras, plus anciennes. Portal, *Une mine de fer des environs de Lacaune*, p. 447-448, cite les forges de Rieufrech et d'Empause, commune de Lacaune, en ruines en 1767.

diocèse de Castres et les frontières du Rouergue qui tiraient auparavant le fer du pays de Foix.» — *Combustible.* Bois, en quantité suffisante. — *Régime.* Propriétaire : le vicomte de Pins. F[12] 680 (Montpellier).

2e Section. — Établissements de dénaturation.

«Il y a dans ce département [diocèse de Castres] des forges de serruriers, taillandiers, forgerons d'outils aratoires et autres gens de cette espèce qui sont absolument nécessaires. Ces forges sont alimentées avec du charbon de pierre.» F[12] 680 (Montpellier).

VAR.

2e Section. — Établissement de dénaturation.

Le Revest[1].

Dardennes. — *Consistance.* Forge, s. a. i. — *Historique.* Établie en 1746 pour le service de la marine. — *Production.* Elle fait depuis 1785 tous les ouvrages en fer pour les vaisseaux. F^{14} 105.240 (Avis du Conseil des mines, 12 floréal an XIII).

[1] Sur le Dardennes, arrondissement de Toulon.

VIENNE.

1re Section. — Établissements de fabrication.

1. Gouex[1].

Goberté[2]. F12 680 (Poitiers), 1610. **Gauberté, Gaubreté.** F14 105.243. — *Consistance.* Un feu de forge. — *Historique.* Établissement datant de 1636. — *Production.* Fer : 150 milliers. — *Combustible.* 1.700 cordes de bois. — *Technique.* « Elle avait précédemment deux feux. Le nouveau propriétaire, instruit par l'expérience, est parvenu à obtenir avec un seul feu la même quantité de fer. Il a supprimé celui qu'on appelle chaufferie, et a suivi en cela la méthode des Allemands, qui, au lieu d'affinerie, se servent de ce qu'ils appellent vulgairement renardière, et suppléent par là à la chaufferie ordinaire. L'économie d'un feu est un objet considérable, mais il y a en outre une diminution de bras. De plus, le sieur Beauchamp a donné au creuset une forme très avantageuse. Ses voisins commencent à adopter sa méthode et en sont fort contents. » — *Prix.* Fer, 1re qualité : 45 francs le quintal métrique. Bois : 6 fr. 90 la corde. — *Main-d'œuvre.* 43 ouvriers[3]. — *Salaires.* « En 1789, les ouvriers intérieurs étaient payés à raison de 1 fr. 80 le quintal métrique. » F12 1610. — *Régime.* Propriétaire : M. Robert Beauchamp. F12 680 ; F14 105.243.

2. Lhommaizé[4].

Verrières. F12 680 (Poitiers), 1610 ; F14 105.243. — *Consistance.* Un haut fourneau, deux affineries, une chaufferie. —

(1) Au-dessus de la Vienne, près du Grand-Blourd et du Petit-Blourd, arrondissement de Montmorillon.

(2) D'après F12 680, paroisse de Goix.

(3) Internes et externes.

(4) Sur la Dive de Verrières, arrondissement de Montmorillon.

Historique. Établi vers 1640. F[12] 680. Construit en 1545. F[14] 105.243 (Rapport de l'ingénieur en chef des mines, 20 avril 1837). Existe depuis 1665. F[14] 105.243 (Réponse à la circulaire du 3 messidor an VI.) Existe depuis 1666. F[14] 105.243 (Mémoire pour R. Beauchamp, 3 juin 1842). — *Production.* Fer : 300 milliers. — *Combustible.* 3.600 cordes de bois «pris dans les forêts du propriétaire». F[12] 680. — *Rendement.* Fonte : 650 p. 0/00. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 45 francs le quintal métrique. Bois : 6 fr. 90 la corde. Minerai, extraction : 1 fr. 15; transport : 0 fr. 90 les 600 kilogrammes. — *Main-d'œuvre.* 86 ouvriers[1]. — *Salaires.* 1 fr. 80 par quintal métrique. F[12] 1610. — *Régime.* Propriétaire : le duc de Mortemart; directeur : M. Robert Beauchamp. F[12] 680; F[14] 105.243.

3. Luchapt[2].

Consistance. Un haut fourneau, deux feux de forge. F[12] 680 (Poitiers), 1610; F[14] 105.243. — *Historique.* «Son établissement remonte au commencement de ce siècle.» F[12] 680. Fondé en 1706, 1710 ou 1712. Détruit par une inondation en 1740 et rebâti sur le même emplacement; confirmé en 1753, moyennant un droit de 480 livres. F[14] 105.243 (Rapport de l'ingénieur des mines, 16 août 1848). — *Production.* Fer : 230 milliers. F[12] 680. Fonte : 100.000 kilogrammes. Fer, 2e qualité : 53.000 kilogrammes. F[12] 1610. — *Combustible.* 3.000 cordes de bois. «On a tenté de substituer pour le service de cette forge le charbon de terre au bois, mais, l'expérience ayant fait connaître que le fer était de mauvaise qualité, on a été forcé d'en revenir à l'usage du bois. Cet essai, tenté par d'autres maîtres de forges du Poitou, n'a pas eu un plus heureux succès. La consommation du charbon de terre produisait une grande économie, mais il paraît que celui que l'on tire de l'intérieur du royaume est chargé de principes qui atténuent la qualité du fer, et celui que l'on ferait venir de l'Angleterre reviendrait à un prix trop considérable à cause du trop grand éloignement des ports de mer.» F[12] 680. — *Rendement.* Fonte : 665 p. 0/00.

[1] Internes et externes.

[2] Sur un étang, arrondissement de Montmorillon. — Sur la coutellerie à Châtellerault, cf. Dumoulin, *La Géographie*, t. V, p. 14.

— *Prix.* Fer, 2e qualité : 38 francs le quintal métrique. Bois : 7 francs la corde, 8 pieds de long, 4 de haut, 2 pieds 6 pouces de large. Minerai, extraction : 1 franc; transport : 3 francs les 600 kilogrammes. — *Main-d'œuvre.* 20 ouvriers. — *Salaires.* 15 francs les 500 kilogrammes. F12 1610. — *Régime.* Propriétaire : M. Liège. F12 680; F14 105.243.

VIENNE (HAUTE-).

1re Section. — Établissements de fabrication.

1. Champagnac[1].

I. **La Brie.** — *Consistance.* Un feu de forge. — *Historique.* Établissement ancien. — *Production.* Fer : 100 milliers. — *Combustible.* 1.200 cordes de bois. — *Régime.* Propriétaire : M. de la Rivière. F12 680 (Poitiers).

II. **La Rivière.** F12 680 (Poitiers), 1610; F14 105.244, 105.245, 105.247. — *Consistance.* Quatre affineries. F12 680, 1610. — *Historique.* Etablissement très ancien. F14 105.245 (Rapport de l'ingénieur des mines, 10 juin 1827). — *Production.* Fer : 400 milliers. F12 680. Fer, 1re qualité : 1.500 quintaux métriques. F12 1610. — *Combustible.* 4.000 cordes de bois. F12 680. — *Prix.* Fer : 40 et 42 francs le quintal métrique. Bois : 3 fr. 50 la corde. — *Main-d'œuvre.* 12 forgerons. — *Salaires.* 7 francs pour 5 quintaux métriques. F12 1610. — *Régime.* Propriétaire : M. de la Rivière. F12 680; F14 105.244.

2. Chapelle-Montbrandeix (La)[2].

I. **Boussurias.** F12 680 (Limoges). **Bouturias.** Arch. dép. Haute-Vienne, C 428. **Boutarias.** F14 105.247. — *Production.* Acier : 15 milliers. F12 680. — *Main-d'œuvre.* 3 ouvriers. F12 1610. — *Régime.* Propriétaire : M. Leyssard Bourgeois. F12 680.

II. **Montbrandeix.** — *Consistance.* Forge, s. a. i. — *Régime.* Propriétaire : M. Fleurat. F12 680 (Limoges).

(1) Sur la Tardoire, arrondissement de Rochechouart. — F14 105.245 contient une demande de reconstruire dans la commune de Bussière-Galant, sur la Dronne, arrondissement de Saint-Yrieix, une forge ancienne, dont le rapport de l'ingénieur des mines, du 28 avril 1830, évalue la consistance à un haut fourneau et deux affineries.

(2) Près du Bandiat, arrondissement de Rochechouart.

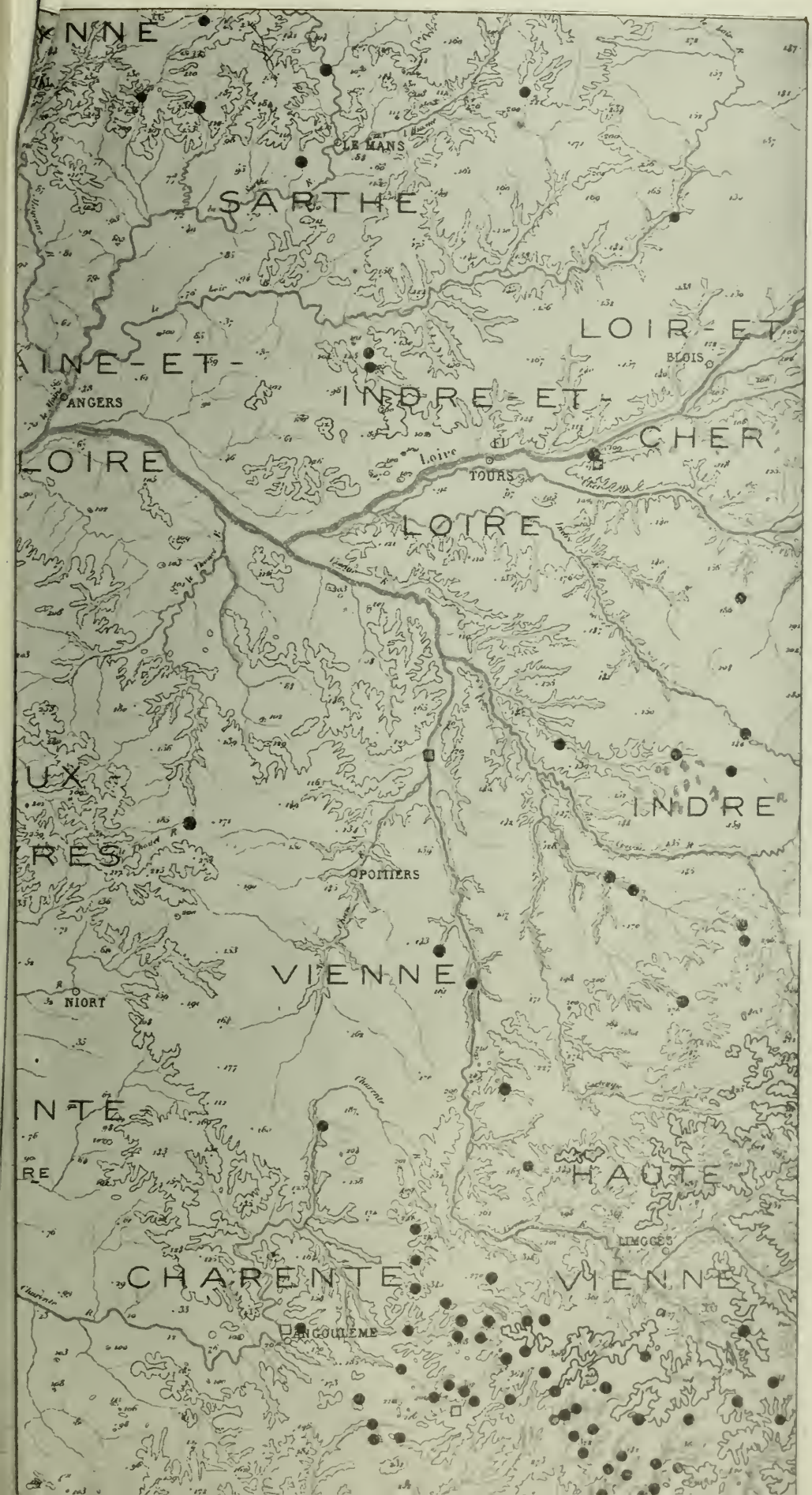
NNE
LE MANS
SARTHE
LOIR-ET
BLOIS
AINE-ET-
ANGERS
INDRE-ET-
CHER
LOIRE
Loire
TOURS
LOIRE
UX
INDRE
RES
POITIERS
VIENNE
NIORT
NTE
RE
HAUTE
LIMOGES
CHARENTE
VIENNE
ANGOULEME

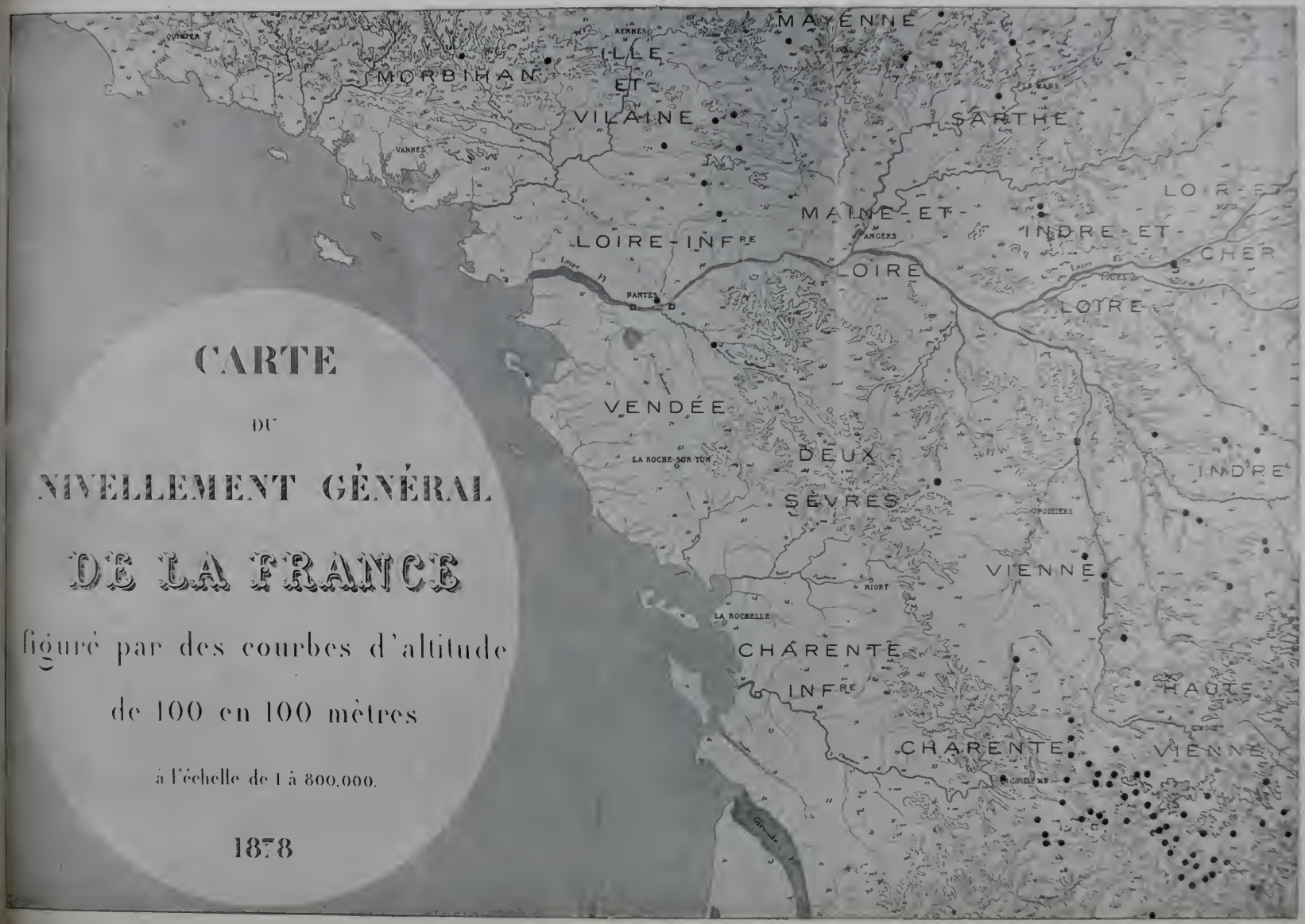
CARTE
DU
NIVELLEMENT GÉNÉRAL
DE LA FRANCE
figuré par des courbes d'altitude
de 100 en 100 mètres
à l'échelle de 1 à 800.000.
1878
MAYENNE
ILLE-ET-VILAINE
MORBIHAN
SARTHE
LOIR-ET-CHER
MAINE-ET-LOIRE
INDRE-ET-LOIRE
LOIRE-INFRE
VENDÉE
DEUX-SÈVRES
INDRE
VIENNE
CHARENTE-INFRE
HAUTE-VIENNE
CHARENTE
RENNES
VANNES
ANGERS
NANTES
LA ROCHE-SUR-YON
POITIERS
NIORT
LA ROCHELLE
ANGOULÊME
Loire
Gironde

III. **Puy Doumau.** F[12] 680 (Limoges). **Le Puy d'Oumau.** Arch. dép. Haute-Vienne, C 428. — *Production.* Acier : 18 milliers. — *Régime.* Propriétaire : M. Leyssard Bourgeois. F[12] 680.

3. Chéronnac[1].

I. **Le Buisson.** F[12] 680 (Poitiers), 1610; F[14] 105.246. — *Consistance.* Un feu de forge. F[12] 1610. « Elle n'a encore qu'une affinerie, mais elle ne tardera pas à en avoir deux. » F[12] 680. — *Historique.* Établissement datant de temps immémorial. F[14] 105.246 (Demande de maintien, 27 juin 1817). — *Production.* Fer : 110 milliers. F[12] 680. Fer, 1re qualité : 500 quintaux métriques. F[12] 1610. — *Combustible.* 1.500 cordes de bois. F[12] 680. — *Rendement.* Fonte : 717 p. 0/00. — *Prix.* 1re qualité : 19 fr. 50 le quintal[2]. Bois : 7 fr. 50 la corde, « 12 pieds largeur, hauteur 3 pieds, le rondin 3 pieds ». — *Main-d'œuvre.* 3 ouvriers. — *Salaires.* 1 fr. 25 par quintal. F[12] 1610. — *Régime.* Propriétaire : M. Jean Léonard. F[12] 680; F[14] 105.246.

II. **Peyreloutat.** F[12] 680 (Poitiers). **Peirassoullat.** F[12] 1610. **Peyrassoulas.** F[14] 105.247. — *Consistance.* Un feu de forge. F[12] 680, 1610. — *Historique.* Établi de temps immémorial. F[12] 105.247 (Demande de maintien, 15 juin 1835). Établissement ancien. F[12] 105.247 (Rapport de l'ingénieur en chef des mines, 26 août 1844). — *Production.* Fer : 55 milliers. — *Combustible.* Bois : 785 cordes. F[12] 680. — *Prix.* Bois : 7 fr. 50 la corde. — *Main-d'œuvre.* 3 ouvriers. — *Salaires.* 1 fr. 25 le quintal métrique. F[12] 1610. — *Régime.* Propriétaire : M. Nicolas Léonard. F[12] 680.

4. Coussac-Bonneval[3].

I. **Bologne.** F[12] 680 (Limoges), 1610; Arch. dép. Haute-Vienne, C 429. — *Consistance.* Trois feux de forge. F[12] 1610. — *Production.* Fer : 35 milliers. — *Régime.* Propriétaire : le comte de Bonneval. F[12] 680.

(1) Sur la Charente, arrondissement de Rochechouart.

(2) Et non le quintal métrique, ainsi qu'il est répondu au questionnaire de l'enquête.

(3) Sur un affluent de la Boucheuse, arrondissement de Saint-Yrieix.

II. **Chauffailles.** F[12] 680 (Limoges), 1610; F[14] 105.244, 105.246. — *Consistance.* Un haut fourneau, deux feux de forge. F[12] 1610. — *Historique.* Établissement datant de temps immémorial. F[14] 105.244 (Demande de maintien, [1812]). — *Production.* Fonte : 250 milliers. Fer : 120 milliers. F[12] 680. Fonte : 1.250 à 1.300 quintaux métriques. Fer forgé : 500 quintaux métriques. — *Prix.* Bois : 2 à 3 livres sur place. — *Salaires.* «8 à 10 francs de façon par millier, poids de marc.» F[12] 1610. — *Régime.* Propriétaire : M. de Chauffaille. F[12] 680; F[14] 105.244.

III. **Marsaguet.** — *Consistance.* Forge, s. a. i. — *Historique.* Établissement ancien. F[14] 105.244 (Rapport de l'ingénieur des mines, 10 octobre 1825).

IV. **La Serrerie.** — *Consistance.* Un feu de forge. F[14] 105.244 (Rapport au Conseil général des mines, 29 octobre 1818). — *Historique.* «L'usine de la Serrerie, qui était située sur l'étang de même nom, à quelques minutes de celle de Marsaguet, n'existe plus aujourd'hui; elle a été remplacée depuis quelques années par un moulin à terre de porcelaine.» F[14] 105.244 (Rapport au Conseil général des mines, 18 juin 1827).

5. Cussac[1].

Consistance. Un feu de forge. — *Production.* Fer, 3e qualité : 6 quintaux métriques. — *Main-d'œuvre.* 1 ouvrier. F[12] 1610.

6. Dournazac[2].

I. **Daltaveau.** F[12] 680 (Limoges). **Tavaud, Daltavaud.** Arch. dép. Haute-Vienne, C 428, 429. **Tavaux, Thavaux.** F[14] 105.246. — *Consistance.* Forge, s. a. i. F[12] 680. Un marteau, deux affineries. — *Historique.* Établissement très ancien. F[14] 105.246 (Demande de maintien, 5 mai 1835). Il existait à Tavaud trois forges, dont deux furent emportées par une inondation en 1783. — *Production.* Fer : 25 milliers. — *Régime.* Propriétaire : le collège de Limoges. F[12] 680.

[1] A quelque distance de la Tardoire, arrondissement de Rochechouart.
[2] A quelque distance de la Dronne, arrondissement de Rochechouart.

II. **Fagars**. F^{12} 680 (Limoges). **Feugas**. F^{14} 105.246. — *Consistance*. Forge, s. a. i.[1]. — *Historique*. Établissement datant de temps immémorial. F^{14} 105.246 (Demande de maintien, 1er juin 1835). — *Production*. Fer : 30 milliers. — *Régime*. Propriétaire : M. de Giniol. F^{12} 680.

7. Ladignac-et-Le-Chalard[2].

I. **Les Bessous, Forge-Basse, Bessout, Bessou**. F^{12} 680 (Limoges); F^{14} 105.244; Arch. dép. Haute-Vienne, C 428.

II. **Les Bessous, Forge-Haute, Bessout, Bessou**. F^{12} 680 (Limoges); F^{14} 105.244; Arch. dép. Haute-Vienne, C 428. — *Consistance*[3]. Un haut fourneau, deux affineries. — *Historique*. Autorisés depuis plus de 30 ans. F^{14} 105.244 (Demande de maintien, [1812]). — *Production*. Fonte : 250 milliers. Fer : 80 milliers. — *Régime*. Propriétaire : le comte des Cars. F^{12} 680.

8. Mailhac[4].

Moudon[5]. — *Consistance*. Une fonderie et deux raffineries. — *Régime*. Propriétaire : M. de Rochechouart. F^{12} 105.244.

9. Maisonnais[6].

Raud. F^{12} 680 (Poitiers). **Raux**. F^{14} 105.246. — *Consistance*. Un feu de forge. F^{12} 680. — *Historique*. Établissement datant de temps immémorial. F^{14} 105.246 (Demande de maintien, [1812]).

(1) Comprenant deux affineries, d'après la demande de maintien du 1er juin 1835, dans F^{14} 105.246. — F^{14} 105.245 contient un dossier relatif à une demande de maintien de la forge du Mas de Bost, comprenant deux affineries, commune de Dournazac; d'après le rapport de l'ingénieur des mines, du 22 mars 1827, cette forge est ancienne.

(2) Arrondissement de Saint-Yrieix. — D'après F^{12} 680, la forge de Bessous, sans distinction, était située paroisse du Chalard. Le ru de Ladignac alimentait l'étang de Bessous, qui n'existe plus.

(3) A partir d'ici, la notice s'applique aux deux établissements.

(4) Sur la Benaize, arrondissement de Bellac.

(5) Mondon dans quelques textes.

(6) Entre la Tardoire et le Trieux, arrondissement de Rochechouart.

— *Production.* Fer : 35 milliers. — *Combustible.* 500 cordes de bois. — *Régime.* Propriétaire : M. Jean Léonard. F[12] 680.

10. Marval[1].

I. **Ballereau.** F[12] 680 (Poitiers). **Balleraud.** F[14] 105.245. **Balerau.** F[14] 105.246[2]. — *Consistance.* Deux affineries, « en très mauvait état ». F[12] 680. — *Historique.* On voit les ruines d'un ancien haut fourneau. F[14] 105.245 (Demande de maintien, 10 février 1817; Rapport de l'ingénieur des mines, 6 décembre 1825). — *Production.* Fer : 55 milliers. — *Combustible.* 785 cordes de bois. F[12] 680. — *Régime.* « La veuve et les enfants mineurs du sieur Divernois en sont propriétaires... Cet établissement serait avantageux s'il était en d'autres mains. Ceux à qui il appartient ne peuvent l'exploiter. Ils ont été obligés de le donner en ferme à des gens peu intelligents. qui n'en retirent que 50 à 60 milliers de fer, au lieu de 200 qu'il devrait naturellement produire. » F[12] 680; F[14] 105.245, 105.246.

II. **L'Espinassie.** F[12] 680 (Poitiers); F[14] 105.245. — *Consistance.* Un feu de forge. — *Production.* Fer : 50 milliers au plus. — *Combustible.* 715 cordes de bois. — *Régime.* Propriétaire : le comte de Montluçon. F[12] 680.

III. **Lascaus, Lascaux**[3]. F[12] 680 (Poitiers); F[14] 105.245. — *Consistance.* Un feu de forge. — *Production.* Fer : 40 milliers. — *Combustible.* 570 cordes. — *Régime.* Propriétaire : M. de la Chassaigne. F[12] 680.

11. Meuzac[4].

I. **Chabrenas.** F[12] 680 (Limoges); F[14] 105.245; Arch. dép. Haute-Vienne, C 429. — *Consistance.* Forge, s. a. i.[5]. F[12] 680.

(1) Sur un affluent du Bandiat, arrondissement de Rochechouart.

(2) Balaran, sur la carte de Cassini.

(3) « Il existait deux autres forges dans cette paroisse, qui avaient chacune une bouche à feu. J'ignore quel était leur produit. Je sais seulement que les propriétaires les ont abandonnées à cause de leur peu de valeur et du voisinage des trois dernières, dont je viens de parler. » F[12] 680 (Poitiers).

(4) Au-dessus d'un étang, arrondissement de Saint-Yrieix.

(5) Comprenant une affinerie, d'après F[14] 105.245 (Rapport de l'ingénieur des mines, 10 novembre 1825).

— *Historique.* Établissement ancien. F[14] 105.245 (Rapport de l'ingénieur des mines, 10 novembre 1825). — *Production.* Fer : 35 milliers. — *Régime.* Propriétaire : M. de Freysseix. F[12] 680.

II. Forge Neuve[1]. F[12] 680 (Limoges), 1610; F[14] 105.244; Arch. dép. Haute-Vienne, C 429. — *Consistance.* Deux feux de forge. F[12] 1610. — *Historique.* Établissement ancien. F[14] 105.244 (Rapport de l'ingénieur des mines, 10 novembre 1825). — *Production.* Fer : 50 milliers. — *Régime.* Propriétaire : le seigneur de Meuzac. F[12] 680.

12. Porcherie (La)[2].

Champvert, Champverd. F[12] 680 (Limoges), 1610; F[14] 105.245; Arch. dép. Haute-Vienne, C 429. — *Consistance.* Deux feux de forge. F[12] 1610; F[14] 105.245. — *Historique.* Établissement ancien. F[14] 105.245 (Rapport de l'ingénieur des mines, 6 décembre 1825). — *Production.* Fer : 20 milliers. F[12] 680. — *Régime.* Propriétaire : le baron de Foucaud. F[12] 680; F[14] 105.245.

13. Roche-l'Abeille (La)[3].

Les Bèges. F[12] 680 (Limoges); F[14] 105.244. **Les Baiges.** F[12] 1610. — *Consistance.* Deux feux de forge. F[12] 1610. — *Historique.* Établissement très ancien. F[14] 105.244 (Rapport de l'ingénieur des mines, 10 novembre 1825). Établissement datant de plus de deux siècles. F[14] 105.244 (Demande de maintien, 1812). — *Production.* Fer : 40 milliers. F[12] 680. Fer, 1re qualité : 50.000 kilogrammes. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 48 francs le quintal métrique. Bois : 4 fr. 50 la corde, « 8 pieds de long sur 5 pieds de haut, le bois 3 pieds de long ». — *Main-d'œuvre.* 6 ouvriers. — *Salaires.* 32 francs les 1.000 kilogrammes. F[12] 1610. — *Régime.* Propriétaire : M. Taillefert. F[12] 680.

(1) Les archives de la Haute-Vienne, C 429, font mention de deux forges à Meuzac, la Forge-Neuve et la forge de Meuzac : celle-ci se confond-elle avec la forge de Chabrenas? Il n'en est pas fait mention ailleurs sous le nom de forge de Meuzac.

(2) Sur la petite Briance, arrondissement de Saint-Yrieix.

(3) Au-dessus d'un petit affluent de l'Isle naissante, arrondissement de Saint-Yrieix.

14. Saint-Mathieu[1].

I. **Dervaud.** — *Consistance.* Un feu de forge. — *Production.* Fer : 12 milliers. — *Combustible.* 170 cordes de bois. — *Régime.* Propriétaire : M. Jacques Dervaud. F[12] 680 (Poitiers).

II. **Grande-Couade.** F[12] 680 (Poitiers). **La Couade.** F[12] 1610; F[14] 105.247. — *Consistance.* Un feu de forge. F[12] 680, 1610. — *Historique.* Établi de temps immémorial. F[14] 105.247 (Rapport de l'ingénieur des ponts et chaussées, 18 janvier 1847). — *Production.* Fer : 40 milliers. — *Combustible.* 570 cordes de bois. — *Régime.* Elle «appartient au sieur Duvoisin de Simicaud, qui la tient à rente de Mme la marquise de Mirabeau». F[12] 680.

15. Saint-Méard[2].

I. **Les Deux-Eaux.** F[12] 680 (Limoges); Arch. dép. Haute-Vienne, C 429. — *Consistance.* Forge, s. a. i. — *Production.* Fer : 15 milliers. — *Régime.* Propriétaire : M. Picquet. F[12] 680.

II. **La Garde.** F[12] 680 (Limoges); Arch. dép. Haute-Vienne, C 429. — *Consistance.* Forge, s. a. i. — *Production.* Fer : 25 milliers. — *Régime.* Propriétaire : M. de la Garde. F[12] 680.

16. Saint-Yrieix[3].

I. **Baudy.** F[12] 680 (Limoges). **L'Étang de Baudy.** F[12] 1610; F[14] 105.244. — *Consistance.* Deux feux de forge. F[12] 1610. — *Historique.* Établissement ancien, et anciennement composé d'un haut fourneau et d'une forge. F[14] 105.244 (Rapport de l'ingénieur des mines, 26 octobre 1825). Contrat du 18 juillet 1735 entre le seigneur Antoine Mazeaud de la Tranchardie et Jean Gondinet, chirurgien. F[14] 105.244 (Réponse aux oppositions, 21 mai 1825). Abandonné depuis 60 à 70 ans. F[14] 105.244 (Demande de maintien, 16 août 1823). — *Production.* Fer : 35 milliers. F[12] 680.

[1] Entre deux rus du bassin gauche de la Tardoire, arrondissement de Rochechouart.

[2] Sur la grande Briance, arrondissement de Limoges.

[3] Sur la rive gauche de la Loue.

— *Prix.* Fer : 48 francs le quintal métrique. Bois : 3 fr. 50 la brasse; «elle a 8 pieds de long sur 5 de hauteur et le bois de 3 à 4 pieds». — *Main-d'œuvre.* 6 ouvriers. — *Salaires.* 2 francs par quintal métrique. F[12] 1610. — *Régime.* Propriétaire : M. Gondinet des Forges. F[12] 680; F[14] 105.244.

II. **Desrier.** F[12] 680 (Limoges); Arch. dép. Haute-Vienne. C 429. **L'Étang dernier.** F[12] 1610; F[14] 105.244. — *Historique.* Établissement très ancien. F[14] 105.244 (Rapport de l'ingénieur des mines, 10 octobre 1825). — *Production.* Fer : 35 milliers. — *Régime.* Propriétaire : M. de la Morelie. F[12] 680.

III. **La Faye.** F[12] 680 (Limoges), 1610; F[14] 105.245; Arch. dép. Haute-Vienne, C 428, 429. — *Consistance.* Un haut fourneau, deux affineries. F[12] 1610. — *Historique.* Très anciennement existants. F[14] 105.245 (Rapport au Conseil général des mines, 18 juin 1827). — *Production.* Fonte : 240 milliers. Fer : 100 milliers. F[12] 680. Fonte : 900 quintaux métriques. Fer, 1re qualité : 500 quintaux métriques. — *Combustible.* 60 quintaux métriques de charbon de bois pour 1 millier métrique de fer. — *Rendement.* Fonte: 7 p. 10. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 48 francs le quintal métrique. Bois : 3 fr. 30 la brasse, «non compris les façons. La cuisson coûtait 1 franc et la conduite d'un franc à deux, suivant la distance.» — *Main-d'œuvre.* 12 ouvriers. — *Salaires.* 2 francs «par quintal métrique pour le forgeron seulement». F[12] 1610. — *Régime.* Propriétaires : MM. Grélet frères, à Limoges. F[12] 680. MM. Grellet. F[14] 105.245.

IV. **Leyssard.** F[12] 680 (Limoges), 1610; Arch. dép. Haute-Vienne, C 429. — *Consistance.* Deux feux de forge. F[12] 1610. — *Production.* Fer : 25 milliers. F[12] 680. — *Prix.* Fer : 48 francs le quintal métrique. Bois : 3 fr. 25 «non compris les façons; la voiture est de 1 franc à 1 fr. 25, convertie en charbon». — *Main-d'œuvre.* 2 ouvriers. — *Salaires.* 2 francs par quintal métrique pour le forgeron. F[12] 1610. — *Régime.* Propriétaire : M. Dugaraud. F[12] 680.

GÉNÉRALITÉS.

Consistance. «Une grande partie des forges du Limousin sont sans fourneau pour la fonte de la mine; elles tirent les gueuses de l'Angoumois, du Périgord et des forges du Limousin qui ont un

excédent de fonte.» F[12] 680 (État des forges et usines de la généralité de Limoges, Observations). — *Historique.* «Aucune de ces forges[1] n'a de lettres patentes : elles sont toutes très anciennes. Il y en avait plusieurs autres qui sont détruites...» — *Prix.* Fer : 180 livres le mille. F[12] 680 (Poitiers).

[1] De la généralité de Poitiers.

VOSGES.

1re Section. — Établissements de fabrication.

1. Attignéville[1].

Consistance. Un haut fourneau[2]. F14 105.249, 105.250, 105.253. — *Historique.* L'établissement remonte au XVIe siècle. F14 105.249 (Rapport de l'ingénieur des mines, 12 janvier 1826).

2. Bains-les-Bains[3].

I. Manufacture de fer blanc de bains[4]. F12 1302, 1307, 1610; F14 105.251. — *Consistance.* Trois feux de forge[5]. F12 1610. — *Historique.* Manufacture établie par lettres patentes accordées le 18 juin 1733 par le duc de Lorraine aux sieurs Puthon, Coster frères et Villiez, confirmées par arrêt du Conseil royal des finances et du commerce, du 20 février 1745, et lettres patentes du 27 février; permission de 1769. F14 105.251 (Rapport de l'ingénieur des mines, 9 septembre 1831, et textes joints). Achetée le 17 juin 1777 par M. Falatieu. Confirmation de l'autorisation par arrêt du Conseil du 25 septembre 1781. Arrêt du Conseil du 30 mai

(1) Sur le Vair, arrondissement de Neufchâteau.

(2) Dietrich, *Description*, p. 57 : haut fourneau d'Attigneville, à 1.250 toises de la forge du Châtelet (commune de Barville); il fabrique en moyenne 450 milliers de fonte. — Dietrich, *ibid.*, p. 130-131, mentionne la forge des Aunouses, paroisse de la Chapelle (-aux-Bois, sur le Bagnerot, arrondissement d'Épinal), comprenant une affinerie, un martinet, une tréfilerie, et chômant depuis cinq à six ans.

(3) Sur le Bagnot, arrondissement d'Épinal.

(4) Dietrich, *Description*, p. 133 sqq.

(5) D'après Dietrich, *Description*, p. 133-147, l'établissement comprend un grand établissement et une forge avec une affinerie au-dessous de l'usine principale. « Ces feux et ces harnois multipliés, desservis par un nombre d'ouvriers proportionné, roulant tous à la fois, offrent un coup d'œil imposant, et produisent un mouvement et un bruit vraiment infernal. »

IMPRIMERIE NATIONALE

1786, permettant à M. Falatieu de faire participer aux grâces et privilèges accordés à sa manufacture ceux de ses associés auxquels il aura cédé portion de propriété de son établissement. F[12] 1307. — *Production.* Fer, 1re qualité : 3.000 quintaux métriques. F[12] 1610. Fer-blanc : 5.000 barils. F[12] 1307 (Mémoire au Contrôle général, 1786). — *Prix.* Fer, 1re qualité : 48 francs le quintal métrique. Bois : 3 francs la corde de 8 pieds de longueur, 4 pieds de hauteur, 2 1/2 de largeur, cubant en tout 80 pieds. — *Main-d'œuvre.* 130 ouvriers. — *Salaires.* 1 fr. 50 le quintal de fer forgé. F[12] 1610. — *Régime.* Propriétaires : MM. Falatieu et Cie. F[12] 1307; Arch. dép. Vosges, L[1]s (Enquête de l'an VI).

II. **Le Moulin-au-Bois**[1]. F[12] 1610; F[14] 105.251. — *Consistance.* Un feu de forge, un martinet. — *Historique.* Établissement antérieur à 1764. — *Production.* Fer, 1re qualité : 750 quintaux métriques. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 48 francs le quintal métrique. Bois : 3 francs la corde de 8 pieds de longueur, 4 pieds de hauteur, 2 1/2 de largeur, cubant en tout 80 pieds. — *Main-d'œuvre.* 12 ouvriers. — *Salaires.* 1 fr. 50 par quintal de fer forgé. F[12] 1610.

3. Barville[2].

Le Châtelet[3]. — *Consistance.* Deux feux de forge[4]. F[14] 105.250. — *Historique.* Établissement cité dans des actes du XVIIIe siècle[5], établi en 1700 par le duc Léopold de Lorraine. F[14] 105.250 (Rapport de l'ingénieur des mines, 1er juin 1831). — *Régime.* Propriétaire : M. de la Borde, depuis le 18 décembre 1786. F[14] 105.250 (Lettre des propriétaires de l'an X, 23 décembre 1812); Arch. dép. Vosges, L[1]s (Enquête de l'an VI).

(1) Sur le Bagnerot. — DIETRICH, *Description*, p. 147 : c'est un 5e feu de forge dépendant de la manufacture de Bains, et situé à 500 toises de l'usine principale.

(2) Sur le Vair, arrondissement de Neufchâteau.

(3) DIETRICH, *Description*, p. 54-55.

(4) Confirmé par DIETRICH, *Description*; autrefois deux affineries et une chaufferie. Le fer se vendait, en 1785, le prix de 135 livres le mille.

(5) D'après DIETRICH, l'établissement date du dix-septième siècle.

4. Bazoilles-sur-Meuse[1]. F[12] 1610; F[14] 105.248, 105.252.

Consistance. Un haut fourneau, deux affineries[2]. F[14] 105.248. — *Historique.* Établissement existant de temps immémorial[3]. F[14] 105.248 (Demande de maintien, 1er février 1820).

5. Bellefontaine[4].

Le Blanc-Murger[5]. F[12] 1610; F[14] 105.249, 105.252. — *Consistance.* Deux feux de forge[6]. F[12] 1610. — *Historique.* Usine établie par lettres patentes du 7 décembre 1728, confirmées le 21 mars 1739 par arrêt de la Chambre des comptes de Lorraine; organisée en 1740, maintenue par arrêt du 24 février 1777. F[14] 105.249 (Demande de maintien, 1er juillet 1812). Lettres de permission du seigneur comte de la Porte au sieur Vanneron pour établir une forge, moyennant 2 sous tournois. F[14] 105.252. — *Production*[7]. Fer, 1re qualité : 2.500 quintaux métriques. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 60 francs le quintal métrique. Bois : 4 francs la corde. — *Main-d'œuvre.* 80 ouvriers[8]. — *Salaires.* 16 francs le mille métrique. F[12] 1610.

6. Clerjus (Le)[9].

Alangy[10]. — *Consistance.* Deux feux de forge, un martinet. —

(1) Arrondissement de Neufchâteau. — Cf. Dietrich, *Description*, p. 526 sqq.

(2) Confirmé par Dietrich, p. 527; le fourneau ne roule que trois mois et demi à quatre mois, et ne fabrique guère que 250 milliers.

(3) Depuis 1693, d'après Dietrich.

(4) Sur la Semouse, arrondissement de Remiremont.

(5) Dietrich, *Description*, p. 169 : forge de Blanc-Meurgé; propriétaire, M. Viné de Saint-Loup.

(6) Dietrich, *ibid.* : deux affineries (dont une chôme), deux martinets, trente tenailles. «La tirerie fabrique vingt-une espèces différentes de fil de fer, depuis la qualité qu'on nomme *bâtard* jusqu'au *passe-perle.*»

(7) A partir d'ici, la notice s'applique à la fois à l'établissement du Blanc-Murger et à celui de la Forgette, commune de Ruaux (voir à ce mot).

(8) Internes et externes.

(9) Sur la Semouse, arrondissement d'Épinal.

(10) Dietrich, *Description*, p. 165 : deux feux d'affinerie et un martinet; 300 milliers de fer; 1.350 livres de fonte au mille de fer : propriétaires, MM. Bouilly frères.

Production. Fer, 1re qualité : 143.875 kilogrammes. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 45 fr. 65 le quintal métrique[1]. — *Main-d'œuvre.* 9 ouvriers. F12 1610.

7. Fontenoy-le-Château[2].

I. **Grurupt**[3]. F14 105.251. — *Consistance.* Forge, s. a. i. — *Historique.* L'établissement date de 1787. F14 105.251 (Rapport de l'ingénieur des mines, 9 septembre 1831).

II. **La Pipée**[4]. — *Consistance.* Un feu de forge, un martinet. F12 1610. De plus, une tréfilerie. F14 105.251. — *Historique.* L'établissement fait partie des usines de Bains; la tréfilerie a été établie en 1769. F14 105.251 (Rapport de l'ingénieur des mines, 9 septembre 1831). — *Production.* Fer, 1re qualité : 1.000 quintaux métriques. — *Combustible.* 37 quintaux 1/2 de charbon de bois pour 1 millier métrique de fer forgé. — *Rendement.* Fonte 700 p. o/oo. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 48 francs le quintal métrique. Bois : 3 francs la corde. — *Main-d'œuvre.* 12 ouvriers. — *Salaires.* 1 fr. 50 par quintal de fer forgé. F12 1610.

8. Grand-Fontaine[5].

Framont. F12 1610; F14 105.251, 105.253. — *Consistance.* Deux hauts fourneaux, cinq feux de forge[6]. F12 1610. — *Historique.* L'établissement remonte au XIIe siècle et appartient dès lors à la famille de Salm, par une usurpation de l'avoué de l'abbaye de Senones[7]. F14 105.253 (Rapport de l'ingénieur des mines, 25 juillet

[1] D'après Dietrich, en 1785, prix du millier de fer marchand : 60 livres; fenderie : 145; verge pour tireries : 190; verge pour cloutiers : 180.

[2] Sur le Coney, arrondissement d'Épinal. — Sur les forges de Fontenoy au XVIe siècle, cf. Febvre, *Philippe II et la Franche-Comté*, p. 12-13.

[3] Sur le Grurupt.

[4] Dietrich, *Description*, p. 147: la forge de la Pipée, dite de la Papeterie, est à un quart de lieue de la manufacture de Bains et comprend une affinerie et un martinet.

[5] Avant 1871, sur un affluent de la Bruche, arrondissement de Saint-Dié, puis Alsace, cercle de Molsheim.

[6] On trouve dans F14 105.253 l'extrait authentique d'un inventaire indiquant la consistance des usines au 1er avril 1778.

[7] Abbaye bénédictine, fondée vers 661.

1854). — *Production.* Fonte : 16.000 quintaux métriques. Fer, 1re qualité : 9.000 quintaux métriques. — *Combustible.* 1.800 kilogrammes de charbon de bois pour 1 millier métrique de fer forgé. — *Rendement.* Fonte : 700 p. 0/00. — *Prix.* Fer en barres : 38 francs le quintal métrique. Bois : 3 francs la corde; «la corde a huit pieds de couche sur quatre et demi de haut et la bûche a trois pieds de long». Minerai, extraction : 3 livres; transport : 6 sous. «Ces prix sont ceux du cuveau de minerai, qui pèse de 180 à 210 kilogrammes.» — *Main-d'œuvre.* 1.100 ouvriers, dont 400 intérieurs. — *Salaires.* 14 livres pour 1.000 kilogrammes. F12 1610. — *Régime.* Propriétaire : la famille princière de Salm. Fermiers : MM. Chouard et Champy, par actes des 4 avril et 27 octobre 1786. F14 105.251, 105.253.

9. Harsault[1].

Thunimont[2]. F12 1610; F14 105.248, 105.249. — *Consistance.* Un feu et demi de forge. F12 1610. — *Historique.* Établissement autorisé par arrêt du Conseil du 7 février 1725 et arrêt de la Chambre de scomptes de Lorraine du 26 mars 1725. F14 105.248 (Demande de maintien, 28 juin 1812). — *Production.* Fer, 1re qualité : 200.000 kilogrammes. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 47 à 48 francs le quintal métrique. Bois : 3 à 4 francs la corde. — *Main-d'œuvre.* 35 ouvriers[3]. — *Salaires.* 1 fr. 65 par quintal de fer forgé. F12 1610.

10. Hennezel[4].

La Hutte[5]. F12 1610; F14 105.248, 105.253; Arch. dép. Vosges, L1s. — *Consistance.* Un feu de forge[6]. F12 1610. La tôle est

(1) Sur un affluent du Coney, arrondissement d'Épinal.

(2) Dietrich, *Description*, p. 47 : forge de Tunimont ou de Perrières : deux affineries, une chaufferie et un martinet (la chaufferie et une affinerie chôment); 360 milliers de fer; propriétaire, M. Coster.

(3) Internes et externes.

(4) Sur un sous-affluent de la Saône, arrondissement de Mirecourt.

(5) Ou la Hutte-Sainte-Marie.

(6) Dans F14 105.248, un arrêt du Conseil, du 20 mars 1780, rejette la demande d'établir un troisième feu à la manufacture d'acier de la Hutte.

fabriquée à Sainte-Marie, l'acier à la Hutte[1]. Arch. dép. Vosges, L[1] s. (Enquête de l'an VI).— *Historique.* Arrêt du Conseil affectant pour quarante ans 2.000 arpents de bois à ces usines, le 20 mars 1780, complétant les affectations faites par les arrêts du 28 décembre 1754 et du 23 juin 1767. F[14] 105.248 (Demande en restitution, 25 vendémiaire an X). — *Production.* Fer, 1re qualité : 60.000 kilogrammes. Acier : 150.000 kilogrammes. F[12] 1610. — *Combustible.* 20 quintaux métriques de charbon de bois pour 10 de fer forgé. — *Rendement.* Fonte : 7 p. 10. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 40 francs le quintal métrique. Acier : 132 francs le quintal métrique. Bois : 3 francs la corde, «6 décimètres 65 millimètres de longueur, 12 décimètres 9 centimètres de hauteur, 2 mètres 5 décimètres 9 centimètres de largeur». — *Main-d'œuvre.* 16 ouvriers. — *Salaires.* 1 fr. 60 par quintal métrique de fer; 3 francs par quintal métrique d'acier. F[12] 1610. — *Régime.* Propriétaires : MM. Vallet de Villey, grand maître des eaux et forêts de Lorraine, Chavannes et Cie, en vertu d'un traité de société du 25 novembre 1784. Arch. dép. Vosges, L[1] s. M. Irroy de la Hutte. F[14] 105.152 (Demande de maintien, 27 novembre 1821); Arch. dép. Vosges, L[1s] (Enquête de l'an VI).

11. Mortagne[2].

Mortagne[3]. — *Consistance.* Deux feux de forge[4]. — *Production.* Fer, 1re qualité : 280 à 300 quintaux métriques[5]. F[12] 1610. 400 milliers. Arch. dép. Vosges, L[1s]. (Enquête de l'an VI). — *Rendement.* Fonte : environ 700 p. 0/00. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 45 à 48 francs le quintal métrique[6]. Bois : 2 à 5 francs la corde, suivant la qualité; «la corde a 8 pieds de roi de couche sur 4 pieds de hauteur et la bûche 28 à 30 pouces de longueur». —

[1] Donc deux établissements séparés.

[2] Sur un affluent de la Mortagne, arrondissement de Saint-Dié.

[3] Dietrich, *Description*, p. 124 : forge de Mortagne ou Brouvelieure, établie en 1634; propriétaire, M. Colombier.

[4] D'après Dietrich, deux feux de forge, une chaufferie, une platinerie, un martinet.

[5] D'après Dietrich, 460 à 500 milliers de fers fins, dont 100 de tôles et 200 de martinets.

[6] D'après Dietrich, tôle : 250 à 300 livres le millier; fer en barres : 155 à 160 martinets : 180 à 185.

Main-d'œuvre. 290 ouvriers, « tant forgerons que martineurs, platineurs, dresseurs, charbonniers, voituriers, etc. » F[12] 1610.

12. Ramberviller[1].

Regnier-void, Regnier-voie, Ramberviller. F[14] 105.248. — *Consistance.* Deux feux de forge, un feu de martinet. F[12] 1610. — *Historique.* Établissement ancien[2]. F[14] 105.248 (Rapport au Conseil général des mines, 31 mars 1819). Ancienne papeterie, transformée en 1732 en forge, acquise en 1777 par Colombier sur le s[r] Listrac, provenant originairement de la famille Vioménil. F[14] 105.248 (Demande de maintien, 29 mai 1812; procès-verbal de visite d'usine par l'ingénieur des ponts et chaussées, 20-21 septembre 1813). — *Production.* Fer, 1re qualité : 1.500 quintaux métriques; 2e qualité : 1.000 quintaux métriques[3]. F[14] 105.248. 8.000 quintaux de fer en barre et à martinet. Arch. dép. Vosges, L[1] s. — *Combustible.* 24 quintaux métriques de charbon de bois pour 1 millier de fer. — *Rendement.* Fonte : 7 quintaux 1/4 pour 10. — *Prix.* Fer en barres : 50 francs le quintal métrique. Martinet : 60 francs le quintal métrique[4]. Bois : 7 francs la corde. — *Main-d'œuvre.* 15 ouvriers. — *Salaires.* 3 francs par quintal métrique. — *Régime.* Propriétaire : M. Colombier. F[14] 105.248.

13. Rothau[5].

Rothau, Roteau, Rotteau, Rottau. F[14] 105.217, 105.251. — *Consistance.* Forge, s. a. i.[6]. F[12] 1610. Un haut fourneau, une

(1) Sur la Mortagne, arrondissement d'Épinal.

(2) Établi en 1719, d'après Dietrich, *Description*, p. 9; deux affineries.

(3) D'après Dietrich, 450 milliers de fer, dont 120 en martinet. D'après l'enquête de l'an VI, les forges du canton produisaient de 1.100 à 1.200 milliers de fer, les martinets de 540 à 600 milliers, les tôleries de 200 à 225 milliers.

(4) D'après Dietrich, fer en barres : 155 à 165 livres le millier; martinet : 180 à 185.

(5) Sur la Bruche, arrondissement de Saint-Dié.

(6) Comprenant un haut fourneau, une forge, une fenderie, d'après F[14] 105.251. D'après Graffenauer, *Essai d'une minéralogie* (1806), les forges de Rothau, appartenant à M. de Dietrich, comprennent un haut fourneau, une forge à un feu, une forge à deux feux, un martinet, une aiguiserie; le haut fourneau produit 1.100 à 1.200 milliers de fonte en gueuse.

forge, un martinet, une maréchalerie, deux aiguiseries, une fenderie. Arch. dép. Doubs, L 597. Arch. dép. Vosges, L[1s] (Enquête de l'an VI). — *Historique*. Établissement antérieur à 1530, faisant partie de la seigneurie du Ban de la Roche, abandonné pendant quelque temps, puis remis en activité par arrêt du 17 février 1724. F[14] 105.251 (M. Champy, propriétaire, au préfet des Vosges, 1er juillet 1812, 24 février 1813). Reconstruite en 1724 par M. d'Angevillers, seigneur du Ban de la Roche et intendant d'Alsace. En 1771, à M. Dietrich père. F[14] 105.251 (Mémoire de Cavelier, ingénieur des mines, s. d.). « M. de Tolozan a dit qu'à la séance du 3 avril dernier, il a rapporté un mémoire par lequel M. le baron de Diétrick (*sic*) demande à marquer les fers de la forge de Rothau en Alsace de la lettre R, avec défenses à toutes personnes de se servir de ladite marque à peine de 3.000[l] d'amende. Il fut délibéré à ladite séance de consulter M. l'intendant d'Alsace. La réponse de ce magistrat est favorable à M. le baron de Diétrick. Sur l'observation faite par MM. les commissaires que la marque R était si indéterminée et qu'elle pouvait également convenir à diverses personnes auxquelles on n'avait aucune raison de l'interdire, délibéré d'accorder au baron de Diétrick sa demande, à condition que la lettre R, qu'il propose d'employer pour marquer ses fers, sera placée dans un cercle en forme de cor de chasse. » F[12*] 107, fol. 377-378 (Bureau du commerce, 7 août 1788). — *Production*. 8.000 quintaux de fer en barres et martinet. Arch. dép. Vosges, L[1s] (Enquête de l'an VI). — *Régime*. Propriétaire : M. de Dietrich. F[14] 105.217, 105.251; Arch. dép. Doubs, L 597; Arch. dép. Vosges, L[1s].

14. Ruaux[1].

Les Forgettes. F[12] 1610. **La Forgette**[2]. F[14] 105.249. — *Consistance*. Un feu de forge[3]. F[12] 1610. Forge et tirerie. Arch. dép. Vosges. L[1s]. — *Historique*. Établissement antérieur aux lettres pa-

[1] Au-dessus de l'Eaugrogne, arrondissement de Remiremont.

[2] Actuellement Forgette; forge de Ruaux ou de la Forgeotte, d'après Dietrich, *Description*, p. 167.

[3] D'après Dietrich, une affinerie, un martinet, une tirerie de 11 tenailles et 4 tourniquets; production : 100 à 120 milliers, dont 20 convertis en fil de fer; propriétaire, M. Viné de Saint-Loup.

tentes du 7 décembre 1728. F[14] 105.249 (Demande de maintien, 1er juillet 1812).

15. Saint-Gorgon[1].

I. **Fonteny**[2]. F[12] 1610; F[14] 105.252. — *Consistance.* Un feu de forge. F[12] 1610. — *Historique.* Établissement très ancien. F[14] 105.252 (Demande de maintien, 28 juin 1812). — *Régime.* Propriétaires : MM. Claude et François Les Régents, depuis 1783. F[14] 105.252.

II. **Génavois**[3]. — *Consistance.* Forge, s. a. i.[4]. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 50 francs le quintal métrique. Bois : 7 francs la corde. — *Main-d'œuvre.* 14 ouvriers. F[12] 1610.

16. Sainte-Hélène[5].

Consistance. Un feu de forge[6]. — *Production.* Fer, 3e qualité : 240 quintaux métriques. — *Combustible.* 9 quintaux métriques de charbon de bois pour 500 kilogrammes de fer. — *Matières premières.* « On employait dans cette forge des vieux fers et mitraille du pays. » — *Prix.* Fer : 34 francs le quintal métrique. Bois : 4 francs la corde. Mitraille et vieux fers : 9 francs le quintal. — *Main-d'œuvre.* 2 ouvriers. F[12] 1610.

[1] Sur l'Arentelle, arrondissement d'Épinal. — F[14] 105.249 contient une demande de maintien, du 17 mai 1823, de la forge de Rebeauvois (une affinerie), commune de Saint-Élophe, sur le Vair, arrondissement de Neufchâteau; d'après F[12] 1610, cette forge date de 1809; la carte de Cassini porte à cet emplacement un martinet.

[2] Dietrich, *Description*, p. 121 : forge de Gorgon ou Fonteny, appartenant aux frères Claude Régent, « ouvriers qui travaillent eux-mêmes avec un de leurs fils »; le feu sert d'affinerie et de martinet.

[3] Id., *ibid.*, p. 8 : forge de Genavoy, dite Jacquot.

[4] Comprenant une affinerie et un martinet, d'après Dietrich, et pouvant fabriquer 150 milliers de fer.

[5] Sur l'Arentelle, arrondissement d'Épinal. — Dietrich, *Description*, p. 121 : forge de Sainte-Hélène ou Brémoncourt.

[6] D'après Dietrich, une affinerie et une chaufferie de martinet : production : 150 milliers de fer.

17. Salle (La)[1].

L'Hôte-du-Bois. — *Consistance.* Un feu de forge[2]. — *Production.* Fer, 2e qualité : 700 quintaux métriques. — *Rendement.* Fonte : 720 p. 0/00. — *Prix.* Bois : 3 à 6 francs la corde. — *Main-d'œuvre.* 30 ouvriers et voituriers de toute espèce. F12 1610.

18. Sionne[3].

Consistance. Forge, s. a. i.[4]. F12 1610. — *Historique.* Établissement datant de temps immémorial. F14 105.248 (Rapport de l'ingénieur des mines, 2 juin 1823). Depuis 107 ans. F14 105.248 (Réponse à la circulaire du 23 nivôse an VII).

19. Uzemain[5].

Uzemain[6]. F12 1610; F14 105.248, 105.253. — *Consistance.* Deux feux de forge, deux martinets. F12 1610. — *Historique.* Établissement très ancien. F14 105.248 (Demande de maintien, 30 juin 1812). — *Production.* Fer, 1re qualité : 2.500 quintaux métriques[7]. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 44 à 45 francs le quintal métrique[8]. Bois : 3 francs la corde. — *Main-d'œuvre.* 18 à 20 ouvriers « exclusivement à l'usine ». F12 1610. — *Régime.* Propriétaire : le marquis de Ville-sur-Illon. Arch. dép. Vosges, L1s (Enquête de l'an VI).

(1) Sur la Valdagne, arrondissement de Saint-Dié.

(2) D'après Dietrich, *Description*, p. 108, un feu d'affinerie et une petite forge, avec marteaux et martinet, produisant 150 milliers de fer provenant de ferrailles et débris.

(3) Sur la Saonelle, arrondissement de Neufchâteau.

(4) D'après F14 105.248, comprenant un haut fourneau et deux affineries.

(5) Sur le Coney, arrondissement d'Épinal.

(6) D'après F14 105.248, l'établissement est situé sur les communes d'Uzemain, La Rue et Xertigny. — Dietrich, *Description*, p. 52 : forge d'Usemain, deux affineries et un martinet.

(7) D'après Dietrich, 250 milliers.

(8) D'après Dietrich, gros fers : 145 à 150 livres le millier; martinets : 180; verge crénelée : 200.

20. Villouxel[1].

Consistance. Un haut fourneau[2]. F^{12} 1610; F^{14} 105.248. — *Historique.* Remonte à plus de deux siècles. F^{14} 105.248 (Rapport au roi, 1824). — *Production.* Chôme à cause de son petit produit. — *Régime.* Propriétaire : Mme de Neuilly. Arch. dép. Vosges, L^{1}s (Enquête de l'an VI).

21. Voivres (Les)[3].

Quenot[4]. — *Consistance.* Quatre feux de forge. — *Production.* Acier naturel : 60 milliers métriques. — *Prix.* Bois : 4 francs la corde. — *Main-d'œuvre.* 6 ouvriers. F^{12} 1610.

22. Vrécourt[5].

Consistance. Forge, s. a. i.[6]. F^{14} 105.249. — *Production.* Fonte : 600 milliers. Fer : 400 milliers. Arch. dép. Vosges, L^{1}s (Enquête de l'an VI).

23. Xertigny[7]. F^{12} 1610.

Saint-Mouze[8]. F^{12} 1610; F^{14} 105.250, 105.252. — *Con-*

(1) Sur la Saonelle, arrondissement de Neufchâteau, à un kilomètre de la forge de Sionne.

(2) Dietrich, *Description*, p. 529 : haut fourneau de Villoucelles, roulant cinq mois et produisant 400 milliers.

(3) Sur un affluent de gauche du Coney, arrondissement d'Épinal.

(4) Dietrich, *Description*, p. 131 : forge Quenot, aciérie, établie en 1634; deux martinets, comprenant chacun deux feux d'aciérons; 100 milliers d'acier, de 22 à 25 livres le cent.

(5) Sur le Mouzon, arrondissement de Neufchâteau.

(6) D'après F^{14} 105.249 (Rapport au Conseil général des mines, 29 décembre 1826), l'établissement comprenait, lors de la vente nationale du 23 messidor an IV, un haut fourneau, trois affineries, un four à réverbère; d'après Dietrich, *Description*, p. 523, l'établissement comprend un haut fourneau, deux affineries, une chaufferie (en chômage), une fonderie (en chômage): 700 milliers de fonte, 250 milliers de fer, et sablerie.

(7) Sur l'Aître, arrondissement d'Épinal.

(8) Dietrich, *Description*, p. 168 : forge de Semouse, paroisse de Xertigny: d'après F^{14} 105.250, la forge de Saint-Mouze est située sur les communes de Plombières et de Xertigny.

sistance. Deux feux de forge[1]. F[12] 1610. — *Historique.* Établissement autorisé par lettres patentes du 9 août 1697. F[14] 105.250 (Demande de maintien, 25 juin 1812). — *Main-d'œuvre.* 3 tireurs, 2 martineurs. Arch. dép. Vosges, L[1]s (Enquête de l'an VI). — *Rendement.* Fonte : 710 à 715 p. 0/00. — *Prix.* Fer, 1re qualité : 60 francs le quintal métrique. — *Main-d'œuvre.* 25 ouvriers. F[12] 1610.

2e Section. — Établissements de dénaturation.

1. Autrey[2].

Consistance. Tréfilerie. — *Historique.* Antérieure à la Révolution. F[14] 105.250 (Rapport au Conseil général des mines, 26 juillet 1830).

2. Plombières[3].

Consistance. Tréfilerie[4]. — *Historique.* Établie en 1691. F[14] 105.250 (Demande de maintien, 25 juin 1812).

[1] D'après Dietrich, l'établissement comprend deux affineries, dont l'une est en roulement, et deux martinets, dont l'un est en roulement; on ne fait que de la verge de tirerie et de petits fers martinets à 190 livres le mille; propriétaires, MM. Duchamp, Husson, Bouilly et Gouy.

[2] Sur la Mortagne, arrondissement d'Épinal.

[3] Sur l'Eaugrogne, arrondissement de Remiremont.

[4] D'après Dietrich, *Description*, p. 170, il y a une tirerie près de Plombières; de plus, «les habitants du bourg de Plombières font beaucoup de petits ouvrages de quincaillerie en fer, qu'ils vendent aux personnes qui viennent prendre les bains». D'après F[12] 95.078 (le préfet des Vosges au ministre du commerce, 11 décembre 1841), on fabriquait autrefois à Plombières et à Saint-Jean-du-Marché (près de la rive droite du Barba, arrondissement d'Épinal), de la coutellerie fine, réputée. — Dietrich, *Description*, mentionne, p. 54, la fenderie de Fruse (Fruze, arrondissement de Neufchâteau), et, p. 100-101, la fonderie de la Croix-aux-Mines, dans le bailliage de Saint-Dié, comprenant deux fourneaux à manche et un fourneau d'affinage.

YONNE.

1re Section. — Établissements de fabrication.

1. Aisy-sur-Armançon[1]. F12 1300, 1610; F14 105.254, 105.255.

Consistance. Un haut fourneau, deux feux de forge, deux feux de renardière. — *Production.* Fonte : 300.000 kilogrammes. Fer, 3e qualité : 200.000 kilogrammes. — *Combustible.* 4.500 kilogrammes de charbon de bois pour 1 millier métrique de fer forgé. — *Rendement.* Fonte : 650 p. 0/00. — *Prix.* Bois : 2 fr. 50 la corde. Minerai, extraction : 0 fr. 15; transport : 0 fr. 30 par 100 kilogrammes. — *Main-d'œuvre.* 20 ouvriers pour l'intérieur. — *Salaires.* 50 francs par 1.000 kilogrammes. F12 1610. — *Régime.* Propriétaire : le comte de la Guiche. Fermier : M. Humbert. F14 105.254.

2. Saint-Martin-des-Champs[2].

Consistance. Une petite forge, deux feux avec un martinet. — *Production.* Fer : 80 milliers. — *Combustible.* Charbon de bois. — *Régime.* Cette forge « a été établie sous lettres patentes et appartient au sr Antoine Gentil[3], domicilié à Saint-Fargeau ». F12 680 (Orléans); F14 105.254.

(1) Arrondissement de Tonnerre. — Ou Aisy-sous-Rougemont; cf. *Lettres... de Colbert*, p. p. Clément, t. VII, p. 5, lettre à M. Poursin, 28 septembre 1658 : forge d'Aisy-sous-Rougemont.

(2) Sur le Loing, arrondissement de Joigny. — D'après P. Duréron, *La question du pain dans l'Yonne*, Paris, 1910, in-8°, p. 13, la forge de la commune de Saint-Martin, dirigée par Edme Gentil, s'appelle le Moulin Folin.

(3) Dans le texte : Guttil; nous corrigeons d'après F14 105.254.

3. Saint-Privé[1].

Le Moulin-Chapon. F[14] 105.254, 105.255. — *Consistance.* Une petite forge, trois feux, «dont deux grands et un petit», avec martinet. — *Historique.* «Il y a environ 40 ans qu'elle est établie, sous lettres patentes.» — *Production.* Fer : 120 milliers. «Cette forge... n'est pas d'une grande importance.» F[12] 680. — *Régime.* Propriétaire : M. Claude Bechard[2], marchand de fer à Montargis. F[12] 680 (Orléans). M. Le Chapt, dont la famille détient cette forge depuis 1762. F[14] 105.254.

[1] Sur le Loing, arrondissement de Joigny. — D'après Dupéron, *La question du pain*, p. 13, la commune de Saint-Privé compte une seconde forge, celle de Mezilles, dirigée par Mallet.

[2] Paul Lechapt, d'après Dupéron, *La question du pain*, p. 13.

APPENDICES.

I

LA PRODUCTION SIDÉRURGIQUE EN 1788.

Nous trouvons dans un document conservé aux Archives nationales, F[12] 678, le total des fontes et des fers fabriqués dans le royaume en 1788, d'après des renseignements fournis par M. de Dietrich.

GÉNÉRALITÉS.	FONTE.	FER FORGÉ.	FER-BLANC.
	milliers de livres.	milliers de livres.	barriques (180 liv.).
Orléans	4.600	2.440	//
Grenoble	3.700	2.500	//
Besançon	34.140	19.836	//
Bourges	15.175	9.494	//
Lyon	//	750	//
Poitiers	//	2.062	//
Limoges	4.150	2.513	//
Bordeaux	15.000	3.400	//
Tours	8.255	5.630	//
Pau et Auch	//	7.720	//
Montauban	//	400	//
Châlons	39.000	18.000	//
Caen	4.000	1.000	//
Alençon	4.000	2.700	//
Perpignan	//	3.240	//
Rennes	14.800	6.510	//
Montpellier	200	5.955	//
Dijon	17.000	7.000	//
Metz	5.435	4.438	//
Nancy	20.475	22.830	5.000
Strasbourg	92.000	62.720	1.300
Valenciennes	800	4.520	//
TOTAUX	282.730	196.658	6.300

II

CARACTÈRES GÉNÉRAUX DE L'INDUSTRIE SIDÉRURGIQUE EN 1789.

Entre autres documents intéressants, le carton F[12] 1305[B] des Archives nationales renferme des «Observations sur le commerce des fers», de MM. Lagnier, maître de forges à Mirebeau, et Mahé. Ces observations datent de 1775; mais, comme beaucoup d'autres documents contemporains que nous avons utilisés, elles éclairent utilement la situation et les dispositions de l'industrie sidérurgique en 1789. Aussi avons-nous cru devoir en reproduire ici les passages les plus importants.

OBSERVATIONS SUR LE COMMERCE DES FERS.

Tous les établissements qui concourent à satisfaire les besoins d'un État, sans avoir recours aux étrangers, sont utiles; toutes les manufactures qui nourrissent et entretiennent une nombreuse quantité d'artisans et de manœuvres, qui sans elles seraient obligés de s'expatrier, ne peuvent produire qu'un grand bien; cela a été reconnu de tout temps, et le ministère s'est toujours occupé à exciter sur cet objet l'émulation du citoyen par des privilèges et récompenses. Les grosses forges, qui pour l'utilité l'emportent sur toute autre espèce de fabriques, sont les seules qui paraissent avoir été négligées et presque totalement oubliées en France : le fabricant est accablé d'impôts, les fers sont assujettis à des droits considérables soit à la fabrication, soit à la circulation dans l'intérieur ou à l'exportation hors du royaume, tandis que beaucoup de nouvelles manufactures, qui ne sont que des monuments érigés au luxe, sont favorisées, jouissent de toutes les grâces et ont des privilèges à l'infini.

Les forges font sortir du sein de la terre des richesses immenses; elles procurent la consommation des bois qui, dans plusieurs provinces de France, couvrent la moitié de la terre; elles donnent une valeur réelle aux rivières, aux étangs et aux moindres ruisseaux; elles favorisent l'agriculture dans les pays où elles sont situées, en employant les laboureurs, leurs enfants, leurs domestiques et leurs bestiaux, à couper le bois, tirer et voi-

turer les mines, charbons et fers, pendant l'hiver et dans les temps où ils ne sont pas occupés à leurs travaux particuliers. Ils y tiennent une plus grande quantité de chevaux; leurs terres sont mieux cultivées, mieux engraissées, donnent un meilleur produit, dont la valeur augmente encore à cause de la consommation locale qui s'en fait.

Les bois qui, en plusieurs endroits, ne vont pas à la moitié de la valeur des champs, des prés et des vignes, pourraient atteindre au même produit si le commerce des fers était favorisé. Et quel bien ne serait-ce pas pour l'État si, au lieu de tirer des vastes forêts qu'il possède environ cinquante millions comme il peut le faire aujourd'hui, il parvenait à en tirer cent? Quel avantage pour les domaines du roi, qui ne consistent presque qu'en bois, et pour tous les possesseurs des grands fiefs dont les terres sont pour la plupart couvertes de forêts?

Le bien qui résulterait de l'augmentation des bois ne peut être balancé par le mal qui en résulterait pour les villes, dont les habitants se plaignent déjà que les usines sont trop multipliées et que les provisions du chauffage deviennent pour eux une dépense trop forte. Si quelques particuliers se trouvent un peu plus gênés pour le chauffage, ce n'est pas une raison qui puisse empêcher le bien de tout un royaume; si une communauté pauvre ou un seigneur qui n'a d'autres revenus que ses bois peuvent vendre le moule de quatre pieds de toutes faces trois livres au lieu de trente sols, ou six livres au lieu de trois, l'État n'en souffrira point. Ce sera une petite perte pour les villes et un profit pour les campagnes; encore cette perte des villes est-elle plus apparente que réelle, car les forêts qui sont à portée de les approvisionner sont déjà portées à un prix qui n'augmenterait pas en proportion de celles des campagnes éloignées, parce que celles-ci devraient leur augmentation à leur voisinage des usines et que les premières doivent leur prix actuel à leur position à portée des ports et des villes, presque toujours éloignés des forges, qui n'ont pu s'établir que dans un éloignement suffisant pour ne pas craindre la concurrence de la consommation des bois.

. . . . . .

Si les fers se vendaient mieux, les maîtres de forges qui tirent des charbons dans le voisinage des villes, et qui ne payent la charbonnette qu'au tiers ou à la moitié du bois de moule, pourraient mettre à plus haut prix l'espèce de bois qu'ils emploient et qui ne sert pas au chauffage des villes, sans que celui-ci supporte une augmentation sensible; et en général, quand la valeur des bois sur pied augmenterait en France du double, même du triple, cela ne pourrait augmenter le moule de quatre pieds de toutes faces dans les villes que depuis vingt sols jusqu'à trois livres.

Il résultera donc de cette augmentation un grand bien pour les campagnes, pour les domaines du roi, pour les seigneurs propriétaires de bois, et en général un avantage réel pour l'État, sans faire un mal sensible aux habitants des villes. L'augmentation des bois fera naître l'industrie et l'activité; on défrichera les bruyères et les broussailles qui ne seront pas propres à la culture; on y fera des plantations; on y sèmera des glands; on plantera des saules et des peupliers dans les prairies, sur le bord des rivières, ruisseaux, étangs et tous les lieux aquatiques; on entretiendra des arbres sur les routes et dans les campagnes; on desséchera les marais ; on en brûlera les tourbes; on fouillera dans la terre, on en tirera du charbon fossile qui remplacera celui de bois pour le chauffage. On commence déjà à se chauffer avec la houille à Lyon, à Saint-Étienne, à Saint-Chamond : on fera de même ailleurs; on imitera les Anglais; on détruira dans la houille ses principes nuisibles pour ne lui laisser que ses qualités utiles à la fonte des métaux, et alors elle pourra remplacer le charbon de bois pour les opérations métallurgiques. Enfin on entretiendra et on conservera les forêts avec plus de soin ; on réformera les abus qui ont pu se glisser dans leur administration; on reconnaîtra que, pour le meilleur produit, il faut les couper tous les vingt ans dans les pays plains et tous les vingt-cinq ans dans les pays de montagnes; on fera en sorte que dans tout le royaume les bois soient coupés à cet âge, même les réserves des communautés, que l'on ne peut couper que dans un besoin urgent et qu'on laisse souvent sur pied pendant des

siècles entiers, et qui à ce grand âge ne produisent pas le double de ce qu'elles auraient donné à vingt-cinq ans; et après l'exploitation le fonds dépérit, le bois ne croît plus sur les troncs des futaies, et l'on n'a plus au lieu d'une belle forêt qu'un pâturage vague où l'on distingue à peine quelques broussailles. Le bois de hêtre, qui abonde essentiellement dans les forêts de France, ne revit plus lorsqu'il est coupé après l'âge de quarante ans; la place où était cet arbre demeure pendant des siècles une place vague qui ne produit rien à moins qu'on ne la cultive; c'est ce que l'expérience ne prouve que trop, au grand préjudice des forêts, abus d'autant plus considérable que, si l'on vendait ces réserves à 25 ou 30 ans, en même temps qu'il en résulterait un grand avantage aux propriétaires, les forêts se repeupleraient. On permettra aux possesseurs des terres substituées de mettre leurs bois en coupes réglées : cela augmentera leurs revenus, leurs héritiers trouveront un meilleur fonds toujours en valeur, et l'État y gagnera.

. . . . . .

Importation des fers de Suède et de Russie, destructive de la fabrication des fers français.

Ce sont les événements dangereux de cette fatale importation que le marchand et le fabricant ont toujours devant les yeux, pour borner la fabrication et l'achat du fer à la consommation qu'ils croient assurée. C'est cette importation qui fit, il y a quelques années, diminuer tout à coup les fers de trente à quarante livres par millier. Ce commerce commençait à prendre vigueur, la fabrication augmentait sensiblement, on établissait de nouvelles usines, les bois se vendaient déjà beaucoup mieux; mais quelques millions de fer introduits en France par les ports de la Méditerranée détruisirent subitement toutes les espérances des fabricants. Le prix des bois diminua, les forges ralentirent leurs travaux et le marchand cessa d'acheter. Cette diminution subite arrêta un an ou deux l'importation : on commençait à respirer, mais, au moment où le prix commence à hausser, ces étrangers

viennent en profiter et détruire les espérances des nationaux, qui ne pourront jamais porter leur fabrication au point dont elle est susceptible qu'ils ne soient délivrés de ce fléau et entièrement tranquilles sur cet objet.

Autrefois les Suédois et les Russes fabriquaient leurs fers grossièrement et d'un seul échantillon, qui ne convenait qu'en petite partie à nos marchands, qui pour s'assortir avaient recours à nos fabriques ; mais, ayant depuis perfectionné leur art et atteint notre belle fabrication, tout l'avantage est pour eux, et, quelque quantité qu'ils importent, ils sont sûrs de la débiter, étant assortis aussi bien que nos marchands en toute sorte d'échantillons, ce qui fait que leur importation augmente tous les ans ; on prétend même qu'ils en ont versé dans les ports de Bretagne; bientôt ils iront dans ceux de Normandie, et leur activité, augmentée par le gain, les amènera jusque dans l'intérieur du royaume ; et, si l'on n'y met obstacle, les négociants français seront bientôt forcés d'abandonner cette branche de commerce à ces étrangers, qui enlèveront tous les ans à l'Etat de très grosses sommes, tandis que nos mines et nos bois, qui sont plus que suffisants pour nos besoins, resteront inutiles et sans valeur.

On a déjà présenté des mémoires à ce sujet; ils n'ont eu aucun effet. On prétend que, dans le temps où les marchands de Lyon firent des représentations au ministère sur le danger auquel ils se trouvaient exposés par la concurrence des étrangers, qui ne payent pas pour entrer en France le quart des droits qu'il nous en coûte pour conduire nos fers à Beaucaire, on prétend, dis-je, que les ouvriers de Saint-Étienne envoyèrent aussi leurs observations sur le bien qui résultait pour eux de cette concurrence ; ils représentèrent que, si elle ne subsistait plus, les marchands de Lyon deviendraient les maîtres du prix des fers et que les fabriques du Forez en souffriraient nécessairement. Je ne sais si on a cru que les raisons des ouvriers de Saint-Etienne étaient bonnes, mais il y a apparence que celles des négociants de Lyon n'ont pas été trouvées assez fortes, puisqu'on n'y a eu aucun égard.

Quand les ouvriers de Saint-Étienne souffriraient réellement

de la destruction de cette fatale concurrence des étrangers, serait-ce une raison pour la laisser subsister si elle fait le mal du royaume? La consommation de Saint-Étienne à l'égard de la fabrication de la France n'est pas ce que un est à cent, et dans ce sens cette ville ne mériterait aucune considération, si en lui en procurant un mal qu'elle a tort de craindre, on procurait un bien général à l'État. Les ouvriers du Forez se ressentiraient au contraire de la liberté et de l'aisance rendues au commerce, et ils ne dépendraient pas plus des marchands de Lyon qu'ils en dépendent aujourd'hui. Il n'est pas possible que plusieurs marchands qui font le même commerce s'accordent ensemble pour faire payer à l'ouvrier un prix réglé entre eux. Cette union parfaite n'existera jamais parmi les négociants, l'intérêt particulier prévaudra toujours et l'équilibre subsistera.

Mais quand on supposerait qu'il dût régner quelque intelligence parmi les marchands, les ouvriers ne pourraient-ils pas s'adresser aux fabricants? Ils le font bien actuellement : pourquoi ne le feraient-ils pas, s'ils n'avaient plus la ressource des fers étrangers? Est-on obligé de faire venir des étoffes étrangères pour maintenir l'équilibre dans les manufactures du royaume? Ne se soutient-il pas dans cette espèce de commerce, comme dans toute autre, par la proportion qu'il y a entre la consommation et la fabrication, et le prix des marchandises n'est-il pas toujours réglé par celui des matières premières et celui de la main-d'œuvre? Il y a dans tous les genres de commerce assez de concurrence parmi les fabricants et les négociants du royaume. les différences entre la fabrication et la consommation occasionnent seules des révolutions; la marchandise baisse de prix lorsqu'elle est trop abondante, elle augmente lorsque la consommation est plus forte que la fabrication; mais les choses reprennent bientôt leur niveau, et l'État ne souffre ni ne profite de ces révolutions.

Si les usines étaient limitées en France et que l'on pût s'apercevoir que la fabrication ne suffit pas pour la consommation intérieure, il serait tout simple d'avoir recours à nos voisins, et encore faudrait-il établir sur leurs marchandises un impôt

proportionné à celui qui se lève sur les fers du royaume; autrement l'étranger s'enrichirait à nos dépens. Mais si, en calculant sur le nombre des forges qui existent aujourd'hui et sur le fer qu'elles fabriquent, on trouvait que la consommation intérieure l'emporte sur la fabrication, ce ne serait pas une raison pour conclure qu'il faut faire venir des fers étrangers, parce que ce sont précisément ces fers étrangers qui empêchent l'établissement de nouvelles usines et qui bornent la fabrication de celles qui existent.

Dans quelque sens que l'on envisage cette liberté d'importation, on ne peut la considérer que comme un très grand abus qui n'a régné que trop longtemps et que l'on doit promptement détruire. La France ne peut avoir aucune raison assez forte pour le laisser subsister.

Exemptions accordées en France à différents établissements moins utiles que ceux de la fabrication des fers.

Au lieu de permettre l'importation des fers, on devrait au contraire favoriser l'exportation. Les sucres qui se fabriquent et se consomment dans le royaume payent un droit d'environ six livres par quintal, ceux qui sortent du royaume sont exempts de ce droit : cela est fort bien, il est bon d'encourager l'établissement des raffineries par des prérogatives; c'est ainsi que l'on doit traiter toutes les marchandises qui peuvent se fabriquer en France. Mais pourquoi les fers ne jouissent-ils pas du même privilège? Pourquoi au contraire sont-ils imposés à de forts droits lorsqu'ils sortent du royaume? Les raffineries sont-elles plus utiles à l'État que les forges, et le fer n'est-il pas une matière aussi précieuse que le sucre? Les verreries, les manufactures de glaces, de porcelaine et de faïence, les draperies, les broderies, les fabriques de soie et de galons ont toutes des privilèges et des exemptions : il n'y a que les forges qui ne jouissent d'aucune prérogative; elles servent cependant à satisfaire des besoins réels, tandis que les autres fabriques ne servent qu'au luxe et à l'aisance.

Liberté et faveur à accorder au commerce des fers.

Ce ne serait pas assez de détruire la concurrence entre les habitants du royaume et les étrangers et de favoriser l'exportation : il faut encore, pour donner au commerce des fers la splendeur dont il est susceptible, rendre libre, dans toute la France, la circulation de cette marchandise et des matières qui servent à la fabrication. Il faut que, pour l'objet de la circulation des fers, des charbons et des mines, les provinces réputées étrangères deviennent provinces du royaume; il faut que le fabricant puisse librement tirer des mines partout où il en trouvera, et que le dédommagement du propriétaire du fonds dans lequel elles auront été tirées soit clairement établi et fixé; il faut enfin que le droit d'une usine sur l'autre, pour le tirage des mines, soit réglé par des lois immuables.

L'immensité des droits qui se perçoivent sur le fer, soit à la fabrication, soit dans les bureaux où il passe avant d'arriver à Lyon ou à Marseille, n'est pas ce qu'il y a de plus gênant pour le commerce : il est juste qu'il paye des droits et des impôts à l'État; mais ce sont les formalités auxquelles il est assujetti qui le rendent ennuyeux et rebutant et souvent dangereux.

Un marchand ou un voiturier charge sur ses bateaux trois ou quatre cents milliers de fer pour profiter d'une crue d'eau qui doit durer quelques jours, et à la faveur de laquelle il compte arriver dans une foire où il est assuré de débiter avantageusement toute sa marchandise. Il part en tremblant; il parvient au premier bureau, il fait sa déclaration, paye les droits et veut continuer sa route : on l'arrête, on fait décharger ses bateaux, on en fait la vérification et on trouve que sa déclaration est juste. Il recharge ses fers et il paye les peines des employés qui ont aidé à leur vérification. Mais pendant cette opération, qui a duré huit jours, les eaux se sont écoulées; il est obligé d'attendre une nouvelle crue, et il perd l'occasion de la foire sur laquelle il comptait, sans pouvoir prétendre à aucun dédommagement. Si malheureusement il a fait quelques erreurs de calcul, ce qui est très facile

sur une si forte quantité, si l'on trouve sur le tout un excédent de vingt ou trente milliers et même moins, on confisque ses bateaux et il lui en coûte des sommes considérables, qui souvent entraînent sa ruine entière. S'il passe le premier bureau sans être vérifié, il craint de l'être au second, au troisième, au quatrième, etc. Quelquefois même il est vérifié dans plusieurs bureaux.

Lorsqu'un fabricant veut faire voiturer des fontes ou des fers sur les ports ou dans les villes, si les usines qu'il fait valoir ou si les endroits pour lesquels la marchandise est destinée ou si ceux par lesquels elle doit passer pour arriver à sa destination se trouvent situés dans les quatre lieues limitrophes de l'étranger ou des provinces réputées étrangères, il faut qu'il se munisse d'un acquit à caution dans le bureau le plus prochain. Fût-il obligé de rétrograder à une ou deux lieues pour se procurer cet acquit, il ne peut faire voiturer une seule bande de fer sans cette formalité. Si le receveur du bureau est absent ou en affaires, le voiturier est retardé; si le receveur ou d'autres employés veulent vérifier la marchandise, le voiturier est obligé de conduire sa voiture devant le bureau, et souvent il perd la journée entière par cette manœuvre. En arrivant à sa destination, on le vérifie une seconde fois; on décharge son acquit à caution, qu'il doit rapporter dans de courts délais, et si ses affaires ne lui permettent pas de le rapporter dans ces délais, ou s'il l'oublie, on lui fait un procès, et il est condamné au quadruple des droits et aux frais. S'il passe devant un bureau avant d'arriver à destination, il y essuie une autre vérification.

Cette pratique, à laquelle toute espèce de marchandise vient tout récemment d'être assujettie, gêne extraordinairement le commerce des fers, dans lequel il se fait continuellement des expéditions d'une usine à l'autre et de toutes les forges sur les ports ou dans les villes. Les forges qui se trouvent dans les quatre lieues limitrophes et toutes celles qui expédient leurs marchandises sur des ports ou villes situées dans cette étendue souffriront nécessairement de ces formalités, si elles subsistent. Cette servitude seule est capable de rebuter entièrement les fermiers et de faire abandonner les usines qui y sont sujettes. Il se trouve bien

des usines, des ports et des villes dans un espace de quatre lieues de large sur toute la circonférence du royaume, et cette largeur de quatre lieues est souvent augmentée de quatre autres par les villages des provinces étrangères qui sont répandus dans l'intérieur des provinces du royaume: par exemple les forges de Marey, de Vernois et de Til Chatel[1], qui sont à plus de six lieues de la Franche-Comté, se trouvent au nombre des usines situées dans la frontière, et, comme telles, sujettes à toutes ces formalités, parce qu'il y a dans le village d'Orville, à deux et trois lieues de là, quelques maisons où il est permis de faire usage de sel blanc.

Quel mal peut-on faire, quelle fraude peut-on commettre en transportant des fers d'une forge de Bourgogne sur un port situé en Bourgogne, sans emprunter le territoire étranger ou en voiturant des fontes d'un fourneau de Champagne dans une forge de la même province? Craint-on qu'on n'envoie les fers et les fontes en Comté, où les uns et les autres sont exempts du droit de marque et où ils sont par conséquent moins chers? D'ailleurs les frontières ne sont-elles pas gardées, et ne peut-on pas prendre des précautions moins à charge aux fabricants? On ne craint rien; on sait bien que les fers de Champagne, de Bourgogne, de Comté et de Lorraine s'envoient tous à Lyon ou à Paris, et que jamais la Comté n'acheta des fers en Bourgogne: mais on veut vendre des acquits à caution, et on s'embarrasse fort peu de gêner le commerce, pourvu qu'on augmente les produits de la ferme.

Les agents des fermes ont même interdit pour leur aisance particulière le port de Marcilly-sur-Saône où l'on conduisait les fers des forges de Bèze, Bézouotte et Drambon[2], et, sous prétexte qu'il n'y a plus de bureau dans ce lieu, ils refusent des acquits à caution, de sorte qu'il est impossible d'y faire des chargements sans être répréhensible. C'est cependant un des plus anciens, des plus faciles et des plus pratiqués de la Saône; c'est le plus à portée de ces usines et le seul où l'on puisse voiturer dans les temps pluvieux. On y a substitué le port de Pontallier parce qu'il y a un bureau et une brigade d'employés toujours prêts à

(1) Voir à ces mots, département de la Côte-d'Or.

(2) Voir à ces mots, département de la Côte-d'Or.

faire les vérifications; mais ce dernier port n'est accessible pour ces usines que dans les beaux temps, à moins que l'on ne voulût faire six lieues au lieu d'une et demie en faisant ce long détour pour suivre la route de Mirebeau à Dijon jusqu'à Arc-sur-Tille et de là à Pontailler[1]. Cette innovation est seulement de l'année dernière 1774, et, pour éviter ce fatigant voyage, les maîtres de forges de Bèze et Bézouotte sont obligés d'envoyer leurs fers au port de Gray, à cinq lieues de distance de leurs usines et à six lieues du port de Marcilly, où, jusqu'à l'époque du mois d'octobre 1774, ils avaient coutume de faire leurs chargements. Ne peut-on pas forcer messieurs les fermiers généraux à laisser ce port libre ou tout au moins à y établir le bureau qui y était il n'y a pas longtemps, et qu'ils ont jugé à propos de transporter à Talmay[1] qui n'en est distant que d'une demi-lieue? L'interdiction de ce port coûte au moins deux mille livres par an à ces deux forges, à cause de la différence du prix de la voiture, sans compter la difficulté d'avoir des voituriers, qui dans de certaines saisons est très grande. Est-il juste que le caprice des traitants devienne une loi onéreuse pour des particuliers, et peuvent-ils donc transporter les ports et les bureaux où il leur plait?

Les droits qui se perçoivent sur les matières qui servent à former le fer, soit à la sortie, soit à l'entrée des provinces réputées étrangères, sont encore considérables et contribuent beaucoup à rendre les usines qui se trouvent sur les frontières plus désagréables et par conséquent moins recherchées que celles de l'intérieur. Si l'on veut faire venir des charbons de Bourgogne en Comté, il faut payer environ quarante sols par banne ou charretée, et, si le bureau où l'on doit payer ces droits est éloigné de la route que l'on tient, il faut avoir soin d'aller prendre l'acquit de payement avant de sortir du bois, autrement on serait exposé à une saisie. Les charbons que l'on tire de Franche-Comté pour la Bourgogne payent un droit moins fort, mais ils sont sujets aux mêmes formalités pour les acquits, et la traite en est également désagréable et rebutante.

[1] Arr. de Dijon.

Quoiqu'un bois soit en Bourgogne et qu'on en tire les charbons pour la même province, il faut prendre un acquit à caution à chaque voiture, lorsqu'on passe sur un territoire de Comté pour arriver à sa destination; il y a même des pays où l'on exige des acquits à caution pour tous les charbons qui se tirent dans les quatre lieues limitrophes, sans passer sur un territoire étranger. MM. les fermiers généraux prétendent qu'ils peuvent le faire pour toutes les usines qui sont dans l'étendue des quatre lieues; cependant leurs agents ont la complaisance de n'exiger cette formalité pour le tirage des charbons qu'en quelques endroits, ce que nous attribuons à l'ennui et au peu de relâche que ce travail continuel leur donnerait; mais il est à craindre que des ordres de leurs commettants ne les forcent bientôt à supprimer cette indulgence et que cette servitude ne soit par la suite généralement répandue, et alors il ne serait plus possible d'exploiter les usines qui auraient le malheur de n'être éloignées des provinces réputées étrangères que de quatre lieues.

Le même inconvénient subsiste à l'égard des mines. Si je suis en Bourgogne ou en Champagne, je ne puis tirer des mines sur la Franche-Comté parce que le parlement de Besançon me le défend; si je suis en Comté, je ne puis en tirer sur les provinces de France, parce qu'elles me coûteraient les droits de marque des fers et de traite foraine, qui excéderaient la valeur des meilleures mines possibles, tous lesquels droits je payerais encore une fois en envoyant mes fers à Lyon.

Il est bien facile de délivrer notre commerce de toutes ces entraves. Il n'y a qu'à accorder au fer et à toutes les matières qui servent à sa fabrication une pleine liberté dans la circulation: cette liberté ne pourra avoir lieu que lorsque toutes les provinces seront regardées, du moins pour ce qui concerne les fers, comme appartenant à la France. Il faut ou que le droit de marque soit établi partout uniformément ou qu'il ne soit levé nulle part. Si on établit le droit de marque en Comté, en Alsace et en Lorraine, il faut que les fabricants de ces provinces, qui versent leurs fers en Allemagne et en Suisse, soient exempts de ce droit pour les fers qu'ils enverront à l'étranger: autrement

ils perdraient beaucoup à l'établissement de la marque, et ils se trouveraient peut-être forcés de vendre dans l'intérieur ce qu'ils vendaient à l'étranger.

Les exemptions du tirage au sort pour les régiments provinciaux sont aussi une preuve du peu de soin que l'on prend de s'instruire de la situation des usines et de l'état des fabricants. Dans le nombre des personnes exemptes, on comprend simplement le directeur d'une forge et son commis, de façon qu'un fabricant qui ne fait valoir qu'un feu de forges, dont le produit annuel sera de deux cents milliers de fer, aura autant de privilège à cet égard que celui qui fera valoir, dans une même usine, trois ou quatre feux de forges et un fourneau; cependant plus l'usine est composée, plus on a besoin de commis pour son administration. Dans une forge simple où il n'y a qu'un feu, une seule personne suffit pour la régir; dans celle où il y a deux ou trois feux sans fourneaux ou un seul feu avec un fourneau, le directeur a besoin d'un commis. Dans un fourneau simple et isolé, il faut aussi un directeur et un commis, parce que la consommation d'un fourneau est plus forte que celle d'un feu de forges et même de deux feux, et qu'il exige plus d'exactitude et d'activité pour les approvisionnements et la suite de la fabrication. Lorsqu'il y a quatre ou cinq feux sans fourneaux, le directeur ne peut se dispenser d'avoir deux commis. Si, dans la même usine, il y a deux ou trois feux de forges et un fourneau, il faut un directeur général, un commis pour suivre la fabrication des forges et un commis pour le fourneau. Outre cela, un négociant peut avoir l'entreprise de plusieurs forges séparées à la fois : il est obligé de demeurer dans une de ces usines, de laquelle il ne peut être ni directeur ni commis. Il est obligé de voyager sans cesse ou d'être renfermé dans son bureau, pour y tenir avec ordre les écritures immenses qu'exige le travail réuni de plusieurs usines éloignées l'une de l'autre. Il ne peut se passer d'un commis particulier pour sa correspondance, ses négociations et la tenue de ses livres. En pareil cas, il paraît qu'il serait juste d'ajouter à l'exemption du directeur et des commis, proportionnée à la quantité de feux dont la forge serait composée, celle

du maître de forges qui y demeurerait et qui aurait l'entreprise d'autres usines, et encore celle du commis qui lui serait nécessaire pour ses opérations particulières. On peut ne comprendre sous le titre de maître de forges de cette espèce qu'un des membres d'une société de plusieurs négociants dont un seul est ordinairement chargé de la correspondance, de la suite générale des affaires et de la tenue des livres. On peut aussi exiger que, pour qu'un maître de forges ou une société soient dans le cas de cette exemption, ils aient l'entreprise au moins de trois usines séparées l'une de l'autre de deux ou trois lieues et au delà, et composées ensemble de six ou sept feux au moins, tant de forges que de fourneaux.

L'exemption accordée dans une forge au marteleur et à l'affineur, et, dans un fourneau, au fondeur, pourvu que ces ouvriers travaillent depuis trois ans dans les ateliers, n'est pas mieux entendue. Si on la prenait à la lettre, il s'ensuivrait qu'une forge où il n'y aurait qu'un feu exempterait autant d'ouvriers que celle où il y aurait quatre ou cinq feux: mais heureusement que cette expression est interprétée presque partout en faveur des fabricants; et qu'importe qu'un forgeron travaille depuis trois ans ou depuis six mois, pourvu qu'il n'y ait dans l'usine que les ouvriers nécessaires?

Il faut dans chaque feu de forges quatre ouvriers, que l'on appelle chauffeurs, dont deux travaillent ensemble, tandis que les deux autres se reposent pour venir ensuite travailler à leur tour. On a un ou plusieurs marteleurs suivant la quantité de feux dont l'usine est composée; ces marteleurs servent en même temps de chauffeurs. Il n'y a plus d'affineurs: presque partout on a reconnu l'abus des affineries. On fait le renard et on forge le fer dans le même foyer; on économise le temps et le charbon. Chaque feu est en même temps affinerie et chaufferie et chaque ouvrier affineur, chauffeur et marteleur; ce nom est resté à un seul qui a soin de l'ourdon du marteau et de disposer le foyer dans les proportions nécessaires au travail. Ces quatre ouvriers sont nécessaires dans chaque feu de forges. On les engage dans plusieurs provinces pour un an, et presque toujours huit à neuf

mois à l'avance. Lorsque, dans le cours d'une année, quelques-uns viennent à manquer, il est très difficile de les remplacer; l'espèce en devient rare, surtout celle des bons ouvriers. Outre les quatre chauffeurs, il faut encore deux goujats ou valets de chauffeurs, mais ils peuvent se remplacer par des manœuvres ordinaires.

Dans les fabriques où l'on convertit la fonte en acier, il faut, pour chaque feu ou artifice, deux ouvriers lorsque l'artifice ne travaille que la journée, et quatre lorsque le roulement est continuel.

Le fondeur, dans un fourneau, est un ouvrier qui a le talent de construire un creuset dans les proportions nécessaires pour y fondre la mine. Il ne sert qu'à faire ce qu'on appelle l'ouvrage. Il emploie cinq à six jours, plus ou moins, à cette opération, qui lui est bien payée, et il ne paraît dans tout le cours du fondage que lorsqu'il est appelé pour remédier à quelques embarras. Il a toujours plusieurs fourneaux à inspecter et à suivre. Cet ouvrier est nécessaire et doit être exempt de milice. Dans le roulement d'un fourneau, on emploie toujours deux ouvriers qui travaillent alternativement à l'ouverture inférieure pour tirer les scories, faciliter la fusion de la mine et former les moules dans le sable, pour couler la fonte, et enfin veiller et travailler de concert au bon roulement de cette usine. Ils se nomment premier et second gardes. Leur emploi est le même, si ce n'est que le premier, que l'on gratifie improprement du titre de fondeur, dirige les opérations des autres ouvriers. Ces deux gardes sont indispensables, et il faut de la force, de la jeunesse, de la santé, de l'activité, de l'intelligence et de l'expérience pour bien remplir l'emploi de premier garde; cependant les ouvriers de cette espèce ne sont pas si rares que les bons forgerons, parce qu'il faut au moins huit forgerons pour consommer la fonte d'un fourneau où il ne faut qu'un premier garde. Outre les deux gardes, il faut dans chaque fourneau deux chargeurs, quelquefois quatre, s'il est difficile à charger et s'il va vite. Ces ouvriers servent alternativement à verser dans le fourneau, par l'ouverture supérieure, la quantité de charbons, de mines, de castines et autres matières

nécessaires à la fusion qui leur sont désignées. Il ne faut que de la force et de la santé pour faire de bons chargeurs, parce que leurs opérations sont en sous-ordre ; ainsi ils peuvent être facilement remplacés.

D'après ce détail, il paraît que l'on doit exempter de la milice les quatre ouvriers, soit marteleurs, soit chauffeurs, qui sont nécessaires dans chaque feu de forges, et dans un fourneau le fondeur qui construit l'ouvrage et les deux gardes.

Il y a bien d'autres usines encore où l'on travaille le fer de différentes façons et où il paraît que les principaux ouvriers doivent être exempts : telles sont les tireries ou fileries, les ferblanteries, les fenderies, les platineries, batteries ou tôleries, les martinets, les fabriques d'acier, les sableries, etc.

LEXIQUE

DES TERMES TECHNIQUES.

SOURCES.

Acad. ..... Dictionnaire de l'Académie, édit. 1786.
A. M. ..... Arts et métiers de Messieurs de l'Académie française.
Enc. ..... Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné [de Diderot].
Enc. méth. ... Encyclopédie méthodique (Arts et Métiers).
Littré. ..... Dictionnaire de Littré.
Trévoux. ..... Dictionnaire dit «de Trévoux».

A

Acier naturel. Acier obtenu directement du minerai.

Aciérons (Feux d'). Forge à acier.

Affinerie. «L'affinerie est un creuset qui ne sert qu'à dissoudre une partie de la gueuse, la travailler pour la porter au gros marteau.» *Enc. méth.*, II, 558.

Affineur. «Se dit de ceux qui travaillent aux forges de fer, et signifie l'ouvrier qui affine le fer dans l'affinerie.» *Trévoux.*

Affûts de côtes. Sorte d'affûts, par opposition aux affûts de place.

Aigre. «Se dit des métaux cassants, dont les parties ne sont pas bien liées et se séparent facilement les unes des autres... On ne saurait forger le fer qui est trop aigre.» Fer aigre : «Celui qui se casse aisément à froid». *Trévoux.*

Aiguiserie. Usine ou atelier dans lequel sont aiguisés les tranchants et les taillants.

Apointeur. Ouvrier qui a pour tâche d'apointer, de former les pointes.

Arpent. «Étendue de terre contenant ordinairement cent perches de superficie.» *Acad.* L'arpent de Paris vaut 2.200 pieds carrés; celui de Poitou a 80 pas de côté; celui de Montargis comprend 100 cordes de 20 pieds; celui de Clermont en Beauvaisis 100 verges de 26 pieds; celui de Bretagne 20 cordes de 24 pieds sur 4; celui de Bourgogne 440 perches. *Trévoux.*

Arrobe. «Terme de marine, qui se dit du poids de trente-une ou trente-deux livres.» *Trévoux.* «Mesure de poids usitée dans les provinces d'Espagne et de Portugal. L'arrobe est de 11 kilogr. 500.» *Littré.*

Artifices. Ensemble des pièces des appareils employés à la fabrication.

B

Bac. Mesure de contenance. D'après *Trévoux*, le bac est une «espèce de vaisseau ou grand baquet de bois dont les brasseurs de bière se servent pour y préparer les grains, le houblon et les autres drogues»; il est utilisé dans les raffineries de

IMPRIMERIE NATIONALE.

Bac. (Suite.)
sucre, etc. — Voir département de la Dordogne, p. 110 : le bac pèse 70 kilogrammes.

Baguette. Mince barre de fer.

Balancier. «Machine avec laquelle on monnaye des pièces d'or, d'argent et de cuivre, des médailles et des jetons.» *Acad.*

Bande. Pièce de métal étiré.

Bandelette. Petite bande.

Banne. Grande manne faite de branches d'osier, ou voiture à charbon. *Littré.*

Barbeau. Nom (de poisson) donné à la fonte en gueuse. Voir à **Saumon.**

Baril. «Réunion de 450 feuilles de fer-blanc.» *Littré.*

Barre. Pièce de métal étiré.

Barreau. «Morceau de fer qui a été chauffé, battu et forgé à une, deux ou trois chaudes.» *Enc. méth.*, II, 742.

Batterie. «Atelier dans lequel on rend le fer de forge propre à différents usages par son étendue, son peu d'épaisseur et sa souplesse.» *Enc. méth.*, II, 742.

Battoir (à chanvre). Usine ou atelier pour battre le chanvre.

Billon. «Terme de construction. Pièce de bois de sapin équarri.» *Littré.*

Bobine. «Cylindre de bois pour tirer le fer à la filière.» *A. M.*

Bocage. «Fonte de bocage, fonte retirée en petits morceaux des laitiers soumis à un bocardage.» *Littré.*

Bocard. «Machine au moyen de laquelle on écrase la mine avant que de la fondre.» *Acad.*

Boqueur. Ouvrier employé au bocard ou au haut fourneau.

Bottes. Voir à **Fer en barres, en bottes.**

Brasse. «Mesure qui contient la longueur des deux bras étendus, avec le travers du corps, ce qui fait à peu près la longueur de six pieds de roi.» *Trévoux.* — Voir département de la Dordogne, p. 106.

C

Cabrouet. «C'est ainsi qu'on nomme les charrettes dans les Iles.» *Trévoux.* «Charrette servant, dans les colonies, à transporter les cannes à sucre.» *Littré.*

Carillon. Forme de fer forgé.

Carré. Voir à **Fer en barres.**

Carreaux. «Grosses limes carrées, triangulaires ou méplates, dont on se sert pour enlever au fer les inégalités de la forge.» *Trévoux.*

Cassis, cassure. Morceaux, débris de fonte, de métal.

Castine. «Nous appelons *arbue* et *castine* les deux substances ou fondants que nous employons spécialement à la fusion des mines.» *Enc. méth.*, II, 534. «Toute substance calcaire non saturée d'acides, que l'on ajoute pour absorber les parties sulfureuses du minerai et servir de correctif, lorsque par un premier degré de feu elle est calcinée.» *Enc. méth.*, II, 587.

Catalane. Forge «à la catalane», pour la fabrication directe du fer, sans réduction du minerai en fonte au haut fourneau.

Cémentation. «Moyen de convertir le fer en acier à l'aide du cément (poudre ou mélange composé de matières charbonneuses, qu'on met dans un creuset pour faire l'acier).» *Enc. méth.*, II, 743.

Cent. Mesure, cent livres.

Chablis. «Le chablis est le bois que la force du vent ou quelque orage abat dans la forêt.» *Littré.*

Chape. «Chape d'une boucle, partie par où elle tient au soulier, à la ceinture, etc.» *Littré.*

Charbonnette. Bois transformé en charbon.

Chargeurs. «Ouvriers dont la fonction est d'entretenir le fourneau toujours en fonte en y jetant, dans des temps marqués, les quantités convenables de mine, de charbon et de fondants.» *Enc. méth.*, II, 743.

Chaufferie. «On appelle ainsi, dans les forges où se fond le fer, une forge destinée à chauffer le fer qui a passé une seconde fois à la fonderie et qu'on veut réduire, sous le marteau et sur l'enclume, en barres de fer.» *Trévoux.* «La chaufferie est un creuset destiné à recevoir les pièces, pour les chauffer à mesure qu'on achève de les battre.» *Enc.*

Chauffeur. Ouvrier employé à la chaufferie.

Choc. Ouvrier employé dans certains ateliers.

Clou à épingle, clou d'épingle. «Petit morceau de laiton ou de fil de fer, aiguisé en pointe par un bout, et refoulé par l'autre.» *Trévoux.*

Clouterie à épingles. Atelier où sont fabriqués les clous d'épingle.

Contre-cœur. «Le fond d'une cheminée entre les jambages et le foyer. C'est aussi une plaque de fer ornée de sculptures, qu'on met au milieu de la cheminée pour conserver le mur et renvoyer la chaleur.» *Trévoux.*

Corde. «Certaine mesure de bois à brûler qui se faisait autrefois avec une corde. Aujourd'hui on la mesure entre deux membrures de quatre pieds de haut et éloignées l'une de l'autre de huit pieds.» *Trévoux.*

Corde charbonnette. Corde de bois transformé ou à transformer en charbon.

Coupeur. Coupeur de bois ou extracteur de minerai.

Coupoir. «Outil de fer tranchant et bien acéré, dont on se sert dans les monnaies pour couper les flancs avant que de les marquer. C'est une espèce d'emporte-pièce qui coupe les lames en rond de la grandeur des espèces. Il est composé de deux morceaux d'acier fort tranchants posés l'un sur l'autre, dont celui de dessous est un peu creux et représente un mortier, et celui de dessus un pilon.» *Trévoux.*

Crosse. «Pièce du gouvernail d'un bateau.» *Littré.*

Cuite. «Quantité de pain ou d'autre chose qui a été mise au four et retirée chaque fois.» *Trévoux.*

Cuveau. Mesure de contenance. Voir à **Queue.**

D

Dévideur. Ouvrier employé dans la tréfilerie.

Déguiser. Faire passer de l'état de guise, ou de gueuse, à l'état de fer.

Démêleur. Ouvrier employé dans la tréfilerie.

Demi-loup. Nom d'ouvrier.

Dépailleur. Ouvrier employé dans la tréfilerie.

Dresseur. 1. «Ouvrier qui fait perdre la courbure au fil de laiton en le passant sur l'engin.» *A. M.* — 2. «On donne ce nom à celui qui arrange des bûches, de la manière dont il convient qu'elles soient pour former le four à charbon.» *Enc.*, V, 112. — 3. Ouvrier chargé de dresser un travail.

E

Émoudre. Aiguiser.

Empalement. «Anses fermées de pelles ou palées qu'on lève ou qu'on baisse pour donner une quantité déterminée d'eau.» *Enc. méth.*, II, 744.

Emplantement. Agencement.

Engraisseur. Ouvrier employé dans la tréfilerie.

Estampage. Travail de l'estampe.

Estampe. «Pièce d'acier profilée sur sa largeur, dont on se sert pour y monter à chaud les plates-bandes de fer à grands coups de marteau.» *Enc. méth.*, II, 745.

Étendre. «Donner une plus grande surface ou une plus grande longueur... On étend les métaux sous le marteau.» *Trévoux.*

F

Fenderie. Usine ou atelier où est fabriqué le fer fendu ou fer en barres.

Fendeur. Fendeur de bûches de bois.

Fer (gros, petit). «Les fers se fabriquent en marchands, de fenderie, de batterie; les marchands sont en lames, en barreaux. Les lames sont depuis 14 à 15 lignes de largeur jusqu'à 40 et 45; de 15 à 20 lignes, s'appellent petits fers; de 20 à 30, fers larges; de 30 et au-dessus, petits et grands larges. Les barreaux ordinaires sont depuis 9 lignes jusqu'à 12....Les barreaux au-dessus de 9 lignes et les barres au-dessous de 15 se battent au martinet.» *Enc.*, VII, 163.

Fer aciéré. Voir à **Fer fort.**

Fer aigre. Voir à **Aigre.**

Fer carré. Voir à **Fer en barres.**

Fer cassant. Fer dur et aciéré.

Fer doux. «Fer qui ne se casse pas facilement.» *Littré.*

Fer en baguettes. Voir à **Baguette.**

Fer en barres, en bottes. «Le fer plat a neuf à dix pieds de long, quelquefois sur deux pouces et demi de large, et environ quatre lignes d'épaisseur. Le fer carré est en barres de diverses longueurs, il a environ deux pouces en carré.» *Trévoux.*

Fer en verges. Voir à **Verge.**

Fer fendu, fer de fenderie. Voir à **Fenderie.**

Fer fort. Fer cassant à froid, pouvant servir d'acier.

Fer marchand. Fer en lames ou en barres.

Fer martiné, fer martinet. Fer de petit échantillon, issu d'un martinet.

Fer mol. Voir à **Fer doux.**

Fer plat. Fer en tôle.

Fer rond. Fer en barres arrondies.

Fer vergeté. Voir à **Verge.**

Ferblanterie. Usine ou atelier où est fabriqué le fer-blanc.

Ferblantier. «Ouvrier qui fait toutes sortes d'ouvrages en fer-blanc.» *Trévoux.*

Ferrier. Ouvrier des forges à fer.

Filerie. 1. Atelier où est employée une filerie ou filière. — 2. «Bande de fer plate chargée de potin ou fonte de fer, et percée de trous par lesquels on fait passer le fil de fer.» *Enc. méth.*, II, 745. «Morceau de fer, percé de plusieurs trous qui vont toujours en diminuant, par lesquels on tire et on fait passer l'or, l'argent, le cuivre et le fer, pour les réduire en fils aussi menus qu'on veut.» *Trévoux.*

Finerie. Affinerie. Voir à ce mot.

Fondant. «Toute matière propre à accélérer la fusion des substances métalliques.» *Enc. méth.*, II, 745.

Fondeur. «Ouvrier qui conduit la fonte de la mine au fourneau.» *Enc. méth.*, II, 745.

Fontes marchandes. «Toutes celles qu'on dispose à rendre d'autres services que celui d'être converties en fer.» *Enc. méth.*, II, 554.

Forces à tondre les draps. «Ciseaux... qui n'ont point de clous au milieu, mais qui sont joints par un demi-cercle d'acier qui fait ressort, et qui en approche ou éloigne les branches.» *Trévoux.*

Forerie. «Atelier où l'on fore.» *Littré.*

Forge (grosse). Forge où est fabriqué le fer de gros échantillon.

Forge (petite). Forge où est fabriqué le fer de petit échantillon.

Foule, fouloir, foulon, foulerie. Usine ou atelier pour le foulage du drap.

Four à réverbère. Voir à **Fourneau à réverbère.**

Fourneau (sans autre indication). Haut fourneau.

Fourneau à réverbère. «Fourneau muni d'un dôme ou réverbère, qui rabat la chaleur sur le corps placé dans l'appareil.» *Littré.*

Fournelier. Ouvrier employé au haut fourneau.

G

Galerie de rabais. Sorte de galerie dans les mines.

Galletoire, galettoire. «Espèce de poêle sans rebord ou avec un rebord très peu élevé dans laquelle on fait cuire la bouillie de sarrasin.» *Littré.*

Goujat. «Garçon de forge dont la fonction est d'entretenir le charbon, de le bien retrousser sur le foyer et de l'arroser souvent d'eau pour concentrer la chaleur.» *Enc. méth.*, II, 745.

Grapes, grappes. «Petites pierres ou sables qui sont mêlés avec la mine de fer.» *Enc. méth.*, II, 745.

Grappeur. Ouvrier employé aux égrappoirs à nettoyer le minerai.

Gros fer. Voir à **Fer.**

Gueuse, gueuses. «Masses prismatiques de fer qu'on a coulées dans le sable au sortir du fourneau de fusion.» *Enc. méth.*, II, 745. «Il y en a de longues de dix à douze pieds et qui pèsent depuis douze à quinze cents livres jusqu'à deux milliers.» *A. M.*

H

Happe. «Demi-cercle de fer, qu'on met au bout de l'essieu des carrosses, afin que l'essieu ne soit point usé à force de tourner... Happe de charrue, morceau de fer qui sert comme d'une espèce de cheville pour arrêter par l'anneau, mis dans le timon de la charrue, la chaîne qui tient la charrue avec les rouelles... Espèce de crampon, qui attache et lie deux pièces de bois, deux pierres, etc.» *Trévoux.* Happe de chaînon. «Maillon de chaînon.» *Enc. méth.*, II, 745.

Harnais. «Terme de métallurgie. Double harnais, appareil qui fait mouvoir les soufflets.» *Littré.*

L

Lamage. Fabrication des lames.

Lame à canons de fusil. Lame de métal employée pour être forée en canon de fusil.

Laminoir. «Machine où l'on fait passer les lames d'or et d'argent, et où on leur donne l'épaisseur dans laquelle l'espèce doit être fabriquée.» *Trévoux.* Se dit de toute machine employée à laminer un métal.

Lavoir. «Canal foncé et entouré de planches, rempli d'une eau courante où l'on lave la mine de fer dans des paniers d'osier.» *Enc. méth.*, II, 746.

Lierre. Ouvrier employé dans certains ateliers (tréfileries).

Ligne. «La première et la plus petite des longueurs. La douzième partie d'un pouce, et la 144e partie d'un pied de roi.» *Trévoux.*

Loup, demi-loup. Ouvriers employés dans certains ateliers (tréfileries).

Loupe. «Matière pétrie et ramassée du fer, qu'on porte à la chaufferie pour être ensuite battue.» *Enc. méth.*, II, 746.

M

Marc (Poids de). «Manière de compter les poids des marchandises, selon laquelle la livre a toujours seize onces, comme à Paris, et non pas douze ou quatorze onces, comme en d'autres lieux.» *Acad.*

Martelet. Petit marteau, martinet. Voir à ce mot.

Marteleur. «Ouvrier occupé au marteau dans les grosses forges.» *Enc. méth.*, II, 746.

Martinet. Usine ou atelier où le fer est réduit, sous le martinet ou petit marteau, en petits échantillons. «L'objet du martinet est d'étirer le fer de forges, et de le réduire en plus petits volumes, bien dressé et poli pour différents ouvrages de serrurerie.» *Enc.*, VII, 163.

Martinet à parage, à parer. Voir à **Parage, Parer.**

Martinette. Martinet.

Martineur. Ouvrier employé au martinet.

Mazerie. Atelier où le fer subit un premier affinage.

Mille, millier. Poids de 1.000 livres ou 500 kilogrammes.

Mine. Minerai.

Minerous. Ouvriers employés à l'exploitation du minerai.

Moulage. Voir à **Moulerie.**

Moule, bois de moule. «Celui qui est d'une certaine grandeur et qui est mesuré dans des membrures ou des anneaux. Le bois de moule doit avoir pour le moins dix-huit pouces de grosseur pour l'ordonnance.» *Trévoux.*

Moulerie. 1. Atelier pour le moulage de la fonte. — 2. Objets en fonte moulée.

Moulin. «Se dit de toute machine qui, étant mue par une force extérieure, donne une violente impression sur les choses... Moulins à forge, qui servent à élever un très lourd marteau pour battre le fer.» *Trévoux.* — Dans le même sens, moulin à martinets.

O

Ordons, ourdons (de marteau) «Système de charpente employé dans les appareils destinés à convertir la fonte en barres et en plaques, et dans lequel sont placés les marteaux.» *Littré.*

P

Paillon (de soudure). «Terme d'orfèvre. C'est un petit morceau de soudure, un petit morceau de métal mince et allié pour souder.» *Trévoux.*

Pan. «L'étendue de la main, depuis l'extrémité du pouce jusqu'à l'extrémité du petit doigt.» *Trévoux.*

Parage. Action de parer.

Parer. «Placer le fer battu sur la longueur des aires de l'enclume et du marteau, en commençant par l'extrémité, ce qui abat les inégalités et les empreintes du marteau.» *Enc. méth.*, II, 747.

Patouillet. «Atelier propre à nettoyer» les mines «jointes à de la terre seule.» *Enc. méth.*, II, 539. «Machine hydraulique qui sert à séparer la terre des mines de fer.» *Enc. méth.*, II, 747.

Petit fer. Voir à **Fer.**

Pied. Mesure de longueur valant douze pouces.

Pile. Mesure de bois empilé; voir département de l'Aude, p. 50.

Pipe. «Mesure de choses liquides, qui contient un muid et demi, ou à peu près; ce qu'on appelle tonneau dans les provinces au delà de la Loire... La pipe en Bretagne est une mesure des choses arides, qui contient dix charges et chaque charge contient dix boisseaux.» *Trévoux.* — Voir département d'Ille-et-Vilaine, p. 155 : la pipe pèse environ sept quintaux et demi; département de l'Indre, p. 161 : elle pèse 750 kilogrammes.

Pivot. «Terme d'horlogerie. C'est le bout des arbres, des tiges, etc., qui entre dans les trous des platines pour y tourner librement.» *Trévoux.*

Plate. Plaque de fer. Voir à **Platine.**

Plate-bande. «Terme de fonderie. C'est une partie du canon qui est plate et un peu relevée, et laquelle précède toujours une monture.» *Trévoux.*

Platine. «Plaque de fer.» *Trévoux.*

Platinerie. 1. Usine ou atelier où est fabriqué le fer platiné, en plaques, en tôle. — 2. Produits d'une platinerie.

Poinçon. «Mesure des choses liquides... La moitié d'un tonneau d'Orléans ou d'Anjou. C'est un nom qu'on donne dans le Blaisois et en Touraine au muid de vin. A Rouen, le poinçon contient treize boisseaux. C'est à Paris la même chose qu'une demi-queue.» *Trévoux.*

Poise. «Sorte de mesure.» *Enc.*, VI, 258. — Voir département du Nord, p. 327 : la poise est le quintal.

Polirie. Usine ou atelier dans lequel sont polis les articles en métal.

Poterie. «Ustensiles de ménage en métal.» *Littré.*

Pouce. «La douzième partie d'un pied de roi, qui contient douze lignes.» *Trévoux.*

Q

Queue, queux. «Sorte de futaille contenant environ un muid et demi.» *Acad.* «Vaisseau qui contient un peu plus d'un muid, ou 54 setiers, à 8 pintes le setier, mesure de Paris, et le muid est de 36 setiers.» *Trévoux.* «Mesure ou tonneau dans lequel on transporte la terre minérale.» *Enc. méth.*, II, 747. — Voir département du Jura, p. 199, et département de la Haute-Saône, p. 388.

Quincaille. Articles de quincaillerie.

Quintal (sans autre indication). Mesure ancienne de 100 livres ou 50 kilogrammes.

R

Rasse. «Panier ou vase qui contient une certaine quantité de charbon.» *Enc. méth.*, II, 747.

Razierre, razière. La *raze* est une «espèce de grand boisseau». *Trévoux.*

Rebatterie. Batterie. Voir à ce mot.

Recuire. «C'est ordinairement chauffer le fer et l'acier dans une autre vue que celle de les forger après qu'ils auront été chauffés.» *A. M.*

Recuiseur. Ouvrier employé dans la tréfilerie.

Redresseur. Ouvrier employé dans la tréfilerie.

Refenderie. Fenderie. — Voir à ce mot.

Renard. Fer travaillé dans la renardière.

Renardière. «La renardière fait l'office des deux [affinerie et chaufferie], fond la gueuse et pousse les pièces à leur perfection.» *Enc. méth.*, II, 58.

Riblons. «Petits morceaux de fer à refondre, hors de service.» *Trévoux.*

Rouages. «Partie d'une machine qui consiste en roues.» *Trévoux.*

S

Sablerie. Atelier pour le moulage en sable de la fonte. — Articles moulés en sable.

Sac. «Mesure dont on se sert dans plusieurs villes de France ou de pays étrangers, pour mesurer les grains, graines, légumes; ou, pour mieux dire, une estimation à laquelle on rapporte les autres mesures... Cent sacs d'Agen font 56 septiers de Paris, ceux de Clérac, de même; ceux de Tonneins font 49; ceux de Tournon, 48.» *Enc.*, XIV, 470.

Sachet. Petit sac.

Saille, seille. «Sorte de seau fait en boissellerie, sans cercles, avec une anse de bois.» *Littré.*

Saumon. «Terme de plombier. C'est un gros lingot de plomb fait en figure de saumon, tel qu'il vient de la fonte.» *Trévoux.* «Masse de métal, et particulièrement de plomb ou d'étain, telle qu'elle est sortie de la fonte.» *Littré.*

Sifflet. «Ce qui a la forme d'un coin, d'un biseau, par analogie avec l'extrémité d'un sifflet.» *Littré.*

Souffletier. Ouvrier employé aux soufflets des forges ou hauts fourneaux.

Sous-bande. «En artillerie, bande de fer qui recouvre la tranche supérieure des flasques des affûts, et qui est disposée de manière à recevoir les tourillons des bouches à feu.» *Littré.*

Spatards, espatards. Instruments employés à fendre le fer.

T

Table. «Nom que les ouvriers, dans le Midi, donnent au bassin où se fait le sel par évaporation de l'eau de mer.» *Littré.*

Tarauderie. Usine ou atelier pour le taraudage du métal.

Tas. «Matrice dont se servent les boutonniers. — Petite enclume portative. — Bloc d'acier.» *Littré.*

Tirerie. «Atelier où l'on étire le fil de fer.» *Littré.*

Tireur. Ouvrier de tirerie.

Toise. Mesure longue de six pieds.

Tôlerie. Fabrique de tôle, atelier pour la fabrication de la tôle.

Tonneau. «Une certaine mesure de liqueurs. Le tonneau de Berri et d'Orléans contient à peu près deux muids de Paris... Une certaine mesure de grains, qui contient plus ou moins, selon les lieux où elle est en usage.» *Trévoux.*

Tour en l'air. Tour, machine à façonner.

Tréfilerie. Usine ou atelier où est fabriqué le fil de fer. Voir **Filerie.**

Tuyère. «Court tuyau en forme de cône tronqué, dans lequel est logé le bout ou la base des soufflets.» *Enc. méth.*, II, 748.

V

Valet. «Dans la métallurgie. Valet, ouvrier d'une forge catalane, dont l'office est d'aider les autres.» *Littré.* — En réalité, le terme s'applique à toute espèce de forge.

Van, vent, vand, vau, vaud. «Vase qui sert à mesurer le charbon.» *Littré.*

Velte. «Ancienne unité de mesure contenant 8 pintes de 48 pouces cubes chacune, la même que septier, et valant 7 lit. 61. L'habi

Velte. (Suite.)
tude de compter par velte fait aussi donner ce nom à une mesure de 8 litres.» *Littré.*

Verge. «Bande de fer qui, dans les fonderies (*sic*), se façonne sous le martinet.» *Enc. méth.*, II, 748.

Verge crénelée. Forme de fer en verges.

Vergillonner. Réduire le fer en petites verges.

Versat. Dans les salines, les poêles et poêlons sont composés de platines. «Les platines du fond s'appellent *tables;* celles des bords, *versats*, dont le haut est terminé par des cercles de fer nommés bandes de toises.» *Enc.*, XIV, 560.

ERRATA ET ADDENDA.

Page 5. **Le Veurdre.** La famille de La Vallière possédait le fief de la Baume, qui touchait à la ville (E. Le Brun, *Une petite ville bourbonnaise, Le Veurdre*, Paris-Moulins, 1913, in-12).

Page 16, ligne 3, *au lieu de* : **Wattigny**, *lire* : **Watigny**.

Page 31, note 1, ligne 3, *au lieu de* : F[12] 107, *lire* : F[12]*107.

Page 40, note 1, *au lieu de* : **Ariège**, *lire* : **Oriège**.

Page 58. **Ruelle.** Sur les origines, voir D. Neuville, *État sommaire des Archives de la marine* (Paris, 1898, in-8°), p. xxv, n. 1 : fondée par le marquis de Montalembert en 1751, la forge passe aux mains du roi en 1755; elle est rendue à la famille de Montalembert en 1776, mais la fonderie est louée par l'État. Le comte d'Artois en est propriétaire en 1774, le roi en 1776.

Page 62, note 3. **Luçay** doit être identifié avec **Luçay-le-Mâle**, c. de l'Indre (p. 159).

Page 63, note 1, ligne 5, *ajouter* : [Veraux, c. du Cher, arr. de Saint-Amand].

Page 64, note 4. **Précy.** *Ajouter* : arr. de Sancerre.

Page 66. *Au lieu de* **Vierzon-Villages**, *lire* **Vierzon-Village**.

Ibid. L'usine de Noyon doit être vraisemblablement identifiée avec le haut fourneau du Noyer, c. de Brives (Indre).

Page 69. Département de la Corrèze. Sur l'industrie dans la Corrèze, au xviiie siècle, voir l'*Inventaire sommaire des Archives départementales, Corrèze, série C*, p. xci et suiv.

Page 69, note 1, *au lieu de* **Saint-Mesmin** (Haute-Vienne), *lire* **Saint-Mesmin** (Dordogne).

Page 71. **Tulle.** Sur les origines de l'industrie sidérurgique, voir Georges Mathieu, *La manufacture d'armes de la Montagne, à Tulle* (dans *Mémoires et documents pour servir à l'histoire du commerce et de l'industrie en France*, t. IV, Paris, 1916, in-8°, p. 1 et suiv.).

Page 72, note 2. **Souillac** est un hameau de Tulle (Corrèze), à ne pas confondre avec la c. de Souillac (Lot-et-Garonne).

Page 92, note 3. **Rome-sous-Bèze.** C'est un hameau de la commune de Bèze. Cf. Heuvrard et Galmiche, *Nomenclature des hameaux .. de la Côte-d'Or.* Dijon, 1904, in-18, p. 38.

Page 155, ligne 5. Forêt de Brécillien. C'est l'ancienne forêt de Brocéliande. Cf. Bellamy, *Brocéliande*, Rennes, 1896, in-8°; marquis de Bellevue, *Paimpont*, 2e édit., Paris, 1913, in-8°.

Page 161. **Vendœuvres.** Forge de la Caillaudière. Appartenait au XVIIIe siècle à la famille de Lancosme; en 1783, elle était exploitée par Pierre Bertrand, dit Leonet. Cf. *Précis pour M. de Lancosme, appelant, contre M. Huart de Boisrenaud, intimé*, pièce de procédure imprimée en 1834, en notre possession.

Pages 183 et 191. **Saint-Barthélemy.** L'établissement ici mentionné se confond avec celui de Séchilienne, p. 186.

Page 190, note 1. Les forges suivantes : Lacombe, Lansey, Revel, Rives-Noires, Royans, Saint-Gervais, Thois, peuvent être identifiées comme suit (d'après F. Crozet, *Description topographique, historique et statistique des cantons formant le département de l'Isère*, Grenoble, 1870, 2 vol. in-8) : la Combe de Lancey, au-dessus de la Combe, arr. de Grenoble ; Revel, au-dessus du Doménon, arr. de Grenoble; Rives; Moirans; Royans ou pays du Royannais, ou Royanez, dans les arr. de Saint-Marcellin et Valence, autour de Pont-en-Royans; Saint-Gervais, c. de l'arr. de Saint-Marcellin; Thois, qui doit être la même chose que Theys.

Pages 190-191. **Sainte-Marie.** Probablement la chartreuse du Val Saint-Marie, dans le Royannais, où les religieux exploitaient les oxydes ferreux (Joanne, *Dictionnaire*, t. VI, p. 3995).

Page 220, note 1. Plusieurs communes de la Loire portent le nom de Saint-Bonnet : dans l'arrondissement de Roanne, celle de Saint-Bonnet-des-Quarts ; dans celui de Montbrison, Saint-Bonnet-le-Château, qui paraît être celle dont il est question ici, Saint-Bonnet-le-Courbeau et Saint-Bonnet-les-Oules. Cf. Joanne, *Dictionnaire*, t. VI, p. 4063-64

Page 240, note 3, ligne 1, *au lieu de :* **Orne**, *lire :* **Ornel.**

Page 247. **Moiron.** *Au lieu de :* **Chalon**, *lire :* **Châlons.**

Page 257, ligne 1, *lire :* maîtres de forge.

Page 264, n. 2. **Villancy.** On trouve un hameau de ce nom dans la commune de Longuyon (Meurthe-et-Moselle).

Page 277. **Sarrelouis.** Prusse rhénane, district de Trêves.

Page 283, note 1. **Neufchef**, c. de la Moselle, arr. de Briey ; **Ranguevaux**, c. de la Moselle, arr. de Thionville.

Page 286. Département de la Nièvre. Pour les forges du Nivernais et du Berry, dans la période de 1672-1782, voir les Archives de la Marine (aux Archives nationales), D³ 31.

Page 295. **Guérigny.** Ces établissements ont été acquis le 8 mars 1781. Cf. D. Neuville, *op. cit.*, p. xxv, n. 1.

Page 298. **Parigny-les-Vaux.** Sur les forges de Bizy, voir les papiers d'Aubigny, inspecteur des fonderies de Nevers en l'an iv, dans le dossier personnel *Aubigny*, Archives de la Marine, CC7, à la lettre.

Page 299. **Prémery.** D'après Carré, *Les forges de Prémery*, dans *Mémoires de la Société académique du Nivernais*, 2e série, t. VI, 1917, p. 8-15, il y a lieu de distinguer :

1° Grosse Forge, au lieudit le Fourneau : affineries et gros marteau; propriétaire : l'évêque de Nevers; bien national acquis le 14 mai 1791 par Jean-Mathieu Petit; au xviiie siècle, la marine s'y approvisionne;

2° Petite Forge ou Forge du Pont de Varzy : suit le sort de la précédente; accensée dès 1405;

3° Forge de la Mocquerie : même propriétaire;

4° Forge du Chaillou, peut-être ruinée dès le xviie siècle, peut-être au lieudit le Prés-Forge;

5° Forge de la Valotte, sans doute aux environs du village de ce nom; transformée en moulin dès 1729.

Page 305, n. 6, **Gué d'Hueillon**, hameau de Saint-Martin (Nièvre).

Page 325, note 1, ligne 2, *au lieu de :* **Benlies**. *lire :* **Renlies.**

Page 351. **Louvie-Soubiron**, c. des Basses-Pyrénées, appelée également **Louvie-Juzon.**

Page 366, lire **Illkirch.**

Page 367, note 3, ligne 5, **Jukerik.** Il faut identifier en **Illkirch**; voir p. 366.

Page 369, note 2, *au lieu de :* **Saint-Willer**, *lire :* **Willer** (arr. de Belfort). Cf. Baquot et Ristelhuber, *Dictionnaire du Haut et du Bas-Rhin*, Strasbourg, 1865, in-8°, p. 584.

Page 382. Sur les forges de la Haute-Saône, cf. Godard et L. Abensour, *Cahiers de doléances du bailliage d'Amont* (Coll. de Doc. inédits sur l'Hist. écon. de la Révol. franç.), Besançon, 1918, in-8°, p. 15-16, qui signalent les forges d'Abbenans [Aubertans], Allaincourt, Aroz, Arpenans [Athesans], Cemboing, Chassey-les-Scey, Château-Lambert, Cognières, Magny-Vernois, Pusy, Scey-sur-Saône, Selles, Port-sur-Saône, Theuley [Lœuilley] ; la fabrication de tabatières en fer battu à Vesoul; la concurrence, la surproduction et les plaintes contre le nombre excessif de forges, qui tend à détruire les forêts.

Page 385, note 4, *au lieu de :* **Willé**, *lire :* **Villé**, c. du Bas-Rhin, arr. de Schlestadt, sur le Giessen; — **Val-Ulrich**, près de Barr, vallée de Saint-Ulric. Cf. Baquot et Ristelhuber, *op. cit.*, p. 35.

Pages 386-387. **Saint-Loup.** Il s'agit de Saint-Loup-lès-Gray, c. de la Haute-Saône, arr. de Gray (minerais de fer et bois), ou plutôt de Saint-Loup-sur-Semouze (ou lès-Luxeuil), arr. de Lure (bois). Il est signalé, p. 385, des bois à Saint-Loup. Voir p. 404. Cf. L. Suchaux, *La Haute-Saône*, Vesoul, 1866, t. I, p. 400 ; t. II, p. 1.

Page 411. **Le Creusot.** M. F. Engerand, dans le *Correspondant*, 10 juin 1917, signalant le rôle de la famille de Wendel, à partir de 1704, dans le développement de la métallurgie en France, rappelle que le Creusot a été fondé par le capitaine d'artillerie Ignace de Wendel, fils aîné de Charles, maître de forges à Hayange, avec l'appui moral et financier de Louis XVI, et la collaboration technique de l'ingénieur Touffaire. Dès le 19 février 1788, une commission chargée par l'Académie des sciences de lui faire un rapport, et qui comprenait Lavoisier, Monge, Berthollet et Fourcroy, adressait au Contrôleur général des finances une note, où on lit : « . . . Nous sommes assez avancés dans nos travaux pour pouvoir vous assurer que les préjugés qu'on pourrait avoir cherché à faire naître contre cet établissement ne sont point fondés, que nous n'en connaissons aucun de ce genre, même en Angleterre, qui puisse rivaliser avec lui, qu'il mérite une grande attention de la part du gouvernement, et qu'il ne peut que faire honneur à ceux qui auront concouru soit à le former, soit à le protéger. »

Page 426, note 1. Le Guil est un torrent des Hautes-Alpes; il sort du massif du mont Viso. — D'après J.-J. Vernier, *Dictionnaire topographique du département de la Savoie* (Chambéry, 1896, in-8°), p. 415, Fusine est un hameau de la commune d'Orelle, arr. de Saint-Jean-de-Maurienne, au-dessus de l'Arc.

Page 433, note 1. **Escarbotin.** C. de la Somme, arr. d'Abbeville.

Page 434, note 5. **Moularès.** C. du Tarn, arr. d'Albi.

Page 434. Sur les forges en Languedoc, cf. Dutil. *L'état économique du Languedoc* (Paris, 1911, in-8°), p. 542-548. D'après l'intendant Le Nain, 12 forges fabriquaient 20.000 quintaux (= 350.000 l.). Vers 1788, il y avait en activité 24 ou 25 forges, dont 10 postérieures à 1740.

Page 443. **Mailhac-Moudon.** Cette forge a été acquise en 1767 par la famille de Rochechouart-Ponville. Voir, à ce sujet, une note dans le *Journal des Débats*, 25 novembre 1918.

Page 458, note 5. **La Rue.** Hameau de Xertigny, Vosges, arr. d'Épinal.

Page 460, note 4. **La Croix-aux-Mines.** C. des Vosges, arr. de Saint-Dié.

Page 464. **Mirebeau** [-sur-Bèze]. C. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon.

Ibid. **Orville.** Même situation.

Page 473. **Manilly-sur-Saône.** Sans doute Marcilly-sur-Tille, arr. de Dijon, en fait sur l'Ignon, à 26 kil. de Dijon, ce qui correspond aux indications d'Expilly, *Dictionnaire*, t. IV, p. 536.

INDEX ALPHABÉTIQUE.

Note préliminaire. — Nous avons imprimé en *italique* les noms de lieu, en égyptienne les noms de pays, en PETITES CAPITALES les noms de personnes, en romaine ordinaire les noms de choses. Nous avons employé la dénomination de «forge» pour mentionner : 1° les établissements sans autre indication ; 2° les forges ou petites forges ; 3° les établissements complexes comprenant haut fourneau, forge proprement dite, etc.

A

Aaron, haut fourneau d'Aron (Mayenne), 255.

Abaill, forge de Saint-Laurent-de-Cerdans (Pyrénées-Orientales), 358.

Abainville, c. de la Meuse, forge, 260 et n. 2.

ABBATE, propriétaire de la forge d'Orlu (Ariège), 40, n. 4.

Abbesse, forge de Saint-Paul-lès-Dax (Landes), 215.

Abbeville, ch.-l. d'arr. de la Somme, commerce des fers, 9; — clouterie, 433.

Abergement (L'), forge de Moloy (Côte-d'Or), 88 et n. 1.

Abesse. Voir **Abbesse**.

Abîme (L'), forge de Rigny (Nièvre), 299, n. 2.

Ablou ou Abloux, forge de Chazelet (Indre), 158 et n. 3; 160-161.

Abreschwiller, c. de la Meurthe, forge, 258 et n. 1.

Achey, c. de la Haute-Saône, forge, 382.

Acier (Fabrication de l'), VIII, n. 3; IX et *passim*.

Afrique, commerce des fers, 165; — importation d'armes de Saint-Étienne, 223.

Agenais, commerce d'instruments aratoires, 234.

AGUILAR (Marquis D'), propriétaire des forges et du martinet de Mosset (Pyrénées-Orientales), 357, 359.

Aignay-le-Duc, c. de la Côte-d'Or, forge, 77.

Aiguilles (Fabrication des), VIII, n. 3.

AIGUILLON (Duc D'), fondateur de la forge de Montcornet (Ardennes), 13.

Aillevillers-et-Lyaumont, c. de la Haute-Saône, forges, 382 et n. 6, 383 et n. 4, 384-387.

Aillipont, haut fourneau d'Imécourt (Ardennes), 12.

Aillon-le-Jeune, c. de la Savoie, haut-fourneau, 426, et n. 2.

Ain (Département de l'), XX, 1.

Ain, rivière, rouages pour martinet, 197.

Ainay-le-Château, c. de l'Allier, forges, 4; — fenderie, 5.

Airon. Voir **Aaron**.

Aisne (Département de l'), XX, 2-3; 261, n. 2.

Aisy-sous-Rougemont. Voir *Aisy-sur-Armançon*.

Aisy-sur-Armançon, c. de l'Yonne, forge, 461 et n. 1.

Aix, ch.-l. d'arr. des Bouches-du-Rhône, généralité, V.

Alangy, forge du Clerjus (Vosges), 451 et n. 10, 452 et n. 1.

ALBERT (François), armurier à Lunéville et Longuyon, 285, n. 3.

ALBERT, propriétaire de la forge de Pont-l'Évêque (Isère), 178.

ALCOCK, fondateur de la manufacture de quincaillerie de Roanne (Loire), 221 et n. 2; — de la manufacture de La Charité (Nièvre), 307, 318, 320; — propriétaire du moulin de Marseilles-lès-Aubigny (Cher), 320.

Alençon (Généralité d'), 325; — Échiquier, 340.

Alens. Voir **Allens**.

Alivet. Voir **Livet**.

ALKOK. Voir ALCOCK.

Allemagne, importation en France de fers-blancs, 30; — d'aciers, 220; — de fer, 475; — exportation d'acier pour Saint-Étienne, 224; — exportation de tôle, 319; — fil de fer, 343, n. 6; — tréfileries, 345; — manufactures de fer-blanc, 346, 347; — commerce du fer-blanc, 347.
Allemont, c. de l'Isère, haut fourneau, 169; — fonderie d'argent, 169, n. 2.
Allens, forge de Cazenave-Serres-et-Allens (Ariège), 37 et n. 1.
Allevard, c. de l'Isère, haut fourneau, 169-176; — fourniture de fonte à Saint-Gervais (Isère), 184, 190, n. 1.
Alliat, c. de l'Ariège, forge, 33, n. 2.
Allichamps. c. de la Haute-Marne, haut fourneau, 239 et n. 2.
Alliepon. Voir Aillipont.
Allier (Département de l'), XX, 4-5.
Allipont. Voir Aillipont.
Allondrelle, c. de la Moselle, forge, 273, n. 2.
Alos, c. de l'Ariège, forge, 33, 46.
Alpes, 169.
Alsace, commerce de la quincaillerie de Saint-Étienne, 225, n. 1; — forges, 281; — minerais, 281; — commerce de la quincaillerie, 314; — manufacture de fers-blancs, 346 et n. 7, 378-380; — commerce du fer-blanc, 379; — du fer, 387; — de la fonte, 393, 394, 395, 399, 404, 407, 408; — fabrication du fil de fer, 343, n. 6; — du fer, 475.
Alsace (Intendant d'), 456.
Alsace-Lorraine, XI, XXV.
Alt Schmelz, lieudit de Mouterhausen (Moselle), 280.
Alvar. Voir *Allevard*.
Alvizet (D'), conseiller au Parlement, propriétaire de la forge de Vertamboz, (Jura), 207-208.
Amalric, copropriétaire de la forge de Mouterhausen (Moselle), 279, n. 9.
Ambivillers, c. de la Haute-Saône, forge, 387 et n. 2.
Ambly (Marquis d'), propriétaire du haut fourneau de la Romaine (Haute-Saône), 400.
Amboise, c. d'Indre-et-Loire, fabrique d'acier, 162-166, 167, n. 4; 168, 311, 317.
Amérique, fabrication de chaudières à sucre, à destination de ce pays, 151; — importation des clous du Hainaut. 335; — commerce du fer blanc, 347,
Amérique (Colonies d'), importation d'armes de Saint-Étienne, 223, n. 2.
Amérique (Colonies anglaises d'), commerce, 165.
Amidien (Jean), fermier de la forge de Veuvey-sur-Ouche (Côte-d'Or), 97.
Amiens, ch.-l. de la Somme, commerce des fers, 9; — clouterie. 11, 433; — généralité, V.
Amou (Comtesse d'), héritière du vicomte d'Échaux, 352.
Ampilly-le-Sec, c. de la Côte-d'Or, forges et usines, 77 et n. 3.
Amvaux, forges d'Avril-sur-Loire (Nièvre), 286, n. 2.
Ancres (Fabrication d'), 295, 320-321. Voir *Guérigny*.
Andaine (Forêt d'), minerai de fer, 339, n. 2.
Andigné (D'), copropriétaire de la forge de Martigné (Ille-et-Vilaine), 154; — de la forge de Paimpont (Ille-et-Vilaine), 155.
Andlau, c. du Bas-Rhin, martinet, 366.
Andrault de Langeron, propriétaire de la forge de la Ferté-Langeron (Nièvre), 289.
Andros de Marcy (Famille), propriétaire de la Grosse-Forge de Poiseux (Nièvre), 299.
Angers, ch.-l. de Maine-et-Loire, commerce du fer, 256.
Angevillers (D'), seigneur du Bande la Roche et intendant d'Alsace, 456.
Anglard (D'), propriétaire de la forge de Pissac (Corrèze), 69.
Angles (*Les*), c. des Pyrénées-Orientales, forge, 354.
Angles-en-Capsir, forge des Angles (Pyrénées-Orientales), 354.
Angleterre, traité de commerce avec l' —, 23 et n. 1; — guerre avec la Hollande, 27 et n. 1; — tôles, 25; — quincaillerie, 221, n. 2, et voir *La Charité*, *Amboise*, *Vierzon*, Alcock; — fabrication et exportation des fers-blancs, 347; — exportation d'objets de fonte, 412; — exportation de charbon de terre, 438.
Angoisse, c. de la Dordogne, forges, 104.

Angosse (Marquis d'), propriétaire de la forge de Saint-Paul-d'Asson (Basses-Pyrénées), 350; — des forges de Loubie et de Nougarot d'Asson (Basses-Pyrénées), 351-352.
Angoulême, ch.-l. de la Charente, généralité, V.
Angoumois, forges, 71; — gueuses, 447.
Anjou, forges, 154; — charbon de terre, 166 et n. 1.
Anlhiac, c. de la Dordogne, forge, 104-105.
Anliat, forge d'Anlhiac (Dordogne), 104-105.
Annecy, ch.-l. de la Haute-Savoie, fabrique, VIII, n. 3.
Anor, c. du Nord, forges, 322 et n. 2-4; 323 et n. 1-2.
Anrosey, c. de la Haute-Marne, forge, 239, n. 1.
Ans (Les), haut fourneau d'Archignac (Dordogne), 105.
Ans (Forge d'), forge de la Boissière d'Ans (Dordogne), 105-106.
Anthes (Henry), concessionnaire de ta manufacture de fer-blanc de Massevaux (Haut-Rhin), 379.
Anthoigny. Voir Antoigny.
Antoigné ou Antoigny, forge de Saint-Jammes-sur-Sarthe (Sarthe), 424 et n. 2-3; 425.
Antully, c. de Saône-et-Loire, forges, 410 et n. 2.
Anzin, c. du Nord, mines de houille, fonderie de fer et cuivre, 329, n. 1; 333-334.
Apprieu, c. de l'Isère, forges, 176; — taillanderie, 188.
Aquillanes, forge de Vilhac-et-Aiguillhanes (Ariège), 46.
Aragon (Roi d'), concède la forge de Nyer (Pyrénées-Orientales), 357.
Arbas, c. de la Haute-Garonne, forge, 150 et n. 2.
Arbois (Bailliage d'), 151, 152.
Arbois, c. du Jura, martinets, 208-209; — commerce des fers, 132.
Arc-en-Barrois, c. de la Haute Marne, forges, 239.
Arc-et-Senans, c. du Doubs, haut fourneau, 123.
Archignac, c. de la Dordogne, haut fourneau, 105.
Arcier, c. du Doubs, martinet, 134 et n. 1.
Ardant, seigneur de la Grénerie (Corrèze), 70; — propriétaire de la forge de ce nom, 71.
Ardennes (Département des), XX, 6-32.
Ardennes (Forêt des), 21.
Ardentes, c. de l'Indre, forges, 156-157.
Argenon, forge de Saint-Amand-en-Puisaye (Nièvre), 300 et n. 5.
Argentine, c. de la Savoie, forge, 426, 427 et n. 1.
Ariège (Département de l'), X, XX, 33-47.
Arles-sur-Tech, c. des Pyrénées-Orientales, forges, 355 et n. 1; 360; — martinet, 359.
Arlot. Voir Harlot.
Armes (Fabrication des), VIII, n. 3; 19, 20, 21, 58-59, 71-72, 182 et n. 1; — voir *Boersch*, *Charleville*, *Klingenthal*, *Longuyon*, *Maubeuge*, *Saint-Étienne*, *Tulle*.
Arnave, c. de l'Ariège, forge, 33-34.
Arnay-le-Duc, c. de la Côte-d'Or, taillanderie, 85, 101; — bois, 85.
Aron, c. de la Mayenne, haut fourneau, 255.
Arques (*Les*), c. du Lot, forge, 232 et n. 2.
Arrancy, c. de la Meuse, forge, 260 et n. 4; 261.
Arsenaux, matières premières, 202, 204.
Artès d'Asson, Arthès d'Asson ou Arthez d'Asson. Voir Saint-Paul d'Asson.
Articol ou Articole, haut fourneau d'Allemont (Isère), 169 et n. 2; 190, n. 1.
Artois (Comte d'), propriétaire de la forge de Vierzon (Cher), 66-68; — des forges de Clavières (Indre), 156; — de l'Isle (Indre), 157; — du Noyer (Indre), 157; — du haut fourneau de la Meilleraye (Deux-Sèvres), 432 et n. 1; — de la fonderie de Ruelle (Charente), 58-59, 491; — liquidation de ses biens, 66.
Artois, commerce de la quincaillerie, 314; — commerce du fer, 2, 322, 323, 329, 330; — clouteries, 332; — manufacture de fer-blanc, 346.
Arvillard, c. de Savoie, ouvriers en fer, 176, n. 6.
Ascou, c. de l'Ariège, forge, 34 et n. 3.
Asson, c. des Basses-Pyrénées, forge, 350.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Asté-Béon, c. des Basses-Pyrénées, forge, 350.
Aston, forge de Château-Verdun (Ariège), 37, n. 4.
Athesans, c. de la Haute-Saône, forge, 387 et n. 4.
Atheux (*Les*). Voir *Saint-Romain-les-Atheux*.
Attigneville ou *Attignéville*, c. des Vosges, haut fourneau, 449 et n. 2.
Aube, c. de l'Orne, haut fourneau, 337 et n. 2.
Aubepierre, forge d'Arc-en-Barrois (Haute-Marne), 239 et n. 5.
Auberive, c. de la Haute-Marne, forge, 239 et n. 7.
Aubertans, c. de la Haute-Saône, forge, 388 et n. 2.
Aubes, forge du Perche, 337 n. 1. Voir *Aube*.
Aubigny, forge de Marseilles-lès-Aubigny (Cher), 64.
Aubron (L'), forge de Donzy (Nièvre), 293 et n. 6.
Auch, ch.-l. du Gers, généralité, V; 463.
Aude (Département de l'), XX, 48-54.
Audelange, haut fourneau de Lavans-lès-Dôle (Jura), 203-204.
Audincourt, c. du Doubs, forge, 133, 386.
Aufous, c. du Tarn, forge, 52, n. 5.
Augerot (D'), propriétaire de la forge de Béon (Basses-Pyrénées), 350, 352, 353.
Aulnay (*-sur-Iton*), seigneurie, 143.
Aulus, c. de l'Ariège, forge, 34 et n. 4.
Aune (L'), forge de Montreuil-le-Chétif (Sarthe), 423.
Aunouses (Les), forge de la Chapelle-aux-Bois (Vosges), 449, n. 2.
Auriac, c. de l'Aude, forge, 48, 53.
Auroy (Comtesse d'), accord avec M. Babaud de la Chaussade, 62.
Autrey, c. des Vosges, tréfilerie, 460.
Autrey-les-Gray, c. de la Haute-Saône, haut fourneau, 388 et n. 5.
Autrizet ou Autrizey. Voir Perchet d'Autrizet.
Autun, ch.-l. d'arr^t de Saône-et-Loire, forge, 410 et n. 3; — commerce du fer, 417.
Auvergne, usines, 69, n. 1.
Auvet-et-la-Chapelotte, c. de la Haute-Saône, haut fourneau, 388 et n. 8; 389.
Aux Gorges, forge à acier de Coublevie (Isère), 177-178.
Aux Gorges de Voiron, forge et taillanderie de Voiron (Isère), 188.
Auxonne, c. de la Côte-d'Or, martinet et arsenal, 101; — martinet, 134.
Auzat, c. de l'Ariège, forge, 34.
Avail ou Availl. Voir Abaill.
Avaise (Forêt d'), 417.
Avesnes (Subdélégation d'), forges, 328, 335.
Avril-sur-Loire, c. de la Nièvre, forges, 286 et n. 2.
Avry. Voir *Avril-sur-Loire*.
Axat, c. de l'Aude, forge, 48.
Ax-sur-Ariège, c. de l'Ariège, forge, 34.
Azerailles, c. de la Meurthe, haut fourneau, 258, n. 1.
Azy, forge d'Azy-le-Vif (Nièvre), 286, n. 7.
Azy, haut fourneau de Saint-Benin-d'Azy (Nièvre), 301 et n. 3.
Azy-le-Vif, c. de la Nièvre, forges, 286 et n. 4-7.

B

Babaud de la Chaussade, propriétaire de la forge de Guérigny, 295 et n. 2; — du haut fourneau de Guichy, 297; — ancien propriétaire de la forge du Marteau-Neuf, 297; — propriétaire des forges de la Vache, 300; — de Chamilly, 301; — de la Douée, 301; — des établissements de Cosne (Nièvre), 320.
Badin (Antoine), fondeur à Lyon, 381.
Bady frères, propriétaires du martinet des Nans (Jura), 211.
Baer (Jean-Frédéric), demande l'autorisation d'établir une fabrique de fil de fer aux environs de Strasbourg (Bas-Rhin), 367, n. 3.
Baerenthal, c. de la Moselle, forge, 273 et n. 2.
Bagnoles ou Bagnolles, forge de Tessé-la-Madeleine (Orne), 337, n. 1; 343 et n. 5.
Bahn, copropriétaire de la manufacture de Cadillac (Gironde), 152, 153.

Baiges (Les), forge de la Roche-l'Abeille (Haute-Vienne), 445.
Baignes, c. de la Haute-Saône, forge, 388, 389 et n. 2-3; 394 et n. 6.
Baïgorry (Vallée de), 352.
Baille (Garsias). Voir Garsias Baille.
Baillot ou Baillot (Chez), forge de Savignac-de-Nontron (Dordogne), 117-118.
Bailly, forge de Donzy (Nièvre), 293 et n. 7.
Bain. Voir *Bains-les-Bains*.
Bains d'Arles (Les), forge d'Arles-sur-Tech (Pyrénées-Orientales), 355, 360.
Bains-les-Bains, c. des Vosges, manufacture de fer-blanc et forge, 346, 383, n. 1; 384, 386, 449 et n. 4-5; 450 et n. 1; 452 et n. 4.
Bairon, forge du Mont-Dieu (Ardennes), 13 et n. 3.
Balan, c. des Ardennes, fabrique de fer-blanc, 19, n. 2.
Balaran. Voir **Balleraud**.
Balcere, forge des Angles (Pyrénées-Orientales), 354.
Bâle (Suisse), commerce de la fonte, 394.
Balerau. Voir **Balleraud**.
Balerne (Abbaye de), 301 et n. 2.
Baleur (De), propriétaire de la forge Saint-Georges (Haute-Saône), 387.
Baligand, copropriétaire de la forge de Mouterhausen (Moselle), 281.
Balleraud, forge de Marval (Haute-Vienne), 444.
Balleray, c. de la Nièvre, haut fourneau, 287 et n. 2.
Ballereau. Voir **Balleraud**.
Balleroy, forge du Calvados, 55, n. 1.
Bâmont (De), propriétaire de la forge du Champ-de-la-Pierre (Orne), 338.
Ban-de-la-Roche (Seigneurie du), 456.
Bar. Voir *Barr*.
Barbançon (Principauté de), bois, 323, n. 3; 325, n. 1; 327 et n. 3.
Barbaresques (États) ou *Barbarie*, commerce du fer blanc, 347.
Barbe (La), forge de Margilley (Haute-Saône), 397, 398 et n. 1.
Barbelaine (La), forge de Champlemy (Nièvre), 288 et n. 5; 289.
Barberot, propriétaire du haut fourneau de Vellexon (Haute-Saône), 407.
Barbuot de Palaiseau, propriétaire des usines de Velars-sur-Ouche (Côte-d'Or), 96.
Barnèdes et autres, propriétaires d'une forge d'Arles-sur-Tech (Pyrénées-Orientales), 355.
Barr, c. du Bas-Rhin, manufacture d'acier, 362, n. 2; 365, n. 4.
Barral (De), propriétaire du haut fourneau d'Allevard (Isère), 171-175; — des autres établissements d'Allevard, 175-176; — exploitant d'une forge de Grand-Hurtière (Isère), 186.
Barthès (Baron de), propriétaire de la forge de Blanquefort (Lot-et-Garonne), 234.
Barville, commune des Vosges, forge, 449, n. 2; 450 et n. 3-4.
Bas (Le), forges de Champagnole (Jura), 195.
Bas du Mont ou Bas du Mont-de-Gruey, forge d'Ambiévillers (Haute-Saône), 387 et n. 2.
Bas-Maine, forêts, 256.
Bas-Rives. Voir **Rives (Bas-)**.
Basse Meule, forge de la Machine (Nièvre), 296 et n. 3.
Bastier, propriétaire de la forge de Châtelars (Charente), 56.
Bas-Vialette. Voir **Vialette (Bas-)**.
Bathelot, propriétaire de la forge de Saint-Maurice (Meurthe), 259.
Baudin, propriétaire d'un martinet de Munster (Haut-Rhin), 376.
Baudy, forge de Saint-Yrieix (Haute-Vienne), 446-447.
Bauffremont (Prince de), propriétaire de la forge de Bezouotte (Côte-d'Or), 79; — copropriétaire de la forge de Clairvaux (Jura), 199; — propriétaire de la forge des Bruères (Jura), 206. — Voir Marquis de Listenois.
Baume, forge d'Antully (Saône-et-Loire), 410 et n. 2.
Beauvau (Prince de), propriétaire de forêts, 259; — propriétaire du haut fourneau de Morley (Meuse), 269 n. 4.
Bavalan (De), copropriétaire de la forge de Paimpont (Ille-et-Vilaine), 155.
Baverolles, forge de Parigny-les-Vaux (Nièvre), 298 et n. 4.
Bay, c. de la Haute-Marne, forge, 240 et n. 1.

Bayard, forge de Lancuville-à-Bayard (Haute-Marne), 246 et n. 3.
Bayonne, ch.-l. d'arr. des Basses-Pyrénées, chambre de commerce, 321.
Bazeilles, c. des Ardennes, platinerie, 19 et n. 2.
Bazin, exploitant de la taillanderie du Rivier (Isère), 188.
Bazoilles-sur-Meuse, c. des Vosges, haut fourneau, 451 et n. 2-3.
Béarn (Comte de), propriétaire de la forge de Combiers (Charente), 56.
Beaucaire, c. du Gard, commerce du fer, 413, 468.
Beauchamp, forge de Neuvy-Grandchamp (Saône-et Loire), 418.
Beauchamp (Robert), propriétaire de la forge de Gauberté (Vienne), 437; — directeur de la forge de Verrières (Vienne), 438.
Beauclair, c. de la Meuse, forge, 261 et n. 2-3.
Beaucourt, c. du Haut-Rhin, manufacture d'horlogerie et de vis, 374 et n. 3.
Beaucroissant, c. de l'Isère, manufacture d'acier, 176, n. 3; 190, n. 1.
Beaujeu, forge de Beaujeux (Haute-Saône).
Beaujeux, c. de la Haute-Saône, forge, 390 et n. 2-3; 392, n. 4; 393, n. 3; 400, n. 3; 401, n. 4; 405, n. 5.
Beaujolais, commerce du fer, 227, n. 2.
Beaulieu, manufacture de quincaillerie près Roanne (Loire), 221, n. 2.
Beaume-la-Roche, haut fourneau de Créancey (Côte-d'Or), 81.
Beaumes. Voir Baume.
Beaumont (Comte de), propriétaire de la forge de Beyssac (Dordogne), 120.
Beaumont, forge de Longny (Orne), 339.
Beaumont-Furent, forge de l'Isère, 190, n. 1.
Beaumont-la-Ferrière, c. de la Nièvre, forge, 287 et n. 3-4, 288; — manufacture de fer-blanc, 346.
Beaumotte-lès-Montbozon, c. de la Haute-Saône, tirerie, 390 et n. 5.
Beaune, c. de la Côte-d'Or, 97; taillanderie, 101.
Beaupré, haut fourneau de Chassey (Meuse), 264.
Beauregard, forge du Veurdre (Allier), 5 et n. 2-4.
Beausoleil, forge d'Angoisse (Dordogne), 104.
Bechard (Claude), propriétaire de la forge du Moulin-Chapon (Yonne), 462.
Becken, propriétaire d'un martinet de Munster (Haut-Rhin), 376.
Becour (Lagard de). Voir Lagard de Bécour.
Bedène (La), forge de Saint-Hilaire-d'Estissac (Dordogne), forge, 113.
Bèges (Les). Voir Les Baiges.
Belâbre, c. de l'Indre, forge, 157.
Belâbre (De), propriétaire du haut fourneau de Charneuil (Indre), 159.
Belair, forge de Murlin (Nièvre), 296, n. 8.
Belan-sur-Ource, c. de la Côte-d'Or, forge, 77 et n. 5.
Belesta, c. de l'Ariège, forge, 35.
Beleymas (De la Rigaudie de). Voir de Beleymas.
Belfort, c. du Haut-Rhin, forges, 368 et n. 2-3; — route de Besançon, 394.
Belgique, X.
Bellary (Chartreuse de), propriétaire de la forge du Verger (Nièvre), 305 et n. 2.
Bellefontaine, c. du Jura, cloutiers, 214.
Bellefontaine, c. des Vosges, forge. 451 et n. 5-8.
Bellefontaine, localité de Suisse, forge, 368, n. 4.
Bellefontaine, forge de Villecomte (Côte-d'Or), 97.
Bellegarde, tréfilerie des environs de Laigle (Orne), 343, n. 6.
Belle-Isle-en-Terre, c. des Côtes-du Nord, forge, 102.
Bellerstein, platinerie d'Egelshardt (Moselle), 284, n. 8.
Bellevaux (Abbaye de), 131.
Belouse (La), haut fourneau de Poiseux (Nièvre), 299 et n. 1.
Belval, c. des Ardennes, forge, 6; — abbaye, 6 et n. 4.
Benezet, propriétaire du martinet de Saint-Laurent-de-Cerdans (Pyrénées-Orientales), 359,
Benfeldien ou *Benfield*, c. du Bas-Rhin, manufacture d'ustensiles en fer battu, 366, n. 4.
Béon, forge d'Asté-Béon (Basses-Pyrénées), 350, 352.
Berchiove ou *Berchiwez* (?) [Belgique], forges, 25 et n. 1.

Berg (Principauté de), Allemagne, 275.
Berger, propriétaire d'une taillanderie de la Tivollière (Isère), 189.
Bergère (Claude), fermier du martinet de Poligny (Jura), 211.
Bergeron, constructeur et fermier de la forge de Vierzon, 66.
Bergeron, copropriétaire de la forge de Mouterhausen (Moselle). 281.
Bergier (Pierre), propriétaire du martinet de Myon (Doubs), 139.
Bergougnon. Voir Bourguignon.
Bérou-la-Mulotière, c. d'Eure-et-Loir, forge, 148.
Berry (Intendance du), 156, n. 1; 307.
Berry, forges, 62, n. 3; 158.
Bert, propriétaire de la forge Lombard (Isère), 176.
Bertheléville, haut fourneau et forge de Dainville-Bertheléville (Meuse), 265 et n. 6; 266 et n. 1-2.
Berthelot, entrepreneur de la manufacture de canons du Nivernais, 295, n. 5.
Berthier. Voir Berthier-Bizy (de).
Berthier-Bizy (De), propriétaire du haut fourneau et des forges de Parigny-les-Vaux (Nièvre), 298.
Bertholler, membre de l'Académie des sciences, 162; — rapport sur la tréfilerie de la Sauvanière (Loire), 221; — sur le Creusot (Saône-et-Loire), 494.
Bertrand (Pierre), exploitant de la forge de la Caillaudière (Indre), p. 492.
Besançon, ch.-l. du Doubs, commerce du fer, 132, 391; — martinets, 134-135; — monnaie, 127; — chapitre, propriétaire du martinet de Tarragnoz, 135; — route de Belfort, 394; — généralité, 463; — parlement, 475.
Bésenval (De), propriétaire de la forge de Commercy (Meuse), 265.
Bessède-de-Sault, c. de l'Aude, forge, 48-49.
Besson, exploitant de la taillanderie de Moirans (Isère), 189.
Besson, propriétaire du martinet de Pont-Romand (Jura), 214.
Besson, propriétaire de la platinerie de Falck (Moselle), 285, n. 1.
Bessou ou Bessous (Les) ou Bessout, forges de Ladignac-et-Le-Chalard (Haute-Vienne), 443 et n. 2.
Betaincourt. Voir *Bettaincourt*.
Bethonvillier, c. du Haut-Rhin, haut fourneau, 368 et n. 2.
Bethouar (Héritiers du Président de), propriétaires de la forge de la Gaudinière (Sarthe), 424.
Béthune-Charost (De), propriétaire du haut fourneau de Meillant, 64.
Bettaincourt, c. de la Haute-Marne, batterie, 240, n. 3.
Bettancourt, c. de la Haute-Marne, haut fourneau, 240; — forge, 240, n. 3.
Betting ou Bettingen, haut fourneau de Waldvisse (Moselle), 284 et n. 4.
Bettonvilliers. Voir *Bethonvillier*.
Bettrechies, c. du Nord, platinerie, 329.
Beuchau (La). Voir Beuchot.
Beuchot, haut fourneau de Hautevelle (Haute-Saône), 385, 395 et n. 5.
Beuil (Comtesse du), propriétaire du haut fourneau de Foucherans (Jura), 201.
Beure, c. du Doubs, martinet, 135.
Beynaud de Pui-Martin, propriétaire de la forge de Pontrouchaud (Charente), 58.
Beyssac, forge de Sireuil (Dordogne), 120.
Beyssac, c. de la Corrèze, forge, 69, n. 1.
Beyssenac, forge de la Corrèze, 69.
Bèze, c. de la Côte-d'Or, forge, 78, 473, 474; — haut fourneau, 92, n. 3; — Bénédictins, 78 (propriétaires de la forge de Drambon [Côte-d'Or], 82; — propriétaires du haut fourneau de Licey-sur-Vingeanne [Côte-d'Or], 86).
Bezouotte, c. de la Côte-d'Or, forge, 78-79, 473, 474.
Bicoque (La), forge de Busserolles (Dordogne), 106.
Bigny, forge de Vallenay (Cher), 62, n. 3; 65.
Bienville, c. de la Haute-Marne, forge, 240-241.
Biétrix, directeur aux transports militaires, 315.
Bièvres, forge de Lançon (Ardennes), 12.
Biget frères, propriétaires du martinet de Thoraise (Doubs), 140.
Bigot (Chez), forge de Busserolles (Dordogne), 106.
Bijouterie de fer. Voir *Paris*, 429-430.

Billard, coexploitant des manufactures de Vierzon (Cher) et La Charité (Nièvre), 307; — sa faillite, 310, 313.
Billon. Voir *Buillon*.
Billours, forge de Nolay (Nièvre), 297 et n. 2.
Billy-lès-Mangiennes, c. de la Meuse, forge, 261-262.
Biron (Duc de), propriétaire de la forge de la Brame (Dordogne), 120.
Biros ou *Birous* (Vallée de), dans l'Ariège, forge, 38 et n. 3.
Bitche (Comté de), 280.
Bitschweiler ou *Bitschwiller*, c. du Haut-Rhin, forge, 369 et n. 2; 373, n. 1.
Bizy, haut fourneau et forge de Parigny-les-Vaux (Nièvre), 295, 298 et n. 5.
Blanchet aîné, propriétaire de deux forges de Bas-Rives (Isère), 182.
Blanchet frères, propriétaires des forges de Grande-Guillonière (Isère), 181; — du haut fourneau de Saint-Barthélemy (Isère), 183.
Blanc-Meurgé. Voir Blanc-Murger (Le).
Blanc-Murger (Le), tirerie et forge de Bellefontaine (Vosges), 383 et n. 2; 452 et n. 5-8.
Blandecques ou *Blandeques*, c. du Pas-de-Calais, manufacture de fer-blanc, 346-348, 383, n. 1.
Blanquefort, c. de Lot-et-Garonne, forge, 234.
Blanville (De), seigneur de Preuilly, propriétaire des forges de Bossay (Indre-et-Loire), 166.
Blanzy, c. de l'Aisne, forge, 2, n. 1.
Blanzy (Forêt de), 419, n. 3.
Bley, haut fourneau d'Auvet-et-la-Chapelotte (Haute-Saône), 388 et n. 8; 389.
Blumenberg. Voir *Florimont*.
Bobilier, propriétaire des martinets de la Grand'Combe, 136; — des Gras (Doubs), 137.
Boersch, c. du Bas-Rhin, manufacture d'armes, 362, n. 1; 366 et n. 3.
Boire, copropriétaire de la fabrique de fer-blanc de Balan (Ardennes), 19, n. 2.
Bois-Belet ou Boisbellet, forge de Saint-Christophe (Charente), 59.
Boissière (La), forge de Chamesson (Côte-d'Or), 80 et n. 3.
Boisssière d'Ans (*La*), c. de la Dordogne, forges, 105-106.
Bois-Thorel, tréfilerie de Rai (Orne), 343, n. 6.
Bologne, c. de la Haute-Marne, forge, 241 et n. 2.
Bologne, forge de Coussac-Bonneval (Haute-Vienne), 441.
Bombes (Fabrication des), 203, 204.
Bommiers (Forêt des), 66.
Boncourt, c. de la Meuse, forge, 262 et n. 2-3; 263.
Bonlieu, c. du Jura, martinet, 193.
Bonlieu (Chartreuse de), 193 et n. 2.
Bonnac (Marquis de), propriétaire de la forge de Migenès (Ariège), 39.
Bonnac, c. de l'Ariège, forge, 35, n. 3.
Bonnair, copropriétaire de la Forge-Neuve de Vicdessos (Ariège), 45, n. 3.
Bonnal, c. du Doubs, forge, 123-124.
Bonneau, forge de Buzançais (Indre), 157-158.
Bonnet, c. de la Meuse, forge, 263 et n. 2.
Bonneval (Comte de), propriétaire de la forge de Bologne (Haute-Vienne), 441.
Bonneville (*La*), c. de l'Eure, forge, 142 et n. 2; 143; n. 4; 144.
Bonpertuis, forges à acier d'Apprieu (Isère), 176.
Bonrecueil, forge de Saint-Sulpice-de-Mareuil (Dordogne), 116-117.
Bord. Voir Bort.
Borda (De) ou Borda de Josse, propriétaire de la forge d'Abbesse (Landes), 215-216.
Bordeaux, ch.-l. de la Gironde, généralité, v, 463; — manufacture royale, 151; — poterie métallique, 121; — commerce de la quincaillerie de Saint-Étienne, 225, n. 1; — chambre de commerce, 321; — commerce des clous, 334; — commerce du fer-blanc, 347; — manufacture Chéret de Monmignon, 431, n. 1.
Bordeaux (Sous-intendance de), 152.
Born. Voir Bort.
Boromée, maître de forges de Villotte-sur-l'Ource (Côte-d'Or), 98; — de Larrey (Côte-d'Or), 98.
Börsch. Voir *Boersch*.
Bort, c. de la Corrèze, 69, n. 1.
Bort, forge de Saint-Mesmin (Dordogne), 69, n. 1; 114.
Bosc (*Le*), c. de l'Ariège, forge, 35.

Bosnaux. Voir Bosneau.
Bosneau, haut fourneau de la Neuville-aux-Tourneurs (Ardennes), 16.
Bossay, c. d'Indre-et-Loire, forges, 166.
Bosseneau. Voir Bosneau.
Bossus-lès-Rumigny, c. des Ardennes, forges, 6-7.
Boucé, c. de l'Orne, forge, 337 et n. 1 et 3.
Boucheporn (De), lettre au Bureau du commerce, 47.
Bouchere (Vergnies de). Voir Vergnies de Bouchere.
Boucheville (Forêt de), départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, 50 et n. 1.
Boudet, fondateur de la forge de Stenay (Meuse), 270.
Boudreville, c. de la Côte-d'Or, forge et usines, 79 et n. 2.
Bouicheville (Forêt de). Voir *Boucheville*.
Bouillon (Duc de), cession à Louis XIII de la principauté de Sedan, 7.
Bouillon (Ducs de), autorisation à la famille Jorel pour la forge de la Bonneville (Eure), 142.
Bouillon (Duché de), bois, 11; — forges, 29-20.
Bouillon (Forge de), forge de Chauvency-Saint-Hubert (Meuse), 264 et n. 2.
Bouilly frères, propriétaire de la forge d'Alangy (Vosges), 451, n. 10.
Bouilly, copropriétaire de la forge de Saint-Mouze (Vosges), 460, n. 1.
Boulay (Le), forge de Chasnay (Nièvre), 291 et n. 2.
Boulet (Le). Voir Le Boulay.
Boulets (Fabrication des), 203, 204.
Bouley, fermier des usines de Velars-sur-Ouche (Côte-d'Or), 96.
Boult, c. de la Haute-Saône, forêts, 391.
Bouly (P.-A. et J.), copropriétaires de la forge de la Chaudeau (Haute-Saône), 383.
Bourbon-Condé (Prince de), seigneur de Stenay, 270-271.
Bouret de Nogent, acquéreur de la manufacture de la Charité (Nièvre), 307, 309, 311-314.
Bourg (Mme du), propriétaire de la forge de Pry (Nièvre), 294; — des forges de Saint-Benin d'Azy (Nièvre), 301.
Bourg-de-Sirod, c. du Jura, forge, 193-194, 198, n. 2.
Bourg-d'Oisans (*Le*), c. de l'Isère, forges, 176, n. 3.
Bourgeois, fermier du haut fourneau de Vendresse (Ardennes), 19.
Bourges, ch.-l. du Cher, généralité, 292, 318, 468; — commerce du fer-blanc, 287, n. 3.
Bourget-en-Huile, c. de la Savoie, forges, p. 426, n. 1.
Bourgevin (Abbé de), demande concernant le haut fourneau de la Ferrière-sous-Jougne (Doubs), 126.
Bourgneuf, forge de Beaumont-la-Ferrière (Nièvre), 287 et n. 3-4; 288.
Bourgogne, 82, 201, 208; — commerce du fer, 387; — commerce de la fonte, 393, 399; — forges, 77, n. 3; 227, 473, 474; — fers pour Saint-Étienne, 225; — commerce de la quincaillerie de Saint-Étienne, 225 et n. 1; — ports 473, 474; — charbons, 473, 474.
Bourgogne (Comté de), maîtres de forges, 123, n. 1; — accensement du martinet de Gresin (Jura), 208; — du martinet de Mesnay (Jura), 209. — Voir *Franche-Comté*.
Bourgon (Forêt de), 255 et n. 5.
Bourgtard (J.), propriétaire du martinet de Colmar (Haut-Rhin), 374.
Bourguignon, c. du Doubs, forge, 124.
Bourguignon ou Bourguignons (Les), forge de Cessy-les-Bois (Nièvre), 288 et n. 2-3.
Bourneuf. Voir Bourgneuf.
Bourth, c. de l'Eure, forge, 142 et n. 4.
Bourzolles, forge de Souillac (Lot), 232 et n. 3; 233.
Bousignies, c. du Nord, platinerie, 329.
Boussard, haut fourneau de Senonches (Eure-et-Loir), 149.
Boussenac, c. de l'Ariège, forge, 36.
Boussu-lès-Walcourt, lieudit de Féronval (Belgique), 323.
Boussurias, forge de la Chapelle-Montbrandeix (Haute-Vienne), 440.
Boutancourt, c. des Ardennes, forges, 7.
Boutancourt (De), maître de forges à Boutancourt (Ardennes), 7. Voir Poulain de Boutancourt.
Boutarias. Voir Boussurias.
Boutillon, forge de Meillant (Cher), 64, n. 4.
Bouturias. Voir Boussurias.

Bouvard frères, propriétaires d'un martinet de Jougne (Doubs), 137.
Bouvier, haut fourneau de Saint-Sernin-du-Plain (Saône-et-Loire), 420.
Bouzolles ou Bouzzoles. Voir Bourzolles.
Braconne (Forêt de), 59.
Brame (La), forge de Vergt-de-Biron (Dordogne), 120.
Branleure (La), forge d'Aillevillers-et-Lyaumont (Haute-Saône), 382, 386.
Brassac, c. de l'Ariège, forges, 36.
Brassac, forge de Margnès (Tarn), 434 et n. 5; 435.
Brécilien ou Brécillien, forge de Paimpont (Ille-et-Vilaine), 155 et n. 1; — forêt, 155, 492.
Breitenbach, c. du Haut-Rhin, aiguiserie, 374.
Brémoncourt, forge de Sainte-Hélène (Vosges), 457, n. 5.
Brémur-et-Vaurois, c. de la Côte-d'Or, forge, 79 et n. 4.
Bressand, de Port-sur-Saône, pétition concernant le martinet de Magny-Port (Haute-Saône), 401, 402.
Bresse, commerce du fer, 198.
Bressolette, forge du Perche, 337, n. 1.
Bretagne (De), propriétaire de la tôlerie d'Is-sur-Tille (Côte-d'Or), 84.
Bretagne, fabrication du fer et de la fonte, 155, n. 2; — commerce de l'acier, 164; — de la quincaillerie de Saint-Étienne, 225, n. 1; — du bois, 231; — de la quincaillerie, 314; — du fer, 425; — ports, 468.
Breteuil, c. de l'Eure, haut fourneau, 143 et n. 1.
Brethenay, c. de la Haute-Marne, transfert de la forge de Lanques, 246.
Breton de Corbelin, concessionnaire de la manufacture de Pont-Saint-Ours (Nièvre), 292.
Breurey-lès-Sorans, forge de Sorans-lès-Breurey (Haute-Saône), 406 et n. 2.
Brey, martinet de Brey-et-Maison-du-Bois (Doubs), 135.
Brey-et-Maison-du-Bois, c. du Doubs, martinet, 135.
Bricou (Héritiers), propriétaires de la tirerie de Beaumotte-lès-Montbozon (Haute-Saône), 390.
Bridier-Baudelot, copropriétaire de la fabrique de fer-blanc de Balan (Ardennes), 19, n. 2.
Brie (La), forge de Champagnac (Haute-Vienne), 440.
Brie (Comte de), propriétaire de la forge du Moulin-Neuf (Dordogne), 116.
Briffault, forge de Cercy-la-Tour (Nièvre), 287, n. 4.
Briffault, forge de Charrin (Nièvre), 291, n. 1.
Brignoud, martinets de Villard-Bonnot (Isère), 187.
Brives, c. de l'Indre, haut fourneau, 157.
Brocard (Étienne), propriétaire de la forge Mialet (Corrèze), 70.
Brodelay, fermier des usines de Boncourt, Commercy et Vadonville (Meuse), 263.
Broglie (Comtesse de), propriétaire de la forge de Taizé-Aizie (Charente), 60.
Broglie (Duc de), propriétaire de la forge de Ferrières-Saint-Hilaire (Eure), 144; — fondateur de la forge de Taizé-Aizie, 59, n. 4 (Charente)
Brouillaud, forge de Savignac-de-Nontron (Dordogne), 118.
Brousseval, c. de la Haute-Marne, forge, 241 et n. 3.
Broussiaud, forge de Payzac (Dordogne), 112.
Brouvelieure, forge de Mortagne (Vosges), 454, n. 3.
Bruères (Les), forge de Rans (Jura), 206 et n. 2.
Bruilpont (De), copropriétaire de la forge de Paimpont (Ille-et-Vilaine), 155.
Bruly, c. de Belgique, forge, 18, n. 4.
Brunoy, c. de Seine-et-Marne, fabrique de fil d'archal et d'ustensiles de cuisine, 431, n. 1.
Bruyère (La), forge de Plumont (Jura), 200, 205 et n. 1.
Bucatojo, forge de la Corse, 73.
Buffon (Comte de), fondateur de la forge de Montbard (Côte-d'Or), 88.
Bugey (Province de), industrie du fer, 1; — commerce du fer, 193, 195.
Bugue (*Le*), c. de la Dordogne, forge, 106.
Buillon (Abbaye de), propriétaire du martinet de Buillon (Doubs), 136. et n. 1.

Buillon, martinet de Chenecey-Buillon (Doubs), 135-136, 140.
Buisson (Le), forge de Louvemont (Haute-Marne), 247.
Buisson (Le), forge de Chéronnac (Haute-Vienne), 441.
Bumet, copropriétaire de la forge de Mouterhausen (Moselle), 281.
Buré-la-Forge, forge d'Allondrelle (Moselle), 273, n. 2.
Buncey, c. de la Côte-d'Or, filerie, 101, n. 3.
Busserolles, c. de la Dordogne, forges, 106-107.
Bussière-Galant, c. de la Haute-Vienne, forge, 440, n. 1.
Bussières-sur-l'Ognon, c. de la Haute-Saône, forêts, 391.
Buthiers, c. de la Haute-Saône, forge, 391.
Butte (La), forge de Goujongnac (Lot), 232, n. 2.
Buzançais, c. de l'Indre, forge, 157-158.

C

Cabirol ou Cabirole (La), forge du Bosc (Ariège), 35.
Cabod, propriétaire du martinet d'Ouhans (Doubs), 139.
Cabre (Forge de), forge de Vicdessos (Ariège), 45, n. 3.
Cadillac, c. de la Gironde, manufacture, 151-153.
Caen, ch.-l. du Calvados, généralité, V, 463; — commerce du fer, 423.
Caillaudière (La), forge de Vendœuvres (Indre), 161.
Callaud, adjudicataire de la forerie du Gond-Pontouvre (Charente), 60.
Calonne (De), pétition reçue, 153; — acheteur pour l'État de la manufacture de Blandecques (Pas-de-Calais), 348; — gratifications à la fabrique de limes Jacques de Paris, 429, n. 1.
Calvados (Département du), XX, 55.
Cambrésis, commerce du fer, 2, 329, 330; — clouteries, 332.
Campagnac (De) Voir de La Borie.
Campagne (De), propriétaire de la forge du Bugue (Dordogne), 106.
Canadèle ou Canadelles, forge de Boussenac (Ariège), 36.
Canche (La), forge de Lacanche (Côte-d'Or), 84-85.
Candie, forge de Murlin (Nièvre), 296, n. 8.
Canon, c. du Calvados, fabrique d'acier fondu, 55, n. 2.
Canons (Fabrication des), 20, 60, 61, 151, 230-231, 295.
Capcir. Voir *Capsir*.
Capouta ou Capoutal ou Cappouta, forge de Vicdessos (Ariège), 45.
Capsir, région des Pyrénées-Orientales, 354 et n. 2; — viguerie, 360, 361.
Carey (Pigeot de). Voir Pigeot de Carey.
Carinthie, province d'Autriche, fabrication du fer, 170.
Carla-de-Rochefort, c. de l'Ariège, forge, 36.
Carlas, forge de Carla-de-Roquefort (Ariège), 36.
Carlet, exploitant la forge de Réaumont (Isère), 180.
Caroillon, copropriétaire des usines de Conches (Eure), 143.
Carrière (La), forge de Beaumont-la-Ferrière (Nièvre), 287, n. 4.
Carrier de la Thuilerie, fabricant d'armes à Saint-Étienne (Loire), 222, n. 3.
Carrier de Monthieu, fabricant d'armes de Saint-Etienne (Loire), 222, n. 3.
Carrouges, c. de l'Orne, haut fourneau et forge, 337, n. 1, 338 et n. 2-3.
Cars (Comte des), propriétaire des forges des Bessous (Haute-Vienne), 443.
Casalta, c. de la Corse, forge, 73.
Castelet de Perles (Le), forge de Perles-et-Castelet (Ariège), 41.
Castelnau (Baron de), propriétaire de la forge de Tourné (Ariège), 37.
Castelnau-Durban, c. de l'Ariège, forge, 36-37.
Castres (Diocèse de), 435.
Cavaller. Voir **Cavallier**.
Cavallier, forge d'Arles-sur-Tech (Pyrénées-Orientales), 355, n. 1; 360.
Caze (La), forge près de Moularès (Tarn), 434, n. 5.
Cazenave-Serres-et-Allens, c. de l'Ariège, forge, 37.
Celles, c. de l'Ariège, forge, 37.

Cendrecourt, c. de la Haute-Saône, haut fourneau, 391.
Cercy-la-Tour, c. de la Nièvre, forge, 287, n. 4.
Cessy-les-Bois, c. de la Nièvre, forges, 288 et n. 1-3.
Chabrenas, forge de Meuzac (Haute-Vienne), 444 et n. 5; 445.
Chabrot, propriétaire de la forge de Pierre-Pensue (Charente), 57.
Chaffois (De), propriétaire de la tirerie de Montarlot-lès-Champlitte (Haute-Saône), 398.
Chagey, c. de la Haute-Saône, forge, 391
Chailland, c. de la Mayenne, forge, 255 et n. 4-5; forêt, 255, n. 5.
Chaillant, haut fourneau de Poiseux (Nièvre), 298, n. 8.
Chaillou (Nicolas), propriétaire de la forge de Bourgneuf (Nièvre), 288.
Chaillou (Le), haut fourneau de Prémery (Nièvre), 493.
Chailloy. Voir Chalvoy.
Chailly (De), propriétaire de la forge de Baume (Saône-et-Loire), 410.
Chailvoy. Voir Chalvoy.
Chalais, c. de la Dordogne, forge, 107.
Chalard (*Le*). Voir *Ladignac-et-le-Chalard*.
Chalvoy, forge de Suilly-la-Tour (Nièvre), 304 et n. 7.
Chalon, ch.-l. d'arr. de Saône-et-Loire, commerce de la fonte et du fer, 85, 392, 405, 407.
Chalon (Louis de), seigneur de Doucier (Jura), 201 et n. 1.
Châlons-sur-Marne, ch.-l. de la Marne, généralité, 463. — Évêque, bailleur de la forge de Moiron (Haute-Marne), p. 247; — du haut fourneau de Tempillon (Haute-Marne), p. 251.
Chambersan (Bois de), 192.
Chambon-Feugerolles (*Le*), c. de la Loire, établissements industriels divers, 219, 220 et n. 1.
Chambors (De), propriétaire d'une forge d'Oust (Ariège), 40, n. 8.
Chambrun, propriétaire de la forge d'Uxeloup (Nièvre), 296.
Chamecin, propriétaire de la forge de Moulin-Neuf (Jura), 205.
Chameçon. Voir *Chamesson*.
Chamesson, c. de la Côte-d'Or, forges, 79, n. 4, 80 et n. 3.
Chamilly, forge de Saint-Aubin-les-Forges (Nièvre), 300 et n. 7.
Chammes, c. de la Mayenne, forges, 256, 425 et n. 1.
Chamouilley, c. de la Haute-Marne, forges, 241 et n. 6.
Chamouilley-Bas, forge de Chamouilley (Haute-Marne), 241.
Chamouilley-Haut, forge de Chamouilley (Haute-Marne), 241.
Champagnac, c. de la Haute-Vienne, forges, 440.
Champagne, forges, 227, 473; — production du fer, 343, n. 6; — clouteries, 332; — commerce du fer, 11. — du fil de fer, 398; — de la fonte, 399.
Champagne (Intendance de), 248, n. 9.
Champagne, propriétaire du martinet de Vesson (Côte-d'Or), 93.
Champagne (Grand prieur de), propriétaire de la forge de Voulaines (Côte-d'Or), 98.
Champagnole, c. du Jura, forges, 195 et n. 1; 196-198.
Champanges, haut fourneau de Meillant (Cher), 64, n. 4.
Champ-de-la-Pierre (*Le*), c. de l'Orne, forge, 337, n. 1; 338 et n. 7.
Champdoux, haut fourneau de Sainte-Colombe (Nièvre), 304 et n. 2.
Champ-Haut, c. de l'Orne, minerai de fer, 337, n. 2.
Champigneulle, c. des Ardennes, forges, 8.
Champigny, forges de Riel-les-Eaux (Côte-d'Or), 91-92.
Champilliers (Grétré de). Voir Grétré de Champilliers.
Champlaurier ou Champlauriers, forge de Nieuil, 57.
Champlemy, c. de la Nièvre, forges, 288 et n. 5-6, 289; 293 et n. 3; 303.
Champlitte (Château de), 398.
Champlorier. Voir Champlaurier.
Champniers-et-Reillac, c. de la Dordogne, forge, 107.
Champrond, c. de la Sarthe, forge, 422 et n. 1-2; 423.
Champs (Forêt des). Voir Forêt des *Champs-Monteaux*.
Champsecret, c. de l'Orne, forges, 337, n. 1; 339 et n. 2-3.
Champ-Segré, forge de l'Orne, 339 et n. 2. Voir *Champsecret*.

Champs-Monteaux (Forêt des), 66 et n. 3.
Champverd ou **Champvert**, forge de la Porcherie (Haute-Vienne), 445. 289, n. 1.
Champvert, c. de la Nièvre, forges, 289, n. 1.
Champy, copropriétaire de la forge de Framont (Vosges), 453.
Chanteloup (Château de), Maine-et-Loire, dépendances, 162-163.
Chantemerle, haut fourneau d'Urzy (Nièvre), 305 et n. 5.
Chantenay-Saint-Imbert, c. de la Nièvre, forge, 289.
Chantilly, c. de l'Oise, hôpital, propriétaire du haut fourneau de Larrey (Côte-d'Or), 86, n. 2.
Chapellas. Voir **Chapelot**.
Chapelle (La). Voir **Chapelles (Les)**.
Chapelle-aux-Bois (*La*), c. des Vosges, forge, 449, n. 2.
Chapelle-du-Bard (*La*), c. de l'Isère, martinets et haut fourneau, 169, n. 5; 175, n. 6; 176-177.
Chapelle-Hugon (*La*), c. du Cher, forge, 62.
Chapelle-Montbrandeix (*La*), c. de la Haute-Vienne, forges, 440-441.
Chapelle Saint-André (*La*), c. de la Nièvre, forges, 289 et n. 3-4, 290 et n. 1-2.
Chapelle-Saint-Robert (La), forge de Javerlhac-et-la-Chapelle-Saint-Robert (Dordogne), 109.
Chapelles (Les), fenderie de Saint-Paul-en-Jarez (Loire), 227, n. 2.
Chapelot ou **Chapelot (Le)**, forge de Saint-Saud-Laconssière (Dordogne), 116.
Charbolettes, martinet du Pont-de-Beauvoisin (Isère), 188, n. 1.
Charbonnière (La), forge de Sauvigny-les-Bois (Nièvre), 304.
Chardon, administrateur royal des forges de Cosne (Nièvre), 320.
Charency, c. de la Moselle, fenderie, 284.
Charente (Département de la), XX; — forges, 56-60.
Charenton, forge de Meillant (Cher), 62, n. 3; 64, n. 4.
Charité (*La*), c. de la Nièvre, manufacture de quincaillerie, 292, n. 1; 307-320; 430; voir *Vierzon*; — projet de fabrique, 162.
Charité (Prieuré de *la*), propriétaire d'une forge de Raveau (Nièvre), 300.
Charleroi, c. de Belgique, charbon de terre, 10, 11.
Charles-Quint, empereur, ratifie les lettres patentes pour la forge de Fraisans (Jura), 202.
Charleville, ch.-l. d'arr. des Ardennes, manufacture d'armes et de clous, 7, 9, 11, 19, 222, n. 3; 261. Voir *Mouzon*.
Charly, c. de l'Aisne, forge, 2, n. 1.
Charmes-en-l'Angle, c. de la Haute-Marne, forge, 241, n. 6.
Charmes-la-Grande, c. de la Haute-Marne, haut fourneau, 241, n. 6.
Charnay (La) ou **Charné (La)**, forge du Veurdre (Allier), 5 et n. 2-4.
Charneuil, forge de Mauvières (Indre), 159.
Charolais, forges, 227.
Charolais (Canal du), 412, 413, 415, 419, n. 3; 420.
Charolles, c. de Saône-et-Loire, forge, 411 et n. 2.
Charpentry, c. de la Meuse, forge, 263-264.
Charrin, propriétaire d'une fenderie de Saint-Julien-en-Jarez (Loire), 226; — d'une fenderie de Saint-Paul-en-Jarez (Loire), 227.
Charrin, c. de la Nièvre, forge, 291 et n. 1.
Chartraire de Montigny, propriétaire de la forge de Maisey-le-Duc (Côte-d'Or), 87; — de la forge de Rochefort (Côte-d'Or), 92.
Charvet, exploitant des forges du Gas (Isère), 180-181.
Chasnay, c. de la Nièvre, forges, 291 et n. 2-4.
Chassenay, forge de Saint-Germain-Chassenay (Nièvre), 302 et n. 7.
Chassey, c. de la Meuse, haut fourneau, 264.
Chastenay (Famille de), propriétaire de la forge d'Essarois (Côte-d'Or), 82.
Chastenay-Lanty (De), propriétaire de la forge d'Essarois (Côte-d'Or), 83.
Châtaimont, forge d'Illy (Ardennes), 11-12.
Châteaubourg (De), propriétaire du haut fourneau et de la forge de Manois (Haute-Marne), 247.
Châteaubriant (Forêt de), Loire-Inférieure, 154.

Château-Landon, c. de Seine-et-Marne, manufacture d'acier, 431 et n. 5.
Château-la-Vallière, c. d'Indre-et-Loire, forge, 167 et n. 3.
Châteauneuf-Val-de-Bargis, c. de la Nièvre, forge, 291 et n. 6; 292 et n. 1; 319.
Châteauroux (Élection et duché), 156 et n. 1; — forêt, 66.
Château-Verdun, c. de l'Ariège, forge, 37-38.
Châteauvillain, c. de la Haute-Marne, forges, 198 et n. 2; 241 et n. 9, 242; — projet d'étamerie, 253, n. 6.
Châtelard ou **Châtelars**, forge de Cherves-Châtelars (Charente), 56.
Châtelet (Du), propriétaire de la forge de Cirey-sur-Blaise (Haute-Marne), 242, 258.
Châtelet (Le), forge de Barville (Vosges), 449, n. 2; 450 et n. 3-4.
Châtelier (Le), forge de Louvemont (Haute-Marne), 247.
Châtellerault, ch.-l. d'arr. de la Vienne, commerce des limes, 168; — du fer, 256; — coutellerie, 438 et n. 2.
Chatenois, c. du Bas-Rhin, haut fourneau, 362 et n. 3.
Châtillon, forge de Châtillon-sur-Lizon (Doubs), 124-125.
Châtillon (Abbaye de Notre-Dame de), propriétaire de la forge de Boudreville (Côte-d'Or), 79.
Châtillon (Abbaye de), propriétaire de la forge de Billy-lès-Mangiennes (Meuse), 261-262.
Châtillon (Duchesse de), propriétaire de la forge du Château-la-Vallière (Indre-et-Loire), 167; — de la forge de Montreuil-le-Chétif (Sarthe), 424.
Châtillon-sur-Lizon, c. du Doubs, forge, 124-125.
Châtillon-sur-Seine (Subdélégation de), Côte-d'Or, 100.
Châtillon-sur-Seine (Chapelain de Saint-Nicolas de), propriétaire de la forge de Villotte-sur-l'Ource (Côte-d'Or), 98.
Chaudauve (La) ou **Chaudeau (La)**, forge et manufacture de fer-blanc d'Aillevillers-et-Lyaumont (Haute-Saône), 346 et n. 5; 382, 383 et n. 4; 384-387.
Chaudefond (*La*). Voir *Chaux-de-Fonds* (*La*).
Chaudières à sucre (Fabrication des), 121, 151, 234, 235, 236.
Chauffaille (De), propriétaire de la forge de Chauffailles à Coussac-Bonneval (Haute-Vienne), 442.
Chauffailles, forge de Coussac-Bonneval (Haute-Vienne), 442.
Chaume, forge de Châteauneuf-Val-de-Bargis (Nièvre), 291 et n. 6; 292 et n. 1; 319.
Chaussade (Forges de la), forges royales de Cosne (Nièvre), XXII, 320. — Voir *Guérigny, Nannay, Narcy, Raveau, Saint-Aubin-les-Forges.*
Chautay (*Le*), c. du Cher, haut fourneau, 62; — mines, 62, n. 2.
Chauvency-Saint-Hubert, c. de la Meuse, forge, 10, 264 et n. 2.
Chaux (Forêt de) [Jura], 200 et n. 3; 201.
Chaux-de-Fonds (*La*), c. de Suisse, 408, 409.
Chavannes et Cie, propriétaires de la forge de la Hutte (Vosges), 454.
Chavanon, forge de Monestier ou de la Roche (Corrèze), 69, n. 1.
Chavanoux. Voir **Chavanon**.
Chavin, copropriétaire d'un martinet de Morez (Jura), 210.
Chazelet, c. de l'Indre, forge, 158 et n. 3.
Chefontaine (De), copropriétaire de la forge de Paimpont (Ille-et-Vilaine), 155.
Chéhéry, c. des Ardennes, forge, 8-9.
Chelun, c. d'Ille-et-Vilaine, haut fourneau, 154, 237.
Chemilly (De), propriétaire de la forge de Mouterhausen (Moselle), 281, 282.
Chemins de fer. Voir *le Creusot*, 413.
Chemiré. Voir *Chemiré-en-Charnie*.
Chemiré-en-Charnie, c. de la Sarthe, forge, 423, 425.
Chenancières, tôlerie de Vanvey (Côte-d'Or), 95, n. 2.
Chenecey, martinet de Chenecey-Buillon (Doubs), 135-136.
Chenecey-Buillon, c. du Doubs, martinets, 135-136; — manufacture de fer-blanc, 136, 346, 383, n. 1.
Chenecières ou **Chenessière**, forge de Saint-Marc-sur-Seine (Côte-d'Or), 92.
Cheppy, c. de la Meuse, forge, 264-265.
Cher (Département du), XX, 62-68.

Cherbourg, ch.-l. d'arr. de la Manche, commerce du fer, 423.
Chéret de Monmignon, propriétaire de la manufacture de Bordeaux (Gironde), 151, 431, n. 1.
Cherlieu (Abbaye de), propriétaire du haut fourneau de Bettancourt (Haute-Marne), 240 et n. 5; — du haut fourneau de Cendrecourt (Haute-Saône), 391 et n. 5.
Chéronnac, c. de la Haute-Vienne, forges, 441 et n. 2.
Cherves-Châtelars, c. de la Charente, forges, 56.
Chevalier fils, directeur des usines de Velars-sur-Ouche (Côte-d'Or), 96.
Chesne (*Le*), c. des Ardennes, fabrication de la quincaillerie, 28.
Chevenet, forge de Cessy-les-Bois (Nièvre), 288 et n. 3.
Chèvre, haut fourneau de Vandenesse (Nièvre), 305, n. 8.
Chevreuse (Duc de), propriétaire de la forge de Montizon (Charente), 58.
Chevroley, forge de Dancevoir (Haute-Marne), 242-243.
Chiatra, c. de la Corse, forge, 74.
Chicoine, copropriétaire de la tréfilerie des Ripaux (Indre-et-Loire), 167, n. 4.
Chimay (Prince de), concède la Forge Vieille d'Anor (Nord), 322; — la forge de Fourmies (Nord), 324.
Choiseau, forge de Marmagne (Côte-d'Or), 80, n. 8.
Choiseul (Mme de), propriétaire de la forge de Montagney (Doubs), 129.
Choiseul (Marquis de), propriétaire de la forge de Montrambert (Jura), 204; — de la forge de Pesmes (Haute-Saône), 400.
Chollet ou Chollet (Le), forge de Saint-Éloi (Nièvre), 302 et n. 4.
Chouard, co-fermier de la forge de Framont (Vosges), 453.
Chouette (La), forge de Brémur-et-Vaurois (Côte-d'Or), 79 et n. 4; — tôlerie de la forge de Chameçon (Côte-d'Or), 79, n. 4.
Cicogne ou Cigogne, haut fourneau de la Fermeté (Nièvre), 294 et n. 5.
Cirey, c. de la Meurthe, forge, 258 et n. 2; 259.
Cirey-sur-Blaise, c. de la Haute-Marne, forge, 242 et n. 5.
Clainé (La), manufacture d'acier d'Illy (Ardennes), 20, 22.
Clairvaux, c. du Jura, forge, 198-199.
Clairvaux (Abbaye de), propriétaire des forges de Champigny (Côte-d'Or), 91-92.
Clairvaux, forges de Riel-les-Eaux (Côte-d'Or), 91-92.
Claise, forge de Bossay (Indre-et-Loire), 166.
Claynée (La). Voir Clainé (La).
Claustremont, forge de la vallée de la Fentsch (Moselle), 276, n. 1.
Clavières, forges d'Ardentes (Indre), 66, 156.
Clerc et Cie, locataires de la forge d'Argentine (Savoie), 426.
Clerjus (*Le*), c. des Vosges, forge, 451 et n. 10; 452 et n. 1.
Clermont-Ferrand, ch.-l. du Puy-de-Dôme, généralité, V; — manufacture de quincaillerie, 308, 349, n. 1.
Clermontois, bois, 11.
Clermont-Tonnerre (Ducs de), concession emphytéotique au Rivier (Isère), 188; — propriétaire de la forge du Bas-du-Mont-de-Gruey (Haute-Saône), 387; — de la forge de Pont-du-Bois (Haute-Saône), 400.
Clisson, c. de la Loire-Inférieure, forge, 229.
Closmortier, forge de Saint-Dizier (Haute-Marne), 251 et n. 8; 252 et n. 1.
Clouterie, clous et cloutiers, VIII, n. 3; 214, 225, n. 1; 331-334.
Cluis, c. de l'Indre, haut fourneau, 160, n. 4.
Coat-an-Noz ou Coatannos, forge de Belle-Isle-en-Terre (Côte-du-Nord), 102.
Cochet, copropriétaire d'un martinet de Morez (Jura), 210.
Coke anglais, 466.
Colbert, organise la fabrication du fer-blanc, 346.
Coligny (Comte de), seigneur de Chenecey, propriétaire du martinet de Chenecey (Doubs), 136.
Colin (Claude), concessionnaire de la forge d'Abreschwiller (Meurthe), 258, n, 1.
Colmar, ch.-l. du Haut-Rhin, martinet et aiguiserie, 374.

Colombier, propriétaire de la forge de Mortagne (Vosges). 454, n. 3; — de la forge de Ramberviller (Vosges), 455.
Colon, mécanicien à Paris, 431, n. 5.
Colonies, importation de la quincaillerie de Saint-Étienne, 225, n. 1. — Voir Chaudières à sucre, Moulins à sucre, etc.
Combe de Lancey (La), c. de l'Isère, forge, 492.
Combe-du-Guil (La), fabrique de fer en Savoie, 426, n. 1; 494.
Combes, filerie de Saint-Claude (Jura), 213.
Combes (Les), forge du Doubs, 124, n. 2.
Combescot (De), propriétaire de la forge de Bort (Dordogne), 114.
Combiers, c. de la Charente, forge, 56.
Comigny. Voir *Quemigny-sur-Seine*.
Commercy, ch.-l. d'arr. de la Meuse, 262; — forge, 262 et n. 5; 263, 265 et n. 2. — Voir *Boncourt*.
Commune (La), forges de Monthermé (Ardennes), 14.
Compasseur, forge de Tarsul (Côte-d'Or), 94.
Comte (Le), forge de Saint-Seine (Nièvre), 303, n. 6.
Conches, c. de l'Eure, forge, 142, n. 2; 143; — fabrications diverses, 147, n. 1.
Condé (Prince de), propriétaire du haut fourneau de Larrey (Côte-d'Or), 86; — de la forge de Martigné (Ille-et-Vilaine), 154; — de la forge de la Hunaudière (Loire-Inférieure), 230; — de la forge de Gravotel (Loire-Inférieure), 229; — des bois du duché de Guise, 328.
Condé-sur-Iton, c. de l'Eure, haut fourneau, 142, n. 4; 144 et n. 1.
Conflandey, c. de la Haute-Saône, forge, 392 et n. 2-4.
Conflans (Marquis de), restaurateur de la forge de Bourg-de-Sirod (Jura), 194.
Conflent (Viguerie de), Pyrénées-Orientales, 360, 361.
Connère (La), forge d'Étival-lès-le-Mans, (Sarthe), 423, 425.
Contessot, emphytéote du haut fourneau de Tampillon (Haute-Marne), 251.
Coqueaux, propriétaire de la forge du Haut-Marteau (Belgique), 325, n. 1.
Coquille (La), c. de la Dordogne, forge, 108.
Corbançon, forge de Mézières-en-Brenne (Indre), 159-160.
Corbelin, haut fourneau et forges de la Chapelle-Saint-André (Nièvre), 289 et n. 4; 290, 303, 306.
Cordier, copropriétaire d'un martinet de Morez (Jura), 210.
Cormeille-de-Conflent, c. des Pyrénées-Orientales, prieuré, 354.
Cormorin, forge de Champrond (Sarthe), 422 et n. 1-2; 423.
Corneilla-en-Conflent. Voir *Cormeille-de-Conflent*.
Corps, c. de l'Isère, forge, 177 et n. 7.
Corrèze (Département de la), 69-72; 491.
Corsavy, c. des Pyrénées-Orientales, forge, 355, 360.
Corse (Département de la), XX, 73-76.
Corvol-l'Orgueilleux, c. de la Nièvre, haut fourneau, 291, n. 5.
Cosne, ch.-l. d'arr. de la Nièvre, coutellerie, 320, n. 2; — forges, 320 et n. 2-6; 321. Voir *Guérigny*.
Cosne, forge de Quemigny-sur-Seine (Côte-d'Or), 91.
Cossé, forge de Saint-Patrice-du-Désert (Orne), 342 et n. 8.
Costa-Serradell, propriétaire de la forge de Corsavy (Pyrénées-Orientales), 355. Voir Coste Serradell.
Coste Noell (Mme), propriétaire d'une forge de Saint-Laurent-de-Cerdans (Pyrénées-Orientales), 358.
Coster, propriétaire de la forge de Thunimont (Vosges), 453.
Coster frères, concessionnaires de la manufacture de Bains-les-Bains (Vosges), 449.
Coste Serradell, forge de Corsavy (Pyrénées-Orientales), 360.
Côte-d'Or (Département de la), XX, 77-101.
Côte Saint-Sébastien, fonderie de Saint-Sébastien (Loire-Inférieure), 231.
Côtes-du-Nord (Département des), XX, 102-103.
Couade (La), forge de Saint-Mathieu (Haute-Vienne), 446.
Coublevie, c. de l'Isère, forges à acier 177-178; — usines diverses, 188, n. 1; — taillanderies, 189.
Coublevie, taillanderie de Coublevie (Isère), 189.
Coubleville, 190, n. 1. Voir Coublevie.

Coulanges-lès-Nevers, c. de la Nièvre, forges, 292 et n. 2-3; 346 et n. 6; 383, n. 1; 384, n. 1.
Coulon, forge d'Angoisse (Dordogne), 104.
Counozouls, c. de l'Aude, forge, 49, 50, n. 3.
Courbançon. Voir **Corbançon**.
Courbon de Montoriol, associé de la manufacture de Saint-Étienne (Loire), 222, n. 3.
Courcelles, forge de Fontaine-l'Abbé (Eure), 145 et n. 2.
Courcelles, martinet d'Arbois (Jura), 208.
Courcelles-lès-Montbéliard, c. du Doubs, martinet, 136.
Courlet (J.-B. et J.-L.), propriétaires des martinets de Loye-Longe (Doubs), 138.
Cour-l'Évêque, c. de la Haute-Marne, forge, 242.
Courtivron (Marquis de), propriétaire de la forge de Courtivron (Côte-d'Or), 81; — de la forge de Compasseur (Côte-d'Or), 94.
Courtivron, c. de la Côte-d'Or, forge, 80-82, 94 et n. 2.
Courty, propriétaire du martinet de Romange (Jura), 213; — du haut fourneau de Dompierre-sur-Mont (Jura), 200; — copropriétaire de la forge de Fraisans (Jura), 202; — propriétaire de la forge de Lavans (Jura), 204; — de la forge de la Bruyère (Jura), 205.
Cousances-aux-Forges ou *Cousances-lès-Cousancelles*, c. de la Meuse, forge, 265 et n. 4.
Cousolre, c. du Nord, forge, 323-324; — fenderie, platinerie et usine pour cuirasses, 329, 330.
Coussac-Bonneval, c. de la Haute-Vienne, forges, 441-442.
Coutellerie (Fabrication de la), 219-220, 225, n. 1; 349.
Couvin, c. de Belgique, forges, 18, n. 4.
Couzon, c. de la Haute-Marne, forge, 242, n. 5.
Cramain ou **Cramin**, forge de Chasnay (Nièvre), 291 et n. 3.
Craon (Prince et princesse de), acquéreurs de la seigneurie de Morley (Meuse), 269.
Crayaux de Milourd, forge d'Anor (Nord), 323.
Créancey, c. de la Côte-d'Or, haut fourneau, 81.
Crécy, c. de l'Aisne, forge, 2, n. 1.
Crécy, forge de Saint-Germain-Chassenay (Nièvre), 302 et n. 8.
Crécy, haut fourneau de Decize (Nièvre), 293 et n. 2.
Cremadelles ou **Cremadells** ou **Cremadels** (Mlle), propriétaire de la forge d'Abaill (Pyrénées-Orientales), 358.
Cresbach. Voir *Greisbach*.
Cressia, c. du Jura, martinet, 209.
Creuse, haut fourneau d'Épenouse (Doubs), 125,
Creusot (*Le*), c. de Saône-et-Loire, forges, XXII, XXIII, 411-416, 494; — Cie propriétaire de la forge de Mesvrin et du haut fourneau de Bouvier (Saône-et-Loire), 420.
Creutzwald-la-Croix, c. de la Moselle, hauts fourneaux, 273 et n. 3-4.
Crochot (**Le**), haut fourneau de Montle-Frânois (Haute-Saône), 398 et n. 5.
Croix-aux-Mines (*la*), c. des Vosges, fonderie, 460, n. 4; 494.
Croix-Colas (**La**), forge de la Neuville-aux-Joûtes (Ardennes), 14-16.
Croizy, forge de la Chapelle-Saint-André, (Nièvre), 290, et n. 1.
Cros (**Le**), forge de Jumilhac-le-Grand (Dordogne), 110.
Crozet, propriétaire d'une fenderie de Saint-Paul-en-Jarez (Loire), 227.
Crozon, c. de l'Indre, forge, 158 et n. 5 et 6; 160 (v° *Mouhers*).
Crozon, haut fourneau de Mouhers (Indre), 160.
Croy (Charles de), concède la forge de Fourmies (Nord), 324.
Cude (**La**), forge de Bay (Haute-Marne), 240 et n. 2.
Cuillé (**De**), héritiers, copropriétaires de la forge de Paimpont (Ille-et-Vilaine), 155.
Cuirasses (Fabrication des), 133.
Curtil (**Richard de**). Voir **Richard** de Curtil.
Cussac, c. de la Haute-Vienne, forge, 442.
Cussey-les-Forges, c. de la Côte-d'Or, forge, 81.

Cuxac-Cabardès, c. de l'Aude, forge, 49, n. 2.
Cuy (Vve Leroy de). Voir Leroy de Cuy (Vienne).
Cuzorn, c. du Lot-et-Garonne, forges, 234-235.

D

Dacosta (MM.), propriétaires de la forge de Clisson (Loire-Inférieure), 229; — de la fonderie de Saint-Sébastien (Loire Inférieure), 231.
Dagobert, propriétaire de la forge de Padern (Aude), 51 et n. 3.
Daigny, c. des Ardennes, forge, 9-10.
Dainville, forges de Dainville-Bertheléville (Meuse), 266 et n. 3-6.
Dainville-Bertheléville, c. de la Meuse, hauts fourneaux et forges, 265 et n. 6, 266.
Daltavaud ou Daltaveau, forge de Dournazac (Haute-Vienne), 442.
Dammarie-sur-Saulx, c. de la Meuse, haut fourneau, 266-267.
Dampierre, c. du Jura, haut fourneau, 199-200. Voir *Rans*.
Dampierre-lès-Conflans, c. de la Haute-Saône, haut fourneau, 393 et n. 2-3,
Dampierre-sur-Blévy, c. d'Eure-et-Loir, forge, 148.
Dampierre-sur-Salon, c. de la Haute-Saône, haut fourneau, 393 et n. 5-6.
Dancevoir, c. de la Haute-Marne, forge, 242-243.
Dandigné. Voir d'Andigné.
Dangevillers. Voir d'Angevillers.
Dannemarie, haut fourneau de Dammarie-sur-Saulx (Meuse), 266, n. 8.
Danthez de Longpierre, propriétaire de la forge de Bellefontaine (Côte-d'Or), 98.
Danverre, forge de Danvou (Calvados), 55 et n. 1.
Danvou, c. du Calvados, forge, 55 et n. 1.
Dardennes, forge du Revest (Var), 436.
Darrest (Robert), fondateur de la clouterie de Maubeuge, 331.
Dauffe, fabricant de quincaillerie d'Angleterre à Paris, 430.
Daumy, fabricant de quincaillerie à Paris, 429.
Dauphiné, aciers pour Saint-Étienne, 225; — commerce de la quincaillerie, 314; — de la fonte, 388, 394, 399; — privilèges et guerres, 173-174.
Dauroy (Comtesse). Voir d'Auroy.
Davisard, propriétaire de la forge de Saint-Pierre-des-Champs, 53.
Decize, c. de la Nièvre, haut-fourneau, 293 et n. 2; — Minimes, propriétaires de la forge de la Basse-Meule (Nièvre), 296.
De grand (Pierre), signataire d'un bail au sujet du haut fourneau de Maranville (Haute-Marne), 248.
Delavergne, propriétaire de la forge de Champlaurier (Charente), 58.
Delequellerie, copropriétaire de la manufacture de Blandecques (Pas-de-Calais), 348.
Delteil ou Deltil, copropriétaire de la forge de Bourzolles (Lot), 233.
Demandre (J.-B.), copropriétaire de la forge de la Chaudeau (Haute-Saône), 383, 386, 387.
Demeure, forge de Guérigny (Nièvre), 305, n. 6.
Deniset, propriétaire du martinet de Brey (Doubs), 135.
Depoilly, copropriétaire d'une fabrique à Escarbotin (Somme), 433, n. 1.
Deprès de la Galoperie, propriétaire de la forge de Grattepierre (Aisne), 2. Voir Desprez.
Deprès de Sailly, propriétaire de la forge de Sailly (Aisne), 3. Voir Desprez.
Deprez, propriétaire de la forge de Grendelbruch (Bas-Rhin), 363. Voir Desprez.
Derrière-le-Mont, martinets de Montlebon (Doubs), 138-139.
Dervaud, forge de Saint-Mathieu (Haute-Vienne), 446.
Dervaud (Jacques), propriétaire d'une forge de Saint-Mathieu (Haute-Vienne), 446.
Desbordes, adresse une demande à Necker pour installer une fabrique de fil d'archal, 147, n. 1.
Desmarets, directeur des finances, 248, n. 9.
Desplas, propriétaire de la forge de la Mouline (Ariège), 42, n. 3.
Desplas (Héritiers), propriétaires de la forge de la vallée de Biros (Ariège), 35.
Despret (C.), propriétaire de la forge Millourd (Nord), 323. Voir Desprez.

Despret (Noël), propriétaire du haut fourneau de Bosneau (Ardennes), 16. Voir Desprez.

Despret, propriétaire de la Forge Philippe (Ardennes), 18. Voir Desprez.

Desprez, propriétaire de la forge de la Galoperie (Nord), 322; — copropriétaire de la forge de Mouterhausen (Moselle), 281.

Desrier, forge de Saint-Yrieix (Haute-Vienne), 447.

Dessales, constructeur de la forge d'Abainville (Meuse), 260.

Deux-Eaux (Les), forge de Saint-Méard (Haute-Vienne), 446.

Deux-Ponts (Duché des), 280.

Deux-Sèvres (Département des), 432.

Devaux, propriétaire de la forge de Haute-Vialette (Dordogne), 111.

Devillé, propriétaire de la platinerie de Lamoncelle (Ardennes), 19.

Deville-lès-Rouen, c. de la Seine-Inférieure, fabrication du fil de fer, 431, n. 1.

Die, ch.-l. d'arr. de la Drôme, maîtrise des eaux et forêts, 191.

Dieffenbach. Voir *Tieffenbach*.

Diemeringen, c. du Bas-Rhin, forge, 365, n. 4,

Diénay, c. de la Côte-d'Or, forge, 81-82.

Dietrich (Baron de), propriétaire de forges, 281; — propriétaire de la forge de Niederbronn (Bas-Rhin), 363; — de Jägerthal (Bas-Rhin), 364; — du haut fourneau de Reichshoffen (Bas-Rhin), 364; — de la forge de Zinswiller (Bas-Rhin), 365; — de la forge de Rothau (Vosges), 455, n. 6; 456; — membre de l'Académie des Sciences, 163; — auteur d'un mémoire sur la tréfilerie de la Sauvanière (Loire), 220; — tournées d'inspection, 360.

Diétrick (De) ou Dietrick. Voir Dietrich.

Dignac, c. de la Charente, forge, 57 n. 4.

Dijon, ch.-l. de la Côte-d'Or, évêque, copropriétaire de la forge de Bèze (Côte-d'Or), 78; — propriétaire de la forge de Diénay (Côte-d'Or), 82; — abbé de Saint-Bénigne, propriétaire de la forge de Veuvey-sur-Ouche (Côte-d'Or), 96; — subdélégation, 99; — — environs, fourneaux et forges, 100.

Dilling, c. de la Moselle, établissements métallurgiques, 274 et n. 2; 275, 284, n. 5.

Dinons (Les), forge de Parigny-les-Vaux (Nièvre), 298 et n. 6.

Dinteville, c. de la Haute-Marne, forge, 242, n. 7.

Di Stendino, forge de San Nicolao (Corse), 75-76.

Dithmar, locataire des forges de Mouterhausen (Moselle), 280-281.

Divernois (Veuve et enfants), propriétaires de la forge de Ballereau (Haute-Vienne), 444.

Dolard, créateur de la forge de la Serve (Jura), 196 197; — propriétaire de la tirerie de Morez (Jura), 210.

Dôle, ch.-l. d'arr. du Jura, forge, 200; — chambre des comptes, 131.

Domène, c. de l'Isère, forge, 178.

Domfront, ch.-l. d'arr. de l'Orne, commerce du fer, 256.

Dommartin-le-Franc, c. de la Haute-Marne, haut fourneau, 243 et n. 3.

Dompierre, forge du Perche, 337, n. 1.

Dompierre, forge de Champlemy (Nièvre), 293, n. 3.

Dompierre, forge de Dompierre-sur-Nièvre (Nièvre), 293, n. 3.

Dompierre-sur-Mont, c. du Jura, hau fourneau, 200.

Dompierre-sur-Nièvre, c. de la Nièvre, forge, 293 et n. 3-4.

Donézan, région de l'Ariège, bois, 354 et n. 4.

Donjeux, c. de la Haute-Marne, forge, 243 et n. 5.

Donnezan. Voir *Donézan*.

Donzy, c. de la Nièvre, forges, 293 et n. 6-8; 294 et n. 1; — religieuses, propriétaires d'une forge de la Vernière (Nièvre), 291.

Dordogne (Département de la), XX, 104-122.

Dorlon, forge de Longuyon (Moselle), 279 et n. 5.

Dormy, copropriétaire de la forge de Beauchamp (Saône-et-Loire), 418.

Dortan, c. de l'Ain, forge, 1.

Doubs (Département du), X 123-140.

Doucier, c. du Jura, forge, 200-201; — seigneur, 201.

Douée (La), forges de Saint-Aubin-les-Forges (Nièvre), 301 et n. 1.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Doulaincourt, c. de la Haute-Marne, forge, 243 et n. 7.
Doulevant-le-Château, c. de la Haute-Marne, forge, 243 et n. 9.
Dournazac, c. de la Haute-Vienne, forges, 442, 443 et n. 1.
Douville, c. de la Dordogne, forge, 108, n. 1.
Douzy, c. des Ardennes, platinerie, 10 et n. 2; 25.
Dracy (Comte de), propriétaire de la forge de Drambon (Côte-d'Or), 82.
Dracy, forge de Sichamps (Nièvre), 304, n. 4.
Drambon, c. de la Côte-d'Or, forge, 82 et n. 3; 473.
Dreux (J.-B.), exploitant des forges de Raveau (Nièvre), 299, n. 6.
Dreux, ch.-l. d'arr. d'Eure-et-Loir, aciérie, 148, n. 2.
Drôme (Département de la), XX, 141.
Dronier du Villard, propriétaire de la forge des Combes (Doubs), 124, n. 2.
Druy-Parigny, c. de la Nièvre, haut fourneau, 294 et n. 3.
Druzy. Voir Dracy.
Dubois, maître de forges, 257.
Dubois-Descours, propriétaire de la forge d'Argenon (Nièvre), 300.
Dubois-Tilleul, copropriétaire de la forge de Paimpont (Ille-et-Vilaine), 155.
Dubouchet, fabricant d'armes à Saint-Étienne (Loire), 222, n. 3.
Dubourg (Veuve). Voir du Bourg.
Dubuisson, propriétaire de la forge de Malherbeaux (Dordogne), 119.
Duchamp, copropriétaire de la forge de Saint-Mouze (Vosges), 460, n. 1.
Ducret, propriétaire de la forge de la Tivollière (Isère), 178; — d'une taillanderie de la Tivollière (Isère), 189.
Ducros, forge de Jumilhac-le-Grand (Dordogne), 110.
Dufourny (Mme), caution du fermier de la forge de Port-Brillet (Mayenne), 256.
Dugaraud, propriétaire de la forge de Leyssard (Haute-Vienne), 447.
Dugravier, propriétaire de la forge du Gravier (Dordogne), 110.
Duhaar. Voir baron d'Huart.
Duhamel [de Monceau], auteur d'un ouvrage sur le fil d'archal, 345 et n. 3.
Dulard. Voir Dolard.
Dumousseaux, exploitant des manufactures de Vierzon (Cher) et de la Charité (Nièvre), 307.
Dunkerque, ch.-l. d'arr. du Nord, fonderies, 329, n. 2; — commerce des clous, 334; — du fer-blanc, 347; — chambre de commerce, 321.
Dunois (Comté de), 217.
Dupeyron, propriétaire de la forge de Verdelle (Dordogne), 114.
Durand, fermier de la forge de Diénay (Côte-d'Or), 82.
Duroux (Chez), forge de Savignac-de-Nontron (Dordogne), 118.
Dusart. Voir Dussart.
Dussac, c. de la Dordogne, forge, 108.
Dussart (Michel), propriétaire de la platinerie de Bettrechies (Nord), 329; — de Hon-Hergies (Nord), 330.
Dutry, propriétaire d'un martinet de Jougne (Doubs), 137.
Duvoisin de Simicaud, exploitant de la forge de la Couade (Haute-Vienne), 446.

E

Échallonge ou Échalonge, haut fourneau d'Essertenne-et-Cecey (Haute-Saône), 393 et n. 8; 394.
Éghaux (Vicomté d'), propriétaire de la forge de ce nom (Basses-Pyrénées), 352.
Éghaux, forge de Saint-Étienne-de-Baïgorry (Basses-Pyrénées), 352, 353.
Échenay, c. de la Haute-Marne, haut fourneau, 244 et n. 2.
École, c. de la Savoie, forge, 427.
Écot, c. de la Haute-Marne, forges, 244 et n. 4.
Écuisses, c. de Saône-et-Loire, forge, 419, n. 3.
Effond (*L'*). Voir *Leffonds*.
Egelshardt ou *Egelshart*, c. de la Moselle, platinerie, 284, n. 8.
Égremont (Famille d'), propriétaire de la forge de Bonnet (Meuse), 263.
Eguelshardt. Voir *Egelshardt*.
Ehrel (H.), propriétaire d'une taillanderie de Kirchberg (Haut-Rhin), 375.
Elbe (Ile d'), minerai, 73, 74, 75, 76.
Éminence (L'), forge de Donzy (Nièvre), 293 et n. 8.

En, martinet de Nyer (Pyrénées-Orientales), 359.
En-Marge, forge d'Arles-sur-Tech (Pyrénées-Orientales), 355, n. 1.
Entre-Deux-Guiers, c. [nom révolutionnaire] de l'Isère, 184, n. 5. Voir *Saint-Laurent-du-Pont*.
Envaux, forge de Saint-Loup (Nièvre), 302, n. 8.
Enville (Duchesse d'), propriétaire de la forge de Saint-Georges-de-Montclar (Dordogne), 113.
Épau (L') ou **Épeau (L')**, forge de Donzy (Nièvre), 294 et n. 1.
Épenouse, c. du Doubs, haut fourneau, 125.
Épierre, c. de la Savoie, haut fourneau, 427 et n. 5.
Épine (L'), forge de Bossay (Indre-et-Loire), 166.
Épingles (Fabrication des), VIII, 3; 147, n. 1. Voir *Laigle*, *Rugles*.
Ercé, c. de l'Ariège, forge, 38.
Ercé (Vicomte d'), propriétaire de la forge d'Alos (Ariège), 33; — d'Aulus (Ariège), 34; — d'Ercé (Ariège), 38.
Erstein, c. du Bas-Rhin, manufacture d'ustensiles en fer battu, 366, n. 4.
Escarbotin, c. de la Somme, établissement métallurgique, 433, n. 1; 494.
Escaro, c. des Pyrénées-Orientales, minerai de fer, 356.
Esnouveaux, c. de la Haute-Marne, forge, 244 et n. 6; platinerie, 253, n. 8.
Espagne, importation de quincaillerie, 25; — de poterie métallique, 121; — commerce des fers, 128; — du fer-blanc, 347; — de la coutellerie, 349, n. 2; — importation des fers, 355, 357, 359.
Espartens (L'), forge de Massat (Ariège), 39, n. 1.
Espinassie (L'), forge de Marval (Haute-Vienne), 444.
Esqueranes (Les), forge de Saurat (Ariège), 42.
Essarois, c. de la Côte-d'Or, forge, 82-83.
Essertenne-et-Cecey, c. de la Haute-Saône, haut fourneau, 393 et n. 8; 394 et n. 1.
Essonnes, c. de Seine-et-Marne, manufacture royale de limes et fer estampé, laminoir, 431, n. 5.
Estagnels, **Estaniel** ou **Estaniels**, forge de Sentenac-de-Sérou (Ariège), 43 et n. 2.
Estissac (Duchesse d'), propriétaire de la forge de Belesta (Ariège), 35.
Estrablin, c. de l'Isère, forges, 178.
Estravaux, haut fourneau de Greucourt (Haute-Saône), 395 et n. 3-4.
Étang (Baron d'), propriétaire de la forge de Celles (Ariège), 37.
Étang-de-Baudy (L'), forge de Saint-Yrieix (Haute-Vienne), 446-447.
Étang-dernier (L'). Voir **Desrier**.
Étang-Neuf (L'), forge de Payzac (Dordogne), 112.
États-Unis, guerre d'Indépendance, 348. Voir *Amérique*.
Étienne (Mme), propriétaire de la forge d'Aignay-le-Duc (Côte-d'Or), 77.
Étival-lès-le-Mans, c. de la Sarthe, forge, 423, 425.
Étival (Abbaye d'), propriétaire de la forge de la Connère (Sarthe), 423.
Étouars, c. de la Dordogne, forge, 108-109.
Étravaux. Voir **Estravaux**.
Eure (Département de l'), XX, 142-147.
Eure-et-Loir (Département de l'), XX, 148-149.
Eurville, c. de la Haute-Marne, forge, 244 et n. 8-9.
Evaux (Abbaye d'), 270, n. 2.
Everat, caissier de la manufacture de la Charité (Nièvre), 310.
Évreux (Élection d'), 143.
Eyzies-de-Tayac (*Les*), c. de la Dordogne, forge, 109.
Excideuil, c. de la Dordogne, castine et minerai, 70.

F

Fagars, forge de Dournazac (Haute-Vienne), 443 et n. 1.
Falaise, ch.-l. d'arr. du Calvados, fabrique autorisée de quincaillerie, 429, n. 1.
Falatieu et Cie, propriétaires de la manufacture de Bains-les-Bains (Vosges), 449, 450.
Falck, c. de la Moselle, platinerie, 284-285.

Fallon, c. de la Haute-Saône, haut fourneau, 394 et n. 3.
Faramant, martinet d'Arbois (Jura), 208.
Farci (De) ou Farcy (de), copropriétaire de la forge de Paimpont (Ille-et-Vilaine), 155.
Fargeot, propriétaire de la forge de Gourbareix (Dordogne), 115.
Fargues, c. de Lot-et-Garonne, forge, 235.
Farincourt, c. de la Haute-Marne, haut fourneau, 245.
Farinole, c. de la Corse, minerai, 74.
Faucogney, forge de la Haute-Saône. Voir *Faucogney-et-la-Mer*.
Faucogney-et-la-Mer, c. de la Haute-Saône, forge, 394, n. 2.
Faultrier, intendant de Hainaut, 335, n. 1.
Faurelie (La), haut fourneau de Mauzens-et-Miremont (Dordogne), 111 et n. 4.
Faux (Fabrication des), 183.
Faux (Moulin de), Ardennes, 13, n. 2.
Faverney (Simon de), abbé de Balerne, 201.
Fayard (Le), forge de Mazerolles (Charente), 57.
Faye (La), forge de Jumilhac-le-Grand (Dordogne), 110.
Faye (La), forge de Saint-Yrieix (Haute-Vienne), 447.
Fayolle, forge de Sarrazac (Dordogne), 117.
Febvre de Gurgy, propriétaire du haut fourneau de Nod-sur-Seine (Côte-d'Or) 90; — de la forge de Tarperon (Côte-d'Or), 91.
Feings, c. de l'Orne, tréfilerie, 343, n. 6.
Fenil. Voir Fény.
Fenouillot, locataire de la forge de Quingey (Doubs), 131; — créateur de la forge de la Serve (Jura), 197.
Fentsch (Vallée de la), Moselle, forges, 276, n. 1.
Fény, forge de Bossay (Indre-et-Loire), 166.
Férauderie (La), haut fourneau et forge de Champlemy (Nièvre), 288 et n. 6; 289.
Fermeté (*La*), c. de la Nièvre, haut fourneau et forges, 294 et n. 5-6.
Féronval, c. de Belgique, forge, 323, n. 3; 327.
Ferrera (La), forge de Penta-di-Casinca (Corse), 74, n. 2.
Ferrière-aux-Étangs (*La*), c. de l'Orne, minerai de fer, 339, n. 3; 343, n. 5.
Ferrière-Bochart (*La*), c. de l'Orne, minerai de fer, 341, n. 3; 342, n. 3.
Ferrière-sous-Jougne (La), forges et martinets de Jougne (Doubs), 126-127, 137.
Ferrières-Saint-Hilaire, c. de l'Eure, forge, 144 et n. 6; 145, n. 3.
Ferrières-sur-Risle (*La*), c. de l'Eure, haut fourneau, 144 et n. 3.
Fers pour nègres (Fabrication des), 229.
Ferté (La), forge de la Fermeté (Nièvre), 294, n. 5.
Ferté-Langeron (La), forge de Chantenay-Saint-Imbert (Nièvre), 289.
Fés, battoir à papier (Corrèze), transformé en usine de canons de fusil, 72, n. 1.
Feugas. Voir Fagars.
Feuillade, c. de la Charente, forge, 57.
Fèvre, propriétaire d'un martinet de Derrière-le-Mont (Doubs), 138.
Feynières (Les), forge de Jumilhac-le-Grand (Dordogne), 110.
Fil d'archal (Fabrication du), 147, n. 1.
Firbeix, c. de la Dordogne, forge, 109.
Firminy, c. de la Loire, clouterie, serrurerie, 219.
Fiumalto, Fium'alto, forges de la Corse, 73, n. 1; 74 et n. 2.
Flandre (Philippe de), seigneur de Signy-le-Petit, 18.
Flandre, généralité, IV; — commerce du fer, 323, n. 3, 325, n. 1; 329, 330; — clouteries, 332.
Flandre française, commerce du fer, 14, 322, 323.
Flécheray (Leclerc de). Voir Leclerc de Flécheray.
Flers (Comte de), propriétaire de la forge de Saint-Clair-de-Halouze (Orne), 341.
Fleur, ancien directeur de la Monnaie de Besançon, propriétaire de la forge de Lods (Doubs), 128-129.
Fleur aîné, fermier des usines de Velars-sur-Ouche (Côte-d'Or), 95.
Fleury, copropriétaire d'une fabrique à Escarbotin (Somme), 433, n. 1.
Florimont (de), propriétaire de la fonderie de Florimont (Haut-Rhin), 369.
Florimont, c. du Haut-Rhin, fonderie, 369.

Fohlen, propriétaire de la fonderie de Frohmühl (Bas-Rhin), 362; — de la forge de Tieffenbach (Bas-Rhin), 365.
Foigny (Abbaye de), 3.
Foix (Abbé de), propriétaire de la forge du Castelet-de-Perles (Ariège), 41, n. 2.
Foix (Comte de), inféodation de la forge des Esquerancs (Ariège), 42.
Foix, ch.-l. de l'Ariège, forge, 38, n. 3.
Foix (Arrondissement de), forges, 33, n. 1.
Foix (Pays de), production du fer, 435.
Fol, copropriétaire de la manufacture de Cadillac (Gironde), 152, 153.
Folias, propriétaire du moulin de Francheval (Ardennes), 31, n. 1.
Folemprise, c. de Belgique, minerai, 325, n. 1.
Fond-Judas, forge de Champvert (Nièvre), 289, n. 1.
Fontaine-Française, c. de la Côte-d'Or, haut fourneau, 83.
Fontaine-l'Abbé, c. de l'Eure, forge, 145.
Fonte (La), tréfilerie des environs de Laigle (Orne), 343, n. 6.
Fontenille (De), propriétaire de bois sur les terres de Barbançon, 325, n. 1.
Fontenoy-le-Château, c. des Vosges, forges, 452 et n. 2-4.
Fonteny, forge de Saint-Gorgon (Vosges), 457 et n. 2.
Fontgraine (De). Voir Trottier de Fontgraine.
Fontoy, forge de la vallée de la Fentsch (Moselle), 276, n. 1.
Forcey, c. de la Haute-Marne, tôleries, 253 et n. 8.
Forez, 220; — fabriques, 468; — fenderies, 227 et n. 2 et 4; — ouvriers, 469.
Foras (Joseph), propriétaire d'un martinet de Salins (Jura), 213.
Foras (Martinet), martinet de Salins (Jura), 213.
Forge-Basse, forge de Savignac-de-Nontron (Dordogne), 118.
Forge du Prince, forge de Bruly (Belgique), 18, n. 1.
Forge de Jacquot, forge d'Orquevaux (Haute-Marne), 250.
Forge-Neuve, forge d'Anor (Nord), 332.
Forge-Neuve, forge de Busserolles (Dordogne), 106-107.
Forgeneuve, forge de Château-Verdun (Ariège), 37 et n. 4.
Forgeneuve, forge d'Azy-le-Vif (Nièvre), 286, n. 7.
Forgeneuve, forge de Saint-Baudel (Cher), 62, n. 3; 65.
Forge-Neuve, forge de Vicdessos (Ariège), 45, n. 3.
Forge-Neuve, haut fourneau de Saint-Cernin-de-Reilhac-et-Mortemart (Dordogne), 113.
Forgeneuve-en-Saint-Front, forge du Perche, 337, n. 1.
Forgeotte (La). Voir Forgette (La).
Forge Philippe, forge de Signy-le-Petit (Ardennes), 18.
Forge-Vieille, forge d'Anor (Nord), 322.
Forges (Débonnaire de), propriétaire d'une terre de Louvie-Soubiron, 351.
Forgette (La) ou Forgettes (Les), forge de Ruaux (Vosges), 451, n. 7; 456 et n. 2-3; 457.
Forgettes (Les), forge de Beauclair (Meuse), 261 et n. 2-3.
Fossés (Des), propriétaire de la forge de Willies (Nord), 327.
Foucaud (Baron de), propriétaire de la forge de Champvert (Haute-Vienne), 445.
Foucherans, c. du Jura, haut fourneau, 201-202.
Foudras (Comte de), propriétaire d'une forge d'Écot (Haute-Marne), 244.
Foulain, c. de la Haute-Marne, forge, 245 et n. 3. Voir *Luzy*.
Foulaine (La), forge de Foulain ou Luzy (Haute-Marne), 245, n. 3.
Fourcroy, rapport sur le Creusot (Saône-et-Loire), 494.
Fourelle (Moniot de). Voir Moniot de Fourelle.
Fourmies, c. du Nord, forge, 324.
Fournay (Le), forge de Jouet-sur-l'Aubois (Cher), 63-64.
Fourneau (*Le*), écart de Praslay (Haute-Marne), 250, n. 4.
Fourneau (Le), forge de Prémery (Nièvre), 493.
Fournier, caissier, puis associé de la manufacture Lecourt, à Clermont-Ferrand, 308.
Fournier, exploitant des martinets de Brignoud (Isère), 187.
Fournillot (?), locataire de la forge de Quingey (Doubs), 131. Voir Fenouillot.
Fourvoirie, usine de Saint-Laurent-du-Pont (Isère), 184, n. 5; 190, n. 1.

Fraisans (De), copropriétaire de la forge de Fraisans (Jura), 202.
Fraisans, c. du Jura, forge, 200, 202 et n. 3 et 5.
Fraisse (Le), forge de La Force (Dordogne), 108, n. 2.
Framont, forge de Grand-Fontaine (Vosges), 452 et n. 6; 453.
Francbois (Warin de). Voir Warin de Francbois.
Franche-Comté, généralité, V; — forges, 227; — martinets, 152; — méthode de fonte, 171; — production du fer, 191, 473, 474, 475; — du fil de fer, 343, n. 6; — du fer-blanc, 346 et n. 5; — des fers coulés et forgés, 371; — exportation de la fonte, 369, n. 6; 373, n. 4; 386, 387; — commerce des fers, 82, 124, 131, 132, 190, n. 1; 208, 388, 405; — de la fonte, 394, 407; — du fer-blanc, 379, 380; — de la quincaillerie, 314; — fers pour Saint-Étienne, 225; — commerce de la quincaillerie de Saint-Étienne, 225 et n. 1; — charbon, 474-75; — salines, 196, n. 2; 204, 395; — invasion des Suédois, 128. — Voir *Bourgogne* (Comté de).
Franchet (Marquis de), propriétaire du martinet de la Grabuse (Jura), 212.
Francheval, c. des Ardennes, 22; — moulin, platinerie, 31, n. 1.
François Ier, roi de France, envoie l'ingénieur Virgile à Saint-Étienne, 223, n. 3.
Francon, forge de la Fermeté (Nièvre), 294, n. 5.
Fraysse (Le). Voir le Fraisse.
Frélans, forge de Mailleroncourt-Saint-Pancras (Haute-Saône), 397.
Fréney-d'Oisans (*Le*), c. de l'Isère, forge, 178.
Fréteval, c. du Loir-et-Cher, forge, 217 et n. 3, 218.
Frette (La), forge du Perche, 337, n. 1.
Freyming, c. de la Moselle, forge, 275 et n. 2.
Freysseix (De), propriétaire de la forge de Chabrenas (Haute-Vienne), 445.
Frohmühl, c. du Bas-Rhin, fonderie, 362.
Froidevent ou Froidvent, forge de Leuglay (Côte-d'Or), 86 et n. 4.
Froncles, c. de la Haute-Marne, forge, 245 et n. 5.
Frontenay, c. du Jura, haut fourneau et forge, 202-203.
Fruse. Voir *Fruze*.
Fruze, c. des Vosges, fonderie, 460, n. 1.
Fugot et Cie, fabricants de quincaillerie à Paris, 152.
Fumel (Marquis de), propriétaire de la forge de Saint-Julien (Lot-et-Garonne), 235; — des forges de Saint-Front (Lot-et-Garonne), 236.
Fures, forge de Tullins (Isère), 186, 190, n. 1.
Fusine (La), fabrique de fer d'Orelle (Savoie), 426, n. 1; 494.

G

Galland (Pison du). Voir Pison du Galland.
Gallien, propriétaire de la taillanderie de Paviot (Isère), 190.
Gaillon ou Gallion, haut fourneau de Randonnai (Orne), 337, n. 1; 340.
Galon père et fils, propriétaires de la platinerie de Givonne (Ardennes), 20.
Galoperie (La), Galopperie (La), forge d'Anor (Nord), 322.
Gamards (Les), ou Gamats (les), forge de Saint-Benin-d'Azy (Nièvre), 301 et n. 4.
Ganac, c. de l'Ariège, martinet, 47.
Gandumas, forge de Dussac (Dordogne), 108.
Garde (La), forge de Saint-Méard (Haute-Vienne), 446.
Garencières (Pierre de), propriétaire de la forge de Courcelles (Eure), 145.
Garet, copropriétaire de la fabrique de fer-blanc de Balan (Ardennes), 19, n. 4.
Garonne (*Haute-*) [Département de la], XX, 150.
Garsias Baille, propriétaire d'une forge de Saint-Laurent-de-Cerdans (Pyrénées-Orientales), 358.
Gas (Le), forges de Renage (Isère), 180 et n. 4; 181.
Gastevine ou Gâtevine, forge de Belâbre (Indre), 157, 159, n. 4.
Gatolet, emphytéote du haut fourneau d'Allichamps (Haute-Marne), 239.
Gauberté ou Gaubreté, forge de Gouex (Vienne), 432, n. 1; 437 et n. 2-3.
Gaudin, propriétaire de la manufacture d'acier de Nantes (Loire-Inférieure), 229-230.

Gaudinière (La), forge de Sougé-le-Ganelon (Sarthe), 423 et n. 6 ; 424.
GAUTERON (DE), propriétaire des forges de Grand-Hurtière et Petit-Hurtière (Isère), 186-187.
Gavaudun, c. de Lot-et-Garonne, forge, 234, n. 2; 235.
GAY (Jean), fondeur à Lyon, 381.
Gazon (Le), forge de Cherves-Châtelars (Charente), 56.
GEBELÉ, propriétaire des aiguiseries de Breitenbach (Haut-Rhin), 374.
Génavois ou Genavoy, forge de Saint-Gorgon (Vosges), 457 et n. 3.
GENDARME, maître de forges à Montcornet (Ardennes), 13, n. 2.
Genève (Suisse), commerce des fers, 195, 197, 198, 205, 296, 210.
GENTIL (Antoine), propriétaire de la forge de Saint-Martin-des-Champs (Yonne), 461 et n. 2-3.
GENTIL (Edme), exploitant de la forge de Saint-Martin-des-Champs (Yonne), 461, n. 2.
GERBAUT de Sailly, propriétaire du haut fourneau de Bosneau (Ardennes), 16.
GERBERVILLERS, propriétaire de la forge de Villerupt (Moselle), 284, n. 1.
GERMIGNY (DE), propriétaire de la forge de Bertheléville (Meuse), 266.
Gesse, forge de Bessède-de-Sault (Aude), 48, 49, 50, n. 3.
GESTAS (DE), propriétaire de la forge de Doulaincourt (Haute-Marne), 243; — de la forge de Saucourt (Haute-Marne), 252.
Gex (Pays de), commerce du fer, 198.
GILLA (Louis), propriétaire du martinet de Vaux (Jura), 214.
Gincla, c. de l'Aude, forge, 49.
Gingerus, forge de la vallée de la Fentsch (Moselle), 276, n. 1.
GINIOL (DE), propriétaire de la forge Fagars (Haute-Vienne), 443.
GIRARD (François-Xavier), propriétaire de la forge de Doucier (Jura), 201.
GIRARD (Pierre), fabricant d'armes à Saint-Étienne (Loire), 222, n. 3.
GIRARD de Montifault, propriétaire de la forge du Pont-Saint-Ours (Nièvre), 292.
GIROD, copropriétaire d'un martinet de Morez (Jura), 210.
Gironde (Département de la), 151-153.
Givet, c. des Ardennes, ferronnerie, clouterie, 19, n. 5.
Givonne, c. des Ardennes, platinerie et martinet, 19, 20, 25.
Glageon, c. du Nord, forge, 324, 325.
Glandier (Le), forge de Beyssac (Corrèze), 69, n. 1.
GNACHSTS, propriétaire de la forge de Wissembourg (Bas-Rhin), 365.
GOBELIN du Mez (Veuve), propriétaire de la forge Lemée (Nièvre), 290.
Goberté. Voir **Gauberté**.
Goix. Voir *Gouex*.
GOLLING (P.-J.), propriétaire de la taillanderie de Lautenbach (Haut-Rhin), 375.
GOMARE (Jean-Baptiste), fabricant d'horlogerie, 408-409.
GOMBAULT (DE), propriétaire de la forge de Pontens (Landes), 215.
Goncelin, c. de l'Isère, forges, 190, n. 1; — bureau des forges, 191.
GONDINET (Jean), achète la forge de l'Étang de Baudy (Haute-Vienne), 446.
GONDINET des Forges, propriétaire de la forge de l'Étang de Baudy (Haute-Vienne), 447.
Gond (Le), forerie du Gond-Pontouvre (Charente), 60.
Gond-Pontouvre (Le), c. de la Charente, forerie, 60.
GONDRECOURT (Comte DE), propriétaire de la forge de Boncourt (Meuse), 262.
GONTAUT-BIRON (DE), propriétaire de la forge de Rainville (Orne), 339.
Gorge (La), martinets d'Allevard (Isère), 175-176.
Gorges de Voiron, taillanderie de Voiron (Isère), 189.
Gorgon, forge de Saint-Gorgon (Vosges), 457, n. 2.
Got (Le), forge de Savignac-Lédrier (Dordogne), 119.
Goudal, forge d'Orgnac (Corrèze), 69 et n. 1.
Gouex, c. de la Vienne, forge, 432, n. 1; 437 et n. 2-3.
Gouille, martinet de Beure (Doubs), 135.
Goujongnac, c. du Lot, forge, 232, n. 2.
GOULARD de Saudrai, fabricant de quincaillerie, 429, n. 1.
Goult, c. de l'Orne, minerai de fer, 341, n. 3; 342, n. 3.
Gourbareau ou Gourbareix, forge de Saint-Paul-la-Roche (Dordogne), 115.

Gouvy, copropriétaire de la fabrique de Dilling (Moselle), 274 et n. 2.
Goux (Veuve), copropriétaire de la forge de la Chaudeau (Haute-Saône), 383.
Goux de Saint-Loup, propriétaire de la forge de la Chaudeau (Haute-Saône), 386, 387.
Gouy, copropriétaire de la forge de Saint-Mouze (Vosges), 460, n. 1.
Gouzon, propriétaire de la forge Bois-Belet (Charente), 59.
Grabuse (La), martinet de Ranchot (Jura), 212.
Grafanaux ou Graffaneau, forge de Saint-Paul-la-Roche (Dordogne), 115.
Graffenstaden, manufacture de fer étamé d'Illkirch (Bas-Rhin), 366.
Grainerie (La). Voir Lagrènerie.
Grammont (Marquis de), propriétaire de la forge de Villersexel (Haute-Saône), 407.
Grammont (Veuve de). Voir Mme de Montaigne.
Grancey-sur-Ource, c. de la Côte-d'Or, forge, 83, 84.
Grancey (Comte de), propriétaire de la forge de Marey-sur-Tille (Côte-d'Or), 87; — de la forge de Vernois-lès-Vesvres (Côte-d'Or), 96. — Voir Mandat de Grancey.
Grand'Combe (La), c. du Doubs, martinet, 136.
Grandecies (?) Voir *Grand-Denis (Le)*.
Grand-Denis (Le), mine du Doubs, 128, n. 5.
Grande-Chartreuse (La), martinets de Saint-Pierre-de-Chartreuse (Isère), 185, 190, n. 1.
Grande-Chartreuse (Abbaye de la), propriétaire de la forge de Fourvoirie (Isère), 184, n. 5.
Grande-Couade. Voir Couade (La).
Grande-Guillonière. Voir Guillonière (Grande).
Grand-Fontaine, c. des Vosges, forge, 452 et n. 6, 453.
Grand-Hurtière. Voir Hurtière (Grand-).
Grandumas. Voir Gandumas.
Grandvelle-et-le-Perrenot, c. de la Haute-Saône, forge, 394 et n. 5-6; 395.
Grandviennot (André-Pierre), propriétaire du martinet de Faramant (Jura), 208.
Grandvillars, c. du Haut-Rhin, forge, 369 et n. 6.
Grange (François), fondateur de la fenderie des Chapelles (Loire), 227, n. 2.
Gras (Les), c. du Doubs, martinets, 136-137.
Grasset, coexploitant de la forge de Pont-de-Bens (Isère), 177; — propriétaire de la forge de Renevier (Isère), 179.
Grasset (A. et J.), exploitants des martinets de la Gorge (Isère), 175-176.
Grattepierre, forge de Saint-Michel (Aisne), 2, 3, 16.
Grave (Princesse de), copropriétaire de la forge de Bourg-de-Sirod (Jura), 194.
Gravier (Le), forge de Jumilhac-le-Grand (Dordogne), 110.
Gravier de Vergennes, propriétaire de la forge de Mouchy (Nièvre), 300.
Gravotel, forge de Moisdon-la-Rivière (Loire-Inférieure), 229 et n. 3.
Gray (Bailliage de) [Haute-Saône], 382; — hauts fourneaux, 384.
Greisbach, c. du Haut-Rhin, forge, 369.
Grélet frères, de Limoges, ou Grelet ou Grellet, propriétaires de la forge de la Faye (Haute-Vienne), 447; — de la forge du Peyrat (Dordogne), 112.
Grénan ou Grénant, forge de Beaumont-la-Ferrière (Nièvre), 287, n. 4.
Grendelbruch, c. du Bas-Rhin, forge, 362 et n. 6.
Grènerie (La). Voir Lagrènerie.
Grenoble, ch.-l. de l'Isère, généralité, V, 463; — haut fourneau, 171; — commerce de la fonte, 407; — maîtrise des eaux et forêts, 191.
Gresin, martinet d'Arbois (Jura), 208-209.
Grétré de Champilliers (Étienne), maître de forges de Clavières (Indre), 156.
Greucourt, c. de la Haute-Saône, haut fourneau, 395 et n. 3-4.
Greux (Le), forge d'Urzy (Nièvre), 305 et n. 6.
Grèze, forge de Saint-Front (Lot-et-Garonne), 235-236.
Grignet (F.-I.), procureur du roi au bailliage d'Arbois, propriétaire de la manufacture de Cadillac (Gironde), 151, 152.
Grignon, hameau de Pontcharra (Isère), 179, n. 4.
Grignon, constructeur de haut fourneau, 171 et n. 1.

Grimaldi, directeur de la forge de Vierzon (Cher), 68.
Grimaucourt-près-Sampigny, c. de la Meuse, forge, 267 et n. 2.
Grosnay (Seigneurie de), 248.
Grossouvre, c. du Cher, forge, 62, n. 3; 63.
Grunard. Voir Lemire, Grunard et Cie.
Grurupt, forge de Fontenoy-le-Château (Vosges), 452.
Gua (Le). Voir Le Gas.
Guardia et Cie, propriétaires d'une forge d'Arles-sur-Tech (Pyrénées-Orientales), 355.
Gudanes ou Gudannes, forges de Château-Verdun (Ariège), 37 et n. 4; 38.
Guebwiller, c. du Haut-Rhin, aiguiserie, 374.
Guebwiller (Chapitre de), propriétaire de la fonderie de Bitschwiller (Haut-Rhin), 369, n. 2.
Gué d'Eueillon. Voir *Gué d'Hueillon*.
Gué d'Hueillon, hameau de Saint-Martin-d'Heuille (Nièvre), forge, 305, n. 6; 493.
Gué d'Heuilly. Voir *Gué d'Hueillon*.
Guerche (*La*), c. du Cher, forge, 63, n. 2.
Guérigny, c. de la Nièvre, forges et forge aux ancres, 295 et n. 2; 305, n. 6; 320, n. 4-5; 493. — Voir Vache (La), forge et haut fourneau de Raveau (Nièvre).
Guéroulde (*La*), c. de l'Eure, forges, 145-146.
Guesne (La), forge de Saint-Benin-d'Azy (Nièvre), 301 et n. 5.
Gueugnon, c. de Saône-et-Loire, forge, 416 et n. 2; 418.
Guichard, fondateur de la forge de Doulaincourt (Haute-Marne), 243.
Guichard, propriétaire de la forge et de la taillanderie de Moirans (Isère), 179, 189.
Guichi ou Guichy, haut fourneau de Nannay (Nièvre), 297 et n. 2.
Guifistre, propriétaire de la forge de Paimpont (Ille-et-Vilaine), 155.
Guilhe. Voir Guillier.
Guillaume, bénéficiaire d'un arrêt du conseil pour Longuyon (Moselle), 205.
Guille. Voir Guillier.
Guillermin (De), propriétaire de la forge de Cheppy (Meuse), 265.
Guilliard, de Saint-Étienne, demande des lettres patentes pour une manufacture d'armes, 222, n. 3.
Guillier, forge de Vicdessos (Ariège), 45 et n. 5.
Guillonière (Grande-), forges de Renage (Isère), 181.
Guillonière (Petite-), forge de Renage (Isère), 181.
Guise (Duché de), bois, 328.
Guise (Duc de), cens à lui payé, 16.
Gurgy-la-Ville, c. de la Côte-d'Or, forge, 84 et n. 3.
Gurgy-le-Château, c. de la Côte-d'Or, forge, 84, n. 3.
Gustal, forge de la vallée de la Fentsch (Moselle), 276, n. 1.
Guy, propriétaire de la forge de Magny-Vernois (Haute-Saône), 396.
Guy, propriétaire de la forge de Conflandey (Haute-Saône), 392.
Guyenne, commerce des fers, 153; — de la quincaillerie, 314.
Guyot, propriétaire de la forge de Maizières (Haute-Saône), 397.

H

Haillon (Le), haut fourneau et forge de Trélon (Nord), 325 et n. 4; 326, 327.
Hainaut, commerce du fer, 2, 11, 322, 323, 325, n. 1; 329, 330; — forges, 327-328; — clouteries, 331, 332, 334, 335; — mines de charbon, 332.
Hainaut (Intendance de), V, 335, n. 1.
Hainaut autrichien, minerai, 323, n. 3; — mines de charbon, 332.
Hainaut français, commerce des fers, 323, n. 3; 328.
Haironville, c. de la Meuse, haut fourneau et forge, 267 et n. 4-6.
Hanovre (Comte de), concède la forge de Jägerthal (Bas-Rhin), 364.
Hanrot, propriétaire de la fabrique de fer et d'acier poli de Sedan (Ardennes), 29.
Hanus (Martin), propriétaire de la platinerie de Bousignies (Nord), 329.
Haraucourt, c. des Ardennes, forge, 10-11.
Hardy (Citoyenne), fille du propriétaire de la forge de Lopigneux (Meuse), 260-261.
Hardy (Veuve), propriétaire des forges de Longuyon (Moselle), 279, n. 6.

Harlot, forge de Saint-Éloi (Nièvre), 302 et n. 5.
Harsault, c. des Vosges, forge, 453 et n. 2-3.
Hauterive, forge de Vuillafans (Doubs), 133.
Hautes-Rivières (Les), c. des Ardennes, forge et fenderie, 16, n. 4.
Haute-Roche, forge de Villiers-au-Bouin (Indre-et-Loire), 167 et n. 3.
Hautevelle, c. de la Haute-Saône, haut fourneau, 395 et n. 5.
Haute-Vialette. Voir **Vialette (Haute-)**.
Hauteville. Voir *Hautevelle*.
Haut-Marteau, forge de Renlies (Belgique), 325, n. 1.
Hautoy (Comte et Comtesse de), locataires des forges de Montiers-sur-Saulx (Meuse), de Moyeuvre (Moselle) et de Naix-aux-Forges (Meuse), 269.
Hautpoul (Marquis d'), propriétaire de de la forge de Roquefort (Aude), 52.
Havre (Le), ch.-l. d'arr. de la Seine-Inférieure, commerce du fer, 423.
Hayange, c. de la Moselle, hauts fourneaux et forges, 275, n. 2; 276 et n. 2-3; 277.
Hayon (Le). Voir **Le Haillon**.
Hennezel, c. des Vosges, forge, 453 et n. 5; 454 et n. 1.
Hennezel (Comte d'), propriétaire de la forge de Beaujeux (Haute-Saône), 390.
Héraut, reçoit l'autorisation d'établir une aciérie à Dreux (Eure-et-Loir), 148, n. 2.
Herbouville (D'), propriétaire de la manufacture d'Illkirch (Bas-Rhin), 134, n. 2.
Herbster, propriétaire du martinet de Mühlbach (Haut-Rhin), 376.
Herculais (Comte d'), propriétaire de la fonderie de Saint-Gervais (Isère), 184.
Herserange, c. de la Moselle, forge, 277-278.
Hesne (Héritiers de l'abbé d'), propriétaires de la forge de la Motte-Bouchot (Saône-et-Loire), 419, n. 3.
Heugon, c. de l'Orne, minerai de fer, 337, n. 2.
Hide, copropriétaire de la fabrique d'Amboise (Indre-et-Loire), 162-166.
Hirson, c. de l'Aisne, 2, n. 1; 332.
Hohenlohe-Waldenburg (Princesse de), copropriétaire de la forge de Zinswiller (Bas-Rhin), 365.
Hollande, manufactures de fer-blanc, 346, 347; — commerce du fer-blanc, 347; — de l'étain, 385; — guerre avec l'Angleterre, 27 et n. 1.
Hombourg-Haut, c. de la Moselle, forge, 273, n. 3; 275, n. 2; 278, n. 3-4.
Hon-Hergies, c. du Nord, platinerie, 330.
Horlogers du Jura, 214. Voir *Plancher-les-Mines*.
Hôte-du-Bois (L'), forge de la Salle (Vosges), 458 et n. 2.
Houssaye (La), c. de l'Eure, haut fourneau, 144, n. 3; 146.
Huart (Baron d'), propriétaire de la forge d'Herserange (Moselle), 278 et n. 1.
Hufty, propriétaire de la forge de Fourmies (Nord), 324.
Humbert, fermier de la forge d'Aisy-sur-Armançon (Yonne), 461.
Humbert-Monnier, propriétaire de la forge de Frontenay (Jura), 203.
Hummel (J.-M.), propriétaire de trois martinets de Munster (Haut-Rhin), 376, 377 et n. 2.
Hunaudaye (La), haut fourneau de Saint-Launeuc (Côtes-du-Nord), 103.
Hunaudière (La), forge de Sion (Loire-Inférieure), 230 et n. 5.
Hunoldstein (D'), propriétaire de la forge d'Ottange (Moselle), 283, n. 6.
Hurtault (Le), forge de Signy-l'Abbaye (Ardennes), 17.
Hurtier Voir *Hurtières*.
Hurtières, c. de l'Isère, 170, 190, n. 1.
Hurtière (Grand-), forges de Tullins (Isère), 186-187.
Hurtière (Petit-), forge de Tullins (Isère), 187.
Husson, copropriétaire de la forge de Saint-Mouze (Vosges), 460, n. 1.
Hutte (La) ou **Hutte-Sainte-Marie (La)**, forge d'Hennezel (Vosges), 453 et n. 6; 454 et n. 1.
Hyde (Veuve), propriétaire de la forge de Mesves-sur-Loire (Nièvre), 296.
Hyèvre-Paroisse, c. du Doubs, martinet, 137.

I

Ile-de-France, commerce des fers, 14; — du fil de fer, 398.
Îles (Les), forge de Champagnole (Jura), 195, 196.

Ille-et-Vilaine (Département de l'), XX, 154-155.
Illkirch, c. du Bas-Rhin, manufacture de fer étamé, 134, n. 2; 366, 435, n. 5. — Voir *Jukerik*.
Illy, c. des Ardennes, forge, 11-12; — manufacture d'acier et fer poli, 20.
Imécourt, c. des Ardennes, haut fourneau, 12.
Imphy, c. de la Nièvre, forge, 295 et n. 4-5.
Indes, commerce du fer, 152; — du fer-blanc, 347; — de la coutellerie, 349, n. 2; — exportation de l'étain, 385; — importation d'armes de Saint-Étienne, 223.
Indre (Département de l'), X, XX, 156-161.
Indre-et-Loire (Département d') 162-168.
Indret, c. de la Loire-Inférieure, fonderie, 230-231; 412, 415.
Indrette, fonderie d'Indret (Loire-Inférieure), 230-231.
Irroy de la Hutte, propriétaire de la forge de la Hutte (Vosges), 454.
Isère (Département de l'), XXI, 169-192.
Isle (Forge de l'), forge d'Ardentes (Indre), 156 et n. 5; 157.
Isle-sur-le-Doubs (*L'*), c. du Doubs, forge et filerie, 126 et n. 2.
Is-sur-Tille, c. de la Côte-d'Or, forge et tôlerie, 84.
Italie, importation de quincaillerie, 25.
Ivoy-le-Pré, c. du Cher, forge, 62, n. 3, 63 et n. 1 et 2.

J

Jacolin, exploitant de la forge Aux Gorges (Isère), 178; — propriétaire de la forge Aux Gorges de Voiron (Isère), 188.
Jacques, fabricant de limes à Paris, 429, n. 1.
Jacquot, forge de Saint-Gorgon (Vosges), 457, n. 3.
Jaegerthal. Voir Jägerthal.
Jäger, créateur de la forge de Jägerthal (Bas-Rhin), 364.
Jägerthal, forge de Niederbronn (Bas-Rhin), 363 et n. 6, 8 et 9; 364.
Jaillet, propriétaire de la forge des Gorges (Isère), 178; — de la forge de Fures (Isère), 186.
Janlard. Voir Jean Lard.
Jannin (Jean-Antoine-Benoist), maître de forges à Dortan (Ain), 1.
Jannin (Jean-Claude), maître de forges à Dortan (Ain), 1.
Jaquin, exploitant de la taillanderie de Paviot (Isère), 190.
Jarrige (La), forge d'Orgnac (Corrèze), 69.
Javerlhac-et-la-Chapelle-Saint-Robert, c. de la Dordogne, forges, 109-110.
Jayme, exploitant de forges à Grand-Hurtière (Isère), 187.
Jean Deure. Voir Jeand'heurs.
Jeand'heurs, forge de Lisle-en-Rigault (Meuse), 267 et n. 8; 268 et n. 1.
Jeand'heurs, abbaye, propriétaire des forges de Jeand'heurs et Vieux Jeand'heurs (Meuse), 267-268.
Jean-d'Ussez (Forêt de), 239.
Jean Lard, forge de Vieilmanay (Nièvre), 297, n. 6.
Jeumont, c. du Nord, fenderie, 330.
Joinville, c. de la Haute-Marne, haut fourneau, 252, n. 5. Voir *Thonnance-lès-Joinville*.
Jommelières, forge de Javerlhac-et-la-Chapelle-Saint-Robert (Dordogne), 109-110.
Jorel, maître de forges de la Bonneville (Eure), 142.
Josse (Borda de). Voir Borda.
Jouard, propriétaire de la forge de Chenecières (Côte-d'Or), 92.
Jouet-sur-l'Aubois, c. du Cher, forge, 63-64.
Jougne, c. du Doubs, forges, 126-127; — martinets, 137 et n. 3.
Jougnet, exploitant du haut fourneau d'Allevard (Isère), 175.
Jourgeon, Jourjeon ou Jourjon, exploitant de la tréfilerie de la Sauvanière (Loire), 220 et n. 1.
Jourjon, associé de la manufacture de Saint-Étienne (Loire), 222, n. 3.
Jukerik, fabrique de fer étamé (lecture pour *Illkirch*), 367, n. 3. — Voir *Illkirch*.
Jumilhac (Comte de), propriétaire de la forge de Chalais (Dordogne), 107.

Jumilhac-le-Grand, c. de la Dordogne, forges, 110-111.
Junet, propriétaire du martinet d'Oye (Doubs), 140.
Jura (Département du), XXI, 193-214.

K

Kaiserslautern, ch.-l. de district de Bavière (Palatinat), forges, 386.
Kastel, c. de la Moselle, forge, 278, n. 3.
Kaysersberg, c. du Haut-Rhin, martinet, 375 et n. 2.
Kayserlautern. Voir *Kaiserslautern*.
Kenny, intermédiaire de Calonne pour l'achat de la manufacture de Blandecques (Pas-de-Calais), 348.
Kirchberg, c. du Haut-Rhin, taillanderies, 375 et n. 4.
Klingenthal, manufacture d'armes de Börsch (Bas-Rhin), 362, n. 1; 366 et n. 3; 367.

L

La Borde (De), propriétaire de la forge du Châtelet (Vosges), 450.
La Borie de Campagnac (De), propriétaire de la forge des Eyzies-de-Tayac (Dordogne), 109.
La Boullaye (De), intendant de la généralité de Pau, 351.
Lacanche, c. de la Côte-d'Or, forge, 84-85.
La Carrière. Voir Carrière (La).
Lacaune, c. du Tarn, forge, 434, n. 5.
Lacaze. Voir Caze (La).
La Chassaigne (De), propriétaire de la forge de Lascaux (Haute-Vienne), 444.
La Chaussade (Baraud de). Voir Baraud de la Chaussade.
La Chèze (Seigneur de), propriétaire de la tréfilerie des Ripaux (Indre-et-Loire), 167, n. 4.
Lacombé, forge de Surba (Ariège), 44 et n. 3.
Lacombe, forge de l'Isère, 190, n. 1. Voir *Combe de Lancey* (*La*).
La Coste (Comtesse de), propriétaire du haut fourneau du Montet (Saône-et-Loire), 418.
Lacoste, propriétaire de la forge de Fayolle (Dordogne), 117.
La Cotte de Lignac, propriétaire de la forge de Bas-Vialette (Dordogne), 111.
Lacrète, c. de la Haute-Marne, forge, 245 et n. 7.
La Croix (Marquis Prévost de). Voir Prévost de la Croix.
Ladignac-et-le-Chalard, c. de la Haute-Vienne, forges, 443 et n. 2.
Laduz (Mme), propriétaire d'une forge de la Chapelle-Saint-André (Nièvre), 289; — de Croizy (Nièvre), 290.
Lafarge, forge de Saint-Médard (Dordogne), 114.
Laferté-sur-Aube, c. de la Haute-Marne, forge, 246.
La Fond (De), propriétaire de la forge d'Estaniels (Ariège), 43, n. 2.
Lagard de Becour, propriétaire de la fenderie de Jeumont (Nord), 330.
La Garde, fondateur d'une fenderie à Naypente (Nord), 326, n. 1.
La Garde (De), propriétaire de la forge de la Garde (Haute-Vienne), 446.
Lagnier, maître de forges à Mirebeau (Côte-d'Or), 464.
Lagrénerie, forge de Salon-la-Tour (Corrèze), 69, n. 1; 70-71.
Lagrénerie (Seigneur de), 70.
Laguenne. Voir Guesne (La).
La Guiche (Comte de), propriétaire de la forge d'Aisy-sur-Armançon (Vosges), 461.
La Guiche (Marquis de), propriétaire de la forge du Verderat (Saône-et-Loire), 417.
Laigle, c. de l'Orne, manufacture d'épingles, 147, n. 1; 343 et n. 6; 344-345; — tréfileries, 345.
Lallier, haut fourneau de la Guéroulde (Eure), 145 et n. 5.
La Maisonfort (Marquis), propriétaire de la forge d'Argenon (Nièvre), 300.
La Malmaison (De), propriétaire du haut fourneau de Larians (Haute-Saône), 396.
Lamandeau, forge de Busserolles (Dordogne), 107.
Lamaque, forge de Saint-Saud-Lacoussière (Dordogne), 116.
La Marck (Charlotte de), princesse de Sedan, 20.
La Marck (Robert de), prince de Sedan, 20.
La Martine (De), propriétaire de la tirerie de Morez (Jura), 210 et n. 4.

La Martine ou Lamartine, propriétaire de la filerie de Combes (Jura), 197, 213.
Lambert, maître de forges à Scey-sur-Saône (Haute-Saône), 253, n. 6.
Lambert, propriétaire d'une fenderie sur le Furens, près du Chambon-Feugerolles (Loire), 219.
Lambert, propriétaire des forges de Châteauvillain et de Marmesse (Haute-Marne), 241-242.
Lambert, propriétaire de la forge de Passavant-et-la-Rochère (Haute-Saône), 399.
Lamécourt, manufacture d'acier et de fer poli de Rubécourt-et-Lamécourt (Ardennes), 22-28.
Lamoncelle, platinerie de Bazeilles (Ardennes), 19.
Lamontelarié, c. du Tarn, forge, 434 et n. 2-3.
La Morelie (De), propriétaire de la forge Desrier (Haute-Vienne), 447.
Lamothe, forge de Feuillade (Charente), 57.
Lamotte (Vincent), propriétaire du martelet de Givonne (Ardennes), 20.
Lampinette (La), forge de Dôle (Jura), 200.
Lancey, haut fourneau de Villard-Bonnot (Isère), 187 et n. 5; 188.
Lançon, c. des Ardennes, forge, 12.
Lancosme (Famille de), propriétaire de la forge de la Caillandière (Indre), 492.
Lancque, forge de Lanques (Haute-Marne), 246, n. 5.
Landau, martinet de Petit-Landau (Haut-Rhin), 370, n. 2.
Landau (*Petit-*), c. du Haut-Rhin, forge, 370 et n. 2.
Landeberg (De), seigneur de Seppois-le-Bas (Haut-Rhin), 373, n. 4.
Landes (Département des), XXI 215-216.
Laneuville-à-Bayard, c. de la Haute-Marne, forge, 246 et n. 3.
Langeron (Andrault de). Voir Andrault de Langeron.
Langon (De), propriétaire du haut fourneau de Sonan (Isère), 185.
Langres, ch.-l. d'arr. de la Haute-Marne, coutellerie, 253, 254 et n. 1; — évêque, propriétaire du haut fourneau de Prusly-sur-Ource (Côte-d'Or), 90; — de la forge de Veuxhaulles (Côte-d'Or), 97 et n. 2.
Languedoc, forges, 494; — bois, 354, 356 357; — commerce du fer. 356; — de la quincaillerie, 191, 314; — de la quincaillerie de Saint-Étienne, 225, n. 1.
Languet de Sivry, propriétaire du haut fourneau et des forges de Corbelin (Nièvre), 290.
Lanouailles, c. de la Dordogne, forge 111.
Lanouée, c. du Morbihan, forge, 272 et n. 2.
Lanques, c. de la Haute-Marne, forge, 246.
Lansac (Comte de), propriétaire d'une forge de Saint-Laurent-de-Cerdans (Pyrénées-Orientales), 358.
Lantey, forge de l'Isère, 190, n. 1; 492.
Lanty, c. de la Haute-Marne, forge, 246 et n. 8.
La Porte (Comte de), propriétaire de la forge du Blanc-Murger (Vosges), 451.
La Prade, forge de Vicdessos (Ariège), 46.
Larau ou Laraux, forge de Larrau (Basses-Pyrénées. Voir 351.
Larians, c. de la Haute-Saône, haut fourneau, 395-396.
Larians (De), reçoit un cens des frères Biget, de Thoraise (Doubs), 140.
La Rigaudie de Beleymas (De), propriétaire de la forge de la Rigaudière (Dordogne), 114.
La Rivière (De), propriétaire des forges de Champagnac (Haute-Vienne), 440.
Laronce. Voir Ronce.
Larrau, c. des Basses-Pyrénées, forge, 351.
Larrey, c. de la Côte-d'Or, haut fourneau, 86 et n. 2; 98.
La Rue (De), propriétaire de la forge de la Rue (Dordogne), 116.
Lascaus ou Lascaux, forge de Marval (Haute-Vienne), 444.
Las de Prye (Veuve de). Voir Bourg (Veuve du).
La Thuilerie (Carrier de). Voir Carrier de la Thuilerie.
Lastreilles, forges de Saint-Front (Lot-et-Garonne), 235 et n. 5; 236.
La Tour (Frédéric Maurice de), prince de Sedan, fondateur des usines de Daigny (Ardennes), 9.
La Tour (Abbé de), prieur de Perecy, 419.

Latour-Maubourg (Marquis de), concessionnaire de la forge de Gueugnon (Saône-et-Loire), 416.
La Tranchardie (Mazeau de). Voir Mazeaud de la Tranchardie.
La Trémoïlle (Duc de), propriétaire de la forge de Port-Brillet (Mayenne), 256.
Latrecey (Mathieu de), signataire d'un bail au sujet du haut fourneau de Maranville (Haute-Marne), 248.
Laudrissart, forge de Trélon (Nord), 326.
Laulanié, propriétaire de la forge de la Mouline (Dordogne), 117; — de la forge du Moulinet (Lot-et-Garonne), 236.
Lauraguais (De), propriétaire de la forge de Glageon (Nord), 325.
Lauraguais (Mme de), propriétaire d'une forge du Bas (Jura), 195; — des bois de Pont-du-Navoy (Jura), 196; — des terres de la Serve (Jura), 197; — du haut fourneau de Pont-du-Navoy (Jura), 205, 206; — de la forge de Revigny (Jura), 206; — du martinet du Lizon (Jura), 211.
Lautenbach, c. du Haut-Rhin, taillanderie et aiguiseries, 375.
Laval, c. du Doubs, forge, 127.
Laval, c. de l'Isère, forge, 169 et n. 5; 179, 190, n. 1.
La Valée fils, propriétaires de la forge de Paroy (Haute-Marne), 250.
Lavallée (Dominique de), fermier de la forge de Port-Brillet (Mayenne), 256.
Lavans, forge de Lavans-lès-Dôle (Jura), 203-204.
Lavans-lès-Dôle, c. du Jura, forge, 203-204.
Lavaure, forge de Sourzac (Dordogne), 120.
Lavenaud ou Lavenau ou Lavéneau (Chez), forge de Savignac-de-Nontron (Dordogne), 115-119.
Lavergne, propriétaire du haut fourneau des Ans (Dordogne), 105.
Lavergne, copropriétaire de la forge de Bourzolles (Lot), 233.
Lavoisier, rapport sur le Creusot (Saône-et-Loire), 494.
Lazémas, forge de Palauda (Pyrénées-Orientales), 360.
Le Benne, de Dunkerque, possesseur du secret du fer-blanc anglais, 347.
Le Boucher (Veuve), propriétaire du haut fourneau de Bosneau (Ardennes), 16.
Le Bret (Mme), propriétaire des Vieilles Forges de Signy-le-Petit (Ardennes), 18.
Lechapt (Paul), propriétaire de la forge du Moulin-Chapon (Yonne), 462, n. 2.
Lechapt ou Le Chapt (Famille), propriétaire de la forge du Moulin-Chapon (Yonne), 462.
Leclerc de Flécheray, maître de forge de Port-Brillet (Mayenne), 257.
Le Coigneux, propriétaire de la forge Gâtevine (Indre), 157.
Lecomte, propriétaire de la forge de Cirey (Meurthe), 259.
Le Comte (Charles), propriétaire d'une platinerie de Villers-Sire-Nicole (Nord), 334.
Lecourt, graveur en acier, créateur de la manufacture de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), 308.
Lefebvre, concessionaire du privilège pour la clouterie de Valenciennes (Nord), 333.
Leffonds, c. de la Haute-Marne, forge, 246 et n. 10.
Lefort (Veuve), propriétaire de la forge de Haraucourt (Ardennes), 11.
Léger (Chez), forge de Busserolles (Dordogne), 107.
Le Gouz de Saint-Seine, premier président au Parlement de Dijon, propriétaire de la forge de Saint-Seine-sur-Vingeanne (Côte-d'Or), 93.
Lemai. Voir Lemée.
Lemaire (Claude), propriétaire de la forge de Montreuil-sur-Blaise (Haute-Marne), 249.
Le Marchand, copropriétaire de la forge de Martigné (Ille-et-Vilaine), 154.
Lemée, forge de la Chapelle-Saint-André (Nièvre), 290 et n. 2.
Lemez. Voir Lemée.
Lemire (?) (Héritiers), propriétaires du martinet de la Saisse (Jura), 212.
Lemire, Grûnard et Cie, demandent autorisation pour le haut fourneau de Dampierre (Jura), 200.
Léonard (Jean), propriétaire de la forge du Buisson (Haute-Vienne), 441; — de la forge de Raud (Haute-Vienne), 444.

Léonard (Nicolas), propriétaire de la forge de Peyreloutat (Haute-Vienne), 441.
Lèpaux. Voir l'Épau.
Leroy de Cuy (Vve). Voir Laduz (Mme).
Le Roy de Prunevaux, propriétaire de la forge de Poissons (Nièvre), 299.
Lescuyer, fermier des Vieilles-Forges de Signy-le-Petit, 18.
Lespinasse (Famille de), propriétaire du haut fourneau des Pivotins (Nièvre), 306.
Les Régents (Claude et François), propriétaires de la forge de Fonteny (Vosges), 457.
Lessard, forge de l'Anjou, 431, n. 1.
Lesvignes, propriétaire de la forge du Paradou (Dordogne), 112.
Leuglay, c. de la Côte-d'Or, forge, 86.
Levacher, propriétaire du haut fourneau de Condé-sur-Iton (Eure), 144.
Leval, c. du Haut-Rhin, taillanderie, 375.
Levant, importation d'armes de Saint-Étienne, 223 et n. 2; — commerce du fer-blanc, 347; — commerce de la coutellerie, 349, n. 2.
Le Vau, entrepreneur de la manufacture de canons du Nivernais, 295, n. 5.
Levexanelle. Voir Vexanelle.
Lévis (Comte de), propriétaire de bois, 411.
Lévis-Mirepoix (Marquis de). Voir Mirepoix (de).
Leyssard Bourgeois, propriétaire des forges de Boussurias et du Puy Doumau (Haute-Vienne), 440, 441.
Leyssard, forge de Saint-Yrieix (Haute-Vienne), 447.
Lherm, c. du Lot, forge, 232, n. 2.
Lhommaizé, c. de la Vienne, forge, 432, n. 1; 437, 438 et n. 1.
L'Hopital (Marquis de), propriétaire de la forge de Saint-Baudel (Cher), 65.
Lhopital, c. de la Moselle, forge, 279 et n. 2.
Liampre (Le), forge de Rives-sur-Fure (Isère), 182.
Licey-sur-Vingeanne, c. de la Côte-d'Or, haut fourneau, 78, 86.
Liège, propriétaire de la forge de Luchapt (Vienne), 439.
Liége (Pays de), minerai, 323, n. 3; 325, n. 1; 327-328; — production du fer battu, 29-30, 31; — commerce du fer, 332; — clouteries, 334; — importation des clous, 32; — charbon de terre, 10, 11, 25; — émigration d'ouvriers, 29.
Liessies, c. du Nord, forge, 325.
Liessies (Abbaye de), propriétaire de la forge de Liessies (Nord), 325.
Lignac (La Cotte de). Voir La Cotte de Lignac.
Lignerolles, c. de la Côte-d'Or, forge, 86 87.
Ligny, forge de Naix-aux-Forges (Meuse), 269.
Lille, ch.-l. du Nord, bureau des finances, 335.
Limes (Fabrication des), IX, 167-168.
Limoges, ch.-l. de la Haute-Vienne, généralité, 463; — collège, copropriétaire de la forge Daltaveau (Haute-Vienne), 442.
Limon, c. de la Nièvre, forge, 295 et n. 7.
Limousin, forges, 71, 447-448.
Limousin ou Limousin (Le), forge de Murlin (Nièvre), 296, n. 8.
Limozins (Les), forge de Raveau (Nièvre), 299, n. 6.
Linange (Comte de), propriétaire de la forge d'Abreschwiller (Meurthe) 258, n. 1.
Linars (Mme), propriétaire de la forge de Gandumas (Dordogne), 108.
Linchamps, forge des Hautes-Rivières (Ardennes), 16, n. 4.
Lisle-en-Rigault, c. de la Meuse, forges, 267 et n. 8; 268 et n. 1.
Lispartins, forge de Massat (Ariège), 39 et n. 1. Voir L'Espartens.
Listenois-Bauffremont (Marquis ou prince de), copropriétaire de la forge de Clairvaux (Jura), 199; — des bois employés au martinet de la Saisse (Jura), 212; — de la forge de Scey-sur-Saône (Haute-Saône), 405.
Listrac, propriétaire de la forge de Regnier-Void (Vosges), 455.
Livet, forges de Renage (Isère), 181, 190, n. 1; — taillanderie, 189.
Lizon, martinet des Nans (Jura), 210, 211.
Lobepin, copropriétaire de la forge de Mouterhausen (Moselle), 279, n. 9.

Lobiette (La), forge d'Anor (Nord), 323 et n. 1.
Lods, c. du Doubs, forge, 125, 127-128.
Lœuilley, c. de la Haute-Saône, forge, 396 et n. 2; 493.
Loge (La), forge de Saint-Seine (Nièvre), 303 et n. 6.
Logeard, haut fourneau de Saint-Pierre-des-Loges (Orne), 343.
Logrès (?), forge du Lot. 232, n. 2.
Loisel, copropriétaire de la forge de Mouterhausen (Moselle), 279, n. 9.
Loir-et-Cher (Département de), XXI, 217-218.
Loire (Département de la), 219-228.
Loire-Inférieure (Département de la), XXI, 229-231.
Lombard, forge d'Apprieu (Isère), 176,
Lombarde (Frères), propriétaires d'un martinet de Métabief (Doubs), 138; — de forges de la Ferrière-sous-Jougne (Doubs), 126-127.
Longeville, c. de la Meuse, forge, 268, n. 1.
Longeville, martinet de Rochejean (Doubs), 140.
Longuay (Abbaye de), propriétaire de la forge de Lignerolles (Côte-d'Or), 87.
Longni, forge du Perche, 337, n. 1.
Longny, c. de l'Orne, forge, 337, n. 1; 339 et n. 5-6; 343, n. 6.
Longuion. Voir *Longuyon*.
Longuyon, c. de la Moselle, forges, 279 et n. 5-7; — manufacture de canons de fusils, 285 et n. 3.
Longwy (Bailliage de), c. de la Meuse, 278.
Lons-le-Saunier, ch.-l. du Jura, commerce du fer, 193; — salines, 196, n. 2.
Lopigneux, forge d'Arrancy (Meuse), 260 et n. 1; 261.
Lorchamp, forge du Perche, 337, n. 1.
Lorette (La), fenderie de Saint-Genis-Terrenoire (Loire), 226.
Lorges (Duchesse de), propriétaire de la forge de Neufchâtel (Doubs), 124; — des bois de Saint-Loup (Haute-Saône), 385; — du haut fourneau de Saint-Loup-sur-Semouse (Haute-Saône), 404.
Lorion (J.-E.), maître de forge à Mouchy, exploitant des forges de Raveau (Nièvre), 299, n. 6.
Lorraine, forges, 273, n. 1; — manufacture de fer-blanc, 346 et n. 4; — tireries, 386; — bois, 281; — commerce de la fonte, 388, 389, 390, 393, 394, 395, 399, 404, 405, 407, 408; — du fer, 473-475; — de la quincaillerie, 314; — de la quincaillerie de Saint-Étienne, 225, n. 1.
Lorraine (Ducs de), 18; — fondateurs des forges de la Neuville-aux-Joûtes (Ardennes), 14, 16; — acensent les forges d'Abainville (Meuse), 260; — d'Arrancy (Meuse), 260; — de Cheppy (Meuse), 265; — une forge de Dainville, (Meuse), 266, n. 3; — la forge de Grimancourt (Meuse), 267, n. 2; — les forges d'Haironville (Meuse), 267; — le haut fourneau de Morley (Meuse), 269; — accordent des concessions pour Creutzwald-la-Croix (Moselle), 273, n. 4; — Dilling (Moselle), 274, n. 2; — Freyming (Moselle), 275; — Mouterhausen (Moselle), 280; — créent la forge de Moyeuvre-la-Grande (Moselle), 283 et n. 1; — concèdent la manufacture de Bains (Vosges), 449; — la forge du Châtelet (Vosges), 450.
Lorraine (Léopold, duc de), lettres-patentes pour la forge de Boncourt (Meuse), 262.
Losse, forge de Thonac (Dordogne) 120, n. 4.
Lot (Département du), XXI, 232-233.
Lot-et-Garonne (Département de), XXI, 236.
Loubie, forge de Louvie-Soubiron (Basses-Pyrénées), 351, 352.
Louis XIII, roi de France, réunit la principauté de Sedan, 9.
Louis XIV, roi de France, concède au cardinal de Mazarin les hauts fourneaux et forges de Belfort (Haut-Rhin), 368.
Louis XV, roi de France, réunit le comté de Charolais, 411.
Loulans, c. de la Haute-Saône, forge, 388, 396 et n. 3.
Lourouer, c. de l'Indre, forge, 156, n. 5.
Louvemont, c. de la Haute-Marne, forges, 247.
Louvie-Soubiron, c. des Basses-Pyrénées, forges, 351 et n. 4; 352, 493.

Louvrier (Claude-Hubert), fermier du martinet de la Saisse (Jura), 211-212; — (héritiers), propriétaires de ce martinet, 212.
Louzeau, propriétaire de la forge Montardy (Dordogne), 115.
Loye-Loege, martinets de Maison-du-Bois (Doubs), 137-138.
Lubersac (Marquis de), propriétaire de la forge de Savignac (Dordogne), 120.
Lubre (Du), actionnaire du Creusot, 415.
Luçay-le-Mâle, c. de l'Indre, haut fourneau, 62, n. 3; 159.
Lucelle, c. du Haut-Rhin, forge, 370 et n. 4; — abbaye des Bernardins, propriétaire de cette forge, 370 et n. 5.
Luchapt, c. de la Vienne, forge, 432, n. 1; 438-439.
Luçon (Roux de). Voir Roux de Luçon.
Lugny (Chartreux de), propriétaires de la forge de Froidevent (Côte-d'or), 86.
Lunéville, ch.-l. d'arr. de la Meuse, manufacture d'armes, 285, n. 3.
Lupez (De), propriétaire de la forge de Niaux (Ariège), 39, n. 7.
Lupez de Maux, fermier de la forge d'Urg (Ariège), 44, n. 6.
Lure (Chapitre de), seigneur de Plancher-les-Mines (Haute-Saône), 408.
Lusenac (?). Voir *Luzenac*.
Luthenay-Uxeloup, c. de la Nièvre, forge, 296 et n. 1.
Lützel. Voir *Lucelle*.
Luxembourg (Duché de), forges, 22, 29-30; — bois, 11, 277.
Luxembourg (Palais du), à Paris, emploi de l'acier d'Amboise, 163.
Luxeuil (Bois de), Haute-Saône, 385.
Luynes (Duc de), propriétaire de la terre de Fréteval (Loir-et-Cher), 217-218.
Luzenac, c. de l'Ariège, forge, 37, n. 4; 38, n. 3.
Luzy, c. de la Haute-Marne, forge, 245, n. 3, 247. — Voir *Foulain*.
Lyon, ch.-l. du Rhône, généralité, v. 463; — marchands, 468-469; — manufacture de quincaillerie anglaise, 308; — fonderies, 381, — fabrique d'acier anglais, 381, n. 1; — commerce du fer, 125, 129, 131, 191, 195, 197, 200, 206, 208, 212, 396, 405, 413,
Lyon. (Suite.)
417, 419, 471, 473; — de la fonte, 390, 392, 405; — du fer-blanc, 386; — du fil de fer, 398; — de la tôle du Bugey, 1; — de la quincaillerie de Saint-Étienne, 225, n. 1; — houille, 466.
Lyon (Intendance de), 220.
Lyonnais, commerce du fer, 198, 227, n. 2.
Lyre (Abbaye de la), 146 et n. 5.

M

Machelard (Simon), maître de forges à Wallers (Nord), 326, n. 1.
Machine (*La*), c. de la Nièvre, forge, 296 et n. 3.
Mâchureau (Héritiers), propriétaires de la forge de Veuvey (Côte d'Or), 97.
Macka. Voir Millour.
Mâcon, ch.-l. de Saône-et-Loire, commerce du fer, 417, 419.
Madeleine-Bouvet (*La*), c. de l'Orne, haut fourneau, 339, 340 et n. 1.
Madere, associé de Dithmar pour l'exploitation des forges de Mouterhausen (Moselle), 280.
Magnoncour (De) ou Magnoncourt (de), propriétaire de la forge de la Branleure (Haute-Saône), 382; — de la Chaudeau (Haute-Saône), 383.
Magny, forge de Magny-Vernois (Haute-Saône), 396 et n. 5.
Magny-Port, forge de Port-sur-Saône (Haute-Saône), 401 et n. 2-4; 402-403.
Magny-Vernois, c. de la Haute-Saône, forge, 396 et n. 5; 493.
Magrin (Traversier de). Voir Traversier de Magrin.
Mahé, maître de forges à Mirebeau (Côte d'Or), 474.
Mailhac, c. de la Haute-Vienne, forge, 443 et n. 5.
Mailleroncourt-Charette, c. de la Haute-Saône, haut fourneau, 397 et n. 2.
Mailleroncourt-Saint-Pancras, c. de la Haute-Saône, forge, 397.
Mailly (De), propriétaire de la forge de la Branleure (Haute-Saône), 382.
Maine, commerce du fer, 425.
Maine-et-Loire (Département de), XXI, 237.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Mairetet de Thorey, conseiller au Parlement de Dijon, propriétaire de la forge de Pellerey (Côte-d'Or), 90.
Maisey-le-Duc, c. de la Côte-d'Or, forge, 87.
Maison-Dieu (La), forge de Maisey-le-Duc (Côte-d'Or), 87.
Maison-du-Bois, c. du Doubs, martinets, 137-138.
Maisonnais, c. de la Haute-Vienne, forge, 443, 444.
Maisonneuve, propriétaire de la Forge-Neuve (Dordogne), 113.
Maizières, c. de la Haute-Saône, forge, 397 et n. 5.
Maler (Héritiers du s^r), propriétaires d'une forge d'Arles-sur-Tech (Pyrénées-Orientales), 355.
Malherbe, exploitant de la forge de la Hunaudière (Loire-Inférieure), 230.
Malherbeaux, forge de Savignac-Lédrier (Dordogne), 119.
Mallet, exploitant de la forge de Mezilles (Yonne), 462, n. 1.
Mallet, propriétaire de la taillanderie de Voiron (Isère), 190.
Mallet (Marquis de), propriétaire de la forge Lafarge (Dordogne), 114.
Malte (Chevaliers de), constructeurs de la forge de Bayard (Haute-Marne) 246, n. 3.
Mandat de Grancey (De), propriétaire de la forge de Cussey-les-Forges (Côte-d'Or), 81.
Mandres. Voir Demandre.
Manilly-sur-Saône. Voir *Marcilly*.
Manois, c. de la Haute-Marne, haut fourneau et forge, 247 et n. 7.
Manses, c. de l'Ariège, forge, 38.
Mantet, c. des Pyrénées-Orientales, forge, 355-356, 361.
Manza (Chez) ou Manzac, forge d'Augignac (Dordogne), 105.
Maquaa (Le), platinerie de Bazeilles (Ardennes). 19, n. 2.
Marais (Le), forge de Saint-Benin-des-Bois (Nièvre), 302 et n. 2.
Marandet, propriétaire de la forge de Thann (Haut-Rhin). 374.
Marandin (Héritiers). propriétaires d'un martinet de Métabief (Doubs), 138.
Maranville, c. de la Haute-Marne, haut fourneau, 248 et n. 2.
Marault, c. de la Haute-Marne, haut fourneau, 248.
Marchand, exploitant de la forge de Poissons (Haute-Marne), 250.
Marchand, propriétaire des forges de Perollerie (Isère), 182-183.
Marcieu (De), propriétaire du haut fourneau de Saint-Vincent-de-Mercuze (Isère), 186.
Marcilly-sur-Tille, c. de la Côte-d'Or, 6, 473-474, 494.
Marcy, forges de Poiseux (Nièvre), 298, n. 8.
Marcy (Andros de). Voir Andros de Marcy.
Marenil, c. du Cher, forge, 62, n. 3; 64.
Marey-sur-Tille, c. de la Côte-d'Or, forge, 87, 473.
Margilley, c. de la Haute-Saône, forge, 397, 398 et n. 1.
Margnès (*Le*), c. du Tarn, forge, 434 et n. 5; 435.
Margneuf (De), copropriétaire de la forge de Martigné (Ille-et-Vilaine), 154.
Marguerite d'Autriche, signataire des lettres patentes pour la forge de Fraisans (Jura), 202 et n. 4.
Marine (Fabrications pour la), 58-59, 72, 219; — traité avec la forge du Hurtault. — Voir *Indret*.
Marly-lès-Valenciennes, clouterie de Valenciennes (Nord), 331, 332, 333 et n. 1-2; 334.
Marly-sous-Issy, c. de Saône-et-Loire, forge, 417.
Marmagne, c. de la Côte-d'Or, forge, 80, n. 8.
Marmesse, c. de la Haute-Marne, forges, 241, 242 et n. 1-3.
Marmesse (Forêt de), 239.
Marmier (Marquis de), baron de Cirey, 258; — propriétaire de la forge de Seveux (Haute-Saône), 405.
Marmites pour les troupes (Fabrication de), 134, n. 2.
Marmont (Viesse de). Voir Viesse de Marmont.
Marnaval, forge de Saint-Dizier (Haute-Marne), 252 et n. 2.
Marne (Département de la), XXI, 238.
Marne (*Haute-*) [Département de la], XIV, XXI, 239-254.

Marnezia (Marquis de), propriétaire du terrain du martinet de la Saisse (Jura), 212.
Marniès, forge du Margnès (Tarn), 434 et n. 5; 435.
Marpain, c. du Jura, forge, 204, 406.
Marquay ou *Marquays*, hameau de Saint-Audré-et-Allas-l'Évêque (Dordogne), 112, n. 5.
Marquis, exploitant d'une forge de Livet (Isère), 181; — propriétaire de la forge du Liampre (Isère), 182.
Marsa, c. de l'Aude, forge, 50 et n. 3.
Marquissac (De), propriétaire de la forge de Coulon (Dordogne), 104.
Marsaguet, forge de Coussac-Bonneval (Haute-Vienne), 442.
Marseille, ch.-l. des Bouches-du-Rhône, commerce de la quincaillerie de Saint-Étienne, 225, n. 1; — du fer-blanc, 347; — du fer, 356, 471; — chambre de commerce, 321.
Marseilles-lès-Aubigny, c. du Cher, forge, 64; — moulin, 320.
Marteau-Neuf (Le), forge de Narcy (Nièvre), 297 et n. 4.
Martel, exploitant d'une taillanderie de la Tivollière (Isère), 189.
Martial. Voir *Marsa*.
Martigné, forge de Martigné-Ferchaud (Ille-et-Vilaine), 154.
Martigné-Ferchaud, c. d'Ille-et-Vilaine, forge, 154.
Martigny-le-Comte, c. de Saône-et-Loire, forge, 417 et n, 4; 418 et n. 3; 419.
Marval, c. de la Haute-Vienne, forges, 444 et n. 2-3.
Mas-de-Bost (Le), forge de Dournazac (Haute-Vienne), 443, n. 1.
Masevaux. Voir *Massevaux*.
Massat, c. de l'Ariège, forges, 38-39, 46.
Massel (De), propriétaire de la forge de Montmoyen (Côte-d'Or), 89, n. 7.
Massevaux, c. du Haut-Rhin, haut fourneau, 370 et n. 7.
Massevaux, manufacture de fer-blanc de Wegscheid (Haut-Rhin), 346 et n. 7; 378 et n. 4-5; 379-380, 383, n. 1; 384, 386.
Masson, propriétaire de la forge de Montreuil-sur-Blaise (Haute-Marne), 249.
Mattard, copropriétaire de la forge des Vaugoins (Eure), 143.
Maubeuge, c. du Nord, manufacture d'armes, 222, n. 3; 330 et n. 4, 331; — de clouterie; — quincaillerie, n. 1, 331, 332, 333.
Maubeuge (Subdélégation de), forges, 328, 335.
Maucourt, forge de Nouart (Ardennes), 14, n. 2.
Mauri, propriétaire de la forge de Sauveterre (Lot-et-Garonne), 236.
Mauvières, c. de l'Indre, forge, 159.
Mauza. Voir Manza (Chez).
Mauzens-et-Miremont, c. de la Dordogne, haut fourneau, 111 et n. 4.
Mavaleix, forge de Chalais (Dordogne), 107.
Maximilien, forge de la vallée de la Fenscht (Moselle), 276, n. 1.
Mayenne (Département de la), XXI, 255.
Mayenne (Forêt de), 255 et n. 5.
Mazarin (Cardinal de), concessionnaire des hauts fourneaux et forges de Belfort (Haut-Rhin), 368.
Mazarin (Duché de), bois, 11.
Mazarin (Duchesse de), propriétaire du haut fourneau de Chatenois (Bas-Rhin), 362; — des hauts fourneaux et forges de Belfort (Haut-Rhin), 368; — du haut fourneau de Bethonvillier (Haut-Rhin), 368; — du martinet d'Offemont (Haut-Rhin), 377.
Mazeaud de la Tranchardie (Antoine), seigneur de l'Étang de Baudy (Haute-Vienne), 446.
Mazerolles, c. de la Charente, forge, 57.
Mazevaux. Voir Massevaux.
Mazures (*Les*), c. des Ardennes, forges, 13.
Méditerranée (Ports de la), 467.
Mée (Le), forge de Champlemy (Nièvre), 293, n. 3.
Meillant, c. du Cher, haut fourneau et forges, 64 et n. 4.
Meillerage (La), forge de la Peyratte (Deux-Sèvres), 432, n. 1.
Meilleraye (Forêt de la), 432.
Mennouveaux, c. de la Haute-Marne, forge, 248 et n. 5.
Mérial, c. de l'Aude, forge, 50.
Merian, propriétaire d'une platinerie de Villers-Sire-Nicole (Nord), 334.

Mérode (Comte de), propriétaire du haut fourneau et de la forge du Haillon (Nord), 325-326; — de la forge de Laudrissart (Nord), 326.
Mesnay, c. du Jura, martinet, 209. Voir Gresin.
Messarges, forge de Souvigny (Allier), 4-5.
Messey (De), propriétaire du haut fourneau de Beaupré (Meuse), 264.
Mesves sur-Loire, c. de la Nièvre, forge, 296 et n. 5.
Mesvrin, forge de Saint-Sernin-du-Plain (Saône-et-Loire), 419, 420 et n. 2.
Métabief, c. du Doubs, martinets, 138 et n. 1.
Metz, ch.-l. de la Moselle, généralité, V, 463; — commerce du fer, 263; — maison de charité, 27.
Metzeral, c. du Haut-Rhin, martinet et aiguiserie, 376.
Meulot, haut fourneau de Montigny-aux-Amognes (Nièvre), 296 et n. 8.
Meurthe (Département de la), XXI, 258-259.
Meuse (Département de la), XXI, 260-271.
Meuzac, c. de la Haute-Vienne, forges, 444 et n. 5; 445.
Meuzac (Seigneur de), propriétaire d'une forge de Meuzac (Haute-Vienne), 445.
Mexique, commerce de la coutellerie, 349, n. 2.
Meyer (Antoine), propriétaire du martinet d'Andlau (Bas-Rhin), 366.
Meynardie (La), forge de Saint-Priest-les-Fougères (Dordogne), 115.
Mez (Le). Voir Lemée.
Mez (Le), forge de Dompierre-sur-Nièvre (Nièvre), 293.
Mézières-en-Brenne, c. de l'Indre, forge, 159-160.
Mezilles, forge de Saint-Privé (Yonne), 462, n. 1.
Méziré, c. du Haut-Rhin, filerie, 376.
Mialet, forge d'Orgnac (Corrèze), 69, n. 1; 70.
Michel, exploitant d'une forge d'Écot (Haute-Marne), 244.
Michel frères, propriétaires des forges d'Écot (Haute-Marne), 244, n. 4.
Migenès, forge de Mijanès (Ariège), 39.
Mijanes, c. de l'Ariège, forge, 39.
Milauta, propriétaire de la forge de Murato (Corse), 74.
Millour, Millourd ou Milourd, forge d'Anor (Nord), 323.
Minari, copropriétaire de la forge de Rasse-Maillard (Doubs), 130.
Minerais (Les), haut fourneau de Dampierre (Jura), 199-200, 206. — Voir *Rans*.
Mirabeau (Marquis de), propriétaire des forges de la Couade (Haute-Vienne), 446.
Mirebeau, c. de la Côte-d'Or, forge, 464, 474, 494.
Mirebeau (Seigneur de). Voir de Bauffremont.
Miremont, forge de Lanouailles (Dordogne), 72, n. 2; 111.
Mirepoix (Marquise de), propriétaire de la forge de Queilhe (Ariège), 42; — de Villeneuve (Ariège), 46; — d'Aquillanes (Ariège), 46. — Voir de Lévis-Mirepoix.
Miserach. Voir *Méziré*.
Mocquerie (La), forge de Prémery (Nièvre), 299, n. 4; 493.
Moderhausen. Voir *Mouterhausen*.
Mohon, c. des Ardennes, usines métallurgiques, 20.
Moiran. Voir *Moirans*.
Moirans, c. de l'Isère, forge, 179; taillanderie, 189 et n. 1; 190 n. 1; 492.
Moiron, forge de Luzy (Haute-Marne), 247; 492.
Moiroux, exploitant du haut fourneau de Pont-en-Royans (Isère), 180.
Moiroux (J.), copropriétaire des forges de Perouzet (Isère), 183.
Moisdon-la-Rivière, c. de la Loire-Inférieure, forge, 229 et n. 3.
Moisevaux ou Moissevaux. Voir Massevaux.
Moline de Mongascon (La), forge d'Alliat (Ariège), 33, n. 2.
Molesme (Abbaye de), propriétaire de la forge de Grancey-sur-Ource (Côte-d'Or), 84 et n. 1.
Moloy, c. de la Côte-d'Or, forges, 87-88.
Momet, notaire à Paris, 309.
Monaco (Prince de), propriétaire de la forge de Danvou (Calvados), 55.
Monay, c. du Jura, mines, 203.
Moncley, c. du Doubs, forge, 129.
Moncor ou Moncors, forge de Chammes (Mayenne), 256 et n. 3; 425.
Mondon. Voir Moudon.

Monestier, c. de la Corrèze, forge, 69, n. 1.
Monge, rapport sur le Creusot (Saône-et-Loire), 494.
Mongenet, emphytéote du haut fourneau de Beltancourt (Haute-Marne), 240; — propriétaire de la forge de Frélans (Haute-Saône), 397; — du haut fourneau de Renaucourt (Haute-Saône), 404.
Monin, exploitant de la taillanderie des Gorges de Voiron (Isère), 189.
Monin-Paviot, exploitant de la taillanderie de Coublevie (Isère) 189; — de Voiron (Isère), 190.
Moniot de Fourelle, fermier de la forge de Messarges (Allier). 5.
Monmartel, propriétaire de la forge de Boncourt (Meuse), 262.
Monmignon. Voir Chéret de Monmignon.
Mons, c. de Belgique, charbon de terre, 334.
Montagney, c. du Doubs, forge, 129 et n. 2-3.
Montagut, propriétaire de la forge d'Angoisse (Dordogne), 104.
Montaignac (De), propriétaire des forges de Crozon, 158, 160 (v° *Mouhers*).
Montaigne (Mme de), propriétaire de la forge de Conflandey (Haute-Saône), 392.
Montaigne (Bois de), Ariège, 41.
Montaine-Aresches, c. du Jura, forge, 204-205.
Montalembert (Marquis de), fondateur de la forge de Ruelle (Charente), 58, n. 6; 491.
Montardy, forge de Saint-Paul-la-Roche (Dordogne), 115.
Montarel (De), propriétaire de la forge d'Auriac (Aude), 48.
Montarlot-lès-Champlitte, c. de la Haute-Saône, tirerie, 398.
Montauban, ch.-l. de Tarn-et-Garsnne, généralité, V, 463.
Montaut, inspecteur des manufactures, 320.
Montbard, c. de la Côte-d'Or, forge, 88.
Montbéliard (Principauté de), 386.
Montbéliard (De), ingénieur de la manufacture d'armes de Charleville (Ardennes), 222, n. 3.
Montbéliard (Prince de), propriétaire de la forge de Chagey (Haute-Saône), 391.
Montblainville, c. de la Meuse, forges, 268.
Montbrandeix, forge de la Chapelle-Montbrandeix (Haute-Vienne), 440.
Montbron, c. de la Charente, forge. 57.
Montcenis, forges du Creusot (Saône-et-Loire), 411-416.
Montcenis (Subdélégation de), 420-421.
Montcenis (De), copropriétaire de la forge de Paimpont (Ille-et-Vilaine), 155.
Montcor. Voir Moncor.
Montcornet, forge des Mazures (Ardennes), 13.
Mont-de-Plancher, lieudit de Plancher-les-Mines (Haute-Saône), 409.
Mont-Dieu (*Le*), c. des Ardennes, forge, 13 et n. 5; — chartreuse, 13 et n. 6.
Montet (Le), haut fourneau de Palinges (Saône-et-Loire), 418.
Montfaucon (Emmanuel de), seigneur de Rugles (Eure), 52, n. 5.
Montferré ou Montferrer (Comte de), propriétaire de la forge de Nyer (Pyrénées-Orientales), 357; — de la forge de Thuès (Pyrénées-Orientales), 359.
Montfort, c. de l'Aude, forge, 51.
Montgaillard, c. de l'Ariège, forge, 39.
Montgremier (De) [?], propriétaire de la forge d'Arbas (Haute-Garonne), 150.
Montheries, c. de la Haute-Marne, haut fourneau, 248 et n. 7.
Monthermé, c. des Ardennes, forges, 14.
Montiérender (Abbaye de), propriétaire du haut fourneau de Tempillon (Haute-Marne), 251.
Montiers-sur-Saulx, c. de la Meuse, forge, 268 et n. 4; 269, 282, n. 1.
Montifault (Girard de). Voir Girard de Montifault.
Montigny-aux-Amognes, c. de la Nièvre, haut fourneau, 296 et n. 8.
Montigny-sur-Aube, c. de la Côte-d'Or, haut fourneau, 89.
Montigny-sur-Vingeanne, c. de la Côte-d'Or, forge, 89.
Montizon, forge de Roussines (Charente), 58.
Montlebon, c. du Doubs, martinets, 138-139.
Mont-le-Frânois, c. de la Haute-Saône, haut fourneau, 398 et n. 5.

Montluçon (Comte de), propriétaire de la forge de l'Espinassie (Haute-Vienne), 444.
Montmoyen, c. de la Côte-d'Or, forge, 89.
Montmorot, faubourg de Lons-le-Saunier (Jura), 196 et n. 2; — saline, 205.
Montoriol (Courbas de). Voir Courbas de Montoriol.
Montot, c. de la Haute-Marne, forge, 248 et n. 9.
Montpellier, ch.-l. de l'Hérault, généralité, 463.
Montrambert, forge de Marpain (Jura), 204 et n. 1; 406.
Montreuil-le-Chétif, c. de la Sarthe, forge, 423-424.
Montreuil-sur-Blaise, c. de la Haute-Marne, forge, 249 et n. 2; 253 et n. 5.
Montrichard (Marquis de), seigneur de Frontenay, propriétaire de la forge de ce nom (Jura), 203.
Montrond (De), propriétaire du haut fourneau de la Roche (Doubs), 123; — de la forge de Châtillon-sur-Lizon (Doubs), 125; — du martinet de Courcelles-lès-Montbéliard (Doubs), 136.
Mont-Sainte-Marie (Abbaye du), 132.
Monségou ou Montsegouts, forge de Montelarié (Tarn), 434 et n. 2-3.
Mont-sur-Tille, forges de Tilchâtel (Côte-d'Or), 94.
Montureux (De), propriétaire du haut fourneau de Montureux-et-Prantigny (Haute-Saône), 399.
Montureux-et-Prantigny, c. de la Haute-Saône, haut fourneau, 399 et n. 2-3.
Morbief, c. du Jura, cloutiers, 214.
Morbihan (Département du), XXI, 272.
Morel, exploitant de la forge de Bourg-de-Sirod (Jura), 195.
Morel, maître de forges de Frontenay (Jura), 203.
Morel, propriétaire d'un martinet de Morez (Jura), 210.
Morel de Villiers, propriétaire de la forge de Vanvey (Côte-d'Or), 95.
Morenville (Petit de). Voir Petit de Morenville.
Moret (Pierre), emphytéote de la forge de Luzy (Haute-Marne), 247.
Morez, c. du Jura, martinets, 209-210; — clouterie, 214.
Morley, c. de la Meuse, haut fourneau, 269 et n. 4.
Mortagne, c. des Vosges, forge, 454 et n. 3-6; 455.
Morteau, c. de la Haute-Marne, forge, 249 et n. 4.
Mortemart (Duc de), propriétaire de la forge des Verrières (Vienne), 432, n. 1; 438.
Morvilard. Voir *Morvillars*.
Morvillars, c. de Haut-Rhin, forge et tréfilerie, 95 et n. 5; 210, 345, 370 et n. 9; 371 et n. 4; 372 et n. 1.
Moselle (Département de la), XXI, 273-285.
Mosset, c. des Pyrénées-Orientales, forges, 356 et n. 3; 357; — martinet, 359.
Mothe (La), forge de Liessies (Nord), 325.
Motte (La), forge d'Anrosey (Haute-Marne), 239, n. 1.
Motte-Bouchot (La), forge d'Écuisses (Saône-et-Loire), 419, n. 3.
Motterat de Verprez, propriétaire de la forge de Pont-de-Vaux (Saône-et-Loire), 417.
Motte-sur-Deune (La), forge de Saint-Berain (Saône-et-Loire), 410, n. 3.
Motte-Vouchot (La). Voir La Motte-Bouchot.
Mouchy, forge de Raveau (Nièvre), 299, n. 6; 300 et n. 1.
Moudon, forge de Mailhac (Haute-Vienne), 443 et n. 5.
Mouhers, c. de l'Indre, haut fourneau, 158, n. 5; 160 et n. 4.
Mouille (*La*), c. du Jura, cloutiers, 214.
Moularès, c. du Tarn, forge, 434, n. 5; 494.
Moulicent, c. de l'Orne, minerai de fer, 339, n. 6; 340, n. 3.
Moulière, martinet de Besançon (Doubs), 134.
Moulin, copropriétaire de la tréfilerie des Ripaux (Indre-et-Loire), 167, n. 4.
Moulin-au-Bois (Le), forge de Bains-les-Bains (Vosges), 450 et n. 1.
Moulin Bilour. Voir Billours.
Moulin-Blanc (Le), usines métallurgiques de Mohon (Ardennes), 20.
Moulin-Chapelle, haut fourneau de la Houssaye (Eure), 144, n. 3; 146.
Moulin-Chapon (Le), forge de Saint-Privé (Yonne), 462.
Mouline (La), forge de Saurat (Ariège), 42 et n. 3.

Mouline ou Mouline (La), forge de Sainte-Croix-de-Mareuil (Dordogne), 117.
Mouline (La), forge de Villefranche-du-Périgord (Dordogne), 121.
Moulinéry, forge de Foix (Ariège), 38, n. 3.
Moulinet (Le), forge de Saint-Front (Lot-et-Garonne), 236.
Moulin-Folin (Le), forge de Saint-Martin-des-Champs (Yonne), 461, n. 2.
Moulin-Neuf, forge de Montaine-Aresches (Jura), 204-205.
Moulin-Neuf (Le), forge de Saint-Priest-les-Fougères (Dordogne), 115-116.
Moulin-Renaud (Le) ou Moulin-Renault (Le), haut fourneau de la Madeleine-Bouvet (Orne), 337, n. 1; 339, 340 et n. 1.
Moulin-Rouge, forge de Lavans-lès-Dôle (Jura), 203-204.
Moulin-Rouge (Le), forge du Perche, 337, n. 1.
Moulin-Rouge, tôlerie d'Ampilly-le-Sec (Côte-d'Or), 77, n. 3.
Moulins à sucre pour colonies (Fabrication des), 231.
Moureau frères, propriétaires d'un martinet de Rochejean (Doubs), 140.
Mouterhausen, c. de la Moselle, hauts fourneaux et forges, 279 et n. 9; 280-282.
Mouthier (Marquis de), propriétaire de la forge de Bonnal (Doubs), 124.
Mouzon, c. des Ardennes, fonderie de canons à fusil, 21; — manufacture de quincaillerie anglaise, 21, n. 1; — chaussée et écluses, 28.
Moyeuvre-la-Grande, c. de la Moselle, forge, 269, 282 et n. 2; 283 et n. 1.
Mucé (De), copropriétaire de la forge de Paimpont (Ille-et-Vilaine), 155.
Mühlbach, c. du Haut-Rhin, martinet, 376.
Muller (Abraham), propriétaire de la forge de la Serve (Jura), 196-198; — fermier de la tirerie de Morez (Jura), 210.
Munitions (Fabrication des), 17, 58-59, 276 et n. 4; 404. — Voir *Hayange*, *Maubeuge*, *Saint-Étienne*, *Saint-Loup-sur-Semouse*, etc.
Munster, c. du Haut-Rhin, martinets, 376, 377 et n. 2.
Murato, c. de la Corse, forge, 74-75.
Murbach (Chapitre de), propriétaire de la forge de Bitschwiller (Haut-Rhin), 369 et n. 2-3; — de la forge de Saint-Amarin (Haut-Rhin), 373.
Murlin, c. de la Nièvre, forges, 296, n. 8; 297, n. 4.
Musebach, forge de Neunkirchen (Moselle), 283, n. 3.
Myon, c. du Doubs, martinet, 139.

N

Naix-aux-Forges, c. de la Meuse, forge, 269 et n. 6, 270.
Nancy, ch.-l. de la Meurthe, généralité, 463; — commerce du fer, 263.
Nannay, c. de la Nièvre, haut fourneau, 297 et n. 2.
Nans, martinet des Nans (Jura), 211.
Nans (Les), c. du Jura, martinets, 210-211.
Nantes, ch.-l. de la Loire-Inférieure, manufacture d'acier, 229-230, 231; — commerce du bois, 231; — chambre de commerce, 347.
Narbonne (Archevêque de), propriétaire de la forge de Marsa (Aude), 50.
Narbonne-Pelet (De), propriétaire de la forge de Rugles (Eure), 146.
Narcy, c. de la Nièvre, forges, 297 et n. 4 et 6.
Nassau (Principauté de), 386; — houille, 277.
Nassau-Sarrebruck (Principauté de), 274-275. Voir *Kaiserslautern*.
Navarre, bois, 353.
Navarre (Roi de), inféodation de la forge des Esquerannes (Ariège), 42.
Naypente, fonderie de Wallers (Nord), 276, n. 1.
Necker, 320, n. 6.
Néronville, manufacture d'acier de Château-Landon (Seine-et-Marne), 431 et n. 5.
Neufchâtel, forge de Bourguignon (Doubs), 124.
Neufchef, c. de la Moselle, forge, 283, n. 1; 492.
Neuilly, forge d'Azy-le-Vif (Nièvre), 286, n. 7.
Neuilly (Mme de), propriétaire du haut fourneau de Villouxel (Vosges), 459.

Neuilly-Saint-Front, c. de l'Aisne, forge, 2, n. 1.
Neunkirchen, c. de la Moselle, forge, 283 et n. 3.
Neuve-Grange, lieudit de Niederhoff (Meurthe), 258, n. 2.
Neuville (La), forge de La Neuville-aux-Joûtes (Ardennes), 14-16.
Neuville-aux-Joûtes (*La*), c. des Ardennes, forges, 14-16.
Neuville-aux-Tourneurs (*La*), c. des Ardennes, forges, 16-17.
Neuville-sur-Saône, c. du Rhône, manufacture de fer-blanc, 287, n. 3.
Neuvy, copropriétaire de la forge de Beauchamp (Saône-et-Loire), 418.
Neuvy-Grandchamp, c. de Saône-et-Loire, forge, 418.
Nevers, ch.-l. de la Nièvre, forge, 297, n. 6; — évêque, propriétaire de forges, à Prémery (Nièvre), 493.
Nevers (Duc de), propriétaire de la forge de Bailly (Nièvre), 293; — de la forge d'Harlot (Nièvre), 302.
Neyran frères ou Neyrand, propriétaires de la fenderie de la Lorette (Loire), 226 et n. 3.
Neywerk, forge de Diemeringen (Bas-Rhin), 365, n. 4.
Niaux, c. de l'Ariège, forge, 39.
Nicod, propriétaire d'un martinet des Gras (Doubs), 137.
Nicolas, associé de la manufacture de Saint-Étienne (Loire), 222, n. 3.
Nicolet (Cl.-Étienne), propriétaire du martinet d'Hyèvre-Paroisse (Doubs), 137.
Nicolet (Héritiers), propriétaires de la forge d'Hauterive (Doubs), 133.
Nicolet (Jean-Claude), propriétaire du martinet de Pont-les-Moulins (Doubs), 139.
Niederbronn, c. du Bas-Rhin, forges, 363 et n. 2-9, 364 et n. 2 et 4.
Niederhoff, c. de la Meurthe, visite pour l'établissement d'une forge, 258, n. 2.
Nieuil, c. de la Charente, forge, 57-58.
Nièvre (Département de la), X, XV, XX, XXI, 286-321; 492, 493.
Nîmes, c. de Belgique, haut fourneau, 18, n. 4.
Nivernais, 293; — commerce du fer-blanc, 287, n. 3; — manufacture de fers-blancs, 346; — production de la fonte, 417.
Noblat, propriétaire de la forge de Morvillars (Haut-Rhin), 372; — de la filerie de Méziré (Haut-Rhin), 376.
Nocle (*La*), c. de la Nièvre, bois, 417.
Nod-sur-Seine, c. de la Côte-d'Or, haut fourneau, 90.
Noell, propriétaire de la forge et du martinet de Velmanya (Pyrénées-Orientales), 359, 360. — Voir Mme Coste-Noell.
Nogarot. Voir Nougarot d'Asson.
Nogent (De). Voir Bouret de Nogent.
Nogent-sur-Marne, c. de la Haute-Marne, coutellerie, 254.
Noiraye (La), fabrique de limes de Saint-Denis-Hors (Indre-et-Loire), 167-168.
Noirmont (Bois du), 126.
Nolay, c. de la Nièvre, forge, 298 et n. 2.
Noncourt, c. de la Haute-Marne, forge, 249 et n. 6.
Nontron, ch.-l. d'arr. de la Dordogne, coutellerie, 122.
Nontron (Subdélégation de), 121 et n. 2.
Nord (Département du), XXI, 322-336.
Normandie, commerce de la quincaillerie de Saint-Étienne, 225, n. 1; — du fer-blanc, 384, 386; — du fer, 425; — du fil de fer, 398; — ports, 468.
Norveau, martinet d'Amancey (Doubs), 134, n. 1.
Nouart, c. des Ardennes, forge, 14, n. 2.
Nougarot d'Asson, forge de Louvie-Soubiron (Basses-Pyrénées), 351-352.
Nourais (La). Voir Noiraye (La).
Nouzon, c. des Ardennes, manufactures d'armes et de clous, 19, 21 et n. 3.
Noyer (Le), haut fourneau de Brives (Indre), 66, 157, 491.
Noyon. Voir le Noyer.
Nyer, c. des Pyrénées-Orientales, forge, 357, 361; — martinet, 359.

O

Oberbrück, c. du Haut-Rhin, forge, 372 et n. 3-4.
Obernai, c. du Bas-Rhin, martinet, 367.
Obiette (L'). Voir Lobiette (La).
Odincourt. Voir *Audincourt*.
Œsinger, propriétaire du martinet de Kaysersberg (Haut-Rhin), 375.

Offemont, c. du Haut-Rhin, martinet, 377 et n. 3.
Oletta, c. de la Corse, minerai, 74.
Olivier (Alexis), copropriétaire du martinet des Iles (Jura), 196; — copropriétaire du haut fourneau de Pont-du-Navoy (Jura), 206.
Olivier (Jacques), copropriétaire du martinet des Iles (Jura), 196; — copropriétaire du haut fourneau de Pont-du-Navoy (Jura), 206.
Olivier (Jean-Claude), propriétaire d'une forge du Bas (Jura), 195.
Olivier (Jean-Pierre), copropriétaire du martinet des Iles (Jura), 196.
Olivier (Pierre-Marie), propriétaire d'une forge du Bas (Jura), 195.
Oms (Marquise d'), propriétaire de la forge de Surède (Pyrénées-Orientales), 358 et n. 4.
Orange (Prince d'), seigneur de Doucier, 201 et n. 3.
Orelle, c. de Savoie, fabrique de fer, 426, n. 1; 494.
Orgeix, c. de l'Ariège, forge, 40.
Orgez, forge d'Orgeix (Ariège), 40.
Orgez (Seigneur d'), propriétaire de la forge d'Orgeix (Ariège), 40; — de la forge d'Orlu (Ariège), 40, n. 4.
Orgnac, c. de la Corrèze, forges, 69 et n. 1; 70.
Orgnac-les-Glandiers. Voir *Orgnac*.
Orléanais, commerce du fil de fer, 398.
Orléans, ch.-l. du Loiret, généralité, V, 463; — commerce du fer, 256.
Orléans (Duc d'), propriétaire du haut fourneau d'Allichamps (Haute-Marne), 239.
Orlu, c. de l'Ariège, forge, 40 et n. 4.
Ormenans (Marquis d'), propriétaire de la forge de Loulans (Haute-Saône), 396.
Ormoy-sur-Aube, c. de la Haute-Marne, forge, 249 et n. 8.
Ornans, c. du Doubs, commerce des fers, 132.
Ornans (Bailliage d'), 128.
Orne (Département de l'), 337-345.
Orquevaux, c. de la Haute-Marne, forges, 250 et n. 1-2.
Orry, emphythéote de la forge de Messarges (Allier), 5.
Orsay (Comte d'), propriétaire de la forge de Villerupt (Moselle), 284; — de la forge d'Achey (Haute-Saône), 382; — du haut fourneau d'Autrey-lès-Gray (Haute-Saône), 388; — du haut fourneau d'Échallonge (Haute-Saône), 394; — de la forge de Lœuilley (Haute-Saône), 395; — du haut fourneau de Vauconcourt (Haute-Saône), 407; — du haut fourneau de Vy-le-Ferroux (Haute-Saône), 408.
Orseille. Voir Orseilles.
Orseilles frères, créateurs des fabriques de Raucourt-et-Flaba et de Lamécourt (Ardennes), 22, 167, n. 4.
Orsel, propriétaire des manufactures de Lamécourt (Ardennes), 167, n. 4. Voir Orseilles.
Orthe, forge de Saint-Martin-de-Connée (Mayenne), 257, 425.
Orval (Abbaye d'), propriétaire de la forge de Dorlon (Moselle), 279, n. 5; — du haut fourneau de Villancy (Meuse), 264, n. 2.
Orville, c. de la Côte-d'Or, 473, 494.
Orvilliers (Tourteau Septeuil d'), propriétaire de la forge de Saint-Baudel (Cher) 65.
Osne, forge d'Osnes.
Osnes, c. des Ardennes, forge, 17.
Ottange, c. de la Moselle, forge, 283 et n. 5-6.
Ouagne, c. de la Nièvre, forge, 303, n. 2.
Ouhans, c. du Doubs, martinet, 139.
Oust, c. de l'Ariège, forges, 40.
Outils aratoires (Fabrication d'), 60.
Ouvrages de Birmingham, 55, n. 2.
Orezza, forge de Piedicroce (Corse), 74, n. 2; 75.
Oye, martinet de Vaux-et-Champagne (Doubs), 140.
Ozenne, directeur de la maison de vente de Nantes, dépendant de la fabrique d'acier d'Amboise (Indre-et-Loire), 165.

P

Pacotte, propriétaire de la forge de Saint-Maurice (Meurthe), 259.
Padern, c. de l'Aude, forge, 51, 53.
Padouena ou Padouvella. Voir Padulella.
Paduela ou Padulella, forge de San Nicolao (Corse), 75, n. 4 et 6; — port, 75, 76.

Paichereau, propriétaire de la forge de Cramain (Nièvre), 291.
Pail (Forêt de), 424 et n. 5.
Pailhoux-Cascatel, beau-père du général Dagobert, 51, n. 3.
Paillard (Claude), propriétaire d'un martinet de Métabief (Doubs), 138.
Paillard (Héritiers), propriétaires d'un martinet de Métabief (Doubs), 138.
Paimpont, c. d'Ille-et-Vilaine, forge, 155 et n. 1.
Pajès de Saurat, propriétaire de la forge des Esqueranes (Ariège), 42, 44.
Palau, c. des Pyrénées-Orientales, forge, 357.
Palauda, forge de Palau (Pyrénées-Orientales), 357, 360.
Palinges, c. de Saône-et-Loire, haut fourneau, 418.
Palle, auteur d'un mémoire sur la clouterie du Velay, 219.
Paludella. Voir Padulella.
Panetier (Comte de), propriétaire de la forge d'Arbas (Haute-Garonne), 150.
Papeterie (La), forge de Fontenoy-le-Château (Vosges), 452 et n. 4.
Papon, forge de Dainville-Bertheléville (Meuse), 266 et n. 6.
Paradou (Le), forge de Saint-André-et-Allas-l'Évêque (Dordogne), 112.
Parence ou Parenche, forge d'Azy-le-Vif, (Nièvre), 286 et n. 4-5.
Parigny-les-Vaux, c. de la Nièvre, haut fourneau et forges, 298 et n. 4-6; 493.
Paris, manufacture de quincaillerie, 317; — manufactures diverses, 429-430; — commerce du fer, 9, 11, 263; — du fer et de l'acier poli, 21; — du fer-blanc, 347, 386; — des limes, 168: — de la quincaillerie, 23, 24, 152; — de la quincaillerie de Saint-Etienne, 225, n. 1: — approvisionnement en bois, 306; — maisons de charité, 27, 28.
Paris (A.-V.-J.), censitaire de la forge de Grimaucourt (Meuse), 267, n. 2.
Parisenot ou Parizenot, forge de Saint-Eusèbe (Saône-et-Loire), 419, n. 3.
Paroy, c. de la Haute-Marne, forge, 250
Pas-de-Calais (Département du), 346-348.
Passavant-et-la-Rochère, c. de la Haute-Saône, forge, 399.
Passonfontaine, c. du Doubs, tourbe, 128.
Patinges, haut fourneau de Torteron (Cher), 65, n. 3.
Patry, propriétaire de la fabrique de limes de la Noiraye (Indre-et-Loire), 162, 168.
Pau, ch.-l. des Basses-Pyrénées, intendance, V, 351, 463.
Pauly, propriétaire de la forge de Cabirol (Ariège), 35, n. 5.
Paviot, taillanderie de Voiron (Isère), 190.
Payzac, c. de la Dordogne, forges, 112.
Payzac (Comte de), propriétaire de la forge Broussiaud (Dordogne), 112.
Péchaurié, forge de Lherm (Lot), 232, n. 2.
Peirassoullat. Voir Peyreloutat.
Pelissarié (La), forge proche de Moularès (Tarn), 434, n. 5.
Pellerey, c. de la Côte-d'Or, forge, tôlerie, sablerie, 90 et n. 3 et 4.
Penel, propriétaire d'une fenderie du Chambon-Feugerolles (Loire), 219
Pensue. Voir Pierre Pensue.
Penthièvre (Duc de), propriétaire de la forge de Gurgy-la-Ville (Côte-d'Or), 84; — de la forge d'Arc-en-Barrois (Haute-Marne), 239; — de la forge de Cour-l'Évêque (Haute-Marne), 242; — seigneur d'Amboise (Indre-et-Loire), 163.
Perche, forges, 337, n. 1; 343. Voir *Orne*.
Perchet d'Autrizet, maître des comptes à Dôle, fermier de la forge de Vertamboz (Jura), 20,
Périer, actionnaire du Creusot (Saône-et-Loire), 415.
Périgord, commerce des instruments aratoires, 234; — production des gueuses, 447.
Périgueux, chef-lieu de la Dordogne, séminaire, propriétaire de la forge de la Faye (Dordogne), 110.
Périgueux (Subdélégation de), 121.
Perles-et-Castelet, c. de l'Ariège, forge, 41.
Pernelle, forge et haut fourneau de Couvin (Belgique), 18, n. 4.
Perollerie, forges de Rives-sur-Fure (Isère), 182-183.
Pérou, commerce de la coutellerie, 349, n. 2.
Perouzet, forges de Saint-Clair-sur-Galaure (Isère), 183 et n. 3.

Perpignan, ch.-l. des Pyrénées-Orientales, généralité, V.
Perray. Voir Perrey.
Perrecy-les-Forges, c. de Saône-et-Loire, forge, 418 et n. 3; 419 et n. 2; — prieuré, propriétaire de la forge, 419.
Perret, c. des Côtes-du-Nord, forge, 102-103.
Perrey, forge d'Azy-le-Vif (Nièvre), 286, n. 7.
Perrières, forge de Harsault (Vosges), 453, n. 2.
Perrin (Balthazar), emphytéote de la taillanderie du Rivier (Isère), 188.
Perrin (J.-J.), propriétaire de la taillanderie du Rivier (Isère), 188.
Perrot de Châlons, associé de la forge de Gueugnon (Saône-et-Loire), 416.
Perry frères, propriétaires de la forge de Syam (Jura), 207.
Peseux (De), propriétaire de la forge de Grandvillars (Haut-Rhin), 369.
Pesmes, c. de la Haute-Saône, forge, 204, 399 et n. 6; 400, 406.
Pestre (Comte de), bénéficiaire du privilège pour la manufacture de la Charité (Nièvre), 307, 312, 313, 314.
Petetin, propriétaire du martinet de Bonlieu (Jura), 193.
Petit de Morenville, propriétaire des usines de Daigny (Aisne), 10, 264; — de la forge de Chauvency-Saint-Hubert (Meuse), 264.
Petite-Guillonière. Voir Guillonière (Petite-).
Petites-Chiettes (*Les*), c. du Jura, martinet, 193, n. 1. Voir *Bonlieu*.
Petit-Hurtière. Voir Hurtière (Petit-).
Petit-Landau. Voir Landau (Petit-).
Petremand, seigneur de Valay, propriétaire du haut fourneau de Valay (Haute-Saône), 106.
Peyrassoulas, Voir Peyreloutat.
Peyrat (Le), forge de Payzac (Dordogne), 112.
Peyratte (*La*), c. des Deux-Sèvres, forge, 432 et n. 1.
Peyreloutat, forge de Chéronnac (Haute-Vienne), 441.
Piale (La) ou Pialle (La), forge d'Angoisse (Dordogne), 104.
Picardie, commerce des fers, 2, 11, 329, 330; — du fil de fer, 398; — clouteries, 332.
Pichon, propriétaire de la forge de la Pialle (Dordogne), 104.
Picquet, propriétaire de la forge des Deux-Eaux (Haute-Vienne), 446.
Piedicroce, c. de la Corse, forge, 74, 75 et n. 2.
Pierre Pensue ou Pierre Ponsue, forge de Montbron (Charente), 57.
Pierron (Jean-Claude), manufacturier de Dilling (Moselle), 274, n. 2.
Pigeot de Carey, manufacturier de la Charité (Nièvre), 318.
Pinay. Voir Pinet.
Pinet, forge d'Azy-le-Vif (Nièvre), 286, n. 6.
Pins (Vicomte de), propriétaire de la forge du Margnès (Tarn), 435.
Piolle. Voir Piale (La).
Pipée (La), forge de Fontenoy-le-Château (Vosges), 452 et n. 4.
Pison du Galland (François), voyage scientifique en Dauphiné, 176, n. 6.
Pissac ou Pissat, forge de Beyssenac (Corrèze), 69 et n. 1.
Pivotins (Les), haut fourneau de Vieilmanay (Nièvre), 306 et n. 2.
Place (La), forge de Rigny (Nièvre), 299, n. 2.
Planchemenier, forge de Dignac (Charente), 57, n. 4.
Plancherine, c. de la Savoie, forge, 428.
Plancher-les-Mines, c. de la Haute-Saône, martinets, 408-409.
Plançon, propriétaire des martinets de Tencin (Isère), 186.
Planteau, propriétaire de la forge de Lavaure (Dordogne), 120.
Plata (*La*), commerce de la coutellerie, 349, n. 2.
Plat-de-Gier, lieu dit de Saint-Paul-en-Jarez (Loire), 227, n. 2.
Plazac, c. de la Dordogne, forge, 112 et n. 3.
Pleischmidt, forge de la vallée de la Fentsch (Moselle), 276, n. 1.
Plémet, c. des Côtes-du-Nord, forge, 103 et n. 2.
Plombières, c. des Vosges, tirerie, 383 et n. 2; — forge, 459, n. 8; — tréfilerie, 460 et n. 4; — coutellerie, 460, n. 4.
Ployer, consitaire de la Chambre des comptes de Dôle, 131. Voir Ployers.

Ployers frères, locataires du martinet de Chenecey (Doubs), 136.
Plumont, c. du Jura, forge, 205 et n. 1.
Pochin, exploitant du haut fourneau du Pont-en-Royans (Isère), 180.
Poëllonnerie (La), forge de Guérigny (Nièvre), 295, n. 2; 298, n. 8.
Pointis (De), propriétaire de la forge d'Ustou (Ariège), 45.
Poiseux, c. de la Nièvre, forges et haut fourneau, 298 et n. 8; 299 et n. 1-2.
Poissons, c. de la Haute-Marne, forge, 250 et n. 4.
Poissons, forge de Poiseux (Nièvre), 299 et n. 2.
Poitevinière (La), établissement de la forge de la Provotière (Loire-Inférieure), 230, n. 2.
Poitiers, ch.-l. de la Vienne, généralité, V, 463.
Poitiers (Maison de), propriétaire de la forge de Montrambert (Jura), 204.
Poitou, forges, 432, n. 3; — maîtres de forges, 438.
Poitte. Voir *Pont-de-Poitte*.
Polignac (Forge), forge d'Oust (Ariège), 40.
Poligny, c. du Jura, martinet, 211; — commerce du fer, 132.
Pombié, forge de Cuzorn (Lot-et-Garonne), 235.
Pominard (Le). Voir Pont-Minard.
Poncet, propriétaire de la taillanderie de Coublevie (Isère), 189.
Ponsoy (Famille), fermiers de la forge de Lignerolles (Côte-d'Or), 87.
Pontailler, c. de la Côte-d'Or, port, 474, 494.
Pontarlier, ch.-l. d'arr. du Doubs, forge, 125, 130; — martinet, 139, n. 3.
Pont-Charat. Voir *Pontcharra*.
Pontcharra, c. de l'Isère, forges et martinets, 179 et n. 3-4; 190, n. 1.
Pont-d'Azy, forge de la Fermeté (Nièvre), 294, n. 5.
Pont-de-Beauvoisin (*Le*), c. de l'Isère, martinet, 188, n. 1.
Pont-de-Bens ou Pont-de-Bins, forges de la Chapelle-de-Bard (Isère), 176 et n. 6; 177; — martinets, 190, n. 1.
Pont-de-Planches, c. de la Haute-Saône, haut fourneau, 400 et n. 2-3.
Pont-de-Poitte, c. du Jura, martinet, 211-212.
Pont-de-Roide, c. du Doubs, haut fourneau, 130.
Pont-de-Sains, forge de Sains-du-Nord (Nord), 325.
Pont-de-Varzy, forge de Prémery (Nièvre), 493.
Pont-de-Vaux, c. de l'Ain, seigneurie, 207 et n. 3.
Pont-de-Vaux, forge de Marly-sous-Issy (Saône-et-Loire), 417.
Pont-d'Isy, forge de la Fermeté (Nièvre), 294, n. 5.
Pont-du-Bois, c. de la Haute-Saône, forge, 400 et n. 5.
Pont-du-Navoy, c. du Jura, haut fourneau, 195, 196, 198, 205 et n. 2-3; 206.
Pont-du-Vax, hameau de Leuglay (Côte-d'Or), 86, n. 4.
Pont-en-Royans (*Le*), c. de l'Isère, haut fourneau, 180, 492.
Pontens, forge de Pontenx-les-Forges (Landes), 215.
Pontenx-les-Forges, c. des Landes, forge, 215.
Pont-les-Moulins, c. du Doubs, martinet, 137, 139.
Pont-l'Évêque, forge d'Estrablin (Isère), 178.
Pont-Minard, tôlerie de Forcey (Haute-Marne), 253 et n. 8.
Pont-Neuf (Le), forge d'Arles-sur-Tech (Pyrénées-Orientales), 360.
Pont-Romand, martinet de Salins (Jura), 214.
Pontrouchaud, forge de Roussines (Charente), 58.
Pont-Saint-Ours (Le), forge et manufacture de fer-blanc de Coulanges-lès-Nevers (Nièvre), 292, 346 et n. 6; 383, n. 1; 384, n. 1.
Porcherie (*La*), c. de la Haute-Vienne, forge, 445.
Porrentruy, c. de Suisse, commerce de la fonte, 354.
Porrentruy (Prince de), propriétaire de la forge de Bellefontaine (Suisse), 368, n. 4; — d'Undeviller (Suisse), 374, n. 1.
Port-Brillet, c. de la Mayenne, forge, 255, n. 4; 256 et n. 5; 257.
Portes (Les), forge de l'Isère, 190, n. 1.
Portes (Marquis de), propriétaire de la forge de Manses (Ariège), 38.

Port-sur-Saône, c. de la Haute-Saône, martinet, 401 et n. 2-4; 402-403; 493.
Portugal, commerce du fer-blanc, 347.
Porves (Les), forge de Chamesson (Côte-d'Or), 189 et n. 3.
Poschet, propriétaire de la Forge Neuve d'Anor (Nord), 322.
Pouancé, c. de Maine-et-Loire, forge, 237.
Poulain-Dartaise, copropriétaire de la forge de Boutancourt (Ardennes), 7.
Poulain de Boutancourt, copropriétaire de la forge de Boutancourt (Ardennes), 7; — propriétaire de la forge des Mazures (Ardennes), 13.
Poulpri (Marquise de), propriétaire de la forge de Counozouls (Aude), 49; — de Montfort (Aude), 51; — de Sainte-Colombe-sur-Guette (Aude), 53.
Poultière (La), forge de la Guéroulde, 145 et n. 5; 146.
Poumeau-Delille, propriétaire de la forge d'Anlhiac (Dordogne), 105.
Prades (Rougé de). Voir Rougé de Prades.
Prades (Vergnes de). Voir Vergnes de Prades.
Prades. Voir La Prade.
Pradier (De), propriétaire de la forge de Montigny-sur-Vingeanne (Côte-d'Or), 89.
Praslay, c. de la Haute-Marne, forge, 250, n. 4.
Préau, intermédiaire de Calonne pour l'achat de la manufacture de Blandecques (Pas-de-Calais), 348.
Pré-Chabert, forges et martinets de Pontcharra (Isère), 179 et n. 4.
Précy, c. du Cher, haut fourneau 64, n. 4.
Prémery, c. de la Nièvre, forges, 299 et n 4; 493.
Pressac (Comte de), propriétaire du parc de Cadillac (Gironde), 152.
Pretin, forge de Charolles (Saône-et-Loire), 411 et n. 2.
Preuilly, forges de Bossay (Indre-et-Loire), 166.
Prévost, co-exploitant des manufactures de Vierzon (Cher) et de la Charité (Nièvre), 307.
Prévost de la Croix (Jean-Alexandre, marquis de), propriétaire du haut fourneau de Crécy (Nièvre), 293.
Prickler, fabricant de canons de clés de montres, 408, 409.
Profinet, copropriétaire de la fabrique de fer-blanc de Balan (Ardennes), 19, n. 2,
Prost, propriétaire du martinet de Moulière (Doubs), 134.
Prost (Claude), propriétaire d'un martinet de Morez (Jura), 210.
Prost Magnin, propriétaire d'un martinet de Morez (Jura), 210.
Provence, commerce de la quincaillerie, 191, 314; — de la quincaillerie de Saint-Étienne, 225, n. 1.
Provotière (La), forge de Riaillé (Loire-Inférieure), 230 et n. 2.
Prunevaux (Le Roy de). Voir Le Roy de Prunevaux.
Prusly-sur-Ource, c. de la Côte-d'Or, haut fourneau, 90.
Pry ou Prye, forge de la Fermeté (Nièvre), 294 et n. 6.
Prye (Veuve de Las de). Voir Las de Prye (de).
Puilaurens, c. de l'Aude, forge, 51.
Pui-Martin (Beynaud de). Voir Beynaud de Pui-Martin.
Puivert (Marquis de), propriétaire de la forge de Sainte-Colombe (Ariège), 42.
Pujol (De), propriétaire de la forge d'Aufous (Tarn), 52, n. 5.
Puthon, concessionnaire de la manufacture de Bains-les-Bains (Vosges), 449.
Puy Doumau ou Puy d'Oumau (Le), forge de la Chapelle-Montbrandeix (Haute-Vienne), 441.
Puy-de-Dôme (Département du), 349.
Py, c. des Pyrénées-Orientales, forge, 357.
Pyrénées (*Basses-*) [Département des], XXI, 350-353.
Pyrénées-Orientales (Département des), XXI, 354-361.

Q

Quatre-Pavillons (Les), forge de Saint-Martin-d'Heuille (Nièvre), 303.
Queilhe, forge de Saint-Quentin (Ariège), 42.
Quemigny-sur-Seine, c. de la Côte-d'Or, forges, 91.
Quenot, forge des Voivres (Vosges), 459 et n. 4.

Quercy, commerce des instruments aratoires, 234.
QUERENET, intéressé dans la manufacture de la Charité (Nièvre), 310.
Quillan, c. de l'Aude, forge, 52.
Quingey, c. du Doubs, forge, 123, 130-131; — commerce des fers, 132.

R

Rabat, c. de l'Ariège, forge, 41.
Rabat, forge de Rabat (Ariège), 41.
RABAULT, autorisé à établir une tirerie à Rouen (Seine-Inférieure), 431, n. 1.
Rabschwye. Voir *Ribeauvillé*.
Rachecourt-sur-Blaise, c. de la Haute-Marne, haut fourneau, 250-251.
Ragon, forge de Saint-Loup (Nièvre), 302, n. 8.
Rai, c. de l'Orne, tréfilerie, 343, n. 6.
RAINCOUR (Marquis DE), propriétaire du haut fourneau de Fallon (Haute-Saône), 394.
Rainville, forge de Longny (Orne), 339.
Ramberviller, forge de Rambervillers (Vosges), 455 et n. 2-4.
Rambervillers, c. des Vosges, forge, 455 et n. 2-4.
RAMBOURG, propriétaire de la forge de Tronçais (Allier), 4.
RAMUS, propriétaire de la forge de Beauchamp (Saône-et-Loire), 418; — actionnaire du Creusot (Saône et-Loire), 415.
Ranceuse, rivière, canal de Pont-de-Roide (Doubs), 130.
Ranchot, c. du Jura, martinet, 212.
Rancogne, c. de la Charente, forge, 57, n. 4.
RANDAN (Duc DE), propriétaire des usines de Velars-sur-Ouche (Côte-d'Or), 95.
Randens, c. de la Savoie, haut fourneau, 428 et n. 4.
Randonnai, c. de l'Orne, haut fourneau et forge, 337, n. 1; 340 et n. 3.
Rânes, c. de l'Orne, forge, 337, n. 1; 340 et n. 6; 341; — minerai de fer, 337, n. 3; 338, n. 3, 7; 340, n. 3 et 6; 342, n. 8; 343, n. 5.
Ranguevaux, c. de la Moselle, 283, n. 1; 492.
Rans, c. du Jura, forge, 206 et n. 2. Voir *Dampierre*.
Rappoltsweiler ou *Rappoltzweiller*. Voir *Ribeauvillé*.
Rasnes. Voir *Rânes*.
Rasse Maillard, forge de Pontarlier (Doubs), 130.
RASTIGNAC (Comte DE), propriétaire de la forge de Firbeix (Dordogne), 109.
RASTIGNAC (Mlle DE), propriétaire de la forge de Plazac (Dordogne), 112.
Ratis, forge de Gavaudun (Lot-et-Garonne), 235.
Raucourt-et-Flaba, c. des Ardennes, fabrique de fer et d'acier poli, 21-22, 167, n. 4.
Raud, forge de Maisonnais (Haute-Vienne), 443, 444.
Rauschendwasser, forge de Niederbronn (Bas-Rhin), 363, n. 8; 364 et n. 2 et 4.
Raux. Voir Raud.
RAUX, fermier de la forge de Grattepierre (Aisne), 2; — propriétaire du haut fourneau de la Roche (Ardennes), 17; — locataire des Vieilles Forges de Signy-le-Petit (Ardennes), 18.
RAUX (Augustin), propriétaire des forges de la Neuville-aux-Joûtes (Ardennes), 15 et n. 1; 16.
Raveau, c. de la Nièvre, haut fourneau et forges, 299 et n. 6; 300 et n. 1-3.
Réaumont, c. de l'Isère, forge, 180.
REBETZ (DE), propriétaire de la forge de Montmoyen (Côte-d'Or), 89.
Rédange, c. de la Moselle, platinerie, 284, n. 6.
REGARD, propriétaire de la manufacture du Pont-Saint-Ours (Nièvre), 292.
RÉGENT (Claude), propriétaire de la forge de Fonteny (Vosges), 457, n. 2. Voir LES RÉGENTS.
Regnier-Void ou Regnier-Voie, forge de Rambervillers (Vosges), 455 et n. 2-4.
Reichshoffen, c. du Bas-Rhin, hauts fourneaux et forges, 364 et n. 4.
Reims, ch.-l. d'arr. de la Marne, commerce des fers, 9; — clouterie, 238; — l'archevêque autorise un sieur Marchand à bâtir une forge à Poissons (Haute-Marne), 250.
Reinhardsmunster ou *Reinhardsmünster*, c. du Bas-Rhin, martinet, 367.
Remeldorff ou Remelsdorf, forge de Neunkirchen (Moselle), 283 et n. 3.
RÉMIGNY (Marquis DE), propriétaire du haut fourneau de Cigogne (Nièvre), 294.

Renage, c. de l'Isère, forges, 180 et n. 4; 181; — taillanderie, 189.
Renaucourt, c. de la Haute-Saône, haut fourneau, 403-404.
Renaud, propriétaire d'une fenderie de Saint-Julien-en-Jarez (Loire), 226.
Renaud (Mme), propriétaire de la forge de Cousolre (Nord), 324; — de la platinerie de Reugnies et de l'usine pour cuirasses de Cousolre (Nord), 330.
Renault ou Renaux (Mme). Voir Mme Renaut.
René d'Alençon, comte du Perche, concède la permission d'établir un haut fourneau à Randonnai (Orne), 340.
Renevier, forge et martinet de Pontcharra (Isère), 179 et n. 4.
Renlies, c. de Belgique, forge, 325, n. 1; 493.
Rennes, ch.-l. d'Ille-et-Vilaine, généralité, V, 463.
Rentreux, martinet de Saint-Amour (Jura), 213.
Rettel (Chartreuse de), 284, n. 4.
Reugnies, platinerie de Cousolre (Nord), 330.
Revel, c. de l'Isère, forge, 190, n. 1; 492.
Reverchon (Étienne), propriétaire du martinet de Cressia (Jura), 209.
Reverchon (Joseph-Jean-Baptiste), propriétaire du martinet de Rentreux (Jura), 213.
Revest (*Le*), c. du Var, forge, 436.
Revigny, c. du Jura, forge, 206.
Reymond (Jacques), de Saint-Jean-en-Royans, propriétaire du martinet de Saint-Martin-le-Colonel (Drôme), 141.
Reynès, c. des Pyrénées-Orientales, forge, 357.
Rhin (*Bas-*) [Département du], XXI 362-367.
Rhin (*Haut-*) [Département du], XXI, 368-380.
Rhône (Département du), 381.
Riaillé, c. de la Loire-Inférieure, forge, 230.
Riaucourt, c. de la Haute-Marne, forge, 251 et n. 3.
Riau-Gaillard, forge de Champvert (Nièvre), 289, n. 1.
Ribeauvillé, c. du Haut-Rhin, polissoir, 377.
Richard, marquis de Villersvaudey et seigneur de Renaucourt, 404.
Richard de Curtil, propriétaire de la forge de Lacanche (Côte-d'Or), 85.
Riel-les-Eaux, c. de la Côte-d'Or, forges, 91-92.
Rigaudie (La) ou Rigaudière (La), forge de Saint-Hilaire-d'Estissac (Dordogne), 113.
Rigney, c. du Doubs, forge, 131.
Rigny, hameau de Nolay (Nièvre), forges, 299, n. 2.
Rimaucourt, c. de la Haute-Marne, haut fourneau et forges, 251 et n. 4.
Ripau, tréfilerie du Ripault (Indre-et-Loire), 167, n. 4.
Ripault (*Le*), c. d'Indre-et-Loire, tréfilerie, 167, n. 4.
Ripaux (Les). Voir Ripau.
Rivals, propriétaire de la forge de Gincla (Aude), 50; — de la forge de Puilaurens (Aude), 51.
Rive-de-Gier, c. de la Loire, houille, 227, n. 4,
Rivel, c. de l'Aude, fabrique de clochettes, 54.
Rives-sur-Fure, c. de l'Isère, forges, 182 et n. 1 à 4; 183, 190, n. 1; 492; — acier pour Saint-Étienne, 224, 225; — bureau, 191.
Rives (Bureau de), 191.
Rives (Bas), forges de Rives-sur-Fure, 182 et n. 1.
Rivier (Le), taillanderie d'Apprieu (Isère), 188.
Rivière (La), forge de Champagnac (Haute-Vienne), 440.
Rivière (La), forge, près de Moularès (Tarn), 434, n. 5.
Rivoise (Méthode) pour la fabrication de l'acier, 182, n. 1.
Roanne, ch.-l. d'arr. de la Loire, manufacture de quincaillerie, 221 et n. 2; 222, 308, 317.
Robert, associé de la manufacture de Saint-Étienne (Loire), 223, n. 3.
Robert, locataire de la forge d'Is-sur-Tille (Côte-d'Or), 84.
Robert-Espagne, c. de la Meuse, forge, 270 et n. 2.
Roche (*La*), c. de la Corrèze, forge, 69, n. 1.
Roche ou Roche (La), haut fourneau d'Arc-et-Senans (Doubs), 123, 206.
Roche (La), haut fourneau de la Neuville-aux-Tourneurs (Ardennes), 16.

Rochebulon, fabrique de limes de Saint-Denis-Hors (Indre-et-Loire), 162 et n. 2; 167-168.
Rochebulon (Vaucher de). Voir Vaucher de Rochebulon.
Roche-Chelun (La), haut fourneau de Chelun (Ille-et-Vilaine), 154.
Rochechouart (De), propriétaire de la forge de Moudon (Haute-Vienne), 443.
Rochefort, ch.-l. d'arr. de la Charente-Inférieure, fonderie de canons, 61.
Rochefort, c. de la Côte-d'Or, forge, 92; — fonderie, 92, n. 2.
Rochejean, c. du Doubs, haut fourneau, 132 et n. 3; — martinets, 139-140.
Roche-l'Abeille (*La*), c. de la Haute-Vienne) forge, 445.
Rochelle (*La*), ch.-l. de la Charente-Inférieure, généralité, V; — chambre de commerce, 321.
Roche-Mabile (*La*), c. de l'Orne, haut fourneau et forge, 337, n. 1, 341 et n. 2-4.
Roches (Vermot des). Voir Vermot des Roches.
Roches-sur-Rognon, c. de la Haute-Marne, forge, 251 et n. 6.
Rochet, propriétaire de la forge de Baignes (Haute-Saône), 389; — de la forge de Grandvelle-et-le-Perrenot (Haute-Saône), 395.
Rodoan ou Rodohan (Comtesse de), copropriétaire de la forge de Bourg-de-Sirod (Jura), 194.
Roettiers, propriétaire de la forge de Mesvrin (Saône-et-Loire), 420.
Roger, copropriétaire des forges de Pont-de-Bens (Isère), 177.
Rognac. Voir *Rougnac*.
Rogret, propriétaire du martinet de Seppois-le-Haut (Haut-Rhin), 373.
Rohan-Chabot (Duc de), propriétaire des forges des Salles (Côtes-du-Nord), 103; — de Lanouée (Morbihan), 272 et n. 2.
Roi de France, propriétaire de la forge de Ruelle (Charente), 58-59, 491; — du martinet d'Auxonne (Côte-d'Or), 101; — de la forge de Quingey (Doubs), 131; — du martinet de Poligny (Jura), 211; — de la fonderie d'Indret (Loire-Inférieure), 231; — des forges de la Chaussade (Nièvre), 320; — de la manufacture de Blandecques (Pas-de-
Roi de France. (Suite.)
Calais, 348; — d'une partie des actions du Creusot (Saône-et-Loire), 414-416; 494; — de bois, 411.
Roly, c. de Belgique, haut fourneau, 18, n. 4.
Romaine (La), haut fourneau du Pont-de-Planches (Haute-Saône), 400.
Romange, c. du Jura, martinet, 212-213.
Rome de Luçon. Voir Luçon (Rome de).
Rome-sous-Bèze, haut fourneau de Bèze (Côte-d'Or), 92, n. 3; 492.
Ronce, forge de Vieilmanay (Nièvre), 297, n. 6.
Ronce (Grande) et Ronce (Petite), forges de Vieilmanay (Nièvre), 297, n. 6.
Roost, autorisé à établir une tirerie à Rouen (Seine-Inférieure), 431, n. 1.
Roquefort, forge de Roquefort-de-Sault (Aude), 52.
Roquefort-de-Sault, c. de l'Aude, forge, 52.
Roquemaurel (Forge) ou Roquemaurelle (Forge), forge d'Oust (Ariège), 40 et n. 9.
Roquemaurel (M.), propriétaire de la forge de ce nom, (Ariège), 40; — de la forge de Soueix (Ariège), 44; — de Rousse (Ariège), 44, n. 1.
Ros (Comte de), propriétaire de la forge de Palau (Pyrénées-Orientales), 357; — de la forge de Serralongue (Pyrénées-Orientales), 358.
Rosenblicht ou Rosenbluhe (G.), propriétaire d'une taillanderie de Kirchberg (Haut-Rhin), 375 et n. 4.
Roteau, forge de Rothau (Vosges), 455 et n. 6; 456.
Rothau, c. des Vosges, forge, 455 et n. 6; 456.
Rottau ou Rotteau. Voir Roteau.
Rouelle. Voir *Rouelles*.
Rouelles, c. de la Haute-Marne, forge, 240, n. 2.
Rouen, ch.-l. de la Seine-Inférieure, fabriques diverses, 431, n. 1; — commerce du laiton de Suède, 345; — du fer-blanc, 347; — chambre de commerce, 321.
Rouergue, 435.
Rougé de Prades (Héritiers du s^r), propriétaires de la forge des Angles (Pyrénées-Orientales), 354.

Rougemont, c. du Doubs. forge, 129, n. 2.
Rougemont (Wachter de). Voir Wachter de Rougemont.
Rougeot, propriétaire du haut fourneau de Veuxhaules (Côte-d'Or), 97, n. 2.
Rougnac, c. de la Charente. forge, 58.
Roure Genis (Jacques), propriétaire du martinet d'Arles-sur-Tech (Pyrénées-Orientales), 359.
Rouspuivert (De), propriétaire de la forge de Sainte-Colombe-sur-l'Hers (Aude), 54.
Rousse, forge de l'Ariège, 44, n 1.
Rousse de Siguièr, propriétaire de la forge de Siguer (Ariège), 43, n. 4.
Roussel-Agnus, pétitionnaire au sujet d'une forge à Saint-Joire (Meuse), 270 n. 2.
Roussillon, réunion à la France, 357, 360; — forges et bois, 360-361.
Roussillon (Comte de), propriétaire du haut fourneau de Dampierre-sur-Salon (Haute-Saône), 393.
Roussines, c. de la Charente, forges, 58.
Roux de Luçon, propriétaire de la forge des Feynières (Dordogne), 110.
Roy, propriétaire de la forge de Trisay (Eure), 146.
Roy, propriétaire du martinet de Gouille (Doubs), 135.
Royannaiz, *Royanes* ou *Royans*, pays du Dauphiné, 492.
Royans, forge de l'Isère, 190, n. 1; 492. Voir *Royans*.
Royer, associé de la manufacture de Saint-Étienne (Loire), 222, n. 3.
Ruaux, c. des Vosges, forge, 451, n. 7; 456 et n. 2-3; 457.
Rubécourt-et-Lamécourt, c. des Ardennes. fabriques d'acier et de fer poli, 22-28.
Rudenstahl, haut fourneau de Bitschwiller (Haut-Rhin), 369, n. 2.
Rue (La), forge de Saint-Priest-les-Fougères (Dordogne), 116.
Rue (*La*), hameau des Vosges, c. de Xertigny, 458, n. 5; 494
Ruelle, c. de la Charente, forge, 58-59. Voir *Le Gond-Pontouvre*.
Ruffec, forge de Taizé-Aizie (Charente), 59 et n. 4-5; 60.
Rugles, c. de l'Eure, forge, 146 et n. 4; — fabrique d'épingles, 147 et n. 1; 345.
Rugles (Seigneurie de), 52, n. 5.
Russange, platinerie de Rédange (Moselle), 284, n. 6.
Russie, commerce du fer-blanc, 347; — exportation du fer, 467-468.

S

Sabran (Comte de). propriétaire des forges de Massat, 38-39; — de la forge de Rabat, 41 et n. 4.
Sahorre, c. des Pyrénées-Orientales, forge, 357, n. 4.
Sailly, forge de Watigny (Aisne). 3.
Saincaise (Jean-François de Saulieu de). propriétaire de la forge du Marais (Nièvre), 302.
Sains-du-Nord, c. du Nord, forge. 325.
Saint-Amand-en-Puisaye, c. de la Nièvre, forge, 300 et n. 5.
Saint-Amarin, c. du Haut-Rhin, forge, 372 et n. 6; 373 et n. 1-2.
Saint-Amour, c. du Jura, martinet, 213.
Saint-Amour (Seigneur de), 209. 213.
Saint-Andoche, c. de la Haute-Saône, haut fourneau. 404.
Saint-André-et-Allas-l'Évêque, c. de la Dordogne, forge, 112.
Saint-Aubin-les-Forges, c. de la Nièvre, forges, 300 et n. 7; 301 et n. 1.
Saint-Aulaire (De), propriétaire de la forge de Lavenaud (Dordogne), 119.
Saint-Barthélemy, c. de l'Isère, haut fourneau, 183, 191, 492. Voir *Séchilienne*.
Saint-Basle, haut fourneau de Vrigne-aux-Bois (Ardennes), 18, n. 4.
Saint-Baudel, c. du Cher, forge. 65.
Saint-Benin-d'Azy, c. de la Nièvre, haut fourneau et forges, 301 et n. 3-6.
Saint-Benin-des-Bois, c. de la Nièvre. forge, 302 et n. 2.
Saint-Berain, c. de Saône-et-Loire, forge. 410, n. 3.
Saint-Bonnet-Tronçais, c. de l'Allier, forge, 4.
Saint-Bonnet, c. de la Loire, serrurerie, 220, n. 1; 492.
Saint-Brice-sous-Rânes, c. de l'Orne, minerai de fer, 338. n. 7; 340, n. 6; 342, n. 8.
Saint-Céneri-le-Gérei, c. de l'Orne, minerai de fer, 341, n. 3; 342, n. 3.
Saint-Cernin-de-Reilhac-et-Mortemart, c. de la Dordogne, haut fourneau, 113.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Saint-Chamond, c. de la Loire, établissements divers, 219, 222, 413; — fabrique de clous et fenderie, 226, n. 3; — houille, 466; — région, 227 et n. 4.
Saint-Chaumond. Voir *Saint-Chamond*.
Saint-Christophe, c. de la Charente, forge, 59.
Saint-Clair-de-Halouze, c. de l'Orne, forge, 337, n. 1; 341 et n. 6; — minerai de fer, 341, n. 6.
Saint-Clair-sur-Galaure, c. de l'Isère, forges, 183 et n. 3-4; 184.
Saint-Claude, ch.-l. d'arr. du Jura, filerie, 213.
Saint-Denis, c. de l'Aude, forge, 52 et n. 5; 53.
Saint-Denis-Hors, c. d'Indre-et-Loire, fabrique de limes, 167-168.
Saint-Denis-sur-Sarthon, c. de l'Orne, forge, 337, n. 1; 342 et n. 2-4.
Saint-Dizier, ch.-l. d'arr. de la Haute-Marne, forges, 251 et n. 8; 252 et n. 1, 2 et 3; 263; — serrurerie et quincaillerie, 254.
Saint-Dizier (Bailliage de), 250.
Sainte-Barbe, haut fourneau de Couvin (Belgique), 18, n. 4.
Sainte-Colombe, c. de la Nièvre, haut fourneau, 304 et n. 2.
Sainte-Colombe, forge de Saverdun (Ariège), 42.
Sainte-Colombe-de-Roquefort. Voir *Sainte-Colombe-sur-Guette*.
Sainte-Colombe-sur-Guette ou *Sainte-Colombe-sur-Gueute*, c. de l'Aude, forge, 53.
Sainte-Colombe-sur-l'Hers, c. de l'Aude, forge, 53-54.
Sainte-Colombe-sur-Seine, c. de la Côte-d'Or, forge, 93.
Sainte-Croix (Marquis de), propriétaire de la forge de Scey-en-Varais (Doubs), 133.
Sainte-Croix-de-Mareuil, c. de la Dordogne, forge, 117, 121.
Sainte-Fontaine, forge de Freyming (Moselle), 273, n. 3; 275 et n. 2.
Sainte-Hélène, c. des Vosges, forge, 457 et n. 5-6.
Sainte-Hélène-sur-Isère, c. de la Savoie, forge, 428.
int-Éloi, c. de la Nièvre, forges, 302 et n. 4-5.
Sainte-Marie, forge de l'Isère, 190-191, 492.
Sainte-Marie. Voir La Hutte-Sainte-Marie.
Sainte-Marie-aux-Mines, c. du Haut-Rhin, martinets, 377; — église luthérienne, propriétaire de l'un de ces martinets, 377.
Saint-Étienne, ch.-l. de la Loire, manufacture d'armes, 191, 222 et n. 2-3; 223 et n. 1-2; 224, 399, 413; — manufacture de quincaillerie, 225 et n. 1; 226; — emploi du fer du Chambon-Feugerolles, 219, 220 et n. 1; — houille, 466; — ouvriers, 468, 469; — région, 227, n. 3 et 4.
Saint-Étienne (Prieuré de), propriétaire du martinet de Magny-Port (Haute-Saône), 401 et n. 5.
Saint-Étienne-de-Baïgorry, c. des Basses-Pyrénées, forge, 352.
Saint-Eusèbe-des-Bois, c. de Saône-et-Loire, forge, 419, n. 3.
Saint-Évroult-Notre-Dame-du-Bois, c. de l'Orne, forge, 337, n. 1; 342 et n. 6; — minerai de fer, 342, n. 6.
Saint-Félix-de-Reillac, c. de la Dordogne, haut fourneau, 111, n. 4.
Saint-Ferréol-d'Auroure, c. de la Loire, clouterie, serrurerie, 219.
Saint-Front, c. de Lot-et-Garonne, forges, 235 et n. 5; 236.
Saint-Genis-de-Terre-Noire. Voir *Saint-Genis-Terrenoire*.
Saint-Genis-Terrenoire, c. de la Loire, fenderies, 226, 227, n. 4.
Saint-Georges, forge d'Athesans (Haute-Saône), 387.
Saint-Georges-de-Montclar, c. de la Dordogne, forge, 113.
Saint-Germain-Chassenay, c. de la Nièvre, forges, 302 et n. 7-8.
Saint-Germain-des-Bois, c. de la Nièvre, forge, 303 et n. 2.
Saint-Gervais, c. de l'Isère, fonderie et martinet, 184 et n. 2; 190, n. 1; 191; 492.
Saint-Gilles, c. de l'Indre, haut fourneau, 158 et n. 3; 160-161.
Saint-Gorgon, c. des Vosges, forges, 457 et n. 1-4.
Saint-Hilaire-d'Estissac, c. de la Dordogne, forge, 113.
Saint-Hugon, haut fourneau et martinets de La Chapelle-du-Bard (Isère), 169 et n. 5; 177 et n. 4; 190, n. 1.

Saint-Hugon (Chartreuse de) [Isère], propriétaire des établissements du même nom, 177.
Saint-James (De), actionnaire du Creusot (Saône-et-Loire), 414, 416.
Saint-Jammes-sur-Sarthe, c. de la Sarthe, forge, 424 et n. 2-3.
Saint-Jean-du-Marché, c. des Vosges, coutellerie, 460, n. 4.
Saint-Jean-Pointis. Voir de Pointis.
Saint-Joire, c. de la Meuse, forge, 270, n. 2.
Saint-Julien, forge de Fargues (Lot-et-Garonne), 235.
Saint-Julien (De), receveur général du clergé de France, propriétaire du haut fourneau de Fontaine-Française (Côte-d'Or), 83.
Saint-Julien-en-Jarez, c. de la Loire, fenderies, 226 et n. 4.
Saint-Julien, usines, 219. Voir *Saint-Julien-en-Jarez*.
Saint-Launeuc, c. des Côtes-du-Nord, haut fourneau, 103.
Saint-Laurent-de-Cerdans, c. des Pyrénées-Orientales, forges, 358; — martinet, 359.
Saint-Laurent-du-Pont, c. de l'Isère, haut fourneau et martinets, 184 et n. 5; 185.
Saint-Louis, forge de Lhopital (Moselle), 273 n. 3; 279 et n. 2.
Saint-Loup (Bois de), 385, 493.
Saint-Loup, c. de la Nièvre, forges, 302 et n. 8.
Saint-Loup (Goux de). Voir Goux de Saint-Loup.
Saint-Loup (Viné de). Voir Viné de Saint-Loup.
Saint-Loup-sur-Semouse, c. de la Haute-Saône, 386, 387, et n.; 493; — haut fourneau, 404.
Saint-Marcellin, ch.-l. d'arr. de l'Isère, maîtrise des eaux-et-forêts, 191.
Saint-Marc-sur-Seine, c. de la Côte-d'Or, forge, 92.
Saint-Martin-de-Connée, c. de la Mayenne, forge, 257.
Saint-Martin-des-Champs, c. de l'Yonne, forge, 461 et n. 2.
Saint-Martin-des-Combes, c. de la Dordogne, forge, 114.
Saint-Martin-d'Heuille, c. de la Nièvre, forge, 303.
Saint-Martin-d'Uriage, c. de l'Isère, 169 et n. 5; — haut fourneau, 185, 190, n. 1.
Saint-Martin-l'Aiguillon, haut fourneau et forge de Carrouges (Orne), 338 et n. 2-3.
Saint-Martin-le-Colonel, c. de le Drôme, martinet, 141 et n. 2.
Saint-Mathieu, c. de la Haute-Vienne, forges, 446.
Saint-Maurice, c. de la Meurthe, forge, 259 et n. 3.
Saint-Méard, c. de la Haute-Vienne, forges, 446.
Saint-Médard, c. de la Dordogne, forge, 114.
Saint-Menges, c. des Ardennes, privilège, 28.
Saint-Mesmin, c. de la Dordogne, forge, 69, n. 1.; 114 et n. 4; 491.
Saint-Michel, c. de l'Aisne, forge, 2.
Saint-Mouze, forge de Xertigny (Vosges), 459 et n. 8; 460 et n. 1.
Saint-Nicolas, haut fourneau de Chammes (Mayenne), 256, n. 3.
Saint-Patrice-du-Désert, c. de l'Orne, forge, 337, n. 1; 342 et n. 8.
Saint-Paul. Voir *Saint-Paul-lès-Dax*.
Saint-Paul-d'Asson, forge d'Asson (Basses-Pyrénées), 350.
Saint-Paul-de-Jarrat, c. de l'Ariège, forge, 41.
Saint-Paul-de-Fenouillet (Chapitre collégial de), propriétaire de la forge de Gesse (Aude), 49.
Saint-Paul-en-Jarez, c. de la Loire, fenderies, 227 et n. 2.
Saint-Paul-en-Jarrat. Voir *Saint-Paul-en-Jarez*.
Saint-Paul-la-Roche, c. de la Dordogne, forges, 115.
Saint-Paul-lès-Dax, c. des Landes, forge, 215-216.
Saint-Pée-sur-Nivelle, c. des Basses-Pyrénées, forge, 351, n. 4.
Saint-Pern (De), propriétaire de la forge du Vaublanc (Côtes-du-Nord), 103; — du haut fourneau de la Hunaudaye (Côtes-du-Nord), 103.
Saint-Pierre-de-Chartreuse, c. de l'Isère, martinets, 185 et n. 7.
Saint-Pierre-de Lucelle, forge de Lucelle (Haut-Rhin), 370 et n. 4.

Saint-Pierre-des-Champs, c. de l'Aude, forge, 53.
Saint-Pierre-des-Loges, c. de l'Orne, haut fourneau, 343.
Saint-Priest (De), propriétaire des forges du Gas (Isère), 180-181; — de Livet (Isère), 181; — de la taillanderie de Livet (Isère), 189.
Saint-Priest-les-Fougères, c. de la Dordogne, forges, 115-116.
Saint-Privé, c. de l'Yonne, forges, 462 et n. 1.
Saint-Quentin, c. de l'Ariège, forge, 42.
Saint-Quintin, Voir *Saint-Quentin*.
Saint-Remy, c. de la Savoie, forge, 427.
Saint-Roch, forge de Couvin (Belgique), 18, n. 4.
Saint-Romain. Voir *Saint-Romain-les-Atheux*.
Saint-Romain-les-Atheux, c. de la Loire, clouterie, serrurerie, 219.
Saint-Saud-Lacoussière, c. de la Dordogne, forges, 116.
Saint-Sebastien, c. de la Loire-Inférieure, fonderie, 231.
Saint-Seine, c. de la Nièvre, forge, 303 et n. 6.
Saint-Seine (Bénédictins de), copropriétaires de la forge de Moloy (Côte-d'Or), 88.
Saint-Seine (Le Gouz de). Voir Le Gouz de Saint-Seine.
Saint-Seine-sur-Vingeanne, c. de la Côte-d'Or, forge, 93.
Saint-Sernin-du-Plain, c. de Saône-et-Loire, forge et haut fourneau, 419, 420 et n. 2.
Saint-Sorlin, ville ruinée du Jura, 207 et n. 3.
Saint-Sulpice-de-Mareuil, c. de la Dordogne, forge, 116-117.
Saint-Tropez (Famille de), propriétaire de la forge de Belle-Isle-en-Terre (Côtes-du-Nord), 102.
Saint-Urbain (Abbaye de), propriétaire de la forge de Poissons (Haute-Marne), 250 et n. 5.
Saint-Victour (De), propriétaire de la manufacture de Tulle (Corrèze), 72.
Saint-Vincent, forges de Murlin (Niévre), 296, n. 8.
Saint-Vincent-de-Mercuze, c. de l'Isère, haut fourneau, 185 et n. 9; 186.
Saint-Weiler. Voir Villiers-Saint-Amarin.
Saint-Willer (Ban de). Voir *Willer*, 369, n. 2; 493.
Saint-Yrieix, ch.-l. d'arr. de la Haute-Vienne, forges, 446-447.
Saisse (La), martinet de Pont-de-Poitte (Jura), 211-212.
Salins, c. du Jura, martinets, 211 et n. 1; 213-214; — salines, 196, n. 2; — commerce du fer, 132.
Salle (*La*), c. des Vosges, forge, 458 et n. 2.
Salles, haut fourneau de la Guerche (Cher), 63, n. 2.
Salles (Les) ou Salles de Rohan (Les), forge de Perret (Côtes-du-Nord), 102-103.
Salm (Famille de), propriétaire de la forge de Framont (Vosges), 452-453.
Salm (Principauté de), forêts, 259.
Salomon aîné, exploitant de forges de Livet (Isère), 181.
Salomon cadet, propriétaire de la forge de Petite-Guillonière (Isère), 181.
Salon-la-Tour, c. de la Corrèze, forge, 70-71.
Saluces (De), propriétaire de la forge d'Uza (Landes), 216.
Sampigny, forge de Grimaucourt-près-Sampigny (Meuse), 267, n. 2.
San-Biaggio, forge de la Corse, 75.
Sanche, copropriétaire de la fabrique d'Amboise (Indre-et-Loire), 162-166; — propriétaire de la fabrique de limes de la Noiraye (Indre-et-Loire), 168.
San-Nicolao, c. de la Corse, forge, 75-76.
San-Pellegrino, port de la Corse, 74.
Saône (*Haute-*) [Département de la], X, XXI, 382-409; 493.
Saône-et-Loire (Département de), XXI, 410-421.
Sarlat, ch.-l. d'arr. de la Dordogne, subdélégation, 121.
Sarrazac, c. de la Dordogne, forge, 117.
Sarrelouis, ville d'Allemagne, 277, 492.
Sarteau (De), propriétaire de la Vieille Forge d'Anor (Nord), 322.
Sarthe (Département de la), XXI, 422-425.
Satgé de Torent (Héritiers du sieur), propriétaires de la forge de Mantet (Pyrénées-Orientales), 356.
Saucourt, c. de la Haute-Marne, forge, 252 et n. 4.
Saudrai (Goulard de). Voir Goulard de Saudrai.
Saulieu de Saincaise (Jean-François de). Voir Saincaise de.

Sault (Pays de), Aude, 48, n. 3; — bois, 35 et n. 5. Voir *Bessède-de-Sault*.
Saurat, c. de l'Ariège, forges, 42.
Saurat (Pajès de). Voir Pajès de Saurat.
Saut-Girard, martinet de Bonlieu (Jura), 193.
Sauvade, créateur d'une usine à Saint-Étienne (Loire), 225, n. 1.
Sauvage, haut fourneau de Balleray (Nièvre), 287 et n. 2.
Sauvage ou Sauvages, manufacture de fer-blanc de Beaumont-la-Ferrière (Nièvre), 287, n. 3.
Sauvagère (*La*), c. de l'Orne, forge, 337, n. 1; 343.
Sauvagerie (La). Voir Sauvanière (La).
Sauvanière (La), tréfilerie du Chambon-Feugerolles (Loire), 220 et n. 1; 221.
Sauvebeuf (De), propriétaire de la forge de Belan-sur-Ource, 78.
Sauveterre, c. de Lot-et-Garonne, forge, 234, n. 2; 236 et n. 2.
Sauvigny-les-Bois, c. de la Nièvre, forge, 304 et n. 4.
Saverdun, c. de l'Ariège, forge, 42.
Savignac, forge de Savignac-Lédrier (Dordogne), 119-120.
Savignac-de-Nontron, c. de la Dordogne, forge, 117-119.
Savignac-Lédrier, c. de la Dordogne, forges, 119-120.
Savoie, fabrication du fer, 169-176; — commerce du fer, 201, 202, 205, 206, 210.
Savoie (Département de la), XXI, 426, 428.
Savonière (La). Voir Sauvanière (La).
Scey (Comte de), propriétaire de la forge de Buthiers (Haute-Saône), 391.
Scey-en-Varais, c. du Doubs, forge, 132-133.
Scey-sur-Saône, c. de la Haute-Saône, forge, 253, n. 6; 388; 404 et n. 4; 405, 493.
Schlister (Georges), bourgeois de Paris, fermier des forges de Clavières (Indre), 156.
Scholl (Héritiers), propriétaires d'un martinet de Sainte-Marie-aux-Mines (Haut-Rhin), 377.
Schoppart (Henri), propriétaire de la forge de Musebach (Moselle), 283, n. 3.
Séchelles (De), intendant du Hainaut, 323, n. 3.
Séchilienne, c. de l'Isère, haut fourneau, 186 et n. 2; 492. Voir *Saint-Barthélemy*.
Sedan, ch.-l. d'arr. des Ardennes, poëlerie, 10, 11, 20; — fabrique de fer et d'acier poli, 23, 29-30; — fabrique de poëlerie et de fléaux de balance, 29-30; — quincaillerie, 29, n. 1; — commerce du fer, 278.
Sedan (Prince de), fondateur des usines de Daigny (Ardennes), 9; — propriétaire de la forge de Haraucourt (Ardennes), 10; — fondateur de la platinerie de Givonne (Ardennes), 20.
Sedan (Principauté de), 9, 23-28; — fabriques, 31-32.
Sedanais, minerai de fer, 333.
Seine (Département de la), 429-430.
Seine-et-Marne (Département de), XXI, 431.
Seine-et-Oise (Département de), 431, n. 1.
Seine-Inférieure (Département de la), 431, n. 1.
Semouze. Voir Saint-Mouze.
Senonches, c. d'Eure-et-Loir, haut fourneau, 149.
Senones (Abbaye de), propriétaire de la forge de Framont (Vosges), 452.
Sens (Mlle de), propriétaire de la forge de Pretin (Saône-et-Loire), 411.
Sentein (Forêt de), 351, n. 3.
Sentenac (Seigneur de), propriétaire de la forge d'Estaniels (Ariège), 43, n. 2.
Sentenac-de-Sérou, c. de l'Ariège, forge, 43.
Senuc, c. des Ardennes, forge, 238.
Seppois-le-Bas, c. du Haut-Rhin, forge, 373 et n. 4.
Seppois-le-Haut, c. du Haut-Rhin, martinet, 373 et n. 6.
Septmaisons (De), copropriétaire de la forge de Martigné (Ille-et-Vilaine), 154.
Septeuil (Tourteau). Voir d'Orvilliers.
Seran (De), fermier de la forge de Drambon (Côte-d'Or), 82.
Sérilly (De), copropriétaire de la manufacture d'armes de Charleville (Ardennes), 19; — des usines de Mohon (Ardennes), 20.
Sérilly (De) et associés, actionnaires du Creusot (Saône-et-Loire), 415, 416.
Serradell, demande de construire un martinet, 358, n. 4. Voir Costa Serradell.

Serralongue, c. des Pyrénées-Orientales, forge, 358.
Serrerie (La), forge de Coussac-Bonneval (Haute-Vienne), 442.
Serrurier (Marguerite), propriétaire de la forge de Fréteval (Loir-et-Cher), 218.
Serval, forge de l'Ariège, 37, n. 4.
Serve (La), forge de Champagnole (Jura), 196.
Seveux (Haute-Saône), forge, 405 et n. 2, 4-5.
Sèvres (*Deux-*) [Département des], XXI, 432.
Sichamps, c. de la Nièvre, forge, 304 et n. 6.
Sierck, c. de la Moselle, fabrique d'alènes, 285, n. 3.
Signy (Abbaye de), propriétaire de la forge du Hurtault (Ardennes), 17 et n. 6.
Signy-l'Abbaye, c. des Ardennes, forge, 17.
Signy-le-Petit, c. des Ardennes, forges, 18.
Siguer, c. de l'Ariège, forge, 43 et n. 4.
Siguièr, forge de Siguer (Ariège), 43, n. 4.
Siguièr (Rousse de). Voir Rousse de Siguièr.
Sillé-le-Guillaume (Forêt de), 423 et n. 5.
Silvestre, propriétaire d'une forge de Bas-Rives (Isère), 182.
Simicaud (Duvoisin de). Voir Duvoisin de Simicaud.
Simon Feron forge de la vallée de la Fentsch (Moselle), 276, n. 1.
Sion, c. de la Loire-Inférieure, forge, 230.
Sionne, c. des Vosges, forge, 458 et n. 4.
Siouville, administrateur de la forge de Guérigny (Nièvre), 295.
Siraucourt (De), intendant du Berry, 156, n. 1.
Sireuil, c. de la Dordogne, forge, 120.
Sivry (Languet de). Voir Languet de Sivry.
Soissonnais, commerce du fer, 14; — clouteries, 332.
Soissons, ch.-l. d'arr. de l'Aisne, généralité, V.
Soissons (Généralité de), production des forges, 3, n. 3.
Soller, copropriétaire des forges de Dilling (Moselle), 274, n. 2.
Soller (Antoine), propriétaire de la forge de Remeldorff (Moselle), 283, n. 3.
Somme (Département de la), 433 et n. 1.
Sommyèvre (Marquise de), propriétaire de la forge d'Ampilly-le-Sec (Côte-d'Or), 77.
Sonan, haut fourneau de Saint-Martin-d'Uriage (Isère), 185.
Sondernach, c. du Haut-Rhin, martinet, 377.
Sône (*La*), c de l'Isère, martinet, 186.
Sorans (Marquis de), propriétaire de la forge de Breurey-lès-Sorans (Haute-Saône), 406.
Sorans-lès-Breurey, c. de la Haute-Saône, forge, 406 et n. 2.
Sorède, c. des Pyrénées-Orientales, forge, 358.
Sorel-Moussel, c. d'Eure-et-Loir, forge, 149.
Soubirane et autres, propriétaires d'une forge d'Arles-sur-Tech (Pyrénées-Orientales), 355.
Souciet, forge de Soueix (Ariège), 44, n. 1.
Souech. Voir *Soueix*.
Soueix, c. de l'Ariège, forge, 44 et n. 1.
Sougé-le-Ganelon, c. de la Sarthe, forge, 1, 423, 424 et n. 6.
Souillac, c. du Lot, forge, 232-233.
Souillac, hameau de Tulle (Corrèze), manufacture d'armes, 72, n. 1; 491.
Souppes, c. de Seine-et-Marne, fabrique de limes, 431, n. 5.
Sourzac, c. de la Dordogne, forge, 120.
Souvigny, c. de l'Allier, forge, 4-5.
Soyecourt (Marquis de), caution du comte et de la comtesse du Hautoy pour les établissements de Montiers-sur-Saulx, Naix-aux-Forges (Meuse) et Moyeuvre (Moselle), 269.
Stam (Baron de), copropriétaire de la forge de Bourg-de-Sirod (Jura), 194.
Steige, c. du Bas-Rhin, aiguiseries, 367.
Stenay, c. de la Meuse, forge, 270 et n. 5.
Stey. Voir *Steige*.
Stollberg, propriétaire d'un martinet de Munster (Haut-Rhin), 376.
Stosswcier ou *Stosswihr*, c. du Haut-Rhin, aiguiseries, 378.
Strasbourg (Environs de), établissements divers, 367, n. 3.

Strasbourg, ch.-l. du Bas-Rhin, généralité, 463.
STUTTEMBERG ou STUTTENBERG, copropriétaire de la manufacture de Cadillac (Gironde), 152, 153.
Styrie, pays d'Autriche, fabrication du fer, 170, 275.
SUDRÉ (Joseph), propriétaire du martinet de Nyer (Pyrénées-Orientales), 359.
SUDRIE, propriétaire de la forge de la Coquille (Dordogne), 108.
Suède, fabrication des tôles, 25; — importation des fers, 328; — exportation du laiton, 344, 345; — exportation des tôles, 319; — exportation des fers, 467-468.
Suédois (Invasion des) en Alsace, 370, n. 7.
Suilly-la-Tour, c. de la Nièvre, forges, 304 et n. 8; 305 et n. 2.
Suisse, importation des fers, 129, 131, 132, 387, 391, 394, 475; — du fil de fer, 390; — de la fonte, 404; — des armes de Saint-Étienne, 223; — exportation des fers, 125; — commerce du fer, 136, 137, 138, 139, 193, 195, 201, 202, 205, 206, 210; — de la fonte, 394.
Surba, c. de l'Ariège, forge, 44.
Surbat, forge de Surba (Ariège), 44 et n. 3.
Surède, forge de Sorède (Pyrénées-Orientales), 358.
SURGY (FEBVRE DE). Voir FEBVRE de Surgy.
SURTEAU, copropriétaire de la forge de Seppois-le-Bas (Haut-Rhin), 373, n. 4.
Syam, c. du Jura, forge, 207.
Syan, martinet de Syam (Jura), 207.

T

Tabourneau, forge d'Azy-le-Vif (Nièvre), 286 et n. 7.
TAILLEFER, propriétaire de la forge des Baiges (Haute-Vienne), 445.
TAILLEFER (Marquise DE), propriétaire de la forge d'Ans (Dordogne), 106.
Taizé-Aizie, c. de la Charente, forge, 59 et n. 4-5; 60.
Talant, c. de la Côte-d'Or, martinet, 93.
Tallende, c. du Puy-de-Dôme, manufacture de quincaillerie, 317, 349, n. 1.
Talmay, c. de la Côte-d'Or, port, 474.
Tamié, forge de Plancherine (Savoie), 428.
Tamié (Abbaye de), propriétaire de la forge de Plancherine (Savoie), 428 et n. 2.
Tampillon, haut fourneau de Rachecourt-sur-Blaise (Haute-Marne), 250-251.
Tancua, c. du Jura, cloutiers, 214.
Tarascon, c. de l'Ariège, forge, 44.
Tarn (Département du), XXI, 434-435.
Tarperon, forge de Quemigny-sur-Seine (Côte-d'Or), 91.
Tarpon. Voir Tarperon.
Tarragnoz, martinet de Besançon (Doubs), 134-135.
Tarsul, c. de la Côte-d'Or, forge, 94.
Tartécourt, c. de la Haute-Saône, haut fourneau, 240.
TAUFFKIRK (Comte DE), propriétaire de la forge de Boussu-lès-Walcourt (Belgique), 323, n. 3.
Tavaud ou Tavaux. Voir Daltavaud.
Tayac, hameau des Eyzies-de-Tayac (Dordogne), 109, n. 2; 121.
Teindeix, forge de Jumilhac-le-Grand (Dordogne), 110-111.
Tempillon. Voir Tampillon.
Tencin, c. de l'Isère, martinets, 186.
TERRIER, propriétaire du haut fourneau de Mailleroncourt-Charette (Haute-Saône), 397 et n. 2.
TESSÉ (Comte DE), propriétaire de la forge d'Antoigné (Sarthe), 424.
Tessé-la-Madeleine, c. de l'Orne, forge, 343 et n. 5.
TESTEFORT, fermier de la forge de Charpentry (Meuse), 263; — coamodiataire de la forge de Monthlainville (Meuse), 268.
Thann, c. du Haut-Rhin, forge, 374 et n. 2; — aiguiseries, 378.
Thavaux. Voir Daltavaud.
Theuley (Abbaye de), propriétaire de la forge d'Achey (Haute-Saône), 382 et n. 3; — du haut fourneau de Bley (Haute-Saône), 389, 493.
Theys, c. de l'Isère, 169, 492.
Thiers, ch.-l. d'arr. du Puy-de-Dôme, coutellerie, 349 et n. 2; — emploi de l'acier dauphinois, 191.
Thil-Châtel, forges de Tilchâtel (Côte-d'Or), 94.
Thiviers (Subdélégation de) [Dordogne], 121.

Thois, 190, n. 1; 492. Voir *Theys*.
Thomas (Héritiers), propriétaires de la forge d'Aubertans (Haute-Saône), 388.
Thonac, c. de la Dordogne, forge, 120, n. 4.
Thonnance-lès-Joinville, c. de la Haute-Marne, haut fourneau, 252.
Thonnance-lès-Moulins, c. de la Haute-Marne, forge, 252 et n. 7.
Thoraise, c. du Doubs, martinet, 140.
Thorey (Mairetet de). Voir Mairetet de Thorey.
Thuès, c. des Pyrénées-Orientales, forge, 358-359, 361.
Thuez. Voir *Thuès*.
Thunimont, forge de Harsault (Vosges), 453 et n. 2-3.
Thurigny, forge de Saint-Germain-des-Bois (Nièvre), 303 et n. 2.
Tiedesingre (Mme Vve), propriétaire de la forge de Dôle (Jura), 200.
Tieffenbach, c. du Bas-Rhin, forge, 365 et n. 1.
Tilchâtel, c. de la Côte-d'Or, 473; — forges, 94 et n. 4 et 5.
Tissot, propriétaire d'une forge de la Ferrière-sous-Jougne (Doubs), 127.
Tivollière (La), forge et taillanderies de Coublevie (Isère), 178, 189.
Tolozan (De), rapport sur la manufacture de Tulle (Corrèze), 72; — sur la tréfilerie de la Sauvanière (Loire), 220; — sur une demande de Mme Renault, 335; — sur MM. Tugot et Daumy, fabricants de quincaillerie à Paris, 429.
Torent (Satgé de). Voir Satgé de Torent.
Torris, copropriétaire de la manufacture de Blandecques (Pas-de-Calais), 348.
Torteron, c. du Cher, haut fourneau, 65.
Touille, c. de la Haute-Garonne, forge, 150.
Toul, ch.-l. d'arr. de la Meurthe, commerce du fer, 263.
Toulongeon (Famille de), propriétaire du château de Champlitte, 398; — de la forge de la Barbe (Haute-Saône), 398; — du haut fourneau du Crochot (Haute-Saône), 398.
Tourbe (Emploi de la), 128.
Tourné, forge de Castelnau-Durban (Ariège), 36-37.
Tournier, propriétaire de la forge de Vexanelle (Ariège), 46, n. 2.
Tours, ch.-l. d'Indre-et-Loire, généralité, V, 463; — négociants originaires de cette ville, 167, n. 4; — commerce des limes, 168; — combustibles, 165; — intendant, 163; — archevêque, 163.
Tourteau Septeuil d'Orvilliers. Voir d'Orvilliers.
Toury-sur-Jour, c. de la Nièvre, forge, 305, n. 2.
Tourzel (De), propriétaire du la forge de Chemiré (Sarthe), 423.
Toussaint père et fils, propriétaires de la fabrique de Raucourt-et-Flaba (Ardennes), 22.
Traine ou Trains. Voir Traisnes.
Traisnes, forge de Varennes-lès-Narcy (Nièvre), 300, n. 1; 305 et n. 10.
Trappe (Prieur de la), 340.
Traversier de Magrin, propriétaire de la forge d'Urg (Ariège), 44, n. 6.
Tréchateau, forge de Tilchâtel (Côte-d'Or), 94, n. 5.
Trécourt, haut fourneau de Saint-Andoche (Haute-Saône), 404.
Tregnet, fondeur à Lyon (Rhône), 381 et n. 1.
Treillan, martinet de Vinay (Isère), 188, n. 1.
Treinard, exploitant du haut fourneau de Sonan (Isère), 185.
Trélon, c. du Nord, haut fourneau et forges, 325 et n. 4; 326, 327.
Trélon (Seigneur de), concède la forge de Glageon (Nord), 324; — celle de Willies (Nord), 327.
Tremblay (Sieur du), constructeur de la forge de Randonnai (Orne), 340.
Trenet. Voir Tregnet.
Tressé, forge de Pouancé (Maine-et-Loire), 237.
Tréveray, c. de la Meuse, forge, 271.
Trézy, forge de la Chapelle-Hugon (Cher), 62.
Trézy, forge de Veraux (Cher), 63, n. 1.
Triembach, c. du Bas-Rhin, aiguiserie, 367.
Trillard, propriétaire des forges de Bonpertuis (Isère), 176.
Tripier, fondeur à Lyon (Rhône), 381.
Trisay, forge de la Vieille-Lyre (Eure), 144, n. 3; 146.
Trizey. Voir Trisay.

Trois-Évêchés, commerce du fer-blanc, 379.
Tronçais, forge de Saint-Bonnet-Tronçais (Allier), 4.
Tronçais, forêt (de) [Allier], 4.
Trottier de Fontgraine, propriétaire d'une fenderie de Saint-Genis-Terrenoire (Loire), 226.
Trubelle, propriétaire de la forge de Gavaudun (Lot-et-Garonne), 235.
Trudaine, contrôleur général des finances, 309, 318, 320.
Tugot, fabricant de quincaillerie à Paris, 429.
Tulle, ch.-l. de la Corrèze, manufacture d'armes, 71-72, 111, 112, 491.
Tullins, c. de l'Isère, forges, 186 et n. 5; 187, 190, n. 1.
Tunimont. Voir Thunimont.
Turigny. Voir Thurigny.
Tuto de l'Ours (La), forge de l'Ariège, 34, n. 6.
Tyrolienne (Méthode) pour la fabrication de l'acier, 182, n. 1.

U

Uchon (Forêt d'), 419, n. 3.
Uhart (Baron d'), propriétaire de la forge de Larrau (Basses-Pyrénées), 351.
Undevellier, c. de Suisse, forge, 374, n. 1.
Undeviller. Voir *Undevellier*.
Urg, forge d'Urs (Ariège), 44.
Uriage. Voir *Saint-Martin-d'Uriage*.
Urs, c. de l'Ariège, forge, 44-45.
Urzy, c. de la Nièvre, haut fourneau et forge, 305 et n. 5-6.
Usemain, forge d'Uzemain (Vosges), 458 et n. 5-8.
Ustou, c. de l'Ariège, forge, 45.
Uxeloup, forge de Luthenay-Uxeloup (Nièvre), 296 et n. 1.
Uza, c. des Landes, forge, 216.
Uzemain, c. des Vosges, forge, 458 et n. 5-8.

V

Vache (La), haut fourneau et forge de Raveau (Nièvre), 300 et n. 2.
Vacquerie (La), forge de Bettancourt (Haute-Marne), 240, n. 3.
Vadonville, c. de la Meuse, forge, 262, 263, 271 et n. 3. Voir *Boncourt*.
Vaillant, propriétaire de la forge de Montigny-sur-Aube (Côte-d'Or), 89.
Valay, c. de la Haute-Saône, haut fourneau, 204, 406 et n. 4.
Val-de-Moiron, forge de Foulain (Haute-Marne), 245 et n. 3.
Val-Dieu (Le), tréfilerie de Feings (Orne), 343, n. 6.
Valence (De), propriétaire de la forge de Canadèle (Ariège), 36.
Valenciennes, ch.-l. d'arr. du Nord, généralité, 463; — manufacture royale, 11; — clouterie. 332 et n. 2: 334.
Valentine (Comte de), propriétaire de la forge de Parizenot (Saône-et-Loire). 419, n. 3.
Valentinois (Duc de), propriétaire du haut fourneau de Vendresse (Ardennes), 19; — de la forge de Chailland (Mayenne), 255.
Vallade (La), forge de Busserolles (Dordogne), 107.
Vallay, 204. Voir *Valay*.
Vallée (La), établissement de la forge de la Provotière (Loire-Inférieure), 230, n. 2.
Vallenay, c. du Cher, forge, 65.
Vallespir (Viguerie de), 360.
Vallet de Villet, copropriétaire de la forge de la Hutte (Vosges), 454.
Vallotte. Voir Valotte.
Valmanya. Voir *Velmanya*.
Valotte, forge de Saint-Benin-d'Azy (Nièvre), 301, n. 6.
Val-Sainte-Marie (Chartreux de), 492.
Val-Ulrich, forge près de Barr (Bas-Rhin), 365, n. 4; 493.
Vandenesse, c. de la Nièvre, haut fourneau, 305 et n. 8.
Vandermonde, membre de l'Académie des Sciences, 162; — rapport sur la fabrique de limes Jacques, à Paris, 429, n. 1.
Vanneron, concessionnaire de la forge du Blanc-Murger (Vosges), 451.
Vanvey, c. de la Côte-d'Or, forge, 95 et n. 2.
Varennes, forge de Champsecret (Orne), 337, n. 1; 339 et n. 3.
Varennes-lès-Narcy, c. de la Nièvre, forge, 300, n. 1; 305 et n. 10.

VARGEMONT (Comtesse DE), veuve du comte de Pestre, associée de la manufacture de la Charité (Nièvre), 310. Voir comte de PESTRE.

Varigny, haut fourneau de Dampierre-lès-Conflans (Haute-Saône), 393 et n. 2-3.

VARNIER, propriétaire de la forge de Quillan (Aude), 52.

Var (Département du), 436.

VASSÉ (Vidame DE), propriétaire de la forge d'Orthe (Mayenne), 257.

Vaublanc (Le), forge de Plémet (Côtes-du-Nord), 103.

VAUCHER de Rochebulon, propriétaire de la fabrique de limes de La Noiraye (Indre-et-Loire), 168.

Vauconcourt, c. de la Haute-Saône, haut fourneau, 406 et n. 8; 407.

Vaugoins (Les), forge de Conches (Eure), 143 et n. 4.

Vaulnaveys-le-Bas et Vaulnaveys-le-Haut, c. de l'Isère, 169 et n. 5; 173.

VAUQUIER, propriétaire de la fenderie de Cousolre (Nord), 329; — d'une platinerie de Villers-Sire-Nicole (Nord), 334, 335.

VAUTIER. Voir VAUQUIER.

Vaux, forge de Payzac (Dordogne), 112.

Vaux, martinet de Vaux-sur-Poligny (Jura), 214.

Vaux-et-Chantegrue, c. du Doubs, martinet, 140.

Vaux-Goins. (Les) ou Vaux-Gouins (Les). Voir Vaugoins (Les).

Vaux-sur-Poligny, c. du Jura, martinet, 214.

Veau-Blanc (Le). Voir Le Vaublanc.

Veaux, forge de Payzac (Dordogne), 112.

Vèbres (Seigneur DE). Voir TRAVERSIER de Magrin.

Velars-sur-Ouche, c. de la Côte-d'Or, filerie et clouterie, 95 et n. 4; 96 et n. 2, 100.

Velay, 219.

Vellexon, haut fourneau de Vellexon-Queutrey-et-Vaudrey (Haute-Saône), 407.

Vellexon-Queutrey-et-Vaudrey, c. de la Haute-Saône, haut fourneau, 407 et n. 2.

Velmanya, c. des Pyrénées-Orientales, forge, 359, 361; — martinet à clous, 360, 361.

Vendœuvres, c. de l'Indre, forge, 161, 492.

Vendresse, c. des Ardennes, haut fourneau, 18-19.

Ventes-Trocheries, forge du Perche, 337, n. 1.

Veraux, c. du Cher, forges, 63, n. 1; 491.

VERGEL (Comte DE), propriétaire de la forge de Creuse (Doubs), 126.

Vercel (Forêt de) [Doubs], 128.

Verdelle, forge de Saint-Martin-des-Combes (Dordogne), 114.

Verderat (Le), forge de Martigny-le-Comte (Saône-et-Loire), 417 et n. 4; 418 et n. 3; 419.

Verdun, ch.-l. d'arr. de la Meuse, commerce du fer, 263, 278.

VERGENNES (GRAVIER DE). Voir GRAVIER de Vergennes.

Verger (Le), forge de Suilly-la-Tour (Nièvre), 305 et n. 2.

Vergers. Voir Verger (Le).

VERGNES de Prades, maire de Vicdessos, propriétaire de la forge de Prades, 46, n. 1. Voir VERGNIES.

VERGNIES de Bouchere, procureur du roi, propriétaire de la forge Guillier (Ariège), 45, n. 5.

Vergt-de-Biron, c. de la Dordogne, forge, 120.

VERMOT (Michel), propriétaire du martinet de Gresin (Jura), 209.

VERMOT (Pierre-Charles), propriétaire du martinet de Courcelles (Jura), 208.

VERMOT (Remi), propriétaire du martinet de Mesnay (Jura), 209.

VERMOT des Roches, propriétaire d'un martinet de Derrière-le-Mont (Doubs), 139.

Vernière (La), forges de Chasnay (Nièvre), 291 et n. 4.

Vernois-lès-Vesvres, c. de la Côte-d'Or, forge, 96.

VERPREZ (MOTTERAT DE). Voir MOTTERAT de Verprez.

Verrières, forge de Lhommaizé (Vienne), 432, n. 1; 437, 438 et n. 1.

Verrières-de-Grosbois (Forêt de) [Doubs], 128.

Versailles, ch.-l. de Seine-et-Oise, fonderie, 231.

Vertamboz, c. du Jura, forge, 207 et n. 2; 208.

Vesson, martinet de Talant (Côte-d'Or), 93, 99, 100.
Veultu. Voir **Vultu**.
Veurdre (*Le*), c. de l'Allier, forges, 5 et n. 4 et 5.
Veuvey-sur-Ouche, c. de la Côte-d'Or, forge, 96-97; 491.
Veuxhaules, c. de la Côte-d'Or, haut fourneau et forge, 97 et n. 2.
Vexanelle, forge de Vicdessos (Ariège), 46.
Vezet (Comte de), propriétaire du haut fourneau d'Estravaux (Haute-Saône), 395.
Vezin, fenderie de Charency (Moselle), 284.
Vial, exploitant de la forge de Petit-Hurtière (Isère), 187; — de la taillanderie de Livet (Isère), 189.
Vialette (Bas-), forge de Jumilhac-le-Grand (Dordogne), 111.
Vialette (Haute-), forge de Jumilhac-le-Grand (Dordogne), 111.
Vibraye, forge de Champrond (Sarthe), 422 et n. 1-2; 423.
Vibraye (Marquis de), propriétaire de la forge de Champrond (Sarthe), 422-423.
Vicdessos, c. de l'Ariège, forges, 45 et n. 3; 46; — mines, 48, n. 3.
Vicdessos (Vallée de), mines, 35.
Vichy (De), propriétaire des forges de Chamesson (Côte-d'Or), 80.
Vieille-Forge, forge de Bettancourt (Haute-Marne), 240, n. 3.
Vieilles Forges (Les), forge de Signy-le-Petit (Ardennes), 18.
Vieille-Lyre (*La*), c. de l'Eure, forge, 144, n. 3; 146 et n. 5.
Vieilmanay, c. de la Nièvre, haut fourneau et forges, 297 et n. 2 et 6; 306 et n. 6.
Vienne (Département de la), XXI, 437-439.
Vienne, c. de l'Isère, martinets, 187 et n. 2-3; 190, n. 1.
Vienne (*Haute-*) [Département de la], XXI, 440-448.
Vienne-la-Ville, c. de la Marne, forge, 238.
Vierzon (Forêt de), 66.
Vierzon-Village, c. du Cher, 491; forge, 66-68; — manufacture de quincaillerie anglaise, 307. Voir *La Charité*.
Viesse de Marmont, propriétaire de la forge de Sainte-Colombe-sur-Seine, 93 et n. 3.
Vieux-Conches, usines de Conches (Eure), 143 et n. 4.
Vieux Fourneau (Le), haut fourneau de Signy-le-Petit (Ardennes), 18.
Vieux Jean-d'heurs, forge de Lisle-en-Rigault (Meuse), 268 et n. 1.
Viguot, c. de la Meuse, protestation des riverains contre la forge de Boncourt (Meuse), 262.
Vilhac-et-Aiguilhanes, c. de l'Ariège, forge, 46.
Villancy, haut fourneau de Chauvency-Saint-Hubert (Meuse), 264, n. 2; 491.
Villard-Benoit, hameau de Pontcharra (Isère), 179, n. 4.
Villard-Bonnot, c. de l'Isère, martinets et haut fourneau, 187.
Villars-Saint-Marcellin, c. de la Haute-Marne, forge, 253 et n. 2.
Villé, c. du Bas-Rhin, forge, 365, n. 4; 493.
Villecomte, c. de la Côte-d'Or, forge, 97 et n. 5.
Ville-Benagues (De), copropriétaire de la Forge-Neuve de Vicdessos (Ariège), 45, n. 3.
Ville-en-Blaisois, c. de la Haute-Marne, haut fourneau, 253 et n. 2.
Villefranche-du-Périgord, c. de la Dordogne, forge, 121.
Villemandy, propriétaire de la forge du Gazon (Charente), 56.
Villemenan ou **Villeménant**, forge de Guérigny (Nièvre), 295, n. 2; 298, n. 8; 320 et n. 4.
Villeneuve, c. de l'Ariège, forge, 46.
Villeneuve, forge de Chailland (Mayenne), 255.
Villeneuve d'Olmes, forge de Villeneuve (Ariège), 46.
Villeroy (Duc de), propriétaire du haut fourneau de la Roche-Chelun (Ille-et-Vilaine), 154; — de la forge de Pouancé (Maine-et-Loire), 154 et n. 2; 237.
Villersexel, c. de la Haute-Saône, forge 407.
Villers-Sire-Nicole, c. du Nord, forge 326 et n. 1; — platineries, 334.
Villerupt, c. de la Moselle, forge, 283 et n. 7; 284 et n. 1; 382.

Ville-sur-Illon (Marquis de), propriétaire de la forge d'Uzemain (Vosges), 458.
Villey (Vallet de). Voir Vallet de Villey.
Villiers (Morel de). Voir Morel de Villiers.
Villiers-au-Bouin, c. d'Indre-et-Loire, forge, 167 et n. 3.
Villiers-Saint-Amarin, forge de Saint-Amarin (Haut-Rhin), 372 et n. 6; 373 et n. 1-2.
Villiez, concessionnaire de la manufacture de Bains-les-Bains (Vosges), 449.
Villotte-sur-l'Ource, c. de la Côte-d'Or, forge, 98.
Villoutreyx, propriétaire de la forge de la Meynardie (Dordogne), 115.
Villoucelles, haut fourneau de Villouxel (Vosges), 459, n. 2.
Villouxel, c. des Vosges, haut fourneau, 459 et n. 2.
Vinay, c. de l'Isère, martinet, 188, n. 1.
Vincent, copropriétaire de la forge de Rasse-Maillard (Doubs), 130.
Viné de Saint-Loup, propriétaire de la forge du Blanc-Murger (Vosges), 451, n. 5; — de la forge des Forgettes (Vosges), 456, n. 3.
Vingeux ou Vinqueux, forge de Saint-Aubin-les-Forges (Nièvre), 300, n. 7.
Vioménil (Famille de), propriétaire de la terre de Regnier-Void (Vosges), 455.
Vionnet frères, propriétaires du martinet de Longeville (Doubs), 140.
Virgile, ingénieur de François Ier, 222, n. 3.
Virieux, forge de Saint-Aubin-les-Forges (Nièvre), 301, n. 1.
Vivarais, commerce de la quincaillerie, 191.
Vizille, c. de l'Isère, 169.
Voiron, c. de l'Isère, forge, 188 et n. 1; — taillanderies, 189-190; — bureau, 191.
Voiroz, manufacturier de Neuville-sur-Saône (Rhône), 287, n. 3.
Voivres (Les), c. des Vosges, forge, 459 et n. 4.
Voray, c. de la Haute-Saône, forêts, 391, n. 3.
Vosges (Département des), X, XXI, 449-460.
Vosges (Région des), forges, 362, n. 1.
Voulaines, c. de la Côte-d'Or, forge, 98.
Vraincourt, c. de la Haute-Marne, forge, 253 et n. 4.
Vraux. Voir *Veraux*.
Vrécourt, c. des Vosges, forge, 459 et n. 6.
Vrigne-aux-Bois, c. des Ardennes, haut fourneau, 18, n. 4.
Vrincourt. Voir *Vraincourt*.
Vuillafans, c. du Doubs, forge, 125, 133.
Vultu, forge d'Orquevaux (Haute-Marne). 250 et n. 2.
Vy-le-Ferroux, c. de la Haute-Saône, haut fourneau, 388, 407 et n. 6; 408.
Vy-lès-Lure, c. de la Haute-Saône, forge, 408.

W

Wachter de Rougemont, propriétaire de la taillanderie de Leval (Haut-Rhin), 375.
Waldvisse, c. de la Moselle, haut fourneau, 284 et n. 4-5.
Wallers, c. du Nord, fenderie, 326, n. 1.
Wante, copropriétaire de la manufacture de Blandecques (Pas-de-Calais), 348.
Warin de Francbois, copropriétaire de la forge de Martigné (Ille-et-Vilaine), 154.
Watigny, c. de l'Aisne, forge, 3, 16, 491.
Wattweiler ou *Wattwiller*, c. du Haut-Rhin, aiguiserie, 378.
Wauthier. Voir Vauquier.
Weegscheid. Voir *Wegscheid*.
Wegscheid, c. du Haut-Rhin, manufacture de fer-blanc, 346, n. 7; 372, n. 4; 378 et n. 4-5; 379-380, 383, n. 1; 384, 386.
Wendel, copropriétaire de la manufacture d'armes de Charleville (Ardennes), 19 et c n. 2 et 4; — des usines de Mohon (Ardennes), 20.
Wendel (Charles de), maître de forges à Hayange (Moselle), 494.
Wendel (Ignace de), fondateur du Creusot (Loire), 494.
Wendel (Martin de), propriétaire des forges de Hayange (Moselle), 276-277.

Wendel (Veuve de), propriétaire des forges de Creutzwald, Hombourg, Sainte-Fontaine. Saint-Louis (Moselle), 273, n. 3.
Wilkinson, ingénieur d'Indret (Loire-Inférieure), 231.
Willé. Voir *Villé*.
Willer, c. du Haut-Rhin, forges, 369, n. 2; 493.
Willermet, créateur de la forge de la Serve (Jura), 196, 197.
Willies, c. du Nord, forge, 327.
Windel (De). Voir de Wendel.
Wissembourg, c. du Bas-Rhin, forge, 365.
Would Schold, propriétaire de la forge de Baerenthal (Moselle), 273, n. 2.

X

Xertigny, c. des Vosges, forge, 458, n. 5; 459 et n. 8; 460 et n. 1.

Y

Yveteaux (*Les*), c. de l'Orne, minerai de fer, 338, n. 7; 342, n. 8.
Yonne (Département de l'), XXI. 461-462.

Z

Zinsweiler ou *Zinswiller*, c. du Bas-Rhin, forge, 363, n. 8; 365 et n. 3 et 5.

TABLE DES CARTES.

Pages.

I. Bassin aquitain 33

II. Région pyrénéenne, Sud-Est du Massif central, Parties Sud du Bassin rhodanien et des Alpes, Provence 49

III. Régions de la Loire supérieure et moyenne, Régions de l'Est, Parties Nord du Bassin rhodanien et des Alpes 77

IV. Basse-Normandie et Bretagne 143

V. Flandre française, Picardie, Champagne, Lorraine, Alsace 259

VI. Régions de l'Ouest 441

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

Introduction. v

L'Industrie sidérurgique en France 1

Appendice :

I. La production sidérurgique en 1788. 463
II. Caractères généraux de l'industrie sidérurgique en 1789 464

Lexique des termes techniques 481

Errata et addenda. 491

Index alphabétique. 495

Table des cartes 559

Table des matières. 561

Imprimerie Nationale

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Library
University of Ottawa
Date Due

4-10-83

OCT 06 '83

10-09-84

25 SEP '84

14 MARS 1994

07 MARS 1994

a39003 004199518b
HC 271 .A4B6 1920
BOURGIN, HUBERT
INDUSTRIE SIDERURGIQUE

HC
0271
.A4B6 1920
CE

BOURGIN, HUBERT
INDUSTRIE SIDERURGIQUE EN 1456139